

acc. no. 27.587

**LIBRARY - OF - THE
DEPARTMENT - OF
EXTERNAL AFFAIRS**

acc. no. 27.587

b 1603425 (F)

5

see - no. 27. 587

67649
40

Affaires Extérieures

Vol. 21

1969

RES

r le

inada
stère.

nada

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 1

Table des matières

Janvier 1969

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	2
Mission ministérielle en Amérique latine	16
Visite du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	20
Le maintien de la paix	22
Visite d'une délégation parlementaire allemande	26
Le Canada et la Veille météorologique mondiale	29
Aide canadienne aux indigènes de Malaysia	35
Le milieu humain	38
Don canadien aux enfants vietnamiens	47
Organisation de coopération et de développement économiques	50
Assemblée et Conseil de l'IMCO	53
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
<i>Ratification du Traité de non-prolifération</i>	<i>55</i>
<i>Nominations, mutations et démissions</i>	
<i>à l'administration centrale à Ottawa, et à l'étranger</i>	<i>57</i>
<i>Conférences</i>	<i>58</i>
<i>Les Traités</i>	<i>59</i>

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

<i>Vol. XXI, N° 1</i>	<i>Table des matières</i>	<i>Janvier 1969</i>
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	2
Mission ministérielle en Amérique latine	16
Visite du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	20
Le maintien de la paix	22
Visite d'une délégation parlementaire allemande	26
Le Canada et la Veille météorologique mondiale	29
L'aide canadienne aux indigènes de Malaysia	35
Le milieu humain	38
Don canadien aux enfants vietnamiens	47
Organisation de coopération et de développement économiques	50
Assemblée et Conseil de l'IMCO	53
Les affaires extérieures au Parlement		
<i>Ratification du Traité de non-prolifération</i>	55
Nominations, mutations et démissions		
<i>à l'administration centrale à Ottawa, et à l'étranger</i>	57
Conférences	58
Traités	59

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE DE BRUXELLES — 15 ET 16 NOVEMBRE 1968

Pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique Nord a avancé la date de sa réunion ordinaire de fin d'année, prévue pour le mi-décembre, afin de permettre aux gouvernements membres d'examiner le plus tôt possible la situation résultant de l'invasion armée et de l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Forces du Pacte de Varsovie conduites par l'Union soviétique. Y assistaient, les ministres des affaires étrangères et de la défense ainsi que les ministres des finances de certains pays membres. La délégation canadienne avait à sa tête le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de la Défense nationale, M. Léo Cadieux.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été diffusé :

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Bruxelles, en session ministérielle, les 15 et 16 novembre. Les ministres des affaires étrangères et un certain nombre de ministres de la défense et des finances participaient à cette réunion. Le Conseil avait avancé sa réunion ordinaire de fin d'année prévue pour la mi-décembre, afin de permettre aux ministres d'examiner à une date plus rapprochée la grave situation qu'ont créée l'intervention armée en Tchécoslovaquie et l'occupation de ce pays par les Forces de l'Union soviétique et de quatre de ses alliés du Pacte de Varsovie.

2. Les ministres ont réaffirmé l'intangibilité du principe, maintes fois rappelé par tous les États, y compris l'URSS, de l'indépendance de chaque peuple et, en conséquence, de la non-intervention d'un État dans les affaires d'un autre État.

Ils ont constaté que les dirigeants soviétiques, avec l'assistance de quatre de leurs alliés, avaient délibérément violé ce principe. L'opinion mondiale a été profondément choquée par cette intervention armée effectuée contre la volonté du gouvernement et du peuple tchécoslovaques. Tous les membres de l'Alliance ont dénoncé ce recours à la force, qui met en cause la paix et l'ordre international, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies. Comme tous les autres peuples, le peuple tchécoslovaque doit être libre de forger son avenir sans ingérence extérieure. Des accords conclus sous l'occupation ne peuvent justifier une remise en cause de cette idée fondamentale.

3. L'affirmation des dirigeants soviétiques selon laquelle il existerait un droit d'intervention dans les affaires d'autres États considérés comme faisant partie d'une soi-disant « communauté socialiste » est contraire aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, est dangereuse pour la sécurité européenne et a inévitablement suscité de graves inquiétudes. Elle peut faire craindre que la force ne soit de nouveau utilisée dans d'autres cas.

Le recours à la force, ainsi que le stationnement en Tchécoslovaquie de Forces soviétiques qui n'y avaient pas encore été déployées, ont créé, tant en ce qui concerne l'appréciation de la situation qu'au sujet des desseins et des intentions de l'URSS, une grave incertitude qui oblige les Alliés à faire preuve d'une grande vigilance.

4. Appliquée à l'Allemagne, la politique que l'URSS fait découler de sa doctrine d'une soi-disant « communauté socialiste » élève de nouveaux obstacles au rapprochement et, finalement, à l'unification des deux parties de l'Allemagne. De plus, elle serait contraire à la lettre et à l'esprit des accords quadripartites concernant l'Allemagne dans son ensemble.

Compte tenu de cette situation, et prenant en considération les responsabilités particulières des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, les ministres ont réaffirmé la détermination de l'Alliance de persévérer dans ses efforts en vue de contribuer à une solution pacifique de la question allemande fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne. Leurs Gouvernements ne reconnaissent pas la « RDA ». Ils s'opposent à toute prétention qui consacrerait la division de l'Allemagne contre la volonté du peuple allemand.

Se référant au Communiqué publié le 25 juin 1968, à Reykjavik, les ministres confirment le soutien de leurs Gouvernements à la volonté déclarée des trois Puissances de sauvegarder la sécurité de Berlin et de maintenir le libre accès à la ville. Ils rappellent la déclaration du Conseil Atlantique en date du 16 décembre 1958 sur Berlin et les responsabilités assumées par tous les États membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin. Ils notent avec satisfaction les mesures importantes prises par la République fédérale d'Allemagne, en conformité avec le statut de Berlin, pour maintenir la viabilité de la ville. Ils s'associent à la position des trois Puissances quant à l'intérêt légitime que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne porte au bien-être et à la viabilité de Berlin et quant aux liens qui en résultent entre l'un et l'autre sur la base des arrangements en vigueur.

Les ministres s'associent à l'appel lancé par les trois Puissances à l'URSS pour qu'elle respecte les accords quadripartites concernant Berlin, ainsi que les décisions prises conformément à ces accords par les États-Unis, la France et le Royaume-Uni.

5. Les incertitudes nouvelles suscitées par la récente action des Soviétiques se manifestent également dans le bassin méditerranéen. Il y a là une situation qui exige que les Alliés poursuivent, par tous les moyens dont ils disposent, leurs efforts en vue de promouvoir dans cette zone la stabilité et une paix juste et équitable, ainsi que la coopération et l'entente mutuelles. Le développement de l'activité soviétique en Méditerranée, y compris la présence accrue d'unités navales, requiert une vigilance propre à sauvegarder la sécurité des Alliés.

6. Les membres de l'Alliance invitent instamment l'Union soviétique,

dans l'intérêt de la paix mondiale, à s'abstenir de recourir à la force et à ne pas s'ingérer dans les affaires des autres États.

Résolus à sauvegarder la liberté et l'indépendance de leurs pays, ils ne pourraient rester indifférents à tout développement qui mettrait en danger leur sécurité.

Il est évident que toute intervention soviétique ayant une influence directe ou indirecte sur la situation en Europe ou en Méditerranée provoquerait une crise internationale aux conséquences graves.

7. Ces incertitudes nouvelles subsisteront aussi longtemps que les dirigeants soviétiques s'en tiendront à une politique de force. Les Alliés demeurent convaincus que leur solidarité politique reste indispensable pour décourager l'agression et les autres formes d'oppression. Ils sont, avant tout, fermement résolus à faire face à leurs responsabilités communes et, conformément au Traité, à défendre les membres de l'Alliance contre toute attaque armée.

8. Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN se sont donc trouvés dans l'obligation de réévaluer l'état de leurs défenses. Ils considèrent que la situation créée par les récents événements appelle une réaction collective. La qualité, l'efficacité et le déploiement des Forces de l'OTAN seront améliorés sur le plan des effectifs comme sur celui du matériel afin d'être mieux à même d'assurer une défense aussi avancée que possible. La qualité des Forces de réserve sera également améliorée et leur aptitude à une mobilisation rapide sera accrue. L'envoi de renforts sur les flancs et le renforcement des forces locales des flancs feront l'objet d'une attention redoublée. Le potentiel classique des Forces aériennes tactiques de l'OTAN sera augmenté. Certaines unités nationales supplémentaires seront mises à la disposition des Grands Commandements OTAN. Des mesures particulières ont été approuvées dans chacun de ces domaines pour améliorer le potentiel classique des Forces de l'OTAN. Les ministres ont décidé que la mise en pratique coordonnée de ces mesures et le dégagement de ressources budgétaires supplémentaires dans la mesure nécessaire feraient partie du plan de Forces OTAN qui sera présenté pour décision en janvier 1969 pour 1969-1973. Ils ont également reconnu que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération entre ses membres, pour alléger les charges qui découlent des déficits de balance des paiements directement provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective.

9. Les ministres avaient, il y a un an, affirmé dans le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance que celle-ci, tout en maintenant une puissance militaire et une solidarité politique suffisantes pour décourager tout agresseur, devait s'employer à promouvoir une politique de détente. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, en portant un grave préjudice à l'espoir de régler les problèmes en suspens qui divisent encore le continent européen et l'Allemagne et de donner à l'Europe la paix et la sécurité, risque de compromettre certains des résultats déjà obtenus dans le domaine de la détente. De fait,

ce et d'action des cinq membres du Pacte de Varsovie a contraint les Alliés à réduire la portée et le niveau de leurs contacts avec eux.

10. Plus précisément, les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées de forces ont subi un sérieux recul. Les Alliés poursuivent néanmoins, par d'étroites consultations, leurs études et leurs préparatifs en attendant le jour où régnera un climat plus propice à des discussions fructueuses.

11. En tout état de cause, l'objectif politique conforme aux valeurs occidentales reste d'établir entre l'Est et l'Ouest des relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses. Les Alliés sont résolus à poursuivre cet objectif, en tenant compte du fait qu'il ne faut pas laisser la recherche de la détente aboutir à une rupture de l'Alliance. La recherche de la paix exige des progrès, compatibles avec la sécurité de l'Ouest, dans les domaines vitaux du désarmement et du contrôle des armements, ainsi que des efforts constants pour résoudre les problèmes fondamentaux qui séparent l'Est et l'Ouest.

12. L'Alliance de l'Atlantique Nord continuera d'être l'indispensable garant de la sécurité et la base essentielle de la réconciliation européenne. Aux termes de sa constitution, elle est d'une durée indéfinie. Les événements récents ont démontré de nouveau qu'il est aussi nécessaire que jamais qu'elle demeure en vigueur. Le ministre français des Affaires étrangères a rappelé, pour sa



M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche) et M. Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale, à la table de conférence pendant une session de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord qui a eu lieu récemment à Bruxelles.

part, que, sauf événements qui viendraient à modifier de manière fondamentale les rapports entre l'Est et l'Ouest, le Gouvernement français considère que l'Alliance doit se poursuivre aussi longtemps qu'elle apparaîtra nécessaire.

13. La prochaine réunion du Conseil en session ministérielle aura lieu à Washington les 10 et 11 avril 1969.

14. Le Comité des Plans de défense, qui s'est réuni en session ministérielle le 14 novembre, tiendra sa prochaine session ministérielle le 16 janvier 1969 à Bruxelles.

Le 3 décembre, MM. Sharp et Cadieux se sont présentés devant le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour rendre compte de la réunion de Bruxelles. Voici le texte de la déclaration préliminaire faite devant le Comité par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dès le début, la réunion des ministres de l'OTAN qui s'est tenue récemment à Bruxelles a pris un caractère particulier dépassant de beaucoup l'estimation faite habituellement chaque année par les ministres sur la situation internationale et l'état de l'Alliance. Pour la première fois dans l'histoire de celle-ci, les ministres se sont réunis en session avancée pour traiter spécifiquement des conséquences d'un nouveau fait international grave, à savoir, l'invasion et l'occupation de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques. Ils l'ont fait dans des circonstances qui contrastaient fortement avec celles qui avaient entouré leurs deux dernières réunions.

Il y a moins d'un an, en décembre 1967, ils s'étaient réunis en session régulière pour souligner que la détente marquerait l'activité ultérieure de l'Alliance. Cette insistance nouvelle, qui était considérée comme un préalable indispensable au règlement par voie de négociation des problèmes européens en suspens, semblait se justifier du fait de l'amélioration du climat dans les relations entre l'Est et l'Ouest et des résultats obtenus après une année d'études intensives effectuées par l'Alliance. De ces études était sorti ce qu'on a appelé le rapport Harmel, du nom du ministre des Affaires étrangères de Belgique qui avait joué un rôle de premier plan dans son élaboration. Le thème du rapport Harmel, qui devait être adopté officiellement par les ministres de l'OTAN il y a un an, c'est que la politique de l'Alliance devrait se fonder désormais sur deux conceptions qui vont de pair : dissuasion d'une éventuelle agression et recherche de solutions aux problèmes entre l'Est et l'Ouest par le dialogue avec les pays d'Europe orientale. En approuvant le rapport Harmel, le Canada faisait sienne une nouvelle insistance collective sur l'amélioration de l'atmosphère politique, sur l'établissement de relations entre l'Est et l'Ouest et sur la nécessité de prendre des mesures concrètes dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Tout cela était fait sans que soit sacrifiée la sécurité des membres de l'Alliance.

Cinq mois plus tard, à Reykjavik, les ministres avaient poussé un peu plus loin leur politique de détente en proposant de façon concrète des réductions mutuelles et équilibrées de leurs Forces. A l'époque, cette mesure a été considérée

comme la première d'une série qui permettrait éventuellement d'asseoir la sécurité de l'Europe sur des bases plus durables.

C'est seulement à la lumière de ce passé immédiat qu'on peut mesurer les répercussions profondes de l'affaire tchécoslovaque, en particulier sur les membres européens de l'OTAN.

A la veille de leur réunion à Bruxelles, les ministres de l'OTAN se sont trouvés devant un dilemme délicat. Par son action, l'URSS avait rejeté de façon dramatique l'idée de la détente sur laquelle se fondaient tous les plans occidentaux. Outre l'espoir de voir aboutir des pourparlers sur la limitation des armements avec l'URSS, l'idée occidentale de la détente laissait supposer qu'une évolution se ferait progressivement au sein du bloc communiste dans le sens de sociétés plus humaines et moins fermées, permettant peu à peu l'établissement de saines relations entre l'Europe orientale et occidentale. Nous formulons implicitement l'hypothèse que l'Union soviétique consentirait à cette évolution. On ne s'attendait certainement pas à ce qu'elle ait recours à la force pour l'empêcher. Cette hypothèse s'est révélée fautive et on ne peut à présent que nourrir des doutes sérieux sur la manière dont l'Union soviétique réagira aux changements qui se produiront inévitablement en Europe orientale. Cette nouvelle situation peut affecter les intérêts occidentaux indirectement ou même directement dans le cas de Berlin-Ouest qui est entouré par le territoire dit de la République démocratique allemande.

Malgré le revers infligé à leurs espoirs par l'Union soviétique, les États membres de l'OTAN se sont rendu compte qu'il n'y avait, à long terme, pas de véritable solution à une bonne compréhension entre l'Est et l'Ouest.

La question par conséquent restait de savoir comment ils pouvaient agir le plus efficacement sur les dirigeants soviétiques. Comment l'OTAN pouvait-elle marquer sa condamnation de l'Union soviétique tout en maintenant la porte ouverte en vue de la reprise de relations pacifiques et mutuellement profitables entre l'Est et l'Ouest notamment en matière du désarmement et du contrôle des armements afin de continuer à avancer dans ces domaines d'une importance capitale ?

Puisqu'il s'agissait là d'un problème commun à tous les membres de l'Alliance, l'occasion que la réunion de Bruxelles a offerte à des pays aux prises avec la même situation de pouvoir se consulter, a montré une fois de plus la valeur de l'aspect consultatif des activités de l'OTAN. Pour le Canada ce ne fut pas seulement le moyen de connaître les opinions des autres membres; nous eûmes aussi l'occasion de jouer un rôle dans la détermination du genre de réaction que l'OTAN devrait offrir à l'intervention soviétique. Nous sommes ainsi raisonnablement sûrs d'avoir pu orienter l'évolution des relations entre l'Est et l'Ouest dans une direction qui, je crois, traduisait les vues des Canadiens — c'est-à-dire que l'OTAN devrait réagir d'une manière ferme et cependant modérée.

Il faut rendre hommage à l'Alliance de ce qu'il a été possible de résoudre effectivement ce dilemme de condamner le geste des Soviétiques tout en gardant

la porte entrouverte, ainsi que de concilier les points de vue aux nuances diverses suivant lesquelles, naturellement, quinze gouvernements envisageaient une situation aussi compliquée que celle qui prévaut actuellement en Europe orientale. Un sens du compromis fondé sur la communauté des buts et sur l'habitude de la consultation, s'ajoutant à une excellente préparation de la Conférence de Bruxelles, ont permis d'obtenir un accord équilibré et modéré qui apparaît dans le communiqué diffusé à la fin de la conférence...

Les délibérations de Bruxelles ont comporté deux éléments principaux. Au Conseil de l'Atlantique Nord lui-même, les ministres des affaires étrangères ont examiné les aspects politiques de la situation tandis qu'au Comité des plans de défense, les ministres de la défense des quatorze pays qui participent aux Forces intégrées de l'OTAN traitaient des aspects militaires. Je vais vous parler des résultats du débat politique et de la façon dont le Canada l'a abordé, tandis que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, traitera l'aspect militaire.

Les ministres ont été fermement et unanimement d'avis que l'emploi de la force soviétique en Tchécoslovaquie a non seulement mis en danger la paix et l'ordre international mais aussi violé le droit fondamental du peuple tchécoslovaque de s'orienter désormais sans ingérence extérieure. Étant donné la condamnation antérieure, par le Canada, de l'action soviétique, il n'y a pas à s'étonner que nous ayons appuyé ces vues du Conseil.

On est convenu aussi que l'usage de la force et le stationnement de Forces soviétiques non déployées jusqu'ici en Tchécoslovaquie ont suscité des doutes sur les futures intentions de l'URSS. Après tout l'Union soviétique a témoigné d'une habileté impressionnante à faire pression sur la situation par l'exercice rapide d'une force militaire considérable en Europe orientale. A cause de cette décision d'agir avec force en Tchécoslovaquie on ne peut que se demander si une telle attitude est une nouvelle orientation de la politique future des Soviets. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, pour reprendre le texte du communiqué, on considère que cette incertitude exige une grande vigilance de la part de l'Alliance. Il n'est pas toujours facile pour nous, au Canada, de nous mettre dans la position de nos alliés européens. Je suis sûr, toutefois, que l'intensité de leur inquiétude et de leur incertitude a été ressentie par les députés qui ont eu l'occasion d'assister à la réunion récente de l'Assemblée de l'Atlantique Nord qui, par hasard, a eu lieu à Bruxelles durant la même semaine que la réunion des ministres.

Les ministres étaient aussi troublés par la prétention des Soviets, après l'invasion de la Tchécoslovaquie, qu'il y avait une « Communauté socialiste » au sein de laquelle l'URSS avait le droit d'intervenir si, de son avis, les événements survenant dans la région étaient défavorables à ses propres intérêts.

Cette inquiétude était évidemment celle-là même du Canada dont j'ai parlé plus tôt, au cours de l'automne, dans ma déclaration à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 9 octobre. J'avais alors dit que le Canada n'admettait pas qu'une communauté réelle ou prétendue d'intérêts politiques, culturels ou économiques autorise un pays à se donner le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays. Dans le Commonwealth des pays dont nous faisons

partie, le droit à l'autodétermination nationale va tellement de soi que les pays membres sont libres d'établir des relations avec d'autres pays, y compris des pays socialistes. La doctrine du Commonwealth socialiste est la négation même du principe de non-intervention reconnu par la Charte des Nations Unies. Elle est particulièrement inquiétante à cause des répercussions possibles sur les tentatives de rapprochement et l'unification finale des deux secteurs de l'Allemagne. Dans cette optique, les ministres ont confirmé que leurs gouvernements soutenaient la décision prise par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France de protéger la sécurité de Berlin et de maintenir la liberté d'accès à la ville. Cette partie du communiqué représente une réaffirmation d'engagements déjà pris par le Canada.

Les ministres ont admis que les incertitudes s'étendaient au bassin méditerranéen et que le récent déploiement d'activité soviétique dans cette région exige une vigilance constante afin que la sécurité de l'Alliance ne soit pas atteinte. Il a été entendu aussi que les membres de l'OTAN doivent continuer à chercher inlassablement des solutions politiques aux problèmes de la région afin d'assurer son évolution pacifique.

De l'avis des ministres, l'action soviétique en Tchécoslovaquie n'était pas un défi direct à l'OTAN mais en revanche on avait des doutes sur les futures intentions des Soviétiques. Le communiqué a donc réaffirmé que leurs gouvernements défendraient les membres de l'Alliance contre une attaque armée, conformément au Traité de l'Atlantique Nord. Il notait aussi qu'une intervention soviétique, influant directement ou indirectement sur la situation en Europe ou dans la région méditerranéenne, créerait une crise internationale lourde de conséquences.

On a jugé qu'en raison des récents événements survenus en Europe orientale, il serait désirable d'apporter certaines améliorations aux Forces militaires dont dispose l'OTAN. La nature et la portée de ces améliorations ont été discutées au Comité des Plans de Défense et le ministre de la Défense nationale vous donnera de plus amples détails sur ces délibérations.

Je désire mentionner toutefois que les améliorations restreintes envisagées pour les Forces de l'ONU ne peuvent, même par un effort d'imagination, être considérées de nature provocative ou comme une escalade de l'armement. Leur objectif militaire immédiat est d'aider l'Alliance à faire face à l'incertitude des temps qui suivent les récentes opérations en Tchécoslovaquie. Par ailleurs, elles ont servi la politique de longue portée en démontrant aux chefs soviétiques que le recours à la force était stérile pour résoudre des problèmes européens, que la réaction inévitable à cela compliquerait au lieu de faciliter la solution des problèmes actuels ou futurs.

Ayant approuvé le besoin de maintenir des moyens de défense appropriés, les ministres ont tenu à préciser que leurs gouvernements continuent d'accepter la détente comme le but à long terme de l'Alliance. On a reconnu que le geste de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie avait sérieusement ébranlé l'espoir de régler les grands différends qui divisent l'Europe, mais on a reconnu également que la résolution de ces différends de même que le progrès dans le domaine

du désarmement et du contrôle des armes étaient essentiels à une paix durable. Dans ma propre déclaration au Conseil, j'ai dit l'importance que le Canada attachait à la continuation des progrès dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. J'ai exprimé l'espoir que le Traité de non-prolifération ne deviendrait pas la victime des événements de Tchécoslovaquie et j'ai prié toutes les parties intéressées de prendre bientôt les mesures nécessaires pour que le Traité puisse entrer en vigueur le plus tôt possible. J'ai également signalé notre désir de voir commencer au plus tôt les importants entretiens entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armes stratégiques offensives et défensives.

Les ministres sont convenus que l'Alliance devrait continuer à s'occuper des questions de contrôle des armements et de désarmement afin que la marche vers le progrès reprenne dès que les circonstances le permettraient. Le communiqué notait en particulier que, bien que le geste de l'Union soviétique ait figuré pour le moment tout progrès dans la voie de la diminution réciproque des Forces, l'Alliance devait poursuivre l'étude des questions impliquées afin d'être en mesure d'aller de l'avant quand les circonstances deviendraient favorables au progrès. Le Canada attache une importance particulière à cet élément des entretiens de Bruxelles.

En guise de conclusion, les ministres sont convenus que l'Alliance de l'Atlantique Nord continuerait à jouer le rôle de répondant de la sécurité et de fondement essentiel à la réconciliation au sein de l'Europe. Les événements récents venaient de démontrer encore une fois que sa présence était plus nécessaire que jamais.

Dans ma déclaration devant le Conseil de l'Atlantique Nord, j'ai affirmé que nous étions d'accord avec d'autres pour penser que la menace pour l'Alliance découlant de l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie en était également une, bien qu'indirecte, pour l'OTAN, mais celle-ci n'avait pas à décider de donner la réplique à un acte d'agression prémédité; elle devait plutôt faire face à la situation d'incertitude et à la possibilité d'erreurs de calcul que la conduite récente de l'Union soviétique venait de créer. Devant une telle situation, il a été convenu que l'OTAN devait réaffirmer clairement sa ferme résolution de résister à toute agression visant l'un quelconque de ses membres, et que l'Alliance devait faire savoir qu'elle ne pourrait rester indifférente à tout nouveau geste qui serait une menace, même indirecte, à sa sécurité.

Tout en acceptant qu'il était naturel, dans les circonstances, de souligner le caractère défensif de l'Alliance, nous estimions important que l'OTAN saisisse toute occasion prometteuse de renouer le dialogue avec l'Union soviétique et de préparer ainsi la voie qui mènerait, le moment venu, à la solution des questions qui confrontent l'Europe. Nous avons donc appuyé l'opinion que l'OTAN devrait prendre le parti de laisser la porte ouverte à des relations normales avec l'URSS en prévision du jour où l'Union soviétique elle-même se rendrait compte que cette voie est la meilleure qu'elle puisse prendre. Nous

avons insisté pour que le communiqué réaffirme clairement que l'Alliance s'est fixé comme but à long terme la recherche de la détente ainsi que la matérialisation des mesures de contrôle des armements et de désarmement.

Il ne fait aucun doute qu'à la veille de la réunion à Bruxelles, les autres membres de l'Alliance étaient quelque peu inquiets quant à l'appui du Canada à l'endroit de l'OTAN. Les événements de Tchécoslovaquie leur avaient fait comprendre une fois de plus la valeur de l'OTAN comme moyen d'assurer leur sécurité et ils souhaitaient tout naturellement que rien n'arrive, surtout dans les présentes circonstances, pour affaiblir la solidarité de l'Alliance. Lorsque la réunion a pris fin, je crois que nous étions parvenus à persuader nos alliés que nous partagions leur inquiétude pour ce qui est de la sécurité future de l'Europe; que, même si nous étions à faire une révision de notre politique extérieure et de défense, nous resterions fidèles à nos engagements à l'endroit de l'OTAN jusqu'à ce que nous puissions les modifier; et que, à l'avenir, si le Gouvernement du Canada envisageait d'apporter des changements à notre rôle au sein de l'Alliance, il était entendu que nous consulterions nos alliés.

En résumé, la délégation du Canada à la réunion de Bruxelles a tenté de concilier deux visées principales : la première était de bien faire connaître, mais d'une manière pondérée et réaliste, notre condamnation du geste des Soviétiques en Tchécoslovaquie. La deuxième était de travailler de près avec nos alliés en vue de susciter une réaction à ce geste qui puisse influencer de façon constructive la pensée des dirigeants soviétiques, cela afin de les encourager à renouer le dialogue avec le monde occidental plutôt que d'avoir recours à la force dans leur recherche de solutions aux problèmes de l'heure.

Le ministre de la Défense nationale a aussi fait devant le Comité permanent une déclaration préliminaire dont voici le texte :

1. Tout d'abord, je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité à me présenter ici aujourd'hui et à dire combien je suis heureux d'avoir l'occasion de m'entretenir avec vous des répercussions des graves événements qui se sont déroulés en août dernier, ainsi que de vous rendre compte de la réunion à laquelle j'ai assisté à Bruxelles, en compagnie de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

2. Avant que je n'aborde les questions de défense qui ont été discutées à la réunion ministérielle de l'OTAN, vous aimeriez peut-être que je retrace la participation qu'a apportée le Canada par le passé à l'effort de défense de l'OTAN. Malgré notre situation géographique relativement isolée, le Canada a été mêlé, au cours du présent siècle, à deux guerres mondiales et à plusieurs autres guerres de moindre envergure. Cette expérience a porté les Canadiens à accepter deux principes de défense fondamentaux. Le premier de ces principes veut que, du point de vue du Canada, la paix et la prospérité dépendent du maintien de la paix dans le monde, et que les Canadiens aient l'obligation

d'encourager et d'assurer le maintien de la paix dans le monde. Selon le second principe, la seule attitude logique que le Canada puisse adopter pour assurer le maintien de la paix, consiste à travailler de concert avec les nations qui poursuivent le même but.

3. Nous avons appliqué ces principes à l'Europe au cours de la décennie précaire qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Les perspectives d'une paix durable étaient incertaines, et nos amis européens étaient en plein désarroi tant du point de vue économique que militaire. Au cours des premières années d'existence de l'OTAN, le Canada a répondu, pour ce qui est du domaine militaire, aux besoins pressants de défense collective en fournissant, en vertu de l'Assistance mutuelle, une quantité de matériel suffisante pour équiper deux divisions et demie d'armée; nous avons assuré l'entraînement de plus de cinq mille pilotes; nous avons fourni plus de mille avions et vingt-cinq navires de guerre. Des forces ont été affectées ou prévues pour affectation dans les trois milieux: des forces navales ont été mises en service dans l'Atlantique Nord tandis qu'un groupe-brigade a été établi en Allemagne, appuyé par le reste de la division au Canada, et une division aérienne a été stationnée en Europe centrale.

4. Au fur et à mesure que nos alliés ont retrouvé leur force et leur assurance grâce au climat de confiance que l'Alliance avait rendu possible nous avons pu, en accord avec eux, réduire notre part du fardeau de la défense européenne, tant par rapport à l'effort global que dans un sens absolu. Bien que les forces que nous nous engageons à fournir soient maintenant moins nombreuses qu'elles ne l'étaient au début, cette réduction a été compensée dans une large mesure par les améliorations considérables qui ont été apportées aux armes et au matériel. Même si les Forces canadiennes maintenant affectées en Europe sont relativement peu nombreuses, elles apportent à la défense de l'Alliance une contribution qui revêt une grande importance militaire et qui peut facilement s'identifier avec le Canada.

5. La stabilité occasionnée par l'Alliance de l'Atlantique Nord avait, vers le milieu des années 60, fait naître l'espoir que des relations plus normales pourraient être entretenues avec l'Europe orientale et laissait même prévoir avec un certain degré d'optimisme le règlement de la situation en Europe. Vous vous rappelez sans doute que le thème dominant de la réunion ministérielle de l'OTAN, tenue à Bruxelles il y a un an, était de favoriser la détente entre l'Est et l'Ouest et, à Reykjavik, en juin, nous avons commencé à entrevoir l'amorce de pourparlers avec les pays signataires du Pacte de Varsovie, afin de délibérer de la réduction équilibrée des Forces. Malheureusement, les efforts tentés dans ce sens ont été contrecarrés par les événements tragiques du mois d'août dernier. L'invasion injustifiée de la Tchécoslovaquie a porté tous les pays membres de l'Alliance à se demander si les moyens de défense de l'OTAN étaient suffisants et, lors de notre réunion il y a deux semaines, il était évident que l'accord était pour ainsi dire unanime. Tous se sont accordés à dire que

Selon la nouvelle situation exigeait un surcroît de vigilance, ainsi qu'une amélioration de la qualité des forces couramment engagées dans l'effort de défense, là où la chose était possible. La crise de Tchécoslovaquie a créé un climat de prudence et d'inquiétude, et a de nouveau souligné la nécessité des préparatifs de défense à un avenir incertain.

6. Dans l'exposé que j'ai présenté au Comité des plans de défense qui, comme vous vous en souvenez sans doute, constitue, à l'échelon du Conseil, le comité des quatorze pays membres participant à l'organisation du commandement militaire intégré, j'ai dit que je partageais l'opinion générale selon laquelle certaines améliorations de la qualité de nos forces engagées constitueraient en ce moment des dispositions raisonnables et prudentes, et j'ai pesé pour et le contre de plusieurs mesures que nous sommes à prendre à ce sujet.

7. Ainsi, j'ai mentionné les quatre destroyers porteurs d'hélicoptères et les deux navires de soutien opérationnel qui sont actuellement en construction. Comme la question de ces navires et de leur rapport avec l'OTAN a fait l'objet de certaines discussions, j'aimerais vous expliquer ce que nous nous proposons d'en faire lorsque la construction en sera terminée et qu'ils auront été mis en service dans les Forces armées canadiennes. En premier lieu, bien que les navires de soutien contribuent dans une large mesure à accroître les possibilités de lutte anti-sous-marine de l'OTAN en permettant à nos navires de consacrer plus de temps aux opérations actives, ils ne sont pas normalement affectés à l'OTAN, mais ils restent sous le commandement national même en temps de guerre. D'autre part, dans le cours normal des choses, les quatre nouveaux destroyers seraient affectés au commandant suprême Atlantique (SACLANT) lorsqu'ils seront mis en opération. A ce moment-là, nous avons l'intention de retirer quatre des anciens escorteurs d'escadre de la liste des forces actuellement affectées au SACLANT et de les garder dans les Forces canadiennes, aux fins de la défense de l'Amérique du Nord seulement. Par conséquent, nous ne projetons nullement en ce moment d'augmenter le nombre de nos navires affectés au SACLANT, non plus que d'accroître, dans la zone normale d'opération, nos forces maritimes (par exemple, en Méditerranée), et nos alliés ont été mis parfaitement au courant de nos intentions actuelles. Les nouveaux destroyers apporteront évidemment une amélioration qualitative notable aux forces du SACLANT. A propos de notre contribution au SACLANT, j'ai évoqué également notre programme de transformation des destroyers, et signalé que cela aussi apportera des améliorations qualitatives au potentiel de guerre ASM de l'OTAN.

8. J'ai parlé aussi de notre programme de ré-équipement du Groupe-brigade en Allemagne, et déclaré que nous accordons une haute priorité au parachèvement de ce programme. Celui-ci comprend, notamment, un nombre important de nouveaux véhicules de reconnaissance, certains nouveaux radars anti-mortiers, un grand nombre de nouveaux véhicules sur roues, et l'accumulation de certains types de munitions.

9. J'ai signalé que nos forces de réserve seront renforcées grâce à certaines améliorations apportées aux installations d'entraînement et à une intensification accrue de l'entraînement, et que nous avons l'intention de continuer à entraîner nos forces de réserve avec notre brigade en Europe.

10. J'ai annoncé que nous avons décidé de participer à l'exercice de 1969 de la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe (OTAN) dans le nord de la Norvège, comme nous l'avons déjà fait à deux reprises. Nous fournirons un groupement de bataillon aux fins de cet exercice, et, à cette occasion, nous exercerons également le déploiement opérationnel stratégique aérien et naval de cette unité en Norvège.

11. Enfin, j'ai déclaré que nous avons reporté à plus tard notre décision définitive quant à notre projet de réduire de 20 pour cent le nombre de nos appareils dans la Division aérienne en Allemagne. Peut-être pourrais-je ajouter qu'au cours d'entretiens privés avec plusieurs de mes collègues de l'OTAN, j'ai appris que l'assurance donnée par le Canada à propos de la Division aérienne a été particulièrement appréciée.

12. Afin de dissiper un ou deux malentendus à propos de la Division aérienne, j'aimerais vous rappeler que les escadrons dotés du CF-104 ont une double capacité, et que nous disposons présentement en Europe de stocks de pièces classiques pour ces appareils. Ces derniers sont capables d'apporter une contribution efficace à la stratégie de la riposte souple, adoptée par l'OTAN il y a un an. C'est là un concept que nous appuyons en principe, et que nous avons appliqué dans les forces que nous avons engagées dans l'Alliance. La Division aérienne du Canada est l'une des meilleures de l'OTAN, et je n'hésiterais pas à la comparer à n'importe quelle formation semblable dans le monde. Nos pilotes de CF-104, appuyés par toute l'organisation complexe de la Division aérienne, ont à maintes reprises remporté les honneurs au cours d'exercices d'entraînement de l'OTAN. On pourrait en dire autant de nos forces terrestres en Europe, qui sont insurpassables. Quand j'ai pris la parole à Bruxelles, j'ai mentionné le fait que nos forces militaires sont entièrement formées de professionnels, et j'ai assuré à nos alliés que nous les maintenons constamment au même haut niveau d'équipement, d'entraînement et de préparation opérationnelle.

13. Dans le domaine de la défense, le but premier de la réunion d'il y a deux semaines était de réaffirmer la résolution de l'Alliance, suite à la crise tchécoslovaque, de se serrer les coudes face à toute agression dirigée contre l'un quelconque de ses membres, et de se consulter sur les mesures précises à prendre pour assurer le maintien des défenses nécessaires. Le Canada s'est à la fois joint aux autres membres de l'Alliance pour réaffirmer cette intention, et pour maintenir et améliorer la contribution du Canada en matière de défense, comme je viens de vous l'expliquer.

14. J'aimerais dire quelques mots de la sécurité du Canada en fonction de l'OTAN. La principale menace à la sécurité du Canada et de la population

canadienne est liée à la perspective d'un échange intercontinental de missiles nucléaires qui pourrait découler d'un conflit d'intérêt ou d'idéologie entre les deux super-puissances. Le forum où les intérêts des super-puissances se chevauchent le plus étroitement est l'Europe, de sorte que l'Europe est la région du monde où la sécurité du Canada est le plus en péril. Aussi, la sécurité du Canada est-elle très étroitement liée à celle de l'Europe. Ce sont là les faits inéluctables du monde dans lequel nous vivons. Dans le passé, nous estimions qu'il était dans l'intérêt de la sécurité nationale du Canada de relever ce défi en participant à l'OTAN. Comment allons-nous relever ce défi dans l'avenir? C'est là l'une des considérations les plus importantes de la révision de notre programme de défense. Mais je vous prierais de bien vous rappeler que la révision de notre programme de défense ne supprime pas le défi qui se pose à nous.

15. Peut-être pourrais-je terminer en répétant les dernières observations que j'ai formulées devant le Comité des plans de défense, il y a deux semaines. Voici ce que j'ai dit:

L'affaire tchécoslovaque nous a tous démontré l'importance d'une approche collective à l'égard des problèmes de défense. Le dernier demi-siècle de l'histoire du Canada atteste amplement l'enthousiasme avec lequel nous avons toujours appuyé une telle attitude, et démontre à quel point nous avons toujours été disposés à apporter une contribution efficace, chaque fois que c'était nécessaire. La sécurité collective continue d'être le principe directeur de la politique de défense du Canada.

Mission ministérielle en Amérique latine

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX

AFFAIRES EXTÉRIEURES, L'HONORABLE MITCHELL SHARP,

À LA CHAMBRE DES COMMUNES LE 29 NOVEMBRE 1968

La mission ministérielle en Amérique latine est revenue à Ottawa mercredi de cette semaine. Je désire aujourd'hui faire une brève déclaration sur la mission et sur son travail, qui, j'en suis convaincu, ont marqué un point tournant dans nos relations avec l'Amérique latine.

La Chambre se souviendra que, un peu avant le départ de la mission, le premier ministre avait déclaré qu'elle avait pour but d'aider le Gouvernement à revoir sa politique à l'égard de l'Amérique latine, partie du monde avec laquelle nous croyons que le Canada devrait nouer des relations plus étroites. Voici les principales tâches de la mission :

examiner les avantages communs qui pourraient résulter de relations plus étroites avec l'Amérique latine;

examiner tous les aspects importants des relations du Canada avec l'Amérique latine — politiques, économiques et culturels;

manifestar notre désir de nous rapprocher des pays de l'Amérique latine sur une base bilatérale et l'importance que nous donnons à nos relations avec l'hémisphère dans son ensemble;

permettre aux ministres d'avoir des consultations directes avec les dirigeants latino-américains et voir sur place les progrès réalisés dans certains des pays les plus importants d'Amérique latine;

revoir non seulement nos rapports avec les pays d'Amérique latine, mais aussi les questions mondiales pour lesquelles ces pays et nous avons un commun intérêt; et

faire mieux connaître le Canada en Amérique latine et jeter les bases d'une meilleure compréhension de l'Amérique latine de la part des Canadiens.

Le Gouvernement a cru que, pour réaliser ces objectifs, il fallait déléguer des ministres qui puissent parler avec autorité en matière de politique étrangère, de commerce, de questions économiques et d'affaires culturelles, et de les appuyer par une forte équipe de hauts fonctionnaires des ministères et organismes publics qui s'intéressent le plus à nos relations avec l'Amérique latine.

Pour obtenir une vue d'ensemble de nos relations avec l'Amérique latine, la mission a visité le plus grand nombre possible de pays de la région.

Composition de la mission

En tout cinq ministres ont fait partie de la mission à un moment ou l'autre. Il s'agit du ministre de l'Industrie et du Commerce; du ministre de l'Énergie

des Mines et des Ressources; du secrétaire d'État et de M. Otto Lang, ministre d'État chargé de certaines responsabilités dans le domaine de l'industrie et du commerce. Mon secrétaire parlementaire, M. Jean-Pierre Goyer, y a également pris part. Nous avons fait en sorte qu'au moins trois d'entre nous fussent présents dans chaque pays. De cette façon, nos trois centres d'intérêt, soit la politique, l'économie et la culture, ont toujours été bien servis.

Mes ministres étaient secondés par des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, du ministère de l'Industrie et du Commerce et du Secrétariat d'État, comme aussi d'ailleurs, de l'Agence canadienne de développement international, de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, du Conseil des Arts, de la Galerie nationale, de l'Office national du film et de Radio-Canada. La plupart de ces fonctionnaires ont fait partie de la mission pendant toute sa durée.

La mission a visité neuf pays: six en Amérique du Sud (l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Pérou et le Venezuela) un en Amérique du Nord (le Mexique); et deux en Amérique centrale (le Costa Rica et le Guatemala). La tournée a duré environ un mois.

Dans chacun des pays, les ministres ont été reçus par le Président et ils ont eu une série d'entretiens avec les ministres des gouvernements d'accueil. Dans la plupart des pays, nous nous sommes entretenus avec les membres dirigeants des corps législatifs et avec des représentants d'organisations régionales et internationales. Certains membres du groupe ont pris part à des réunions ou à des visites particulières, parfois dans des pays voisins qui ne faisaient pas partie de l'itinéraire arrêté. Dans toutes ces rencontres, une grande variété de sujets ont été très approfondis.

Entretiens sur les plans politique, économique et culturel

Dans le domaine politique, nous avons traité des questions qui intéressent l'hémisphère et des questions internationales actuelles. Dans le domaine du commerce et de l'économie, nous avons traité de commerce dans le contexte multilatéral, de commerce bilatéral, de finances et d'investissements. Partout nous avons constaté que le développement est un souci majeur des gouvernements. Dans le domaine culturel, auquel l'Amérique latine attache elle aussi une grande importance, nous avons examiné un large éventail de sujets, depuis la recherche scientifique jusqu'à la production cinématographique. J'aimerais souligner que nos entretiens ont porté sur des possibilités précises aussi bien que sur les principes et les méthodes d'ordre général.

Bien que nous ayons traité surtout avec les gouvernements, nous avons prêté une attention particulière aux institutions privées qui, tant en Amérique latine qu'au Canada, ont un rôle important à jouer pour le développement de nos relations mutuelles. Nous avons eu des réunions, par exemple, avec les Chambres de commerce, les recteurs d'Université, les directeurs de musée et les principaux représentants du monde des arts. Nous avons rencontré des

hommes d'affaires, des missionnaires religieux et laïques et d'autres travailleurs bénévoles canadiens. Dans toutes ces réunions, nous avons été frappés grandement par l'importance du rôle que les individus et les groupes privés peuvent jouer pour la poursuite des buts que partagent les peuples du Canada et des pays latino-américains.

Dans chacun des pays que nous avons visités, nous avons été accueilli de façon chaleureuse et hospitalière. L'atmosphère de nos pourparlers a toujours été cordiale, franche, et, en règle générale, sans formalité. L'étendue et, souvent, la profondeur de nos discussions ont été remarquables; nous avons entamé un dialogue que nous avons l'intention de poursuivre.

Notre mission a reçu une grande publicité dans chacun des pays qu'elle a visités. La presse, la radio et la télévision en ont parlé considérablement. La présence de la mission a été ressentie en Amérique latine.

Il est un trait de la mission que j'aimerais mentionner. Celle-ci a très bien manifesté à l'étranger la réalité du Canada d'aujourd'hui; presque tous les membres de la mission étaient bilingues. De plus, bon nombre parlaient aussi l'espagnol ou le portugais.

La mission a recueilli une grande quantité de renseignements précieux et elle s'est formé des impressions et des opinions provisoires qui, manifestement, pourront aider énormément le gouvernement à terminer sa révision de nos relations avec l'Amérique latine. Les préparatifs considérables de la mission et la mission elle-même ont constitué la première phase de cette révision. On a fait beaucoup de travail. On a cerné certains projets qui pourraient être réalisés dans le cadre des principes et des méthodes actuels; certains ont déjà été réalisés et d'autres le seront incessamment.

Comité conjoint Mexique-Canada

Par exemple, on a créé le Comité conjoint Mexique-Canada pour l'étude de questions qui intéressent les deux pays dans les domaines politique, économique et commercial. Le Comité pourra aussi s'occuper d'autres questions, comme celles de la culture. Je désire maintenant déposer, en anglais et en français, la note sur cette question que j'ai signée et que j'ai remise au ministre des Affaires étrangères du Mexique lors de la visite de la mission ministérielle dans ce pays. Cette note, et la note que le ministre des Affaires étrangères a signée et m'a remise en réponse, constituent un accord créant le Comité.

J'ai le plaisir de vous annoncer que la mission a atteint les objectifs que le premier ministre avait établis pour elle avant son départ. C'est le désir du Gouvernement de déterminer, dans les plus brefs délais, comment les possibilités présentes peuvent se traduire en actes dans le cadre de la vaste révision de notre politique étrangère. Les membres de la mission ministérielle vont maintenant réfléchir sur ce qu'ils ont trouvé et sur ce qu'ils ont vu et entendu et ils feront prochainement un rapport là-dessus au gouvernement.

Je voudrais établir clairement que le gouvernement a l'intention, avant

terminer la révision de sa politique à l'endroit de l'Amérique latine, de consulter les personnes et les groupes du Canada qui s'intéressent à cette région et, au Parlement, de soumettre cette révision à un examen critique en comité. Ce faisant, le gouvernement accueillera les instances et les observations de tous. J'aimerais ajouter que la mission ministérielle elle-même a donné un nouvel élan aux relations entre le Canada et les pays d'Amérique latine.

Je suis sûr de parler au nom de tous les membres de cette Chambre en exprimant de nouveau aux gouvernements et aux peuples des pays que nous avons visités nos remerciements sincères et notre profonde reconnaissance pour l'accueil qu'ils ont réservé à la mission ministérielle. Aux gouvernements et aux peuples des pays d'Amérique latine que la mission n'a pu visiter, j'aimerais dire que, en entreprenant ce voyage, nous tendions aussi vers eux la main de l'amitié.

J'aimerais profiter de cette occasion pour dire combien j'apprécie, ainsi que tous les membres de la mission, les excellentes dispositions qui ont été prises par nos ambassades dans les capitales que nous avons visitées. Leur soin et leur diligence à notre égard sont vraiment dignes d'éloges...

Visite du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

LES 9 ET 10 décembre 1968, le prince Sadruddin Aga Khan, haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, est venu en visite officielle à Ottawa. Le prince poursuivait ainsi sa révision de l'activité du HCR en matière d'aide aux réfugiés dans de nombreuses régions du globe et se donnait l'occasion de discuter du haut commissariat pour 1969 avec M. Allan MacEachen, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que d'autres hauts fonctionnaires.

Le haut commissariat pour les réfugiés a été institué par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1949 pour remplacer l'Organisation internationale des réfugiés qui défendait auparavant les intérêts de ceux-ci. Le prince Sadruddin, qui une première fois en 1962 avait été nommé pour un mandat de trois ans, vient d'être renommé pour une période de cinq ans qui se terminera le 31 décembre 1973. La durée du mandat fixé au HCR par l'Assemblée générale a aussi été prolongée. Conçu au départ comme un organisme non opérationnel se bornant surtout à protéger les réfugiés à l'échelle internationale, le haut commissariat est maintenant autorisé à lancer des appels de fonds et à diriger des programmes destinés à secourir et à réinstaller les groupes de réfugiés les plus nécessiteux placés sous son mandat.

Budget du HCR

Les 31 membres du Comité exécutif du HCR, dont le Canada fait partie, viennent d'approuver le programme de 1969, qui implique un chiffre de dépenses record de 5.6 millions de dollars américains, soit 1 million de dollars de plus qu'en 1968. La contribution de \$370,000 versée par le Canada en 1969 (elle était de \$324,074 en 1968), place notre pays au troisième rang, après les États-Unis et la Suède, parmi les pays qui participent au programme de haut commissariat.

La plus grosse partie de ce budget sera dépensée en Afrique, notamment dans la République démocratique du Congo (\$876,000) et au Soudan (\$820,000). En outre, quelque \$500,000 serviront à améliorer les installations d'enseignement primaire des réfugiés congolais, rwandais et soudanais en Ouganda. Des fonds serviront aussi à secourir les réfugiés que la guerre civile du Nigeria a dispersés au Gabon, au Togo, au Dahomey et au Ghana. Au cours de sa visite à Ottawa, le haut commissaire s'est déclaré particulièrement satisfait du programme africain. Sur les quelque 800,000 réfugiés de cette partie du monde, il n'en reste qu'environ 70,000 qui reçoivent encore des rations alimentaires. Les autres ont déjà été intégrés dans l'économie et la société des pays qui les ont hébergés.

En Asie, une allocation importante (\$300,000) a servi à installer en Inde des réfugiés tibétains âgés et handicapés. Le HRC a récemment créé un bureau à New Delhi pour prendre part à ce programme. Un travail considérable se fait aussi chez les réfugiés chinois à Hong Kong et à Macao.

En Amérique latine, on dépensera \$315,000 en 1969 pour secourir et installer 115,000 réfugiés venant des Antilles et d'autres régions.

Les sommes affectées aux pays européens ne dépassent pas actuellement \$481,000 mais il faudra peut-être en augmenter le montant par suite des récents événements de Tchécoslovaquie. Ces crédits relativement peu importants trahissent le fait que les pays européens se trouvent de plus en plus en mesure de s'occuper de leurs réfugiés dans le cadre de leurs frontières sans avoir besoin d'une aide internationale. Il est à remarquer toutefois que le HCR continue à leur assurer une protection juridique, de même qu'à d'autres réfugiés, en vertu de la Convention internationale sur le statut des réfugiés (1951). Le Gouvernement canadien prend actuellement des dispositions définitives en vue de l'adhésion du Canada à cette convention et au protocole de 1965 ainsi qu'à l'Accord de La Haye sur les gens de mer réfugiés, qui date de 1957.

Le maintien de la paix

Le représentant du Canada, M. J.-P. Goyer, secrétaire parlementaire secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a fait, le 17 décembre 1968, devant la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies, la déclaration suivante touchant le Rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix :

La participation du Canada aux efforts déployés par les Nations Unies pour maintenir la paix remonte aux premiers jours de notre Organisation. A San Francisco, la délégation du Canada était de celles qui entretenaient beaucoup d'espoir pour le rôle que les Nations Unies pourraient jouer en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Avec d'autres délégations nous avons travaillé afin que l'alliance du temps de guerre fournisse une base solide pour l'édification d'une nouvelle organisation mondiale. Nos efforts ont abouti à la Charte des Nations Unies qui reflète aujourd'hui, tout comme en 1945, le désir de l'humanité de vivre dans un monde de paix où les énergies de l'homme pourraient être entièrement consacrées au progrès politique, économique et social.

Les Nations Unies ont fait, au cours des années, une contribution toujours plus significative dans tous ces domaines, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité, même si les méthodes choisies selon les impératifs du moment ont été quelque peu différentes de celles que prévoit la Charte. Il y a de l'ironie dans le fait que tandis que le préambule de la Charte proclame notre détermination « à unir nos forces pour maintenir la paix », les dispositions visant à assurer ce maintien de la paix sous les auspices de notre Organisation ont souvent provoqué de sérieuses divisions parmi les États membres. Il serait inutile de faire maintenant la genèse de ces divisions ou de montrer comment on aurait pu les éviter. Les historiens répondront à ces questions au temps voulu.

Ce qui présente un intérêt primordial maintenant, à la lumière du bilan complexe des efforts accomplis par les Nations Unies pour maintenir la paix, est un bilan d'où les querelles ne sont pas absentes, c'est de savoir si nous avons atteint un point à partir duquel nous pouvons aller de l'avant et accroître la capacité de notre Organisation de maintenir la paix sur la base d'un compromis réalisé entre différents points de vue. Si nous pouvons y parvenir, ce ne sera pas simplement une réussite sur le plan diplomatique mais, ce qui est plus important, une réalisation pratique et à long terme pour notre Organisation. Et un tel progrès, cela va de soi, devrait se faire sans porter atteinte aux différentes positions des États membres sur les questions constitutionnelles relatives au rôle et aux devoirs respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Si je vois la situation de cette façon, c'est que je suis naturellement influencé par ce dont ma délégation a été témoin ces derniers mois. Comme membre du groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, la délégation du Canada a eu une occasion particulière d'évaluer jusqu'où nous pouvons maintenant progresser, sans préjudice pour les positions constitutionnelles, dans nos efforts pour résoudre les nombreux problèmes pratiques que pose le lancement, le financement et la préparation d'opérations de maintien de la paix et de missions d'observation. Il y a un an, nous avons observé des indices permettant de croire qu'on commence à se montrer prêt à des compromis, qu'un certain mouvement se dessine vers des positions plus souples; ma délégation peut dire honnêtement que ces indices ont continué à se manifester au cours des délibérations du Comité des 33 et au sein de son groupe de travail. Cette heureuse situation peut se maintenir et, je crois, se maintiendra, si nous sommes tous convaincus du désir sincère de chacun d'entre nous de progresser dans ce domaine. Il s'agit simplement d'avoir confiance dans les intentions de chacun, car sans cette confiance mutuelle, nous ne pourrions espérer réaliser quoi que ce soit par consensus.

Étude des missions d'observation

La délégation demande à la Commission politique spéciale d'examiner les rapports du Comité spécial des opérations de maintien de la paix dont elle est maintenant saisie en tenant compte de ce contexte. On notera que le groupe de travail du Comité a demandé et reçu du Secrétariat certaines données très détaillées et très utiles relatives à un certain nombre de missions d'observation situées ou autorisées par des résolutions du Conseil de sécurité. Même si, malheureusement, ces données n'ont pas encore revêtu leur forme définitive, et qu'elles ne sont pas par conséquent à la disposition de tous, en général, ma délégation croit que leur préparation représente déjà en soi un progrès, et que les données du Secrétariat fourniront sans aucun doute une excellente base pour les futurs échanges de vues entre les membres du groupe de travail et du Comité des 33, lorsque ceux-ci commenceront à préparer le modèle de ce que devrait être une mission d'observation dans tous ses aspects.

Le fait que le Comité des 33, par l'entremise de son groupe de travail, a concentré son attention ces derniers mois sur les missions d'observation tient à un certain nombre de facteurs et ne reflète pas, bien entendu, la contribution que les opérations de maintien de la paix, avec tout ce qu'elles comportent, ont apporté dans le passé. Cependant, quant à l'avenir, ma délégation est portée à croire qu'une étude des missions d'observation est ce que nous pouvons faire de plus utile pour le moment. En effet, au stade actuel, il y a plus de chances pour qu'on assiste à des missions d'observation qu'à des opérations de maintien de la paix telles que celle qui a eu lieu à Chypre. Il y a, de toute évidence, un certain nombre de considérations d'ordre politique et financier, entre autres, qui s'opposent à une pareille possibilité. On doit se rappeler cependant qu'en 1965,

alors que la crise sur l'article 19 était encore présente à l'esprit, notre Organisation a pu mettre sur pied l'UNIPOM, une mission d'observation très utile dotée d'un mandat très précis et chargée de surveiller le retrait des troupes à la suite du conflit indo-pakistanaï; et en 1967, alors que l'article 19 n'était plus invoqué en ce qui concerne deux grandes opérations de maintien de la paix déjà passées, l'UNTSO s'est vu confier un nouveau rôle dans le secteur du canal de Suez et elle a été renforcée avec l'accord général des membres du Conseil de sécurité. Ma délégation croit qu'il se présentera probablement d'autres occasions où des missions d'observation, permettant une présence internationale maximale contre une dépense minimale, pourront contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Il serait, bien entendu, erroné de croire que le fait que le Comité des Nations Unies se préoccupe actuellement des différents aspects des missions d'observation interdise toute considération d'autres problèmes relatifs au maintien de la paix. Rappelons-nous que le mandat premier du Comité spécial était très vaste. Comment organiser dorénavant le financement du maintien de la paix d'une façon qui soit conforme au principe de la responsabilité collective? Voilà une question qui a toujours hanté nos délibérations; et elle continue à poser un problème à toutes les délégations qui s'intéressent au rôle que peuvent jouer les Nations Unies en vue du maintien de la paix. Pour sa part, la délégation du Canada reste prête à collaborer, en temps voulu, avec d'autres délégations, afin d'élaborer des principes directeurs concernant la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix, lorsque ces dépenses sont lourdes. L'établissement éventuel d'un barème de cotisations spécial qui s'appliquerait en pareil cas aux pays en voie de développement, et la possibilité d'instituer un comité de finances qui ferait des recommandations sur la nature de ce barème, sont des idées qui méritent de retenir l'attention. De fait, pour ce qui concerne le financement futur, tous les éléments de base d'une formule d'entente financière en a discuté nombre de fois déjà, depuis plusieurs années, au Comité des Nations Unies dans d'autres organes et à l'Assemblée générale. Nous espérons qu'on pourra bientôt leur donner la forme d'une proposition susceptible de bénéficier de l'appui général.

Puisque mon propos porte sur les possibilités que l'on doit chercher à réaliser, je ne peux m'empêcher de rappeler le désir de ma délégation de trouver des moyens d'attribuer un rôle plus actif au Comité d'état-major. Nous croyons qu'il est malheureux que la compétence réunie dans ce Comité soit inutilisée alors qu'il y a tant d'aspects de la question de la paix et de la sécurité qui méritent notre attention. Nous avons eu l'occasion de le dire déjà, même si le Comité d'état-major doit son existence au chapitre VII de la Charte, aucune disposition précise de la Charte ne l'empêche, à notre avis, d'effectuer des études qui pourraient être utiles non seulement dans le domaine des mesures coercitives ce qui relève nettement du chapitre VII, mais encore en ce qui concerne le régime

Organisateurs des opérations de maintien de la paix organisées à titre volontaire et
rès utiles n'ayant pas de caractère coercitif.

19 n° 1 Les vues du Canada

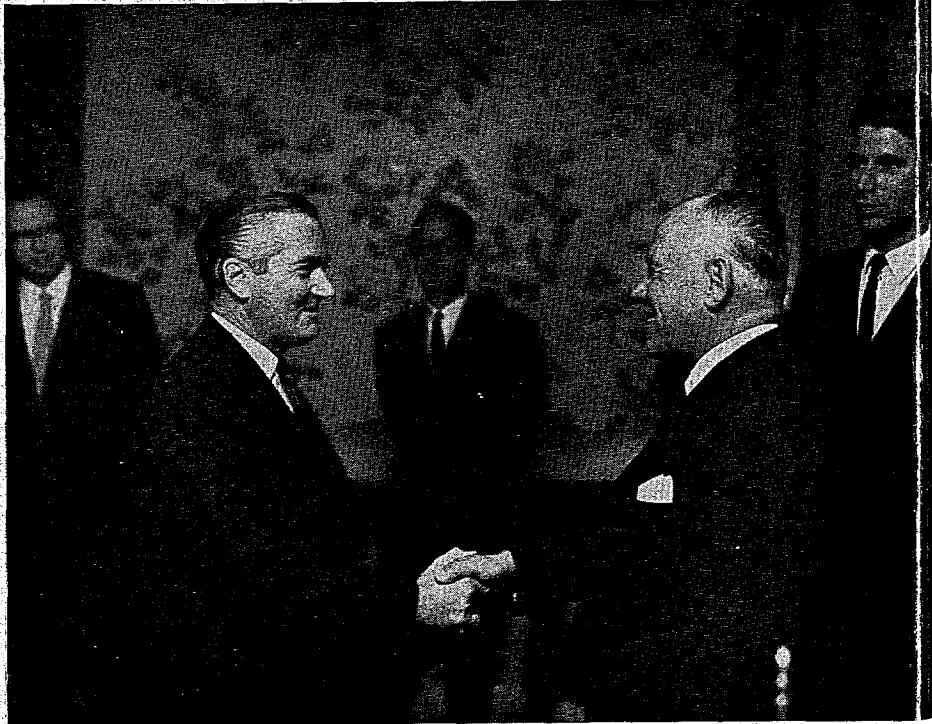
en de l'espère que je ne manquerai pas à l'humilité si je profite de l'occasion pour
e secret signaler les contributions faites par différents pays à l'étude sur le maintien de la
mbres paix effectuée au Comité des 33. Ces contributions ont fait l'objet d'un compte
t d'autre rendu dans les documents A/AC.121/11 à 19 et toutes, je crois, méritent d'être
nation étudiées par les délégations qui ont, par le passé, participé aux opérations de
x et à maintien de la paix de même que par celles qui s'intéressent et s'intéresseront à
la question. Le commentaire présenté par le Canada dans le document
é des A/AC.121/17 traduit un effort très considérable pour consigner nos vues sur la
servais signification et les détails techniques des opérations de maintien de la paix.
e la paix C'est dans la section consacrée à l'entraînement en particulier que les dirigeants
ès vastes du Canada se sont efforcés d'énoncer clairement ce qu'est le maintien de la paix
aix d'une et quelle sorte d'effectif il a besoin. Il y a également une foule de détails sur les
Voilà un dispositions qu'il faut prendre au préalable, y compris une copie d'un modèle
er un de d'entente sur le statut des forces.

s Nations En concluant cet examen général de la question du maintien de la paix,
i Canadienne que la situation se présente à la vingt-troisième session, j'ai tenu compte
fin d' de notre expérience passée et de nos espoirs face à l'avenir. Nos espoirs se
relatif fondent sur la conviction que les mésententes passées, notamment entre les
leur le grandes puissances représentées ici, disparaîtront enfin pour que les futures
opérations de maintien de la paix puissent être menées dans des conditions
d'institu généralement acceptables. Je dois dire également que nos espoirs seront encore
ce beaucoup plus grands si on élimine une fois pour toutes le déficit de vieille date que
e qui connaît le budget des Nations Unies par suite des désaccords passés quant au
existent financement des opérations de maintien de la paix. Nous regrettons beaucoup
é des 33 que ce problème persiste, car il mine la confiance à l'égard de notre Organisation
on pour et exerce un effet déprimant sur tous ceux qui ont vraiment fait leur possible
éficier pour accorder un appui financier ou autre à l'Organisation. Je demande donc
instamment à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de voir quelle
contribution ils pourraient verser à brève échéance pour donner suite au con-
sensus auquel on en est arrivé le premier septembre 1965, consensus qu'ont
ior. Nos sanctionné les résolutions 2053(A)XX, 2249(S-V) et 2308(XXII). Au fur
imité so et à mesure que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire des Nations
a sécurité Unies, il sera de plus en plus approprié de poser des gestes magnanimes envers
jà, men notre Organisation. J'aimerais par conséquent exprimer le vœu qu'avant le
e, au vingt-cinquième anniversaire, ces contributions volontaires et supplémentaires,
es étu qui sont nécessaires, auront été versées, que le déficit soit éliminé et qu'on puisse
coercitive envisager l'avenir, ainsi que le secrétaire général l'a souvent répété, avec un
cerne regain d'espoir et de confiance.

Visite d'une délégation parlementaire allemande

A l'automne de 1968, le Parlement canadien a eu l'occasion de rendre ses collègues allemands l'hospitalité qu'ils lui avaient manifestée à plusieurs occasions dans le passé. Une délégation parlementaire de la République fédérale d'Allemagne, dirigée par le président du Bundestag, M. Eugen Gerstenmaier, a visité le Canada du 3 au 12 octobre à l'invitation du président de la Chambre des communes, M. Lucien Lamoureux. La délégation comprenait un représentant du parti démocrate chrétien, un représentant du parti social démocrate et un représentant du parti démocrate libre. Les visiteurs ont parcouru neuf jours près de 9,000 milles, s'arrêtant dans des centres du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta et du territoire du Yukon.

Accueillie par M. Lamoureux à son arrivée à Montréal, la délégation s'est rendue le lendemain, par avion, à Edmonton, où M. Gerstenmaier et ses collègues ont été reçus par le lieutenant-gouverneur, M. J. W. Grant MacEwan, et par le premier ministre, M. E. C. Manning, qui ont offert un déjeuner en leur



M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des communes du Canada, (à gauche) accueille à Montréal, M. Eugen Gerstenmaier, président du Bundestag d'Allemagne.

honneur au nom du gouvernement de l'Alberta. Après le déjeuner, le président du Bundestag, sportif enthousiaste, a fait route vers Whitehorse afin de prendre part à une expédition de chasse de trois jours organisée par le Commissaire du Yukon, M. James Smith. Les autres délégués ont visité les parcs nationaux des Rocheuses, s'arrêtant à Jasper, au lac Louise et à Banff. Le 7 octobre, à Calgary, où M. Gerstenmaier a rejoint le groupe, le président de la Législature de l'Alberta, M. Arthur Dixon, et la ville de Calgary ont offert une réception et un dîner en l'honneur des délégués allemands.

Programme de la visite à Ottawa

Le 8 octobre, la délégation est arrivée à Ottawa, où le président de la Chambre des communes a offert, dans la soirée, une réception parlementaire et un dîner officiels. Au cours des deux jours suivants, les membres de la délégation se sont entretenus avec des parlementaires canadiens, des chefs de partis et des ministres du Cabinet. La délégation a rencontré M. R. L. Stanfield, leader de l'Opposition, et M. David Lewis, chef du Nouveau parti démocratique; ils ont eu des entretiens avec le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, avec le ministre suppléant du Commerce, M. Otto Lang, avec le président du Conseil privé, M. D. S. Macdonald et avec le ministre de la Production de défense, M. Arthur Laing.

Le 9 octobre, le gouverneur général et M^{me} Michener ont offert un déjeuner à leur résidence en l'honneur de M. Gerstenmaier et de ses collègues, en présence du premier ministre. Les délégués ont visité la Chambre des communes pendant la période des questions et ont assisté à une séance du Sénat; leur présence dans les tribunes a été soulignée à la Chambre et au Sénat. Au Sénat, ils ont été accueillis par le président, M. Deschatelets et par le leader du gouvernement, M. Paul Martin.

Le 11 octobre, la délégation a visité Toronto, où un déjeuner a été offert par le président du *Metropolitan Toronto Board of Trade*, puis Kitchener, où les délégués ont été invités à l'Université de Waterloo. A la fin de la journée, les clubs allemands de Kitchener ont organisé un dîner et une soirée de divertissement en l'honneur des visiteurs.

Le lendemain, M. Gerstenmaier s'est rendu à la *Waterloo Lutheran University*, où il a été accueilli par le chancelier, M. Ross Macdonald, lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Les Chambres de Commerce de Kitchener et de Waterloo ont ensuite offert un déjeuner auquel assistait aussi le lieutenant-gouverneur. A leur retour à Montréal, le président de la Chambre, M. Lamoureux, et un certain nombre de parlementaires canadiens attendaient les visiteurs pour leur souhaiter un bon voyage et les inviter à revenir bientôt.

Nombre accru de visites parlementaires

La visite d'octobre dernier était la première visite officielle d'une délégation allemande; toutefois, des parlementaires allemands ont visité de plus en plus fréquemment le Canada au cours des dernières années. Plus de 20 membres

du Bundestag sont venus au Canada en 1967 pour visiter l'Expo 67 ou pour étudier des questions telles que l'administration postale et l'enseignement, et se sont arrêtés à Ottawa. Le nombre des visites de ministres au Canada s'est aussi accru; en 1967, on peut compter entre autres, la visite du ministre de l'Agriculture, M. Höcherl, du ministre des Postes, M. Dollinger, et du ministre de la recherche scientifique, M. Stoltenberg, et, en 1968, la visite du ministre de la Défense, M. Schroeder. De plus, en 1964, il y avait eu la visite du chancelier Erhard et, en 1967, celle du président, M. Lübke. Les visites de ministres de village de parlementaires canadiens en République fédérale ont aussi été assez fréquentes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, manifeste, le ministre du Commerce, M. Winters, et le ministre de l'Agriculture, M. Green, se sont rendus à Bonn en 1967. Au nombre des visiteurs canadiens en 1967, on compte le ministre de la Défense, M. Cadieux, le ministre des Finances, M. Benson et un certain nombre de parlementaires.

Le nombre croissant des visites parlementaires est un signe tangible de liens étroits qui unissent les deux pays.

Le Canada et la Veille météorologique mondiale

Pour le matelot aux prises avec une tempête en mer, pour l'aviateur qui vole près des nuages annonciateurs d'orages et pour le propriétaire d'un centre de villégiature dont le succès dépend des journées d'ensoleillement ou de la neige, le temps est d'une importance vitale. Et pourtant, en dépit de son influence manifeste sur l'activité de l'homme, les gens ont tendance à négliger les rapports, quelquefois subtils mais constants qui existent entre le temps et le climat et notre mode de vie.

Bien que l'homme ait subi les caprices du temps depuis toujours et qu'il ait été forcé d'y adapter son existence, ce n'est qu'à une époque assez récente qu'il s'est mis à étudier sérieusement les éléments et les « habitudes » du temps. L'art de prévoir le temps s'exerce depuis la naissance de la civilisation, mais la science de la météorologie est à peine vieille d'un siècle. Au cours de cette période relativement courte, on a étudié et mesuré l'atmosphère, et on a observé et enregistré les caractéristiques de sa nature changeante. Les nouveaux instruments fournissent maintenant des données plus nombreuses et plus exactes de sa température, de ses radiations et de ses turbulences.

Tous les pays, petits et grands, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent, s'intéressent vivement à cette influence vitale qu'est le temps, qui parcourt la surface de la terre sans se soucier des frontières nationales ou des accords internationaux.

Observations quotidiennes

Chaque jour de l'année, quelque 100,000 observations du temps sont effectuées à la surface de la terre et 11,000 autres sur les conditions de la haute atmosphère. Ces observations sont choisies parmi les réseaux d'observation nationaux des services météorologiques du monde en vue d'un échange à l'échelle internationale par les centres régionaux et continentaux. On veille à ce que toutes les observations soient prises simultanément et à des heures fixes, pour que les méthodes et les façons de procéder, voire les étapes de l'observation et la forme du message chiffré, soient conformes à la pratique internationale. Huit mille stations terrestres émettent des rapports régulièrement, de même que 3,000 avions de transport et 4,500 navires. Cette mine de renseignements est transmise aux bureaux des prévisions météorologiques, aux centres de recherche et aux bureaux de climatologie à travers le monde, où ils sont analysés, traités, étudiés à fond, et emmagasinés par des systèmes de consultation rapide en vue de l'application éventuelle aux innombrables problèmes qui devront être résolus.

On doit aux matelots une grande partie des premiers progrès qui ont mené à la formation de services de météorologie, car à l'époque des navires à voiles,

un bon marin devait nécessairement être bon observateur et juge clairvoyant du temps. Les pertes nombreuses de navires au cours de violentes tempêtes ont amené des fonctionnaires de la navigation maritime à se réunir à Bruxelles en 1853 en vue d'organiser un système de reportage météorologique entre navires à l'aide de la télégraphie sans fil qui venait de voir le jour. De cette initiative est née l'Organisation météorologique internationale, créée à l'occasion d'une réunion tenue en Hollande en 1873; elle est devenue en 1951 l'Organisation météorologique mondiale (OMM), institution spécialisée des Nations Unies.

Coopération en matière de météorologie

Notre atmosphère instable, qui se déplace librement au-dessus des continents et des mers, a rendu indispensable entre pays l'échange de renseignements sur les pronostics du temps. Chaque service météorologique national, petit ou grand, s'en remet à un réseau international pour l'échange rapide et fréquent d'observations sur le temps. De la croissance régulière du nombre de stations, de la modernisation et du perfectionnement grandissants des techniques d'observation est né le réseau d'observation mondial actuel. Le besoin d'obtenir des renseignements de façon rapide, à point et d'une manière coordonnée a fait naître un réseau international de communications météorologiques de plus en plus moderne. Et les avantages manifestes d'une collaboration dans le traitement des données en vue des prévisions et des avis destinés à la navigation internationale, maritime et aérienne, ont donné naissance à un service météorologique maritime à l'échelle mondiale, ainsi qu'à plusieurs ententes en vue de l'intégration de services destinés à l'aviation internationale qui offrent un modèle admirable de coordination et de coopération internationales.

Au cours des dernières années, les nouvelles réalisations en matière d'observation par satellite et de traitement électronique des données, de réseaux automatiques de perception et de techniques de communication ont démontré que l'exploitation très poussée de ces nouvelles découvertes pourrait déboucher sur de grandes réalisations dans le domaine de la météorologie. La résolution de l'OMM proposant un effort concerté en vue de profiter des possibilités de ces nouvelles réalisations, a été vite saisie par l'Organisation météorologique mondiale, qui a fait un programme visant à réorganiser et à revivifier le réseau mondial de prévisions météorologiques.

But de la Veille météorologique mondiale

Ce nouveau réseau mondial a été baptisé la « Veille météorologique mondiale » et le Plan et Programme de mise en œuvre, qu'on a publié en définissant le but :

Le but de la Veille météorologique mondiale est de permettre de saisir les nouvelles occasions qui se présentent aujourd'hui de faire de grands progrès dans le domaine des sciences atmosphériques et de mettre à la portée de tous ses membres tous les avantages de meilleurs services météorologiques, réalisés grâce à de tels progrès. Ces améliorations auront une influence profonde sur l'agriculture, le commerce et l'industrie de tous les pays.

et permettront de prévoir avec plus de précision et à temps les tempêtes violentes et autres sautes d'humeur du temps, afin de protéger la vie et la propriété. Cela augmentera la sûreté et l'efficacité du transport international, aérien et maritime, et fournira aux pays un appui indispensable dans l'exploitation de leurs ressources hydrauliques et de leur production alimentaire.

Avant de tenter d'élaborer un meilleur réseau météorologique mondial, on doit d'abord connaître les faiblesses du réseau actuel. Une foule d'études ont révélé que l'entrave principale au progrès en météorologie est l'insuffisance des données précises touchant l'atmosphère de la terre. Cela empêche de bien comprendre le « comportement » de l'atmosphère et réduit de beaucoup l'exactitude et l'utilité des prévisions et autres services météorologiques, notamment dans les régions où les données sont peu nombreuses. Le travail devient particulièrement difficile au-dessus des mers. Les navires marchands chargés de faire des observations empruntent ordinairement des routes de navigation établies, sorte que de grandes parties des 71 pour cent de la surface terrestre que recouvrent les mers sont rarement l'objet d'observations. Le fait même de prendre le pouls de l'atmosphère: température, vents, nature des vagues, température de l'eau, par exemple, est particulièrement difficile à bord d'un navire en marche.

Réseau d'observation mondial

Pour remédier aux lacunes des observations maritimes et terrestres, on a mis sur pied un réseau d'observation mondial en vue d'éliminer les faiblesses du réseau actuel et d'y incorporer les nouvelles techniques. De nombreuses études et des travaux intenses de conception et d'élaboration sont en marche. Des bouées de mer, stationnaires et mobiles, sont à l'essai; d'autres formes de matériel automatisé destiné aux stations isolées se diversifient, se perfectionnent, et renchérisent.

Les connaissances théoriques insuffisantes, les définitions incomplètes touchant la nature exacte des données et le nombre de réseaux d'observation requis, les techniques dépassées pour la transformation des données en services simples pratiques, tout cela a été cerné et la tâche de l'étudier en profondeur et d'y trouver solution a été confiée aux grands scientifiques de nombreux pays.

Le besoin d'une communication rapide et efficace des renseignements météorologiques a nécessité des réunions de planification et des programmes d'étude, et entraîné la mise au point de nouvelles techniques. La mise sur pied d'un nouveau réseau mondial de télécommunications exige que le réseau soit efficace à trois niveaux: celui des principaux circuits ultra-rapides entre les grands centres mondiaux, celui des réseaux régionaux et enfin celui des réseaux nationaux de communications météorologiques. Le réseau sera doté d'équipement moderne et de nouvelles installations afin que chaque pays obtienne les données traitées dont il a besoin dans les plus brefs délais. La capacité précieuse qu'ont les satellites de recueillir et de transmettre des données depuis des endroits isolés de la terre est une technique des plus récentes qui fait présentement l'objet d'études et d'essais.

Rôle de coordination de la VMM

Il existe des ententes mutuellement avantageuses entre des pays voisins ou des groupes de pays dans le cadre desquelles on échange des prévisions et des cartes météorologiques et d'autres données structurées semblables, mais la Veille météorologique mondiale introduit un système grâce auquel la coopération et l'efficacité deviendront monnaie courante. Des centres météorologiques mondiaux installés à Washington, à Moscou et à Melbourne, sont chargés de fournir des analyses à l'échelle de la planète sur les mouvements de l'atmosphère, et des prévisions à grande échelle et à longue échéance sur les principaux phénomènes qui se produisent. Les centres météorologiques régionaux, dont un sera situé à Montréal, répondront à bon nombre des besoins courants des pays et élimineront en grande partie le double emploi à l'intérieur d'une région. Les centres météorologiques nationaux enfin, qui seront sous la direction des pays mêmes, fourniront toute la gamme des services météorologiques nécessaires pour répondre aux besoins et à l'exploitation des ressources de chaque pays.

Ce réseau à trois niveaux ressemble d'assez près à celui qui a été créé au Canada il y a quelques années et où un Bureau central d'analyses installé à Montréal est chargé d'étudier l'atmosphère en gros et de transmettre aux bureaux de tout le pays ses cartes et avis par fac-similés, technique utilisée pour transmettre les cartes. Des bureaux centraux météorologiques, situés à des endroits qui fournissent de plus amples données et apportent leur appui aux douzaines de bureaux météorologiques situés dans les principales villes et régions industrielles du Canada qui assurent une variété et une quantité étonnantes de services météorologiques pour répondre aux besoins du pays.

Nécessité d'obtenir les données à l'avance

Le programme de la Veille météorologique mondiale est sans doute ambitieux et réalisable du point de vue technique, mais est-il possible de réaliser le renouvellement et la modernisation énormes qui s'imposent, et le coût et l'effort en seront-ils justifiés? Les questions ont été pesées et soupesées, et toutes les voies de la technologie et des ressources ont été explorées. La nécessité d'améliorer les prévisions du temps se fait de plus en plus sentir. Vers la fin de notre siècle, la population mondiale aura sans doute plus que doublé et, même si l'on n'élevait pas le niveau présentement trop bas de l'alimentation mondiale, la production alimentaire devrait doubler pour répondre aux besoins de l'an 2000. Il est bien connu que le climat exerce une action sélective sur la végétation et que le temps au cours de l'année en règle la quantité. Nombre de pays en voie de développement ont à faire face à des problèmes tels que la pauvreté du sol, la pénurie de ressources hydrauliques, l'insuffisance des récoltes et la malade aussi bien chez les plantes que chez les animaux. Ils ont tous besoin de renseignements exacts. Une connaissance anticipée des conditions atmosphériques peut aider à éviter des erreurs coûteuses dans le domaine de la planification du choix des récoltes, ou du lieu d'implantation, qu'il s'agisse d'agriculture, d'amélioration des routes, d'usines ou de villes.

En ce moment, la tâche la plus urgente pour les météorologues du monde est de fournir les renseignements et les conseils qui permettront aux agronomes et aux cultivateurs d'explorer et d'exploiter le plein potentiel de production alimentaire de la terre. Grâce à une connaissance des rapports étroits qui existent entre, d'un côté, le temps et, de l'autre, les récoltes, l'élevage du bétail et la volaille et la pousse des fruits et légumes, grâce aussi au choix de l'endroit, du sol et du climat qui conviennent à chacun de ces secteurs, il est possible de tirer parti du temps et de réduire au minimum les dangers des intempéries pour les récoltes. C'est surtout dans les pays en voie de développement, où la population augmente rapidement et où le niveau de l'alimentation est plus bas qu'ailleurs, que l'agriculture doit réagir, afin que les nations aient des ressources d'aliments suffisantes et certaines pour assurer leur survivance et leur développement dans un climat de paix.

La Veille météorologique mondiale représente l'espoir et la promesse que le météorologue jouera un rôle de premier plan dans la Campagne mondiale contre la faim et qu'il appuiera pleinement le monde scientifique dans sa recherche de nouvelles méthodes pour accroître les ressources alimentaires du monde.

En vue de la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale, chaque pays devrait s'efforcer d'apporter dans son propre territoire et dans la mesure du possible, les modifications recommandées dans le plan touchant le domaine de l'observation et des activités connexes. Au besoin, on pourra obtenir de l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, ou directement d'un ou de plusieurs pays, ou encore grâce aux contributions versées à un Fonds bénévole de mise en œuvre d'où l'aide sera accordée sous la direction de l'Organisation météorologique mondiale.

Apport du Canada

Le Canada a fait savoir au secrétaire général de l'OMM qu'il se propose de fournir les quelques stations météorologiques supplémentaires que demande le programme de la Veille météorologique mondiale, et que son réseau de communications, qui est déjà unique quant à sa capacité, sera bientôt converti en un réseau automatisé. Le secrétaire général de l'OMM a également été informé dans le détail des programmes canadiens de recherche et de formation en matière de météorologie. Des bourses de recherche sont offertes en réponse aux demandes reçues des gouvernements avec lesquels le Canada a des ententes bilatérales relatives à l'aide extérieure. Le Gouvernement canadien a en outre décidé de verser 500,000 dollars au cours des quatre prochaines années en vue de la mise en œuvre de la Veille météorologique mondiale. Cette somme, qui appuiera les programmes des pays en voie de développement est accordée en sus de la somme courante affectée par le Canada à l'aide extérieure. L'aide sera accordée directement aux pays qui en auront besoin : ceux-ci seront choisis parmi ceux qui auront informé l'OMM qu'ils sont incapables d'effectuer les améliorations exigées d'eux par le programme de la Veille météorologique mondiale.

En accordant une attention continue à l'avancement ordonné de la météorologie et en utilisant du matériel moderne afin d'en améliorer les méthodes d'opération aussi rapidement que le permet notre programme de développement, le Canada indique la route à suivre à d'autres pays.

On espère que d'ici 1988 le monde recevra des prévisions hebdomadaires mensuelles et saisonnières auxquelles il pourra se fier, et aura réussi à exercer une action restreignante sur les tempêtes continentales et les ouragans dévastateurs. Un tel progrès se réalisera dans la mesure où la Veille météorologique mondiale sera devenue une réalité vivante à l'échelle de la planète.

ai
N° 1
P
ministre
mes mi
raison
un gr
le chau
personn
a jungle
méthod
eur co
Si
l'hui, il
levé,
la un
qui refu
été in
ont pa
Actuelle
volonté
MEDIC
qui lui
nu. Cen
Réussit
A la d
realisar
four
léparte
le ma
commu
Orang
occiden
rogène
ce, pro
C
ambula
transp
sanitari

Aide canadienne aux indigènes de Malaysia

En 1955, au cours d'un bref séjour dans l'ancienne Malaisie, M. Lester B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures et plus tard premier ministre du Canada, visita le centre indigène de recherche de Gombak, à quelques milles de Kuala-Lumpur. Ce centre se composait à l'époque d'une longue maison au toit de chaume, montée sur pilotis, qui servait de salle commune à un groupe de familles indigènes; d'un certain nombre de petites huttes à toit de chaume elles aussi où vivaient ces familles, et d'un bâtiment qui abritait le personnel du centre chargé de l'administration. On y avait amené du fond de la jungle des aborigènes timides mais amicaux pour leur enseigner de meilleures méthodes de production des aliments et d'hygiène après quoi ils devaient regagner leur communauté d'origine pour mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.

Si le visiteur de 1955 retournait au centre de recherche de Gombak aujourd'hui, il aurait peine à croire qu'il s'agit du même endroit. Car ce centre est devenu, depuis, le siège des services médicaux et radiophoniques indigènes. Il y a un hôpital de 420 lits où l'on peut loger à part les familles des malades, qui refusent d'être séparées. Un programme de formation médicale de six mois a été institué à l'intention des indigènes, des Orang Aslis, et 270 d'entre eux ont partie du personnel du service médical qui dessert Gombak et la jungle. Actuellement, l'effectif se compose de 12 Malaysiens non indigènes et de 13 volontaires étrangers. Le Dr J. D. F. MacLean, Canadien au service de CARE/MEDICO, vient d'arriver pour remplacer un autre Canadien, le Dr E. J. Ragan, qui lui aussi servait à Gombak. M^{lle} Elaine Wach, infirmière canadienne affectée au Centre est rentrée au Canada.

Réussite de l'entreprise canadienne

À la demande du Gouvernement de la Malaysia, le Gouvernement canadien, réalisant là un de ses projets les plus réussis dans le cadre du Plan de Colombo, a fourni du matériel d'un coût supérieur à \$300,000 au service médical du département malaysien des Affaires indigènes. Ce projet comportait la prestation de matériel radio émetteur-récepteur destiné à l'aménagement d'un réseau de communication réservé aux services médicaux et permettant de desservir les Orang Aslis qui vivent dans les régions éloignées de la jungle en Malaysia occidentale. Un total de 50 appareils émetteurs-récepteurs et de groupes électrogènes à essence ont été fournis par le Gouvernement canadien en vertu de ce programme.

Cette année, le projet a été élargi et comporte la fourniture de cinq ambulances destinées à l'hôpital indigène de Gombak. Elles faciliteront le transport des malades vivant en bordure de la jungle dans les différents postes sanitaires et à Gombak.

Lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 10 septembre 1968, les cinq ambulances ont été remises par le haut commissaire canadien, M. John G. Hadwen, au ministre par intérim des Terres et Mines de la Malaysia, dont le ministre est chargé de l'administration du département des Affaires indigènes. Le ministre a accepté les clés des véhicules puis, en compagnie du haut commissaire, a fait le tour de l'ensemble dans la première ambulance. La cérémonie a été retransmise par la télévision et la radio malaysiennes.

Le Gouvernement canadien offrira aussi une clinique dentaire mobile à l'hôpital de Gombak vers la fin de cette année.

Mesures prises par le Gouvernement malaysien

Depuis l'indépendance du pays en 1957, le Gouvernement malaysien a pris un certain nombre d'aménagements dans le but d'élever le niveau de vie des Orang Aslis afin de pouvoir les intégrer à la communauté malaysienne et les faire bénéficier totalement des résultats de la lutte engagée par la Malaisie pour accélérer son développement économique. Dans le domaine de l'éducation le Gouvernement a créé plus de 80 écoles primaires pour les enfants indigènes et à l'heure actuelle, presque 4,000 d'entre eux fréquentent les écoles primaires et 200 les écoles secondaires.



Le haut commissaire du Canada en Malaysia, M. John G. Hadwen, adresse la parole d'une cérémonie au cours de laquelle il a offert, au nom du Canada, cinq ambulances à l'hôpital indigène de Gombak.

On encourage les Orang Aslis à mettre en valeur leurs terres de façon à pouvoir y pratiquer des plantations dont les récoltes se font à long terme comme les hévéas, les cocotiers et les arbres fruitiers. Trente projets d'établissements pilotes ont été créés avec des logements, des écoles, des hôtels et des saires, et, si possible, des installations d'eau et des installations sanitaires. On a institué une équipe de constructeurs orang aslis chargée de la réalisation de différents projets dans leurs propres collectivités.

Le Gouvernement de la Malaysia a créé un service médical qui comporte plus de 140 postes sanitaires et cliniques situés dans différentes régions peuplées d'Orang Aslis ainsi que des cliniques médicales et dentaires mobiles à quoi s'ajoute l'hôpital moderne de Gombak. Dans le cadre du Plan de Colombo, le Canada a été heureux de pouvoir collaborer à ce programme digne d'intérêt.

Autres projets canadiens

Le projet des services médicaux indigènes ne constitue qu'une partie du programme canadien en Malaysia dans le cadre du Plan de Colombo. Celui-ci comportait également l'inventaire des ressources naturelles devant servir de base à un programme de mise en valeur des ressources sylvicoles, agricoles et minières du pays. Le Gouvernement canadien a récemment accru son aide en fournissant du matériel d'enseignement technique à 53 écoles générales et écoles secondaires commerciales en Malaysia occidentale et du matériel de scierie destiné à un établissement de formation professionnelle au Sarawak. En outre, des études en vue de la construction d'installations de drainage et d'égouts ont été entreprises pour les villes de Kuala-Lumpur, de Georgetown et de Klang.

L'année dernière, plus de 250 étudiants et stagiaires malaysiens sont venus au Canada sous les auspices du Plan de Colombo. En retour, 39 enseignants et conseillers canadiens ont servi en Malaysia occidentale et orientale sous les auspices du même Plan.

Le milieu humain

TEXTE DE LA DÉCLARATION QUE LE REPRÉSENTANT DU CANADA,
M. R. KAPLAN, DÉPUTÉ, A PRONONCÉE DEVANT
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
RÉUNIE EN SÉANCE PLÉNIÈRE, LE 3 DÉCEMBRE 1968.

L'ACCESSION toujours plus rapide de l'homme à une ère technologique ne
pas sans graves conséquences pour le milieu humain. L'activité de l'homme
en particulier la poussée croissante de l'industrialisation et de l'urbanisation
produit dans ce milieu des modifications alarmantes. Nous devons réagir devant
ces transformations de façon positive et déterminée, si nous voulons préserver
notre milieu, assurer la survie de nos ressources biologiques, et dans certains
régions conserver à l'homme sa santé et sa vie elle-même.

En analysant ces transformations, nous avons fait sur notre milieu
découvertes scientifiques qui vont à l'encontre de la croyance populaire. Au
et à mesure que ces découvertes seront admises, comme il se doit, elles influent
nécessairement sur toutes nos valeurs, culturelles, sociales et économiques,
même temps que nous réapprendrons à respecter l'équilibre de la nature.

La croyance populaire se fonde sur l'opinion selon laquelle nous avons
appris à conquérir notre milieu et sommes devenus son maître. Nous pouvons
maintenant implanter des villages confortables dans les climats les plus chauds
nous pouvons faire produire les sols stériles, nous pouvons tirer de la nourriture
de substances auparavant mises au rebut, nous pouvons parcourir de vastes
distances en quelques minutes, nous avons allongé la durée de la vie humaine.
Avec une telle puissance, il n'est pas étonnant que nous ayons présumé que
notre milieu constitue une réserve pratiquement illimitée d'air, d'eau claire
de sol pur, qu'il nous appartient d'exploiter au fur et à mesure que nous
acquérons la capacité de le faire. La recherche nous a permis de connaître
les limites de ces éléments, mais nous avons cru que ces limites ne représentaient
qu'une importance théorique.

Équilibre fragile

Un fait est devenu évident ces derniers temps et il a modifié les idées que nous
nous faisons du pouvoir de l'homme sur la nature: nous nous sommes rendu
compte que l'équilibre du milieu humain est fragile. Ce milieu est soumis
des lois que nous devons, en dépit de toute notre technologie, apprendre à
respecter et auxquelles nous devons apprendre à obéir si nous voulons préserver
les conditions dans lesquelles l'homme et ses ressources biologiques peuvent
survivre. Notre milieu est comme un organisme vivant, assez vigoureux pour
absorber certains assauts mais, en certaines régions, il est sollicité au delà

limites par notre production considérable de matières nuisibles d'une grande complexité. La nature peut réduire certaines substances en des éléments simples, mais aucune matière ne se perd dans le système, si nocive et menaçante soit-elle pour la perpétuation de la vie. Les forces dynamiques internes du système naturel, sur lesquelles nous avons compté jusqu'ici, ne peuvent réduire et absorber toutes ces substances nuisibles, et le système ne peut pas lui-même se remettre des effets dévastateurs qu'il subit.

La région des Grands lacs, en Amérique du Nord, fournit un exemple saisissant de la façon dont peut être bouleversé l'équilibre délicat de la nature. Le lac Érié est, ou était, l'une des nappes d'eau douce les plus étendues du monde. Par suite d'une négligence continue et de mesures correctives insuffisantes, ce grand lac, qui était une source de nourriture et d'eau potable en même temps qu'un endroit de détente, a été transformé en un réservoir de produits chimiques, où la navigation de plaisance, sans parler de la natation, se font avec risques et périls. Si vous tombez d'un bateau dans le lac Érié, nous vous conseillons de vous faire vacciner contre le tétanos. Quant aux ressources piscivores du lac, il suffira de dire que la pêche du brochet bleu, qui rapportait 900,000 livres de poissons en 1956, avait diminué à moins de 200 livres en 1963.

Le message qui nous est lancé à tous est le suivant: il faut agir pour enrayer les dégradations que subit notre milieu et pour corriger les dégâts qui lui ont déjà été infligés, et ce défi lancé à la vie elle-même devrait être classé, quant à l'importance, au même rang que les grands problèmes de notre temps. Par le passé, notre technique a été orientée vers la maîtrise de notre milieu en vue de la production de biens et de services. Il faut maintenant conquérir et maîtriser les forces de détérioration et de destruction du milieu libérées par l'activité industrielle et urbaine de notre temps. Il faut maintenant orienter la technique vers le rétablissement de l'équilibre normal de notre milieu humain. Il existe de nouvelles techniques pour réduire la quantité des déchets, épurer les secteurs pollués, et améliorer les méthodes de traitement propres à l'industrie et aux villes. Ce n'est pas que nous manquions de connaissances voulues, mais dans l'emploi de nos connaissances actuelles, nous traînons de l'arrière, résultat indiscutable tant d'une prise de conscience insuffisante des conséquences de la pollution que d'une inquiétude au sujet des coûts qu'entraînerait l'emploi de ces nouvelles techniques.

Étude des problèmes

Une juste appréciation de la tâche à accomplir suppose que nous fassions une nouvelle estimation de la valeur que comporte un milieu non pollué pour la population. Aux fins de cette étude, il faut, pour la première fois depuis que l'homme existe, considérer l'air pur, l'eau pure et un sol propre comme aussi importants, du point de vue économique, que la nourriture, le vêtement et l'électricité. Ces derniers éléments sont précieux parce qu'ils fournissent la

base du bien-être et parce que, en tant que produits, on peut déterminer le prix de revient. Ce qu'il faut maintenant comprendre, c'est que l'air, l'eau et le sol doivent être considérés comme ayant une importance économique égale, voire plus grande, en tant qu'éléments fondamentaux de la vie, qui rendent tout le reste possible.

Les organisations reliées à l'ONU ont déjà apporté leur concours dans plusieurs domaines. Dans le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, les Nations Unies nous ont donné une définition de l'objectif humain auquel nous devrions travailler, à savoir « le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre ». Le pacte impose également aux États membres le devoir de prendre des mesures en vue d'assurer « l'amélioration de tous les aspects de l'hygiène du milieu et de l'hygiène industrielle ». Les pays en particulier et la communauté mondiale dans son ensemble doivent s'inquiéter lorsque ces droits sont menacés par la poussée de l'industrialisation et de l'urbanisation. Les gouvernements ont un rôle primordial à jouer, tant individuellement que par la voie d'une collaboration internationale appropriée, où l'ONU peut jouer un rôle important. Ce qui s'est passé dans les régions développées du monde, indépendamment du système économique et social dans lequel elles ont évolué, montre avec évidence les problèmes qui se posent actuellement ou qui vraisemblablement se poseront à tous les pays à mesure que l'ère technologique atteindra une portion toujours plus grande de l'humanité.

La délégation du Canada est convaincu que l'heure est venue pour la communauté mondiale, telle que groupée dans notre organisation, de s'occuper des problèmes du milieu humain. Nous devons le faire avec le souci de l'urgence de la tâche et dans un esprit de collaboration internationale. Nous devons le faire en réalisant que nous avons tous beaucoup à apprendre sur les problèmes du milieu humain, qu'il ne faut pas répéter ailleurs les erreurs commises dans les régions développées, que les pays en voie de développement en particulier ont l'occasion, en employant de nouvelles techniques, de prendre des mesures préventives qui peuvent leur permettre d'éviter quelques-unes des conséquences les plus horribles de l'abus du milieu humain.

Mesures de prévention et de contrôle

L'expérience nous a montré que les mesures de prévention et de contrôle doivent maintenant faire partie intégrante de nos programmes industriels et urbains. Nous croyons que ces mesures devraient également faire partie intégrante des plans de développement des pays en voie de développement, de façon qu'ils puissent s'épargner les frais énormes de la négligence et réaliser des économies que procure une planification de grande portée. En plus de favoriser le bien-être de leurs populations, cette mesure contribuerait également, de façon directe, à leur développement économique en assurant dès le départ, et à beaucoup moins de frais, la préservation du milieu à un degré que les pays développés ne pourront maintenant obtenir qu'en payant un prix très élevé.

Nous dirons donc que l'heure est venue où les pays en voie de développement doivent tenir dûment compte, dans leurs plans de développement, des conséquences que ceux-ci peuvent avoir pour le milieu humain. Nous devrions tous être prêts à favoriser cet aspect essentiel du développement économique et à y contribuer.

Donc, les mesures que chaque pays prend, ou néglige de prendre, pour améliorer notre milieu par une diminution de la pollution, ont une importance considérable pour le reste du monde, parce que notre milieu forme un tout. C'est le même air qui nous enveloppe tous; l'eau qui tombe du ciel, arrose la terre, et parvient aux régions côtières de tous les pays, forme elle aussi un tout. La pollution que subit le milieu humain d'un pays quelconque atteint inévitablement le reste du monde. Chacun de nous peut réduire le volume mondial de la pollution, mais nous serons les victimes impuissantes de ceux qui négligeront de le faire. Par conséquent il faut favoriser et accroître non seulement les efforts faits à l'échelle de chaque pays mais encore la collaboration internationale, au profit général d'une humanité habitant une planète de plus en plus peuplée.

Decisions difficiles

Connaissant mieux les limites rigides qu'imposent les lois de l'équilibre naturel que j'ai parlé, chaque gouvernement, y compris le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de mon propre pays, ont des décisions difficiles à prendre. Quel degré de propreté devra-t-on donner au milieu? Jusqu'ici les producteurs, quels que soient les systèmes économiques, ont été libres de chercher à produire le plus avec le minimum, ou au moindre coût possible, peu importe la pollution engendrée en cours de route. Les décisions économiques tenaient pas compte de la pollution, et à mesure que nous atteignons et dépassons les limites de tolérance de la nature, le prix que doit payer la collectivité en termes de gaspillage et de détérioration du milieu apparaît au grand jour. A cet égard, la question des normes de pureté, qui se pose de façon cruciale dès le départ, revient en fait à demander quel degré de pureté chaque économie peut se permettre de donner à son milieu, car, ainsi que je le montrerai dans un instant, des sommes énormes sont en cause, beaucoup plus considérables pour les pays développés que pour les pays en voie de développement, et une décision sérieuse influera indubitablement sur le produit national brut. Une fois qu'il a décidé l'objectif, chaque gouvernement doit ensuite décider comment, dans le cadre de sa société, il amorcera les réformes nécessaires pour maintenir ce degré de propreté visé. Il est un fait certain: dans chaque région s'impose un effort pour corriger la situation, effort dont la responsabilité doit être largement partagée, parce que chacun d'entre nous contribue à la pollution. En tant que consommateurs, nous bénéficions du coût moindre des biens et services produits dans des conditions où aucun contrôle n'est exercé sur la pollution, mais nous subissons tous les conséquences, collectivement parlant, de

la dévastation des ressources et de la détérioration du milieu. Nous avons choisi entre exiger des fabricants qu'ils assument directement les frais en cause, engager directement les fonds publics, ou avoir recours aux subventions et aux dégrèvements ou aux abattements fiscaux. La méthode choisie dépendra de la société et du système économique en cause.

C'est dans ce contexte que la délégation du Canada envisage la question dont nous sommes saisis. Le Conseil économique et social a fait un premier pas avec sa résolution n° 1346 (XLV) dans laquelle il énonçait les raisons pour lesquelles il y a lieu de se préoccuper de notre milieu humain et recommandait à notre assemblée d'envisager la possibilité de réunir une conférence internationale sur la question. La résolution du Conseil économique et social est venue à son heure et le Canada est d'avis que le moment est maintenant propice pour passer à l'étape suivante. Ma délégation a donc été heureuse de se joindre à la Suède et à plusieurs autres pays pour présenter le projet de résolution A/L.50 par laquelle l'Assemblée générale déciderait de convoquer en 1972 une conférence de l'ONU sur le milieu humain.

Ainsi que le prévoit le projet de résolution, le secrétaire général serait prié de présenter un rapport à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session par l'intermédiaire du Conseil économique et social réuni pour sa quarante-septième session. A partir de ce rapport, l'Assemblée générale devrait pouvoir définir clairement et précisément les objectifs de la conférence proposée; dire comment ces objectifs devraient être atteints. Quant à nous, nous aimerions que l'ordre du jour et le mandat soient conçus de telle façon que la conférence produise des données constructives pouvant servir à orienter une action future, particulièrement une action menée dans le cadre d'une collaboration internationale.

Ma délégation ne saurait assez insister sur l'importance du travail préparatoire à accomplir en tenant compte du rôle joué actuellement par les gouvernements des États membres, les membres des institutions spécialisées et l'AIEA, et d'autres organisations compétentes. La délégation du Canada est d'avis qu'une fois déposé le rapport du secrétaire général, la façon la plus efficace de continuer les préparatifs de la conférence serait d'instituer un comité préparatoire *ad hoc* qui travaillerait en étroite collaboration avec le secrétaire général. Il n'y a pas lieu, bien sûr, d'en décider aujourd'hui, mais la délégation du Canada souhaite qu'on choisisse cette méthode de travail. Le Canada se tient tout à fait disposé à participer, autant qu'il le pourra, aux travaux d'un tel comité.

Il est une question capitale, digne d'être, dès maintenant, l'objet d'une attention préliminaire: c'est celle de la nature de la conférence proposée. Certes, cela aussi reste à être décidé, mais ma délégation voit beaucoup d'avantages à une conférence qui ne dépasserait pas trois semaines et qui attirerait un large éventail de participants tels que dirigeants publics, éducateurs, journalistes de renom, en plus des experts techniques. La conférence devrait attirer son attention, à notre avis, sur les questions relatives à la pollution.

l'expérience du Canada

En suggérant qu'on se concentre sur la pollution, j'aimerais apporter quelques explications découlant de la situation qui règne chez nous. Notre cas montre en partie l'ampleur des répercussions et les coûts énormes qu'entraîne le défaut des mesures efficaces contre la pollution aux premiers stades du développement. Le Canada est un pays jeune, dont nombre des ressources naturelles sont encore aux premiers stades de la mise en valeur, et qui en est encore à bâtir son industrie primaire et secondaire. Le Canada partage la partie supérieure du continent nord-américain avec les États-Unis, le pays le plus industrialisé et le plus urbanisé au monde. A cause des nombreuses zones industrielles situées le long de la frontière qui sépare nos deux pays, nous nous préoccupons tout naturellement des problèmes de la pollution, et nous avons lancé plusieurs études et programmes communs dans le but de faire face à ces problèmes. J'espère que notre expérience pourra aider l'ONU à définir quelques-uns des problèmes les plus sérieux de la pollution et qu'elle contribuera aux efforts pour les résoudre.

Permettez-moi d'énumérer brièvement quelques-uns des problèmes majeurs qui préoccupent le Canada et nos voisins américains, et à propos desquels déjà nous envisageons ou prenons des mesures correctives entraînant une collaboration internationale.

Les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent fournissent de l'eau potable, du courant hydro-électrique, du poisson, des conditions favorables à la récréation et une voie navigable, grâce à mille milles de lacs, rivières et canaux permettant de pénétrer jusqu'au cœur du continent nord-américain. Les ressources qui découlent de cette grande voie d'eau intérieure et le transport qui s'y fait sont essentiels à l'économie et au bien-être de millions d'hommes, dans l'un et l'autre de nos pays. A vrai dire, les ressources de ce magnifique réseau fluvial sont si vastes que nos compatriotes n'ont jamais pensé qu'elles pourraient sérieusement s'épuiser ou se polluer. Maintenant cependant, nous approchons du moment où il sera trop tard. L'heure est venue de prendre des mesures actives et coûteuses si nous voulons conserver ces ressources et ramener à son état premier ce que nous avons contaminé, sans condamner à dépérir les zones industrielles riveraines qui sont le gagne-pain de millions d'habitants dans la région des Grands lacs, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Parmi les problèmes, il y a celui de la pollution causée par les déchets, les eaux d'égout, et les produits chimiques que l'industrie, depuis un siècle, déverse en quantités toujours croissantes dans les lacs et les rivières. Ces déchets ont détruit la pureté de l'eau, nuit à l'industrie de la pêche, et détruit de vastes zones de loisirs ou servant de refuge à la faune sauvage, autant d'éléments qui constituaient jusqu'ici une source magnifique et inestimable de richesse pour nos deux pays.

L'Ontario et les mesures anti-pollution

Permettez-moi de donner un ou deux exemples des mesures que nous

études présentement au Canada pour combattre la pollution. La province de l'Ontario, dont la population n'est que de sept millions d'habitants, est située du côté nord des lacs Ontario, Érié, Huron et Supérieur, et d'une longue partie du Saint-Laurent. Nos principales industries et urbaines se sont développées le long d'une bonne partie de ce réseau fluvial, et il en a été de même de l'autre côté de la frontière, États-Unis. Reconnaisant, au début des années 1950, la menace sérieuse que pose la pollution, le gouvernement de l'Ontario a entrepris une recherche sur le problème, et en 1955 il estimait qu'il en coûterait 2,4 milliards de dollars à dépenser sur une période de vingt ans, pour installer en Ontario des dispositions de traitement des eaux usées et des eaux d'égout qui soient suffisantes pour combattre la pollution. Des mesures anti-pollution sont actuellement mises en œuvre tant en Ontario que dans les états riverains américains, pour reconstruire et récupérer les ressources naturelles que nous avons si gravement et si rapidement endommagées ou détruites. Voici un autre exemple: pour construire des systèmes d'égouts en Ontario, entre 1957 et 1967, il en a coûté 100 millions de dollars parce qu'ils n'ont pas été construits graduellement au cours des ans, à mesure que la province se développait. Une étude récente sur la pollution des Grands lacs a coûté sept millions de dollars. C'est là le coût de l'étude seulement; la mise en œuvre des programmes correctifs coûte des centaines de millions de dollars.

Ces exemples montrent clairement que les programmes antipollution sont très coûteux et exigent des années d'études approfondies, de planification et de construction. En comparaison, le coût d'une action préventive est faible. Des problèmes les plus coûteux que connaissent les régions développées peuvent être entièrement évités dans les régions en voie de développement si l'on prend d'avance des mesures de réglementation. Ces deux problèmes sont: l'élimination de la pollution existante, et l'amélioration des installations actuelles de production où les mesures antipollution sont insatisfaisantes. Ici je peux peut-être mentionner que parmi les propositions avancées, il y en a une qui entraînerait l'assèchement du lac Érié, dont j'ai déjà décrit l'état sérieux. Vous pouvez facilement imaginer à quel point ce magnifique lac, qui mesure 241 milles de long sur 57 de large, a été pollué, si l'on songe maintenant à le faire pratiquement disparaître. Comme il eût été préférable qu'on reconnaisse et qu'on surmonte les problèmes avant qu'ils n'atteignent un tel stade, et que le gaspillage eût été ainsi évité!

Autres formes de pollution

J'ai parlé jusqu'ici de la pollution des eaux parce que c'est un problème qui préoccupe à l'heure actuelle d'une façon particulière au Canada. Mais il y a un nombre d'autres problèmes qui menacent de plus en plus sérieusement notre milieu et nos villes et villages. Parmi ceux-ci, il y a la pollution de l'air causée par l'industrie, le chauffage des maisons, et les gaz d'échappement des automobiles.

pro- mites et des camions, la contamination de nos eaux, de nos ports, de nos côtes
ants, et de nos pêcheries par le transport maritime tout autant que par les déchets
leur, industriels et urbains, et le bruit des avions, un nouveau problème que les
es zo gouvernements et l'Organisation de l'aviation civile internationale étudient
de ce etuellement car il devient de plus en plus sérieux. L'empoisonnement des
ière, sols et des récoltes par l'emploi libre des produits chimiques et les effets de
sérés produits chimiques sur l'équilibre de la nature et sur notre faune sauvage
recher ont autant d'autres problèmes.

de la Il serait peut-être utile à ce stade-ci d'ajouter un cas où, grâce à la
dispos prévoyance et à une saine planification, on a pu éviter un problème de pollution
nts qui aurait pu être grave. L'implantation et la dissémination rapide des centrales
mises nucléaires dans mon pays auraient pu accroître sérieusement la contamination
constitu milieu, mais Dieu merci, des mesures préventives ont été prises lorsque ces
si résines ont été construites. Ce programme particulier de maîtrise des déchets
onstru industriels donne peut-être une idée de la façon dont le problème de la pollution
ûté pourrait être résolu dans les nouvelles zones industrielles. Le programme a été
au co coûteux, mais il s'agit d'un montant insignifiant comparativement à ce qu'il en
te sur aurait coûté pour essayer de réparer les dégâts une fois le fait accompli.

le co Le Canada est à la fois un pays développé et un pays en voie de développe-
continent. Je regrette de dire que dans la partie déjà développée, on s'est très peu
préoccupé de préserver les ressources dont j'ai parlé. Mais dans une large
tion mesure, nous avons appris notre leçon et tout comme d'autres pays développés,
ion et nous envisageons la conférence comme un moyen de faire connaître à d'autres
e. Des avantages d'une planification faite de bonne heure et d'une action préventive.
s peut En ce qui concerne en particulier les pays en voie de développement, nous
on ac espérons que l'expérience que nous et d'autres avons acquise par le passé
l'élim permettra d'empêcher la contamination et la destruction des ressources dans les
uelles régions qui sont tout juste en train de s'ouvrir à la technologie moderne et à
pour l'industrialisation.

une o Permettez-moi, pour conclure mes observations, de faire un dernier com-
sér e mentaire d'ordre général. Depuis quelques années, différentes organisations
i mesu reliées à l'ONU, comme l'OMS, la FAO, l'UNESCO, l'IMCO et l'AJEA, s'occu-
nant à pent de la question et ont fait des travaux importants pour essayer de protéger
connais le milieu de l'homme des effets de la pollution. Je vous signale le rapport que
et que le secrétaire général a présenté sur les travaux accomplis par les institutions
spécialisées dans ce domaine. En outre, nombre de gouvernements et d'orga-
nismes inter-gouvernementaux et régionaux, parmi lesquels la Commission
mixte internationale canado-américaine, ont entrepris des études sur la pollution
qui no et établi des programmes visant à réduire ou à éliminer les effets de la pollution.
s il y Ma délégation invite instamment les États membres, les organisations reliées à
nt r l'ONU, et les organisations inter-gouvernementales, gouvernementales et non-
r ca s gouvernementales, à accorder toute l'aide et tout l'appui possibles au secrétaire
aut m général pour la préparation tant du rapport que de la conférence proposés.

Le développement économique rapide des dernières décennies offre à l'humanité la promesse et l'espoir d'une vie à l'abri de la faim, de la maladie et de la dégradation qu'engendrent la pauvreté et l'analphabétisme. Et pourtant, l'industrialisation, qui a conduit et conduit encore un nombre toujours croissant de pays au seuil de cette nouvelle ère, menace aussi, paradoxalement, le maintien de la santé et du bien-être de l'humanité, par le danger jusqu'ici imprévu que courent les riches et souvent irremplaçables ressources du sol, des forêts, des lacs, de la mer, et de l'air. Nous devons répondre à cette menace en faisant en sorte que les générations futures n'aient pas à subir les conséquences de notre inaction ou de notre indifférence. Je demande donc instamment, sans préjuger des observations que le secrétaire général pourra faire quant au champ d'étude et à la nature de la conférence proposée, que durant la présente session, nous fassions un autre pas en avant, pour montrer notre bonne volonté et notre désir de nous occuper des problèmes du milieu humain. Nous pouvons le faire en décidant en principe, dès maintenant, de réunir une conférence sur le milieu humain en 1972 et de collaborer plus étroitement à la préparation de cette conférence, pour qu'elle soit un véritable succès. J'invite donc toutes les délégations à donner leur appui aux coauteurs de cette résolution dont nous sommes saisis et à l'adopter à l'unanimité.

Don canadien aux enfants vietnamiens

Le 28 novembre 1968, M. Richard Tait, ambassadeur du Canada, a offert 460,000 manuels d'instruction civique au système scolaire vietnamien. Cet ouvrage de 148 pages rédigé en vietnamien et intitulé *Exercer ses qualités*, doit servir aux enfants de sept à huit ans des écoles primaires.

L'ambassadeur, représentant canadien du rang le plus élevé à la Commission de contrôle internationale de Saigon, était accompagné de M^{me} Tait, qui enseigne l'anglais à l'école de l'Association vietnamo-américaine de Saigon. La veille, un explosif posé par des terroristes vietcongs avait détruit plusieurs salles de classe, soufflé un grand morceau des murs de l'école où enseignait M^{me} Tait et où 2000 jeunes Vietnamiens apprennent l'anglais et d'autres sujets connexes.

Pendant ces quatre dernières années, malgré la guerre et le terrorisme américain qui ont coûté la vie à plus de 50 enseignants, le système scolaire vietnamien a plus que doublé d'importance ce qui, ajouté à la modernisation des



Mademoiselle This Van Bui, du Vietnam du Sud, qui en est à sa quatrième année d'études d'ingénieur chimiste à l'Université d'Ottawa, explique à un groupe de jeunes amis canadiens le contenu d'un livre de classe, l'un des 460,000 exemplaires qui ont été imprimés par le gouvernement du Canada et dont le peuple canadien a fait don aux écoliers du Vietnam. Ce ouvrage servira dans les classes de troisième année.

programmes, a eu pour conséquence de créer un besoin sans précédent manuels scolaires.

La production vietnamienne en ce domaine, qui atteint au maximum un million d'exemplaires par an, est bien loin de répondre aux besoins. Le don du Canada ainsi que la contribution des États-Unis, de l'Australie, de la Chine et de l'Allemagne de l'Ouest ont permis de combler cette lacune. A elle seule l'aide canadienne représente 100 camions de livres, aux dires de M. Ly Cha Duc, directeur du Centre de matériel scolaire du Gouvernement vietnamien.

En remettant la contribution du Canada lors d'une cérémonie qui a lieu à l'école de démonstration de Saigon et à laquelle assistaient des centaines d'enfants, M. Tait a félicité la République du Vietnam et les autres organismes donateurs « des progrès constants qu'ils ont faits, malgré de graves difficultés pour développer et améliorer le système scolaire vietnamien ».

En acceptant le don du Canada, M. Le Minh Lien, sous-ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, a déclaré que, grâce surtout à l'aide de nos amis, le Vietnam était en train de réaliser un système d'enseignement moderne capable de répondre aux besoins et aux aspirations d'un peuple pauvre mais fier, qui souffre mais ne connaît jamais le désespoir, qui est sous-développé mais ne demande qu'à progresser ».

Exercer ses qualités est passionnant pour les enfants. Chaque page est illustrée en noir et rose. La couverture est en papier imprégné de matière plastique multicolore. Le texte, préparé à Saigon, a été imprimé par l'imprimerie Kwok Hing de Hong Kong. Une note placée en première page mentionne que le manuel est un don du Gouvernement canadien aux enfants vietnamiens. Sur l'inscription est reproduit le drapeau canadien, *Gouvernement canadien* en anglais et en français, et *Canada* en vietnamien.

Le premier envoi de 223,400 exemplaires a été livré au Vietnam au début de l'année scolaire 1967-1968. Le reste a quitté Hong Kong le 5 août 1968 à bord du cargo panamien *Wing Lien*, qui a coulé le lendemain dans le golfe de Chine après être entré en collision avec une péniche tirée par un remorqueur chinois. L'équipage du *Wing Lien*, qui comptait 26 Chinois de Hong Kong, a été sauvé par la police de la mer 40 minutes avant l'engloutissement du navire et sa cargaison de livres étaient couverts par une assurance. On procédera à une réimpression et un second envoi de 229,600 manuels atteignit Saigon le 6 août 1968. Au total, les frais d'impression et d'expédition se sont élevés à environ 80,000 dollars.

Le don du Canada, auquel se sont ajoutées les contributions de quatre autres pays donateurs, porte le total des manuels scolaires offerts au Vietnam à plus de 14 millions. Ils ont été distribués jusque dans les villages les plus reculés.

L'assistance apportée par le Canada au Sud-Vietnam depuis 1955, date à laquelle elle a commencé, avait atteint \$5,786,200 à la fin de l'année passée. Ce chiffre tient compte des 2 millions et demi de dollars affectés au ce-

dent réadaptation des civils de Qui-Nhon, au sanatorium de Quang-Ngai et à
quipe médicale canadienne amenée sur place. En décembre 1968, une mission
muri médicale canadienne a visité le Sud-Vietnam pour réexaminer le projet de Quang-
e don bai en fonction des nouvelles techniques mises au point pour maîtriser la
Chine tuberculose. Le Canada vient de terminer à Saigon un ensemble de 72 appartem-
le septs pour réfugiés destiné à héberger les familles restées sans abri à la suite
y Char offensive du Tet du printemps dernier.

tnam
qui a
centai
ganism
difficil
nistr
e nati
moder
uvre m
dévelop
page
e mati
nprin
onne
ens. S
en en
am av
le 5 a
n dans
e par
Chino s
tissern
on proc
Saigon
t élevé

de qua
u Vietn
villages

1955, d
née pr
au cen

Organisation de coopération et de développement économiques

RÉUNION MINISTÉRIELLE DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Les 28 et 29 novembre 1968, le Comité de l'agriculture de l'Organisation de coopération et de développement économiques s'est réuni en session ministérielle à Paris. Les ministres de l'Agriculture de tous les pays membres étaient présents. Le Canada était représenté par M. H. A. Olson, ministre de l'Agriculture, par M. C. J. Small, représentant permanent du Canada auprès de l'OCDE et par des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. M. H. Hoehne, ministre de l'Agriculture de l'Allemagne de l'Ouest a été élu président et M. Olson et M. Diaz-Ambrona, ministre de l'Agriculture d'Espagne, ont été vice-présidents de la réunion.

Le Comité se réunit chaque année à l'échelon ministériel pour passer en revue la politique agricole des 20 pays membres dans le cadre du programme général de coopération et de coordination économiques auquel souscrivent les gouvernements membres par leur participation à l'Organisation. Cette réunion s'est révélée particulièrement opportune en ce qui concerne le Canada puisqu'elle a permis de tenir des consultations à un échelon élevé avec les principaux pays exportateurs et importateurs sur des problèmes touchant le commerce agricole international, problèmes qui deviennent de plus en plus graves.

Discussion

Le but de la réunion était d'étudier les problèmes agricoles auxquels sont actuellement face les pays membres de l'OCDE. Une attention particulière a été portée aux conditions actuelles et à moyen terme du marché d'importation de denrées, en particulier des céréales et des produits laitiers. Il a été généralement convenu que le secteur agricole traverse actuellement une étape très dynamique en raison des progrès technologiques rapides. Les méthodes de production sont constamment rationalisées pour répondre à l'évolution des cadres de l'industrie agricole. Pendant que ces changements de structure se produisent, les populations agricoles des pays membres de l'OCDE connaissent une adaptation difficile mais nécessaire qui souvent fait surgir de graves problèmes sociaux. Les ministres ont toutefois convenu que la diminution de la population agricole et le mouvement de regroupement des fermes en exploitation plus grandes mais moins nombreuses doivent se poursuivre au rythme le plus rapide possible compte tenu des conditions sociales, démographiques et économiques d'un pays donné.

Les ministres ont noté que le commerce agricole international souffre d'une détérioration des débouchés internationaux pour les produits agricoles.

problèmes découlent essentiellement de la surproduction ou d'un excédent de offre en face de l'insuffisance de la demande. Cette situation a mené à des politiques contradictoires touchant les mécanismes de soutien des prix qui très souvent aggravent les problèmes qu'ils sont appelés à résoudre. Les ministres ont constaté que la tendance à la surproduction a donné lieu à un vaste recours aux mesures d'aide à l'exportation et l'intensification des restrictions touchant les importations. Récemment, les mesures telles que les subventions au consommateur et la dénaturation ont été de plus en plus en honneur. A la fin de leurs échanges, les ministres ont conclu qu'il existe un besoin urgent d'adapter les politiques agricoles à la situation du marché national et étranger.

Ont aussi retenu l'attention les problèmes que pose l'évolution technologique en agriculture, la question des dimensions optimums des fermes, la proportion de la population agricole et le dosage approprié des politiques agricoles, y compris l'usage des mécanismes de soutien des prix, en vue de hausser le revenu des agriculteurs et de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande.

Déclaration du Canada

Le Canada s'est toujours intéressé aux travaux du Comité de l'agriculture et y a fourni un apport considérable. La déclaration de M. Olson a mis l'accent sur le désir du Canada de créer une méthode de travail et d'apporter des solutions pratiques aux problèmes auxquels l'agriculture fait face. M. Olson a commencé en disant: « la situation générale (de l'agriculture) se caractérise par une augmentation de production plus rapide que l'accroissement des besoins. » « En outre », a-t-il ajouté, « règle générale, les excédents dépassent le volume qu'on pourrait raisonnablement s'attendre de voir absorbé par d'autres parties du monde, même avec une intensification de l'aide alimentaire. »

Dans tout effort tenté pour résoudre ces problèmes, un pays a tendance à prendre des mesures unilatérales dont il peut tirer avantage mais qui sont préjudiciables à d'autres pays. Les producteurs et les gouvernements voient ce qui se fait dans d'autres pays et ils pensent naturellement que leur propre pays devrait prendre des mesures analogues. Il me semble que chaque pays en particulier a l'importante responsabilité de résoudre ses problèmes, mais les solutions adoptées doivent s'inspirer de principes convenus avec d'autres pays. Les programmes agricoles même imparfaits doivent comporter certaines caractéristiques qui rendent susceptibles d'améliorations à long terme. Si l'on recourt à des subventions, elles devraient produire les ajustements nécessaires tout en assurant un revenu agricole additionnel.

M. Olson a ensuite abordé les problèmes particuliers de l'industrie laitière au Canada du point de vue de la nature et du volume de l'aide à accorder aux producteurs de lait. Il a aussi traité de l'importance de la production céréalière pour le Canada et il a noté ceci:

Depuis la dernière réunion des ministres, le nouvel Accord international des grains a été conclu. Ce signe de collaboration internationale est encourageant et nous voyons avec satisfaction qu'on a prévu des prix maximums et minimums et que les pays, exportateurs et importateurs, prennent conscience de leurs responsabilités en matière d'aide alimentaire. Je souhaiterais voir s'accroître les progrès vers la rationalisation de la production, des politiques intérieures et de l'organisation des marchés. Le Canada s'appête présentement à établir un Conseil canadien des céréales qui pourra aider à diriger et à coordonner tous les aspects de la production et de la mise en vente. Nous prévoyons y nommer des

représentants des multiples secteurs de l'industrie qui, après enquête, sauront nous conseiller sur la recherche, la production, le transport, l'entreposage et la vente.

Après avoir résumé les programmes du Canada dans le domaine de l'aménagement rural, du crédit agricole et des services de gestion des fermes, M. Olson a conclu comme suit :

J'aimerais voir dans chacun de nos pays se dessiner une tendance à fournir le produit qui lui convient le mieux. Depuis sa fondation, l'OCDE recherche les moyens de rationaliser les politiques agricoles. De nombreux et excellents rapports ont été publiés et ceux que nous avons sous les yeux nous indiquent avec une lumineuse clarté les problèmes et leur importance, de même que les orientations à suivre. Il me semble que nous devrions désormais accorder plus d'importance à la recherche des moyens propres à la réalisation de ces objectifs.

La rationalisation des politiques intérieures facilitera l'amélioration des politiques commerciales internationales, objectif vers lequel tous nos efforts doivent tendre. Nous devrions essayer de nous entendre sur les limites aux subventions à accorder à l'agriculture et aux exportations. Une agriculture saine et stable ne peut pas s'implanter tant que la production et le commerce peuvent être profondément bouleversés par les décisions unilatérales de certains pays en matière de commerce intérieur ou international.

Assemblée et Conseil de l'IMCO

ONDRES, NOVEMBRE 1968

VERS la fin de novembre 1968, l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), institution spécialisée des Nations Unies qui s'occupe de questions intéressant la marine marchande, a tenu une session spéciale de son Assemblée pour l'examen des problèmes posés par les ministres qui ont pour effet de polluer les océans. Durant la même période, le Conseil de l'IMCO s'est réuni à l'occasion de sa vingt et unième session ordinaire, et le Groupe de travail du Conseil sur les méthodes et les objectifs a tenu sa première séance. La délégation du Canada à ces réunions était dirigée par Gordon W. Stead, sous-ministre adjoint (marine) du ministère des Transports (qui présidait aussi le Groupe de travail), et comprenait des conseillers des ministères des Transports et des Affaires extérieures.

Bien que le désastre du pétrolier *Torrey Canyon* (échoué au large des côtes britanniques) se fût produit seulement vingt mois auparavant, des études sur les aspects techniques de cet accident ont déjà abouti à un certain nombre de recommandations importantes visant à améliorer la sécurité en mer. A la suite du travail de l'IMCO sur l'affaire du *Torrey Canyon*, qui a soulevé beaucoup d'intérêt dans le monde maritime, l'Assemblée a adopté ces recommandations et, avec certaines modifications apportées à la Convention internationale pour la sécurité de la vie en mer (1960), a proposé aux gouvernements des mesures qui devraient être adoptées le plus tôt possible afin de réduire le danger d'une pollution à grande échelle des océans.

Parmi les mesures proposées figurait une nouvelle solution au problème des collisions en haute mer : l'établissement, par ententes, de « corridors maritimes » volontaires dans les zones à navigation très dense, ces corridors devant être l'objet d'un guide international publié par l'IMCO. Une réglementation de ce genre peut paraître chose simple et, dans le passé, les États côtiers ont toujours eu des occasions d'établir un système volontaire dans leurs zones d'approche, mais il n'en reste pas moins que la « liberté des hautes mers » est jalousement gardée. Selon les nouveaux arrangements, tous les exploitants de navires seront persuadés par leurs administrations nationales de faire suivre leurs vaisseaux ces corridors maritimes dans les eaux internationales.

L'Assemblée de l'IMCO a également discuté du besoin d'une conférence sur le droit maritime qui examinerait deux grands aspects juridiques de la pollution des eaux résultant de collisions ou d'autres accidents en mer. Il y a d'une part la nécessité d'affirmer clairement quels droits possède un État côtier et prendre des mesures préventives contre le danger de pollution au voisinage de ses côtes mais en dehors de ses eaux territoriales. Le Gouvernement britan-

nique, par exemple, a éventuellement décidé de bombarder la coque du *Torres Canyon*, afin de mettre le feu à sa cargaison et de diminuer ainsi l'ampleur de la pollution. Il est indispensable, d'autre part, d'établir certains moyens pour déterminer la responsabilité financière du propriétaire du navire ou de la cargaison, lorsque des dommages sont causés, à la suite de pollution, à un navire côtier ou à l'un de ses ressortissants. L'Assemblée a conclu qu'une conférence de ce genre s'imposait. Cette réunion se tiendra à Bruxelles en novembre 1969 sous les auspices de l'IMCO, le Gouvernement belge étant l'hôte de la Conférence.

Le Conseil de l'IMCO, qui s'est réuni la même semaine que l'Assemblée, a discuté d'un certain nombre de questions importantes, y compris les relations de l'IMCO avec d'autres organismes des Nations Unies, le travail que l'Organisation pourrait accomplir dans l'avenir et le rôle qu'elle devrait jouer dans le domaine de l'assistance technique maritime. La délégation canadienne au Conseil a introduit deux projets de résolution qui ont obtenu un accueil favorable, qui avaient trait au rôle de l'IMCO dans le domaine du droit maritime. On espère que les deux résolutions établiront les bases d'une nouvelle étude des activités que le Secrétariat entreprend au nom de l'Organisation et qui permettront aux membres du Secrétariat d'étendre leurs consultations à d'autres organismes des Nations Unies sur l'œuvre accomplie dans le domaine maritime telle qu'elle se rattache aux activités entreprises par ces autres organismes. Cette étude devrait empêcher le double emploi et encourager la coopération. A la suite des discussions tenues par le Conseil, il a été décidé, à la demande des pays en voie de développement, qu'une session spéciale sera tenue en mars 1969 afin d'examiner le rôle possible de l'Organisation dans le domaine de l'assistance technique et de déterminer comment l'IMCO pourrait administrer plus efficacement un programme élargi de projets d'assistance technique qui serait financé par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Ratification du traité de non-prolifération

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait, le 29 décembre, à la Chambre des communes, la déclaration suivante :

Monsieur l'Orateur, les députés se souviendront que, le 29 octobre, j'ai déposé à la Chambre des copies de traités, accords et protocoles internationaux que le Canada avait signés ou auxquels il avait accédé au cours des récents mois. L'un de ces traités était celui de la non-prolifération nucléaire.

Étape importante vers le contrôle des armes, il a été approuvé par la forte majorité des pays membres à une réunion spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il fut ouvert à la signature à Washington, Londres et Moscou le 23 juillet. Le Canada a signé le traité à Washington et à Londres le 23 juillet, à Moscou le 27 juillet. Plus de 80 pays ont maintenant signé et trois, la Grande-Bretagne, le Nigéria et l'Irlande, l'ont ratifié. Nous espérons que le moment viendra où tous les pays du monde reconnaîtront l'importance de ce traité et y accéderont.

Avant que le Traité de non-prolifération entre en vigueur, 43 États, y compris les trois puissances nucléaires qui l'ont signé, doivent le ratifier. Nous savons que le Sénat américain s'occupera de la question de la ratification en janvier et que l'URSS prendra alors une décision à ce sujet. Notre pays étant un des principaux partisans du traité et l'un des signataires « paranucléaires » nous avons là une occasion de montrer l'exemple en prouvant notre foi dans le traité de non-prolifération. Il faudrait que nous prenions immédiatement les mesures nécessaires afin d'être les premiers à le ratifier. La décision du Canada peut en effet influencer favorablement les autres gouvernements, dont il est important, pour l'efficacité future du traité, d'obtenir l'appui sans délai.

Le gouvernement se propose donc de faire le nécessaire pour autoriser le Canada à ratifier le traité si possible avant le nouvel an.

Je suis certain que les députés des deux côtés de la Chambre appuient sur les raisons pour lesquelles le traité a été négocié et se réjouiront d'apprendre que le Gouvernement du Canada se propose maintenant de prendre des mesures pour le ratifier. J'espère que l'occasion se présentera en temps opportun de discuter le traité au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense lors de l'examen à la Chambre du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures. Toutefois, afin de ne pas retarder la ratification du traité par le Canada, nous aimerions agir tout de suite. Voilà pourquoi je profite de l'occasion pour saisir la Chambre de la question.

En tant que membre du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, le Canada a joué un rôle important au cours des négociations des sept dernières années qui ont abouti à la présentation, à la session de l'Assemblée générale

des Nations Unies en avril 1968, d'un projet approuvé de traité visant à limiter la prolifération des armes nucléaires. Nous avons accordé aux principes énoncés dans le traité un appui qui ne s'est jamais démenti. Nous continuons de croire que, sans une entente de cette nature, il est peu probable qu'on parvienne à contrôler la dissémination des armes nucléaires ou qu'on en arrive au désarmement général.

En effet, le Traité de non-prolifération interdit aux pays signataires qui ne possèdent pas d'armes nucléaires d'en fabriquer ou d'en obtenir autrement. Il interdit aux puissances nucléaires de céder des armes ou des explosifs nucléaires à des États non nucléaires. Il exige des États non nucléaires de reconnaître des garanties internationales à l'égard de leurs programmes nucléaires mais garantit leurs droits d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de profiter des avantages des explosions nucléaires à des fins pacifiques.

A mon avis, le Traité de non-prolifération est un apport important à nos trois objectifs fondamentaux qui ont guidé la participation canadienne aux longues négociations qui ont mené à sa conclusion. D'abord, le traité répond aux sentiments d'incertitude et d'insécurité qui aggravent les tensions internationales, accélèrent la course aux armements et augmentent le risque d'une guerre nucléaire. C'est donc un pas vers une stabilité mondiale à long terme. En deuxième lieu, le traité représente une étape initiale mais essentielle vers le contrôle et la réduction des stocks actuels d'armes nucléaires. Il est urgent de faire encore davantage, et je me suis réjoui, au cours de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en apprenant que les États-Unis et l'Union soviétique discutent de la mise en train de négociations sur la limitation des systèmes d'engins stratégiques munis d'armes nucléaires, y compris des engins anti-balistiques.

Notre troisième objectif, celui de garanties internationales efficaces appliquées aussi largement que possible à toutes les techniques nucléaires, est mis en œuvre par ce traité. L'extension et le renforcement des procédures de garanties internationales devraient faciliter les échanges et la coopération dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Les députés reconnaîtront, j'en suis certain, que le Traité de non-prolifération ne peut être pleinement efficace que s'il est respecté et accepté par une grande majorité des États. La décision du Canada relative à sa ratification jouera, nous l'espérons, un rôle important pour convaincre d'autres pays de la nécessité de mettre ce traité en vigueur aussi rapidement que possible.

**NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS
À L'ADMINISTRATION CENTRALE
À OTTAWA, ET À L'ÉTRANGER**

V. C. Moore est nommé haut commissaire du Canada en Jamaïque, à compter du 21 octobre 1968.

B. R. Grover démissionne du ministère des Affaires extérieures le 31 octobre 1968.

A. P. Bissonnet est nommé au ministère le 1^{er} novembre 1968, à titre d'agent du service étranger de classe 8.

G. J. Sleeth est nommé au ministère le 4 novembre 1968, à titre d'agent du service étranger de classe 1.

D. J. French est nommé au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service administratif de classe 1, à compter du 4 novembre 1968, et affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 15 novembre 1968.

H.-G.-D. Grégoire de Blois, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Rome, à compter du 7 novembre 1968.

G. K. Grande est nommé ambassadeur du Canada en Norvège, à compter du 17 novembre 1968, et accrédité aussi auprès de l'Islande, à compter du 3 décembre 1968.

H. Simard, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 11 novembre 1968.

M.-J.-G. Henrie démissionne du ministère des Affaires extérieures le 15 novembre 1968.

A. E. Gotlieb démissionne du ministère des Affaires extérieures le 29 novembre 1968.

G. Mundell, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Islamabad, à compter du 4 décembre 1968.

W. H. Van Sickle est nommé au ministère des Affaires extérieures, à titre d'administrateur du personnel de classe 4, à compter du 9 décembre 1968.

A. Whittleton, de l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 décembre 1968.

B. B. Hicks, du haut commissariat du Canada à Nairobi, est nommé haut commissaire du Canada au Ghana, à compter du 13 décembre 1968.

P. A. Beaulieu est nommé ambassadeur du Canada en France, à compter du 14 décembre 1968.

P. M. Bild, de l'École nationale d'administration à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 16 décembre 1968.

T. B. B. Wainman-Wood, haut commissaire du Canada à Nicosie, est nommé ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie, à compter du 17 décembre 1968.

D. W. Munro est nommé ambassadeur du Canada à Costa Rica, à compter du 19 décembre 1968.

C. J. Woodsworth, ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, est accrédité aussi auprès du Botswana, à compter du 19 décembre 1968.

C. G. Brown, ambassadeur du Canada au Congo, est nommé haut commissaire du Canada à Nicosie, à compter du 20 décembre 1968.

M. E. W. T. Gill, ambassadeur du Canada en Irlande, est retraité de la Fonction publique à compter du 27 décembre 1968.

M. M. Baudoin est nommé ambassadeur du Canada au Congo, à compter du 31 décembre 1968.

M. W. F. Bull, ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, est retraité de la Fonction publique à compter du 31 décembre 1968.

CONFÉRENCES

Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 21 janvier au 7 février.

Commission mixte permanente de Défense, 123^e réunion: San Francisco, du 2 au 7 février.

Conseil économique pour l'Afrique, neuvième session: Addis-Abéba, du 3 au 14 février.

Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, les 13 et 14 février.

Réunion ministérielle de l'OTAN: Washington, les 10 et 11 avril.

LES TRAITÉS

Faits courants

atéraux

Banque asiatique de développement

Accord entre le Gouvernement du Canada et la Banque asiatique de développement couvrant l'utilisation des ressources canadiennes dans le cadre des fonds spéciaux.

Signé à Manille le 23 décembre 1968.

En vigueur le 23 décembre 1968.

gique

Accord supplémentaire entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Belgique concernant l'extradition.

Signé à Ottawa le 21 décembre 1966.

Instruments de ratification échangés à Bruxelles le 12 décembre 1968.

Entré en vigueur le 12 janvier 1969.

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Inde constituant un Accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens de l'Inde désireux de s'y établir.

Ottawa le 26 janvier 1951.

En vigueur le 26 janvier 1951.

Dénoncé le 14 décembre 1968.

rique

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique concernant la formation d'un comité conjoint Mexique-Canada en vue d'étudier des questions d'intérêt commun aux deux pays.

Mexico D. F. le 22 novembre 1968.

En vigueur le 22 novembre 1968.

kistan

Echange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pakistan comportant un Accord relatif à l'entrée au Canada des citoyens pakistanais désireux de s'y établir.

Karachi le 23 octobre 1951.

En vigueur le 23 octobre 1951.

Dénoncé le 20 décembre 1968.

ys-Bas

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des Pays-Bas relatif aux services aériens entre les deux pays.

Signé à Ottawa le 2 juin 1948.

Avis de mettre fin à l'Accord par les Pays-Bas le 8 janvier 1968.

Terminé le 8 janvier 1969.

République Sud-Africaine

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République africaine relatif au Régime de Pensions du Canada.

Ottawa le 21 novembre 1968.

En vigueur le 21 novembre 1968.

(Avec effet à compter du 1^{er} janvier 1969.)

Royaume-Uni

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Royaume de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord concernant l'établissement de prix minimaux pour les céréales importées du Canada au Royaume-Uni.

Londres le 15 avril 1964.

En vigueur le 15 avril 1964.

Dénoncé le 15 décembre 1968.

Venezuela

Accord de réciprocité entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Venezuela concernant l'exploitation de stations radio d'amateurs.

Signé à Caracas le 29 octobre 1968.

Entré en vigueur le 13 novembre 1968.

Multilatéraux

Accord international de 1968 sur le café.

Fait aux Nations Unies le 18 mars 1968.

Signé par le Canada le 29 mars 1968.

Instrument de ratification du Canada déposé le 21 août 1968.

En vigueur le 30 décembre 1968.

Accord international de 1968 sur le sucre.

Fait aux Nations Unies le 24 octobre 1968.

Signé par le Canada le 19 décembre 1968.

Instrument de ratification du Canada déposé le 23 décembre 1968.

En vigueur provisoirement le 1^{er} janvier 1969.

Accord sur les arrangements administratifs pour le plan d'aménagement énergétique d'irrigation du Prek Thnot (Cambodge).

Fait aux Nations Unies le 13 novembre 1968.

Signé par le Canada le 13 novembre 1968.

En vigueur le 13 novembre 1968.

publique

FFAIRES EXTÉRIEURES

oyau n
x minin

u. Verle

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

OL. XXI, N° 2 *Table des matières* Février 1969

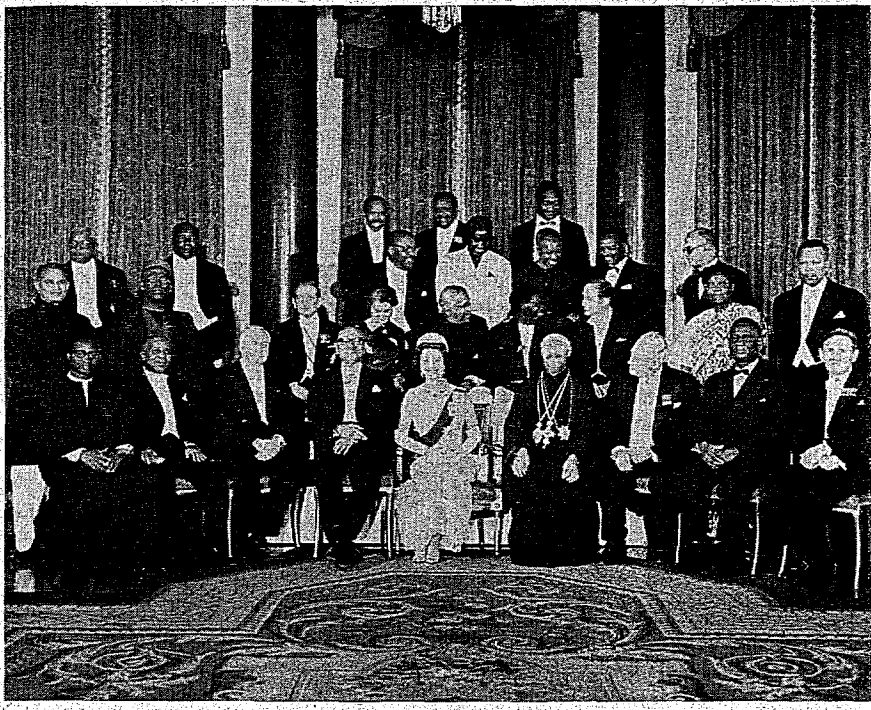
union des premiers ministres du Commonwealth à Londres	62
inauguration du président Nixon	77
1968. assemblée générale des Nations Unies	78
ergétique. Canada revoit ses relations avec l'Europe	85
Canada prend de nouvelles mesures contre la Rhodésie	91
mée internationale des droits de l'homme	92
ssociation interparlementaire France-Canada	94
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture	96
site du sénateur Paul Martin en Afrique	99
e Canada et les activités culturelles des Jeux olympiques	104
ime au mérite attribuée à un fonctionnaire des Affaires extérieures	107
s affaires extérieures au Parlement	
La Conférence du Commonwealth	108
onférences	98
ominations, mutations et démissions à l'administration centrale à Ottawa, et à l'étranger	112

Réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres

Voici le texte du communiqué diffusé à l'issue de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'est tenue en janvier 1969 :

Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth se sont réunis à Londres du 7 au 15 janvier inclusivement. Le Botswana, Chypre, le Malawi, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie étaient représentés par leurs présidents. L'Australie, la Barbade, la Grande-Bretagne, le Canada, Ceylan, la Gambie, le Guyane, l'Inde, la Jamaïque, le Lesotho, la Malaysia, Malte, l'Île Maurice, la Nouvelle-Zélande, la Sierra-Leone, Singapour, le Swaziland et la Trinité et Tobago par leurs premiers ministres. Le Ghana était représenté par le président de son Conseil national de libération, le Kenya par son ministre des Finances, le Nigéria par le vice-président de son Conseil exécutif fédéral, le Pakistan par son ministre des Affaires étrangères. Le premier ministre de la Grande-Bretagne occupait le fauteuil.

Non seulement s'agissait-il là de la plus importante réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth — par le nombre — mais encore de la plus importante assemblée consultative de chefs de gouvernement de toutes les nations du Commonwealth.



Les chefs de gouvernement des pays représentés à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres en janvier 1969, sont photographiés avec Sa Majesté la reine Élisabeth II.

parties du monde depuis la signature de la Charte de l'ONU. Les chefs de gouvernement ont réservé un accueil chaleureux au président du Botswana ainsi qu'aux premiers ministres de la Barbade, du Lesotho, de l'Île Maurice et du Swaziland, dont les pays ont adhéré à l'Association depuis sa dernière réunion.

La République du Nauru devient le premier membre du Commonwealth à titre particulier, investi du droit de participer à toutes les réunions ou toute l'activité organique de celui-ci, et admissible à l'assistance technique. D'autre part les États associés des Antilles, dotés d'un gouvernement pleinement autonome sans être parfaitement indépendants, participent également aux réunions de l'Association. Les chefs de gouvernement ont pris acte de l'activité du Commonwealth dans les domaines qui sont de leur compétence constitutionnelle.

Les chefs de gouvernement font état, avec satisfaction, des dispositions prises depuis leur dernière réunion en vue de permettre à de tout petits États de participer à l'activité de l'Association.

Affaires internationales

Les chefs de gouvernement sont conscients de se réunir à un moment où est sérieusement mise en doute l'efficacité des organisations ou associations internationales. Ils sont unanimes à reconnaître l'importance plus que jamais considérable d'une efficace collaboration entre les nations. Les faiblesses ou insuffisances possibles des instances internationales leur paraissent constituer une raison même de leur renforcement bien plus qu'un motif de découragement de leur endroit. Ils souscrivent une fois de plus aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et disent leur volonté de participer au renforcement de ces institutions et de l'œuvre de l'Organisation, singulièrement en ce qui concerne le maintien de la paix.

Ils notent avec satisfaction la part prise par les pays du Commonwealth dans le développement de la collaboration régionale. Ils reconnaissent d'autre part que c'est notamment par les échanges de vues et la consultation dans le cadre d'associations à caractère plus étendu — le Commonwealth, par exemple — que les membres de celles-ci peuvent se faire une idée plus exacte des problèmes qui se posent aux uns et aux autres et de leur interdépendance sans cesse accrue.

Ayant présentes à l'esprit les considérations qui précèdent, ils passent en revue les grandes questions et les tendances caractéristiques de la conjoncture politique mondiale.

Ils estiment que les principes de la non-ingérence d'un pays dans les affaires intérieures d'un autre, du respect scrupuleux de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États constituent la pierre angulaire même de l'édifice de la paix mondiale.

Les chefs de gouvernement pensent également que les événements de la Tchécoslovaquie, qui violent à la fois ces principes et la Charte des Nations Unies, tendent aussi à compromettre le respect que l'on doit avoir de l'intégrité territoriale et de l'indépendance souveraine de tous les États et, singulièrement, des petits États.

Ils considèrent que les événements qui éclatent par intermittence au Moyen-Orient en violation de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité soulignent bien l'intérêt pressant qu'il y a à intensifier la recherche des moyens propres à assurer une paix durable dans cette région. Il y a eu lieu de fonder un éventuel accord sur la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité. Les chefs de gouvernement manifestent leur appui aux efforts de M. Jarring, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, et exhortent tous les intéressés à lui assurer leur pleine et entière collaboration. Ils sont en fait satisfaits de l'état avec satisfaction des discussions actuellement en cours entre les membres permanents du Conseil de sécurité et engagent vivement ces gouvernements à poursuivre leurs efforts en vue d'une solution conforme à la résolution du 22 novembre du Conseil de sécurité. D'autre part, si le rôle des grandes puissances est important, d'autres pays, notamment ceux qu'intéresse la réouverture du canal de Suez, y compris les membres du Commonwealth, sont capables de travailler à un règlement du conflit.

Évoquant les vues exprimées lors de leurs réunions de 1965 et 1966, les chefs de gouvernement se réjouissent de l'ouverture des négociations de paix sur le Vietnam et expriment l'espoir qu'elles susciteront des discussions en vue d'assurer une paix juste, durable et authentique.

La majorité des chefs de gouvernement estiment que la République populaire de Chine a le droit et le devoir de participer pleinement à tous les efforts internationaux en vue de la paix. La plupart des chefs de gouvernement expriment l'espoir qu'elle puisse occuper dans la communauté internationale des Nations Unies la place qui lui revient. Certains membres tiennent néanmoins à signaler qu'il y aurait lieu d'atteindre ce résultat sans préjudice du droit qu'a le peuple de Taïwan de choisir la voie de l'indépendance si tel est son désir. Cependant, certains premiers ministres dont les gouvernements ont reconnu le Gouvernement de la République de Taïwan, tiennent à reconnaître encore une fois le droit de ce peuple de son Gouvernement de faire partie des Nations Unies.

Les chefs de gouvernement rappelant la fin de la politique indonésienne de confrontation à l'égard de la Malaisie et de Singapour en 1966, voient un moment d'encouragement dans les événements favorables à la stabilité en Indonésie survenus depuis leur dernière réunion en 1966, et sont d'avis qu'ils contribuent à la stabilité et à l'expansion économique de cette région.

Les chefs de gouvernement observent que les difficultés qui ont surgi dans la Malaisie et les Philippines, en ce qui concerne les réclamations de ces derniers au sujet du Sabah, ont gêné les progrès de la collaboration régionale dans le Sud-Est. Ils expriment le souhait que ces difficultés puissent être résolues dans la paix et dans le respect du droit à disposer de lui-même d'un territoire exercé par le peuple du Sabah.

Ils notent aussi avec inquiétude et sympathie les difficultés que connaît la Guyane du fait des prétentions du Venezuela qui réclame plus de la moitié du territoire de la Guyane. Constatant que ces menaces à l'intégrité territoriale des États rend inévitable le détournement des ressources et des énergies

pourraient autrement être consacrées à la tâche constructive qu'est le développement, bon nombre de chefs de gouvernement ont convenu avec le premier ministre de la Guyane de la nécessité pressante d'une action internationale destinée à assurer l'intégrité territoriale de tous les États et, surtout, de petits États en voie de développement.

A cet égard divers chefs de gouvernement ont exprimé l'espoir que l'accession récente à l'indépendance d'un si grand nombre de petits États engagerait la communauté internationale à s'intéresser d'une façon vraiment positive aux mesures qu'exige effectivement la garantie de leur intégrité territoriale.

Les chefs de gouvernement estiment qu'on pourrait surmonter les principaux obstacles à la négociation d'ententes dans les régions et domaines où la situation est critique en réalisant des progrès sensibles du point de vue de la détente et de la collaboration entre les grandes puissances. Ils estiment donc essentielle la poursuite des efforts pour diminuer les tensions et accroître les domaines où la paix et la collaboration existent.

Les chefs de gouvernement rappellent qu'à leur réunion de septembre 1966, ils avaient exprimé l'avis que les événements faisaient ressortir de plus en plus la nécessité de conclure des ententes fermes et de grande portée sur le désarmement. Ils estiment que ces accords sont maintenant encore plus urgents qu'ils l'étaient alors, et ils espèrent que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement pourra reprendre l'étude de la question.

Les chefs de gouvernement jugent que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement doit, en priorité, examiner la possibilité d'en arriver sous peu à un accord sur des mesures propres à assurer effectivement la fin de la course aux armes nucléaires. A cet égard, un traité portant interdiction générale totale des essais nucléaires est d'une urgence particulière. La proposition faite par la Grande-Bretagne au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, aux termes de laquelle il y aurait lieu d'aborder par étapes successives le traité d'interdiction, mérite à cet égard une étude approfondie. Les chefs de gouvernement estiment que le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement doit aussi chercher à mettre fin à la production de matière fissibles destinées à des fins militaires. Ces deux mesures pourraient contribuer très efficacement à mettre fin à la course aux armes nucléaires. On a aussi fait observer que le Comité des dix-huit puissances pourrait peut-être entreprendre une étude de diverses propositions en vue de la conclusion éventuelle d'une convention d'interdiction des armes nucléaires. Ils appuient notamment, et avec vigueur, le vœu exprimé par la Conférence des États non-nucléaires — dont le distingué président participe à la présente réunion — vœu réitéré par l'Assemblée générale des Nations Unies auprès des Gouvernements des États-Unis et de l'URSS, et selon lequel ces deux États devraient, dans les délais les plus brefs, inaugurer des entretiens bilatéraux sur la limitation des systèmes de lancement d'armes stratégiques offensives et des systèmes de défense contre les engins balistiques.

Les chefs de gouvernement insistent encore une fois sur le fait qu'il ne s'agit pas de la question d'un désarmement qui ne vise à la fois les armes nucléaires

et non-nucléaires. A cet égard, ils signalent à quel point il importe d'intervenir rapidement pour parer à la menace des armes bactériologiques et chimiques, et ils font état de la proposition dont la Grande-Bretagne a saisi le Comité en voie de dix-huit puissances sur le désarmement en vue de la conclusion d'une nouvelle convention interdisant le recours à la guerre microbiologique. Ils prennent connaissance avec intérêt du rapport sur les armes chimiques et biologiques que le secrétaire général des Nations Unies a été prié de préparer. Ils forment le vœu que cela puisse contribuer dans une large mesure à l'examen des mesures de contrôle visant les armes de ce genre.

Les chefs de gouvernement rappellent qu'à leur dernière réunion en septembre 1966, ils avaient constaté à quel point il apparaissait nécessaire, pensant qu'il en était encore temps, d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Le Traité de non-prolifération, actuellement ouvert à la signature, représente un pas dans cette voie. Dans la mesure où ce Traité permettrait la réalisation de ces objectifs, la plupart des chefs de gouvernement en prennent acte avec satisfaction. D'autre part, certains d'entre eux expriment des réserves, notamment en ce qui concerne la mesure dans laquelle il est véritablement possible aux États non-nucléaires de compter sur ces garanties de sécurité. Ils reconnaissent que le Traité de non-prolifération ne saurait réaliser les espoirs que l'on fonde sur lui que dans la mesure où les puissances détentrices d'armes nucléaires pourront prendre peu à peu des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire. Ils jugent que les États membres victimes d'attaques ou de menaces d'attaques, par armes nucléaires ou non-nucléaires, ont droit à la protection prévue pour eux aux termes de la Charte des Nations Unies.

Les chefs de gouvernement ont entendu une déclaration faite par la Grande-Bretagne au sujet des progrès réalisés par les dernières dépendances britanniques vers l'indépendance. Sur les vingt territoires de ce genre qui restent — et dont certains sont de toutes petites îles — on peut constater de notables progrès constitutionnels dans seize. Ils prennent acte que dans le cas du Honduras britannique, des Îles Falkland et de Gibraltar, le gouvernement britannique est disposé à entrer en pourparlers avec les pays voisins intéressés, conformément au principe essentiel qu'il fait sien, incorporé dans la Charte des Nations Unies, en vertu duquel doivent passer avant tout les intérêts et les désirs des habitants.

Le premier ministre de Malte signale aux autres chefs de gouvernement la situation née de la croissance rapide de la capacité technique d'exploitation du sous-sol maritime qui constitue près des trois-quarts de la superficie du globe. Ils jugent que les parties du fond de la mer et des océans qui échappent actuellement à la compétence des instances nationales — et auxquelles doit du reste être donnée une définition précise — méritent un statut juridique spécial en ce sens qu'elles appartiennent au patrimoine commun de l'humanité et qu'à ce titre, elles doivent être réservées à des usages pacifiques en vue de l'exploration et d'une exploitation rationnelles de leurs immenses ressources réservées à une institution internationale compétente dont l'activité s'exercera

ter dans l'intérêt commun de tous les États, quelle que soit leur situation géographique, compte tenu plus particulièrement des intérêts et des besoins des pays en voie de développement.

Les chefs de gouvernement prennent acte avec satisfaction de l'initiative du gouvernement de Malte dont, en décembre 1968, est sortie la désignation par l'Assemblée générale des Nations Unies d'un Comité sur l'utilisation pacifique du fond sous-sol marin et du fond des océans qui échappent à la compétence des instances nationales, et déclarent appuyer l'action dudit Comité.

en Rhodésie

Les chefs de gouvernement discutent dans tous les détails le problème de la Rhodésie. Ils s'accordent sur le fait des multiples raisons pour lesquelles la Rhodésie joue un rôle si important dans les consultations du Commonwealth. L'autorité juridique et la responsabilité des dispositions en vertu desquelles elle accéderait à l'indépendance relèvent de la Grande-Bretagne, État membre du Commonwealth. Les tentatives des pays du Commonwealth adjacents à la Rhodésie en vue d'établir des sociétés sans préjugés raciaux et des régimes économiques prospères ont été compromises par la menace grandissante de conflits raciaux au sein de la région. Mais la raison primordiale est que des problèmes de ce genre mettent en cause des principes de justice raciale et d'égalité ainsi que le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes que renferment la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme. Il s'agit de considérations qui vont au cœur même des rapports entre pays du Commonwealth et qui, de ce fait, les préoccupent au plus haut point.

La Réunion rappelle que, pour ces raisons, la Rhodésie a pris une place importante à l'ordre du jour des récentes conférences du Commonwealth. Les chefs de gouvernement réitèrent les principes et objectifs affirmés par eux à leurs quatre dernières réunions.

Ils passent également en revue les événements qui se sont produits depuis la dernière conférence, constatant que le régime illégal a poursuivi la répression politique de la majorité africaine et que la tendance vers l'imposition à la Rhodésie d'un régime d'*apartheid* s'accroît de plus en plus.

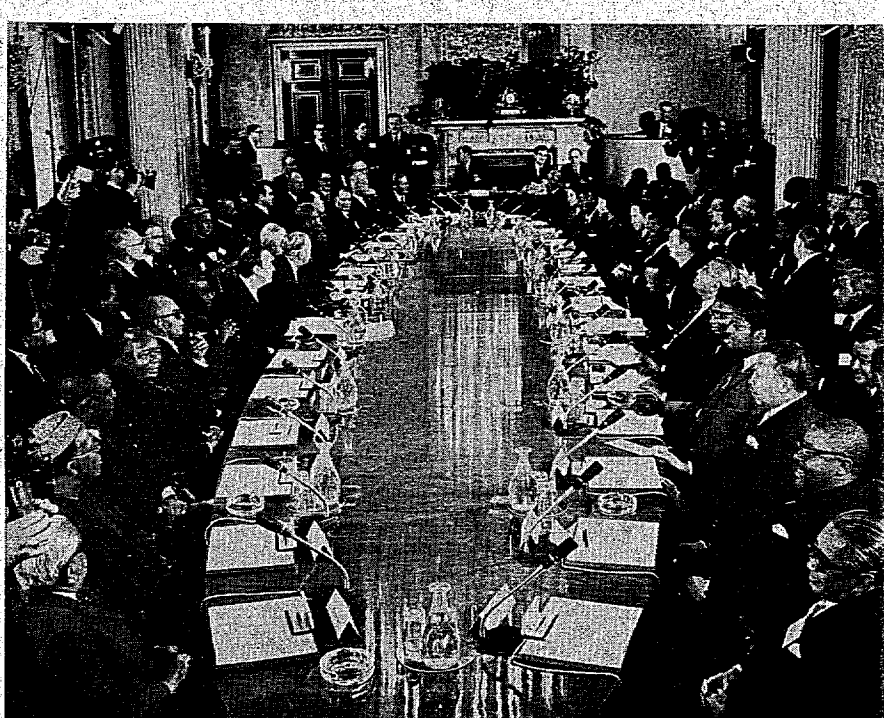
Ils examinent les propositions constitutionnelles élaborées à bord du *Fearless*. La plupart des chefs de gouvernement insistent sur le fait que, selon eux, ces propositions ne peuvent servir de base à la constitution d'une Rhodésie indépendante et, qu'en conséquence, il y aurait lieu de les retirer. Ils estiment que le transfert de la souveraineté à une minorité raciale aux termes d'un accord intervenu avec cette seule minorité ne saurait rien régler si l'arrangement n'est pas librement accepté par le peuple de Rhodésie dans son ensemble, y compris les quatre millions d'Africains de Rhodésie, et n'est pas considéré comme l'ayant été par la communauté internationale, en particulier par les pays indépendants d'Afrique. Faute de quoi, les troubles intérieurs s'accroîtront ainsi que l'aide apportée de l'extérieur à l'activité des guerilleros avec, fatalement, l'augmentation des risques d'instabilité et de la guerre raciale. L'histoire nous apprend qu'une

fois réalisée l'indépendance, une minorité au pouvoir ne saurait être empêché de modifier à son gré la constitution. Les droits politiques et civils ne sauraient être garantis que s'ils sont exercés par le peuple dans son ensemble.

La Réunion rappelle l'engagement pris par le premier ministre britannique à la suite de la Conférence du Commonwealth de septembre 1966, aux termes duquel il ne saurait être question d'accorder l'indépendance sans consacrer les droits de la majorité (NIBMAR). Le premier ministre britannique déclare que son Gouvernement continue de souscrire à cet engagement. La Réunion prend acte avec satisfaction mais la plupart des chefs de gouvernement confirment leur opinion que les propositions dites du *Fearless* devraient être retirées.

Certains chefs de gouvernement renouvellent leur appel au Gouvernement britannique d'utiliser la force pour dompter la rébellion en Rhodésie. Le premier ministre britannique explique les raisons pour lesquelles le Gouvernement britannique considère l'usage de la force comme impropre et impraticable.

Le premier ministre britannique dit avoir très soigneusement pris note des points de vue exprimés par la plupart des autres chefs de gouvernement, auxquels il y aurait lieu de retirer les propositions dites du *Fearless*. Mais il peut lui-même accepter ce point de vue, car il estime qu'il y aurait avantage



Les premiers ministres et les représentants de 28 pays du Commonwealth sont réunis à Marlborough House pour la séance inaugurale de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, tenue à Londres en janvier 1969.

pour peu que cela fût possible, à donner à l'ensemble de la population de Rhodésie l'occasion de décider si elle veut un règlement conforme en tous points aux six principes affirmés par divers gouvernements britanniques. Toute éventuelle solution devrait apparaître nettement conforme aux vœux de l'ensemble du peuple de Rhodésie. S'il était possible d'y arriver, il ne manquerait pas de consulter ses collègues du Commonwealth en ce qui concerne les engagements du NIBMAR. Toutefois, il souligne qu'un règlement fondé sur les six principes ne serait pas possible si l'on voyait qu'il ne peut être acceptable dans les circonstances actuelles en Rhodésie.

Il est convenu que la validité d'un éventuel règlement doit être fonction des vœux, démocratiquement exprimés, de la population de la Rhodésie dans son ensemble. Quant à donner à celle-ci l'occasion de s'exprimer, cela ressortit au Gouvernement britannique. Il reste cependant que pour être acceptable, un éventuel règlement doit être fait de manière à convaincre le Commonwealth — et le reste l'ensemble de la communauté internationale — qu'il est bien conforme aux vœux de la population de la Rhodésie. Un grand nombre de chefs de gouvernement ont soutenu que l'on ne saurait atteindre ce résultat que par le processus démocratique normal des élections ou du referendum et expriment le scepticisme quant à la possibilité de garantir suffisamment la liberté d'expression des opinions politiques ou la vérification des résultats aussi longtemps que le Gouvernement restera au pouvoir. La réunion a pris acte de la déclaration du premier ministre britannique selon qui il serait loisible à la Commission royale (qu'il est question de créer) de préciser que vu la situation actuelle de la Rhodésie, il est impossible d'affirmer dans quelle mesure exacte l'actuelle proposition de règlement est acceptable à l'ensemble de la population de la Rhodésie et que, d'autre part, si la Commission royale jugeait impossible de décider par elle-même si lesdites propositions étaient ou non acceptables à la population de la Rhodésie il lui serait loisible de proposer la tenue d'un referendum ou toute autre solution qui, selon elle, pourrait servir à déterminer avec une exactitude suffisante l'opinion du peuple de la Rhodésie.

La Réunion prend connaissance d'une étude de l'effet des sanctions économiques préparée à son usage par le Comité des sanctions du Commonwealth. Il est convenu que les sanctions générales et obligatoires n'étaient pas sans effet. Il apparaît d'autre part important de les renforcer ainsi que de renforcer d'autres moyens de rétorsion utilisés contre le régime illégal, en les intensifiant chaque fois que la chose est possible de manière à ouvrir la voie à un règlement politique acceptable. En conséquence, les chefs de gouvernement affirment leur appui envers l'action du Comité de surveillance du Conseil de sécurité des Nations Unies comme envers celle du Comité des sanctions du Commonwealth à qui ils ont demandé de continuer à surveiller l'évolution de la situation.

Nonobstant certaines divergences de vues quant aux méthodes à employer, les chefs de gouvernement restent unanimes en ce qui concerne les objectifs à atteindre en Rhodésie. Ils sont plus que jamais résolus que, sans égard au temps que cela pourra prendre, il ne saurait être question de reconnaître ni

de tolérer la saisie du pouvoir par une petite minorité raciale. L'action internationale concertée s'affirme à cet égard de plus en plus efficace, grâce aux Nations Unies, et les chefs de gouvernement renouvellent leur appui aux efforts qui sont tentés pour la renforcer et l'étendre et pour continuer à encourager les Africains de Rhodésie à se préparer à occuper la place qui leur revient au sein du gouvernement et de l'administration de leur pays. Les problèmes que pose la crise rhodésienne au Botswana et à la Zambie sont reconnus.

Le premier ministre britannique s'engage à continuer à consulter les membres du Commonwealth sur la question de la Rhodésie.

Afrique méridionale

Les chefs de gouvernement envisagent d'autres problèmes relatifs à la partie méridionale de l'Afrique, renouvellent leur condamnation de la politique de *Papartheid* poursuivie par le Gouvernement de l'Afrique du Sud, politique qui condamne intégralement l'opinion publique mondiale. Ils expriment une grande inquiétude devant le refus persistant de l'Afrique du Sud de se conformer à ses obligations internationales à l'égard du territoire de l'Afrique du Sud-Ouest.

Ils regrettent profondément que le Portugal persiste à refuser le droit d'autodétermination aux populations du Mozambique et de l'Angola et les instaument de leur accorder ce droit dans les délais les plus brefs. Il apparaît à certains chefs de gouvernement que pour peu que cette situation se prolonge elle risque de mettre en péril la paix et la sécurité dans cette partie de l'Afrique. Ils signalent en outre la menace que font peser selon eux sur leurs pays les Forces armées de l'Afrique du Sud et du Portugal.

Migration

Des discussions non officielles ont lieu entre plusieurs pays du Commonwealth au sujet de certains problèmes de migration communs à ces pays. Les pays demandent au secrétaire général d'examiner, en consultation avec les représentants, les principes généraux s'appliquant au mouvement migratoire à court et à long terme entre leurs pays et d'envisager la possibilité de poursuivre l'étude permanente de ce sujet de manière à fournir à leurs gouvernements des renseignements valables.

Les premiers ministres réaffirment ce qu'ils disaient dans leurs communications de 1964 et de 1965, à savoir que tous les gouvernements des pays du Commonwealth devraient avoir pour objectif d'édifier dans chaque pays une structure offrant égalité de chances à tous, sans distinction de race, de couleur ou de religion. Le Commonwealth pourrait prendre des initiatives utiles en ce qui concerne l'application de principes démocratiques qui permettraient au peuple de chacun de ces pays, bien qu'appartenant à des groupes raciaux et culturels différents, de devenir des citoyens libres et égaux.

Affaires économiques

Les chefs de gouvernement abordent l'ensemble de la conjoncture économique

on inique mondiale et procèdent à un examen général des tendances et événements
e sursets en ce domaine. Ils reconnaissent que le caractère représentatif du
ui à Commonwealth, comme la sympathie et l'intérêt éclairé qu'il porte depuis
r d'ailleurs aux problèmes du développement, en font un lieu de choix pour
vient examen constructif de ces questions et un précieux instrument de collaboration.
me: Ils notent qu'au début de l'an dernier, à New Delhi, au cours de la
ixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
ulter (NUCED), les ministres du Commonwealth avaient pu échanger des points
vue sur certains problèmes qui touchent au commerce et au développement
s pays membres et que, plus récemment encore, les ministres des Finances
Commonwealth, réunis à Londres en conférence annuelle, avaient pu procéder
fs à leur tour à un examen approfondi de la conjoncture économique mondiale,
politique attachant plus particulièrement aux problèmes de la monnaie, du développe-
politique et de l'assistance.

ent Les chefs de gouvernement se disent préoccupés par l'écart grandissant
onforme pays riches et pays pauvres. Ils notent cependant avec satisfaction que
id-Oun reconnaît de plus en plus l'interdépendance grandissante des nations du
le monde, ainsi que la nécessité d'intensifier la coopération pour assurer le progrès
le économique et la prospérité, dont dépendent tellement la stabilité et la paix.
ap affirmer une action suffisante et concertée en ce sens ne saurait qu'aggraver
pr les problèmes politiques et économiques.

Afrique Ils prennent note du fait que les pays en voie de développement du
pays Commonwealth s'efforcent de s'aider eux-mêmes. Ils jettent ainsi les fondements
une croissance économique par leur propres moyens, en se consacrant davantage
l'agriculture, à l'éducation, au contrôle de la population et aux réformes admi-
stratives et institutionnelles. Moyennant une aide internationale appropriée,
Comme à espérer qu'ils pourront atteindre un taux de croissance économique plus
ays. élevé au cours de la prochaine décennie.

avec les Les chefs de gouvernement notent l'accélération de la coopération régionale
rati entre les pays en voie de développement du Commonwealth. C'est de leur part
our subitment-ils, un effort individuel valable.

men s Les chefs de gouvernement reconnaissent que les résultats de la deuxième
NUCED ont été très décevants pour les pays émergents. Même s'il y a
nuir d'accord sur la nécessité d'élaborer une politique internationale de développement
Comme une stratégie globale pour l'appliquer, les progrès sont minimes sur ce point.
strucé néanmoins, la deuxième CNUCED a esquissé des moyens d'action prometteurs.

ur ou Ils insistent sur la nécessité de donner suite, dans la pratique, aux accords
n ces termes auxquels on est arrivé en principe à la deuxième CNUCED. Ils
u pémulent l'espoir qu'il sera bientôt possible de conclure avec succès les négocia-
cultations au sujet d'un plan de préférences généralisées qui avantagerait tous
s pays émergents et qui indemniserait les pays moins industrialisés dont le
commerce d'exportation pourrait souffrir de la mise en œuvre de ce plan. Ils
connaissent que des consultations étroites et continues entre les pays du
Commonwealth s'imposeraient pendant l'étude de ce plan de préférences géné-

ralisées. Ils soulignent l'importance de poursuivre les consultations au nombre c
de l'Office de commerce et de développement et au sein d'autres organes exportat
de la CNUCED, et ils demandent au secrétaire général de maintenir des con Tout
étroits avec ces organismes et d'autres institutions internationales, afin de sans le c
la marche des événements. e vastes

Les chefs de gouvernement reconnaissent que la première décennie site fin
développement n'a pas répondu à l'attente en fait de résultats pratique Comm
Cependant, ils formulent l'espoir que l'expérience acquise aidera à déterm Les
les régions appelées au développement, et la stratégie qu'il faut recher signal
d'urgence pour l'obtention de résultats concrets plus appréciables pendant une étude
deuxième décennie. imuler l

Ils admettent que les conditions commerciales ont défavorisé cette cette
pays du Commonwealth qui dépendent beaucoup de l'exportation de prod Les
primaires. Pour les pays du Commonwealth, il est d'importance cruciale Lesot
trouver pour les produits primaires des marchés ordonnés et plus satisfaisays du C
Compte tenu de l'état défavorable des grands marchés d'exportation front la
nombre de produits primaires, les chefs d'État insistent sur le fait que les e terre.
du Commonwealth devront tenter d'autres efforts dans les assemblées front de
nationales pour obtenir de meilleures conditions pour le commerce internat tils pays.
des denrées, y compris un accès plus facile aux marchés des pays industrial Les
et des pays émergents, ainsi que des prix équitables et stables. Ils se dismanuell
heureux de l'ampleur de l'Accord du Commonwealth sur le sucre, que pays
toujours revêtu un intérêt particulier pour les pays producteurs membres la den
Commonwealth. Ils accueillent favorablement la conclusion récente de l'A commique
international sur le sucre, et expriment l'espoir que les gouvernements que Au
l'ont pas déjà fait le signeront bientôt. En outre, ils formulent l'espoir que efs de
autres denrées d'une importance économique particulière pour les paiements
Commonwealth seront aussi visées par des accords internationaux appropie face
que les pays du Commonwealth appuieraient et chercheraient à conclure. uidités

A ce sujet, ils prennent note des récents développements survenus de le pr
les négociations visant à la conclusion d'un Accord international sur le caonétaire
Ils exhortent toutes les parties aux négociations à redoubler d'effort pou n'ait
arriver à une entente rapide, le secrétaire général devant tenir les memb estionale
courant de tous les progrès réalisés sur ce point. uidités

Les chefs de gouvernement accueillent avec plaisir la libéralisation avantag
commerce de certains produits fabriqués, à la suite des négociations du Kem Ils e
Round, en espérant qu'une telle libéralisation s'étendra à tous les autres prod ite aux
Ils regrettent toutefois que ces négociations n'aient pas beaucoup avantig Cert
plupart des pays émergents. Ils formulent l'espoir que des efforts so itevraient
seront tentés sous l'égide du GATT et de la CNUCED pour permettre embres
pays en évolution d'améliorer la position de leurs produits sur les marénon V
internationaux et d'augmenter ainsi leur devises étrangères, tout en ne négigath de
rien pour accroître le commerce entre eux. bien-f

Ils appuient sur les dangers d'un protectionnisme excessif dans un cet les ré

au nombre de pays étrangers industrialisés à l'égard des produits agricoles dont l'exportation intéresse les pays du Commonwealth.

Tout en reconnaissant que le commerce du Commonwealth doit être envisagé dans le contexte plus étendu du commerce mondial, ils conviennent qu'il existe de vastes possibilités d'expansion pour le commerce du Commonwealth et qu'à cette fin il est nécessaire de renforcer les liens bien établis entre les membres du Commonwealth.

Les chefs de gouvernement prennent note du rapport du secrétaire général qui signale que, conformément à une décision antérieure, le Secrétariat poursuit une étude sur la possibilité d'une collaboration au sein du Commonwealth pour stimuler les échanges commerciaux. Ils attendent avec impatience les résultats de cette étude.

Les chefs de gouvernement tiennent compte des difficultés particulières des pays du Lesotho et à d'autres pays africains situés à l'intérieur du continent. Ces pays du Commonwealth espèrent que tous les intéressés approuveront ou ratifieront la convention internationale sur le commerce de transit des pays entourés de terre. Les chefs de gouvernement espèrent que tous les pays intéressés s'efforceront de fournir des installations de transit appropriées pour le commerce de transit des pays.

Les chefs de gouvernement insistent sur l'importance de consultations continues et étroites entre le Gouvernement britannique et les Gouvernements des pays du Commonwealth sur les faits nouveaux qui les concernent à propos de la demande d'admission de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne.

Au cours de la discussion sur la situation monétaire internationale, les chefs de gouvernement insistent sur l'importance de rétablir la stabilité des paiements mondiaux et de modifier le système monétaire international afin de répondre face aux besoins nouveaux. Ils insistent sur la nécessité de fournir des liquidités internationales suffisantes pour mettre en œuvre et activer, au plus tôt, le programme des droits de tirage spéciaux par l'intermédiaire du Fonds monétaire international, afin de suppléer aux capitaux de réserve. Ils regrettent qu'il n'ait pas été possible jusqu'ici de conclure une entente générale et internationale pour relier directement l'action internationale visant à accroître les liquidités et les besoins des pays émergents. Ils espèrent qu'on examinera avec avantage la possibilité d'établir un lien de ce genre.

Ils expriment l'espoir que des politiques commerciales plus libérales feront aux améliorations apportées au régime international des paiements.

Certains chefs de gouvernement estiment que les pays du Commonwealth devraient réclamer une conférence monétaire mondiale, accessible à tous les membres du FMI pour réévaluer le système monétaire international depuis le rapport Woods et recommander son amélioration, et qu'une réunion du Commonwealth devrait se tenir avant cette conférence. D'autres, tout en reconnaissant le bien-fondé de ces objectifs, estiment qu'il ne conviendrait guère de tenter de les réaliser lors d'une conférence de ce genre et qu'il serait préférable de

poursuivre des discussions officielles par les voies existantes.

Les chefs de gouvernement discutent de l'aide internationale au développement économique et notent avec inquiétude que le transfert net des ressources des pays industrialisés aux pays émergents reste à un niveau insuffisant pour faciliter un rythme acceptable d'expansion économique dans les pays en voie de développement. Une situation critique se dessine dans maints pays à cause du fardeau du service de la dette. Les chefs d'État expriment l'espoir que les pays qui ne l'ont pas encore fait seront en mesure de signifier bientôt leur adhésion à la résolution de la CNUCED sur l'objectif d'un pour cent du produit national brut aux prix du marché. Ils insistent sur l'urgence de renflouer les ressources de l'Association internationale de développement et formulent l'espoir que tous les pays intéressés suivront l'exemple déjà donné par certains en ce qui concerne les pays en voie de développement.

Les chefs de gouvernement sont heureux de constater la tendance récente de la part de certains pays du Commonwealth, à adoucir les conditions des prêts qu'ils consentent à des pays moins développés du Commonwealth. Ils considèrent que les pays donateurs du Commonwealth doivent prendre l'initiative de rechercher de nouvelles améliorations aux conditions d'aide internationale en général, et manifestent l'espoir que les gouvernements donateurs songeront avec sympathie, dans les cas appropriés, à accorder des conditions plus souples.

Les chefs de gouvernement expriment l'espoir que l'examen du programme de financement supplémentaire apportera des résultats prochains à l'avantage des pays en voie de développement.

Ils accueillent la désignation d'une commission internationale par la Banque mondiale pour passer en revue toute l'aide accordée au cours des deux dernières décennies et pour présenter des recommandations sur les programmes à venir et ils sont particulièrement heureux qu'un ancien collègue, le très honorable Lester B. Pearson, préside aux travaux de la commission.

La coopération au sein du Commonwealth

Les chefs de gouvernement examinent la vaste gamme de coopération qui existe entre les pays du Commonwealth dans des domaines comme l'assistance technique, l'éducation, la science, la médecine, le droit et plusieurs autres secteurs de caractère pratique. Une telle coopération est facilitée et rendue plus fructueuse grâce aux avantages offerts par l'Association du Commonwealth : langue de travail commune, traditions semblables en matière de gouvernement d'administration, de méthodes d'enseignement et d'organisation des professions. Les membres du Commonwealth se faisant plus nombreux et les secteurs de coopération virtuellement plus vastes, ils reconnaissent l'importance de rechercher des moyens de réaliser une collaboration plus efficace parmi les membres dans tous les domaines.

Les ententes bilatérales entre pays membres donnent d'importants résultats. La Réunion remarque que l'aide bilatérale officielle au sein du Commonwealth qui représente une moyenne de quelque 85 pour cent de l'assistance de ce genre fournie par les membres du Commonwealth à tous les pays en voie

de développement, a augmenté en 1967 et 1968, et ils espèrent que la tendance s'accroît.

Ils réaffirment également la valeur des programmes d'efforts particuliers au Commonwealth dans certains domaines. Un exemple serait l'application croissante du principe du financement par un tiers, comme mécanisme utile pour confier rapidement et efficacement des tâches importantes à des spécialistes compétents. Le financement par un tiers, selon lequel des spécialistes d'un pays peuvent être financés en totalité ou en partie par un autre pays, peut accroître de façon appréciable la mise en commun des connaissances spécialisées disponibles pour des arrangements d'aide technologique en recourant aux compétences qui existent dans les pays en voie de développement. En outre, ces compétences peuvent répondre expressément aux besoins d'autres pays en voie de développement. La Réunion convient qu'il faudrait songer bientôt à étendre le principe du financement par un tiers à l'éducation, à la formation et aux consultations. Les étudiants pourraient ainsi acquérir leur formation dans un milieu et dans des conditions mieux adaptés à leur emploi futur, atténuant ainsi le problème de l'exode des cerveaux.

La Réunion relève plusieurs exemples d'assistance mutuelle déjà en bonne voie dans certains pays émergents du Commonwealth. Le programme de coopération technique du Commonwealth, institué l'année précédente au sein du Secrétariat et au sujet duquel le secrétaire général a présenté un rapport provisoire, constitue une nouvelle étape vers la concrétisation des avantages qu'offre le Commonwealth. Certains soulignent l'utilité particulière du programme pour les pays plus modestes. Ils rappellent que le programme doit être révisé plus tard cette année.

Les chefs de gouvernement étudient également un certain nombre de propositions visant à raffermir la collaboration au sein du Commonwealth dans des secteurs précis.

Ils conviennent que les pays membres devraient mieux connaître la nature et les travaux du Commonwealth. Ils acceptent en principe la proposition de la Guyane en vue de mettre sur pied un programme d'information sur le Commonwealth et autorisent le secrétaire général à nommer un agent d'information et à étudier de concert avec les gouvernements les conséquences du programme proposé.

Les chefs de gouvernement souscrivent également en principe à la proposition présentée par le Pakistan touchant la collaboration en matière de moyens de communication de masse et d'éducation et demandent au secrétaire général d'entreprendre des études approfondies sur le sujet et de consulter les gouvernements du Commonwealth.

L'assemblée était saisie de trois propositions britanniques demandant une coopération accrue au sein du Commonwealth. La première visait un élargissement de la coopération sur le plan juridique. Cette proposition nécessitait la création d'un contentieux au Secrétariat, ce qui a été adopté, ainsi que la tenue d'une conférence sur l'enseignement juridique, ce que l'on veut étudier davantage.

La deuxième proposition de la Grande-Bretagne visait à établir des centres régionaux d'enseignement de l'anglais et d'enseignement des sciences; elle a été bien accueillie en principe mais l'on croit devoir la faire approfondir par le comité de liaison du Commonwealth en matière d'éducation et par le Secrétaire général.

La troisième proposition britannique visait une série d'études sur les problèmes de la jeunesse. L'Assemblée demande au secrétaire général d'examiner si la chose est possible, à la lumière des recherches effectuées dans ce domaine par d'autres organismes internationaux.

De plus, les chefs de gouvernement étudient des propositions en vue d'un programme d'expansion du livre, destiné à aider les pays émergents du Commonwealth à se procurer des livres et des journaux à des fins d'éducation et de recherche. Ils demandent au secrétaire général d'entreprendre des études parallèles de concert avec le Service de liaison du Commonwealth pour l'éducation, de réunir des groupes d'experts au besoin. Le secrétaire général est prié d'inclure dans ces études les conséquences de la ratification du Protocole de la Convention de Berne sur le droit d'auteur.

Les chefs de gouvernement prennent note du deuxième rapport du secrétaire général et du rapport de la Fondation du Commonwealth.

La Réunion témoigne son appréciation à l'endroit de l'Association parlementaire du Commonwealth pour son apport précieux en vue de renforcer la coopération et la compréhension au sein du Commonwealth. Cette association autonome de parlementaires offre des possibilités uniques pour l'échange d'expérience, la discussion de problèmes communs et l'établissement des liens personnels, pour le plus grand bien des membres comme pour celui des pays qu'ils représentent.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Les chefs de gouvernement louent hautement le travail du secrétaire général du Commonwealth et de ses collègues qui, à leur avis, justifie pleinement l'existence du Secrétariat.

Inauguration du président Nixon

VOUHAITS OFFICIELS DE LA PART DU CANADA

A l'occasion de l'inauguration du président Richard M. Nixon le 20 janvier 1969, M. Roland Michener, gouverneur général, et M. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre, ont adressé des messages au nouveau président pour lui transmettre les meilleurs vœux du peuple et du Gouvernement canadiens. M. le sénateur Jean-Paul Deschâtelets, président du Sénat, a envoyé une note similaire à M. Spiro Agnew, vice-président.

Trois jours plus tôt, des messages d'adieu avaient été remis au président Lyndon B. Johnson et au vice-président Hubert H. Humphrey.

Voici le texte des messages du gouverneur général et du premier ministre aux présidents Johnson et Nixon :

Le gouverneur général au président Nixon

En mon nom, et en celui de tous les Canadiens, j'aimerais vous assurer de nos vœux chaleureux de santé, de bonheur et de succès au moment où vous accédez à la haute charge à laquelle vous avez été élu et que vous devez assumer officiellement le 20 janvier.

En tant que voisins, amis et alliés, nous comptons bien que, pendant la durée de votre mandat, la collaboration entre nos pays et leurs habitants qui a marqué depuis longtemps les relations entre le Canada et les États-Unis se poursuivra et s'intensifiera.

Le premier ministre au président Johnson

Au moment où vous vous déchargez des lourdes responsabilités de la présidence, je désire vous faire part, au nom du Gouvernement du Canada, de notre profonde reconnaissance pour l'amitié et la compréhension dont vous avez fait preuve envers notre pays durant votre mandat.

Nous gardons un souvenir particulier de vos visites tant sur la côte occidentale qu'orientale de notre pays ainsi qu'à Ottawa et Montréal.

Tous les Canadiens se joignent à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à votre épouse, de retirer beaucoup de bonheur et de satisfaction des nouvelles tâches que vous allez entreprendre.

Le premier ministre au président Nixon

Au moment où vous assumez la présidence de votre pays, je désire vous exprimer, ainsi qu'à votre épouse, les meilleurs vœux du Gouvernement canadien et de vos voisins et amis du Canada. J'envisage avec plaisir la perspective de travailler avec vous pour le plus grand bien de nos deux pays et pour la paix et la justice dans le monde.

Assemblée générale des Nations Unies

BILAN DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION

Dès l'ouverture de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale le 20 septembre 1968, on a senti que la situation mondiale ne se prêtait pas à de grandes réalisations. A la fin de la session le 20 décembre, le président de l'Assemblée, M. Arevnales, ministre des Affaires étrangères du Guatemala, déclarait qu'elle avait été calme en raison des points étudiés, que la plupart des délégations avaient manqué de réalisme et d'objectivité dans leurs prises de position. Si le débat a été « calme » et les propos acerbes ainsi dire inexistant, c'est grâce à l'absence de l'ordre du jour de plusieurs questions controversées, qui accaparaient l'attention du monde en dehors de l'Assemblée. Ces questions comprennent : la guerre civile au Nigéria, que les Nigériens et la plupart des membres africains étaient désireux de voir soumise à un examen de la part des Nations Unies; la situation de la Tchécoslovaquie qui, toutefois, a influé sur des questions qui y étaient prime abord étrangères; l'impasse qui persiste au Moyen-Orient, à laquelle le Conseil de sécurité s'intéresse toujours de très près; et la guerre du Vietnam. Néanmoins, la vingt-troisième session n'a pas été sans connaître d'autres problèmes difficiles ou insolubles. Les problèmes tenaces du colonialisme et du racisme en Afrique méridionale, la déception continue des pays en développement devant les minces réalisations de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; le mécontentement de plus en plus manifeste de bon nombre des puissances non nucléaires à l'égard du Traité de non-prolifération et du peu de progrès fait par les puissances nucléaires sur les questions de désarmement.

Questions d'ordre politique

Face à de telles restrictions, ainsi qu'à d'autres éléments tels que la préoccupation des États-Unis à l'endroit de l'élection de leur président, l'Assemblée a tenté de traiter le mieux possible les 98 points d'un ordre du jour chargé. Des violations de plus en plus menaçantes du cessez-le-feu au Moyen-Orient, perpétrées par les deux parties au conflit, ont poussé certains membres du Conseil de sécurité, notamment les membres permanents, à intensifier leurs efforts et à appuyer l'ambassadeur Jarring dans sa tentative de faire accepter un règlement pacifique. Dans l'intérêt de la mission Jarring, le point 95, portant sur la situation du Moyen-Orient et hérité de la session précédente, a été reporté à la prochaine session de l'Assemblée sans faire l'objet de débats. Toutefois, les parties opposées au Moyen-Orient ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs opinions au sein de la Commission politique spéciale, où le rapport de l'Union

Le secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine a été maintenu durant près de six semaines. A la fin, le mandat de l'Office a de nouveau été prolongé pour une période de trois ans. La Commission politique spéciale a aussi adopté une résolution pour que se poursuive le travail du Comité des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, dont les études sur les missions d'observateurs militaires des Nations Unies s'annoncent prometteuses.

Problèmes du milieu

La vingt-troisième session a consacré beaucoup de son temps à l'étude des problèmes du milieu, pris dans un sens très large, qui englobe aussi bien le milieu marin, les mers et des océans que le milieu humain et même l'espace extra-atmosphérique. Après de longues négociations, on s'est enfin entendu sur la création d'un comité permanent sur les utilisations pacifiques du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, chargé d'étudier les aspects juridiques, technologiques, économiques et de désarmement de cette question, et de présenter ses recommandations à la prochaine session de l'Assemblée. Au départ, le Canada sera membre du comité, mais les membres sont susceptibles d'être remplacés à tour de rôle. Au cours de la discussion sur l'espace extra-atmosphérique, la délégation canadienne a pris une part active à des négociations qui ont amené l'Assemblée à accepter une proposition canado-suédoise visant à créer un groupe de travail sur la radiodiffusion directe par satellites. Pour la première fois, les Nations Unies ont été saisies du problème urgent du milieu humain. Sous la direction de la Suède, et avec la collaboration du Canada, une résolution, parrainée par 52 pays membres, a été élaborée et adoptée à l'unanimité. La résolution reconnaît le besoin d'une action intensifiée aux échelons national, régional et international, en vue de contenir et, là où c'est possible, de faire cesser la dégradation du milieu humain qu'entraînent la pollution de l'air et de l'eau, l'érosion du sol, les déchets, le bruit et l'emploi des biocides. En outre, elle prévoit la convocation en 1972 de la première conférence internationale sur le milieu humain. La déclaration canadienne accordé beaucoup d'importance aux problèmes de la pollution de l'eau et fait valoir l'expérience du Canada en matière de programmes contre la pollution, mis sur pied de concert avec les États-Unis.

Désarmement

Plusieurs résolutions sur le désarmement ont été adoptées, dont la plus importante exhortait les grandes puissances nucléaires à entamer des négociations bilatérales sur la limitation des armes nucléaires stratégiques. On a aussi autorisé le Secrétaire à faire des travaux de préparation, en rédigeant deux rapports: l'un sur les répercussions de l'emploi des armes chimiques et biologiques et l'autre, sur les avantages économiques et scientifiques de la technologie nucléaire. Nettement mécontents devant les dispositions du Traité de non-prolifération qui leur apparaissaient discriminatoires, ainsi que devant le peu de progrès accompli en matière de désarmement, certains États non dotés d'armes nuclé-

aires ont demandé que la Commission sur le désarmement soit réanimée en vue d'exercer des pressions sur les puissances nucléaires, comme sur le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève, afin de réaliser des progrès plus importants touchant des mesures de réglementation de l'armement et du désarmement. Ces demandes ont abouti à la décision d'inscrire la question de réanimer la Commission à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

Questions d'économie et de développement

Une initiative des pays en voie de développement, lancée en Deuxième Commission, a été le plus grand élément de controverse et de division de toute la session : il s'agissait de faire confirmer par l'Assemblée générale la tentative de ces pays à Nouvelle-Delhi de faire suspendre l'Afrique du Sud de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Cette initiative traduit la détermination des pays en voie de développement, notamment des membres africains, de pousser les Nations Unies à prendre des mesures répressives contre l'Afrique du Sud en raison de sa politique de racisme. Les pays en éprouvant la même aversion pour l'*apartheid*, les délégations occidentales, comme plusieurs délégations de tous les groupes d'ailleurs, ont montré de la inquiétude quant aux questions d'ordre juridique et constitutionnel que soulèverait une telle tentative de priver un membre des droits et privilèges qui lui sont assurés par la Charte.

Le projet de résolution n'était pas conforme aux dispositions de la Charte touchant une décision par le Conseil de sécurité de suspendre un membre, et les dispositions qu'on a dit s'appliquer également aux membres des organes subsidiaires. Les délégations occidentales ont soutenu que la proposition constituait un abus de la compétence de l'Assemblée générale. L'importance que les États Asiatiques attachent à cette question s'est manifestée par leur acharnement à faire mettre leur proposition aux voix en dépit de l'opinion du Conseil économique des Nations Unies, qui rejoignait l'objection formulée plus haut. Dans le but d'éviter une confrontation sur cette question, le Canada a présenté en séance plénière une motion visant à remettre toute décision sur la résolution. La motion a été rejetée par quelques voix, soit 47 voix pour, 52 contre et 23 abstentions. Le président a décidé qu'il s'agissait d'une « question importante » aux termes de l'Article 18 2), et sa décision a été confirmée par 56 voix (dont le Canada) contre 48, avec 13 abstentions. La résolution proprement dite n'a pas obtenu la majorité de deux tiers qui est de rigueur pour l'adoption d'une « question importante ». Le vote s'est réparti ainsi : 55 voix pour l'expulsion, 33 voix (dont le Canada) et 28 abstentions. Le grand nombre des abstentions, de même que celui des délégations qui, tout en votant pour l'expulsion, ont appuyé la décision du président, traduisent bien les inquiétudes des membres sur la portée de cette question pour les Nations Unies.

Dans le domaine économique, la vingt-troisième session a fait peu de progrès en vue de réduire l'écart grandissant entre les pays en voie de développe-

en matière de développement. L'apport croissant du Canada à l'aide internationale semble avoir été reconnu, car le Canada s'est vu demander de présider la conférence pour les annonces des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement.

Les débats en Deuxième Commission ont de nouveau été marqués par la différence fondamentale entre les points de vue des pays en voie de développement et des pays développés sur la façon dont les Nations Unies traitent les questions économiques. Les premiers demandent une plus grande activité (et par conséquent, de plus grandes dépenses) de la part de l'ONU et de ses organismes affiliés, notamment la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), et des engagements financiers et des concessions économiques plus importants de la part des pays développés. Ceux-ci résistent, soutenant que de nombreuses propositions manquent de réalisme ou sont superflues. Il en est souvent sorti une résolution de compromis qui n'était satisfaisante ni pour l'un ni pour l'autre groupe. Comme par les sessions passées, les États de l'Europe orientale, tout en se montrant sympathiques aux objectifs des pays en voie de développement, ont souvent voté dans le sens des délégations occidentales. Vers la fin de la session, l'Union soviétique a fait campagne, mais en vain, pour qu'on admette la participation de l'Allemagne orientale aux activités économiques de l'ONU.

Bon nombre de résolutions importantes ont été adoptées. Plusieurs d'entre elles sont destinées à mettre en œuvre, ou du moins à faire progresser davantage les propositions contenues dans divers rapports soumis à l'Assemblée générale par le Conseil économique et social (ECOSOC), telles que des propositions portant sur la deuxième Décennie pour le développement, l'utilisation efficace des ressources de la mer, les répercussions sur le développement de ce qu'on appelle l'exode des cerveaux, l'accroissement de l'aide alimentaire multilatérale et l'augmentation de la production des protéines comestibles. Le Canada a présenté un projet de résolution portant sur la dernière question, et la délégation a joué un rôle de premier plan au cours des négociations qui ont abouti à la résolution adoptée par l'Assemblée générale. D'autres résolutions, dont certaines fort controversées, sont nées de recommandations formulées par des organismes auxiliaires tels que la CNUCED et l'ONUUDI.

La session a été caractérisée par la manière dont les pays en voie de développement ont tenté, tant en Deuxième Commission qu'ailleurs, de maintenir et même de renforcer l'unité de leur vote. Par suite de cette politique, de nombreux projets de résolution ont été rédigés et acceptés par ce groupe avant même que des membres des autres groupes aient eu l'occasion de se prononcer. En conséquence, la formulation des résolutions a été très compliquée et l'assentiment général n'a pu être obtenu sur le libellé de plusieurs textes.

La résolution la plus importante qui ait été adoptée dans le domaine économique est celle qui porte sur la deuxième Décennie pour le développement. Elle a entraîné la mise sur pied d'un comité préparatoire chargé de tracer les grandes lignes du développement international pour la décennie 1970 et fourni à

tous les organismes de l'ONU des directives d'ordre général en vue de la réalisation de programmes particuliers pour la deuxième Décennie pour le développement, qui doit débuter en 1970.

Une des réalisations des plus prometteuses de la session est la décision, fondée sur l'appui général et parrainée par le Canada, de proposer un certain nombre de réformes à apporter à l'organisation et aux méthodes de travail de la Deuxième Commission. Si ces propositions sont mises en œuvre, l'efficacité et les fruits du travail de la Commission devraient s'améliorer de beaucoup à l'avenir.

Droits de l'homme

La Troisième Commission a fait des progrès certains en adoptant une Convention sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et deux résolutions portant sur la peine capitale. La Commission a adopté le préambule et la première partie de la Déclaration sur le progrès et le développement sociaux, suite d'un débat auquel le Canada a pris une part active. On prévoit que la Déclaration sera adoptée en entier à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. La Troisième Commission a également discuté des réalisations de l'Année internationale des droits de l'homme (1967) et adopté plusieurs résolutions qui avaient fait l'objet de discussions à la Conférence internationale sur les droits de l'homme tenue à Téhéran au printemps de 1968. Parmi celles-ci, il y a un projet de résolution, parrainé par le Canada, qui invite les gouvernements à favoriser la mise sur pied de systèmes globaux d'assistance judiciaire destinés à protéger les libertés et droits fondamentaux de l'homme. Le Canada a coparrainé une résolution demandant qu'à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale on accorde la primauté à la question de créer le poste de haut commissaire des droits de l'homme. Le débat sur les catastrophes naturelles a donné au Canada et à la Norvège l'occasion de souligner le besoin d'une plus grande coopération internationale quand surviennent des catastrophes, y compris les malheurs que subissent les civils dans les conflits armés.

Questions de colonialisme

En Quatrième Commission, le Canada s'est associé à la majorité africaine appuyant une résolution provisoire sur la Rhodésie déclarant que l'indépendance ne devrait pas être accordée à ce pays sans l'assurance que le gouvernement effectif sera remis entre les mains de la majorité (NIBMAR). Ce faisant, le Canada s'est écarté de la plupart des pays occidentaux. L'appui du Canada à cette résolution a peut-être contribué en quelque sorte à amener les consultations qui se sont déroulées par la suite entre des délégations de l'Afrique et de l'Ouest touchant les modalités d'une résolution sur les territoires africains « administrés » par le Portugal. Ces pourparlers ont abouti au dépôt d'une résolution que le Canada, les pays scandinaves et plusieurs autres délégations occidentales ont appuyé, et sur laquelle tous les autres pays de l'Ouest ont pu s'abstenir de voter. Bien que cet esprit de coopération soit demeuré vivant, les occasions nouvelles

de leur réelle collaboration entre les groupes afro-asiatiques et occidentaux ont été
ment, plutôt rares.

Sur la question de Gibraltar, une résolution avantageuse pour l'Espagne et
ion, formant la Grande-Bretagne de remettre l'administration du territoire entre les
ombres dans de l'Espagne avant le 1^{er} octobre 1969, a été adoptée, malgré les efforts de
Deuxième, Guyane de trouver un compromis acceptable pour la Grande-Bretagne et l'Es-
fruits Espagne. Le Canada, comme la plupart des délégations occidentales, a voté contre
la résolution.

La Quatrième Commission a adopté deux résolutions sur la Papouasie et
la Nouvelle-Guinée. La première, initiative de la République arabe unie, for-
Convenait des critiques à l'endroit de l'Australie sur sa façon d'administrer le terri-
résolution, alors que l'autre, parrainée par le Libéria, reconnaissait les efforts de l'Aus-
et la pratique et son intention de faire accéder le territoire à l'indépendance dès que ce
aux, à l'aurait pratique de le faire. La résolution du Libéria a été défaite en séance
it que première, n'étant pas parvenue à obtenir une majorité des deux tiers (à titre de
Assemblée question importante » aux termes des dispositions de l'Article 18 sur la ques-
tion de tutelle). La résolution de la RAU a été adoptée, malgré l'opposition du
s résolution Canada et d'autres délégations occidentales.

Questions administratives et budgétaires

La question du niveau du budget des Nations Unies pour 1969 a accaparé la
estime la grande partie du débat en Cinquième Commission. Les prévisions initiales
apparaissent le secrétaire général se chiffraient par 140 millions et demi de dollars, soit envi-
cée selon l'équivalent du montant définitif pour 1968. Par suite des incidences finan-
mises sarières de résolutions adoptées par le Conseil économique et social et d'autres
onré organismes, de même que par l'Assemblée, les prévisions budgétaires pour 1969
s grande sont élevées au chiffre record de 155 millions de dollars. Les augmentations
pris considérables sont dues à l'accroissement du personnel des Nations Unies et de
l'ONU, à l'augmentation des affectations aux programmes d'assistance tech-
nique et à des mesures visant à promouvoir un emploi plus équilibré des langues
officielles.

Plusieurs délégations occidentales, dont celle du Canada, ont exprimé leur
caire inquiétude devant le niveau croissant des dépenses des Nations Unies et ont
en anqué avancé qu'il serait nécessaire à l'avenir d'étudier plus attentivement les proposi-
rme tions prévoyant des augmentations. Sur ce point, comme sur d'autres, les pays
sant en voie de développement ont pu faire adopter diverses résolutions et proposi-
ult tions grâce à leur pouvoir de votation.

A la suite d'une longue discussion de la part des délégations francophones,
l'OU compris la délégation canadienne, des propositions ont été faites visant à faire
nis réy de la langue française une des deux langues de travail du Secrétariat. Cela a
que obtenu à une proposition de compromis, adoptée par la plupart des membres,
oit qui prévoit un avancement accéléré pour les employés professionnels du Secr-
le votatariat qui possèdent ou qui acquièrent une connaissance suffisante de deux quel-
ou et conques des cinq langues officielles. Une autre résolution demandait que le russe

devienne une des langues de travail de l'Assemblée générale (en sus de son actuel de langue officielle) et recommandait au Conseil de sécurité de promouvoir le russe et l'espagnol, déjà langues officielles de cet organisme, au niveau des langues de travail. Une proposition semblable portant sur le chinois a été rejetée. Le Canada a coparrainé la première proposition et voté pour la seconde.

Questions d'ordre juridique

La Sixième Commission a consacré beaucoup de temps à la préparation d'un projet de convention sur les missions spéciales. C'était la première fois qu'elle entreprenait la rédaction d'une convention internationale. La lenteur des progrès sur cette question et les discussions compliquées sur des points de procédure qu'elle a entraînés indiquent peut-être que la Sixième Commission n'est pas un organisme aussi efficace pour négocier une convention internationale que le serait une conférence convoquée à cette fin. Non seulement a-t-il été impossible de conclure l'élaboration de la convention, mais le temps consacré à ce travail est forcément limité celui dont a disposé la Sixième Commission pour étudier d'autres points.

Au cours du débat sur la définition de l'agression et, dans une plus large mesure, à l'occasion de la discussion sur le rapport du Comité spécial sur les relations amicales, on a fait allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie. Les pays non alignés ont fait un effort louable pour tenir compte des vues des pays occidentaux dans la rédaction des résolutions sur ces deux questions. En conséquence, il a été possible pour toutes les délégations occidentales soit de voter pour la résolution ou de s'abstenir, et la résolution sur les relations amicales, qui avait été coparrainée par tous les groupes, a pu être approuvée à l'unanimité.

Outre les questions étudiées par la Sixième Commission, d'autres points de caractère juridique ont fait l'objet de discussion au sein d'autres commissions de l'Assemblée générale. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner les résolutions adoptées en Première Commission sur les utilisations pacifiques de l'espace atmosphérique et du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale; la tentative en Deuxième Commission d'exclure l'Afrique du Sud de la CNUCED; et les résolutions portant sur les crimes de guerre, la destruction de la capitale, les droits de l'homme dans des conflits armés et l'*apartheid*, étudiés en Troisième Commission.

Observations générales

De l'avis de nombreuses délégations, la vingt-troisième session de l'Assemblée générale a été remarquablement calme. En raison de la déception que beaucoup de membres ont éprouvée face à l'incapacité des Nations Unies de contribuer au règlement pacifique de plusieurs questions mondiales de grande importance, il n'est sans doute pas étonnant que la session n'ait pas été tellement fructueuse. Avec le temps, il n'est pas impossible qu'on s'y réfère surtout comme à la session qui a convoqué une Conférence internationale sur le milieu humain et qui a obtenu quelque progrès dans le domaine du désarmement.

Le Canada revoit ses relations avec l'Europe

REMARQUES PRÉLIMINAIRES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES

EXTÉRIEURES, M. MITCHELL SHARP, À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU

COLLOQUE SUR LES RELATIONS AVEC L'EUROPE,

OTTAWA, QUÉBEC, LE 3 JANVIER 1969.

JE ME RÉJOUIS de l'occasion que m'offre votre président de dire à quel point le Gouvernement s'intéresse aux délibérations que vous commencez aujourd'hui sur les relations du Canada avec l'Europe. Nous sommes reconnaissants aux représentants du monde universitaire qui ont accepté de se réunir en ce moment. Nous remercions également l'Institut canadien des affaires internationales, en particulier, et les autres organismes pour le rôle qu'ils ont joué dans la préparation de cette rencontre.

Le Gouvernement a décidé, peu après les dernières élections, de reviser sa politique étrangère, parce qu'il était convaincu que, depuis quelques années, de profonds changements s'étaient opérés au Canada et dans le monde qui l'entoure. Nous voulons avoir la certitude que notre politique étrangère correspond bien à la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, et qu'elle sert efficacement les intérêts, les objectifs et les priorités du Canada à l'heure actuelle.

Méthode de travail

Une fois prise la décision de reviser notre politique extérieure, il s'est agi pour nous d'adopter une méthode de travail. La politique extérieure n'est pas en réalité une seule entité, mais un ensemble de lignes de conduite destinées à faire face à divers aspects de nos relations avec le reste du monde. Nous les groupons sous le titre commode de « politique extérieure », bien qu'il soit peu vraisemblable qu'un seul ensemble de décisions politiques puisse couvrir toutes les situations que nous rencontrons dans ce monde de plus en plus complexe. Dès lors, quand nous avons décidé de reviser notre politique extérieure, il nous a bien fallu ramener la question de quelque manière à ses divers éléments.

Nous aurions pu commencer par étudier notre propre pays, afin de déterminer ce que nous sommes, quels sont nos intérêts et besoins, où sont nos forces et nos faiblesses et, conséquemment, quel rôle nous convient le mieux dans les affaires internationales. Ou encore, nous aurions pu commencer par regarder le monde qui nous entoure afin de déterminer dans quelle situation nous sommes placés, quels changements s'y produisent ou devraient se produire, et dans quel genre de monde nous souhaiterions vivre. De fait, on ne peut séparer ces deux méthodes. Elles sont toutes deux des éléments essentiels de toute politique extérieure. Nous avons décidé de concentrer nos efforts, en premier lieu, sur

le monde où nous évoluons, plutôt que de commencer par un essai d'examen national interne qui pourrait bien n'être qu'un exercice artificiel s'il n'est rattaché à l'état actuel de la société internationale.

Un des premiers gestes posés pour diviser le vaste ensemble de notre politique extérieure en divers sujets d'étude approfondie, a été de former une équipe de travail qui se consacrerait spécialement à l'examen des relations du Canada avec l'Europe. Évidemment, peu d'autres parties du monde ont subi au cours des dernières années, d'aussi profondes transformations que l'Europe; il y a peu de régions où le Canada entretient des relations aussi diverses et étendues; peu d'autres régions où la politique extérieure du Canada a été l'objet d'autant de discussions.

Nous avons un autre motif de donner priorité à l'Europe; c'est que le Gouvernement a commencé, en même temps, à reviser sa politique de défense. Une partie très considérable et importante de l'effort de défense du Canada est dirigée vers l'Europe, en conformité des engagements que nous avons pris en tant que membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il est donc important qu'au moment même où nous réévaluons notre politique de défense, nous revisions nos relations avec l'Europe sur les plans politique, économique et autres, lesquelles sont inévitablement liées à nos engagements dans le domaine de la défense.

L'Équipe spéciale de Travail sur l'Europe se compose des hauts fonctionnaires représentant les ministères du gouvernement qui ont un intérêt particulier dans nos relations avec l'Europe. Elle est placée sous la présidence conjointe de M. Robert Ford, notre ambassadeur en URSS, et de M. Paul Tremblay, notre ambassadeur en Belgique. Le ministère des Affaires extérieures fournit le secrétariat et, par mon intermédiaire, l'équipe fera rapport au premier ministre et au Gouvernement. Les fonctionnaires ici présents aujourd'hui sont des membres de cette équipe ainsi que des hauts fonctionnaires des Affaires extérieures que concernent directement nos relations avec l'Europe.

Travail de l'équipe spéciale

L'équipe a commencé ses travaux l'été dernier et, depuis, elle a dressé, probablement pour la première fois, un inventaire complet de nos relations passées et présentes avec les pays de l'Europe orientale comme de l'Europe occidentale (Grande-Bretagne y comprise), ainsi qu'avec les organisations européennes. Au cours de l'assemblage de cette documentation, certaines grandes questions sont dégagées et c'est pour en faire l'examen que ce colloque a été organisé. L'équipe spéciale et le gouvernement bénéficieront de vos idées pour tirer des conclusions de cette étude de notre politique européenne.

C'est afin d'éclairer et de stimuler la discussion qu'un document fait l'historique de la question et cinq documents d'étude ont été préparés du point de vue officiel et vous ont été communiqués suffisamment d'avance pour que vous ayez le temps de les étudier avant cette réunion. Je tiens à souligner qu'ils n'ont pas été conçus pour exprimer des attitudes officielles, proposer des conclusions

préjuger de vos délibérations de quelque façon que ce soit, mais uniquement pour faire porter celles-ci sur les questions qui semblent les plus importantes à l'équipe. Ces textes ne vous empêchent pas de soulever d'autres questions ni de proposer des manières différentes de les aborder.

Dans cet esprit, il peut être utile que je dise un mot des objectifs et des intérêts que nous avons en Europe, lesquels sont étroitement liés aux sujets inscrits à votre ordre du jour. Pour commencer, il existe deux problèmes canadiens fondamentaux qui sont liés entre eux et qui revêtent des aspects extérieurs importants : le problème de l'unité nationale et celui de l'identité nationale. Le premier tient à la manière de traduire dans notre politique étrangère le caractère bilingue du Canada et concerne particulièrement nos relations avec la France. Le second porte sur les difficultés qu'éprouve un pays, qui se trouve dans la situation du Canada, à créer un mode de vie distinct et à en projeter l'image. Ces difficultés se sont aggravées du fait de l'importance considérable prise par nos relations avec les États-Unis depuis la dernière guerre et de l'accroissement relatif de la puissance et de l'influence de ce pays dans les affaires mondiales au cours de la même période. La question est de savoir si le Canada devrait chercher à faire valoir ses intérêts dans d'autres parties du monde, et notamment en Europe, pour contrebalancer l'influence grandissante des États-Unis.

Un aspect de nos intérêts en Europe est celui de notre sécurité et, à cet égard, notre objectif est de contribuer à maintenir la paix ou à limiter des conflits susceptibles de dégénérer en guerre mondiale. Ce but n'est pas étranger au rôle que nous jouons dans les relations entre l'Est et l'Ouest ni à nos relations avec les pays de l'Europe orientale. Il a aussi des répercussions sur nos relations de défense avec l'Europe occidentale et sur le rôle que nous jouerons à l'avenir au sein de l'OTAN. Quelle est la nature de ces répercussions ? Voilà naturellement un sujet à débattre au présent colloque.

Nous avons aussi des objectifs économiques dont on pourrait dire qu'ils cherchent à agir le plus favorablement possible en Europe sur l'économie canadienne. Un cinquième du commerce d'exportation du Canada s'effectue avec des pays européens, dont la Grande-Bretagne. L'Europe est donc, après les États-Unis, notre marché d'exportation le plus important.

Enfin, l'Europe présente un intérêt qui se rattache au rôle international que joue le Canada dans le maintien d'une société libre et stable fondée sur le règne du droit. Dans la recherche de cet objectif, le Canada prend part à l'activité des organisations internationales, aux programmes d'aide et aux opérations de maintien de la paix. Nous mettons en œuvre également des programmes culturels et d'information tendant à encourager les relations humaines entre pays. Ces initiatives confèrent une dimension extérieure à notre culture et favorisent la compréhension mutuelle sur laquelle peuvent s'appuyer nos mesures de politique étrangère.

Aspects non-européens de la politique étrangère canadienne

Les participants à ce colloque, ainsi que les autres personnes que la question

intéresse au Canada demanderont peut-être quand il y aura des délibérations sur d'autres aspects de notre politique étrangère que les relations avec l'Europe et si, pour le Gouvernement, il y a intérêt à continuer ces échanges au-delà de la période actuelle où s'effectue une sérieuse révision de notre politique. Nous avons certes envisagé cette possibilité dans d'autres domaines, et nous proposons, sur les conseils des organisations non-gouvernementales intéressées de faire participer des spécialistes d'autres domaines à des discussions portant sur d'autres aspects de la politique.

Nous espérons convoquer prochainement une réunion analogue à celle-ci mais qui étudiera les relations du Canada avec l'Amérique latine. M. George Ignatieff, qui était représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York, rentre bientôt à Ottawa afin d'amorcer une étude du rôle joué par le Canada au sein de l'Organisation des Nations Unies. Lorsque les travaux préparatoires auront avancé suffisamment sous sa direction, nous chercherons à consulter des personnes bien informées, en dehors du Gouvernement, au sujet de cet aspect de notre politique étrangère.

Le développement de relations plus étroites, sur une base permanente entre ceux qui enseignent et font des recherches dans le domaine des affaires internationales et ceux qui conseillent et mettent en œuvre les décisions du Gouvernement dans ce domaine est une chose à laquelle j'attribue une importance considérable. La politique étrangère doit, d'une façon très réelle, être l'objet d'une révision constante. Nous ne pouvons régler le monde par nos propres décisions. Une révision de politique ne peut apporter à l'avenir toutes les solutions aux problèmes de la réaction du Canada devant des situations imprévisibles.

Certains d'entre vous qui représentent des universités sont au courant de consultations officieuses que des agents du ministère des Affaires extérieures ont eues l'an dernier avec des membres de la Faculté sur les moyens de développer des relations plus étroites. Ces entretiens se situent dans la même ligne que les initiatives prises par d'autres organismes du Gouvernement, ici représentés, afin de favoriser les contacts avec les milieux universitaires.

Échanges avec les universités

A la suite des consultations tenues par mon propre ministère et après une étude des raisons qui, à notre avis, rendent souhaitables des relations plus étroites nous avons formulé certaines conclusions. Nous aimerions continuer le genre d'échanges qu'offre le présent colloque. Toute une gamme d'études sur les affaires internationales se poursuivent maintenant sous les auspices d'universités, de sociétés savantes et d'organisations comme l'Institut canadien des affaires internationales. Le ministère des Affaires extérieures recueille maintenant les avantages de la participation de ses agents à certaines de ces réunions auxquelles ils sont conviés par les organisateurs. Si ces organismes désirent de temps en temps autre susciter des discussions, sous une forme plus ou moins analogue à celle du présent colloque, avec le concours de hauts fonctionnaires et de personnalités

ration monde universitaire et d'ailleurs, nous serons heureux d'y apporter notre contribution dans les limites de nos propres ressources.

J'ai examiné d'autres moyens de développer des échanges d'une manière que j'espère, pourrait être mutuellement avantageuse. J'aimerais que certains agents du ministère des Affaires extérieures soient dégagés de leurs fonctions ou de leurs responsabilités ordinaires, au Canada et à l'étranger, pour passer un an à étudier, d'une façon plus réfléchie, les meilleurs moyens pour le Canada d'atteindre ses objectifs dans des domaines où ces hommes possèdent déjà des connaissances et une certaine expérience. Une telle année « de congé » serait beaucoup plus souhaitable si l'agent en question pouvait quitter Ottawa et vivre dans un milieu universitaire. Les ressources dont on y dispose en vue de la recherche officielle sont à l'avantage de discuter constamment avec des membres de la faculté et de participer officiellement à la vie universitaire où le milieu de pensée est différent, stimuleraient sans aucun doute l'examen en profondeur des objectifs et des méthodes propres au Canada que j'aimerais favoriser. D'autre part, grâce à ces échanges, un agent du service étranger compétent peut contribuer à une meilleure compréhension des affaires mondiales et du rôle qu'y joue le Canada.

Je crois aussi que, pour permettre au ministère des Affaires extérieures de maintenir à la page devant le volume toujours croissant des études de toutes sortes et devant l'évolution des méthodes de recherche dans le domaine des relations internationales et des enquêtes régionales, il serait souhaitable que des spécialistes de l'université viennent adresser la parole à des groupes d'agents du ministère et participent à la formation et à l'orientation des nouveaux agents du service étranger avant qu'ils ne reçoivent leur première affectation à l'étranger.

Nous avons examiné d'autres projets, mais ce n'est pas le moment de faire un examen général des relations qui existent entre le ministère des Affaires extérieures et les universités. Je voulais d'abord m'assurer que le présent colloque nous apparaîtrait pas comme étant un événement isolé n'intéressant qu'un nombre relativement restreint de personnes discutant d'un sujet complexe pendant un couple de jours, mais plutôt comme faisant partie d'un programme. Grâce à la collaboration amicale et constante des organismes que nous avons consultés précédemment et d'autres encore, nous espérons, avec le temps, établir des contacts nombreux et variés dont dépend tout mode réel de communication concernant des questions d'intérêt commun...

J'espère... que les universitaires présents au colloque consigneront par un temps opportun l'expérience vécue ici afin de promouvoir une plus vaste discussion. Les délibérations de la présente fin de semaine ne sont pas secrètes. Pour que la discussion soit aussi franche et aussi fructueuse que possible, le colloque se déroule, il est vrai, suivant les règles de l'Institut canadien des relations internationales qui interdisent qu'on attribue des opinions à des personnes en particulier. A cause de cette stipulation, le Gouvernement espère que ces discussions officielles mèneront à un dialogue plus sérieux et mieux éclairé dans l'ensemble du Canada. Le Comité parlementaire des affaires extérieures et de

la défense tiendra aussi une série de réunions auxquelles des particuliers et groupes intéressés et compétents seront invités à exprimer leurs opinions et répondre aux questions. Il se peut que certains d'entre vous veuillent exprimer publiquement des idées que vous exprimerez ici à titre plus confidentiel.

J'espère que la discussion sera libre. Il serait déplorable, à mon avis, que les fonctionnaires se croient obligés d'adopter ici une attitude de défense, que nos amis universitaires se sentent obligés de passer à l'attaque. Une discussion utile exige de la franchise, de vifs échanges et un débat animé. Vos discussions seront faites de tous ces éléments, mais non pas toujours, je l'espère, à partir de positions déterminées d'avance . . .

e Car
entre

11 de
l'adoption
conseil, l
résolutio
révoit
eret avec
r chapitre
ndique in
ses dispos
la pressio
E l an Sm
E n
La rés
n e pron
ont la R
e s
om merce a
ma mens a
l février

ou elle ré
a r gleme
em ats d
ans actions
e l argent
env i est
sp position
por inatio
nod siens.

Le G
dm istrat
hec ive, c
en er au
ins qu'à
ont susce

Cette
u-ll décid

Le tex

Canada prend de nouvelles mesures contre la Rhodésie

Le 31 décembre 1968, le ministère des Affaires extérieures a annoncé l'adoption, en vertu de la Loi sur les Nations Unies de 1947, d'un décret du conseil, n° CP 1968-2339, en date du 20 décembre, qui portera application de la résolution du Conseil de sécurité n° 253 du 29 mai 1968. Cette résolution, qui prévoit des sanctions générales contre les relations commerciales et financières avec la Rhodésie, a été adoptée par le Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il y est fait une obligation juridique internationale à tous les membres des Nations Unies de se conformer aux dispositions obligatoires. Ces sanctions ont pour but de persuader, grâce à la pression ainsi exercée sur l'économie rhodésienne, le régime illégal de Ian Smith et de ses associés de renoncer à la rébellion et de permettre de revenir à une forme de gouvernement constitutionnelle.

La résolution du 29 mai a imposé peu de nouvelles obligations au Canada, mais a prononcé l'embargo total (avec certaines exceptions d'ordre humanitaire) contre la Rhodésie depuis février 1966. En réponse à la résolution du Conseil de sécurité du 16 décembre 1966, une série de réglementations régissant le commerce avec la Rhodésie et certaines activités extraterritoriales des citoyens canadiens a été établie en vertu du décret du conseil n° CP 1967-323 du 11 février 1967.

Nouvelle réglementation

La réglementation sur la Rhodésie qui a maintenant été adoptée a retenu les éléments des précédentes¹. Un de ses nouveaux aspects porte sur les transactions financières. Il est à présent illégal pour les Canadiens d'envoyer de l'argent en Rhodésie sauf s'il s'agit de pensions ou de rentes ou bien si l'argent est fait à des fins médicales, éducatives ou humanitaires. Une autre disposition vise à empêcher le vol d'aéronefs canadiens en Rhodésie et la fourniture des services de transport aériens entre appareils canadiens et rhodésiens.

Le Gouvernement a également l'intention, en prenant des mesures administratives pour lesquelles il a déjà obtenu le pouvoir législatif, de rendre illégale, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, l'interdiction d'entrer au Canada aux personnes voyageant avec des passeports rhodésiens, qu'à celles qui, n'étant pas de nationalité canadienne, ont appuyé, ou qui sont susceptibles d'appuyer les actions illégales d'un régime illégal.

Cette réglementation prévoit le recours au ministre du Commerce pour qu'il décide, dans certains cas limites, si un acte déterminé est interdit.

¹ Le texte complet en a été publié dans la *Gazette du Canada* du 8 janvier 1969.

Année internationale des droits de l'homme

EN 1963, l'Assemblée générale des Nations Unies, persuadée que ce n'est qu'une façon appropriée de célébrer le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a désigné 1968 comme l'Année internationale des droits de l'homme. Les États membres ont été invités à intensifier leurs efforts pour faire respecter les droits de l'homme sur leur propre territoire, afin qu'ils puissent faire état d'une application plus complète et plus efficace de ces droits et de ces libertés dans les rapports qui seraient présentés lors des revues nationales projetées pour 1968 et pour plus tard. Le programme suggéré au départ que les mesures et activités entreprises au cours de l'Année internationale des droits de l'homme encourageraient, sur les plans tant national qu'international, la protection et l'extension des droits et des libertés fondamentales de l'homme. On voulait attirer l'attention sur la nécessité d'assurer à tous la jouissance des droits et libertés fondamentales de l'homme, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de foi.

Au Canada, le Gouvernement fédéral a encouragé la création d'une association non gouvernementale indépendante chargée de coordonner et de promouvoir les activités de l'Année à travers le pays. Cet encouragement a abouti à la création d'une Commission canadienne de l'Année internationale des droits de l'homme.

Le Canada a été choisi comme hôte de l'Assemblée mondiale des droits de l'homme, qui s'est réunie à Montréal du 22 au 27 mars 1968, et à laquelle assistaient de nombreux chefs de file du mouvement mondial des droits de l'homme. La réunion de Montréal a servi de prélude à la Conférence internationale des droits de l'homme, convoquée par les Nations Unies, qui s'est tenue à Téhéran à la fin d'avril.

Le Canada à Téhéran

À la Conférence de Téhéran, le Canada s'est signalé en présentant une résolution qui invitait tous les pays à établir un système d'assistance judiciaire. On a souligné que le fait de fournir des services judiciaires aux citoyens était un élément important de la protection des droits de l'homme. Le Canada a également coparrainé deux autres résolutions, dont l'une traitait de la protection des droits des réfugiés et l'autre, d'une plus grande mise en œuvre des droits de l'homme. La Conférence de Téhéran a eu son utilité, car, comme l'a déclaré M. G. Stelmach, président de la délégation du Canada :

... il est dans notre intérêt de créer à travers le monde une opinion publique informée, capable de comprendre le dialogue universel sur les droits de l'homme et d'y participer, dialogue que cette conférence importante est appelée à stimuler et à intensifier.

Le Canada a également joué un rôle actif dans le domaine des droits de l'homme à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Au cours du débat général, M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires

extérieures, a souligné que « tous les États membres ont le devoir d'examiner les efforts qu'ils ont déployés eux-mêmes en vue de protéger les droits de l'homme ».

Au mois de décembre 1968, une Conférence des droits de l'homme s'est tenue à Ottawa, à laquelle ont assisté de nombreux Canadiens de marque. Entre autres décisions, on a résolu à cette réunion qu'un Conseil canadien des droits de l'homme devrait être établi à titre permanent afin d'aider à résoudre les problèmes de cette nature à mesure qu'ils surgiraient¹.

Le premier ministre Trudeau a résumé les espoirs du Canada touchant l'avenir, dans une lettre qu'il a adressée au secrétaire général des Nations Unies à la fin de l'Année internationale des droits de l'homme :

L'intérêt qu'on porte aux droits de l'homme remonte aussi loin que la civilisation même et, depuis des siècles, les hommes se sont évertués à protéger ces droits. L'homme a fait des progrès considérables, surtout au cours des quelques dernières années, mais la tâche se poursuit. Face aux tâches qu'il nous reste à accomplir, le Gouvernement et le peuple du Canada se joignent à tous ceux qui, par le truchement d'organisations telles que les Nations Unies, œuvrent en vue d'assurer la liberté et la justice à tous les hommes.

ANNEXE I

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LES DÉLÉGUÉS À LA CONFÉRENCE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME OTTAWA, DÉCEMBRE 1968

Les résolutions énumérées ci-après ont été acceptées à l'unanimité par la Conférence nationale :

La présente Conférence

1. Décide de créer et par les présentes crée effectivement un Conseil canadien des droits de l'homme.
2. Désigne le Conseil de direction actuel de la Commission canadienne de l'Année internationale des droits de l'homme, auquel s'ajouteront les représentants provinciaux qui y ont participé, comme le Bureau provisoire du Conseil canadien des droits de l'homme.
3. Recommande au Bureau provisoire d'établir une constitution, des statuts et un programme d'action pour le Conseil canadien des droits de l'homme, en tenant compte des discussions de la présente Conférence, comme des discussions engagées avec toutes les personnes, tous les ministères, les institutions et les commissions intéressés et compétents, qu'avec les principales organisations non gouvernementales, tant nationales que provinciales, qui travaillent à promouvoir les droits de l'homme au Canada.
4. Autorise le Bureau provisoire à recruter de nouveaux membres s'il le juge opportun.
5. Recommande au Bureau provisoire de trouver les ressources financières, d'embaucher le personnel nécessaire et de prendre toutes autres mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre la présente résolution.
6. Recommande au Bureau provisoire de convoquer une conférence pour 1969 en vue de soumettre une proposition sur la structure d'un conseil permanent, ainsi qu'un plan d'action pour ce même conseil.

¹ Voir Annexe I : « Résolutions adoptées par la Conférence ».

Association interparlementaire France-Canada

L'ASSOCIATION interparlementaire France-Canada, créée à Ottawa à l'automne 1965 alors qu'une délégation de parlementaires français se trouvait en voyage au Canada, a tenu sa deuxième réunion à Paris du 1^{er} au 7 décembre 1966. La première réunion avait également eu lieu à Paris en juin 1966.

La délégation canadienne, dirigée par M. Ovide Laflamme, comprend les députés suivants: MM. G. Lachance, G. Leblanc, J. Guay, G. Marcotte, L. Comeau, R. Lasalle, E. Schreyer et B. Dumont. M. M. Pelletier, du service des recherches de la Bibliothèque du Parlement, accompagnait la délégation canadienne en qualité de secrétaire.

De son côté, la délégation française réunissait MM. Lucien Neuwirth, secrétaire général de la section française de l'Association interparlementaire France-Canada; René Le Bault de la Morinière; Bernard Marie, Pierre Leprieux, Eugène Claudius-Petit (membre du comité directeur du Groupe d'amitié France-Canada), Marcel Massot et Paul Duraffour (vice-président du Groupe d'amitié France-Canada).

Au cours de cette réunion, les délégations des deux pays ont entamé une étude comparative de la composition, du rôle et des pouvoirs des Commissions parlementaires respectives. On a également abordé les échanges franco-canadiens sur les plans culturels, scientifiques et commerciaux, y compris les investissements français au Canada. Le thème de la francophonie a également été retenu à l'ordre du jour. On s'est attaché en particulier au rôle respectif du Canada et de la France dans le monde francophone et à l'égard de l'aide aux pays francophones en voie de développement. Ce sujet a fait l'objet d'un rapport de M. Jean-Paul Palewski, vice-président de la section française de l'Association internationale des parlementaires de langue française. Enfin, les parlementaires canadiens et français ont discuté de la question des satellites de communication.

Point de vue canadien

Dans ses interventions, la délégation canadienne a exposé le point de vue canadien devant les grandes questions de l'unité nationale, du bilinguisme et du biculturalisme, et de la francophonie au Canada et dans le monde. Elle a invité la France à appuyer les efforts entrepris par le Gouvernement canadien dans ces domaines. A la séance inaugurale des travaux de la Commission, le président de la délégation canadienne, M. Laflamme, a en effet déclaré que le Canada désirait vivement que la France puisse participer au développement de la culture française au Canada tout en souhaitant que cette aide puisse bénéficier à tous les Canadiens francophones. Il ajoutait d'autre part « qu'il n'y a peut-être pas de pays au monde qui fait présentement, à l'intérieur

frontières, plus d'efforts que le Canada pour l'avancement du bilinguisme et de la francophonie », en précisant que « l'instrument majeur de progrès dans ce domaine veut être le Gouvernement canadien ». Il soulignait par là que « le Canada, dans la recherche de son identité propre, est profondément uni. L'unité nationale, dans la diversité de nos deux groupements culturels, français et anglais, demeure le souci majeur de tous nos parlementaires canadiens parce que nous savons que d'une part un Québec fort ne peut que contribuer en ce sens et d'autre part assurer l'épanouissement culturel du Canada français ».

A la fin de la première réunion de travail un communiqué faisait état de l'intérêt que la Commission interparlementaire attachait au développement des relations de tous ordres entre la France et les provinces canadiennes par l'intermédiaire du Gouvernement canadien et se réjouissait de l'établissement de liens particuliers avec le Québec. Une large unanimité s'est également exprimée sur la nécessité d'une revalorisation du fait français et du renforcement de la francophonie à travers le monde. Les parlementaires canadiens français ont conclu leurs travaux en émettant le vœu que tous les habitants des provinces canadiennes puissent bénéficier des efforts en faveur du biculturalisme et du bilinguisme mis en œuvre au Canada.

Avant de quitter la France pour regagner le Canada, les délégués canadiens ont eu l'occasion de visiter le Centre national d'études spatiales de Brigny et de faire un bref séjour en Corse.

La prochaine réunion aura lieu en principe au Canada en juillet de cette année.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

VISITE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), M. A. H. Boerma, a visité officiellement Ottawa du 15 au 18 décembre 1968, en compagnie de M. C. H. Weitz, coordonnateur de la Campagne de la lutte contre la faim de l'OAA. Le but de la visite est la première depuis que M. Boerma a été élu pour quatre ans, en novembre 1967, au poste de Directeur général, était de rencontrer des ministres canadiens et des hauts fonctionnaires fédéraux afin de discuter du travail de l'OAA.

Le Canada participe activement aux activités de l'OAA depuis sa création. Le premier pas qui devait mener à la création de l'Organisation



A Ottawa, le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. A. H. Boerma, rend visite au secrétaire d'État aux Affaires extérieures M. Mitchell Sharp. De gauche à droite, M. C. H. Weitz, coordonnateur de la campagne de lutte contre la faim; M. Sharp; M. Boerma; M. F. Shefrin du ministère de l'Agriculture, président du Comité interministériel de l'OAA.

1943, à la Première conférence sur l'alimentation et l'agriculture, à Brings (Virginie). La Conférence avait mis sur pied une Commission ad hoc chargée d'élaborer le programme d'une organisation permanente de l'alimentation et l'agriculture. La création officielle de l'OAA a eu lieu le 21 octobre 1945 dans la ville de Québec, sous la présidence de M. L. B. En 1945, 42 gouvernements signaient la constitution de l'OAA; en 1967, l'Organisation comptait 117 pays membres et deux membres associés.

Étendue du champ d'activité

Les premières activités de l'OAA ont été en grande partie celles d'un organisme consultatif compilant des données statistiques sur la production agricole et s'intéressant non seulement à l'agriculture mais aussi à la pêche, à la production marine, aux forêts et aux produits forestiers de base. Avec l'augmentation du nombre de ses membres et grâce à une plus grande conscience des besoins des pays en voie de développement, l'OAA s'est de plus en plus intéressée aux programmes visant à accroître la production agricole afin de répondre aux besoins alimentaires des populations sans cesse grandissantes des régions en voie de développement.

L'Organisation prépare actuellement un Plan indicatif mondial pour le développement agricole qui est un système international de coordonnées à l'usage des gouvernements membres pour la planification du secteur agricole de l'économie. La première version du Plan, qui doit être publiée en 1969, contiendra des conjectures sur l'offre et la demande probables de produits agricoles à l'échelle mondiale d'ici 1985, ainsi que des propositions en vue d'encourager l'expansion de l'agriculture et des industries connexes. Ce plan sera un élément capital des travaux de la Deuxième décennie pour le développement prévu pour les années '70 que préparent actuellement l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées.

Recherches touchant l'organisation des activités

Les sujets qu'a étudiés M. Boerma avec les hauts fonctionnaires canadiens, comprennent les propositions touchant l'organisation des activités futures de l'OAA. Le plan qui a été approuvé par le Conseil de l'OAA, organe directeur de l'OAA, comprend cinq domaines d'activité: répandre l'usage de variétés végétales à haut rendement; combler le manque de protéines de certains aliments alimentaires; éliminer le gaspillage de la nourriture; mobiliser des ressources humaines pour le développement rural; et utiliser la production agricole pour obtenir et pour accumuler des devises.

En 1967, le budget de l'OAA a atteint quelque 90 millions de dollars américains; 26 millions ont servi au budget ordinaire; les 64 autres millions ont été affectés à des projets de développement administrés par l'OAA au nom du Programme des Nations Unies pour le développement et de divers fonds particuliers. En 1967, la quote-part du Canada au chapitre du budget régulier de l'OAA a été de 4.17 p. 100, ou \$993,711 alors qu'en 1968, elle a été de 4.07

p. 100 ou \$1,115,994. Le Canada se classe aussi parmi les premiers contributeurs au PNUD.

Quelque 110 Canadiens travaillent pour le compte de l'OAA au Secrétariat à Rome ou dans le cadre de projets de développement sur place. Le nombre, 108 ont une formation professionnelle.

Le Comité interministériel de l'OAA, créé en 1946, dirige les décisions de la politique du Canada à l'égard des activités de l'OAA. Les ministères de l'Agriculture, des Affaires extérieures, des Finances, des Pêcheries, des Postes de la Santé nationale et du Bien-être social et du Commerce ainsi que l'Agence canadienne de développement international et le Bureau fédéral de la statistique en font partie.

CONFÉRENCES

Conseil du commerce et du développement de la CNUCED: Genève, du 21 janvier au 7 février.

Commission mixte permanente de Défense, 123^e réunion: San Francisco, du 3 au 7 février.

Conseil économique pour l'Afrique, neuvième session: Addis-Abéba, du 3 au 14 février.

Réunion ministérielle de l'OCDE: Paris, les 13 et 14 février.

Association des parlementaires du Commonwealth, conseil régional canadien: Ottawa, du 27 au 29 mars.

Union interparlementaire, réunions printanières du Conseil interparlementaire: Ottawa, du 7 au 13 avril.

OTAN, réunion ministérielle du printemps: Washington, les 10 et 11 avril.

Réunion du Comité ministériel Canada-Japon: Tokyo, les 17 et 18 avril.

Assemblée de l'Atlantique Nord, réunion du Comité permanent: Washington, les 17 et 18 avril.

Association des parlementaires du Commonwealth, conférence régionale des Caraïbes: Antigua, du 12 au 16 mai.

Institut panaméricain de Géographie et d'Histoire, neuvième assemblée générale: Mexico, du 20 mai au 20 juin.

Conférence du Commonwealth sur les orateurs et présidents du scrutin: Ottawa, du 12 au 13 septembre.

Association internationale des parlementaires de langue française, deuxième conférence annuelle: Tunisie, septembre ou octobre.

Association des parlementaires du Commonwealth, conférence générale: Port of Spain, du 4 au 9 octobre.

Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle: Bruxelles, du 27 au 31 octobre.

Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire: New York, du 30 octobre au 7 novembre.

Le discours du sénateur Paul Martin en Afrique

la demande du premier ministre du Canada, monsieur Pierre-Elliott Trudeau, le sénateur Paul Martin a récemment représenté le Canada aux manifestations organisées pour commémorer le cinquième anniversaire de la fondation de l'Université nationale du Rwanda.

L'Université nationale du Rwanda a été fondée en 1963 par un Canadien, le Révérend Père Georges-Henri Lévesque. Le Canada, dès le début, s'intéressa vivement à cette université et ses contributions financières et matérielles furent et sont encore très importantes. En effet, le Canada a versé jusqu'à présent plus de deux millions et demi de dollars à la mise en place de cette université. Le 30 juin 1967, une entente fut signée entre les Gouvernements canadien et rwandais en vertu de laquelle le Canada s'est engagé à contribuer durant les prochaines années, une somme annuelle n'excédant pas 750,000 dollars. Le Canada a financé pour l'année scolaire 1968-1969 seize professeurs et huit administrateurs de cette université.

L'Université nationale du Rwanda est une des plus belles réussites de notre programme de coopération internationale et sans doute notre plus grand succès dans ce domaine en Afrique francophone.

Le sénateur Martin s'est aussi rendu au Niger, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Ghana et en République démocratique du Congo où il eut de fructueux entretiens avec les différentes autorités de ces pays.

Voici le texte de la déclaration faite au Sénat par le sénateur Martin à son retour d'Afrique :

Je suis revenu samedi dernier d'un voyage qui m'a conduit à travers plusieurs pays d'Afrique. Comme vous le savez le premier ministre m'avait demandé de représenter le Gouvernement canadien aux cérémonies qui marquent le cinquième anniversaire de la fondation de l'Université nationale du Rwanda. J'ai profité de cette occasion pour m'arrêter dans cinq autres pays africains et rendre visite à leurs dirigeants avec qui je me suis entretenu de sujets d'intérêt commun. C'est ainsi que, en plus du Rwanda, j'ai fait escale successivement au Niger, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Ghana et en République démocratique du Congo.

Niger

En Niger, j'ai rencontré le président de la République, monsieur Diouri Hamani, le président de l'Assemblée nationale, monsieur Abbou Baba, ainsi que la plupart des membres du Gouvernement nigérien. J'ai discuté avec le président de la représentation canadienne à la conférence qu'il a convoquée à Niamey pour jeter les bases du développement des liens entre pays francophones. J'ai fait part de l'acceptation du Gouvernement canadien de participer à la conférence et de son désir d'y envoyer une délégation qui comprendrait,



Le sénateur Paul Martin et le président de la République du Niger, Son Excellence Diouri Hamani.

en plus des représentants du Gouvernement fédéral, des délégués du Québec et des autres provinces ayant une importante minorité francophone. Le président Diouri s'est déclaré très heureux de voir le Canada ainsi réaffirmer son intérêt dans la francophonie.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'éminente personnalité que est le président Diouri Hamani. Celui-ci, en sa qualité de président de l'Organisation commune africaine et malgache, organisation qui rassemble 14 pays francophones d'Afrique, est avec les présidents Senghor du Sénégal et Bourguiba de la Tunisie, un des principaux artisans de la francophonie. C'est à lui que revient l'initiative d'avoir convoqué cette conférence qui devait d'abord avoir lieu à Niamey le 15 décembre mais qui, en raison de l'impossibilité de rassembler à cette date tous les pays intéressés, a dû être remise à plus tard. Nous espérons qu'elle pourra avoir lieu dans les premiers mois de 1969.

Cependant, j'ai pu constater au cours de ces conversations qu'en

...ant Diori et le Gouvernement canadien il y avait une communauté totale
... sur la façon dont la francophonie doit se développer. Comme je l'ai
... maintes fois alors que j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
... voyons principalement un moyen de promouvoir les échanges culturels
... pays francophones et d'assurer la présence et le rayonnement de la langue
... à travers le monde, à l'exclusion de tout objectif politique.

... profité de mes conversations avec les autorités nigériennes pour faire
... sur les nombreux projets de coopération mis en œuvre par la mission
... J'ai pu leur annoncer que les travaux allaient bientôt commencer
... le Mariamma à Niamey. Ce lycée, fondé il y a douze ans par des
... canadiennes et tenu par elles de façon exemplaire, a fait l'objet
... demande spéciale du Gouvernement nigérien à laquelle nous avons donné
... je suis allé moi-même rendre visite au lycée au cours de mon séjour à
... et témoigner de vive voix aux religieuses canadiennes toute l'admiration
... que porte le Gouvernement et le peuple canadiens pour l'œuvre de dévoue-
... qu'elles accomplissent là-bas.

... ne saurais trop insister sur l'extraordinaire impression que m'a faite
... encore trop peu connu des Canadiens. Plaque tournante au milieu de
... il y est depuis les temps les plus reculés le lieu par excellence de
... es et d'échanges. Riche en minéraux mais moins fertile que ses voisins
... il doit faire face à de difficiles problèmes de développement. Je
... que dans le cadre de la francophonie des échanges toujours plus
... x se produisent entre nos deux pays.

Le Sénégal

... suivante de mon voyage fut le Sénégal, où j'y ai rencontré ce grand
... Canada qu'est le président Léopold Sédar Senghor. Le président
... est, comme chacun sait, le principal inspirateur de l'idée de la franco-
... et j'ai pu m'en entretenir avec lui ainsi que des principaux problèmes
... onaux de l'heure. J'ai profité également de mon séjour pour discuter
... sieurs membres du Gouvernement sénégalais de questions qui intéressent
... x pays et en particulier pour revoir les progrès accomplis dans la mise
... e des projets approuvés par la mission Chevrier. J'y ai constaté que
... d'amitié entre le Sénégal et le Canada reposent sur des bases solides
... s heureux de voir que, facilités par la présence de notre ambassade à
... nos échanges avec ce pays se multiplient rapidement.

Côte d'Ivoire

... te d'Ivoire, j'ai eu l'honneur de rencontrer pour la première fois son
... que président, monsieur Félix Houphouët-Boigny. Je me suis rapidement
... compte que monsieur Houphouët-Boigny connaissait bien le Canada.
... avec lui des échanges de vues des plus intéressants sur certains problèmes
... onaux. Je me suis également entretenu avec lui et avec plusieurs

membres du Gouvernement ivoirien de projets de coopération que nous avons là-bas.

Pays en pleine expansion, et l'un des rares pays d'Afrique qui entre de résoudre dans un avenir prévisible ses problèmes de développement, l'Ivoire mérite une attention toute particulière. Au cours de mes conversations avec le président Houphouët-Boigny j'ai exprimé l'espoir que les relations entre nos deux pays puissent se développer rapidement.

Je tiens à souligner que la présence canadienne dans ces pays francophones est désirable, qu'elle est devenue nécessaire.

Le Ghana

Après ma visite à Abidjan je me suis arrêté brièvement à Accra afin d'y prendre un avion en direction du Rwanda. J'ai pu néanmoins y rencontrer le ministre des Affaires étrangères, monsieur Anin, avec qui j'ai eu de fructueux échanges de vues.

D'Accra je me suis envolé vers Entebbe en Ouganda, à destination de Kigali, capitale du Rwanda, et de Butaré, siège de l'Université nationale du Rwanda.

Le Rwanda

J'ai eu l'honneur de participer, en ma qualité de représentant du Gouvernement canadien, aux cérémonies qui ont marqué le cinquième anniversaire de la fondation de cette Université, et c'est avec plaisir que j'ai assisté à la remise d'un doctorat d'honneur au président Kayibanda du Rwanda. C'est au président Kayibanda que revient le mérite d'avoir mesuré l'importance de l'éducation pour son pays. Il a pressenti le Père G. H. Lévesque, de Québec, pour fonder cette université et l'a constamment soutenu dans ses efforts pour établir cette institution sur des bases solides. J'ai eu le plaisir d'y revoir mon vieil ami le Père Lévesque ainsi que tous les professeurs canadiens qui se dévouent pour assurer la marche de l'Université.

J'ai pu constater que le Canada et tous les pays qui ont contribué à son succès peuvent être fiers de l'Université nationale du Rwanda. Il est incontestable que l'éducation est une condition essentielle à l'amélioration des conditions dans les pays en voie de développement. Je suis particulièrement heureux d'avoir pu être associé personnellement dès le début à cette œuvre de toute première importance.

Le Congo

La République démocratique du Congo a été la dernière étape de ce périple africain. En quittant le Rwanda et en passant par le Burundi, j'ai pu surprendre d'un bout à l'autre ce pays et en mesurer l'immense étendue de la diversité. Le Congo a connu une période difficile après son accession à l'indépendance, mais il a su retrouver depuis, l'ordre et la stabilité. Ce pays, un des plus grands d'Afrique tant par sa superficie que par sa population, pourra ainsi

ser entièrement à la tâche de mettre en valeur ses immenses ressources
les et d'assurer son développement économique.

J'ai eu l'honneur de rencontrer à Kinshasa son jeune et dynamique
ent, le général Mobutu. Je lui ai transmis au nom du Gouvernement
en une invitation à venir nous rendre visite, invitation qu'il a acceptée.
Je donc avoir le plaisir, avec les membres du Gouvernement, de l'accueillir
sur son sol au cours de l'année qui vient.

J'ai eu l'occasion également de m'entretenir avec plusieurs ministres
canadiens sur bien des sujets, tels que la participation du Canada aux confé-
rences internationales, les problèmes internationaux du moment et nos projets
de coopération avec ce pays.

Le trop bref et trop rapide voyage ne m'a permis de voir et de connaître
qu'une bien petite partie des pays que j'ai visités. Néanmoins, la vitalité de
ces jeunes pays et la volonté de leurs dirigeants de s'attaquer avec intelligence
et efficacité aux immenses problèmes de développement auxquels ils ont à
faire face m'ont vivement impressionné. Le Canada a déjà établi des liens
étroits avec les pays africains du Commonwealth. Il cherche maintenant à
renforcer ceux qu'il a déjà établis avec les pays francophones de ce continent.
Il est évident que les affinités de la langue et de la culture nous rapprochaient de
ces pays et qu'ils étaient heureux de voir le Canada entreprendre avec eux
une grande œuvre de la coopération. En terminant ce voyage, j'ai surtout à
l'esprit cette réflexion que me faisait le président Houphouët-Boigny : que le
Canada, qui unit deux grandes cultures, préfigurait l'avenir de l'Afrique anglo-
phone et francophone.

Le retour de ce voyage avec l'impression très nette que le Canada peut
apporter à ces pays du tiers monde une contribution réelle et efficace et que
dans ce processus il se rend service à lui-même en exprimant mieux ce qui
est sa richesse et sa valeur comme nation.

Le Canada et les activités culturelles des Jeux olympiques

DANS L'ESPRIT des Jeux olympiques de la Grèce antique, le Mexique a d'ajouter une série d'activités culturelles au programme sportif des olympiques de 1968. Il a été fortement appuyé dans ce projet par le Comité international des Jeux olympiques, par le Canada et d'autres membres de la communauté internationale.

L'Institut mexicain des Beaux-Arts s'est occupé d'organiser un excellent programme de représentations par des groupes d'artistes renommés venus de quatre coins du monde. L'un des premiers spectacles de la série, donné par la *National Ballet Company* du Canada, a été chaleureusement accueilli du public mexicain et applaudi des chroniqueurs.

Le Ballet folklorique du Mexique, de renommée mondiale, a d'occasion des Jeux olympiques d'offrir un spectacle international de ballet constitué de numéros représentatifs des cinq continents et auquel ont collaboré des chorégraphes de l'étranger. On a donc demandé un numéro esquimaux à Michel Cartier, fondateur du groupe folklorique canadien « Les Feux-Follets ». A part la chorégraphie, il s'est aussi occupé des costumes et des accessoires nécessaires. En définitive, cela a été un succès marqué sur le plan de la collaboration culturelle mexico-canadienne.

Festival folklorique

Plus tard, pendant les Jeux, un groupe d'amateurs du Conseil folklorique canadien a participé au Festival folklorique international qui réunissait des groupes de danseurs et de chanteurs de diverses parties du monde; ce spectacle a été des plus réussis parmi les activités culturelles. De l'avis général, le numéro du groupe canadien représentait de manière frappante les divers éléments culturels de notre « mosaïque » nationale.

Les expositions artistiques appartenaient à deux groupes : chefs-d'œuvre du passé et tableaux modernes. Dans la première catégorie, le Canada a présenté des œuvres originales d'Esquimaux et d'Indiens. Mentionnons ici l'exposition d'art oriental de la collection personnelle de M. Avery Brundage, président du Comité olympique international.

La Galerie nationale du Canada a choisi des toiles d'Edmund Allan, de Ronald Bloore, d'Alex Colville, de Roy Kiyooka, de Jean McEwen et de Harold Town pour l'exposition d'art contemporain au Musée mexicain d'art moderne. Cette exposition a pour ainsi dire symbolisé l'harmonie croissante des points de vue entre les peuples dans un monde où l'horizon est si souvent assombri par les nuages quotidiens de la politique.

Jeu de ma

Une des expositions les plus réussies a été celle des travaux d'artisanat, tenue dans un immeuble mexicain de style colonial, situé en face du parc Alameda. On y a présenté des travaux d'artisanat du monde entier. Il est évidemment plus facile d'obtenir l'autorisation d'emprunter des œuvres de ce genre que des œuvres irremplaçables d'anciens maîtres. Par contraste avec l'exposition de bijoux modernes, celle des articles d'artisanat a fait ressortir les différences qui existent dans l'état d'esprit de divers groupes culturels.

Les différences comme les similarités fondamentales des nations ont été clairement illustrées dans l'exposition de tableaux peints par des enfants. Dans plusieurs pays y ont participé et les travaux étaient de haute qualité. Les dix expositions canadiennes représentaient les différentes régions du Canada.

De plus, six enfants canadiens vivant au Mexique ont été choisis par voie de concours et invités par le Comité olympique à peindre des œuvres murales qui ont été exposées le long d'une des grandes avenues de Mexico avec d'autres du même genre exécutées par des enfants d'autres pays.

du cinéma

En concert avec le Comité des Jeux olympiques, on a organisé un Festival du Cinéma sur le thème « La Mission des Jeunes ». La participation canadienne, sous le titre *There is one way street (Fleurs dans une rue à sens unique)*, qui traite des relations entre les autorités municipales et les résidents de Yorkville, présente un aspect de la vie canadienne inconnu du public mexicain.

Le Musée d'Anthropologie et l'Université nationale ont présenté une rétrospective consacrée aux films de Norman McLaren, qui était l'invité du Comité olympique au Mexique. L'accueil chaleureux que les cinéphiles mexicains ont réservé à ses œuvres témoigne de la haute estime qu'ils éprouvent à leur égard. Le ministère des Postes canadiennes a collaboré à cette entreprise artistique en exposant des timbres sur les Sports et les Jeux olympiques.

Les deux expositions les plus importantes ont traité de l'exploration spatiale et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les stands canadiens pour ces deux thèmes sont l'œuvre de la Commission des Expositions du Gouvernement canadien et une grande partie du matériel a été expédiée du Canada. La présentation et la tenue étaient excellentes.

Architecture

Le Dr. Roberto Ramirez Vazquez, président du Comité mexicain d'organisation des prochains Jeux olympiques, est l'un des plus éminents architectes du Mexique. On compte parmi ses œuvres le Musée d'Anthropologie, de renommée mondiale. Il est donc pas surprenant qu'il se soit particulièrement intéressé à une exposition sur les maisons modernes du sport et de la culture. Un certain nombre d'architectes canadiens ont envoyé des photographies et des plans. De plus on a organisé, sous les auspices de l'Association internationale d'architecture, un concours de jeunes architectes auquel ont participé plusieurs architectes canadiens.

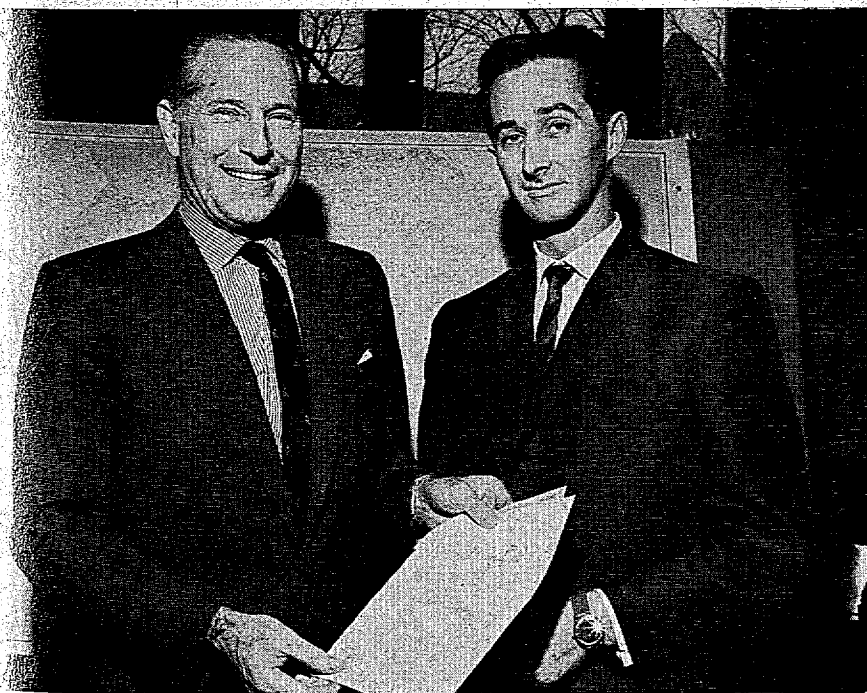
Les organisateurs mexicains de ces réunions et d'autres, par exemple, du Camp international de la Jeunesse auquel ont participé de nombreux Canadiens, ont donné l'occasion aux jeunes qui s'intéressent non seulement aux sports mais aussi à d'autres activités de se réunir, d'échanger des idées et de communiquer leurs réalisations.

Le Mexique a fait appel aux talents de ses artistes les plus distingués qu'ils collaborent aux préparatifs des Jeux olympiques. À part le programme culturel, il y a lieu de mentionner les superbes immeubles érigés à cette occasion et le sens esthétique qui s'est révélé dans tous les aspects des Jeux olympiques depuis les robes portées par les jeunes messagères mexicaines, jusqu'aux symboles créés pour les divers sports. Il convenait que le Canada participât à une telle entreprise, laquelle s'est concentrée sur des œuvres qui unissent l'humanité au lieu de s'attarder aux questions qui la divisent. À l'avenir, les organisateurs des Jeux olympiques pourront s'inspirer de l'expérience hardie du Mexique qui a allié les sports avec les arts. Il est à souhaiter qu'avec le concours d'organismes culturels internationaux du secteur privé, on pourra éventuellement élaborer un ensemble de principes directeurs à l'instar des diverses fédérations internationales d'athlétisme pour assurer la bonne marche des activités culturelles qui peuvent devenir un élément permanent du mouvement olympique.

Au cours de l'année olympique, on a invité l'ambassade du Canada au Mexique et les postes diplomatiques d'autres pays participants à présenter des concours dans plusieurs secteurs concernant les expositions et les représentations mentionnées dans cet article, de même qu'à encourager la plus grande participation possible du public et des spectateurs.

Prime au mérite attribuée à un fonctionnaire Affaires extérieures

LE CONSEIL des primes d'encouragement de la Fonction publique du Canada a récemment décerné une prime au mérite de 500 dollars à M. John G. Beranger, opérateur aux communications du ministère des Affaires étrangères, pour reconnaître le courage, l'initiative et l'assiduité à la tâche dont il a fait preuve lors de l'offensive du Tet à Saigon (Vietnam) en février 1968. Le 1^{er} février 1968, jour où les combats violents ont commencé dans cette ville, M. Beranger, qui était en service auprès de la délégation canadienne à la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, a parcouru à son plein gré trois kilomètres à motocyclette depuis son poste jusqu'aux bureaux de la délégation canadienne installés au camp Vo Tanh, en bordure nord-est du district du Cholon. Au camp, il a maintenu le centre de transmissions canadien en opération pendant trois jours et trois nuits sans interruption. L'itinéraire qu'il a parcouru pour s'y rendre passait dans un secteur de la ville où des barrages et des barricades avaient été posés. Il a roulé une grande partie du temps entre deux feux, notamment à Cholon, où les plus durs combats ont eu lieu. Le voisinage du camp Vo Tanh a été le théâtre d'une attaque répétée pendant les trois jours durant lesquels M. Beranger est resté de service.



M. K. Starnes, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures (à gauche) décerne la prime au mérite à M. John G. Beranger.

Les affaires extérieures au Parlement

La Conférence du Commonwealth

Voici le texte du compte rendu de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qu'a donné le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, à la Chambre des communes le 20 janvier :

C'était la seizième réunion du genre depuis la Deuxième Guerre mondiale. Groupant les représentants de 28 pays membres du Commonwealth, la conférence a largement dépassé en importance toutes les réunions précédentes. Vingt-quatre pays, sur les 28, étaient représentés par le chef de l'État lui-même — premier ministre ou le président — et, d'après l'estimation du président de la conférence, jamais réunion n'a groupé autant de chefs d'État depuis la conférence de 1945 à San Francisco.

C'est peut-être la grande force du Commonwealth, cette occasion régulièrement offerte à des hommes de bonne volonté de se réunir pour discuter des problèmes qui les touchent, eux et les 850 millions de personnes qu'ils représentent. Tous les autres avantages des liens du Commonwealth, l'échange de personnes, l'orientation du commerce, l'assistance économique et les programmes de coopération, l'absence de formalité pour la représentation diplomatique, s'inscrivent tous dans le dialogue libre et ouvert qu'ont les premiers ministres lors de ces réunions.

J'assistais à la première réunion de ce genre comme nouveau venu; il est donc difficile de comparer la dernière conférence à celles qui ont eu lieu au cours des récentes années. J'ai eu l'impression que cette réunion n'a pas seulement été fructueuse, comme le sont les réunions du Commonwealth, mais qu'elle avait une certaine signification. En effet, cette conférence peut avoir constitué une certaine ligne de démarcation pour le Commonwealth. Une chose est certaine, le Commonwealth a maintenant atteint sa dimension maximum et les réunions futures ne compteront pas de nouveaux membres. En outre, l'envergure du Secrétariat général semble maintenant avoir été définie et ses services identifiés. Mais ce qui est plus important, et ici je m'appuie non simplement sur mes propres observations, mais sur les remarques de plusieurs chefs d'État expérimentés, la réunion du Commonwealth semble avoir atteint un nouveau degré de maturité. Ceux qui s'attendaient à voir des événements spectaculaires, lors de cette réunion, ou une vive confrontation sur des questions raciales, se sont trompés, et, bien entendu, ceux qui espéraient obtenir des réponses brillantes à des questions contrariantes ont été déçus.

Tous les chefs d'État présents y ont par ailleurs constaté la très grande valeur des franches discussions et des échanges de vues. Ainsi il était manifeste qu'il n'existait pas de solution facile au problème complexe de la Rhodésie. Lors, il n'y avait aucun avantage à tirer d'une discussion prolongée et vive

es allégations d'infidélité et d'incompréhension. Au lieu de cela, observations
admonestations de nombreux premiers ministres et présidents ont été énoncées
inscrites au compte rendu, et la conférence a abordé l'article suivant de l'ordre
du jour. Que l'on n'aille pas croire que la question de la Rhodésie ait été insuf-
samment débattue, ou que la conférence ne s'est contentée que de l'effleurer au
passage. Bien au contraire. La cause des voisins africains de la Rhodésie et de
leurs partisans a été défendue avec vigueur et compétence; aucun aspect impor-
tant n'a été omis pour éviter de blesser les adeptes de la théorie contraire, aucune
idée esquissée pour prétendre qu'ils n'existaient pas. Le débat sur la Rhodésie
a été loyal et rude, pourtant le dénouement s'en est révélé d'une portée
considérable.

Après avoir ramené le problème à ses justes proportions et avoir fait le tour
de ses nombreuses difficultés, les personnes ayant des opinions opposées ont
fini que la nature véritable de ces difficultés était maintenant mieux comprise
l'un par rapport à l'autre; dans certains cas, elles ont fait remarquer qu'après avoir écouté
les commentaires des autres il n'était pas impossible que leurs attitudes intransi-
gantes se modifient. Toutefois, l'important est que d'honorables personnes sont
venues honorablement de n'être pas d'accord.

Il n'y a rien de sensationnel dans ce genre de décision; et les chefs n'en
ont pas non plus grand avantage politique dans leurs pays. Mais pour un
homme chargé outre mesure de problèmes extrêmement complexes et importants,
il est difficile de n'être pas d'accord et de rechercher patiemment des solutions et des
moyens d'entente présente une importance capitale. Des délégués, furieux, peu-
vent quitter des réunions, mais ils ne peuvent emmener avec eux la raison pro-
fondément de leur mécontentement. Des organisations peuvent être anéanties par des
membres impatientes, mais l'acte de désintégration ne contribue en rien à atténuer
les tensions originales.

La conférence a aussi révélé d'une autre manière la maturité des membres
du Commonwealth, car si les États africains n'ont pas insisté pour que la confé-
rence s'occupe exclusivement de la Rhodésie, les États asiatiques ou antillais
n'ont pas considéré la conférence comme une simple tribune leur permettant de
présenter leurs demandes d'aide économique. Ce qui importe tout autant à mes-
sieurs les participants, c'est qu'aucun pays blanc n'a essayé de dominer les débats sous prétexte
de son développement économique, son expérience en politique ou son indé-
pendance plus ancienne le dotait d'une plus grande sagesse pour résoudre les
problèmes nouveaux. On sentait que les participants à la conférence étaient tous
sur un pied d'égalité; personne n'a prétendu avoir tous les problèmes, aucun n'a
prétendu avoir réponse à tout. Les 88 participations aux débats sur les cinq
articles à l'ordre du jour ont été réparties de façon remarquablement égale autour
de la table de conférence.

Monsieur l'Orateur, il est de tradition aux conférences du Commonwealth
de refuser à leurs participants le droit de discuter, sans assentiment préalable, les
questions touchant la politique nationale de l'un des pays membres ou les ques-
tions d'intérêt commun que deux parties. Ce règlement, en plus d'exclure l'utilisation

de la réunion à l'avantage ou au désavantage d'un pays particulier, favorisant la participation des 28 États membres au débat général. Il est indubitable que, sur une longue, ce règlement se révèle d'une sagesse éprouvée. Dans l'immédiat, il par contre un défi aux pays désireux de mettre sur le tapis un problème de cause de son ampleur même, leur paraît entraîner des conséquences internationales plutôt que nationales. A la dernière conférence, la question de la guerre civile au Nigéria est tombée dans cette catégorie.

Le premier ministre Wilson a parlé de la tragédie nigériane au début de son discours, le premier jour de la conférence. Ses observations ont soulevé un coup de commentaires dans les couloirs et à l'extérieur. Bien que cette question ne figurât pas à l'ordre du jour, la plupart des délégations — celle du Nigéria surtout — la considérait comme extrêmement importante.

Lors d'une réunion des chefs de gouvernement, tenue hors du cadre de la conférence, mercredi dernier, et à laquelle j'assistais, le chef de la délégation nigériane accepta au nom de son Gouvernement d'entamer de nouvelles pourparlers à Londres avec les représentants rebelles, sans imposer au préalable de conditions. Il convint également que d'autres gouvernements du Commonwealth feraient bien de s'efforcer d'exhorter les Biafrais à tenir de semblables entretiens. Avant de quitter Londres, les fonctionnaires canadiens rencontrèrent les représentants du Biafra et tentèrent de les persuader de le faire. Je suis profondément déçu comme l'ont été, sauf erreur, les représentants d'autres délégations. Le Secrétaire général, que cette tentative ait échoué.

J'ai mentionné tantôt, monsieur l'Orateur, que le rôle et les attributions du Secrétariat du Commonwealth ont été définis à cette conférence, de façon précise que jamais auparavant. Selon l'opinion généralement exprimée, le Secrétariat a un rôle important à jouer, mais le Commonwealth ne doit pas devenir trop structuré. Pour répéter ce que j'ai dit à Londres à la conférence :

Le Commonwealth se diversifie à mesure que se multiplie le nombre de ses membres. Les éléments communs, qui assuraient jadis la cohésion des membres, sont maintenant dépassés par les institutions et les usages particuliers d'un si grand nombre de ses membres. Et, en toute sagesse, à mon avis, aucune initiative n'a été prise non plus pour créer des artifices de cohésion. Il n'y a aucune charte, aucune constitution, aucune administration centrale, aucun drapeau, aucune structure administrative. Sauf le Secrétariat, qui n'est qu'une fraction de l'ampleur qu'on pourrait imaginer pour un organisme qui réunit les des nations du monde, le Commonwealth n'offre aucun caractère que l'observateur puisse discerner ou identifier comme une preuve de sa structure.

Même l'emploi du mot « organisation » donne l'impression trompeuse d'un sens de structure. Le Commonwealth est un organisme, et non une institution, ce qui est le non seulement d'une croissance et d'une vitalité soutenues, mais aussi d'une certaine

... Que les historiens, les journalistes et les pays hors du Commonwealth semblent s'embarasser de ce trait propre au Commonwealth, c'est peut-être déplorable, mais il ne faudrait certainement pas délaissier cette source d'énergie au nom de la conformité à des coutumes institutionnelles établies. Le Commonwealth n'est pas l'ONU en miniature, et la conférence n'a pas de pouvoir de décision. Vouloir la modifier mettrait simplement en relief les divergences d'opinions; les pays devraient alors prendre parti et voter l'un contre l'autre.

voira des organismes internationaux créés à cette fin. Le Commonwealth n'en est
e que une réplique et ne doit pas le devenir.

Le Commonwealth fournit aux hommes de bonne volonté une occasion de
ne pas se quereller, en séance plénière et dans de nombreuses rencontres bilatérales, de
tamment problèmes et de leurs espérances pour l'avenir, et de s'enrichir de la sagesse
la part de l'expérience des autres. La conférence du Commonwealth sert de tribune à
les hommes aussi différents que Dieu les a faits. C'est un lieu de rencontre où
ut des hommes peuvent prouver les avantages de la dissemblance, la richesse de la
vérité et l'attrait de la variété. La vie ne consiste-t-elle pas justement à appren-
coudre, à partager, à jouir et, progressivement, à comprendre ?

Je le crois. Les Canadiens pensent comme moi, car dans notre propre pays,
égement une multiplicité de caractère, une diversité de climat, de topographie, de
de ressources, de coutumes, de traditions et de gens; nous sommes une tranche de
ion humains. Nous acceptons presque d'instinct que parmi tous les défis du XX^e
surprenant, le plus grand est l'aspiration de l'homme à vivre au sein de sociétés où la
de tolérance et l'égalité sont des réalités. Le Commonwealth est un moyen d'attein-
certain objectif. Ceux qui voudraient que le Commonwealth soit plus qu'une
tribune publique ou une chambre de compensation de l'aide économique des
es nations riches aux nombreux pays pauvres, se méprennent tout à fait sur l'essentiel
de l'entreprise.

Le Canada est-il moins puissant et moins uni du fait que les Canadiens et
eurs dirigeants dialoguent constamment et que les provinces les plus riches
ent le principe de la péréquation fiscale ? Je ne le crois pas.

Il en est de même de la communauté internationale plus étendue du Com-
wealth. L'inégalité humaine est un fait politique d'une grande portée. Le
de moyen le plus efficace de réduire la puissance explosive de la discrimination est
l'accepter les autres comme des égaux sur le plan politique et de leur faciliter
ner à un niveau économique égal. C'est le rôle du Commonwealth. Je crois
r ainsi que ces initiatives sont utiles. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai donné à
ner la conférence de Londres l'assurance que le Canada appuyait fermement le prin-
r des cipe du Commonwealth.

ni dans ce bref résumé, c'est à dessein que je n'ai pas énuméré les nom-
i le rences questions discutées à la Conférence, car elles sont mentionnées dans le
ni communiqué publié à la fin de cette dernière et on pourra plus facilement les y
a ser retrouver...

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS À L'ADMINISTRATION CENTRALE À OTTAWA, ET À L'ÉTRANGER

- M. F. M. Filleul, de l'ambassade du Canada à Dakar, est affecté à l'École nationale d'administration à Paris, à compter du 3 décembre 1968.
- M. M. G. Von Nostitz, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam à Saigon, à compter du 20 décembre 1968.
- M. W. J. Jenkins est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de service étranger de classe 5, à compter du 1^{er} janvier.
- M. E. H. Fleming est affecté au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent de services administratifs de classe 2, à compter du 1^{er} janvier.
- M. R. P. Cameron, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté à l'administration centrale, à compter du 3 janvier.
- M. W. Savage, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 3 janvier.
- M. A. P. Bissonnet est nommé ambassadeur du Canada en Indonésie, à compter du 1^{er} janvier.
- M. G. E. Hardy, de l'ambassade du Canada à Helsinki, est affecté à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, à compter du 4 janvier.
- M. J. A. Roberts, sous-secrétaire général auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Bruxelles, est nommé ambassadeur du Canada en Suisse, à compter du 1^{er} janvier.
- M^{lle} E. A. Way, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Tel-Aviv, à compter du 8 janvier.
- M. P. J. M. Asselin, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, à compter du 9 janvier.
- M. M. K. Warren est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de service étranger de classe 1, à compter du 15 janvier.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, No. 3

Table des matières

Mars 1969

Le rôle des puissances moyennes dans un monde en évolution	114
Echange de visites entre les présidents des Chambres belge et canadienne	124
Le désarmement et le contrôle des armements aux Nations Unies	128
Installation d'un nouvel ambassadeur à Prague	132
Accord international sur le sucre	134
Mission ministérielle en Amérique latine	137
Établissement de relations diplomatiques avec le Royaume de Libye	140
Les relations du Canada avec le Costa Rica	143
Agence internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines	146
Les affaires extérieures au Parlement	
Relations diplomatiques avec la République populaire de Chine	149
Administration nord-vietnamienne au Laos	149
Conférences	151
Nominations, mutations et démissions à l'administration centrale à Ottawa, et à l'étranger	152

Le rôle des puissances moyennes dans un monde en évolution

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR L'HONORABLE MITCHELL SHARP,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

À L'UNIVERSITÉ CARLETON, OTTAWA, 20 FÉVRIER 1969.

IL EST UN PEU démodé de classer les pays en petites, moyennes ou grandes puissances. Au XIX^e siècle et à peu près jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, on donnait un rang aux nations d'après l'importance de leur armée militaire, et il n'y avait que cinq ou six « grandes puissances ». C'étaient celles qui possédaient des cuirassés. Les cuirassés sont maintenant disparus et il est de même de l'ordre mondial qu'ils symbolisaient. Un des événements les plus remarquables qui soient survenus sur la scène mondiale depuis 1945, c'est l'accroissement considérable du nombre des États indépendants. Il est devenu beaucoup plus difficile, sinon impossible, de les classer en grandes, moyennes ou petites puissances.

Néanmoins, l'idée du degré de « puissance » demeure, d'une certaine manière. A la vérité, il y a des différences dans la façon dont les divers pays peuvent exercer une influence sur le cours des événements à l'extérieur de leurs frontières. C'est un fait aussi que les pays diffèrent les uns des autres quant à leur liberté et à leur capacité d'agir à l'intérieur même de leurs frontières. Évidemment, aucun d'entre nous n'est tout à fait indépendant. Les faits et gestes de chacune des nations se heurtent de plus en plus à ceux des autres et les grandes puissances elles-mêmes ne peuvent pas se permettre d'ignorer complètement les effets combinés des décisions nationales. Il n'en reste pas moins que certains d'entre nous sont plus en mesure que d'autres de jouer dans le monde un rôle actif plutôt que passif.

Facteur influant sur la politique

Cette aptitude d'un État à poursuivre des politiques qu'il a lui-même choisies à exercer une influence sur d'autres États tient surtout à trois facteurs : a) la puissance économique; b) la puissance militaire; c) l'influence diplomatique et politique.

De toute évidence, ces trois attributs sont reliés entre eux et aucun pays ne peut être considéré comme une puissance de quelque importance s'il ne possède pas à un certain degré. Un pays peut quand même, par un choix délibéré, donner une grande importance à l'un de ces domaines d'activité et une importance beaucoup moindre aux deux autres. Les circonstances peuvent aussi contraindre un pays à compter beaucoup sur un des éléments de la force nationale.

Il existe des pays d'une puissance économique considérable, qui ont de

pas acquérir ni d'utiliser la force militaire. Le Japon d'après-guerre est une puissance économique considérable qui a choisi de ne maintenir que des forces militaires réduites et de s'en remettre aux États-Unis du soin d'assurer la sécurité. La Grande-Bretagne, par ailleurs, est un pays dont la puissance économique et militaire a subi un déclin relatif. L'influence politique britannique demeure toutefois très considérable dans de vastes parties du monde où la force militaire britannique n'est plus dominante. D'autres États ont une puissance militaire qui est hors de proportion avec leur puissance économique et leur influence politique. Israël en est un exemple intéressant. L'histoire récente de ce pays l'a forcé à consacrer, pour assurer sa survivance, une proportion extrêmement forte de ses ressources à des fins militaires.

Le cas d'Israël nous offre l'exemple d'une autre dimension que prend cette notion de la « puissance » des États modernes. Il s'agit de la dimension géographique. Un pays peut jouer un rôle important dans une certaine région parce qu'il possède un ou plusieurs des trois facteurs que j'ai mentionnés il y a un moment; toutefois, son influence effective peut ne s'étendre guère au-delà de cette région. La puissance militaire d'Israël, comparativement à celle de ses voisins, est manifestement très grande et, à cause de cela, comme aussi pour d'autres raisons, Israël est un pays-clé du Moyen-Orient. Par contre, du point de vue de sa superficie et de sa population, Israël doit être considéré comme un petit pays si on le compare aux autres pays du monde.

Dimension du temps

Il y a une autre dimension dont il faut tenir compte si l'on veut établir le classement des pays du monde. C'est celle du temps. Un pays peut sembler fort et vigoureux pendant une décennie puis être déchiré par les dissensions politiques et affaibli par des crises économiques durant la décennie qui suit. La scène internationale change constamment et la puissance respective des pays par rapport aux autres est toujours en hausse ou en baisse. Nous ne sommes jamais en droit de supposer que l'ordre qui existe à un certain moment demeurera stable.

Si l'on examine le monde d'aujourd'hui d'après les éléments variables dont j'ai parlé, il semble qu'il n'existe réellement que deux grandes puissances: les États-Unis et l'Union soviétique. Ce sont les deux seuls pays qui soient immensément forts dans les domaines économique, militaire et politique et qui puissent en même temps mettre leur force en œuvre, non seulement dans le cadre d'une région mais dans le monde entier. Ils ont évidemment la suprême possibilité de s'annuler mutuellement par des charges nucléaires intercontinentales, possibilité que qu'aucun autre pays n'est près d'atteindre. Il est probablement plus exact de parler de « superpuissances » lorsqu'il s'agit des États-Unis et de l'Union soviétique.

Il n'est pas de doute qu'il soit tellement utile de vouloir classer les pays qui ne sont pas ces superpuissances. La plupart des pays peuvent exercer quelque influence sur la scène internationale, soit à l'intérieur de leur zone géographique, soit dans

le monde en général, soit encore dans tel ou tel domaine particulier d'activité et ils entrent ainsi dans une vaste catégorie indéterminée. Nous sommes présents dans tous des puissances moyennes. Sauf, d'un côté, les deux géants et, de l'autre, un certain nombre de très petits États incapables d'agir de façon véritablement autonome.

Si donc le monde est plein de puissances moyennes dont les forces nationales sont d'une grande variété, il est difficile de définir le rôle qu'elles sont appelées à jouer comme telles dans les affaires internationales.

Pour les puissances moyennes, comme pour toutes les nations, ce sont surtout les ressources qu'elles possèdent, ainsi que leur passé historique et leur situation géographique, qui déterminent leur rôle. Quant à l'efficacité avec laquelle elles jouent, c'est une autre question. Cela dépend de l'évaluation exacte et réaliste de leurs possibilités et du choix judicieux de leur politique.

Les superpuissances peuvent modifier la destinée des autres nations à un point tel que, de toute évidence, les puissances moyennes ont tout intérêt à s'occuper de la politique des États-Unis et de l'URSS. Elles ont le droit et le devoir de chercher à influencer les décisions des superpuissances. Il est probable que leur influence sera plus efficace si elles agissent collectivement. On peut dire en effet qu'en règle générale, les puissances moyennes et les petites puissances joueront un rôle plus efficace dans presque tous les domaines d'activité internationale si elles s'unissent pour ce faire.

Nécessité de l'action collective

L'ampleur et la forme de l'action collective des puissances moyennes dépendent du but à atteindre. Il peut s'agir d'un objectif technique, comme dans le cas d'une organisation économique, ou d'un objectif géographique, comme dans le cas d'une organisation régionale, ou ce peut être enfin un objectif universel poursuivi par l'intermédiaire des Nations Unies. Mais le principe reste le même. L'action collective a des chances d'être plus efficace.

Il arrive parfois qu'une puissance moyenne soit à même de jouer un rôle particulier dans une situation où les superpuissances, enfermées dans leur lutte pour l'hégémonie mondiale, n'osent pas bouger. Ces cas sont rares toutefois et il ne faut pas en exagérer l'importance. On cite parfois l'initiative prise par le Canada lors de la crise de Suez en 1956 comme un exemple de ce rôle que peut jouer une puissance moyenne, mais rappelons-nous que c'était dans des circonstances très particulières.

Je suis arrivé par une voie un peu détournée à reconnaître que le Canada est probablement une « puissance moyenne », quelle que soit la définition que nous donnions à ce terme. Il est évident que nous sommes une nation dont la force économique est importante. Nous avons une population de vingt et un millions d'habitants et un produit national brut de plus de 60 milliards de dollars, et notre économie progresse à un rythme constant. Nous offrons un marché considérable aux produits des autres pays. Nous sommes parmi les principaux pays producteurs et exportateurs d'un bon nombre de denrées. Nous

avons des ressources qui attirent les capitaux de l'extérieur. Notre niveau de vie est suffisamment élevé pour nous permettre de consacrer des ressources considérables à l'activité internationale sans affaiblir aucunement notre propre économie. Bref, nous sommes une puissance économique.

Nous avons également un potentiel militaire appréciable. Il n'est pas énorme rapport à celui des superpuissances, et les quelque 100,000 hommes que comptent nos Forces armées ne représentent pas des effectifs très considérables en comparaison de ceux de nombreux pays dont la population est plus faible que la nôtre. Toutefois, notre armée, qui est une armée de métier, se compose de soldats volontaires et non d'appelés; elle est équipée d'armes modernes et capable de jouer un rôle très efficace dans des situations données.

L'influence politique et diplomatique du Canada représente aussi un potentiel considérable. Nous sommes un pays respecté dans presque toutes les parties du monde ainsi qu'aux États-Unis et aux Nations Unies. Cela est partiellement attribuable au fait que nous n'avons pas été, par le passé, un pays dominateur et que nos relations avec les autres peuples ne sont troublées par le souvenir d'aucune injustice. Nous entretenons un corps diplomatique formé de personnel de carrière, choisi par concours parmi les meilleurs diplômés de nos universités. Nous avons produit des personnalités politiques de premier plan dont les qualités et les capacités personnelles ont accru l'influence de notre pays à l'étranger, en particulier monsieur Lester B. Pearson. Notre peuple a généralement fait preuve d'une bienveillante compréhension des problèmes des autres pays.

Dimension régionale

Mais que dire de la dimension régionale? Le Canada se trouve, à cet égard, dans une situation particulière. Nous sommes une nation dotée d'un potentiel suffisant pour jouer un rôle très considérable dans le cadre régional mais, à toutes fins pratiques, sur le plan géographique immédiat, notre région ne comprend que nous-mêmes et les États-Unis qui sont l'une des superpuissances. On a observé avec justesse que nous sommes une puissance régionale sans région. Il nous faut donc regarder plus loin.

L'évaluation réaliste du potentiel national du Canada dans les divers domaines que j'ai énumérés, et notre situation en tant que pays voisin des États-Unis conduisent inévitablement à la conclusion que, si nous voulons faire progresser nos intérêts nationaux et exercer une influence réelle sur le cours des affaires mondiales, il nous faut pour cela nous joindre à d'autres nations. L'histoire récente du Canada atteste que tous les gouvernements sont arrivés à cette conclusion. Quel que soit le domaine d'application qu'on examine, il est impossible de compter que le Canada puisse faire sentir son influence avec le maximum d'efficacité sans se ménager la collaboration d'un certain nombre de nations qui partagent sa manière de voir.

Dans le domaine économique, il y a longtemps que le Canada aborde les problèmes du commerce mondial sous l'angle multilatéral, pourrait-on dire. Nous avons reconnu que, vu le poids accablant de nos liens économiques avec

les États-Unis, il est de notre intérêt, et de celui de la communauté internationale dans son ensemble, de favoriser la création d'un régime multilatéral libéralisant le commerce mondial plutôt qu'un régime autarcique ou de bloc. C'est pour nous avons fortement appuyé le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et le FMI (Fonds monétaire international). Lorsque les organisations commerciales comme la Communauté économique européenne se sont formées, nous avons essayé, de concert avec d'autres pays qui ont à résoudre des problèmes similaires, de faire en sorte que les nouveaux groupements économiques observent les principes du GATT et ne deviennent ni exclusifs ni restrictifs les uns envers eux-mêmes.

Dans le domaine militaire, c'est en collaborant avec d'autres puissances moyennes au sein de l'OTAN, que le Canada a surtout cherché à résoudre, dans les vingt dernières années, le problème de sa propre sécurité. Comme il n'y a pas de doute que l'endroit où un conflit pourrait, s'il n'était pas enrayé, mener à un choc nucléaire qui engouffrerait inévitablement le Canada, nous avons fourni nos propres forces militaires pour la mise en œuvre des arrangements de sécurité qui sont en cours de participation dans le cadre de l'OTAN les pays de l'Europe occidentale et les États-Unis.

L'OTAN, bien entendu, n'est pas seulement une organisation militaire. Ses membres se préoccupent de plus en plus de questions comme les accords commerciaux entre l'Est et l'Ouest et le désarmement. Les occasions que l'OTAN a fournies au Canada d'avoir d'étroites consultations avec d'autres puissances moyennes ont été d'une valeur particulière pour contrebalancer notre association avec les États-Unis. L'OTAN est une forme unique d'association étroite avec un groupe d'autres nations dont la collaboration importe pour le Canada et les États-Unis.

Revision de nos engagements envers l'OTAN

Nous revisons présentement nos engagements envers l'OTAN en fonction de la situation qui a évolué depuis que l'Alliance a été créée en 1949. Personne n'a encore établi de façon convaincante que le Canada, s'il veut contribuer à résoudre les problèmes de sécurité de l'Europe qui influencent directement son propre destin, et à atténuer la confrontation entre les superpuissances, peut le faire lui-même aussi bien qu'en participant à un effort collectif comme l'OTAN. Si nous ne pourrions évidemment décider de nous retirer de l'Organisation. C'est l'alternative qui se pose. Nous pourrions décider de ne pas participer avec nos associés dans l'OTAN à la recherche de la sécurité collective et d'un règlement en Europe. Mais les problèmes d'une Europe divisée ne disparaîtront pas si nous nous retirons. En optant pour son retrait de l'OTAN, le Canada ne pourrait pas soustraire aux conséquences qui découleront de l'absence prolongée d'un facteur stabilisateur en Europe.

Des problèmes de maintien de la paix se posent partout dans le monde au-delà de l'Europe, et là encore, le Canada s'est efforcé de jouer le rôle le plus efficace possible en combinant son apport avec celui d'autres nations.

été parmi les principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations Unies. Nous avons pris part à presque toutes les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies depuis 1948. Malheureusement, en raison de l'opposition persistante de certains des grands pays membres, les chances d'arrangements permanents ou de création de forces spéciales des Nations Unies pour le maintien de la paix ne sont pas bonnes. Je ne vois aucune raison, toutefois, de ne pas chercher patiemment à surmonter les obstacles dressés devant les efforts des Nations Unies. Beaucoup des puissances moyennes à l'ONU partagent nos vues et veulent bien continuer d'exercer avec nous des pressions pour faire accepter le concept du maintien de la paix.

Le Canada et le Commonwealth

Il y a bien d'autres cas où le Canada a joué un rôle à l'intérieur d'un groupe de nations organisé pour atteindre un objectif commun. L'une des plus intéressantes et peut-être des plus originales de ces institutions est le Commonwealth. C'est, comme vous le savez, une association très souple de nations indépendantes, dotée d'un modeste Secrétariat. Toutes ces nations ont atteint la souveraineté nationale à l'école de l'Empire britannique.

Au cours des vingt dernières années, le Commonwealth a réussi d'une façon remarquable à faciliter à de nombreux membres de la collectivité mondiale le passage de la dépendance coloniale à l'indépendance nationale. Il a encore un rôle important à jouer pour rétrécir le fossé entre nations riches et nations pauvres, et diminuer les tensions raciales qui, malheureusement, coïncident très souvent avec les forts contrastes de richesse et de pauvreté. Pour le Canada, le Commonwealth a une valeur permanente d'instrument grâce auquel nous pouvons exercer une influence sur le cours des événements dans une vaste et importante partie du monde.

Le Canada et l'ONU

Notre qualité de membre des Nations Unies est le plus haut exemple d'association avec d'autres nations dans la poursuite d'objectifs internationaux. A l'ONU et dans d'autres de leurs organismes affiliés, nous avons l'occasion de contribuer à tous les aspects de la lutte pour l'édification d'un ordre mondial stable et durable — le règlement pacifique des différends, le respect des droits de l'homme, la réalisation du commerce international, l'aide aux pays en voie de développement, la codification du droit international. Dans la plupart des cas, nous trouvons d'autres puissances moyennes, mais non exclusivement avec elles. Appuyer l'initiative d'une superpuissance est parfois un moyen très efficace de favoriser la cause de l'ordre mondial. En d'autres circonstances, un très petit État avance une proposition utile et importante, comme le fit Malte au sujet de l'exploitation des ressources du lit des mers. Le Canada appuie depuis longtemps le principe de l'universalité pour l'Organisation mondiale, estimant que chaque nation a quelque chose à apporter.

J'ai parlé brièvement de certaines des activités du Canada dans le nord et des raisons de certaines des politiques que nous avons poursuivies dans le passé. J'aimerais maintenant poser quelques questions touchant ces politiques et suggérer les directions que nous pourrions suivre en les adaptant aux changements qui surviennent sur la scène mondiale et dans notre propre pays.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'un des changements les plus caractéristiques de la scène mondiale au cours des vingt-cinq dernières années est la prolifération des puissances moyennes. Nous vivons à une époque de dissolution des empires. Il ne reste plus que quelques vestiges des empires des puissances d'Europe occidentale. Les empires idéologiques semblent aussi se relâcher. Ils ne sont certes pas aussi monolithiques qu'ils l'étaient il y a vingt ans. Moscou et Pékin se disputent actuellement la direction idéologique du monde communiste. La Yougoslavie est communiste, mais non alignée et la Roumanie et la Tchécoslovaquie ne vivent pas à l'aise sous le joug communiste.

Instabilité des relations politiques

En raison du nombre beaucoup plus grand d'États indépendants, ou tout au moins jouissant d'un plus haut degré d'indépendance, les relations politiques dans le monde sont instables, imprévisibles et en constante évolution. Il est très encourageant de voir que tant de peuples ont acquis une liberté personnelle et nationale bien plus grande qu'ils n'en ont jamais connue auparavant; mais cette même liberté peut mener, au début, à des tensions dangereuses ou à de violentes manifestations. En diverses parties du monde, les peuples qui ont été sous la domination d'un pouvoir impérial luttent pour établir un nouvel équilibre. Tel est le cas au Vietnam, au Nigéria et en Tchécoslovaquie.

Un autre aspect de la situation mondiale qui a pris de plus en plus de vedette au cours des vingt-cinq dernières années est la crise du sous-développement. Ce problème existe depuis longtemps. Dans sa forme actuelle, il existe au moins depuis le XIX^e siècle où les nations industrialisées de l'Occident s'engageaient sur la voie d'une richesse relative. Mais l'écart s'est considérablement accentué à notre époque et, grâce à l'efficacité des communications modernes, les pays industrialisés aussi bien que les habitants des pays en voie de développement sont beaucoup plus conscients du problème. La majorité des peuples de la terre qui sont dans l'indigence se rendent de plus en plus compte que les nations riches les surpassent toujours d'année en année sur le plan du progrès économique.

A mon avis, deux des plus importantes questions de politique étrangère que le Canada se pose aujourd'hui sont, premièrement: que faire pour régler les problèmes de paix et de guerre dans des parties du monde auxquelles nous sommes intéressés à peine autrefois et, deuxièmement, que faire pour combler l'écart considérable qui existe entre les nations riches et les nations pauvres du monde. Nous avons été longtemps étroitement liés aux événements en Europe et à l'Amérique. Nous sommes les héritiers de la civilisation européenne; la majeure partie de notre population tire ses origines d'Europe où nous avons des intérêts économiques considérables et où plane la menace la plus immédiate à notre sécurité.

Nous ne pouvons tourner le dos à l'Europe, mais nous sommes contraints d'ajouter de nouvelles dimensions à notre façon d'envisager les autres parties du monde.

Avenir de nos engagements

Depuis sa qualité de membre du Commonwealth, le Canada a été amené à participer à la lutte pour la viabilité économique de l'Inde, du Pakistan et du Ceylan d'abord, et ensuite d'autres nations d'Asie, d'Afrique et des Antilles, qui sont membres du Commonwealth. Au sein des Nations Unies, nous nous sommes trouvés aux prises avec des questions aussi complexes que la guerre de Corée, la révolte au Congo, Chypre et la guerre israélo-arabe au Moyen-Orient. Nous avons été appelés à participer activement aux Commissions internationales de contrôle établies avec tant d'espoir en 1954 pour surveiller le règlement au Vietnam après le retrait de la France. Il nous faut maintenant décider si nous allons poursuivre ces engagements en entier ou en partie, si nous allons élargir nos sphères d'intérêt à l'étranger ou si nous allons concentrer nos efforts sur certaines fonctions internationales et sur certaines régions du monde.

La contribution du Canada à l'aide au développement international s'élève actuellement à plus de 300 millions de dollars par an et nous nous sommes engagés à accroître notre aide jusqu'à un pour cent du revenu national. L'importance et l'efficacité de notre programme ne sont nullement négligeables. Mais il nous faut répondre à un grand nombre de questions urgentes à propos de notre aide. Est-il préférable de concentrer davantage notre aide sur certains pays ou sur certains secteurs de développement? Quelle importance doit-on accorder aux subventions et aux prêts de tout genre et aux concessions commerciales? En tant que puissance moyenne, y a-t-il quelque chose que le Canada, plus que d'autres pays, est en mesure de faire? Jusqu'à quel point devrions-nous conjuguer nos efforts avec ceux d'autres pays donateurs? Plus l'aide au développement prend d'importance dans nos activités internationales, plus les questions comme celles que nous venons de poser deviennent aiguës.

Rôle du bilinguisme

Au cours des dernières années, une nouvelle dimension est venue s'ajouter à l'activité du Canada dans le monde: celle d'une projection active à l'étranger de l'aspect bilingue et biculturel de notre nation. Les Canadiens d'expression française cherchent maintenant de façon pressante à jouer dans les affaires nationales et internationales un rôle qui reflète davantage leur importance au sein de la population canadienne. La signature de l'Accord culturel France-Canada en 1965 a marqué une étape importante dans la voie d'un effort conscient pour que le fait français au Canada soit représenté de façon plus satisfaisante dans nos relations extérieures. Comme je l'ai signalé précédemment, nous nous sommes trouvés, pour des raisons historiques, assez étroitement liés aux membres du Commonwealth nouvellement indépendants en Afrique et en Asie. Nous avons été plus lents à nouer des liens semblables avec les pays francophones nouvellement indépendants, mais nous sommes

présentement en train d'établir rapidement de telles relations. Il est important pour consolider l'unité de notre nation canadienne que notre politique extérieure reflète comme il convient le caractère biculturel du Canada, aussi pour le Canada l'occasion de jouer un rôle plus important dans le monde.

Dans le passé, notre politique étrangère a négligé l'hémisphère américain. Sauf en ce qui concerne les États-Unis, nous avons été plutôt lents à collaborer de façon active avec les Antilles et plus lents encore à nouer des relations étroites avec les pays de l'Amérique latine. Il nous faut admettre franchement que le Canada a négligé cette partie du monde et qu'il doit chercher à rattraper cet oubli.

Perspectives du côté du Pacifique

Ainsi en est-il de nos relations avec les nations qui bordent l'océan Pacifique. Le déséquilibre, dans ce cas ne dépend pas précisément de la négligence. Au contraire, la région occidentale du Canada et, notamment la Colombie Britannique, entretient depuis longtemps des relations commerciales et autres avec l'Asie orientale et les pays du Pacifique-Sud. Ces dernières années, il y a eu un accroissement particulièrement important dans nos échanges commerciaux avec le Japon. Toutefois, cela traduit surtout un intérêt régional de la part des provinces du Canada qui se tournent naturellement vers le Pacifique plutôt que vers l'Atlantique. Ce qu'on nous demande à l'heure actuelle, c'est de considérer constamment le Pacifique de même que l'Atlantique comme une région d'intérêt national pour tous les Canadiens.

Une démarche importante que le Canada pourrait faire dans la zone du Pacifique serait d'échanger des représentants diplomatiques avec les dirigeants de Pékin. Nous, et le reste du monde, devons ouvrir toutes les voies possibles de communication avec le Gouvernement qui détient effectivement le pouvoir en Chine. C'est pourquoi nous venons de prendre contact avec les représentants de la République populaire de Chine en vue d'explorer la question de la reconnaissance et de la création d'ambassades, de part et d'autre.

Au-delà de tous les intérêts régionaux ou fonctionnels, notre souci est de voir à ce que les Nations Unies deviennent un instrument plus efficace de coopération internationale pour la réalisation des objectifs de la Charte concernant la paix et la sécurité, la justice économique et sociale ainsi que les droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies est imparfaite parce qu'elle reflète un monde imparfait. Toutefois la plus noble aspiration de l'homme est de réduire les écarts dans la condition humaine et d'harmoniser les activités des nations. Nous devons donc revoir nos objectifs nationaux dans le cadre des Nations Unies et identifier les événements de la vie internationale qui influent sur le fonctionnement des Nations Unies. Ensuite nous devons décider des changements qui pourraient être nécessaires dans la politique ou les techniques canadiennes au fur et à mesure que nous faisons cause commune avec les autres pays de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Il est évident que la tâche des Canadiens, au cours de la révision de notre politique étrangère, consiste en premier lieu à déterminer nos propres capacités, nos propres forces et nos propres faiblesses. En tant que puissance moyenne, quelles sont les ressources économiques, militaires et politiques dont nous disposons et comment pouvons-nous mieux les utiliser pour servir nos intérêts nationaux et ceux de la communauté internationale? Nous devons aussi examiner avec soin le monde qui nous entoure et les changements qui s'y produisent. À la lumière de ces changements, devons-nous concentrer nos efforts davantage sur une activité et moins sur d'autres, ou davantage sur une région et moins sur une autre?

Je suppose que les réponses à ces questions entraîneront certaines modifications dans l'ordre d'importance de nos activités internationales et un changement des méthodes que nous suivons dans l'exécution de ce programme.

La politique étrangère n'étant jamais statique, nous avons déjà commencé à effectuer certaines modifications. Je doute fort que nous abandonnions complètement une activité fonctionnelle ou régionale et je n'en vois pas la nécessité. Nous n'avons pas besoin de nous retirer de l'Europe afin d'améliorer nos relations avec l'Amérique latine ou avec les pays du Pacifique. Notre participation à des mesures de sécurité collective par l'entremise de l'OTAN n'est pas incompatible avec l'assistance aux pays en voie de développement ou avec un rôle actif dans les négociations de désarmement. Nous ne sommes pas qu'une puissance moyenne, mais nous sommes aussi une nation capable de jouer son rôle dans maints domaines divers sur la scène internationale, dans notre intérêt national de le faire. La politique étrangère du Canada doit trouver la juste mesure dans les efforts qu'elle déploie et choisir les rôles qui conviennent à notre condition de puissance moyenne et aux impératifs de la situation internationale.

“

“

Échange de visites entre les présidents des Chambres indienne et canadienne

AU COURS DES mois derniers deux grandes « premières » ont marqué le programme des relations interparlementaires canadiennes. En octobre 1968, M. N. Sanjiva Reddy, président du Lok Sabha ou Chambre basse du Parlement indien, a effectué sa première visite officielle au Canada sur l'invitation du Parlement canadien. En janvier 1969, avait lieu la première visite parlementaire officielle faite en Inde par le Canada.

Visite de M. Reddy

C'est naturellement sur le Parlement qu'a été centré le programme de la visite de M. Reddy. Pendant les six jours qu'il a passés au Canada, du 19 au 24 octobre, l'éminent visiteur a pu voir le Parlement canadien à l'œuvre et assister aux séances des Communes et du Sénat. Il a eu des conversations avec de nombreuses personnalités parlementaires ainsi qu'avec des représentants canadiens de l'Association des parlementaires du Commonwealth et de l'Union interparlementaire. M. Reddy s'est aussi rendu dans d'autres villes canadiennes telles que Montréal, Niagara Falls, Toronto et Cornwall.

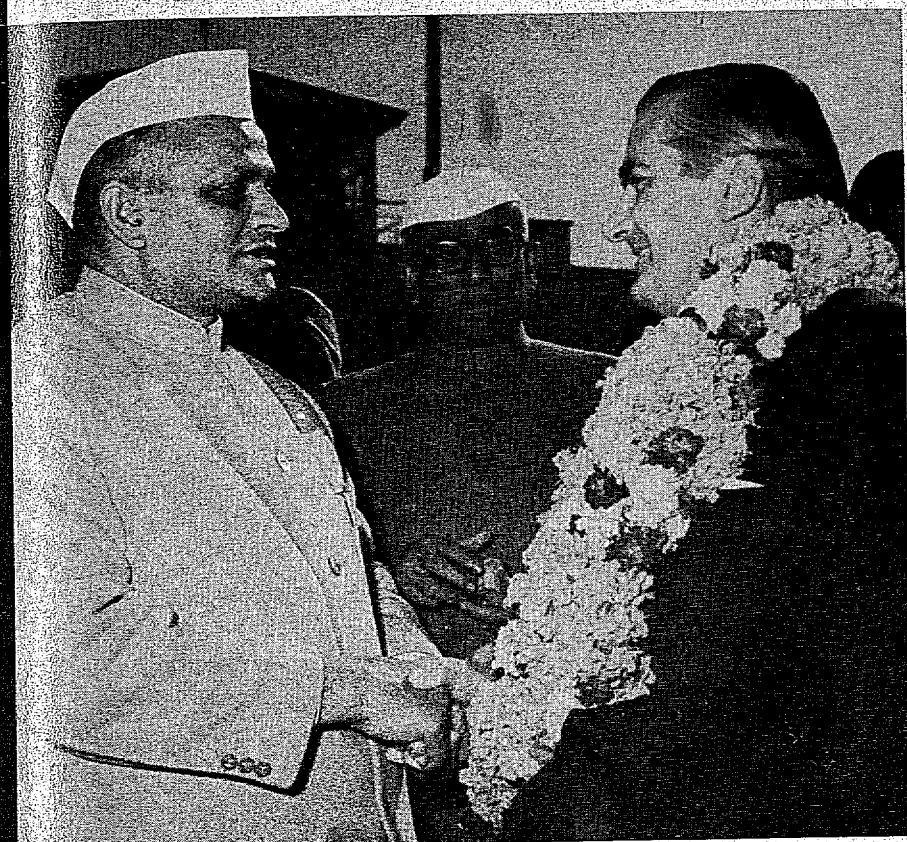
Pendant son séjour à Ottawa, le président du Parlement indien a été reçu à Rideau Hall par le Gouverneur général et M^{me} Michener, qui ont offert de déjeuner en son honneur. Lui-même ancien président de la Chambre des communes du Canada, M. Michener a également été haut commissaire en Inde.

Président du Lok Sabha depuis 1967, M. N. Sanjiva Reddy a servi à différents échelons du gouvernement et il a été pendant trois ans ministre en chef de son État natal d'Andhra Pradesh. De 1959 à 1962, il a été président du Parti national du Congrès de l'Inde et il a détenu les portefeuilles de l'Agriculture et des Mines, des Transports, de l'Aviation, de la Marine marchande et du Tourisme.

Visite parlementaire canadienne

Avant de quitter le Canada, M. Reddy a invité, au nom du Parlement indien, une délégation de parlementaires canadiens à effectuer une visite officielle en Inde en 1969. Cette invitation a été acceptée et, le 5 janvier, six parlementaires sont arrivés, sous la direction de M. Lucien Lamoureux, président des Communes, à l'aéroport de Palam à New Delhi, où ils ont été accueillis par M. Reddy leur hôte officiel en Inde, ainsi que par des ministres et les principaux représentants des deux chambres. M. James George, haut commissaire du Canada

¹ Article rédigé par M. Ian Imrie, chef du Service des relations interparlementaires, Chambres des communes, Ottawa.



M. N. Sanjiva Reddy, ministre des Communications et des Affaires parlementaires de l'Inde (à gauche), accueille le président de la Chambre des communes du Canada, M. Lucien Lamoureux, à son arrivée à la New Delhi avec la délégation parlementaire canadienne qui a visité la capitale de l'Inde en janvier 1969. M. N. Sanjiva Reddy, président du Lok Sabha, Chambre basse du Parlement indien, assiste à la cérémonie d'accueil.

à New Delhi, était également présent ainsi que des membres de l'Association de l'amitié indo-canadienne.

Outre M. Lamoureux, la délégation canadienne comprenait M. Hugh Faulkner, président adjoint de la Chambre des communes, les principaux représentants au Communes de tous les partis: M. Bernard Pilon, whip en chef du parti au pouvoir; M. T. M. Bell, whip en chef de l'opposition, progressiste-conservateur; M. Stanley Knowles, leader en chambre et whip du Nouveau Parti Démocratique et M. Réal Caouette, chef du Ralliement des Créditistes, M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre des communes, accompagnait la délégation ainsi que M. Ian Imrie, chef des Relations interparlementaires.

Peu après leur arrivée, les délégués ont joui d'une ouverture spectaculaire sur le riche passé historique et culturel de l'Inde sous forme d'une représentation « Son et Lumière » au célèbre *Red Fort* de Delhi, après quoi le président Reddy les a reçus à un dîner intime. Le lendemain, en déposant une gerbe au Rajghat, lieu où le Mahatma Gandhi a été incinéré, la délégation a rendu hommage au

grand chef de l'Inde la veille du centième anniversaire de sa naissance. Elle s'est aussi rendue à l'Institut indien des recherches agronomiques où elle a été fortement impressionnée par les nouvelles variétés de riz et de blé qui pourront augmenter considérablement la production agricole de l'Inde. Plus tard, lorsqu'ils ont rencontré le ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture, M. Jagjivan Ram, les délégués canadiens ont vivement loué la qualité du programme de recherches agronomiques et le succès obtenu jusqu'à présent pour étendre à tout le pays les techniques scientifiques de culture.

Visite du Parlement

Un peu plus tard dans la matinée, dans l'édifice circulaire du Parlement indien, les délégués ont eu l'occasion de faire la connaissance de bon nombre des membres les plus en vue de la Chambre haute et de la Chambre basse. Le Parlement indien n'étant pas encore en session, la plupart de ces députés étaient venus à New Delhi uniquement pour accueillir leurs collègues canadiens. Un scrutin a été organisé au Lok Sabha spécialement pour les délégués, qui ont voté en faveur d'un système électronique de mise aux voix, jugé d'une grande efficacité. Des entretiens sur les affaires parlementaires ont eu lieu avec M. Ram Subhag Singh, ministre des Affaires parlementaires, et avec certains autres membres du Parlement indien chevronnés.

Dans l'après-midi, M. Sri Moraji Desai, premier ministre par intérim, a reçu la délégation; il a parlé en termes flatteurs de l'assistance apportée par le Canada à l'Inde dans de nombreux domaines et a reconnu le caractère distinctif et très particulier des relations indo-canadiennes. Ensuite, les délégués ont été reçus par M. Zakir Husain, président de l'Inde, qui a évoqué avec grand plaisir la visite qu'il a faite au Canada en 1967 à l'occasion des fêtes du centenaire du Canada.

À un dîner officiel offert ce soir-là en l'honneur des délégués par le Parlement indien, M. Lamoureux a rendu hommage à la contribution importante que l'Inde apporte au monde dans les domaines culturel et intellectuel et qu'au rôle prédominant qu'elle joue dans la recherche de la paix mondiale et de la fraternité humaine. Il a souligné que l'Inde avait beaucoup en commun avec la mosaïque sociale du Canada grâce à l'apport d'immigrants indiens de toutes les classes de la société.

Visite du pays

Le deuxième jour, les délégués sont partis pour Agra, où on leur a montré le Taj Mahal et autres trésors historiques et architecturaux. Ils se sont ensuite rendus au complexe de développement communautaire de Bichpuri, près d'Agra, où ils ont pu observer d'autres aspects importants des progrès réalisés en Inde en matière de recherche et de réforme agricoles, notamment en ce qui concerne l'enseignement des techniques scientifiques aux étudiants en agriculture.

Le lendemain, la délégation a visité le musée créé en souvenir de Né-

et elle a rendu hommage au grand homme d'État qui a été le premier des premiers ministres indiens. A un déjeuner offert le même jour par le Conseil des Affaires mondiales, M. Lamoureux a parlé des relations indo-canadiennes. « L'Inde, a-t-il dit, a le mérite d'avoir fait la preuve que la démocratie peut fleurir et prospérer même dans des conditions qui ont souvent éteint la flamme de la liberté dans d'autres pays. Pareil succès ne pouvait être enregistré ailleurs que sur cette terre à l'esprit indomptable, vouée aux valeurs humaines fondamentales. »

Pendant les deux derniers jours de la visite, la délégation a été reçue par M. S. Page, président du Conseil législatif et M. T. S. Bharde, président de l'Assemblée législative de l'État de Maharashtra. Dans la région d'Aurangabad, les délégués ont visité les célèbres cavernes d'AJanta et d'Ellora qui renferment des sculptures et des fresques d'une grande richesse.

Le dernier jour s'est passé dans la grande ville de Bombay. Les délégués y ont eu des conversations avec les membres de l'Assemblée législative de l'État et y ont rencontré les principaux représentants de l'industrie, du commerce, de l'enseignement et du monde artistique.

La délégation s'est également rendue au Centre de recherches atomiques Bhabha à Trombay. Ce grand ensemble de réacteurs et de laboratoires grâce auquel l'Inde prend place parmi les nations les plus avancées du monde en matière de recherches nucléaires est le résultat d'une association entre l'Inde et le Canada. Les délégués canadiens ont été fortement impressionnés par cet exemple des résultats de la collaboration entre les deux pays.

Le 10 janvier, la Société de l'Amitié indo-canadienne a donné une réception d'adieu. Avant d'entreprendre le long voyage de retour au Canada pour assister à la ouverture de la session parlementaire, le président Lamoureux a remercié chaleureusement les hôtes de la délégation, tant ceux du Parlement indien que ceux de l'Assemblée législative du Maharashtra, de leur cordiale hospitalité. Si court qu'il ait été, à n'en pas douter, cette tournée de cinq jours, elle a donné aux visiteurs canadiens un excellent aperçu d'une tranche de la vie indienne sur ses plans politique, économique et culturel. Elle leur a permis aussi d'avoir une vue pénétrante des problèmes et des réalisations de ce grand pays et elle a mis en lumière les liens de parenté et de collaboration solides qui existent entre l'Inde et le Canada.

Le désarmement et le contrôle des armements aux Nations Unies

AL'ORDRE du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale figuraient quatre mesures relatives au désarmement et au contrôle des armements: désarmement général et complet, suspension des essais nucléaires, élimination des bases militaires étrangères et adaptation à des fins pacifiques des ressources libérées par suite du désarmement. Ce sont quatre points qui reviennent régulièrement, et auxquels on a accordé peu d'attention cette année. On s'est surtout intéressé au rapport de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, dont il est question plus loin.

La question du désarmement général et complet a fait l'objet d'un débat dans le cadre du rapport annuel du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, rapport qui d'ailleurs était très court. Les dernières négociations du Traité de non-prolifération (TNP) effectuées à la fin du printemps, avaient empiété sur sa session d'été, et une fois le Traité conclu, aucun nouveau sujet d'intérêt n'avait attiré l'attention du Comité. Ainsi, a été adoptée par l'Assemblée générale une résolution invitant le Comité à « redoubler d'efforts afin de faire des progrès satisfaisants en vue d'en arriver à une entente » sur le désarmement général et complet et à poursuivre ses efforts en vue de conclure des accords portant sur des mesures parallèles de désarmement. La résolution soumettait les procès-verbaux de la Première Commission au Comité et invitait celui-ci à remettre au travail le plus tôt possible. Au cours de la discussion sur le désarmement général et complet, deux autres propositions ont été examinées. Le Danemark a présenté une résolution priant le secrétaire général de faire une enquête sur les opinions des États membres touchant la possibilité de rendre publiques les transactions d'armes classiques entre États. Par la suite, cette résolution a été retirée sans avoir été mise aux voix. L'autre proposition portait sur la guerre chimique et biologique. La Commission a adopté une résolution demandant au secrétaire général de mener une étude, avec l'aide d'experts-conseils compétents, sur les effets de l'utilisation des armes chimiques et biologiques. Après avoir souligné l'utilité d'une étude antérieure sur les armes nucléaires, la Commission de l'Assemblée a accepté la proposition du Comité des Dix-Huit suggérant qu'une étude semblable soit entreprise sur la guerre chimique et biologique. Le Canada a coparrainé la résolution approuvant l'étude et, sur l'invitation du secrétaire général, a nommé un expert qui prendra part à la dite étude.

Interdiction générale des essais nucléaires

La suspension des essais nucléaires, plus souvent appelée l'interdiction générale des essais nucléaires, a fait l'objet d'une résolution présentée par la Suède. Entre autres choses, invitait tous les États à adhérer au Traité de Moscou.

interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. La résolution demandait aussi l'arrêt de tous les essais nucléaires et invitait le Comité des Dix-Huit à entreprendre de toute urgence l'élaboration d'une interdiction générale des essais nucléaires dans tous les milieux, y compris sous terre, où des essais ont encore lieu. Cette résolution, appuyée par le Canada, a été adoptée par l'Assemblée générale.

L'affectation à des fins pacifiques du lit des mers et des océans, question soulevée pour la première fois à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, a fait l'objet d'une étude approfondie. A la suite d'un long débat, l'Assemblée a adopté une résolution portant sur la création d'un comité chargé d'étudier les utilisations à des fins pacifiques du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. La résolution recommandait au comité d'étudier l'élaboration de principes juridiques susceptibles de promouvoir la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation du milieu en question et d'examiner les besoins économiques et autres qu'il faudrait satisfaire pour travailler dans l'intérêt de l'humanité. Elle recommandait aussi au comité d'étudier les utilisations à des fins pacifiques du lit des mers et des océans en tenant compte des études et des négociations internationales en cours dans le domaine du désarmement. La question du lit des mers et des océans devrait faire l'objet d'une longue discussion sur le plan international et le Comité des Dix-Huit, à titre de grande tribune internationale pour les négociations sur le contrôle des armements, accordera la priorité à cette question. L'élimination des bases militaires étrangères n'a pour ainsi dire pas retenu l'attention de l'Assemblée générale et la question sur l'adaptation à des fins pacifiques des ressources libérées par suite du désarmement n'a pas soulevé plus d'intérêt. L'Assemblée s'est surtout penchée sur les résultats de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, tenue en septembre 1968. Bien qu'elle ait approuvé plusieurs résolutions, la Conférence n'a pas atteint les objectifs fixés par ses principaux partisans.

Conférence des États non dotés d'armes nucléaires

La Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, qui s'est réunie pour donner suite à une décision de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, s'est penchée sur trois questions principales découlant du Traité de non-prolifération, qui a été présenté à la signature des membres le 1^{er} juillet 1968. Voici ces questions:

1. Quelle est la meilleure façon d'assurer la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires ?
2. Comment les puissances non dotées d'armes nucléaires peuvent-elles collaborer entre elles en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires ?
3. De quelle façon peut-on utiliser les engins nucléaires à des fins exclusivement pacifiques ?

La Conférence a adopté 14 résolutions, dont la plupart renfermaient des observations générales sur les points à l'étude. La dernière résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies « à rechercher les meilleurs moyens de mettre en œuvre les décisions prises par la Conférence ». A la faveur de cette résolution, le rapport final de la Conférence a été inscrit à l'ordre du jour de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

Au cours des discussions en Première Commission de l'Assemblée, il est devenu manifeste qu'il ne serait pas possible de rédiger une résolution qui puisse embrasser toutes les décisions de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires. La délégation canadienne a joué un rôle actif dans les négociations qui ont abouti à la présentation de quatre projets de résolutions destinés à mettre en œuvre les décisions de la Conférence. Le Canada a fortement appuyé trois de ces résolutions.

La question des engins nucléaires stratégiques

Aux yeux du Canada, la plus importante des résolutions prises par la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires était celle qui demandait à l'Assemblée d'exhorter les Gouvernements de l'URSS et des États-Unis à entamer dès que possible des négociations bilatérales sur la limitation des armes nucléaires stratégiques offensives et de leurs vecteurs ainsi que des appareils de défense contre les engins téléguidés. A plusieurs reprises au cours du débat sur le désarmement, la délégation canadienne a souligné l'importance et l'urgence de ces pourparlers bilatéraux, et elle a coparrainé la résolution en question, qui a été adoptée en Commission par un vote de 97 voix contre aucune, avec cinq abstentions.

Une autre résolution, appuyant les décisions prises à la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, demandait au secrétaire général des Nations Unies de faire tenir aux gouvernements et à leurs organismes affiliés les résolutions de la Conférence, et lui demandait en outre de présenter un rapport général sur « la question de la mise en œuvre, compte tenu des rapports du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement et de l'Agence internationale de l'Énergie atomique, des décisions de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires », notamment:

- a) la question de tenir, au début de 1974, une réunion de la Commission des Nations Unies sur le désarmement en vue d'étudier le désarmement et la question de la sécurité des nations;
- b) la question d'une coopération internationale encore plus poussée dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, compte tenu tout particulièrement des besoins et intérêts des pays en voie de développement.

Le secrétaire général a également été invité à nommer un groupe d'experts en vue de préparer un rapport, qui serait présenté à l'Assemblée de 1979, sur « toutes les façons possibles dont la technologie nucléaire peut contribuer au progrès économique et scientifique des pays en voie de développement ». Cette résolution a été adoptée en Commission par un vote de 87 voix (dont le Canada contre 8, avec 6 abstentions.

Les deux autres résolutions, inspirées de décisions de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires, reprenaient une proposition touchant la création de zones dénucléarisées et demandaient au secrétaire général de préparer un rapport sur la création, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'un programme international d'expérimentation nucléaire à des fins pacifiques, sous contrôle d'un organisme international approprié. Le Canada a appuyé la première de ces résolutions et s'est abstenu de voter sur la deuxième, qui ne semblait pas tenir compte du Traité de non-prolifération et qui, dans une certaine mesure, faisait double emploi avec une étude déjà entreprise par l'AIEA.

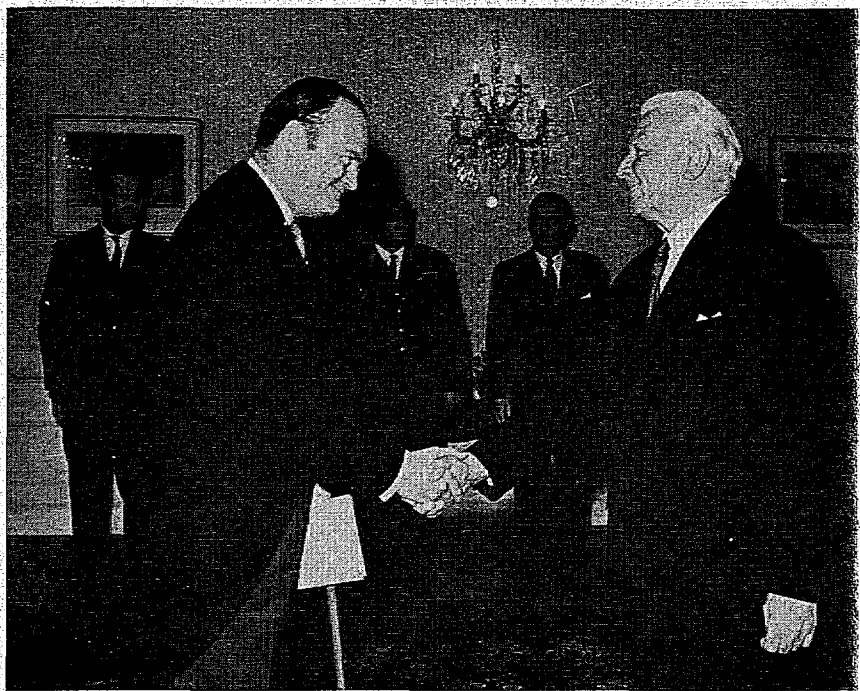
Dans l'ensemble, le débat sur le désarmement a démontré que la plupart des pays voient le début de pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique sur la limitation et la réduction des armes stratégiques comme le prochain grand pas vers de nouvelles mesures de contrôle des armements. L'adhésion au Traité de non-prolifération de certains États non dotés d'armes nucléaires dépend non seulement de la ratification du Traité par les États-Unis et l'URSS mais également, d'une certaine façon, de nouvelles mesures importantes de désarmement à prendre par les deux puissances, ainsi qu'elles sont tenues de le faire aux termes du Traité. Le Canada a été le premier État « quasi nucléaire » à ratifier le Traité. Des négociations sur les armes stratégiques ont néanmoins été considérées comme prélude essentiel au progrès sur d'autres aspects du désarmement, et comme élément indispensable pour raffermir la confiance des États non dotés d'armes nucléaires.

Installation d'un nouvel ambassadeur à Prague

Le 17 décembre 1968, M. T. B. B. Wainman-Wood, ambassadeur Canada nouvellement affecté en Tchécoslovaquie, a présenté ses lettres de créance au Président Ludvik Svoboda au château de Prague. Voici la déclaration qu'il a faite à cette occasion :

J'ai conscience d'être l'un des premiers ambassadeurs à présenter ses lettres de créance depuis la célébration du cinquantième anniversaire de l'accession de la Tchécoslovaquie au rang d'État moderne. Les Canadiens ont applaudi un demi-siècle de réalisations, et le courage patient ainsi que la force intérieure profonde dont la Tchécoslovaquie a fait montre aux heures de grande épreuve lui ont gagné l'admiration et le respect des Canadiens.

La vie nationale de mon pays a été enrichie grâce à la part prise par les immigrants tchèques et slovaques à la création et à l'évolution du Canada depuis sa formation lors de la Confédération, en 1867. Il convenait donc, du point de vue historique, que notre année du centenaire s'enrichisse de votre magnifique participation à l'Expo 67 qui nous a permis de mieux connaître la Tchéco-



M. Wainman-Wood (à gauche) serre la main du président Svoboda de Tchécoslovaquie à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance à titre d'ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie.

En même temps, les relations entre nos deux pays se sont intensifiées sur plusieurs plans: officiel, technique, scientifique, scolaire, commercial, culturel (sans oublier les sports, le hockey en l'occurrence, que l'on ne considère pas toujours comme un échange culturel).

Malgré les différences géographiques, sociales et idéologiques qui séparent nos deux nations, je suis persuadé que cette évolution nous a été bénéfique et qu'elle sert la cause de la paix mondiale.

Convaincu que l'accroissement d'une compréhension et d'une collaboration de cette nature peut être d'une importance plus grande encore dans le climat troublé des affaires internationales qui existe à l'heure actuelle et qu'il peut continuer nos deux pays dans le rôle que chacun peut être en mesure de jouer pour surmonter les obstacles qui divisent le monde, je m'efforcerai de continuer à faire progresser les relations entre la Tchécoslovaquie et le Canada. J'espère que je pourrai compter, dans cette tâche, sur votre collaboration et sur celle de votre gouvernement.

Accord international sur le sucre

LE GOUVERNEMENT canadien a joué un rôle actif dans les événements qui ont conduit à la convocation d'une conférence internationale sur le sucre en 1968. En tant que gros consommateur de sucre, le Canada cherchait, depuis l'expiration des dispositions économiques de l'Accord international sur le sucre signé le 1^{er} janvier 1962, à obtenir la signature d'un nouvel accord pour assurer un commerce bien ordonné du sucre sur le marché mondial. Cette entente favoriserait à la fois le consommateur canadien et les gros exportateurs de sucre, plus particulièrement les pays en voie de développement pour qui le sucre est presque l'unique source de revenus provenant de l'exportation.

La Conférence internationale sur le sucre, convoquée sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a adopté le texte d'un nouvel Accord international sur le sucre, le 23 octobre 1968. Cet instrument, dont les négociations se sont poursuivies à Genève pendant deux sessions (du 17 avril au 1^{er} juin et du 23 septembre au 24 octobre), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1969. Sa durée d'application sera de cinq ans et une révision des dispositions économiques qu'il contient aura lieu après deux ans d'exécution. La Conférence, présidée par le ministre jamaïcain du Commerce et de l'Industrie, M. Robert C. Lightbourne, groupait les délégués de 73 pays représentant les exportateurs et les importateurs, les observateurs de 10 pays et les représentants de cinq institutions spécialisées des Nations Unies. Les représentants officiels du Canada aux diverses phases de la Conférence venaient des ministères de l'Agriculture, de la Consommation et des Corporations, des Affaires extérieures, des Finances, et de l'Industrie et du Commerce. Bien que les États-Unis n'aient pas participé à la seconde session de la Conférence, que les pays membres de la Communauté économique européenne, tout en assistant à tous les débats, n'aient pas réussi à se mettre d'accord en ce qui concerne un contingent d'exportation satisfaisant, des mesures ont été prises en vue de permettre aux non-signataires, membres de la Conférence et membres des Nations Unies, y compris les États-Unis et les pays de la Communauté économique européenne, de donner leur adhésion à l'Accord à une date ultérieure.

L'Accord a pour but de rendre possible une meilleure organisation du marché du sucre, ce dont profiteraient les pays exportateurs comme les pays importateurs. On espère aussi que, grâce aux mesures appropriées, l'Accord élèvera le niveau du commerce international du sucre, surtout de façon à augmenter les gains des pays en voie de développement dans le domaine de l'exportation; qu'il augmentera la consommation du sucre; qu'il rendra plus faciles la coordination des politiques de vente mondiale et l'organisation du marché; et qu'il maintiendra des prix stables et justes ne variant qu'entre 3.25 et 5.25 cents (É.-U.) f.a.b. aux entrepôts des ports antillais.

Offre et la demande

L'accord se fonde sur un mécanisme selon lequel les contingents annuels d'exportation sont fixés proportionnellement aux tonnages d'exportation de base, compte tenu des fluctuations du marché. Cela signifie que les importateurs et les exportateurs ont les uns et les autres des obligations particulières. Les pays exportateurs sont principalement chargés d'équilibrer l'offre et la demande en contrôlant les quantités de sucre qui arrivent sur le marché mondial par l'intermédiaire d'un système de contingentement de l'exportation. L'attribution des contingents de départ ainsi que le fonctionnement du mécanisme sont placés sous la responsabilité du Conseil international sur le sucre, au sein duquel tous les pays membres importateurs et exportateurs seront représentés. D'autre part, la mise en application réelle des contingents fixés est laissée à chaque pays exportateur en particulier. Les principaux tonnages d'exportation de base sont les suivants (en milliers de tonnes) : Cuba, 2,150; Australie, 1,100; Chine (Taiwan), 630; Afrique du Sud, 625; Brésil, 500; Pologne, 370; Tchécoslovaquie, 200; Inde, 250; Antilles, 200; Île Maurice, 175; Colombie, 164; Îles Fidji, 115; Mexique, 96; République dominicaine, 75 (140 en 1970 et 186 en 1971); Pérou, 50 (75 en 1970 et 100 en 1971).

Les pays importateurs aideront les exportateurs à atteindre les objectifs prévus en matière de prix en interdisant aux pays non-membres d'acheter si les prix tombent au-dessous de la limite inférieure fixée, et en limitant les importations des pays non-membres au volume d'une période de base si les prix se situent entre les limites supérieure et inférieure. Cependant, les importateurs ne s'engagent pas à payer le prix limite inférieur aux exportateurs.

En retour, les pays exportateurs ont pris des engagements sérieux quant à l'approvisionnement, ce qui ne faisait pas partie des accords internationaux sur le sucre conclus précédemment. Ces engagements réduiront considérablement le risque que les consommateurs courent d'acheter du sucre à des prix excessivement élevés.

Le premier engagement des exportateurs c'est de conserver un stock minimum, à mettre rapidement en vente lorsque le prix mondial approche du prix limite supérieur. Le deuxième consiste à fournir aux marchés traditionnels les quantités ordinaires de sucre à un prix n'excédant pas 6.50 cents (É.-U.) la livre. Les exportateurs se sont aussi engagés à ne pas vendre du sucre sur le marché libre à des pays non-membres à des conditions meilleures que celles qu'ils réservent aux membres importateurs.

Un certain nombre de pays industrialisés ont pris des engagements pour assurer l'accès constant du sucre sur leurs marchés intérieurs. On a également créé un fonds spécial de 150,000 tonnes destiné aux pays en voie de développement. Dans la répartition du fonds on a porté une attention spéciale aux besoins des petits pays en voie de développement dont les revenus d'exportation sont tributaires des exportations de sucre, aux pays dont l'économie dépend de plus en plus du sucre et à certains pays dont les excédents en sucre sont trop

lourds. Des mesures ont été prises pour que les premiers 20 pour cent des déficits, lorsque les contingents en vigueur représentent 100 pour cent et plus des tonnages d'exportation de base, soient consacrés en exclusivité aux pays non exportateurs en voie de développement.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a dit à la Chambre des communes le 25 octobre 1968, que le nouvel Accord « protège les intérêts des consommateurs canadiens au cas où les prix deviendraient excessifs, comme cela s'est produit en 1963; par la même occasion il profite à de nombreux pays en voie de développement, y compris ceux des Antilles, du Commonwealth, en améliorant les recettes qu'il tirent d'une de leurs principales exportations. »

Mission ministérielle en Amérique latine

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Le 24 janvier 1969, le rapport préliminaire de la mission ministérielle du Gouvernement canadien en Amérique latine a été déposé à la Chambre des communes.

Le rapport analyse le travail qu'a accompli la mission au cours de la visite de quatre jours qu'elle a effectuée vers la fin de 1968 dans neuf pays de l'Amérique latine et il offre des renseignements concrets et des jugements préliminaires sur lesquels pourra se fonder l'examen actuel de la politique du Canada à l'égard de l'Amérique latine.

Aspects politiques

Le rapport établit clairement qu'il y a place pour des consultations plus fréquentes et plus soutenues entre le Canada et les pays latino-américains sur les questions internationales et sur celles de notre hémisphère. Il indique que cela pourrait se faire soit par l'admission du Canada à l'Organisation des États américains, soit par des relations bilatérales plus étroites entre le Canada et les pays de l'Amérique latine. Le rapport montre bien aussi qu'il serait possible de créer des liens plus étroits avec les organisations régionales de l'Amérique latine et avec certaines institutions du réseau interaméricain. La fondation du Comité mixte Mexique-Canada, à laquelle la mission a participé marque un pas important vers l'établissement de relations bilatérales plus étroites.

Aide

Comme l'indique le rapport, les entretiens de la mission sur l'aide ont donné deux résultats importants: la définition des domaines où pourrait s'exercer l'aide du Canada au développement et la découverte de possibilités concrètes de collaboration avec les organismes bénévoles qui travaillent déjà en Amérique latine.

Afin de mieux cerner toutes les possibilités qu'offrent ces perspectives quant au renforcement des relations du Canada avec l'Amérique latine, on a entrepris des études qui devraient déterminer le niveau futur de l'aide canadienne à cette région. Parmi ces questions figurent:

- 1. les relations futures du Canada avec la Banque interaméricaine de développement;
- 2. la possibilité d'établir un programme d'aide bilatérale et l'équilibre à assurer entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale;
- 3. la possibilité d'établir des programmes administrés directement;
- 4. le degré de coopération avec les groupements régionaux;
- 5. et la possibilité d'étendre le programme aux institutions privées.

Commerce extérieur et questions économiques

Le rapport souligne les occasions exceptionnelles et particulières que l'Amérique latine offre au monde industriel du Canada de participer à des entreprises importantes de développement industriel sur une base commerciale et sur un pied d'égalité avec les fournisseurs du monde entier.

C'est là l'opinion unanime que la mission a recueillie d'entretiens et poussés au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires dans chacun des neuf pays visités. Les réunions ont porté sur une foule de sujets: commerce mondial; établissement des prix et mise en marché du blé à l'échelle mondiale; commerce international dans la région par l'intermédiaire de l'Association américaine de libre échange, le projet de Pacte des Andes et le Marché commun d'Amérique centrale; commerce bilatéral, l'accent étant mis sur la nécessité d'un échange dans les deux sens; tourisme; normalisation de la comptabilité; facilitation des importations et des exportations.

Le rapport met en relief la grande importance que les pays de l'Amérique latine attachent au développement économique et à l'industrialisation, en concentrant leurs efforts sur: l'amélioration de l'infrastructure, la mise en valeur des vastes ressources naturelles et agricoles encore inexploitées et le développement industriel.

Le rapport signale comme mutuellement avantageux pour l'Amérique latine et le Canada et comme domaines où l'industrie du Canada peut fournir un apport intéressant, les grands secteurs d'activité économique suivants: télécommunications, services d'ingénieurs-conseils, matériel pour l'exploitation forestière et pour la pêche, matériel hydroélectrique, installations pour le stockage des céréales, matériel pour la lutte contre les incendies de forêt, usines à pâtes et de papier, photogrammétrie aérienne, avions spécialisés, réacteurs nucléaires, matériel de métro, matériel pour la construction de routes et de chemins de fer et matériel d'enseignement.

Le rapport propose un bon nombre de moyens de réaliser le rapprochement du Canada et de l'Amérique latine en matière d'économie; entre autres: rendre les hommes d'affaires canadiens plus conscients des possibilités qu'offre l'Amérique latine;

créer des consortiums canadiens qui puissent présenter des soumissions pour de grands travaux;

encourager les pays d'Amérique latine à faire plus d'efforts pour l'abolition de la politique d'importation relativement « ouverte » du Canada;

favoriser la publicité touristique au Canada de la part des pays d'Amérique latine;

réviser la politique du crédit à l'égard du blé, afin que les fournisseurs-exportateurs canadiens puissent continuer à affronter la concurrence des autres fournisseurs mondiaux.

Par ces mesures et d'autres semblables, on espère mettre en branle une campagne renouvelée et vigoureuse visant à resserrer et à multiplier les

commerciaux et économiques du Canada avec le vaste marché latino-américain, l'avantage mutuel du Canada et des pays de cette région.

Domaines culturel et scientifique

Le rapport affirme que les occasions de multiplier les échanges culturels entre l'Amérique latine et le Canada sont nombreuses et qu'elles comprennent des échanges de professeurs et d'étudiants dans le domaine des sciences, des sciences appliquées et des sciences sociales et dans celui des arts d'interprétation et des arts plastiques. Le rapport reconnaît que la « presse électronique » aura un rôle important à jouer pour la réalisation de ces projets.

D'après le rapport, on a aussi étudié la possibilité d'une coopération future dans le domaine de la science et, en particulier, des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, auxquelles bon nombre de pays latino-américains attachent une très grande importance.

Le rapport traite de l'opportunité de nouvelles initiatives destinées à intensifier le courant de l'information réciproque du public et à assurer la coopération dans le secteur touristique.

Représentation officielle du Canada

En terminant, le rapport examine l'efficacité du déploiement actuel de la représentation officielle du Canada en Amérique latine.

Le rapport recevra la plus grande diffusion possible. On espère par là que les groupes et les personnes que le sujet intéresse pourront réfléchir sur les questions soulevées et, si elles le désiraient, faire leur apport à l'élaboration de la politique à suivre.

Établissement de relations diplomatiques avec le royaume de Libye

LE 26 octobre 1968 notre ambassadeur en Tunisie, M. A. J. Pick, se rend à Tripoli, l'une des deux capitales de la Libye, l'autre étant Benghazi, pour présenter au palais royal ses lettres de créance à titre de premier ambassadeur du Canada dans ce pays.

La Libye a été l'un des premiers pays d'Afrique à accéder à l'indépendance après une longue histoire au cours de laquelle son sol fut foulé par maints conquérants. En effet, elle fut occupée tour à tour par les Phéniciens, Carthageois, les Romains, les Vandales et les Byzantins. Des ruines témoignent encore aujourd'hui de la splendeur que connut la Libye romaine. Au VIII^e siècle après J.-C., la Libye fut conquise par les Arabes. De 1553 à 1911 la Libye demeura sous la domination turque. Envahie par l'Italie en 1911, elle fut une colonie italienne jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

C'est d'ailleurs en 1934 que les Italiens lui donnèrent le nom de Libye qui était l'appellation grecque pour toute l'Afrique du nord, sauf l'Égypte. Pendant la Seconde Guerre mondiale les Forces alliées occupèrent le pays. À la fin de la guerre il fut mis sous mandat des Nations Unies et ce jusqu'en 1951. En décembre de la même année la Libye devenait un État souverain.

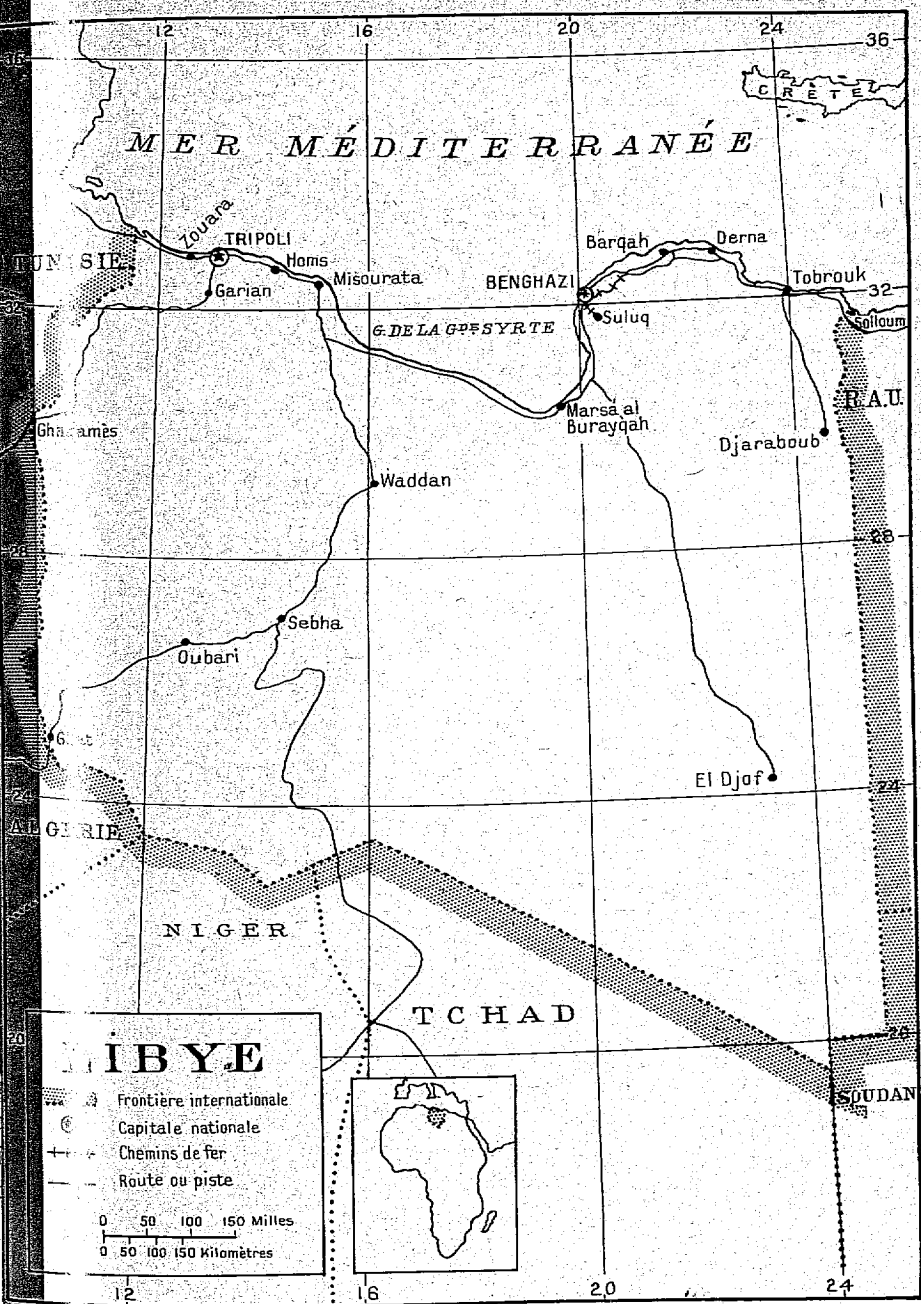
Géographie

La Libye est bordée au nord par la Mer Méditerranée, par l'Égypte à l'est, le Soudan au sud-est, la Tunisie et l'Algérie à l'ouest, le Niger et le Tchad au sud. C'est un grand pays qui s'étend sur plus de 680,000 milles carrés dont le territoire forme un immense désert sur plus de 95 pour cent de l'étendue. La Libye est peu peuplée, elle compte environ 1.6 millions d'habitants. La nouvelle richesse qu'apporta la découverte de gisements de pétrole en 1959 a permis au gouvernement libyen d'entreprendre d'ambitieux programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et du bien-être. En effet, l'économie libyenne a connu depuis 1959 un essor dynamique. Alors que c'était un des pays les plus pauvres d'Afrique il y a quelques années, son produit national brut dépassera le milliard en 1969.

Constitution

La Libye est une monarchie constitutionnelle. Le pays possède un système bicaméral: un sénat et une chambre des députés. Le sénat est composé de 42 membres tous nommés par le roi pour 8 ans. Les députés sont élus pour 4 ans au suffrage universel sur la base d'un député pour 15,000 personnes. Le pouvoir exécutif appartient au roi qui forme son cabinet en désignant le premier ministre, lequel choisit et recommande au roi les autres ministres. Les conseils

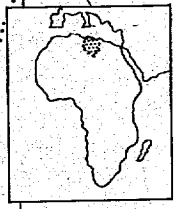
an
 se re
 azi,
 b-issac
 p-nd
 ar ma
 ciens
 u.nes
 i om
 3 à 1
 11
 de L
 Égy
 a s.
 en 19
 te à l
 T had
 ur és
 nt de
 h abita
 n 195
 m es
 é con
 é ait
 n pro
 n syst
 om José
 él is p
 on res.
 le pre
 s croit



LIBYE

- Frontière internationale
- Capitale nationale
- Chemins de fer
- Route ou piste

0 50 100 150 Milles
 0 50 100 150 Kilomètres



la personne sont garantis par la constitution qui assure à tous les citoyens la liberté et l'égalité devant la loi.

Même si le Canada et la Libye viennent tout juste de nouer des relations diplomatiques, il n'empêche que nos deux pays entretiennent d'excellents rapports depuis l'accession de la Libye à l'indépendance. En effet, comme l'a rapporté notre ambassadeur en présentant ses lettres de créance à Sa Majesté Idris I^{er} au Canada en 1949 et en 1950 soutint les résolutions des Nations Unies qui visaient à accorder l'indépendance à la Libye. Ces bons rapports se sont concrétisés à maintes reprises au sein des Nations Unies où, lors des assemblées, nos deux délégations travaillèrent souvent ensemble.

Les relations du Canada avec le Costa Rica

COSTA RICA est une petite république située dans la partie méridionale de l'Amérique centrale, en bordure du Nicaragua et du Panama. Comme ses voisins, il dépend largement des exportations agricoles et il est membre du marché commun de l'Amérique centrale (CACOM). Pourvue d'une remarquable mesure politique, la nation costa-ricienne a eu une vie politique marquée de nombreuses institutions électorales et de paisibles changements de pouvoir. En 1960, le candidat à la présidence du parti de la Libération nationale, qui était au pouvoir, n'a pas remporté les suffrages espérés en raison d'une majorité bien juste obtenue par une coalition de partis de l'opposition, dirigée par un ancien économiste, le président actuel, M. José Joaquín Trejos Fernández.

Le Canada entretient des relations diplomatiques officielles avec le Costa Rica depuis 1957, mais le premier ambassadeur canadien n'a été nommé à San José qu'en 1961. L'ambassadeur est accrédité aussi auprès de quatre autres pays d'Amérique centrale. L'ambassadeur du Costa Rica à Washington a été accrédité auprès du Canada en 1963. Jusqu'en décembre 1968, M. A. J. Hicks était notre ambassadeur au Costa Rica. M. D. W. Munro a pris la



Le nouvel ambassadeur du Canada au Costa Rica, M. Donald W. Munro (à droite), et le président du Costa Rica, Senor Trejos, échangent des lettres en présence du ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, Senor Lara.

succession et présenté ses lettres de créance au président Trejos le 19 décembre.

Le gouvernement canadien fait bien voir depuis quelque temps l'intérêt qu'il porte à intensifier ses relations avec le Costa Rica. En effet, M. Gérard Pelletier, alors secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a visité le Costa Rica en septembre 1967 pendant sa tournée de l'Amérique latine. Puis la délégation ministérielle du Canada en mission en Amérique latine a visité le Costa Rica en novembre 1968. L'impression qu'elle a faite dans ce pays est décrite dans les termes ci-après de la lettre que le président Trejos a remise à M. Munro, lors de la cérémonie du 19 décembre.

« Je voudrais me reporter particulièrement, et plus longuement, à la visite de la mission ministérielle du Canada. MM. Jean-Luc Pepin et Gérard Pelletier, ce dernier visitant le Costa Rica pour la deuxième fois, de même que les autres membres distingués de cette délégation ont laissé un souvenir inoubliable et le sentiment profond d'une initiative sérieuse et bien dirigée en vue de nous connaître davantage et de mieux nous comprendre. Ils ont manifesté une ferme intention de mettre à exécution des projets qui soient profitables aux deux pays. J'espère vivement que cette visite aura des résultats concrets car, depuis que la mission est venue, l'amitié entre nos deux nations et nos deux gouvernements s'est raffermie considérablement et continuera certes à se développer à l'avenir. Bien que nous fussions déjà unis au Canada par les liens d'une tradition démocratique et amicale, nous avons l'impression qu'il s'érige actuellement une grande structure toute neuve dont les proportions seront considérables du point de vue culturel et économique de même que sous d'autres aspects. Veuillez informer les membres de la mission que l'intérêt témoigné par notre Gouvernement augmente notre espoir de voir se resserrer encore à bien des égards les liens qui unissent le Canada et l'Amérique latine. »

M. Munro a présenté ses lettres de créance au président Trejos, le suivant dans les termes suivants:

« Monsieur le Président,

« Je considère comme un honneur que Sa Majesté la Reine du Canada m'ait nommé ambassadeur du Canada au Costa Rica. Afin que je puisse assumer ces nouvelles fonctions, je suis instruit de remettre à Votre Excellence la lettre de rappel de mon prédécesseur. J'ai aussi l'honneur de vous présenter les lettres de créance par lesquelles Sa Majesté me nomme représentant du Canada auprès de la République du Costa Rica. Étant donné que nos deux pays se sont engagés depuis bien des années dans la voie d'une tradition réellement démocratique qui est née d'un profond respect de la liberté et des droits personnels dans toutes les sphères de l'activité humaine, j'envisage avec plaisir la perspective de mon affectation dans ce pays.

« Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier de l'accueil que vous avez réservé à la mission ministérielle qui a récemment visité le Costa Rica. Mon arrivée au Costa Rica peu après cette visite et peu après le départ de mon prédécesseur témoigne de l'importance que le Gouvernement canadien attache

le maintien et au renforcement des bonnes relations avec ce pays et avec tous les pays de l'Amérique latine. La récente mission ministérielle avait pour but, entre autres choses, de développer et d'intensifier les heureuses relations qui ont toujours existé entre nos deux peuples. Il m'incombera, pendant mon séjour dans votre pays, de travailler diligemment afin d'atteindre ce but.

« Le Canada maintient une mission diplomatique avec résidence au Costa Rica depuis 1961. Au cours de ces huit années, la coopération s'est intensifiée entre nos deux pays, de même que les relations internationales se sont accrues sur le plan multilatéral. A l'Organisation des Nations Unies et aux assemblées de ses institutions spécialisées, telles que l'UNESCO, ainsi qu'à la récente Conférence des Droits de l'homme à Téhéran, nous nous sommes consultés fréquemment et nous avons agi de même avec les représentants des pays qui partagent nos points de vue afin de nous assurer que les libertés qui nous sont précieuses et la paix universelle que nous cherchons à maintenir ensemble ne soient pas compromises. Cette coopération, vous en conviendrez sans doute, Excellence, est de celle que vous souhaitez encourager. Tel est aussi le vœu de mon Gouvernement.

« Le Canada possède des liens politiques, culturels et ethniques, au-delà de l'océan, avec la Grande-Bretagne, la France et les nombreux pays dont notre peuple est issu. Vous avez aussi des liens transatlantiques à maints égards. Il est essentiel que nous entretenions tous deux ces relations entre l'Est et l'Ouest. Rompre ou rompre ces liens, ce serait nier le patrimoine de nos ancêtres, auquel nous sommes tellement redevables. Toutefois les relations entre le Nord et le Sud ne peuvent être négligées, du fait que nous sommes voisins sur ce continent; j'espère que, sur le plan bilatéral, elles se développeront au fil des ans sans aucunement affaiblir nos solides liens antérieurs. J'aurai l'honneur de participer à cette tâche importante.

« Je voudrais aussi vous dire, Excellence, tout le plaisir que j'éprouve personnellement d'avoir été nommé ambassadeur auprès de votre heureux pays. Mes trois prédécesseurs ont beaucoup œuvré pour faciliter ma mission. Je leur suis reconnaissant de même qu'à votre peuple qui les a accueillis avec tant de cordialité et qui leur a témoigné tant d'égards et de bienveillance. Après dix jours seulement je commence déjà à me sentir chez moi et, dès que je pourrai, avec le gracieux concours des Costa-riens, parler votre langue plus couramment, j'ai toute raison d'espérer que je pourrai faire mon apport à l'établissement de relations encore plus étroites entre nos deux pays. J'ose espérer aussi que, de temps à autre, vous me permettrez de vous rendre visite afin de me renseigner sur ce qu'il reste encore à faire dans ce but. Je voudrais de plus avoir le sentiment que vous n'hésitez pas à faire appel à mes services s'il y a lieu de transmettre à mon Gouvernement un message spécial de votre part.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération et de mon respect à votre égard, envers votre Gouvernement et à l'égard de votre peuple. »

Action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines

IL Y A aujourd'hui plus de 300 millions d'enfants qui, faute d'une quantité suffisante de protéines et de calories, sont gravement retardés dans leur croissance physique; beaucoup d'entre eux risquent également d'en subir de graves conséquences fâcheuses dans leur développement mental, leur éducation et leur comportement. C'est pourquoi le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (ACAST) a préparé, dans son premier rapport, la première étude en profondeur des principaux problèmes de développement. Ce rapport intitulé *Action internationale pour écarter la menace d'une crise des protéines*. Ce comité, créé en 1963 par le Conseil économique et social des Nations Unies, se compose d'éminents hommes de science du monde entier.

Le Comité consultatif a étudié pour la première fois le problème des protéines en 1965 et en 1966 à ses quatrième et cinquième sessions. Il a décidé de créer un groupe de travail sur les protéines. Après consultations avec les organismes intéressés des Nations Unies, le Comité a retenu le service d'un conseiller en matière de protéines, M. Nevin S. Scrimshaw, et lui a demandé de préparer une étude sur le sujet en général et de déterminer les domaines dans lesquels les gouvernements et les organismes internationaux devraient accentuer leur effort. En 1967, après avoir examiné le document établi par le professeur Scrimshaw à la sixième session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, un Groupe de travail d'experts des protéines a été créé et chargé de recommander, à l'intention des gouvernements, de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les objectifs à atteindre, les principes directeurs à suivre et les mesures à prendre. Le rapport final, intitulé *Accroissement de la production et de la consommation humaine de protéines*, a été adopté à la septième session du Comité en 1967 et à la quarante-troisième session du Conseil économique et social en 1967.

Ce document, qui a soulevé beaucoup d'intérêt et qui est devenu un succès des Nations Unies, débute par un exposé sur la pénurie de protéines. Il a noté que la disproportion entre les besoins alimentaires de la plus grande partie des populations des pays en voie de développement et sa consommation effective de protéines s'accroît rapidement. Après avoir indiqué clairement que la solution du problème des protéines n'est ni simple ni unique, le rapport énonce trois objectifs généraux touchant les sources classiques de protéines, et deux autres touchant de nouvelles sources.

Objectifs généraux

Le premier objectif, qui est le plus complet, vise à « favoriser l'accroissement

production et l'amélioration de la qualité des protéines végétales et animales classiques pouvant être consommées directement par l'homme ». Cet objectif ne pourra être atteint que grâce à la fabrication d'engrais et de parasitocides, à l'amélioration des variétés de plantes, à la mécanisation de l'équipement, au crédit rural, au soutien du marché et des prix, aux programmes de vulgarisation agricole, à l'amélioration des races animales et des méthodes d'élevage, à une lutte en vue d'éliminer les maladies des animaux, à l'introduction de moyens plus efficaces d'encourager les agriculteurs et à d'autres innovations essentielles de l'agriculture moderne. Le deuxième objectif porte sur « le développement de la pêche en mer et en eau douce et sur l'amélioration de son rendement ». Le troisième objectif traite de la « prévention des pertes inutiles d'aliments protéiques avant la récolte, en magasin, pendant le transport et à domicile ».

En ce qui concerne les sources nouvelles de protéines, le rapport propose d'encourager la production et la consommation de graines oléagineuses et de poissons protéiques de graines oléagineuses, de concentrés protéiques de poisson et de substances nutritives synthétiques et de favoriser la recherche sur les protéines tirées d'organismes unicellulaires pour l'alimentation des animaux aussi bien que de l'homme.

Pour atteindre ces objectifs, le rapport fait ensuite quatorze recommandations particulières et expose les estimations préliminaires de dépenses qu'entraînera leur mise en œuvre au sein des Nations Unies. La rapport mentionne que des fonds supplémentaires de l'ordre de 20 millions de dollars (É.-U.) par année seront requis au début des années 70 et qu'il faudra 40 millions de dollars (É.-U.) par année au cours des cinq dernières années de la décennie.

Rapport présenté au Conseil économique et social

Le rapport du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement a d'abord été étudié à la quarante-troisième session du Conseil économique et social à Genève en 1967. Le Conseil, dont le Canada était membre, a bien accueilli le rapport et a demandé au secrétaire général d'en porter les conclusions à l'attention des institutions spécialisées des Nations Unies et des pays membres. Il a recommandé l'élargissement des activités de l'OMS, de l'OAA et du FISE et a demandé au secrétaire général de présenter un rapport au Conseil économique et social en 1968 sur la répartition actuelle des ressources à l'échelle nationale et internationale et de faire des recommandations appropriées et réalisables ».

Le Secrétariat a ensuite préparé un questionnaire tripartite sur les activités actuelles et prévues visant à améliorer et à accroître la production et la consommation de protéines. La réponse du Canada a été préparée par des ministères du gouvernement fédéral sous la présidence de M. J. C. Woodward, actuellement sous-ministre adjoint (recherche) au ministère de l'Agriculture. En raison du vaste éventail des activités du Canada dans le domaine des protéines, la réponse brosse un tableau du travail qui se fait dans toutes les parties du Canada et

conclut que c'est du côté des sources classiques de protéines qu'on peut le
espérer pouvoir mettre au point et améliorer la production de denrées riches
protéines.

S'inspirant des réponses reçues des organismes intéressés des Nations
et des pays membres, le secrétaire général a préparé un rapport qu'il a pré
au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale des Nations
en 1968. Le rapport souligne la nécessité pour les bébés et les jeunes en
de consommer une quantité suffisante de protéines et fait ressortir l'u gen
mesures interdisciplinaires visant à apporter une solution à la pénurie de prot
en faisant appel à tous les aspects de la production alimentaire, de la tra
mation, de la distribution et de la consommation.

Un compromis fondé sur les projets de résolution présentés par
délégations du Canada et de l'Inde a été adopté à l'unanimité après étu
Deuxième Commission. La résolution, dans sa forme finale, souligne les a
du problème des protéines qui intéressent particulièrement les pays me
des Nations Unies, fait appel à l'entière collaboration des gouvernements me
à l'échelle nationale et internationale afin de promouvoir les activités a
but de pallier la pénurie de protéines, et demande au secrétaire g nér
présenter des rapports périodiques sur les progrès réalisés en vue de l'acco
ment de la production et de la consommation humaine de protéines, à
de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unie
1970. La résolution demande aussi au secrétaire général de proposer de ter
autre, en consultation avec des organismes intéressés des Nations Unies
mesures propres à intensifier les efforts dans les régions les plus touch es.

Le Canada continue à participer activement aux travaux qu'effec tue
Nations Unies en vue de résoudre les problèmes urgents et fondame
la production et de la consommation de protéines. Le rapport du C
consultatif sur l'application de la science et de la technique au développ
et le rapport subséquent du secrétaire général des Nations Unies ont cont
de façon importante à attirer l'attention, aux niveaux national et inte
sur la crise mondiale des protéines. Il est à espérer que les Natio s
joueront un rôle prépondérant dans le maintien de cet effort et la mis
œuvre des mesures destinées à combler l'écart qui existe actuellemen
monde entre les besoins et les ressources en protéines. Le Canada, grice
programmes d'aide bilatérale et multilatérale et à ses travaux de recerch
de développement, continuera à apporter une contribution valab e à
programmes.

affaires extérieures au Parlement

Relations diplomatiques avec la République populaire de Chine

Le 10 février, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes :

J'aimerais faire une brève déclaration à la Chambre au sujet des progrès accomplis par le Gouvernement en vue d'établir des relations avec la République populaire de Chine. Notre ambassade à Stockholm a été chargée de communiquer à l'ambassade du Gouvernement de la République populaire de Chine la proposition du Canada que des entretiens relatifs aux relations entre les deux pays aient lieu dans un avenir prochain à un endroit et à une date qui conviendrait à nos deux gouvernements. J'espère que nous recevrons avant longtemps la réponse du Gouvernement de la Chine et que des représentants de nos deux pays pourront ensuite entreprendre l'examen de la reconnaissance de la République populaire de Chine et l'échange d'ambassadeurs entre Ottawa et Pékin.

Nous espérons aussi pouvoir profiter de cette occasion pour explorer avec les autorités chinoises toute la gamme des relations sino-canadiennes et étudier la possibilité d'étendre et de resserrer nos relations dans un certain nombre de domaines. Même en l'absence de relations diplomatiques, nous avons pu au cours des dernières années intensifier notre commerce extérieur, échanger des correspondants entre Ottawa et Pékin, et accroître les contacts entre le Canada et la Chine dans un certain nombre de domaines.

Nos représentants pourront aborder un certain nombre de questions au cours de leurs entretiens avec les Chinois. Il ne s'agit pas seulement d'élaborer une formule satisfaisante pour la reconnaissance du régime et l'échange d'ambassadeurs, mais aussi d'en arriver à une entente sur un certain nombre de détails ayant trait au maintien d'une ambassade canadienne à Pékin et d'une ambassade chinoise à Ottawa. Comme ces questions restent à débattre, je ne pense pas qu'il convienne d'en parler davantage pour le moment.

Infiltration nord-vietnamienne au Laos

Le 19 février un député a demandé si la Commission internationale de contrôle, dont fait partie le Canada, a été appelée au cours des six derniers mois à enquêter sur une présumée infiltration nord-vietnamienne en territoire laotien et, dans l'affirmative, quels furent les résultats de cette enquête. Voici la réponse de M. Sharp :

Au cours des six derniers mois, le Gouvernement royal du Laos s'est plaint à trois reprises à la Commission internationale de contrôle de la présence et

des activités illégales de forces nord-vietnamiennes au Laos, comme le sont les attaques contre le poste du gouvernement à Thateng dans l'est méridionale qui touche au Sud-Vietnam (notes du Gouvernement royal du Laos en date des 29 novembre 1968, 14 décembre 1968 et 9 janvier 1969) malgré le dépit des efforts tentés par la délégation du Canada pour instituer des enquêtes officielles au sujet de ces plaintes, seules les deux premières ont fait l'objet d'investigations de première main de la part des représentants de la Commission. Les autres ont été traitées comme des enquêtes préliminaires seulement au cours d'une « tournée d'observation » effectuée les 2 et 3 janvier de l'année en cours. Quant à la troisième plainte, nos collègues au sein de la Commission, l'Inde et la Pologne, ont soutenu contre une proposition canadienne voulant qu'on fasse enquête, et une nouvelle mesure n'a été prise au sujet de cette plainte.

Aucune décision finale n'a encore été prise par la Commission quant à ses conclusions précises à tirer des témoignages qu'on possède sur ces événements. La délégation canadienne essaie de faire l'accord sur un rapport de la Commission concernant non seulement sa visite à Thateng mais également ses visites à d'autres villes dans la même région, visites que la Commission a faites en mai et avril 1968 à la suite de plaintes semblables formulées par le Gouvernement royal du Laos.

Il est difficile pour la Commission de recueillir des témoignages sur l'importance exacte de l'infiltration nord-vietnamienne au Laos, étant donné qu'il ne lui est pas permis de pénétrer dans les régions du Laos qui sont sous domination communiste. Néanmoins, la Commission est parvenue à établir nettement qu'il y a activité militaire de forces nord-vietnamiennes au Laos, qui viole les conditions du règlement de Genève de 1962, touchant ce pays dans des régions relevant du Gouvernement royal du Laos. Ces conclusions ont déjà été rendues publiques et communiquées à la Chambre à diverses occasions.

CONFÉRENCES

- Association parlementaire du Commonwealth, Conseil de la section canadienne: Ottawa, du 27 au 29 mars.
- Union interparlementaire, réunion du printemps du Conseil interparlementaire: Vienne, du 7 au 13 avril.
- OCIAN, réunion ministérielle du printemps: Washington, les 10 et 11 avril.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, réunion du comité permanent: Washington les 17 et 18 avril.
- Comité du Comité ministériel Canada-Japon: Tokyo, les 17 et 18 avril.
- Association parlementaire du Commonwealth, Conférence de la région des Antilles: Antigua, du 12 au 16 mai.
- Colloque panaméricain de géographie et d'histoire, neuvième assemblée générale: Mexico, du 20 mai au 20 juin.
- Congrès international sur l'aviation agricole: Kingston, (Ontario), du 25 au 29 août.
- Conférence mondiale sur les oiseaux nuisibles à l'aviation: Kingston (Ontario), du 2 au 5 septembre.
- Conférence des orateurs et des présidents du scrutin du Commonwealth: Ottawa, du 8 au 12 septembre.
- Association internationale des Parlementaires de langue française, deuxième conférence annuelle: Tunisie, septembre ou octobre.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence générale; Port of Spain, du 4 au 5 octobre.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Victoria (Colombie-Britannique), du 14 au 21 octobre.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle: Bruxelles, du 27 au 31 octobre.
- Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire: New Delhi, du 30 octobre au 7 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS À L'ADMINISTRATION CENTRALE À OTTAWA, ET À L'ÉTRANGER

- M. J. Léger, ambassadeur du Canada en France, démissionne du ministère des Affaires extérieures lors de sa nomination au poste de sous-secrétaire d'État, le 1^{er} novembre 1968.
- M^{lle} M. E. Gowler a pris sa retraite de la Fonction publique le 1^{er} janvier 1969.
- M. P. Croft, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 6 janvier 1969.
- M. M. Bujold, de l'ambassade du Canada à Tunis, est affecté au haut commissariat du Canada à Lagos, à compter du 16 janvier 1969.
- M. J. J. McCardle est nommé ambassadeur du Canada en Irlande à compter du 16 janvier 1969.
- M. J. J. Scott, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin, à compter du 19 janvier 1969.
- M. D. W. Munro, ambassadeur du Canada à Costa Rica, est accrédité aussi comme ambassadeur du Canada auprès du Nicaragua, à compter du 20 janvier 1969.
- M. J. McCord, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tegucigalpa, à compter du 22 janvier 1969.
- M. C. J. Dagg, de la Délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à Saigon, est affecté à l'administration centrale, à compter du 23 janvier 1969.
- M. D. B. Hicks, haut commissaire du Canada au Ghana, est accrédité aussi au titre de Côte d'Ivoire, à titre d'ambassadeur, à compter du 24 janvier 1969.
- M. J. T. Devlin, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, à compter du 24 janvier 1969.
- M. H. W. Richardson, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Nairobi, à compter du 24 janvier 1969.
- M^{lle} S. M. Wise, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 24 janvier 1969.
- M. J. Demers, de l'administration centrale, est affecté à la Délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, à Vientiane, à compter du 27 janvier 1969.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Table des matières *Avril 1969*

<i>Visite du gouverneur général aux Antilles du Commonwealth</i>	154
<i>OTAN dans la perspective canadienne</i>	163
<i>Organisation de coopération et de développement économiques</i>	172
<i>Inauguration du barrage de Kainji au Nigéria</i>	176
<i>Commission mixte franco-canadienne</i>	179
<i>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</i>	182
<i>Coopération canado-tunisienne</i>	189
<i>Le droit et les affaires internationales</i>	190
<i>Conférences</i>	197
<i>Nominations, mutations et démissions à l'Administration centrale à Ottawa, et à l'étranger</i>	198
<i>Les Traités</i>	199

Visite du gouverneur général aux Antilles du Commonwealth

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL du Canada, monsieur Roland Michener, et madame Michener viennent de se rendre en visite officielle dans quatre pays des Antilles du Commonwealth. Ce tour les a menés en Jamaïque (du 11 au 15 février), en Guyane (du 15 au 21 février), à la Barbade (du 21 au 26 février) et en Trinité-et-Tobago (du 26 février au 3 mars). Le représentant du Canada a été reçu dans ces quatre pays avec la chaleur, l'amitié et l'hospitalité qui sont typiques des Antilles.

Cette visite avait pour objet de faire ressortir les liens étroits qui existent entre le Canada et les Antilles du Commonwealth. Ces liens ont été noués à l'origine par les premiers commerçants venus des provinces de l'Atlantique qui échangeaient du poisson et du bois contre du sucre et du rhum. Au cours



Le gouverneur général, M. Michener, accompagné de M^{me} Michener, dévoile à Walkers Wood une plaque destinée à commémorer la participation conjointe des gouvernements de la Jamaïque et du Canada à la construction de l'institution, ainsi que l'ouverture officielle de cette institution par M. Michener et par le gouverneur général de la Jamaïque, sir Clifford Campbell.

cent cinquante dernières années, ce commerce est passé à un chiffre annuel de plus de 200 millions de dollars, les principales importations canadiennes étant la bauxite, l'aluminium, le sucre, le rhum et les produits du pétrole, et les principales exportations, les produits manufacturés, la farine, le poisson, la viande et le bois. Les investissements canadiens dans des domaines comme les mines de bauxite, la banque, les assurances et la navigation commerciale, jouent un rôle important dans les économies de plusieurs pays des Antilles et, plus récemment, les touristes canadiens sont devenus une source appréciable de revenus. Les missionnaires ont été les premiers à s'intéresser aux Antilles, notamment à la Trinité et en Guyane, où les écoles des missions canadiennes ont joué un grand rôle dans l'éducation. Les Canadiens et les Antillais collaborent aussi utilement sur le plan international. Ils abordent souvent de façon similaire les problèmes internationaux, en partie parce qu'ils appartiennent les uns et les autres au Commonwealth et qu'ils ont ainsi des traditions juridiques et parlementaires communes et en partie, à cause de leur situation géographique, qui donne à leur comportement des caractéristiques de l'hémisphère occidental.

La lutte incessante menée en faveur du progrès économique et social est un domaine où la collaboration s'est révélée la plus étroite entre le Canada et les Antilles. A la conférence Canada-Antilles du Commonwealth, qui a eu lieu à Ottawa en 1966, le Gouvernement canadien a annoncé son intention de faire passer son assistance au développement pour cette région à au moins 75 millions de dollars pendant les cinq prochaines années, outre cinq millions de dollars alloués à l'Université des Antilles et un million à l'Université de la Guyane. L'assistance canadienne revêt bien des formes : à la Jamaïque, elle sert à la construction d'écoles primaires rurales et d'habitations pour les instituteurs; à la Trinité et en Guyane, elle contribue à la réalisation d'un programme d'industrie; à la Barbade, aux Îles du Vent et aux Îles Sous-le-Vent, elle se concentre sur le développement des ressources agricoles et hydrauliques, la création d'installations scolaires et de transport aérien; enfin, dans tous ces territoires, les fonds de l'aide canadienne servent à effectuer des études de préinvestissement et à évaluer les possibilités de mise en valeur. Le Canada aide aussi beaucoup d'étudiants à poursuivre leurs études dans les universités du Canada ou de leur pays, et envoie aux Antilles du personnel enseignant et des experts techniques.

Cette tournée a également montré que le gouverneur général pouvait représenter le chef d'État canadien, la Reine, dans les visites officielles à l'étranger. Il convient qu'à ce titre, il reçoive les honneurs normalement accordés au chef d'État. Les anciens gouverneurs généraux du Canada se sont rendus en visite officielle aux États-Unis et au Brésil, de même que le gouverneur général de la Nouvelle-Zélande a visité les îles du sud-ouest du Pacifique et Singapour. Cet honneur a été accepté par les quatre gouvernements des Antilles du Commonwealth.

22 Jamaïque

À son arrivée à la Jamaïque, M. Michener a été accueilli par sir Clifford Campbell, gouverneur de l'île, et lady Campbell ainsi que par M. Hugh Shearer,

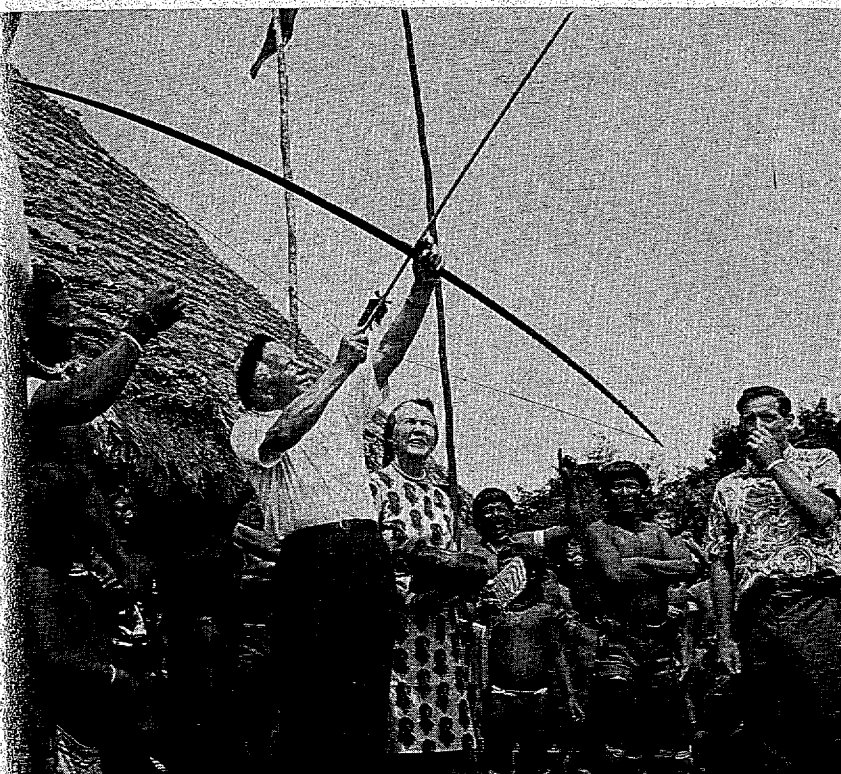
premier ministre, les membres du Parlement et d'autres dignitaires. C'est dans le discours qu'il a prononcé devant les invités d'un dîner officiel offert par le gouverneur général, M. Michener a dit :

Je sais que la plupart conviendraient avec nous que si indéfinissable, si singulier peut-être même si grinçant qu'il soit parfois, le Commonwealth multiracial est une expérience qu'on ne saurait comparer à rien de ce qui a été conçu auparavant, ni à plus raison tenté avec succès.

Après s'être rendu chez sir Alexander Bustamante, ancien premier ministre de la Jamaïque, le groupe vice-royal a fait le tour du campus de l'Université des Antilles à Mona puis il a assisté à une réception donnée sur place par le clerc de la Princesse Alice. Le Canada a fourni des fonds pour la construction d'une annexe à la bibliothèque sur le campus Mona. Ces fonds serviront également à procurer des enseignants canadiens et des bourses pour l'Université des Antilles. M. Michener a visité aussi les usines de bauxite de l'*Aluminum Corporation of Canada* à Alcan Mandeville. Outre les mines, les usines d'aluminium et les installations portuaires connexes, *Alcan Jamaica Ltd.* a loué à prix modique aux agriculteurs locaux, 30,000 acres de terre cultivable en vue de la production de cultures vivrières et de produits laitiers. Cette firme a aussi lancé un programme d'agriculture et de reboisement sur ses terres afin d'en améliorer la productivité. La Jamaïque est un des plus grands producteurs de bauxite au monde et Alcan l'une des plus grandes sociétés d'aluminium de l'île.

Un des faits saillants de cette visite à la Jamaïque a été l'inauguration d'une plaque à l'école Walkers Wood pour marquer la contribution de l'aide canadienne au système scolaire de la Jamaïque. Cette école a été construite en 1967. Elle est une des 68 écoles rurales préfabriquées installées depuis 1964 et financées partiellement par des prêts avec facilités de paiement d'un montant de 1.5 million de dollars consentis par le Canada pour la construction de 108 écoles semblables. Ces écoles doivent accueillir 35,000 enfants et permettent ainsi de réduire la grande pénurie de moyens matériels d'éducation. Le ministre Allen, ministre de l'Éducation de la Jamaïque, a fait l'éloge de l'œuvre accomplie par les enseignants canadiens dans son pays et a dit que la province de l'Ontario avait aussi apporté son aide en fournissant libéralement des manuels et des fournitures scolaires aux écoles de la Jamaïque. Pour fêter l'arrivée du gouverneur général et de madame Michener, les élèves avaient préparé une décoration en paille de couleur qui portait l'inscription : « Bonjour, Hello ». Les trois cents enfants de sept à quinze ans chantèrent et acclamèrent les Canadiens qui se mêlèrent avec eux en faisant le tour des classes. M. et M^{me} Michener visitèrent également l'école technique secondaire May Pen, à environ 40 milles de Kingston. L'école, de même qu'une partie du matériel scolaire, et l'équipement de la bibliothèque situé au même endroit, ont été financés en partie par le Canada.

Toutes les classes de la société jamaïcaine ont réservé un accueil chaleureux et enthousiaste aux visiteurs canadiens. La radio et la télévision du pays ont fait sur la visite des reportages aussi favorables que complets. Le gouverneur général et M^{me} Michener se sont particulièrement réjouis d'avoir l'occasion



M. Michener, qui tient dans ses mains une poterie de terre cuite, cadeau des indiens Wai Wai de la Guyane, observe le gouverneur général alors que celui-ci fait l'essai du cadeau qu'il a reçu des Wai Wai, un arc et une flèche. A l'extrême droite, nous voyons le gouverneur général de la Guyane, sir David Rose.

aux Jamaïquains au travail et à leurs enfants à l'école. Leur visite a souligné et à renforcer de façon notable les relations étroites et amicales qui existent entre la Jamaïque et le Canada.

En arrivant à l'aéroport d'Atkinson, le 15 février, le gouverneur général et M^{me} Michener ont été accueillis par sir David Rose, gouverneur général de la Guyane, et Lady Rose ainsi que par le premier ministre et M^{me} Forbes Burnham. Par 21 coups de canon, M. Michener a inspecté une garde militaire colorée et impressionnante tandis que la fanfare des forces armées guyanaises jouait les hymnes nationaux des deux pays sur des instruments offerts par le Canada le jour de l'accession de la Guyane à l'indépendance. Après avoir salué de nombreux dignitaires guyanais et plusieurs familles canadiennes venues les accueillir à l'aéroport, le groupe vice-royal s'est dirigé vers Georgetown, où l'attendait une foule nombreuse le long des rues et dont les réactions étaient marquées de la sympathie et de la chaleur propres aux Guyanais.

Le lundi, le gouverneur général a visité le parlement où il a été accueilli par M. Burnham, premier ministre. En réponse à un discours de bienvenue prononcé par ce dernier, M. Michener a fait remarquer qu'il avait occupé pendant plusieurs années le fauteuil de président au Parlement canadien et qu'il se sentait chez lui au Parlement guyanais pour cette raison et aussi parce que les deux pays avaient passé un long chemin de parlementaire commun. M. Michener a également attiré l'attention sur le fait que l'aide canadienne à la Guyane représentait par habitant un pourcentage plus élevé que pour tout autre pays. Il a ajouté :

Un des buts primordiaux de ma visite est de vous remercier ainsi que votre peuple de votre remarquable contribution aux fêtes du centenaire de la Confédération canadienne en 1967. Votre pavillon à l'architecture intéressante et votre participation unique à la culture d'Expo 67, grâce surtout au Guyanarama, ont attiré favorablement l'attention d'une bonne partie des 50 millions de visiteurs venus à la grande foire internationale de Montréal et ont été l'expression particulière d'une vitalité qui est manifeste dans la vie sociale et économique de la Guyane indépendante.

À la suite de sa visite au Parlement, le gouverneur général a été reçu par le maire et le conseil municipal à l'hôtel de ville de Georgetown où le lord-maire M. Archie Codrington, lui a remis une clé en or de la ville. Dans son allocution au conseil municipal, M. Michener a transmis un message de salutations amicales de la part de M. Reid, maire d'Ottawa, dont la ville est jumelée à Georgetown.

Le mardi, le gouverneur général s'est rendu à Mackenzie, à quelque 65 miles en amont du Demerara, où se trouve la *Demerara Bauxite Company Limited* (Demba), succursale de l'Alcan. On lui a fait faire un vaste tour au cours duquel il a eu l'occasion d'observer l'exploitation unique des mines de bauxite de Demerara, les usines et l'agglomération environnante. Demba a construit à Mackenzie un complexe communautaire qui est maintenant le deuxième grand centre urbain de la Guyane. La production de Demba représente environ 80 pour cent de la production totale de l'industrie guyanaise en bauxite et en aluminium et a permis de développer de la bauxite à grande teneur de métal, de bauxite grillée et d'aluminium constituant le groupe d'exportations le plus fort du pays (35 pour cent en 1964). À Mackenzie, M. Michener a eu l'occasion de rencontrer plusieurs Canadiens qui vivent dans cette région, dont des employés de Demba et des membres bénévoles du SUCO. Pour la première fois depuis le début de sa tournée, il a exercé sa prérogative traditionnelle en accordant une demi-journée de congé aux enfants guyanais et canadiens des écoles.

Le lendemain, le gouverneur général et M^{me} Michener sont allés à la région agricole à majorité indienne située dans le nord-est, près de Surinam. Ce déplacement comportait un arrêt à Port Mourant, pays natal de M. Chedoke Jagan, chef de l'opposition. Les habitants firent aux visiteurs une réception très chaude et enthousiaste, en particulier les milliers d'écoliers qui agitaient des drapeaux en papier aux couleurs du Canada et de la Guyane pour les accueillir. Visiblement touchés par cet accueil, leurs Excellences firent arrêter le cortège à plusieurs reprises et avancèrent le long de la chaussée en bavardant et serrant des mains. Les discours prononcés au cours de la journée rappe- lèrent la contribution apportée par le Canada à « l'ancien pays » de Berbice, notam-

des Églises canadiennes à l'éducation et, plus récemment, la construction d'une usine de conserve de poisson et d'un marché ainsi que d'un institut technique dont la création est envisagée à New Amsterdam dans le cadre du programme d'assistance au développement du Canada. Dans son discours de bienvenue, le maire de cette ville demanda que l'aide en question se poursuive et il fit part de son désir de jumeler sa ville avec une ville canadienne, comme Georgetown l'avait fait avec Ottawa.

Le dernier jour de leur visite, M. et M^{me} Michener se sont rendus à l'intérieur de la Guyane. Leur tournée comportait des arrêts à Kato, centre amérindien du plateau de Pakaraima, à Konashen, village amérindien situé en bordure de la vallée de l'Amazone, près de la frontière méridionale, et au ranch Dadanawa, dans les savanes de Rupununi. Konashen, près de la frontière du Brésil, est le pays adoptif d'environ 600 Amérindiens primitifs, les Wai Wai, clou de la visite par le pittoresque qu'ils y ont ajouté. Un photographe canadien qui accompagnait le groupe déclara avec enthousiasme qu'il avait pris plus de 400 photos pendant la demi-heure où il était resté à Konashen. Les Wai Wai, qu'on avait fait passer de la vie nomade à une forme stable mais primitive d'agriculture et qui ont été convertis au christianisme par la *Unevangelized Fields Mission*, de Philadelphie, ont construit une case à toit de chaume de dix-huit pieds de haut qui sert d'église. Ils s'étaient peints pour l'occasion en rouge et en bleu. Ils offrirent à M. Michener un arc et des flèches et à M^{me} Michener une poterie décorée.

Le départ de Guyane a eu lieu dans un climat particulièrement joyeux. Une foule enthousiaste où l'on comptait des centaines d'écoliers agitant des drapeaux s'était rassemblée le long du parcours conduisant à l'aéroport et à l'aéroport même. Jamais aucun chef d'État ni aucun représentant officiel n'avait jusqu'ici autant circulé en Guyane et n'avait fait une visite d'un tel retentissement en bénéficiant dans tous le pays d'un accueil aussi populaire. Il est évident que cela a beaucoup contribué à mettre en valeur la collaboration étroite qui existe entre le Canada et la Guyane, pays frère au sein du Commonwealth sur le continent sud-américain.

La Barbade

La Barbade, d'une superficie de 166 milles carrés, compte environ 250,000 habitants. Le rythme relativement détendu de la visite de l'île a contrasté avec le voyage passionnant mais exténuant en Guyane, pays géographiquement plus étendu mais moins développé. Après le dîner officiel donné par Sir Winston Scott, gouverneur général, et Lady Scott, le soir de l'arrivée de M. Michener à la Barbade, les visiteurs canadiens ont assisté à un spectacle inoubliable. La police montée des forces royales de police de la Barbade a effectué un carrousel en musique dans les jardins illuminés de la résidence du gouverneur. Autre événement mémorable : le rallye du « Jour de la méditation » organisé par les guides de la Barbade. M. Michener a pris la parole devant les 4,000 scouts et guides de sa qualité de chef scout du Canada.

Avec sa place *Trafalgar* au centre de Bridgetown, ses églises anglicanes disséminées dans la campagne et son parlement, érigé en 1680, la Barbade rappelle souvent l'Angleterre aux visiteurs, et ses habitants sont fiers de leur assemblée législative qui a été créée en 1639 et est, par ordre d'ancienneté, la deuxième assemblée législative coloniale du Commonwealth. Le gouverneur général du Canada a eu l'honneur de prononcer une allocution à une session commune du Parlement de la Barbade et il a dit notamment :

Je pense en particulier à la possibilité de fournir une assistance technique sous une forme pour laquelle nous sommes qualifiés, par exemple, dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie.

Cette possibilité s'est partiellement réalisée vers la mi-mars, date à laquelle on a annoncé que la Barbade avait signé un accord avec le Service administratif canadien outre-mer (SACO), organisation privée qui envoie des hommes d'affaires canadiens dans les pays en voie de développement pour faire bénéficier ces pays de leurs connaissances en affaires et de leur compétence en matière d'administration. Le Canada a aussi fourni à la Barbade du bétail de race Holstein-Friesian qui, espère-t-on, constituera le point de départ d'une industrie laitière.

Le gouverneur général a visité beaucoup de nouvelles industries qui sont en train de se développer dans l'île à la suite de la campagne menée par le gouvernement dans le but de diminuer l'importance qu'a le sucre dans l'économie de l'île et de donner plus de dynamisme à l'industrie et au tourisme. Grâce à des encouragements financiers à l'entrée en franchise des matières premières destinées aux industries d'exportation et à l'assistance financière accordée en cas de besoin, grâce à la situation de l'île, qui se trouve sur le passage des lignes maritimes et aériennes, et à sa main-d'œuvre relativement instruite, la Barbade a réussi à attirer plusieurs industries nouvelles qui manufacturent dans l'île des produits qu'elles exportent dans le reste des Antilles et ailleurs. Le gouverneur général a visité une société de produits pharmaceutiques, une usine de sacs à main appartenant à l'*International Scientific Ltd.* où quantité de jeunes femmes se livraient activement à la fabrication de composants d'ordinateurs et d'autres modèles d'équipement industriel destinés à être exportés aux États-Unis. A cela succéda une visite au Centre de recherches en haute altitude où l'on expérimente le lancement de petits objets dans l'espace par propulsion au moyen d'un gros canon de montagne. Le gouverneur général a aussi visité l'Institut de recherches Bellairs de l'Université McGill, où des étudiants diplômés effectuent des recherches en biologie marine dans des laboratoires clairs et aérés et dans les profondeurs de l'océan.

M. Michener a transformé une visite qui se présentait mal au Cave Hill de l'Université des Antilles en un triomphe dont on a beaucoup parlé. Il emprunta un placard sur lequel on lisait « Arrêt au racisme » et le porta dans l'air en disant qu'il était d'accord. Quelque 16 protestataires portant des pancartes s'étaient rassemblés pour manifester contre la soi-disant discrimination raciale qui existait à l'Université Sir George Williams à Montréal. Dans le discours qu'il adressa aux étudiants à l'intérieur de l'université et que le journal *Advocate News* de la Barbade qualifia de « sensationnel », M. Michener dit qu'il espérait pa-

L'Université des Antilles éviterait les désordres et les frictions des universités canadiennes et qu'elle profiterait de leur expérience. Il fit remarquer que les ordinateurs étaient « complètement dépourvus de tout sentiment humain et arrogant, préjugés raciaux » et il ajouta qu'il espérait que le campus Cave Hill avait un jour un ordinateur. Faisant allusion au procès des étudiants accusés d'avoir détruit celui de Sir George Williams, il dit :

Je dois pouvoir vous assurer que vous devriez avoir dans nos tribunaux la même confiance que j'ai dans les vôtres parce que je sais que nous avons été formés dans le même moule...

Le discours impromptu de M. Michener suscita des applaudissements enthousiastes des assistants, étudiants y compris.

Trinité-et-Tobago

Le gouverneur général a été accueilli à l'aéroport, sous une pluie tropicale torrillante, par Sir Solomon Hochoy, gouverneur général, M. Williams, premier ministre, les membres du cabinet et des dignitaires étrangers et de la Trinité. Malgré le mauvais temps, la réception s'est poursuivie avec précision et célérité. La visite devait commencer par le tour du campus de l'Université des Antilles St-Augustine, où Canada Hall, résidence pour étudiants, a été construite pour une somme de 700,000 dollars fournie par des fonds d'aide canadiens. Mais en arrivant à l'université, le groupe officiel trouva les grilles bloquées par 60 à 70 étudiants protestataires agitant des pancartes. Comme à la Barbade, les étudiants manifestèrent contre le soi-disant « racisme » du Canada à la suite des incidents survenus à l'Université Sir George Williams. Mais à l'encontre de ce qui s'était passé à la Barbade, les étudiants de la Trinité refusèrent de laisser passer le gouverneur général et de l'écouter lorsque celui-ci tenta de leur parler. Le groupe s'est alors dirigé vers Port of Spain et le tour du campus St-Augustine a été annulé. A en juger par les éditoriaux et les lettres à la rédaction ainsi que les articles en première page de *Mighty Sparrow*, danseur de calypso le plus célèbre de la Trinité, la réaction au blocus imposé par les étudiants a été très représentative :

Si nous devons simplement accuser nos étudiants d'indiscrétion, nous serions nous-mêmes coupables de rester bien en dessous de la vérité. Leur conduite hier à la porte de l'université a été désordonnée, impolie et franchement insultante.

Il est inconcevable qu'une tentative consciente de ce genre ait pu servir plus mal que la malheureuse manifestation d'hier. Par leur activisme hors de propos, ils ont mis dans l'embarras la Trinité-et-Tobago et condamné les étudiants dont on s'attendait à bénéficier de moins de sympathie encore qu'ils n'en recevaient auparavant.

Pendant le reste de son voyage, particulièrement en traversant Port of Spain sur le trajet d'Arima et de San Fernando, M. Michener a été acclamé par une foule enthousiaste. Des écoliers s'alignaient partout sur son parcours et à plusieurs reprises, M. et M^{me} Michener ont fait arrêter les voitures pour aller leur parler. A San Fernando, un programme saisissant de danses antillaises,

y compris un « mini-carnaval » a été présenté en l'honneur des visiteurs canadiens bien que le carnaval se fût terminé quelques jours plus tôt. Les Michener ont vu des danses traditionnelles, un *steel band*, la reine du carnaval, des danses folkloriques antillaises et le *flaming limbo*. Une grande partie des habitants ont pris un après-midi de congé pour applaudir les visiteurs et profiter de leurs réjouissances.

Comme à la Barbade, M. Michener a assisté à une session conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants de la Trinité-et-Tobago. Dans son discours d'accueil, M. Montano, président de la Chambre, a fait remarquer que l'amitié qui existe entre la Trinité et le Canada « a toujours été l'un de nos principaux objectifs » et il a fait observer que l'accord commercial conclu en 1925 entre le Canada et les Antilles était l'un des premiers exemples de coopération d'amitié. Il a aussi fait remarquer que son peuple avait été très sensible à la générosité des deux navires que le Canada avait fournis à l'ancienne fédération et qui continuent de servir encore les îles, à la construction de la résidence sur le campus St-Augustine et à l'octroi des bourses qui permettent aux étudiants de la Trinité-et-Tobago de poursuivre leurs études au Canada. M. Montano a fait l'éloge de l'œuvre accomplie par les premiers missionnaires canadiens, en particulier le Révérend John Morton qui, en 1871, a ouvert la première école pour enfants indiens sur une île qui compte 40 pour cent d'Indiens.

Le voyage à la Trinité-et-Tobago a été très pertinemment résumé dans l'éditorial suivant du *Guardian* de la Trinité :

Dire que la visite à la Trinité-et-Tobago du distingué gouverneur général du Canada a été un succès ne servirait qu'à répéter ce qui est manifeste. Rarement a-t-on vu un dignitaire en visite, de quelque rang qu'il ait été, se faire aimer à un tel point du peuple de ce pays ou faire une impression aussi favorable. Il aurait, naturellement, été surprenant que Son Excellence se soit permis de se montrer irrité de la manifestation grossière de laquelle il s'est heurté au campus St-Augustine de l'Université des Antilles à son arrivée.

Le grand Dominion aurait difficilement pu choisir un meilleur représentant pour remplir la haute fonction de gouverneur général d'un pays avec lequel la Trinité-et-Tobago entretient depuis longtemps des relations aussi étroites et aussi intimes. Depuis de nombreuses années, le Canada est l'un de nos meilleurs amis et nous ne pouvons que nous exprimer de la gratitude, de la bonne volonté et de l'estime à l'égard d'une nation du Commonwealth envers laquelle nous sommes si redevables.

L'OTAN dans la perspective canadienne

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

HONORABLE MITCHELL SHARP, À LA CONFÉRENCE

DE L'INSTITUT CANADIEN DES AFFAIRES INTERNATIONALES,

À L'UNIVERSITÉ DE CALGARY, LE 1^{er} MARS 1969.

Deux premiers ministres du Canada, messieurs Saint-Laurent et Pearson, ont été parmi les fondateurs et les principaux architectes de l'OTAN. Vingt ans plus tard, sous un nouveau premier ministre, le Canada revise sa politique étrangère et sa politique de défense. L'une des premières questions qui se posent est celle de savoir si, oui ou non, le Canada devrait demeurer à l'intérieur de l'OTAN. Au cours des dernières semaines, le premier ministre de la Grande-Bretagne et le chancelier de l'Allemagne ont réaffirmé lors d'une réunion à Bonn leur plein appui à l'Alliance et le président des États-Unis, au siège de l'OTAN à Bruxelles comme dans d'autres capitales européennes, a renouvelé l'engagement de son pays de demeurer en Europe et de demeurer dans l'OTAN. Le général de Gaulle, malgré toute la méfiance qu'il éprouve à l'égard de ce qu'il appelle « l'hégémonie américaine », a maintenu la France dans l'Alliance; il garde deux divisions en Allemagne et, même s'il a retiré ses troupes du commandement unifié de l'OTAN, il préconise le lien le plus étroit possible entre les états-majors français et atlantique.

Pourquoi donc le Canada, pays tourné vers l'extérieur, à la conscience internationale, étroitement lié par son histoire, sa géographie et ses intérêts nationaux aux États-Unis comme à l'Europe occidentale, est-il le seul pays qui effectue présentement une révision fondamentale de son rôle dans l'Alliance atlantique? Permettez-moi d'établir d'abord clairement que cette révision n'a pas été entreprise pour d'étroites raisons d'intérêt propre. Le Canada est bien loin de posséder une économie refermée sur elle-même; notre niveau de vie et notre attitude même à survivre dépendent d'un commerce extérieur d'envergure mondiale. Aucun pays qui se trouve dans cette situation ne peut se payer le luxe de se replier sur lui-même et de se désintéresser de ses obligations internationales. Pour vivre et pour grandir, le Canada a besoin d'un monde stable et prospère.

Double objectif de notre politique

Indépendamment de toute révision, tout l'élan de la politique étrangère du Canada se porte vers le double objectif de l'ordre mondial et de la prospérité mondiale. Cela signifie que, dans son propre intérêt et pour garder sa dignité, le Canada doit fournir son apport particulier au maintien de la paix et à l'élevation du niveau de vie dans le monde. Ce sont là des objectifs politiques, que nous poursuivons aux Nations Unies et à l'OTAN, au moyen d'autres

groupements tels que le Commonwealth et la nouvelle Francophonie et par action bilatérale avec les autres pays du monde.

La poursuite de ces objectifs politiques suppose une activité militaire pour le Canada, n'est pas et ne peut pas être une question d'ambition nationale mais plutôt un apport pour le maintien de la paix, et une aide extérieure constitue un moyen de relever le niveau de vie des pays en voie de développement.

La révision de notre politique extérieure et de notre politique de défense n'a pas pour objet de mettre en doute l'obligation du Canada de poursuivre son activité politique, de travailler au maintien de la paix et de dispenser de l'aide à l'étranger. Il ne s'agit pas de mettre en doute non plus la valeur de l'OTAN elle-même puisque l'OTAN va subsister encore, quoi que nous fassions, et l'appui de ses membres européens et des États-Unis.

La révision de notre politique extérieure et de notre politique de défense a pour but de déterminer si nous servons nos intérêts au mieux et si nous fournissons l'apport le plus efficace possible à l'ordre mondial et à la prospérité mondiale sous l'empire des dispositions actuelles. Si tel n'est pas le cas, nous devons modifier ces dispositions. Pour en revenir à l'OTAN, les questions que pose la révision sont les mêmes: la participation à l'OTAN est-elle dans l'intérêt national du Canada? L'appartenance à l'OTAN constitue-t-elle un apport efficace du Canada au maintien de la paix mondiale?

Je ne peux pas vous donner aujourd'hui la réponse à ces questions puisque le Gouvernement n'en est pas encore arrivé à une conclusion. Je puis cependant, avec vous, cependant, la toile de fond qui sous-tend la décision à prendre même que certains des éléments dont il faudra surtout tenir compte.

La fin des années quarante a été une période critique pour le monde occidental. La coopération du temps de guerre entre les Alliés occidentaux et l'Union soviétique n'existait plus. En l'espace de trois ans, l'URSS avait établi sa domination politique sur cinq états de l'Europe orientale et sur une partie de l'Allemagne, le tout constituant un réservoir de population de 100 millions de personnes. L'instauration d'un régime communiste en Tchécoslovaquie et en Hongrie accompagna de pressions de plus en plus fortes sur la Finlande, la Turquie et l'Allemagne et aussi du blocus de Berlin. Le Canada, qui avait vu deux guerres mondiales résulter de disputes européennes, voyait une nouvelle situation explosive se créer.

L'Europe occidentale, affaiblie par la guerre, craignait à la fois l'agression de la part des puissantes forces militaires maintenues par l'Union soviétique et la subversion communiste entretenue à l'intérieur par Moscou.

Genèse de l'Alliance

Il fallait que les démocraties de l'Europe occidentale trouvent le moyen de protéger elles-mêmes aussi bien que le mode de vie qu'elles symbolisent. L'espoir que les Nations Unies pourraient fournir une telle protection par la sécurité collective universelle s'était vite dissipé — en partie par suite de l'utilisation abusive du droit de veto par les Soviétiques. Telle était la situation qui

crée l'OTAN, mise en commun des ressources de pays ayant la même idéologie pour la protection du mode de vie qu'ils partagent.

Ben que la menace à laquelle répondait la fondation de l'OTAN se soit posée, dans l'immédiat, aux seules démocraties ouest-européennes, on a jugé au Canada et aux États-Unis qu'elle portait atteinte directement à la sécurité de l'Amérique du Nord. Nous avons retenu la leçon de deux guerres mondiales et nous ne pensions pas pouvoir demeurer à l'écart si une troisième guerre semblable devait éclater. Le Canada partageait toutefois le sentiment général qu'on ne peut profiter des erreurs du passé; qu'en prenant la bonne décision au bon moment on pouvait sans doute empêcher une guerre plutôt que de devoir y prendre part. On en vint peu à peu à penser que c'est seulement collectivement qu'on pouvait prendre les mesures efficaces devenues nécessaires. Monsieur Saint-Laurent fut le premier homme d'État de l'Ouest à exprimer cette conclusion. Il le fit le 11 juillet 1948, dans les termes suivants :

Nous croyons que nous devons faire comprendre clairement aux dirigeants des États communistes totalitaires que, s'ils tentent par agression directe ou indirecte d'étendre leurs États policiers au delà de leurs frontières actuelles, en subjuguant d'autres nations libres, ils n'y réussiront pas à moins de pouvoir nous vaincre tous.

Tout cela se passait il y a vingt ans et peut-être la réponse la plus éloquente à la question de savoir si l'OTAN a été utile réside-t-elle dans le fait très simple que, depuis son établissement, aucun autre pays d'Europe n'est tombé sous la domination soviétique, que ce soit par une intervention militaire directe ou par la subversion. Les pays de l'Europe occidentale ont connu la croissance et la prospérité. En un temps marqué par la violence et les conflits dans d'autres parties du monde, l'Europe a connu à un degré remarquable la stabilité. On oublie souvent, par le temps qui court, le succès de l'OTAN; il ne faudrait pourtant pas perdre de vue de telles réussites. Si paradoxal que cela paraisse, c'est le succès même de l'OTAN qui nous permet d'en mettre en cause la nécessité. On me demande souvent si nous pouvons être sûrs qu'il faille attribuer à l'existence de l'OTAN les vingt années de paix que l'Europe a connues. En définitive, il est sans doute impossible d'en apporter des preuves absolument concluantes. Toutefois, je puis vous dire ceci : une telle question se pose facilement à Calgary, à 6,000 milles du rideau de fer, mais elle ne se pose tout simplement pas chez ceux qui vivent tous les jours à portée de fusil des puissantes troupes soviétiques.

L'OTAN n'a pas d'équivalent, en ce sens que c'est la seule alliance officielle qui fonctionne efficacement en temps de paix. Quinze pays, malgré les oppositions inévitables de leurs intérêts nationaux, ont pu maintenir leur collaboration pendant deux décennies. C'est là une grande réussite qu'il convient de célébrer. C'est aussi la réfutation de ceux qui prétendent que les membres de l'OTAN n'ont pas eu à affronter de menace véritable du côté de l'Union soviétique et que le danger qu'ils croient voir est imaginaire. Si quinze pays indépendants ont accepté de faire l'effort nécessaire pour maintenir une alliance en vigueur pendant vingt ans, c'est sans doute qu'ils ont perçu collectivement un danger auquel ils

ont pensé qu'il fallait opposer une défense commune. Le danger est manifeste. L'Union soviétique continue d'accroître et de roder son énorme potentiel militaire; nous ne sommes toujours pas fixés sur ses intentions; il subsiste en Europe des problèmes non encore réglés qui pourraient provoquer une guerre nucléaire parce qu'ils mettent en cause les intérêts essentiels des superpuissances. Le Canada ne peut pas demeurer indifférent à ce danger.

Traits distinctifs de l'Alliance

Pour faire face à cette situation, l'OTAN s'est donné des traits qui la distinguent des alliances d'autrefois et qui en font un outil moderne de la sécurité collective.

Premièrement, elle offre une défense efficace à un prix relativement élevé. En groupant leurs ressources sous un commandement unifié plutôt que de se reposer sur l'effort de chacun, les membres de l'Alliance s'assurent, pendant les temps de crise ou de conflit véritable, la possibilité d'une riposte rapide et efficace. A notre époque où la synchronisation doit se faire à la fraction de seconde et où l'armement est d'une grande complexité et coûte très cher, la sécurité qu'offre l'OTAN à ses membres ne pourrait être obtenue d'aucune autre façon.

Deuxièmement, grâce à l'OTAN, la protection que constitue la force de dissuasion nucléaire s'étend à l'Europe. En collaborant avec les États-Unis pour la défense de notre continent, le Canada fournit son apport à la force de dissuasion de l'Alliance.

Troisièmement, puisque les pays membres peuvent compter sur la protection des armes nucléaires américaines, ils sont libérés du soin de produire ou d'acquiescer à leur propre armement nucléaire. En aidant à limiter la dissémination des armes, l'OTAN joue un rôle actif de « non-prolifération » en même temps qu'à l'intérieur de l'Alliance, elle réduit la probabilité d'une guerre nucléaire qui pourrait par accident ou par une erreur de calcul.

Quatrièmement, l'OTAN permet à l'Allemagne de l'Ouest de fournir son apport efficace à la défense des pays occidentaux. C'est l'Allemagne qui possède les plus gros effectifs militaires de toute l'Europe occidentale, mais toutes ses troupes sont intégrées dans l'OTAN et relèvent des commandements de l'OTAN. L'Allemagne n'a pas d'état-major propre et les commandants allemands ne commandent pas de troupes en dehors des cadres de l'OTAN. En raison de la protection des armes nucléaires qu'elle reçoit de l'Alliance, l'Allemagne est disposée à renoncer formellement au droit de fabriquer des armes nucléaires sur son propre territoire. Cela s'est fait en 1954, au moment où l'Allemagne a été admise à l'OTAN.

Enfin, un des traits les plus importants de l'OTAN est constitué par le principe de consultation permanente qu'elle s'est donné pour qu'il y ait consultation permanente sur les questions militaires et politiques. Ces dispositions donnent aux membres les plus importants de l'Alliance, comme le Canada, l'occasion de participer à l'élaboration des lignes de conduite sur une foule de questions majeures qui nous intéressent, occasion que nous n'aurions pas eue autrement. Mais cette par-

ation est-elle véritable ? On suppose souvent que, lorsque de petites puissances agissent en compagnie de superpuissances, tout ce qu'elles peuvent faire c'est d'acquiescer et d'approuver. Il y a aujourd'hui dans le monde deux superpuissances qui sont très différentes l'une de l'autre. L'Union soviétique travaille dans le secret, sans beaucoup tenir compte des désirs et des opinions de ses alliés. Les États-Unis, d'autre part, sont une société ouverte dont le gouvernement doit répondre aux élections pour prendre le pouvoir et s'y maintenir. Ils peuvent même de dominer l'Alliance mais, de leur propre choix, ils n'agissent pas sans le consentement des intéressés et ils sont sensibles aux influences de l'intérieur et de l'extérieur sous leurs multiples aspects.

L'OTAN présente pour ses membres de grands avantages, mais faire partie de l'Alliance entraîne aussi des obligations tant militaires que politiques. Sur le plan militaire, outre la garantie d'assistance mutuelle prévue par le traité, chaque membre s'engage implicitement à contribuer dans la mesure voulue aux ressources militaires générales de l'Alliance. Sur le plan politique, on y trouve sans doute l'occasion de faire valoir des idées et d'influencer l'action des autres membres de l'Alliance, mais il est aussi indispensable de tenir compte des opinions et des intérêts de celles-ci. L'OTAN fonctionne suivant le principe de l'unanimité et on peut s'attendre que, sauf dans des circonstances particulières, on tombe d'accord.

L'OTAN, bureaucratie conservatrice ?

L'une des critiques qu'on dirige parfois contre l'OTAN, c'est que, outre qu'elle impose des contraintes à la liberté d'action de chacun de ses membres, elle est une bureaucratie conservatrice qui a tendance à se perpétuer tout en étant incapable de s'adapter réellement à l'évolution de la situation.

Dans une organisation composée de quinze gouvernements, il se peut qu'on ait parfois de la difficulté à coordonner les points de vue et que la marche du travail en soit ralentie. Par contre, dans la mesure où elle agit comme frein, l'Alliance peut exercer une influence positive en empêchant une nation membre de prendre des mesures précipitées qui auraient un effet néfaste sur l'ensemble de l'Organisation. Lorsqu'on traite des questions de guerre et de paix, et en particulier de guerre nucléaire, cela peut être capital. En second lieu, même si l'on avance avec lenteur que l'on semble s'acheminer vers des solutions politiques lorsqu'on travaille collectivement, dans l'autre hypothèse, on ne réaliserait peut-être aucun progrès.

Comme toute grande organisation complexe, l'OTAN a ses imperfections. Pour chacun de ses membres, la question est simple : les avantages de la participation à l'OTAN en compensent-ils les inconvénients ? A l'inverse des membres du Pacte de Varsovie, les membres de l'OTAN sont libres de se retirer s'ils le désirent mais le fait qu'au bout de vingt ans, aucun d'entre eux ne l'ait encore fait montre clairement de quel côté penche la balance des avantages et des inconvénients.

En regardant l'OTAN dans le cadre du monde actuel, il nous faut nous

demander : Quel est son rôle dans l'avenir immédiat et quelle est la place qu'occupe le Canada ?

Il me semble qu'une solution durable aux problèmes qui continuent de tourmenter l'Europe et à menacer la paix mondiale doit renfermer deux éléments : un règlement définitif, sur une base acceptable par tous, des questions politiques portant sur l'Europe centrale, y compris la division de l'Allemagne en deux parties, et la création d'un dispositif de sécurité européen qui pourrait répondre aux besoins de tous les pays intéressés tant à l'Est qu'à l'Ouest.

Les questions en jeu sont compliquées et cet objectif ne sera atteint rapidement ni facilement. Si l'on veut progresser, il faut qu'il y ait un mécanisme permettant de maintenir la paix et contribuant en outre à créer un climat dans lequel il serait possible de s'acheminer vers une solution durable. L'OTAN répond-elle à cette double exigence ?

Les premières années de son existence, l'OTAN s'est surtout attaché à assurer un bouclier défensif contre une éventuelle agression soviétique en Europe occidentale. Cela demeure l'un des buts fondamentaux de l'Alliance mais un changement d'orientation se produit à mesure que la situation politique et géopolitique de l'Europe se modifie. L'Alliance consacre à présent son énergie et son attention aux doubles objectifs de la dissuasion, c'est-à-dire de la défensive contre la guerre, et de la détente, dont l'objet est d'améliorer les relations entre les nations de l'Est et de l'Ouest.

Double objectif de l'Alliance

Le but de la dissuasion est d'empêcher la guerre. Pour y parvenir, l'Alliance doit essayer de maintenir une situation dans laquelle une aventure militaire de la part des Soviétiques ne serait de toute évidence pas avantageuse pour eux. On minimise l'éventualité qu'une guerre éclate en Europe. En même temps, si un conflit se déclarait, l'OTAN devrait être à même de riposter efficacement et d'empêcher l'escalade qui conduirait à une guerre nucléaire totale.

Pour réaliser ces buts, l'OTAN a mis au point une stratégie qui lui permet une « riposte souple ». Il faut pour cela que l'OTAN dispose de suffisamment de forces militaires, aussi bien classiques que nucléaires, pour convaincre l'Union soviétique que toute attaque armée de sa part ne lui serait d'aucun avantage. Par-dessus tout, cette stratégie tente d'éviter que l'OTAN ne se trouve dans une situation d'avoir à choisir strictement entre la soumission devant une agression classique et le recours à la guerre nucléaire. Elle est aussi conçue de manière à retenir assez longtemps les effets de tout incident survenu accidentellement par suite d'une erreur de calcul pour qu'il reste la possibilité d'une solution politique sans recours aux armes nucléaires tactiques ou stratégiques. En cas de telle occurrence, quelques jours ou même quelques heures peuvent être d'une importance capitale. Voilà pourquoi on peut à juste titre qualifier l'OTAN de force chargée du maintien de la paix.

La détente exige des membres de l'Alliance qu'ils ne cessent de s'efforcer

ainsi bien sur le plan national que sur le plan collectif, d'améliorer leurs relations avec les États d'Europe orientale, y compris l'Union soviétique. Il est bien évident que cette politique appelle une certaine réciprocité. Il s'agit de réduire les tensions et d'y substituer une atmosphère de confiance et de stabilité. On espère que dans semblable ambiance les deux parties pourraient prendre des initiatives mutuellement acceptables afin de trouver des solutions durables qui rendraient inutile l'existence des blocs armés. En ce sens, le but déclaré de l'OTAN est de faire naître une situation dans laquelle l'Alliance deviendrait superflue.

La recherche de la détente sera un processus lent, marqué probablement de succès comme la crise qui a eu lieu l'an dernier en Tchécoslovaquie. Sa réussite sera le couronnement des efforts individuels et collectifs des membres de l'Alliance. Une grande partie du progrès devra nécessairement être réalisée au moyen de relations bilatérales entre membres de l'OTAN et membres du Pacte de Varsovie. L'OTAN a un rôle important à jouer dans ce processus en offrant un cadre pour la coordination des activités de ses membres. Les actions d'un pays membre peuvent avoir des conséquences bien définies pour les autres, et de étroites consultations sont indispensables. Il y a aussi place pour les initiatives collectives et l'Alliance est déjà à l'œuvre à cet égard. Un exemple de ce genre d'initiative, présentement à l'étude, est la proposition de réductions équilibrées des forces. Des négociations entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie devront avoir lieu pour la conclusion d'une entente sur une diminution progressive des forces militaires de part et d'autre. L'équilibre relatif de la puissance militaire en Europe, qui permet actuellement un degré raisonnable de stabilité, serait maintenu à des niveaux progressivement plus bas. C'est au début de l'été dernier que l'OTAN a proposé l'amorce de discussions à ce sujet aux pays du Pacte de Varsovie et, en dépit des événements intervenus en Tchécoslovaquie, la question n'a pas été abandonnée.

Quelle que soit la décision adoptée par le Canada, l'Alliance continuera d'être le mécanisme qui permet de maintenir la paix en Europe. Des décisions sont prises sur les questions qui influencent l'évolution des relations Est-Ouest et la solution des problèmes politiques européens. Nous devons décider si ces questions nous intéressent véritablement et, dans le cas de l'affirmative, si nous avons une meilleure chance de les orienter dans un sens favorable en continuant d'être membre de l'Alliance ou en nous en retirant.

L'Europe, première priorité pour le Canada

Je n'oublie pas qu'il y a des divergences de vues quant à l'importance, pour le Canada, de l'évolution des événements en Europe et quant à nos moyens de les influencer. C'est pourquoi j'estime hautement souhaitable la discussion ouverte que nous avons présentement. Pour ma part, je ne puis écarter la conclusion que ce qui arrive en Europe importe énormément au Canada. Nos intérêts se situent en bas dans bien des domaines — histoire, culture, commerce et finances,

pour n'en mentionner que quelques-uns. La préoccupation la plus fondamentale, néanmoins, a trait au fait que c'est en Europe qu'il y a la plus dure confrontation des intérêts vitaux des superpuissances, et de là la plus grande chance de conflit formant escalade pour devenir une guerre nucléaire. Vu la position géographique du Canada, entre les deux superpuissances, cette guerre se livrerait par-dessus nos têtes. C'est pourquoi le Canada a un intérêt direct et évident à la prévention de la guerre.

Je ne propose pas, à ce stade, que nous ignorions nos intérêts dans d'autres parties du monde; je veux seulement dire qu'au point de vue des priorités, l'Europe et les événements qui s'y déroulent devront continuer de mobiliser une partie de nos énergies et de notre attention pendant encore assez longtemps.

Les événements de l'été dernier en Tchécoslovaquie ont illustré de manière frappante la détermination de l'Union soviétique et son désir de maintenir son contrôle sur l'Europe occidentale. Il est difficile de croire, ce jour-ci, que l'élan vers une plus grande liberté et de meilleures conditions de vie qui se manifeste de l'autre côté du rideau de fer puisse être indéfiniment réprimé, même par l'usage brutal de la force. Avec toutes les incertitudes que comporte cette situation, l'avenir immédiat semble faire appel à l'ensemble de nos facultés de vigilance et de perception. La vigilance est nécessaire pour parer aux conséquences de nouvelles difficultés comme celles de Tchécoslovaquie; la perception pour discerner les occasions de progrès que peut susciter la marche inévitable du changement en Europe de l'Est en vue d'une solution aux problèmes politiques de l'Europe.

Les intérêts du Canada seront-ils servis au mieux dans l'avenir par le maintien de notre participation à l'OTAN? Un de nos principaux soucis, pendant cette révision de notre politique étrangère et de notre politique de défense, c'est d'établir s'il y a pour le Canada d'autres possibilités qui soient plus intéressantes pour lui que l'OTAN. Nous examinons nous-mêmes ce problème; nous recherchons les opinions d'autres observateurs bien informés et nous tenons compte des opinions que nous a fait connaître le public. En outre, un comité du Parlement poursuit sa propre révision de bon nombre de ces questions.

Si nous devons décider qu'il y va de notre intérêt de demeurer dans l'OTAN, il nous faudra tenir compte des obligations tout autant que des avantages que comporte une telle ligne de conduite. Je le dis parce que d'aucuns ont déclaré récemment que, en se retirant de l'Alliance ou en n'y maintenant qu'une participation minimale, le Canada retirerait presque tous les avantages d'une participation entière sans en subir les inconvénients. Je doute qu'une telle manœuvre d'aborder la question plaise à bon nombre de Canadiens; je doute aussi que les avantages que l'on compte retirer de l'OTAN nous arrivent aussi facilement. Ce ne veut pas dire que si nous décidions de demeurer dans l'OTAN ce devrait être pour vingt autres années ni que notre apport militaire devrait demeurer le même.

On accuse souvent les gouvernements de perdre de vue les désirs et les aspirations de la population et le Gouvernement du Canada n'a pas échappé à cette critique.

es accusations. Mais il est une question sur laquelle le Gouvernement et le peuple du Canada sont entièrement d'accord : la ferme détermination de faire tout ce que nous pouvons pour empêcher la guerre. Si le Canada décide de demeurer dans l'OTAN, ce sera parce que nous serons convaincus que, dans le cadre de l'OTAN, nous pouvons contribuer efficacement à empêcher la guerre. Si nous prenons une orientation différente, ce sera parce que nous croyons que cette orientation nous permettra de mieux travailler à empêcher la guerre. Aucun autre but, si intéressant soit-il, ne fera dévier le Canada de son objectif suprême, la prévention de la guerre.



Après le cours de sa récente visite officielle à Washington, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, s'entretient, à la Maison Blanche, avec le président des États-Unis, M. Richard Nixon.

Organisation de coopération et de développement économiques

RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL, PARIS, FÉVRIER 1969.

TROIS QUESTIONS importantes, la politique économique, les problèmes de la société moderne et les relations avec les pays en voie de développement ont été discutées au cours de la huitième réunion annuelle du conseil ministériel de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tenue les 13 et 14 février dans les nouveaux quartiers généraux de l'OCDE à Paris. L'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, y représentait le Canada.

Au cours de cette réunion, présidée par M. Karl Schiller, ministre des Affaires économiques de la République fédérale d'Allemagne, M. Thorvald Knudsen, du Danemark, premier secrétaire général de l'Organisation, a annoncé sa retraite. Les ministres ont exprimé leur appréciation des services remarquables rendus par M. Kristensen et, à l'unanimité, ils ont élu M. Emile Van Lennep des Pays-Bas, qui lui succédera le 30 septembre prochain. Les ministres ont aussi souligné avec plaisir l'adhésion de la Finlande à la Convention de l'OCDE et sa première participation à une réunion ministérielle.

Politique économique

L'OCDE se préoccupe depuis longtemps d'harmoniser les politiques économiques des gouvernements membres. Lors de cette récente rencontre, les ministres ont réévalué l'engagement qu'ont pris les pays membres de promouvoir la croissance de leur économie au plus haut degré compatible avec leur stabilité financière. Bien que l'année 1968 ait été témoin d'un taux de croissance de la production supérieur à ce qu'on avait prévu, des tensions très fortes se sont produites dans certains secteurs, particulièrement dans le champ monétaire international. Les tensions, dues en partie à des niveaux différents de la demande dans les différents pays, ont donné lieu à de vastes mouvements de capital spéculatif et à de hausses des taux d'intérêt, surtout en mars et en novembre. Les ministres ont été d'opinion que les mesures restrictives prises par la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France devraient engendrer en 1969 une plus grande stabilité économique internationale. Ces mesures, néanmoins, réduiraient vraisemblablement le taux de croissance de la production, qui avait atteint 5 pour cent en 1968 pour l'ensemble de la région de l'OCDE.

Afin d'accélérer l'harmonisation des politiques économiques nationales, l'Organisation a été poussée à reviser et, si possible, à améliorer l'efficacité de ses méthodes de consultation. On a accordé une attention toute spéciale au besoin d'élaborer et d'appliquer des mesures efficaces pour régulariser la croissance. L'expérience de 1968 avait démontré une fois de plus que les mesures de

de la demande exigent du temps pour devenir pleinement efficaces. Les ministres ont été aussi d'accord sur le fait que le contrôle de la demande doit se compléter de mesures structurales visant à corriger les déséquilibres entre régions ou secteurs. De telles mesures, espérait-on, permettraient aux pays membres d'en arriver à utiliser à fond leurs ressources sans que réapparaisse le spectre de la hausse inflationniste des prix et des coûts.

En ce qui concerne le commerce international et les transactions invisibles, les ministres se sont entendus pour que les pays qui jugent nécessaire d'adopter des mesures exceptionnelles pour améliorer certains cas de balance des paiements, devraient chercher à éviter les désordres susceptibles de gêner l'expansion du commerce international. Au cours des dernières années, on a réalisé des progrès remarquables dans la libéralisation du commerce, surtout dans le champ de la réduction des barrières douanières, et les ministres ont convenu que l'OCDE devrait chercher de nouveaux développements dans ce domaine.

Problèmes de la société moderne

La croissance rapide des progrès technologiques, qui bouleverse les structures sociales et économiques des sociétés fortement industrialisées, a été l'objet de délibérations et d'échanges d'expérience utiles au sein de l'OCDE. Ces bouleversements technologiques s'attaquent au monde de l'agriculture, de l'industrie, de l'éducation, et au milieu humain. Même s'ils ont provoqué une hausse sans précédent de la richesse et du bien-être, tant au niveau des nations que des individus, ils ont fait naître de nouveaux problèmes qui ont des répercussions tant internationales que nationales, et ils ont modifié certaines conditions d'opération des politiques économiques générales. Les ministres ont fortement recommandé que l'Organisation poursuive ses études des problèmes d'offre et de demande en agriculture, en urbanisme, et dans le champ de la pollution de l'air et de l'eau. Ils ont aussi souligné le besoin de fournir une éducation adéquate et valable aux jeunes d'aujourd'hui. Ils ont considéré avec une attention toute particulière les problèmes et les avantages des firmes multinationales.

Relations avec les pays moins favorisés

Depuis la création, l'OCDE s'est fortement intéressée aux problèmes qu'affrontent les pays en voie de développement. Dans les cadres du Comité d'aide au développement, l'OCDE a travaillé efficacement à coordonner et à harmoniser les politiques d'aide au développement de ses pays membres. L'an passé, les grands problèmes qui se posent aux pays industrialisés et aux pays moins favorisés dans le domaine des relations d'assistance et de commerce ont été soumis à une réévaluation générale, tant par des organismes internationaux, — en particulier, la Commission que dirige le très honorable Lester B. Pearson, ancien premier ministre du Canada, sous les auspices de la Banque mondiale —, que par les divers gouvernements. Les ministres ont exprimé leur espoir que ces révisions puissent engendrer des politiques nationales et internationales plus efficaces.

Ils ont réaffirmé le besoin d'augmenter le volume de l'assistance, rapidement que possible, jusqu'à l'objectif d'un pour cent du produit national brut, tel que l'a établi la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ils ont aussi accepté la nécessité d'éviter d'imposer aux pays en voie de développement le fardeau de dettes trop lourdes qui pourraient gêner leurs efforts en matière de progrès économique. Quelques-uns ont souligné à ce propos l'utilité d'une planification à moyenne portée des budgets d'aide au développement. Les ministres ont insisté tout spécialement sur l'importance de programmes d'aide qui pourraient répondre aux besoins des pays en voie de développement dans les domaines de l'agriculture et de l'éducation.

On a reconnu que le problème des relations commerciales, distinct de celui de l'assistance financière ou technique directe aux pays moins industrialisés, constitue un sujet d'étude qui exige d'urgence l'attention des pays membres. Depuis quelque temps, les membres de l'OCDE se sont consacrés à élaborer un programme général de tarif douanier de faveur, non réciproque, pour les exportations des pays en voie de développement. La majorité des gouvernements membres ont présenté leurs recommandations en faveur d'un tel programme en envisageant à ce sujet de futures consultations avec ces pays en voie de développement.

Position canadienne

Le Canada est un des membres fondateurs de l'OCDE et il a constamment participé de façon très active aux travaux de l'Organisation. Voici le texte du rapport présenté au Parlement par le ministre de l'Industrie et du Commerce sur cette réunion de l'OCDE :

« ... Il s'agissait de la réunion annuelle régulière des ministres des affaires économiques des membres de l'OCDE, réunion dont le but est d'analyser les principales tendances et développements économiques de l'année, ainsi que les perspectives pour les six mois à venir.

« L'OCDE est un important forum pour des consultations entre les pays de l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et le Japon sur toute une gamme de questions de politique économique, y compris celles du financement et de l'aide à l'étranger. Les conditions économiques de ces principaux pays ont une influence déterminante sur la croissance de l'économie mondiale dans son ensemble. Ainsi, il est donc très important que ces pays maintiennent entre eux une coopération étroite en matière de politique économique et monétaire.

« L'ordre du jour de la récente réunion portait sur trois points principaux. Pour ce qui est de la politique économique, il a particulièrement été question de l'interdépendance entre les politiques financières et commerciales internationales et de la nécessité d'éviter les perturbations susceptibles de retarder l'accroissement du commerce international. J'ai attiré l'attention de la réunion sur l'accroissement bénéfique des exportations de capitaux et a pu

ance de l'Europe, accroissement dont le Canada a bénéficié ces derniers mois.

« Le deuxième sujet avait trait aux problèmes de la société moderne. L'OCDE examinera en détail les implications pour les politiques économiques du rythme rapide du progrès technologique dans les pays industrialisés. A cet égard on a tout particulièrement attiré l'attention des délégués sur la croissance des firmes multinationales. J'ai indiqué que les questions soulevées par les activités de telles firmes ont, pour le Canada une importance spéciale, et j'ai suggéré que l'OCDE devrait chercher à élaborer certains préceptes reconnus internationalement qui permettraient de concilier les différents intérêts qui sont en cause. »

« Le troisième sujet discuté a été celui des relations entre les pays en voie de développement, secteur où les pays de l'OCDE ont aussi un rôle important à jouer. J'ai assuré l'appui du Canada à un système de préférence tarifaire pour le tiers-monde, et j'ai souligné l'importance que nous attachons à obtenir une amélioration du volume et des conditions d'aide accordée par les pays industrialisés. »

Inauguration du barrage de Kainji au Nigéria

LE 15 FÉVRIER 1969 le général Yakubu Gowon, chef de l'État nigérien, a inauguré le barrage de Kainji sur le Niger, à 350 milles au nord de Lagos. A part les divers avantages économiques qu'il offre, le barrage produira suffisamment d'électricité pour répondre pendant de nombreuses années aux besoins d'une économie en plein essor. Des dispositions ont été prises pour que l'électricité alimente toutes les régions du pays et l'on construira d'autres barrages analogues selon les besoins.

L'ouvrage est dû à la coopération internationale et à l'initiative du Gouvernement nigérien. La première phase du projet, soit celle qui a été inaugurée par le général Gowon, a coûté 261 millions de dollars, dont 108 millions fournis par le Nigéria même. La Banque mondiale a prêté 105 millions de dollars.



Voici une partie du groupe officiel qui a assisté à l'inauguration du barrage de Kainji (de gauche à droite): le lieutenant-commandant Diette Spiff, gouverneur militaire de l'État de Kwara; le lieutenant-colonel D. Bamgboye, gouverneur militaire de l'État de Kwara; M. Arthur Baylis, représentant les ingénieurs-conseils qui ont établi le plan du barrage; le général Yakubu Gowon; M. R. D. Nevison, chef de l'équipe de l'Hydro-Ontario qui a travaillé à la construction du barrage; M. Jasper Ings, président de l'Administration de l'Énergie du Niger et le contre-amiral Wey, commandant de la Marine du Nigéria.

2 millions, la Grande-Bretagne 15 millions, les Pays-Bas 3 millions et les États-Unis 2.9 millions. L'apport du Canada a été un don de 1.7 million de dollars.

L'apport du Canada

Malgré un apport financier peu important au regard d'autres mises de fonds, le rôle actif des Canadiens qui ont contribué au succès de cette entreprise a été mentionné et loué dans l'allocution du général Gowon dans les termes suivants :

Le Gouvernement canadien, sur notre demande, a choisi un président compétent et expérimenté pour l'Administration du barrage du Niger; de plus, il nous a envoyé une équipe de techniciens chargés du fonctionnement de la station hydro-électrique et de la formation des Nigériens qui assureront la relève.

Le général faisait allusion à M. Jasper Ings, remarquable ingénieur canadien qui, pendant les six dernières années, a dirigé l'organisme du Gouvernement nigérien chargé de l'exécution du projet, et aux 16 employés de l'Hydro-Ontario que le Gouvernement canadien avait engagés en vue d'assurer le fonctionnement des installations électriques et de former leurs futurs remplaçants nigériens. Les représentants à Lagos des gouvernements qui ont financé le projet, dont le Haut commissaire du Canada, étaient des invités d'honneur à la cérémonie d'inauguration.

Selon les prédictions du général Gowon, le barrage va transformer radicalement la vie économique et sociale du Nigéria. Il a déclaré que tous les Nigériens pouvaient s'enorgueillir d'un tel ouvrage, exécuté malgré toutes les difficultés de la guerre civile. Son Gouvernement, déterminé à mener les travaux à bonne fin, remercie les amis du Nigéria à l'étranger de leur appui moral et matériel et il espère que les installations électriques de Kainji alimenteront éventuellement les États limitrophes qui ne jouissent pas actuellement de sources analogues.

Évolution du projet

En 1961, le Gouvernement fédéral projetait la construction du barrage de Kainji. À cette fin, il demandait à un bureau d'ingénieurs des Pays-Bas d'entreprendre une étude des ressources hydrauliques du Niger et du Benue, les deux grands fleuves du Nigéria. Les travaux de construction ont commencé à Kainji en 1962 plus de 15,000 hommes dont 800 techniciens étrangers ont collaboré à cette tâche. Au fur et à mesure que les travaux ont avancé, on a réinstallé 10,000 personnes résidant sur les berges situées en amont du barrage, dans 124 nouveaux villages et deux nouvelles villes. Chaque village a été aménagé dans les environs de l'ancienne agglomération afin que les habitants ne se sentent pas dépayés.

Trois générateurs de 80 mégawatts étaient installés lors de l'inauguration du barrage par le général Gowon. On ajoute actuellement neuf générateurs de même capacité, ce qui portera la production totale à 960 mégawatts; on espère que cela suffira à l'alimentation électrique du Nigéria jusqu'en 1980 et même

qu'on pourra exporter une certaine quantité d'énergie. Tout en répondant aux besoins de la population et de l'industrie croissante, le barrage permettra aux autorités nigérianes d'économiser les dizaines de millions de livres qu'elles dépensent actuellement en devises étrangères pour l'importation de carburants et de matériel destinés au fonctionnement des stations existantes.

Une série d'écluses construites en même temps que le barrage faciliteront l'aménagement du fleuve en voie de navigation commerciale. Évitant les rapides les plus dangereux, ces écluses permettent presque toute l'année le voyage par péniche jusqu'à Niamey, capitale du Niger située à plus de 1,000 milles de la côte de l'Atlantique. Un autre avantage dérivant de cet aménagement est le contrôle des crues qui dévastaient auparavant de vastes terrains arables en aval du barrage. Le contrôle des crues facilitera l'irrigation et l'expansion de l'agriculture en aval tandis que, en amont, le lac long de 85 milles formant un réservoir permettra une pêche fluviale abondante; on prévoit que la prise annuelle s'élèvera à 10,000 tonnes de poisson. De plus, le nouvel aménagement des villages a considérablement amélioré les conditions de vie et, en particulier, la santé de la population locale.

A part tous les avantages économiques et sociaux qu'offre le barrage de Kainji, on doit probablement considérer comme l'un des effets les plus bénéfiques de cette réalisation, la confiance accrue de la communauté internationale dans l'avenir du Nigéria.

Commission mixte franco-canadienne

TROISIÈME RÉUNION, PARIS 1969.

LE 17 NOVEMBRE 1965, le Canada et la France signaient un accord encourageant le développement de contacts étroits et suivis entre établissements français et canadiens tels qu'Instituts et Centres culturels, institutions artistiques, scientifiques et techniques. L'accord prévoyait entre autres, la création d'une Commission mixte franco-canadienne qui se réunirait alternativement à Paris et à Ottawa afin d'examiner les progrès faits dans le domaine des échanges culturels et d'étudier les possibilités d'accroître leur coopération. La Commission mixte se réunissait à Ottawa pour la deuxième fois en 1967 et ses troisième sessions se tenaient à Paris le 18 février de cette année.

À Paris, la réunion était présidée par M. Jean Jurgensen, ministre plénipotentiaire chargé des Affaires d'Amérique, au ministère des Affaires étrangères de France. M. André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint au ministère des Affaires extérieures du Canada, dirigeait la délégation canadienne, qui comprenait des représentants des organismes canadiens intéressés aux échanges culturels avec la France ainsi que, pour la première fois, des fonctionnaires des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, M. Robert Pichette, délégué aux Relations culturelles et chef du Cabinet du premier ministre du Nouveau-Brunswick, et M. le professeur C. E. Rathé, coordinateur du programme d'échanges culturels et de l'Éducation au ministère de l'Éducation du Gouvernement de l'Ontario.

Au cours de ces entretiens, menés dans un esprit de grande cordialité et d'amitié, les deux délégations ont dressé le bilan des échanges culturels, scientifiques, techniques et artistiques entre les deux pays depuis la précédente session de la Commission et se sont préoccupées d'en favoriser le développement.

Films, radio, télévision et livres

La Commission a décidé de renouveler l'accord de co-production de 1963 dans le domaine du film commercial. L'ouverture de bureaux d'Unifrance Film au Canada et la création de la Société canadienne de Développement de l'Industrie cinématographique avec un capital de 10 millions de dollars devraient donner une grande impulsion aux efforts de co-productions franco-canadiennes. Par ailleurs, la Commission a fait le bilan des échanges de programmes et de personnes qui, depuis de longues années, ont marqué la collaboration de Radio-Canada avec l'ORTF et elle a étudié les possibilités d'accroissement de ces échanges.

Dans le domaine du livre, la Commission a exprimé le souhait de pouvoir développer des liens plus étroits entre les Bibliothèques nationales de France et du Canada et une coopération dans le domaine des techniques de gestion des

bibliothèques. Par ailleurs, les expositions de livres, qui permettent de faire connaître le livre français, seront organisées dans un bon nombre de centres au Canada. Finalement, le Canada, deuxième client du livre français dans le monde, aura un pavillon qui sera sans doute le plus vaste au Festival international de Nice au printemps prochain. Cinquante mille dollars ont été appropriés tant pour l'organisation du pavillon que pour permettre une participation aux manifestations du Festival.

Échanges scientifiques

En 1967, le Conseil national de Recherches du Canada signait un accord dans le domaine des recherches scientifiques avec la Direction générale des Relations culturelles de France. Cet accord prévoyait un échange de vingt-six savants de chaque côté. Pour sa part, le CNR y a affecté des crédits de cent mille dollars et, à la fin de 1968, avait dépassé le nombre d'échanges prévus. La Commission mixte a décidé de reconduire le programme d'échanges en 1969 sur la base des accords antérieurs et d'étudier les possibilités d'accroître le rendement de l'accord de 1970. 627

La Commission a aussi décidé d'examiner les possibilités d'accroître les échanges dans les domaines autres que ceux prévus par l'accord du CNR et des réunions de spécialistes seront convoquées à cet effet.

Échanges universitaires, scolaires et artistiques

Les deux délégations ont fait un tour d'horizon des réalisations des deux premières années dans ce domaine et ont exprimé leur satisfaction en même temps que leurs espoirs que ces échanges s'accroissent davantage dans l'avenir. Les deux délégations ont annoncé une augmentation de leur contingent respectif du nombre de bourses d'études supérieures et de recherches offertes aux ressortissants de l'autre pays. Du côté canadien, ces bourses, — augmentées de 11 à 150 —, accordées par le ministère des Affaires extérieures et administrées par le Conseil des Arts, représentent une contribution de l'ordre de six cent mille dollars pour l'année 1969. Ceci s'ajoute au million de dollars versés par le Conseil des Arts du Canada à près de trois cents universitaires canadiens pour leur permettre de poursuivre des études ou des recherches en France. Les échanges universitaires ne se limitent pas aux bourses qui emploient cependant dans la plus grande part des crédits à ce titre, mais comprennent aussi des échanges de professeurs et assistants tant au niveau universitaire que secondaire.

Au chapitre des échanges artistiques, plus de trois cent mille dollars ont été versés au cours de 1968 sous forme de subventions à des troupes de théâtre, d'ensembles de ballet et de danse moderne pour permettre à ces ensembles canadiens de donner des spectacles et faire des tournées en France. À ce titre, Paris a pu accueillir les Feux-Follets au début de l'automne dernier et, comme on sait, le *Royal Winnipeg Ballet* qui a obtenu deux médailles d'or au Festival international de la danse de Paris. D'autres ensembles théâtraux et musicaux

ainsi que des solistes ont aussi obtenu des subventions leur permettant de participer, soit aux Semaines du Canada en France, soit à diverses manifestations culturelles.

Dans le domaine des arts visuels, deux grandes expositions organisées par la Galerie nationale du Canada sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, ont eu lieu depuis 1967. Il s'agit de l'exposition « Canada, Art d'aujourd'hui » et de la rétrospective du peintre James Wilson Morrice. De petites expositions de gravures esquimaudes et d'objets d'artisanat ont eu lieu dans les villes de la province française, comme Avignon, Poitiers, Pau et Saintes. Ces expositions sont montées à partir de collections de gravures et d'artisanat acquises par le ministère des Affaires extérieures. Au printemps dernier, une exposition sous le titre de « Réalités canadiennes » groupant des éléments de ces collections avec l'usage de moyens audio-visuels de toutes sortes accueillait vingt-quatre mille visiteurs au Rond-Point des Champs-Élysées. Il faut aussi mentionner la participation canadienne à la Biennale des Jeunes à Paris, organisée par la Galerie nationale.

Au programme pour les mois à venir il y aura, au chapitre des arts d'interprétation une tournée des Grands Ballets canadiens et la participation du contralto Maureen Forrester et du Chef d'orchestre Jacques Beaudry au Festival du Marais à Paris. Par ailleurs, la France enverra au Canada la Comédie de Bourges.

Au chapitre des arts visuels, il y aura à Paris une grande exposition de chefs-d'œuvre de l'art indien et esquimau du Canada qui se tiendra au Musée de l'Homme. A Paris encore, on pourra voir les œuvres de jeunes Canadiens au Musée d'art moderne lors de la Biennale des Jeunes et au Louvre, une exposition de dessins de Maîtres provenant de la Galerie nationale du Canada. La France, par ailleurs, enverra à Montréal et Toronto une grande exposition des Arts du Feu en coopération avec la Galerie nationale du Canada.

Coopération technique

La Commission a décidé d'étudier la possibilité d'instaurer un programme d'échanges de stagiaires professionnels dans tous les domaines. La Commission, en outre, a constaté que les échanges de jeunes et plus particulièrement certains programmes canadiens et français tels que « Jeunes Voyageurs », « Connaissance de la France » et « Connaissance de l'Ontario », suscitent un grand intérêt chez les jeunes des deux pays. Ces programmes seront continués, et accrus dans certains cas.

Le bilan des travaux de cette troisième réunion de la Commission mixte franco-canadienne s'est donc révélé très positif. Il a démontré notamment que la France et le Canada sont entrés dans une nouvelle phase de relations culturelles. Le Canada, pour sa part, y attache d'autant plus d'importance qu'il voit l'un des moyens de poursuivre, tant à l'intérieur qu'au dehors, la politique de bilinguisme et de biculturalisme voulue par le Gouvernement.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

QUINZIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE, PARIS, 1968.

LES DÉLÉGATIONS de 125 États membres, y compris celles de trois nouveaux membres, la Barbade, l'île Maurice et le Yémen du Sud ont participé à la quinzième Conférence générale biennale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui s'est réunie du 15 octobre au 11 novembre 1968 au siège de l'UNESCO à Paris.

La délégation du Canada était dirigée par M. Napoléon Leblanc, vice-recteur de l'Université Laval et président de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO. M. L. H. Bergstrom, sous-ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, et M. G. C. McInnes, délégué permanent du Canada auprès de l'Organisation étaient les chefs suppléants de la délégation qui comprenait également M. G. W. MacKenzie, directeur des services d'inspection du ministère de l'Éducation de Nouvelle-Écosse; M. J. R. Meredith, sous-directeur du service de l'enseignement du ministère de l'Éducation de Colombie-Britannique; M. Madeleine Joubert, directeur général de l'Institut canadien d'éducation des adultes; M. George M. Volkoff, directeur du département de physique de l'Université de Colombie-Britannique; M. Marc-Adélar Tremblay, professeur d'anthropologie à l'Université Laval; M. J.-Alphonse Ouimet, ancien président de Radio-Canada; M. David W. Bartlett, secrétaire général de la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO.

Les conseillers de la délégation étaient : M. William S. Rogers, chef du département de français de *Trinity College* à l'Université de Toronto; M. J. J. MacDonald, doyen de la Faculté des sciences de l'Université Saint-François-Xavier; M. Pierre Dumas, de l'ambassade du Canada à Rome; M. P.-E.-J. Charpentier, de la délégation du Canada auprès de l'OCDE à Paris; M. Robert G. Blackburn, de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO.

Les observateurs étaient : l'honorable F. W. Rowe, ministre de l'Éducation de Terre-Neuve; l'honorable W. E. Meldrum, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Le Canada, représenté par M. J.-Alphonse Ouimet, a exercé la présidence de la sous-commission de l'information. M. David Bartlett a été nommé président d'un groupe de travail sur l'homme et son milieu, et M. Pierre Charpentier, représentant du Canada auprès du Comité juridique, a été élu rapporteur du Comité. Au terme de la conférence, le Canada a obtenu un nouveau mandat au Comité juridique en vue de la seizième Conférence générale.

Pour le Canada, le résultat remarquable de la conférence a été sa participation



Les membres de la délégation du Canada à la quinzième Conférence générale de l'UNESCO, (assis, de gauche à droite) : M. Marc-Adélarde Tremblay; M^{lle} Madeleine Joubert et M. George M. Volkoff. (Debout, deuxième rangée, de gauche à droite) : M. R. G. Blackburn; M. G. W. Mackenzie; M. G. C. McInnes; M. Napoléon LeBlanc; M. L. H. Bergstrom; M. J. R. Meredith; M. William S. Rogers et M. J.-Alphonse Ouimet. (Debout, dernière rangée, de gauche à droite) : M. E. J. Quick; M. P.-E.-J. Charpentier; M. David W. Bartlett; M. J. J. Macdonald et M. Pierre Dumas.

La participation accrue à la formulation de la politique de l'Organisation, grâce à l'élection d'un membre canadien (M. G. C. McInnes, ministre et délégué permanent du Canada auprès de l'UNESCO) au Conseil exécutif, principal organe responsable dans ce domaine. La conférence a élu le Canada, ainsi que les États-Unis et la Suisse, à titre de représentants pour un mandat de six ans dans le Groupe I (Europe occidentale et autres pays).

Le Directeur général de l'UNESCO depuis 1962, M. René Maheu a été réélu à ce poste.

Principales réalisations de la Conférence

Les débats et résolutions sur la politique générale et sur le programme futur ont suivi dans l'ensemble les thèmes sur lesquels étaient axées les discussions des conférences antérieures. L'enseignement et l'éducation des adultes ont continué d'être au premier plan des discussions vu l'importance que revêtent ces domaines pour les pays en voie de développement.

L'attention de la conférence a été retenue cependant par diverses innovations au programme, résultat de nouvelles réalisations du monde moderne. Aux séances plénières et aux sous-commissions, de nombreux délégués ont dit craindre que les progrès scientifiques et techniques ne se réalisent au détriment des valeurs culturelles et morales traditionnelles de la société. Afin de parer à cette éventualité, les représentants à la conférence ont insisté pour que l'UNESCO recherche le développement social dans toutes ses activités et s'efforce de maintenir d'encourager le rôle des sciences humaines et sociales, de manière à assurer l'harmonisation du développement humain et scientifique.

Les délégués se sont aussi occupés des problèmes de la jeunesse. Cet intérêt a trouvé expression dans une conférence spéciale de jeunes représentants des délégations, invités par le directeur général à discuter le rôle que l'UNESCO pourrait jouer dans l'évolution rapide de la jeunesse mondiale.

C'est dans les commissions que s'accomplit le travail de base de la Conférence générale.

Commission administrative

Diverses questions de l'ordre du jour se rattachant aux finances, à l'administration au personnel et au siège de l'Organisation ont été examinées par la Commission administrative. Les points les plus importants étaient : une étude détaillée du programme proposé et du budget pour 1969-1970; l'application des recommandations du comité spécial d'experts de l'ONU, chargé d'examiner les finances de tous les organismes des Nations Unies; l'examen du barème des quotes-parts des États membres; l'emploi de l'arabe comme langue de travail; l'avenir de la location du siège; la répartition géographique des bureaux; et l'établissement de traitements, des pensions et de l'assurance-santé pour le personnel.

Le budget de l'UNESCO a fait l'objet de longues discussions, tant en Commission que par la suite en séance plénière. Après qu'environ la moitié des États membres eut formulé des propositions, la conférence a adopté un budget de 77.4 millions de dollars (É.-U.) pour 1969-1970.

L'emploi de l'arabe comme langue de travail a donné lieu à une discussion prolongée. Celui-ci s'est terminé par l'adoption d'un projet de résolution introduit par le Pakistan et prévoyant un développement progressif de l'utilisation de l'arabe jusqu'à ce que cette langue ait le même statut que les langues d'usage actuelles — l'anglais, le français, l'espagnol et le russe.

Commission du programme

Éducation — La place de choix que l'éducation occupe dans la gamme des activités de l'UNESCO a été réaffirmée à la quinzième Conférence générale.

La partie éducation du programme envisagé pour 1969-1970 a été étudiée par la Sous-Commission de l'éducation sous quatre aspects principaux : la coopération internationale pour le progrès de l'éducation; l'enseignement secondaire universitaire; les cours hors-cadre; et la planification, l'administration et le financement.

ement de l'enseignement et de la construction des écoles. Les propositions avancées par le directeur général sur ces points étaient en harmonie avec les directives de la quatorzième Conférence générale, particulièrement en ce qui concerne l'expansion des activités en cours plutôt que la prolifération de nouveaux projets.

L'enseignement dans les camps de l'Organisme de secours et de travaux des Nations Unies (UNRWA) a été constamment l'une des préoccupations majeures du programme de l'UNESCO. Cette année, la Sous-Commission de l'éducation a été saisie d'un projet de résolution des pays arabes visant à accroître le budget de cette activité. Le débat sur cette proposition a révélé un appui presque unanime en faveur de cette augmentation. Afin de satisfaire à la décision de la Sous-Commission sans gêner la mise en œuvre d'autres programmes dans ce domaine, on a décidé d'autoriser le directeur général à utiliser des fonds extrabudgétaires, ce qui permet de réunir les \$100,000 requis pour l'expansion du programme.

En réponse à une demande du Conseil exécutif à sa soixante-dix-huitième session, le directeur général a soumis à l'étude de la Sous-Commission un rapport spécial sur les activités de jeunesse de l'UNESCO. Ce rapport, qui suggère un programme fortement élargi, a été adopté à l'unanimité et sera mis en œuvre au moyen de consultations avec des leaders de la jeunesse dans le monde entier.

Au cours de la discussion sur le futur programme dans ce secteur, la Commission a examiné quelque 20 propositions se rattachant aux principes généraux du programme de 1969-1970 ou à des projets précis. Elles portaient entre autres sur une conférence mondiale touchant l'éducation des adultes; l'éducation morale; la formation des cadres et une coopération plus étroite avec des organisations internationales non gouvernementales.

La conférence s'est également associée à une proposition des Nations Unies visant à faire de 1970 l'Année internationale de l'Éducation. L'UNESCO encouragera ses États membres à lancer des activités spéciales afin de promouvoir les buts et les principes de l'Année.

La quinzième Conférence générale a ratifié l'accord intervenu entre le directeur général et le Conseil du Bureau international d'éducation, lequel prévoyait l'absorption du BIE dans l'UNESCO. Le BIE poursuivra toutefois indépendamment son travail à Genève; il fonctionnera avant tout comme centre d'études comparées et comme centre d'information en matière d'éducation. La Conférence a élu 21 pays au Conseil du BIE pour un mandat de quatre ans.

Sciences naturelles — Les délégués à la quinzième Conférence générale ont approuvé le programme envisagé et les affectations de fonds suggérées par le Secrétaire général pour le secteur des sciences naturelles. La conférence a réservé un accueil exceptionnellement chaleureux aux propositions d'activités interdisciplinaires dans ce domaine, notamment en matière d'océanographie et d'hydrologie. Cet enthousiasme pour l'océanographie a conduit à l'adoption d'une résolution autorisant le directeur général à prendre les mesures nécessaires pour encourager

une coopération plus étroite dans ce domaine avec les institutions et organismes intéressés des Nations Unies, notamment par la création d'un Comité inter-organismes pour la Commission océanographique intergouvernementale.

Ayant été membre du Conseil de coordination de la Décennie hydrologique internationale depuis 1964, le Canada n'a pas été candidat pour 1969-1970. Il est probable toutefois que le Conseil soit élargi de plusieurs sièges en 1970 et que le Canada cherche alors à se faire élire de nouveau.

Parmi les autres résolutions qui ont été approuvées dans ce domaine, il y en a une en faveur du Centre sismologique international d'Édimbourg, présidé conjointement par le Canada, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande.

Groupe de travail sur l'homme et son milieu — La Sous-Commission des sciences naturelles et celle des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture ont formé un groupe de travail mixte présidé par M. David Bailett du Canada pour l'étude d'un programme intégré sur l'homme et son milieu et pour la préparation d'un projet de résolution à ce sujet. Le thème « L'homme et son milieu » a été proposé comme objet d'activités importantes dans tous les domaines de l'UNESCO. Les recommandations de la récente Conférence sur la biosphère sont à cet égard des éléments qui pourraient être mis en œuvre immédiatement. Leur application dépendra des experts en sciences naturelles, mais d'autres disciplines (sciences sociales, éducation et information) auront aussi leur rôle à jouer. Des activités coordonnées en matière de sciences sociales touchant les aspects sociaux et esthétiques du « milieu » compléteront ce programme. Les progrès dans ce domaine étant à un stade moins avancé que ceux de la biosphère, le groupe de travail a suggéré que l'on demande à une conférence d'experts d'élaborer un plan d'action à long terme qui serait examiné par le Conseil exécutif à la seizième Conférence générale.

Sciences sociales, sciences humaines et culture — Les délégués de la Sous-Commission ont souligné le besoin d'une participation accrue des États membres à la formulation des objectifs et des principes directeurs de l'UNESCO dans ce domaine, afin d'assurer une meilleure planification de ses activités.

Les conclusions du groupe de travail sur « l'homme et son milieu » ont été notées. Cette coopération des Sous-Commissions témoignait du désir, exprimé par de nombreux délégués, d'un rapprochement des sciences naturelles et des sciences sociales dans l'étude des problèmes créés par l'adaptation de l'homme à son milieu. Cette coopération marquerait la première étape d'une collaboration plus étroite entre toutes les disciplines, particulièrement dans la recherche.

Les porte-parole de plusieurs pays, dont le Canada, étaient d'avis que dans l'avenir il serait nécessaire d'augmenter considérablement le budget réservé aux projets dans ce domaine, ainsi que le rôle des sciences sociales pour la solution des problèmes, en particulier des problèmes de développement, dans la société technique.

À la suite d'une autre motion canadienne, la Conférence a reconnu l'importance des méthodes de communication pour l'essor culturel, la dissémination et

changements de connaissances. On a décidé que dans le programme des sciences de la culture, une plus grande attention serait accordée à la technologie et à la substance des méthodes modernes d'information.

Information — La Sous-Commission de l'information, présidée par M. Ouimet, s'est occupée principalement des communications spatiales, de mesures favorisant la production et la distribution de livres ainsi que la formation de journalistes et autres spécialistes de l'information dans les pays en voie de développement.

Dans le domaine de l'information comme dans d'autres secteurs, la Conférence a insisté sur l'importance du rôle de l'UNESCO concernant l'emploi et la mise au point des techniques modernes de communications en vue du progrès économique et social.

Dans la discussion sur les syndicats régionaux de la radiodiffusion, la délégation canadienne a pris l'initiative de demander la mise en œuvre des recommandations sur les communications spatiales qui sont le résultat de la Conférence d'experts tenue à Paris en janvier 1968 (également présidée par M. Ouimet).

Activités de jeunesse

Dans le cadre de la quinzième Conférence générale mais sans en former partie méritant, une session spéciale, convoquée par le directeur général, avait pour but l'échange d'opinions entre le Secrétariat et des jeunes sur la participation de la jeunesse et des jeunes adultes aux activités de l'UNESCO sur le plan international ainsi qu'à l'échelon des commissions nationales.

On a beaucoup insisté sur le besoin d'assurer une plus grande coopération des organismes non gouvernementaux pour toutes les questions relatives aux activités de la jeunesse, afin de maintenir des contacts étroits et constants avec les réalités du milieu.

Parmi les initiatives destinées à favoriser la participation des jeunes, les mesures ci-après ont été proposées : a) publication régulière d'un bulletin d'information; b) réorganisation de certaines commissions nationales qui se sont occupées de la jeunesse et de ses problèmes; c) réorientation des programmes de l'UNESCO et des commissions nationales, et participation active des jeunes à l'orientation du travail d'organisation des conférences, colloques et symposiums.

Conclusion

La Conférence a fixé les grandes lignes que l'UNESCO suivra probablement dans ces domaines au cours des années à venir. Les points sur lesquels doit porter l'effort de l'Organisation sont : le développement de l'éducation; la lutte pratique contre l'analphabétisme; la préservation, à l'âge de la technologie, des valeurs traditionnelles, culturelles et morales; l'avenir et la participation des jeunes; l'acceptation, par l'UNESCO, du rôle de pionnier et d'organisateur dans le domaine de l'information, plutôt que de simple fournisseur d'instruments.

Le travail accompli par la délégation canadienne à la quinzième Conférence générale de l'UNESCO et le fait que le Canada participe pour la première fois en 17 ans au Conseil exécutif indiquent une collaboration canadienne plus inséparable de la politique et au programme futur de l'Organisation. On assistera donc pour la première fois jamais à une projection, par l'intermédiaire de l'UNESCO, de l'impact que le Canada offre de lui-même par rapport à l'éducation, aux sciences, à la culture et à l'information.

Coopération canado-tunisienne

Une COMMISSION mixte Canada-Tunisie, mise sur pied à la suite de la visite au Canada en mai 1968 du président tunisien, M. Habib Bourguiba, s'est réunie pour la première fois à Tunis du 10 au 12 février 1969.

La délégation canadienne était dirigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin. Le chef de l'équipe tunisienne était le secrétaire d'Etat au Plan, à l'Économie nationale et à l'Éducation nationale, M. Ahmed Ben Salah.

Lors des séances de travail de la Commission mixte on a fait un examen approfondi des programmes en cours ainsi que de ceux qui sont envisagés pour l'avenir. Les deux délégations ont tenu à souligner les progrès très satisfaisants de la coopération entre les deux pays et sont convenues d'élargir le champ de la coopération dans le cadre du plan de développement économique et social de la Tunisie. Les modalités de la coopération entre les deux pays ont été précisées dans un projet de « déclaration de principes » devant faire l'objet de l'approbation des deux gouvernements.

La Commission a exprimé l'espoir que les échanges commerciaux entre les deux pays puissent se développer plus rapidement que par le passé. Dans ce but, la délégation canadienne a soumis au Gouvernement tunisien un texte pouvant servir à l'élaboration d'un accord commercial.

La délégation tunisienne a émis le vœu que le Gouvernement canadien encourage les investissements privés en Tunisie de façon à contribuer à la réalisation du plan de développement tunisien.

Échanges humains

En outre, la Commission a examiné les moyens à mettre en œuvre pour favoriser les échanges humains entre les deux pays, et à cet égard, la délégation tunisienne a exprimé son désir de voir naître un courant migratoire vers le Canada. La délégation canadienne en a pris note.

M. Pepin a annoncé qu'un don de 300 ouvrages canadiens sera fait à la bibliothèque nationale.

Durant son séjour en terre tunisienne, le ministre a rencontré plusieurs des coopérants canadiens qui œuvrent dans cette partie du monde, et a visité l'hôpital pour enfants de Tunis, projet auquel le Gouvernement canadien a toujours attaché beaucoup d'importance.

La Commission a décidé que la prochaine rencontre aurait lieu au Canada à une date qui sera annoncée ultérieurement. Elle poursuivra alors son examen de toutes les questions ayant trait au renforcement de la coopération entre les deux pays et, d'une façon générale, des problèmes d'intérêt commun. Ces rencontres, comme le prévoit l'entente qui a créé la Commission, seront périodiques et se dérouleront tour à tour dans chacun des deux pays.

Le droit et les affaires internationales

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE MITCHELL SHARP,
SECRETÉAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
DEVANT LES ÉTUDIANTS EN DROIT DE *OSGOODE HALL*,
À TORONTO LE 4 MARS 1969.

... Des progrès notoires ont été accomplis au cours des années grâce aux Nations Unies en matière de normes et d'objectifs internationaux, et ce n'est pas le moindre pour ce qui est de la valeur intrinsèque et du traitement de l'être humain. Nous ne cessons de nous affliger et de nous décourager devant les énormes souffrances et pertes de vies humaines causées par les conflits armés dans la communauté internationale. Mais nous pouvons tirer quelque encouragement des efforts tentés par les Nations Unies pour placer la dignité de chaque être humain dans un cadre juridique incontestable. La Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux de 1966 et bien d'autres résolutions et accords semblables sur les droits de l'homme constituent au total la Déclaration internationale des droits.

Là où les Nations Unies, ou plus exactement la communauté internationale dans son ensemble, avance beaucoup trop lentement, c'est dans la mise au point du mécanisme qui doit permettre de faire respecter ces droits. Le droit international contemporain est encore lié à des conceptions périmées de la souveraineté nationale qui retardent le règlement véritable des différends par des moyens pacifiques. Mais en dépit de l'absence de mécanisme exécutoire international, les États n'en adhèrent pas moins de plus en plus aux principes généralement reconnus du droit international, en particulier à ceux qui consistent en des obligations afférentes aux traités. Le vaste réseau de traités bilatéraux et multilatéraux qui se tiennent les uns les autres et sont maintenant en vigueur représente les progrès réalisés pour faire entrer les relations internationales dans un cadre juridique temporaire. Il reste à accomplir des progrès dans ce genre pour rendre obligatoire le règlement des différends par une telle méthode.

L'œuvre vigoureuse et si vaste accomplie par les Nations Unies en matière de législation n'est pas toujours pleinement appréciée. Divers organismes de l'ONU étudient et élaborent actuellement des principes juridiques dans les domaines suivants : droits de l'homme, dont j'ai déjà parlé; droit de la mer; définition de l'agression; les sept principes de base du droit international inscrits dans la Charte des Nations Unies, qu'on appelle par euphémisme « relations internationales »; droit international privé relatif au commerce; envoi et réception des missions diplomatiques spéciales et relations entre États et organisations internationales. Comme vous pouvez le voir, malgré des déclarations jadis

malgré qu'il a cessé d'exister, le droit international est bien vivant aux Nations Unies.

Nouvelles frontières du droit international

Quelques-unes des perspectives d'avenir les plus passionnantes résident dans l'application des principes juridiques aux nouvelles frontières des efforts humains. Il n'y a pas si longtemps que la découverte et l'étude de l'Antarctique ont transformé le continent le plus méridional du monde en une source de frictions et de controverses internationales provoquées par des prétentions territoriales opposées. Le Traité de l'Antarctique de 1959 a transformé cette région en une zone où s'exerce une collaboration pacifique. Voici, maintenant, que nous nous intéressons à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et, demain, ce sera probablement le tour des fonds marins.

La mise sur orbite du premier *Sputnik* soviétique, en 1957, a annoncé l'avènement de l'âge spatial dans lequel nous vivons. En se fondant sur l'expérience de l'Antarctique, l'Assemblée générale a institué un Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, lequel a créé un sous-comité juridique, dont le Canada fait partie, pour étudier « la nature des problèmes juridiques qui peuvent se présenter au cours de l'exécution des programmes d'exploration de l'espace extra-atmosphérique ». C'est finalement en 1962 que le degré d'entente a été suffisant pour permettre l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée générale de la « Déclaration des principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ». L'Assemblée générale a accepté aussi que le fond de cette déclaration serve de base à un traité sur l'espace extra-atmosphérique. Certains États ont déclaré de leur plein gré qu'ils respecteraient les principes juridiques contenus dans la Déclaration. Ainsi l'ambassadeur des États-Unis, Monsieur Adlai Stevenson, a fait l'énoncé suivant :

Nous pensons que ces principes juridiques traduisent l'esprit du droit international que l'acceptent les membres des Nations Unies. Pour leur part, les États-Unis sont décidés à respecter ces principes.

Le représentant de l'Union soviétique, Monsieur Fedorenko, a répondu en ces termes :

L'Union soviétique a également l'intention de respecter ces principes. C'est ainsi qu'à l'unanimité les Nations Unies ont fait avancer le droit international. Le Canada a joué un rôle actif quand il s'est agi d'incorporer ces principes reconnus dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Droit relatif à l'espace extra-atmosphérique

Le traité confirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire au profit de tous les pays du monde, quel que soit leur degré de développement économique ou scientifique. Il proclame la liberté totale d'accès à l'espace extra-atmosphérique et son utilisation sans discrimination d'aucune sorte. Il affirme que l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, ne peut pas faire l'objet d'appropriation nationale et

qu'il sera utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Il interdit la mise en orbite ou l'installation sur des corps célestes d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive. Il étend les dispositions du droit international aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique ou sur les corps célestes. Il est extrêmement encourageant de voir que l'humanité a montré assez de sagesse pour établir la réglementation organisée d'une activité qui aurait pu devenir la source de nombreux conflits internationaux.

Le Comité de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies pour ses travaux d'élaboration du droit concernant l'espace extra-atmosphérique, l'accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique est entré en vigueur le 31 décembre de l'année dernière. Cet accord rétablit l'équilibre entre les intérêts des États, qui lancent dans l'espace et récupèrent des objets spatiaux, des astronautes, et les droits de souveraineté des États sur le territoire national. On se poursuit des opérations de recherche et de sauvetage. Mais le mandat principal du comité reste la sécurité et le retour rapide de cet « envoyé de l'humanité » qu'est l'astronaute.

La prochaine tâche assignée au sous-comité juridique de l'espace extra-atmosphérique est de rédiger un projet d'accord sur la responsabilité en matière de dommages causés par des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique. Étant donné l'augmentation prodigieuse du nombre et de la taille des objets lancés dans l'espace chaque année, il est inévitable que des accidents aient lieu un jour et qu'ils soient cause de dommages au sol. Les juristes internationaux cherchent à se préparer à faire face à cette éventualité comme ils l'ont fait lors de l'apparition des premiers avions.

Le Canada joue maintenant un rôle de premier plan dans l'étude que les Nations Unies des possibilités techniques et des conséquences de l'une de ses dernières réalisations de la technologie de l'espace — la radiodiffusion au moyen de satellites, apportant les émissions télévisées d'un pays dans les foyers d'un autre pays. Les satellites offrent beaucoup d'intérêt pour le Canada, vu que nous avons l'intention d'établir notre propre réseau national de communications par satellites. C'est ainsi que nous avons collaboré avec la Suède en favorisant la création d'un Groupe de travail spécial des Nations Unies chargé d'examiner la question et en soumettant conjointement un document à l'étude de ce groupe. Le document canado-suédois envisageait divers problèmes juridiques comme le juste accès aux réseaux de communications et la protection contre la diffamation et la protection des droits d'auteur. Ce sont des questions à l'égard desquelles il n'existe guère de règles juridiques internationales. Il y aura un besoin pressant de protection des intérêts publics et il faudra conclure des accords internationaux au fur et à mesure que ce domaine de la technologie. Ce ne sont là que quelques-unes des conséquences juridiques de ce développement inouï qui aura des effets sociaux et politiques profonds et de grande portée.

Le droit relatif à l'espace extra-atmosphérique se développe très rapidement, d'une manière harmonieuse et voulue, en dépit de profondes divergences idéologiques. Le développement illustre la manière dont le droit international évolue, grâce à la codification progressive de règles que les États perçoivent comme servant leur intérêt commun. Il révèle également la valeur d'un forum international comme les Nations Unies pour la codification du droit international.

Droit relatif au lit des mers

L'Organisation mondiale accorde maintenant son attention au développement d'un nouveau régime juridique pour le lit des mers et des océans au delà des limites de la juridiction nationale.

L'homme utilise depuis longtemps les moyens de transport maritimes et il a toujours tiré de la mer une importante partie de sa nourriture. Cette utilisation traditionnelle des océans a inévitablement donné lieu à des conflits, qui ont nécessité à leur tour l'élaboration du droit maritime. Deux notions sont venues en conflit dans le développement du droit de la mer : premièrement, le concept de la mer fermée sous la juridiction et le contrôle de certains États; deuxièmement, le concept de la mer ouverte accessible à toutes les nations sur une base d'égalité. A partir du XVIII^e siècle, les États côtiers ont reconnu qu'ils ne pouvaient étendre leur souveraineté qu'à une zone étroite des eaux maritimes le long de leurs rivages. Cette « mer territoriale » a été généralement acceptée comme ayant trois milles de largeur.

La mer et ses ressources font actuellement l'objet d'un intérêt vif et croissant. Des revendications d'un nouveau genre concernant la juridiction nationale appellent des réponses nouvelles. Le droit de la mer est entré dans une période d'évolution rapide, riche en promesses, mais aussi en difficultés.

Les Conférences des Nations Unies sur le droit de la mer, tenues à Genève en 1958 et en 1960, n'ont pas réglé la question de la largeur de la mer territoriale et des limites de la juridiction des pêcheries. Le Canada a joué un rôle éminent à ces deux réunions et a présenté une formule qui jetait presque les bases d'une solution de compromis. C'était le concept d'une zone exclusive de pêche, qui sauvegarderait la liberté de navigation en maintenant une étroite mer territoriale, tout en permettant aux États de garder sous leur juridiction une plus grande partie de leurs pêcheries côtières. La notion de la zone de pêche a été adoptée depuis dans la législation d'un grand nombre de pays, y compris les États Unis et le Canada.

La question de la mer territoriale et des limites de la zone de pêche n'ayant pas été réglée aux Conférences de Genève, nous nous trouvons devant des revendications nationales portant sur une zone qui varie de 3 à 200 milles. La capture d'un navire du Service de renseignements ou la saisie de bateaux de pêche sont des exemples éclatants et dangereux du besoin pressant d'un accord international sur ces questions.

Toutefois, ce n'est pas l'exploitation classique des mers qui a entraîné le

changement le plus important dans l'attitude des nations. Grâce au progrès technologique, il est maintenant possible de fouiller les mers, de puiser les gisements miniers qu'elles recèlent et d'en exploiter les ressources à une plus grande profondeur et à des distances plus considérables de la côte.

La Convention touchant le plateau continental, adoptée en 1958, accorde des droits souverains aux États côtiers en ce qui concerne l'exploitation de l'exploitation des ressources naturelles du plateau continental. Ces droits ne changent en rien le statut des eaux qui s'étendent au delà du plateau et sont toujours considérées comme des eaux de haute mer ouvertes aux États pour la navigation et la pêche. Toutefois, l'exploitation du plateau continental peut éventuellement avoir des répercussions sur la liberté de la navigation et la juridiction, restreinte actuellement, peut s'étendre lentement de manière à englober les eaux qui dominent le plateau.

Malheureusement, la Convention touchant le plateau continental a des faiblesses majeures. D'abord, elle dit que le plateau continental commence sans juridiction, là où la mer territoriale finit; cet élément demeurera important aussi longtemps qu'aucun accord ne fixera la largeur des eaux territoriales. Deuxièmement, elle définit les limites extérieures du plateau continental comme étant le point où les eaux atteignent une profondeur de 200 mètres ou au delà de ce point, là où la profondeur de l'eau permet l'exploitation des ressources sous-sol. En raison de cet élément « d'exploitabilité », la définition juridique du plateau continental est très élastique. Une interprétation trop large ou trop étroite de la Convention peut facilement mener à un nouveau genre de colonialisme sur les océans.

Proposition clé présentée par Malte

Telles sont les raisons qui, en 1967, ont motivé la proposition que Malte a présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies et dont les répercussions juridiques, politiques, économiques et militaires sont si vastes qu'elles font pendant longtemps encore l'objet d'études et de discussions sérieuses.

La proposition de Malte demande aux Nations Unies d'entreprendre un « examen de la question de l'affectation à des fins exclusivement pacifiques du lit des mers et des océans ainsi que de leur sous-sol, en haute mer, au delà des limites de la juridiction nationale actuelle, et de l'exploitation de leurs ressources dans l'intérêt de l'humanité ».

Le Canada est au nombre des 35 pays qui ont fait partie du premier Comité établi par l'Assemblée générale en 1967 pour mener à bien cet examen. Ce pays est également représenté au sein du nouveau Comité permanent des mers, comité composé de 42 membres et créé en octobre dernier en vue de poursuivre ce travail.

On n'est arrivé jusqu'ici qu'à un accord limité à propos du lit des mers. Il est généralement admis qu'une certaine région du lit des mers n'est comprise dans les limites actuelles de la juridiction nationale; que cette région doit

au point de vue des ressources réservées à des fins pacifiques; et que les ressources de la région en question
pu seraient être exploitées dans l'intérêt de l'humanité. Toutefois, ces principes
à une fin de souligner les difficultés qu'il faudra surmonter si l'on veut parvenir
à cet accord plus général.

58. **Limites de la juridiction nationale**

La question des limites de la juridiction nationale, le Canada a soutenu, de
façon générale, que le plateau continental est un concept juridique fondé sur des
réalités géographiques et géologiques et qu'il faut tenir compte de ces réalités
dans la définition des limites de la juridiction nationale. A propos des règles
juridiques touchant la partie du lit des mers qui s'étend au delà de la juridiction
nationale, nous avons affirmé qu'il est trop tôt pour adopter une position définitive.
Toutefois, nous sommes disposés à accepter, pour le moment, l'opinion
générale voulant que les règles qui régiraient cette section interdisent toute
forme de prise de possession nationale.

Il est manifeste que le principe voulant que les ressources du lit des mers
situées au delà des limites de la juridiction nationale soient exploitées dans
l'intérêt de l'humanité exerce une influence directe sur la nature des règles
juridiques qui doivent être élaborées à ce sujet. La résolution des Nations Unies
qui établit le Comité permanent du lit des mers restreint quelque peu ce principe
en ce qu'elle mentionne « les avantages offerts à toute l'humanité, compte tenu
des intérêts et des besoins particuliers des pays en voie de développement ».
Il déduit de là qu'on devrait remettre aux Nations Unies une partie des
recettes provenant de l'exploitation de la région internationalisée du lit des mers
en vue de l'aide au développement et à des fins analogues? Qu'advient-il
si l'on verse à l'ONU un revenu indépendant de cette nature? Ce projet est-il
suffisamment rentable par rapport aux investissements requis pour l'exploitation
du lit des mers? A l'heure actuelle, les questions sont plus nombreuses que
les réponses.

Toutes ces questions seront étudiées par le Comité permanent du lit des
mers. Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement devra, quant à lui,
être saisi de la question de réserver la région internationale du lit des mers à
des fins exclusivement pacifiques.

En tant que pays dont le littoral est l'un des plus longs du monde et dont
le plateau continental équivaut à environ 40 pour cent de son territoire, le
Canada peut comprendre et partager l'enthousiasme créé, par la proposition
canadienne, surtout chez les pays en voie de développement. L'espace océanique
représente la dernière frontière terrestre de l'homme et nous tenons à joindre
nos efforts à ceux qu'on déploie afin de la soustraire à la course aux armements,
de l'exploiter de façon méthodique et coopérative, et de consacrer une partie
de ses ressources à réduire l'écart alarmant qui existe entre les nations riches et
les nations pauvres du monde.

Ces exemples de l'application progressive du droit international et des

compétences juridiques aux problèmes importants qui se posent à la communauté mondiale représentée aux Nations Unies, démontrent que le droit national est bien plus qu'un instrument de prévention de la guerre. C'est un moyen nécessaire qu'on utilise pour éliminer la discrimination, protéger les droits de l'homme, instruire les ignorants et soulager les opprimés. Aux Nations Unies, il nourrit constamment le sentiment des valeurs qui anime les nations et les peuples en les poussant à atteindre des objectifs concrets sur le plan national.

C'est là une sphère d'activité internationale où les Canadiens peuvent apporter une contribution valable à l'avenir de l'humanité. J'espère que ceux d'entre vous y consacreront leurs talents.

CONFÉRENCES

- Union interparlementaire, réunions du printemps du Conseil interparlementaires : Vienne, du 7 au 13 avril.
- Organisation des Nations Unies, réunion ministérielle du printemps : Washington, les 10 et 11 avril.
- Commission économique pour l'Amérique latine, session annuelle : Lima, du 14 au 23 avril.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, réunion du comité permanent : Washington, les 17 et 18 avril.
- Comité ministériel Canada-Japon : Tokyo, les 17 et 18 avril.
- CNUCED, Conseil sur le commerce et le développement, reprise de la huitième session : Genève, du 5 au 17 mai.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence régionale des Antilles : Antigua, du 12 au 16 mai.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, neuvième assemblée générale : Mexico, du 20 mai au 20 juin.
- CNUCED, Conseil sur le commerce et le développement, neuvième session : Genève, du 23 août au 12 septembre.
- Quatrième Congrès international sur l'aviation agricole : Kingston (Ontario), du 25 au 29 août.
- Conférence mondiale sur les oiseaux nuisibles à l'aviation : Kingston (Ontario), du 2 au 5 septembre.
- Conférence de la Croix-Rouge internationale, vingt et unième session : Istanbul, du 13 au 16 septembre.
- Conférence des orateurs et des présidents du scrutin du Commonwealth : Ottawa, du 3 au 2 septembre.
- Association internationale des Parlementaires de langue française, deuxième conférence annuelle : Tunisie, septembre ou octobre.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence générale : Port of Spain, du 4 au 9 octobre.
- Comité consultatif du Plan de Colombo : Victoria (Colombie-Britannique), du 14 au 21 octobre.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle : Bruxelles, du 27 au 31 octobre.
- Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire : New Delhi, du 30 octobre au 7 novembre.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS À L'ADMINISTRATION CENTRALE À OTTAWA, ET À L'ÉTRANGER

- M. C. E. Campbell a pris sa retraite de la Fonction publique le 16 décembre 1969.
- M. P. C. Dobell a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 17 janvier 1969.
- M. L.-A. Delvoie, de l'ambassade du Canada au Caire, a été affecté à l'administration centrale, à compter du 29 janvier 1969.
- M. G. Rejhon, de l'administration centrale, a été affecté auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à compter du 30 janvier 1969.
- M^{lle} A. L. O'Connor, de l'ambassade du Canada à Tokyo, a été affectée à l'administration centrale, à compter du 31 janvier 1969.
- M. R. J. Buchan est entré au ministère le 1^{er} février 1969 à titre d'agent du service étatique de classe 3.
- M. P.-E. Laberge, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, a été affecté à l'administration centrale à compter du 1^{er} février 1969.
- M. J. S. Hibbard, de l'administration centrale, a été affecté à l'ambassade du Canada au Caire, à compter du 4 février 1969.
- M. R. W. MacLaren a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 6 février 1969.
- M^{lle} J. Matthews, du haut commissariat du Canada à New Delhi, a été affectée à l'ambassade du Canada à Helsinki, à compter du 8 février 1969.
- M. C. J. Woodsworth, ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, est aussi accrédité auprès du Souaziland à titre d'ambassadeur, à compter du 10 février 1969.
- M. R. A. Bell, de l'administration centrale, a été affecté à l'ambassade du Canada à Toronto, à compter du 12 février 1969.
- M. D. W. Munro, ambassadeur du Canada à Costa Rica, est aussi accrédité auprès d'El Salvador, à compter du 14 février 1969, et auprès du Honduras à compter du 19 février 1969, à titre d'ambassadeur.
- M. J. A. Roberts, ambassadeur du Canada en Suisse, est aussi accrédité à Alger à titre d'ambassadeur, à compter du 21 février 1969.
- M^{lle} S. M. Wise, du haut commissariat du Canada à Lagos, a été affectée à l'administration centrale, à compter du 24 février 1969.
- M. J.-G. Valiquette, de l'administration centrale, a été affecté à la Délégation canadienne auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, à compter du 25 février 1969.
- M. G. Ignatieff, représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a été nommé représentant permanent du Canada et ambassadeur à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, à Genève, à compter du 25 février 1969.
- M. L. A. K. James, du haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, a été affecté auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à compter du 28 février 1969.
- M. M. F. Yalden a démissionné du ministère des Affaires extérieures le 28 février 1969.
- M. J.-C.-L.-Y. Beaulne, ambassadeur du Canada au Brésil, a été nommé représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 28 février 1969.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'application de garanties au transfert de petites quantités d'uranium du Canada aux États-Unis.

Washington les 28 et 30 janvier 1969.

En vigueur le 30 janvier 1969.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant un programme spécial d'exécution pour les réservoirs Duncan et Arrow dans le bassin du fleuve Columbia.

Ottawa le 30 décembre 1968 et le 26 février 1969.

En vigueur le 26 février 1969.

France

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la France concernant la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une station de quarantaine pour bovins sur le territoire des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Ottawa le 3 avril 1969.

En vigueur le 3 avril 1969.

Israël

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël modifiant l'Article 21 de l'Accord d'extradition entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'État d'Israël.

Israël le 4 février 1969.

Suisse

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse renouvelant pour une durée de trois ans l'accord du 6 mars 1958 concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Ottawa le 23 avril 1969.

En vigueur le 23 avril 1969 avec effet rétroactif (à compter du 31 juillet 1968).

Tchécoslovaquie

Accord relatif aux services aériens entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République socialiste de Tchécoslovaquie.

Fait à Prague le 20 mars 1969.

En vigueur le 20 mars 1969

Multilatéraux

Accord mettant fin aux accords relatifs aux services télégraphiques du Commonwealth
signés à Londres le 11 mai 1948 et le 25 juillet 1963

Signé à Londres le 27 janvier 1969.

En vigueur le 1^{er} avril 1969.

Accord financier de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth.

Signé à Londres le 27 janvier 1969.

En vigueur le 1^{er} avril 1969.

Le Canada et le Pacifique

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, MONSIEUR MITCHELL SHARP,
AU CERCLE DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS À TOKYO,
LE 15 AVRIL 1969.

QUATRE années et demie se sont écoulées depuis ma dernière visite au Japon. C'était à l'occasion d'une réunion ministérielle canado-japonaise à laquelle j'ai assisté à titre de ministre des Finances. Vous ne m'avez pas alors invité à faire une causerie, probablement de crainte que je ne vous entretienne de choses désagréables comme les taxes et les problèmes de balance des paiements, les quotas et les restrictions. Quoiqu'il soit nécessaire à l'occasion d'affronter ces réalités, croyez bien que je ne m'y arrêterai pas aujourd'hui. Je préfère vous parler du Canada et du Japon de même que du Canada et du Pacifique.

Le Pacifique

A Tokyo, on pense naturellement au profil pacifique du Canada. Cependant, et toutefois, de nombreux Canadiens fixent leurs regards sur l'Europe occidentale quand ils ne s'attachent pas, aux événements de notre propre continent américain et à nos relations très étroites et plutôt spéciales avec les États-Unis. Les origines d'une grande partie de notre peuple, de notre culture, de notre politique, de notre histoire, de notre exploration et de notre commerce ont toutes concouru à nouer intimement les fils de la destinée du Canada dans le cadre de la grande communauté atlantique.

Toutefois notre histoire ne s'arrête pas là. Certains de nos premiers explorateurs se sont avancés à travers la zone septentrionale de notre vaste continent dans l'espoir de trouver le Pacifique et, par là, une autre voie commerciale vers l'Asie. A cette tâche déjà peu aisée, se sont opposés des obstacles naturels, par exemple les rapides du Saint-Laurent dans les environs du Montréal. Nos premiers explorateurs français ont nommé ces rapides La Chine, ainsi le pays qu'ils espéraient atteindre.

Au fur et à mesure que notre nation s'est étendue d'un océan à l'autre et que les provinces de l'ouest du Canada sont devenues plus grandes et plus riches, elles se sont tournées vers le Pacifique, l'Orient et l'Australie. Il est naturel que leurs aînées de l'Est s'étaient tournées vers l'Amérique et l'Europe. Vers la fin du XIX^e siècle, nos hommes politiques ont envisagé la création de nouvelles voies de commerce et de communication permettant au Canada de devenir un maillon important d'un réseau reliant l'Europe et les pays de l'Asie et du Pacifique. Le commerce et les missionnaires nous ont attirés dans cette direction. Le premier délégué commercial canadien en

Yokohama dès la fin de la Première Guerre mondiale et l'une de nos premières missions diplomatiques à l'étranger a été établie à Tokyo en 1929, un an après l'ouverture de notre légation à Paris et deux ans après celle de Washington.

Le Canada s'intéresse donc depuis longtemps aux pays du Pacifique et, en particulier, au Japon. Néanmoins ce n'est qu'à l'issue de la Seconde Guerre mondiale que les Canadiens sont devenus conscients du Pacifique comme ils l'étaient de l'Atlantique, en tant que débouché naturel de notre commerce et symbole de notre personnalité internationale. Du point de vue économique, cet intérêt croissant manifesté à l'égard du Pacifique est attribuable aux progrès surprenants du Japon, au développement constant des pays voisins et à l'essor remarquable des industries minières et manufacturières du Canada occidental. Au cours des trente dernières années, les événements d'Asie ont plus que jamais rappelé aux Canadiens que nos intérêts sont en jeu malgré l'océan qui nous sépare. Le soulèvement de la Chine après la Seconde Guerre mondiale, la Guerre de Corée et plus récemment, la Guerre du Vietnam ont incité les Canadiens à se préoccuper de la marche des événements en Asie de l'Est et du Sud-Est en raison de leurs effets sur la paix et la sécurité du monde. Tout cela nous a menés à une plus grande conscience du fait patent que le Canada est un État du Pacifique autant que de l'Atlantique et à réaffirmer ce fait comme principe fondamental de notre politique étrangère.

Je ne peux vous dire exactement comment nous allons appliquer ce principe concrètement. Dans la revue globale de la politique étrangère du Canada, nous nous sommes penchés exclusivement jusqu'ici, pour ce qui est de l'Extrême-Orient, sur la question de la Chine. Il nous reste encore à aborder l'ensemble de nos relations avec l'Asie et toute la région du Pacifique. En tout cas, l'évolution des relations diplomatiques dans une société démocratique et pluraliste est en grande mesure un processus naturel et organique, surtout dans un pays comme le Canada, qui n'a ni la puissance ni le désir d'imposer des solutions. En redéfinissant nos relations avec la communauté du Pacifique, nous sommes souvent aux prises avec des forces qu'il nous est impossible de maîtriser et espérons que dans les circonstances le Canada jouera un rôle constructif et même influent, bien que, par la force des choses, ce ne sera toutefois pas le premier rôle. . . .

Le Japon

Un des premiers États avec lesquels le Canada tient à resserrer ses relations est le Japon, qui joue actuellement un rôle très important dans notre vie économique. Le Japon se situe au troisième rang des partenaires commerciaux du Canada et il tend à la seconde place; les échanges entre les deux pays ont atteint l'an dernier une valeur de près d'un milliard de dollars. Nous sommes depuis bien longtemps les grands fournisseurs de produits de base nécessaires à l'économie japonaise. Cependant, nous tenons à offrir à nos producteurs d'autres occasions de rivaliser avec les produits hautement transformés du

marché japonais, et nous verrons avec plaisir la disparition des
dont bon nombre sont des survivances dans l'économie moderne du Japon
à l'exportation de ces marchandises et de nos produits agricoles.

Par ailleurs, nos importations du Japon sont seize fois plus élevées qu'elles
ne l'étaient lors du premier accord commercial canado-japonais, conclu en 1954. La grande majorité de ces importations consiste en produits manufacturés
et il arrive même parfois que la vente de certains articles japonais atteigne des
proportions qui bouleversent l'économie canadienne. Il nous incombe alors
d'exposer franchement la situation à nos amis japonais et nous comptons sur
leur compréhension dans les circonstances. Comme nos relations sont si étroites
et que nos intérêts sont réciproques, de tels échanges d'opinions ne nous font
pas tort. De plus, les investissements japonais au Canada ont augmenté considéra-
blement ces dernières années. Nous sommes heureux de constater que le Japon
contribue à l'exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique
et de l'Alberta, et nous accueillerions volontiers de plus grands investissements
japonais, surtout dans nos industries manufacturières.

Relations culturelles

Malgré l'importance de nos rapports économiques, je ne voudrais pas
donner l'impression qu'ils représentent le but suprême des relations du Canada
avec le Japon et que seul le chiffre d'affaires indique le degré d'estime
qui existe entre nos deux pays. Ce n'est certes pas notre cas. A l'occasion du
Centenaire canadien, le Japon a été un participant important à l'Exposition
à Montréal, et le Canada est le premier pays qui ait accepté de participer
à l'Expo '70. A Osaka, un pavillon du Gouvernement fédéral représentera
le Canada et il y aura aussi des pavillons des provinces de Québec, de
l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Touristes, hommes d'affaires,
fonctionnaires et hommes politiques se déplacent en nombre croissant entre
le Canada et le Japon; quelque 15,000 Canadiens sont venus au Japon l'été
et on y en attend beaucoup d'autres pour 1970. Des étudiants, des universitaires
et des artistes canadiens visitent votre pays afin de mieux connaître votre
patrimoine culturel et artistique. L'Orchestre symphonique de Toronto, dirigé
par Seiji Ozawa, qui est devenu célèbre en Amérique du Nord, donne actuelle-
ment une série de concerts au Japon; c'est la première tournée faite par
un orchestre canadien.

Nos rapports intensifiés dans les domaines non gouvernementaux et l'impor-
tance grandissante du Japon sur la scène internationale ne peuvent que
resserrer nos relations diplomatiques: sur le plan bilatéral, au cours de
réunion ministérielle et pendant les entretiens particuliers avec les ministres
des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada; sur le plan multilatéral,
à la collaboration étroite qui existe entre les délégations japonaises et canadi-
ennes au sein des principales organisations internationales dont nos deux pays
font partie, nous nous surprenons à échanger des idées avec la facilité

franchise, qui caractérisent le respect mutuel et une façon semblable d'aborder les problèmes. Notre coopération dans le domaine politique est particulièrement étroite aux Nations Unies et dans les institutions de l'ONU. Sur le plan économique, elle s'exprime plus spécialement par l'intérêt mutuel, en tant que puissances non européennes, que nous portons à l'OCDE et au GATT. Nos deux pays ont un partenaire commercial de première grandeur dans les États-Unis et tous deux craignons de ne voir le monde économique des pays industriels se transformer en un dialogue États-Unis-CEE.

La Chine

Au cours des derniers mois, le Gouvernement canadien a entrepris, comme vous le savez, de réviser totalement sa ligne de conduite envers la Chine. Cela traduit, en partie, la prise de conscience du fait que le Canada est une nation du Pacifique, puisqu'il n'est pas possible de considérer la région tout entière sans prêter une attention particulière à ce vaste pays dont la population forme près du quart de la population du globe. Le projet du Gouvernement canadien provient de la déclaration publique du 29 mai 1968 faite par notre premier ministre, monsieur Trudeau, dans laquelle il précisait que si son Gouvernement était réélu, il avait l'intention d'entamer des pourparlers pouvant conduire à la reconnaissance du Gouvernement de Pékin. Après plusieurs mois d'études serrées menées au sein de notre administration et après des discussions avec un certain nombre de gouvernements intéressés, la décision a été prise de demander à notre ambassade à Stockholm d'entreprendre des démarches auprès de l'ambassade de Chine dans cette ville pour lui proposer d'entamer avec nous des discussions sérieuses. Nous avons maintenant obtenu une réponse de la Chine et nous espérons que les entretiens que nous sommes sur le point d'ouvrir conduiront, le moment venu, à un échange de missions diplomatiques.

Il me semble que c'est une excellente occasion d'expliquer pourquoi, en dépit des réserves que nous ont fait tenir en toute franchise certains pays amis, nous en sommes venus à la conclusion que le Canada avait tout intérêt à nouer maintenant des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine. En bref, cette raison n'est pas très différente de celle que donnait un alpiniste renommé à qui l'on demandait pourquoi il continuait à tenter la conquête du mont Everest: « Parce qu'il est là. » Le Gouvernement réel de la Chine est, depuis bientôt vingt ans, celui de Pékin. Pendant une grande partie de cette période, le Canada s'est efforcé de multiplier ses relations avec la Chine dans beaucoup de domaines, et en ce qui concerne un certain nombre d'entre eux, en particulier le commerce, nos rapports avec ce pays nous sont devenus précieux. Mais si la Chine a de l'importance aux yeux du Canada, il suffit de feuilleter le journal chaque jour pour se rendre compte qu'elle en a aussi dans le monde d'aujourd'hui, où elle occupe une place considérable sinon de premier plan. Si l'on arrive à découvrir les moyens d'assurer au monde une paix durable, il est clair que la Chine doit participer à cette recherche. Si l'on

veut résoudre les problèmes du monde asiatique, la Chine doit prendre leur solution.

Ces faits étant acquis, sans oublier l'importance grandissante de la Chine pour le Canada comme pour le reste du monde, la question n'est pas « pourquoi le Canada reconnaîtrait-il Pékin ? » mais plutôt, « pourquoi le Canada ne chercherait-il pas à nouer des relations diplomatiques avec le pays le plus peuplé du monde ? ». A notre point de vue, le cours logique et raisonnable des choses voudrait que l'on entretienne des relations diplomatiques avec un pays d'une telle importance. Cependant, étant donné que, sur la scène internationale, les résultats d'un tel geste seraient sans doute extrêmement controversés, le Gouvernement canadien avait jusqu'ici cherché, en toute priorité, à résoudre ces problèmes dans le contexte des Nations Unies. En l'absence d'une telle solution, nous avons maintenant la conviction que les incertitudes et les inconvénients de notre décision ne pèsent probablement pas le poids contre les arguments en faveur de la normalisation de nos relations avec la République populaire de Chine.

Depuis que le Gouvernement canadien a exprimé ses intentions au sujet de la Chine, on m'a posé, au Parlement canadien et ailleurs, de nombreuses questions sur la position de Formose. Je n'ai pas réussi à donner pleine satisfaction à mes interlocuteurs canadiens et je crains de ne pouvoir le faire ici plus. Il est clair que nous devons modifier la nature de nos relations avec Formose, si nous entretenons des relations diplomatiques avec Pékin, car il n'est pas possible de maintenir des relations diplomatiques avec des régimes qui revendiquent le droit de parler au nom du même pays. Je ne peux pas dire ce que seront ces relations futures, car la décision ne dépend pas uniquement du Gouvernement canadien. Pour ce qui est du statut de Formose, il se présente comme un problème présomptueux de la part du Gouvernement canadien, de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. C'est essentiellement aux Chinois qu'il incombe de déterminer le statut de Formose, car les deux capitales, Pékin et Taïpeh considèrent aujourd'hui cette île comme une province de la Chine. Lorsque nous traitons d'autres pays, je l'ai déjà dit à la Chambre des communes, nous ne reconnaissons pas obligatoirement toutes leurs revendications territoriales et nous ne mettons pas non plus en doute; notre attitude est la même en ce qui concerne Formose.

Nous sommes parfaitement conscients que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Japon n'ont pas exactement la même façon d'envisager la question de la reconnaissance de la Chine communiste et nous admettons que nos intérêts puissent être différents. Nous sommes cependant restés en contact étroit avec le Gouvernement japonais au fur et à mesure que nos plans se développent et nous avons écouté attentivement ce qu'il avait à dire. Nous continuons de le faire et nous espérons qu'il comprend le raisonnement qui nous amène à prendre cette décision.

Le Vietnam

Un autre élément clé de la politique asiatique et pacifique du Canada est notre présence, en tant que membre des Commissions internationales de contrôle, au Vietnam, au Laos et au Cambodge. Nulle part ailleurs en politique extérieure notre souci de la stabilité de l'Asie n'est plus manifeste que dans ces engagements en matière de maintien de la paix, qui, lorsqu'ils ont été mis sur pied, il y a quinze ans, étaient considérés comme une véritable aventure de pionnier, sans précédent ou presque, pour la guider. En acceptant d'entreprendre cette tâche, le Canada ne poursuivait pas un intérêt national dans le sens étroit du terme. Nous espérons pouvoir contribuer au processus de rétablissement de la stabilité. Notre participation ininterrompue aux Commissions traduit l'intérêt qu'ont porté les gouvernements successifs du Canada à ce même objectif. Cet engagement n'a pas toujours été facile. Si l'on considère les seuls effectifs du service extérieur, on constate que 34 pour cent du personnel de mon ministère a servi dans l'une ou l'autre de ces trois commissions. Dans ce domaine, ainsi que dans d'autres, nos responsabilités envers cette partie du monde ont été écrasantes. Elles se sont également révélées décevantes et décourageantes et n'ont pas toujours répondu à notre attente. La dangereuse escalade des hostilités au Vietnam au cours des années soixante a démontré que l'objectif, tel qu'il avait été prévu il y a quinze ans, est loin d'avoir été atteint. Il peut même sembler encore plus éloigné, car il faudra beaucoup de temps avant que les passions déchaînées par la guerre se calment et que les blessures se cicatrisent.

Nous espérons que les entretiens qui se déroulent actuellement à Paris font partie d'un processus irréversible, dont l'ultime résultat correspondra à ce qui fait le plus cruellement défaut à l'Asie du Sud-Est: un règlement politique durable et stable, en toute justice pour ceux dont les intérêts légitimes sont en jeu, sans favoritisme envers qui que ce soit et surtout acceptable par toutes les parties en cause. Les conditions peuvent sembler exigeantes. Elles ne sont pourtant pas chimériques car un règlement politique qui ne serait ni défini avec précision ni réaliste inviterait inmanquablement la répétition tragique des événements qui ont découlé des imperfections fondamentales des accords conclus à Genève il y a quinze ans. Pour rétablir la paix et pour s'assurer que les nouvelles conceptions politiques soient mises en œuvre, les garanties et la présence internationale destinées à modérer la situation et à aider au rétablissement d'une mesure suffisante de confiance entre ceux qui viennent tout juste de déposer les armes, auront probablement un rôle important à jouer sur le plan international. A ce stade, il est impossible de dire si le Canada pourrait apporter une contribution efficace dans un contexte comme celui-là. Cela dépendrait beaucoup des demandes que les parties directement impliquées nous feraient en vue de jouer un tel rôle. Il faudrait également savoir si les travaux à accomplir et les moyens à notre disposition pour les mener à bien, donneraient à cette tâche des bases suffisantes pour que cette contribution ait une réelle valeur. Je ne veux pas paraître exagérément négatif ni pessimiste, et je ne cherche pas non plus à dire

que le Canada essaie de s'esquiver devant toutes les formes d'engagement ou de participation simplement parce qu'elles pourraient se révéler décevantes et difficiles. Loin de là, j'ai à cœur, cependant, de chercher à éviter les engagements improductifs dont le résultat est de fausser les problèmes plus que d'aider à les résoudre.

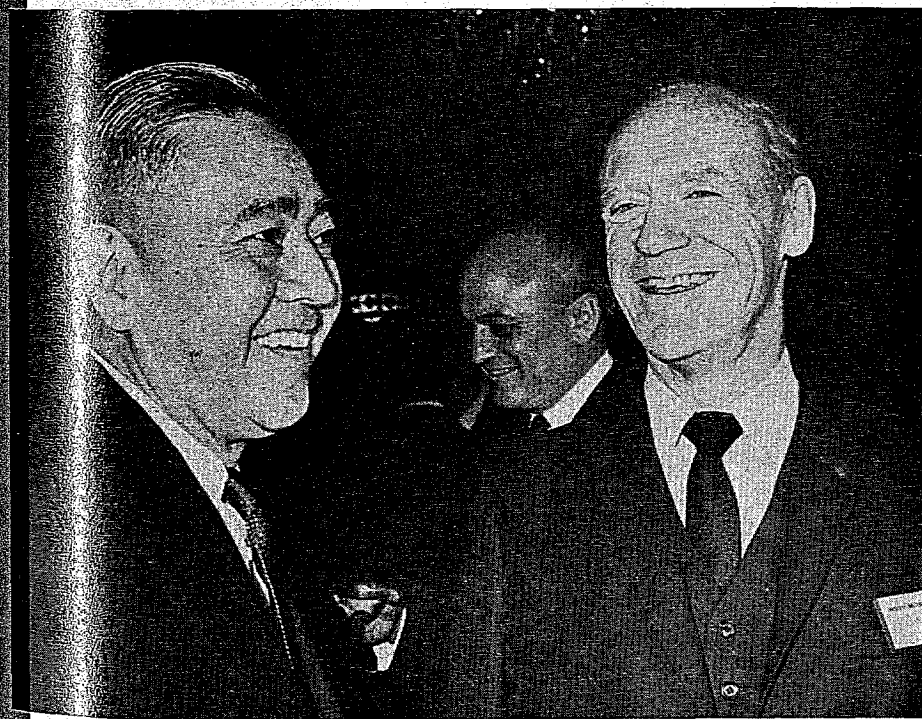
En conclusion, permettez-moi de jeter un regard sur l'avenir de l'Asie et du Pacifique en général. J'entrevois une région du Pacifique dans laquelle les pays qui sont actuellement développés économiquement, — les États-Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande —, continueront d'accroître les échanges commerciaux entre eux et coopéreront également avec les pays en voie de développement pour l'accroissement du commerce, des investissements et de l'assistance. Une grande partie de ce que je viens de mentionner se fera dans le secteur privé, mais, en ce qui concerne le Canada, là où le Gouvernement peut appliquer son action, il a l'intention d'adopter une attitude constructive reflétant notre rôle de pays du Pacifique. Le développement économique rapide de l'Asie et du Pacifique, une meilleure compréhension croissante de l'importance pour la paix et la stabilité mondiales et la prise de conscience plus grande de la contribution de l'Asie à la culture et à la civilisation du monde sont tous des facteurs qui poussent le Canada à s'intéresser de plus près à cette région d'avenir de façon à créer de nouveaux liens qui viendront s'ajouter aux anciens pour le plus grand bien de tous. A cet égard, nous sommes impatients de voir se poursuivre et s'intensifier la collaboration qui existe entre le Canada et le Japon et que symbolisent les réunions ministérielles qui motivent, comme aujourd'hui, la présence de mes collègues et la mienne en terre japonaise.

Réunion ministérielle Canada-Japon

LE COMITÉ ministériel canado-japonais s'est réuni pour la première fois à Tokyo en janvier 1963; il a eu, depuis, quatre réunions, tenues alternativement à Tokyo et à Ottawa. La cinquième rencontre a eu lieu à Tokyo les 17 et 18 avril 1969. C'est en 1961, à l'occasion de la visite au Canada du premier ministre du Japon, feu Hayato Ikeda, que le Comité a été institué en tant que forum pour des échanges de vues périodiques entre ministres des deux pays sur des questions d'intérêt commun.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, déposant à la Chambre des communes, le 21 avril, le texte du communiqué conjoint publié au terme de la cinquième réunion, a fait la déclaration suivante :

« Ce Comité ministériel n'est pas un organisme négociateur mais plutôt un moyen grâce auquel les ministres des deux pays peuvent échanger de temps à autre leurs points de vue sur toute la gamme des relations bilatérales qui existent entre le Canada et le Japon ainsi que sur la situation internationale. Le fait que le Japon soit par ordre d'importance le troisième associé commercial



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp (à droite), cause avec le premier ministre du Japon, M. Eisaku Sato, dans la résidence de ce dernier, à Tokyo.

du Canada et en passe de devenir le deuxième constitue en soi une raison suffisante pour motiver ces entretiens périodiques à un échelon élevé entre les ministres canadiens et leurs homologues japonais. Leur nécessité et leur utilité se trouvent augmentées du fait de la coopération de plus en plus étroite qui s'établit entre les deux pays sur le plan politique comme sur d'autres plans bilatéralement qu'au sein de toutes les grandes organisations internationales dont ils font l'un et l'autre partie. Mais par-dessus tout, ces réunions représentent une partie importante du rôle joué par le Canada, pays du Pacifique aussi bien que de l'Atlantique, et elles traduisent également la recrudescence de ses activités dans toute la région du Pacifique.

« J'ai participé à différents titres, à trois réunions du Comité ministériel et à mon avis, celle qui vient de se terminer est la plus utile qu'il ait tenue jusqu'en raison, principalement, de la facilité de plus en plus grande avec laquelle s'engagent les discussions sur un vaste éventail de sujets. Cela ne veut pas dire qu'il y a eu identité complète de vues avec les Japonais. Quand nos opinions s'accordaient pas, nous avons indiqué clairement les points sur lesquels il y avait divergence. Sur des questions bilatérales, par exemple, — vous le verrez dans le communiqué —, les ministres canadiens ont parlé avec assez de fermeté certaines restrictions commerciales japonaises qui font obstacle à quelques exportations canadiennes. Ces réunions offrent surtout l'avantage de permettre aux ministres canadiens de s'entretenir directement avec leurs homologues japonais sur des questions qui intéressent vivement le Canada. »

Texte du communiqué conjoint

La cinquième réunion du Comité ministériel canado-japonais a eu lieu au ministère des Affaires étrangères à Tokyo les 17 et 18 avril 1969. Le Japon était représenté par : M. Kiichi Aichi, ministre des Affaires étrangères, M. Takashi Fukuda, ministre des Finances, M. Shiro Hasegawa, ministre de l'Agriculture et des Forêts, M. Masayoshi Ohira, ministre du Commerce international et de l'Industrie, M. Wataro Kanno, ministre d'État et directeur général de la planification économique, et M. Osamu Itagaki, ambassadeur au Canada. Les représentants du Canada étaient : M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Edgar J. Benson, ministre des Finances, M. Jean-Luc Pepin ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jack Davis, ministre de l'Agriculture et des Forêts, M. Horace A. Olson, ministre de l'Agriculture et M. Herbert Moran, ambassadeur au Japon.

Les ministres ont passé en revue l'ensemble de la situation internationale et plus particulièrement la situation de l'Asie, y compris le Vietnam et la Chine. Ils ont exprimé leur inquiétude en face du conflit vietnamien et l'espoir que les entretiens qui sont actuellement en cours à Paris mèneront rapidement à

reglement pacifique du conflit. Les ministres ont aussi reconnu que, à partir du jour où la paix sera rétablie au Vietnam, il faudra obtenir la collaboration internationale la plus vaste possible afin de maintenir cette paix et d'assurer la prospérité de la région; ils ont convenu que leurs deux pays demeureraient en étroite communication au sujet du rôle qu'ils pourraient être appelés à jouer à cette fin. Reconnaissant que la paix et la sécurité de l'Asie sont liées de façon importante à la paix et à la sécurité mondiales, ils ont convenu que l'aide économique et technique des pays industrialisés doit suppléer aux efforts individuels et collectifs que font les nations asiatiques en voie de développement pour relever leur niveau de vie. A cet égard, le Canada et le Japon feront tout en leur possible pour consolider encore davantage la collaboration et la consultation étroites qui existent déjà entre les deux pays par l'intermédiaire d'organismes tels que la Banque asiatique de développement.

Les ministres ont accueilli la conclusion du traité de non-prolifération des armes nucléaires comme un pas important vers le désarmement nucléaire; ils ont toutefois exprimé une certaine inquiétude en face de la course incessante aux armements et ils ont invité les grandes puissances et le Comité des Dix-Huit sur le désarmement à renouveler leurs efforts en vue de mettre un frein à cette tendance par des négociations bilatérales et multilatérales.

En passant en revue la situation économique du Canada et du Japon, le Comité a noté avec satisfaction que les économies canadienne et japonaise continuent de progresser de façon régulière même si certaines mesures sont nécessaires dans les deux pays pour assurer la stabilité des prix.

Ils ont également examiné la situation financière internationale. L'application prochaine du système des droits spéciaux de tirage devrait, à leur avis, contribuer puissamment à renforcer le système monétaire international.

Le Comité a discuté de l'évolution du commerce international, y compris du commerce Est-Ouest. Faisant observer que la mise en œuvre des réductions tarifaires des négociations Kennedy s'effectuait selon le calendrier prévu, le Comité a souligné l'importance de l'application totale de tous les résultats des négociations, ainsi que la nécessité de maintenir l'élan pris vers une plus grande libéralisation internationale de tous les obstacles au commerce, tant au point de vue des produits industriels que des produits agricoles. Il a réaffirmé l'importance que les deux pays attachent à l'entente internationale sur les céréales, qui est dans l'intérêt des pays importateurs comme des pays exportateurs. Il a exprimé certaines inquiétudes touchant des démarches protectionnistes qui gêneraient les efforts déployés en faveur d'une plus grande liberté des échanges. Il a aussi examiné le rôle joué par les crédits et le financement de l'exportation dans le commerce international.

Les ministres ont discuté de l'expansion envisagée de leurs programmes respectif d'aide au développement. Le Comité a pris note de l'importance du développement et de la prospérité de l'Asie. Soulignant l'importance qu'ils attachent au progrès économique du monde en voie de développement, les

ministres ont reconnu que, dans le domaine du commerce, une application prochaine du système général des tarifs préférentiels était souhaitable. Les deux gouvernements devraient à leur avis poursuivre leur coopération dans le sens de la réalisation d'un tel système, le fardeau des rajustements devant être équitablement réparti entre les pays industrialisés.

Le Comité a pris note de l'essor continu enregistré par le commerce canado-japonais depuis la dernière réunion et a déclaré s'attendre à une continuation de cette tendance, vu l'intensification des relations économiques. Les ministres canadiens se sont dits intéressés à une diversification des exportations canadiennes, qui consistent essentiellement en denrées alimentaires de base et matières premières industrielles. Tout en faisant part de leur satisfaction de voir le programme annoncé par le Gouvernement japonais en vue d'une élimination progressive des restrictions à l'importation, ils ont invité les ministres japonais à tenir compte dès que possible des vœux canadiens concernant un régime de libéralisation pour certains produits frappés actuellement de restrictions. Le Comité a également étudié l'étude des limites volontaires appliquées sur les exportations de certains produits japonais vers le Canada. Les ministres du Japon ont exprimé l'avis que ces limites devraient être maintenues au minimum et éliminées le plus tôt possible. Le Comité a ensuite examiné la nouvelle législation anti-dumping du Canada.

Le Comité a reconnu que les investissements de capitaux pouvaient beaucoup contribuer à intensifier le flot des échanges et il a pris note du rôle utile qu'ils ont joué dans le commerce entre le Canada et le Japon. Les ministres canadiens ont souligné l'importance d'une libéralisation prochaine et plus possible des investissements au Japon.

Les ministres ont exploré les intérêts communs aux deux pays dans le domaine agricole et en particulier les possibilités d'un commerce élargi de produits agricoles et d'une coopération technique accrue entre le Canada et le Japon dans ce domaine. Ils ont discuté des problèmes relatifs aux pêcheries de la Pacifique, y compris la coopération dans la mise en œuvre des mesures de conservation, et ils ont accepté d'examiner plus longuement d'autres questions de portée d'intérêt bilatéral comme la coopération scientifique et technique dans l'utilisation des ressources.

Le Comité s'est félicité de la coopération croissante et des échanges entre les deux pays dans bien des domaines, comme la tournée que l'Orchestre symphonique de Toronto fait actuellement au Japon. Les ministres ont formulé un souhait d'étendre les échanges culturels. De plus, les ministres canadiens ont indiqué les avantages qu'il y a à resserrer les liens scientifiques et techniques qui renforceraient et élargiraient les relations entre le Canada et le Japon, et les ministres japonais ont noté que le sujet serait étudié minutieusement.

Au cours de leur séjour au Japon, les ministres canadiens ont été invités par le Gouvernement japonais à visiter les terrains de l'Expo '70 à Osaka, au Canada et les provinces de Colombie-Britannique, d'Ontario et de Québec, et à visiter chacun leur pavillon. Les ministres canadiens ont présenté leurs souhaits

meilleurs pour le succès de l'Expo '70 et les ministres japonais ont remercié le Canada pour sa participation et sa coopération considérables.

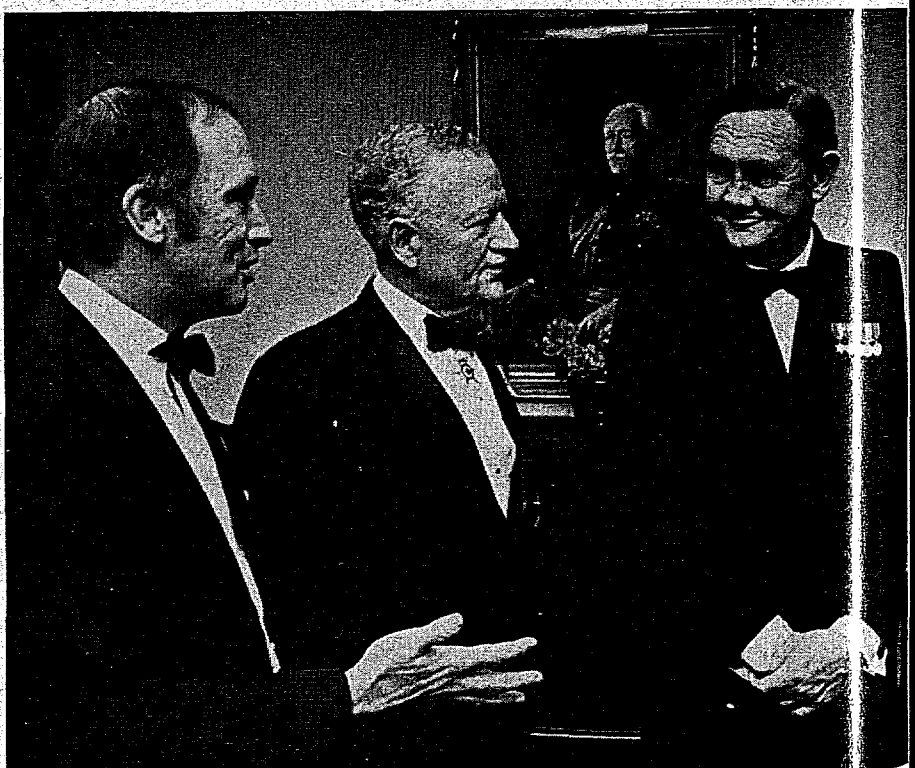
Le programme du Comité ministériel comprenait des réunions particulières spéciales entre les ministres japonais et les ministres canadiens exerçant des fonctions analogues. On s'y est longuement entretenu de questions d'intérêt mutuel.

Les ministres sont convenus que la cinquième réunion du Comité a été utile en offrant aux deux parties l'occasion d'échanger leurs points de vue sur de nombreuses questions d'intérêt mutuel et qu'elle a donc contribué à resserrer les relations entre le Japon et le Canada. Le Comité a accepté l'invitation du Gouvernement canadien de tenir sa prochaine réunion au Canada.

Visite du premier ministre d'Australie

LE PREMIER ministre d'Australie, M. John G. Gorton, accompagné de M^{me} Gorton et de hauts fonctionnaires australiens, a fait une visite officielle au Canada du 2 au 4 avril, venant de Washington où il avait représenté son pays aux funérailles de l'ancien président Dwight D. Eisenhower, et avait conféré avec diverses personnalités du Gouvernement des États-Unis.

Pendant son séjour à Ottawa, M. Gorton a fait plus ample connaissance avec M. Trudeau, qu'il avait rencontré pour la première fois à la conférence des premiers ministres du Commonwealth en janvier; il s'est entretenu également avec plusieurs autres membres du Cabinet canadien. Le Premier ministre d'Australie et M^{me} Gorton étaient les hôtes du Gouverneur général et de M^{me} Michener à la Résidence. Le soir de leur arrivée, le premier ministre Trudeau offrait un dîner en leur honneur et le lendemain soir les visiteurs australiens étaient les invités d'honneur à un dîner offert par le Gouverneur



(Presse canadienne)

Le gouverneur général, M. Roland Michener (au centre), s'entretient, à la résidence, avec le premier ministre d'Australie, M. John G. Gorton (à droite) et avec le premier ministre Pierre-Elliott Trudeau.

général et M^{me} Michener. Le jour suivant, ils assistaient à une réception donnée par le haut commissaire d'Australie, sir Kenneth Bailey et Lady Bailey.

Série d'entretiens

Le 3 avril, le premier ministre Gorton et M. Trudeau ont eu deux séries d'entretiens, l'une le matin et l'autre l'après-midi. Après les entretiens du matin, M. Gorton a assisté durant quelques minutes à une réunion du Cabinet canadien. Plus tard, il a eu des discussions avec M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Edgar Benson, ministre des Finances, et M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, qui avait l'intention de visiter l'Australie à la fin du mois. Les échanges de vues entre les deux chefs de gouvernement et les autres ministres ont porté sur toute une gamme de sujets d'intérêt commun, y compris des questions comme les prix du blé en vertu de l'Accord international sur les céréales, le Vietnam, la reconnaissance de la Chine continentale et divers facteurs qui influent sur les relations de l'Australie et du Canada avec les pays en bordure du Pacifique. Les discussions ont fait ressortir l'intérêt porté par les deux gouvernements aux affaires des nations du Pacifique, et à leurs relations mutuelles, traditionnellement empreintes d'amitié.

Le matin du 3 avril, M^{me} Gorton a fait la visite du Centre national des Arts, que le premier ministre Trudeau doit inaugurer officiellement le 31 mai.

Le premier ministre et M^{me} Gorton ont quitté Ottawa le 4 avril pour retourner à Canberra via Toronto et Vancouver.

Le vingtième anniversaire de l'OTAN

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE VINGTIÈME anniversaire de l'OTAN ne serait pas fêté comme il se doit si l'on omettait de rappeler la part prise par les hommes d'État canadiens aux discussions qui aboutirent à la rédaction du Traité de l'Atlantique Nord. Avant même que ne commencent les négociations, dès 1947 déjà, M. Saint-Laurent, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait semé le grain dont allait germer l'Alliance lorsqu'il avait exprimé à la Tribune des Nations Unies l'inquiétude des nations éprises de paix devant l'incapacité où se trouvait le Conseil de sécurité d'assurer leur protection.

A cette constatation fondamentale, les négociateurs canadiens avaient ajouté d'autres motifs de caractère social, économique et scientifique, — aussitôt approuvés et repris par les autres nations —, qui, dès le début permettaient de présumer que l'OTAN serait totalement différente des coalitions militaires habituelles.

En raison de ces origines, il était prévisible que les gouvernements ne limiteraient pas l'action de l'OTAN au règlement des seules questions de sécurité et qu'ils lui accorderaient des responsabilités croissantes en matière de consultation politique et de négociations à long terme se rapportant au contrôle des armements ainsi qu'à la coopération scientifique et même économique.

Il serait exagéré de croire que la consultation politique à l'OTAN peut aboutir à des solutions rapides car il ne faut pas oublier que l'étendue possible de la coordination est limitée par la souveraineté et l'indépendance de chaque membre. Mais, dans ces limites, notre consultation aujourd'hui, — et les relations Est-Ouest y tiennent une place préminente —, porte sur tous les endroits du monde où se produisent des situations susceptibles d'affecter la sécurité de l'Alliance. Le but de cette consultation est essentiellement de maintenir un certain parallélisme d'action parmi les Alliés et d'arriver par là à la solution de problèmes importants de façon compatible avec notre sécurité. Dans ce contexte, nous avons récemment accéléré et approfondi nos études sur tous les aspects du désarmement, notamment sur le contrôle des armements et sur les réductions équilibrées de Forces et nous avons publiquement affirmé notre volonté de discuter ces questions avec l'Est. Notre position quant à cette offre demeure inchangée en dépit de la prudence à laquelle nous ont contraints les récentes menées soviétiques en Europe centrale et en Méditerranée.

Nombre de choses élogieuses (et elles ne sont pas toutes entièrement injustifiées) ont été formulées à l'égard de notre Alliance. Maintenant qu'elle entre dans sa troisième décennie, nous devrions, il me semble, nous montrer avisés et éviter de verser dans l'euphorie. Si la situation en Europe comporte

des signes encourageants, elle présente également de grands risques. Ce qui signifie que la mission de l'Alliance n'est pas terminée. L'OTAN s'est révélée un instrument souple, capable de s'adapter aux circonstances changeantes. Dans la mesure où nous pourrions continuellement repenser et modifier nos tactiques à la lumière des événements qui pourront se produire, l'Alliance pourra, j'en suis persuadé, remplir le rôle que lui ont assigné ses membres, c'est-à-dire celui d'un organe de décision collective en vue du maintien de la sécurité et de la paix.

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

RÉUNION MINISTÉRIELLE, WASHINGTON, D.C., AVRIL 1969.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable Mitchell Sharp, a fait le 10 avril, au Conseil de l'OTAN, la déclaration suivante :

Bien que nous commémorions aujourd'hui un important événement de l'histoire, nos délibérations porteront surtout sur l'avenir de l'Alliance plutôt que sur son passé. C'est dans l'ordre des choses. On ne peut mettre en doute la valeur du rôle joué par l'Alliance en tant qu'influence stabilisatrice en Europe et instrument de paix pendant ces deux dernières décennies. Ce qui importe maintenant c'est comment l'OTAN continuera à assumer un rôle positif et constructif dans les circonstances où elle se trouvera dans les années soixante-dix. Il nous faut décider à présent comment nous devrions envisager nos relations avec l'URSS et ses alliés dans le cadre de la situation créée par l'invasion russe en Tchécoslovaquie.

L'Ouest doit continuer à rechercher dans ses relations avec l'Est ce qui peut servir de base à la solution des problèmes en suspens. Cette manière de voir comporte des risques et on éprouvera certainement des revers de fortune des événements d'août et de leurs séquelles. La tâche revient à trouver un délicat équilibre entre deux attitudes, l'une consistant à encourager la multiplication de contacts avec l'Est et l'autre à sembler excuser l'usage de la force tel que celui dont l'URSS nous a donné l'exemple par son intervention en Tchécoslovaquie. Il faut bien faire comprendre à l'URSS qu'une action répressive de cette nature ne fait que miner la confiance mutuelle qu'exige le développement de meilleures relations. Reconnaissant ces difficultés et ces dangers, le Gouvernement du Canada, en consultation avec ses partenaires au sein de l'Alliance, est prêt à s'associer à une politique de renouvellement progressif des contacts avec l'URSS et ses alliés du Pacte de Varsovie. Notre Alliance devrait aussi être disposée à examiner à fond les possibilités présentées par l'allusion à une conférence sur la sécurité européenne contenue dans le communiqué de la réunion du Pacte de Varsovie qui a eu lieu à Budapest le 17 mars dernier.

Avec les autres membres de l'Alliance, nous accueillons avec plaisir l'intention qu'a manifestée le Gouvernement des États-Unis de passer de la confrontation à la négociation avec l'URSS et de consulter ses partenaires avant et pendant ces négociations.

Limitation de l'armement

L'une des questions les plus importantes à négocier avec l'URSS est la limitation des armes stratégiques offensives et défensives. L'aboutissement des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques pourrait se révéler comme un tournant

de l'histoire. L'amélioration de l'atmosphère internationale qu'on en attend pourra faire avancer les négociations sur d'autres sujets. Quant au maintien de la sécurité de l'Alliance, ici, au Canada, nous acceptons le point de vue général voulant que le potentiel total de cette dernière permettant de décourager une agression soviétique éventuelle doive être maintenu au niveau voulu grâce à l'existence de forces classiques et nucléaires. Toutefois, en révisant notre politique de défense et en planifiant notre situation générale à cet égard, nous sommes parvenus à la conclusion qu'actuellement, étant donné les circonstances, les possibilités de l'Alliance nous permettent une redistribution de nos forces et justifient que nous commençons à prendre des mesures pour amener une réduction planifiée et échelonnée des effectifs canadiens stationnés en Europe.

Le relèvement économique de l'Europe occidentale a été l'un des facteurs importants qui nous a amenés à cette conclusion. De même qu'en Europe les efforts de l'Alliance contribuent à la sécurité de l'Amérique du Nord, en Amérique du Nord, les efforts de défense contribuent à assurer la sécurité de l'Europe. En Amérique du Nord, le Canada participe à l'Alliance de façon essentielle en collaborant avec les États-Unis à la protection de la force de dissuasion sur laquelle repose la sécurité de l'Alliance entière.

Ces considérations mises à part, nous, Canadiens, nous trouvons dans des circonstances très particulières. Nous poursuivons encore la mise en valeur d'une grande partie de notre potentiel et nous devons consacrer une bonne partie de nos ressources à édifier une nation qui, dans les années qui viennent, se trouvera plus à même de contribuer au maintien de la paix. Le Canada, relativement peu peuplé, est un pays très vaste dont la superficie est égale à trois fois celle de tous les États européens de l'OTAN réunis; la majeure partie de notre infrastructure est encore à réaliser. Des problèmes particuliers se posent à nous pour la surveillance de notre immense territoire, sur terre, sur mer et dans les airs.

Consultation avec les alliés

Il importe de souligner l'un des aspects de notre récente décision: l'engagement que nous avons pris de consulter nos alliés pour exécuter la décision que nous avons annoncée. Nous avons l'intention de commencer cette consultation à l'échelon ministériel lors de la réunion du Comité des plans de défense qui aura lieu en mai. Nous avons l'intention de tenir compte des divers facteurs que nos alliés pourront vouloir porter à notre attention au fur et à mesure de l'élaboration de nos plans en ce qui concerne la nature et l'échelonnement de la réduction de nos forces en Europe, qui a été maintenant décidée en principe, ainsi que l'importance des effectifs canadiens laissés à la disposition de l'OTAN, et leur implantation. Ce faisant, l'action du Gouvernement canadien tiendra naturellement compte aussi des changements de la situation internationale susceptibles d'avoir des répercussions sur l'équilibre de la sécurité en Europe et ailleurs.

De quelque point de vue que nous envisagions la situation mondiale nous devons tenir compte de la Chine. Nous en sommes arrivés au point où l'on ne peut résoudre aucune des grandes questions, — détente, contrôle des armes, diminution de l'écart de niveau de vie entre riches et pauvres, édification d'une société mondiale stable et maintien de la paix mondiale —, sans prendre en considération le quart de l'humanité que représente la Chine. Traiter avec elle ou l'amener à jouer un rôle plus constructif dans la communauté internationale, cela pose des problèmes dont le règlement n'est pas facile. Mon Gouvernement estime que toute solution devra comporter un élargissement des contacts de la Chine avec les autres nations du monde tant quant à leur portée qu'à leur orientation. Voilà pourquoi notre Gouvernement a pris l'initiative d'explorer avec Pékin la possibilité de relations diplomatiques.

Enfin, si l'OTAN doit continuer à bénéficier à l'avenir du succès qu'elle a obtenu dans le passé et, plus particulièrement, si elle veut se gagner l'appui de la génération montante, elle doit se disposer à s'occuper des grands problèmes mondiaux autres que ceux de la sécurité et des compromis entre l'Est et l'Ouest. On a proposé, par exemple, que l'OTAN devienne une tribune où l'on pourrait étudier utilement les problèmes des sociétés modernes et la relation qui existe entre le conflit Est-Ouest et les disparités Nord-Sud. Le règlement des questions entre l'Est et l'Ouest doit nécessairement passer en priorité. Ce n'est que lorsque les pays industrialisés de l'hémisphère nord se seront libérés de leur crainte et de leur défiance mutuelles que leur énergie et leurs ressources énormes pourront servir de façon appréciable à résoudre les problèmes du monde en voie de développement.

Le 14 avril, l'honorable Léo Cadieux, le ministre de la Défense nationale, a fait à la Chambre des communes à Ottawa le rapport suivant sur la réunion du Conseil de l'OTAN :

Une partie de la réunion de Washington a été consacrée à la commémoration du vingtième anniversaire de l'OTAN mais les ministres se sont montrés plus disposés à s'étendre sur les réalisations passées de l'Alliance. Leur attention s'est plutôt portée sur les problèmes de l'avenir, tant dans l'immédiat qu'à long terme. Dans l'immédiat, il fallait décider comment continuer à résoudre les problèmes entre l'Est et l'Ouest. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie avait fait reculer l'espoir d'améliorer les relations Est-Ouest mais on a convenu à Washington que le seul parti rationnel à adopter était de poursuivre le dialogue entre les membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie. Les 15 gouvernements membres de l'OTAN se sont donc entendus sur une politique consistant à renouer progressivement des relations avec les pays du Pacte de Varsovie et à explorer toutes les possibilités de négociations susceptibles d'aider à résoudre les différends restés en suspens avec l'Est.

Proposition d'une conférence de sécurité

Les ministres ont examiné assez longuement la proposition portant sur

conférence de sécurité européenne figurant dans le communiqué diffusé par le Pacte de Varsovie le 17 mars à Budapest. La conclusion en a été qu'une conférence de sécurité européenne telle qu'elle était envisagée dans la déclaration de Budapest posait de sérieux problèmes parce que les modalités proposées exigeaient de reconnaître la prolongation de la division de l'Allemagne et les frontières existantes en Europe centrale. Accepter d'avance la position communiste sur ces questions aurait fait préjuger incontestablement de l'issue de la conférence. Un certain nombre de délégations à Washington, dont celle du Canada, estimaient que, si l'Est s'intéressait sérieusement à l'éventualité d'une conférence sur la sécurité européenne, il pourrait être disposé à accepter des conditions réalistes. Les ministres de l'OTAN ont convenu qu'il faudrait prendre des mesures pour sonder les intentions des pays de l'Europe de l'Est, en particulier sur les questions qui pourraient être négociables. Il a été entendu d'un commun accord que, si une conférence devait avoir lieu, il fallait que les États-Unis et le Canada y soient tous deux représentés.

Lors de la réunion de Washington, une nouvelle perspective importante a été ajoutée aux entretiens des ministres. Il s'agissait d'établir ce que les membres de l'Alliance pourraient faire collectivement pour aider à trouver des solutions aux problèmes sociaux que doivent affronter les sociétés modernes, ainsi qu'à combler l'écart qui existe entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Il a été convenu que de nombreux aspects de ces questions étaient déjà à l'étude au sein de certains autres organismes internationaux mais, selon l'opinion générale, l'OTAN pourrait aider à trouver de nouveaux et de meilleurs moyens de partager les points de vue et l'expérience acquise à cet égard.

Relations entre l'Est et l'Ouest

Le but principal de la délégation canadienne a été de s'assurer que l'OTAN contribuerait, dans toute la mesure de ses possibilités, à améliorer rapidement les relations entre l'Est et l'Ouest. Le document sur cette question qui avait été remis aux ministres s'appuyait sur un projet canadien et ses conclusions ont été largement dans les résultats de la réunion. Dans la principale déclaration canadienne, qui a été faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on insistait non seulement sur les relations entre l'Est et l'Ouest en général mais aussi sur l'importance qu'attache le Canada à ce que des pourparlers entre les États-Unis et l'Union soviétique ne tardent pas à être entamés sur la limitation des armes nucléaires stratégiques offensives et défensives. M. Sharp a aussi exprimé l'espoir que, une fois commencés, ces pourparlers se poursuivraient, en dépit de tout recul temporaire sur d'autres fronts. Il s'est joint à d'autres orateurs pour se féliciter du désir manifesté par le Gouvernement des États-Unis d'entreprendre des négociations bilatérales avec l'URSS sur un certain nombre de problèmes mondiaux, dont la limitation des armes nucléaires, et de s'engager à consulter ses partenaires au fur et à mesure qu'avanceront ces négociations.

Relations avec la Chine

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné l'importance que le Canada attache à l'inclusion de la Chine dans toute tentative visant à régler certains problèmes mondiaux importants. Il a fait connaître les mesures qui ont été prises jusqu'ici afin d'établir des relations diplomatiques avec le Gouvernement de Pékin, et il a signalé que nous avons maintenant reçu des Chinois une réponse indiquant qu'ils sont disposés à entamer des entretiens sérieux. Ceux-ci auront lieu à Stockholm, par le truchement des deux ambassades et, au besoin, nous enverrons des fonctionnaires d'Ottawa pour prêter main-forte à nos représentants diplomatiques. Il est à prévoir que ces entretiens dureront dans un mois environ, mais rien n'indique combien de temps ils pourront durer. Nous désirons vivement qu'ils réussissent, mais ils seront de nature essentiellement confidentielle, et il ne serait guère utile qu'ils fassent l'objet d'une publicité constante. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons profité de l'occasion de cette réunion pour expliquer à nos alliés le résultat de la révision de notre politique de défense, puisqu'elle doit influencer sur notre façon d'envisager l'OTAN à l'avenir. Nous avons confirmé l'intention qu'a le Canada de rester dans l'Alliance et avons informé ses membres de la décision qui a été prise d'entreprendre une réduction planifiée et échelonnée des effectifs des Forces canadiennes stationnées actuellement en Europe. Nous avons expliqué que, en faisant exécuter cette décision, le Gouvernement avait l'intention de consulter étroitement les alliés du Canada. Le but de ces consultations serait de nous permettre de tenir compte du point de vue de nos alliés lors de l'établissement des plans touchant la nature et la cadence de réduction de nos Forces en Europe ainsi que l'importance et le lieu d'implantation des Forces canadiennes que le Canada continuera à fournir à l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'on tiendrait également compte de tout fait international nouveau susceptible d'avoir des répercussions sur l'équilibre de la sécurité en Europe et ailleurs.

Un certain nombre de ministres ont fait allusion directement à la décision prise récemment par le Canada. Tout en se félicitant de notre intention de demeurer dans l'Alliance, ils ont exprimé l'espoir que la décision de réduire nos effectifs en Europe ne serait pas mise à exécution de telle manière qu'elle risquerait de compromettre la sécurité de l'Alliance ou les perspectives de négociation entre l'Est et l'Ouest. Sans se départir de ce souci, ils se sont félicités de ce que nous allions les consulter sur nos plans.

Communiqué final

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Washington les 10 et 11 avril 1969. Il a célébré le vingtième anniversaire du Traité qui a scellé l'Alliance, et a entendu une déclaration du président des

États-Unis. Les ministres se sont félicités de la contribution décisive que l'Alliance avait apportée au maintien de la paix en Europe et à la sécurité de tous ses membres.

L'Alliance a été établie pour sauvegarder la liberté de ses peuples, leur héritage et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit, et pour apaiser la crainte que chacun éprouvait de voir dans une Europe divisée, éclater à nouveau la guerre faute d'un système de sécurité efficace. L'Alliance demeure l'expression d'aspirations et de buts communs.

En 1967, le Rapport sur les tâches futures de l'Alliance a souligné la double fonction de celle-ci : la défense de l'Ouest, la recherche d'une paix stable avec l'Est. En juin 1968, les gouvernements des pays alliés s'étaient déclarés prêts à rechercher avec les autres États intéressés des mesures spécifiques et pratiques en matière de désarmement et de contrôle des armements, y compris d'éventuelles mesures de réductions mutuelles et équilibrées de Forces. Bien que les espoirs mis dans l'amélioration des relations Est-Ouest aient été gravement contrariés par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, les ministres ont déclaré en novembre 1968 que l'objectif politique des Alliés demeurait l'établissement de relations sûres, pacifiques et mutuellement avantageuses entre l'Est et l'Ouest. Ils ont réaffirmé, au cours de la présente session, que l'intention de leurs gouvernements était de poursuivre la recherche de progrès réels dans cette voie par des contacts, et d'explorer toutes les possibilités appropriées de négociation.

Avant notamment à l'esprit la situation en Europe de l'Est, les gouvernements des pays membres rappellent que toute amélioration durable des relations internationales suppose le respect strict des principes de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États, ainsi que de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, du droit de chaque peuple de forger son propre avenir et de l'obligation de renoncer à la menace ou à l'emploi de la force.

Les ministres rappellent que l'un des principaux objectifs de l'Alliance est l'établissement d'une paix juste et durable en Europe, fondée sur la stabilité, la sécurité et la confiance mutuelle. Les Alliés se proposent, en demeurant en étroite consultation, de rechercher, avec l'Union soviétique et les autres pays d'Europe orientale, quelles questions concrètes se prêtent le mieux à des négociations fructueuses et à un règlement rapide. En conséquence, ils ont chargé le Conseil de dresser une liste de ces questions et d'étudier comment pourrait s'engager, le moment venu et dans les meilleures conditions, un processus de négociation, et de faire rapport à la prochaine réunion des ministres. Il est clair que toute négociation doit être bien préparée, qu'il faudrait s'assurer la participation de tous les gouvernements dont le concours serait nécessaire pour parvenir à un règlement politique en Europe.

Les Alliés poursuivront également leurs études et leurs efforts dans le domaine du désarmement et du contrôle pratique des armements, notamment

en ce qui concerne les réductions équilibrées de Forces, ainsi que les initiatives déjà prises pour la renonciation à l'emploi de la force.

La solidarité politique des Alliés constitue un élément capital à l'approche d'une période de développement des contacts et d'éventuelles négociations en l'Est et l'Ouest. Le meilleur moyen de la maintenir est l'adhésion sans réserve au principe de la consultation pleine et entière au sein du Conseil, aussi bien avant que pendant toute négociation qui pourrait affecter les intérêts de l'Alliance ou de l'un de ses membres. Dans cet esprit, les gouvernements alliés accueillent avec intérêt l'intention des États-Unis d'engager avec l'URSS des discussions sur les limitations d'armes stratégiques offensives et défensives.

Les Alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN estiment qu'il est extrêmement important, au cours d'une ère de négociations, d'éviter que la position de défense de l'Alliance s'affaiblisse et que naisse l'espoir prématuré de voir apparaître des solutions aux problèmes en suspens. Le maintien d'une défense efficace est un facteur de stabilité, et il constitue la condition nécessaire de toute politique de détente efficace.

En conséquence, ces pays membres de l'Alliance ont réaffirmé leur détermination constante d'apporter les contributions appropriées à l'effort commun de défense et de dissuasion à tous les niveaux, aussi bien nucléaires que classiques. Ils ont reconnu qu'il demeurerait nécessaire de maintenir la stratégie actuelle de l'OTAN, fondée sur une défense vers l'avant et une riposte appropriée à toute agression, ainsi que des moyens de dissuasion classiques et nucléaires « crédibles », y compris les niveaux de forces généraux et locaux appropriés. Le dispositif de défense nécessaire à l'Alliance comprend les forces stratégiques de dissuasion nucléaire, la présence de forces classiques nord-américaines et européennes substantielles, efficaces et suffisantes et des forces nucléaires tactiques dans la zone européenne, ainsi que des renforts suffisants prêts à intervenir.

Les ministres de la défense se réuniront le 28 mai 1969 pour examiner chacun des éléments particuliers du dispositif de défense nécessaire pour répondre aux exigences ci-dessus. Ils examineront également la possibilité d'accroître l'efficacité de l'effort de défense, grâce à l'intensification de la recherche commune de solutions, par exemple aux problèmes de production et de standardisation d'armements, soit entre toutes les nations alliées, soit entre quelques-unes de celles-ci.

En examinant la situation à Berlin, les ministres ont noté que des entraves avaient récemment été mises à la liberté d'accès à Berlin. De telles entraves sont inadmissibles. Les ministres ont donné leur soutien à la volonté déclarée des Trois Puissances de maintenir le libre accès de la ville, et ils ont rappelé la déclaration du 16 décembre 1958 du Conseil de l'Atlantique Nord et les responsabilités assumées par tous les États membres en ce qui concerne la sécurité et le bien-être de Berlin.

Les ministres considèrent que la réalisation d'un règlement pacifique en Europe présuppose, entre autres choses, des progrès vers l'élimination des sources de tension qui existent au centre de l'Europe. Ils considèrent que des mesures concrètes visant à améliorer la situation à Berlin, à préserver le libre accès de cette ville et à éliminer les entraves à la circulation et aux communications entre les deux parties de l'Allemagne représenteraient une importante contribution à la réalisation de cet objectif. Ils ont exprimé leur soutien aux Trois Puissances pour qu'elles poursuivent leurs efforts en vue d'explorer, dans le cadre de leurs responsabilités spéciales pour Berlin et l'ensemble de l'Allemagne, les possibilités de progrès méthodiques et négociés dans le règlement de ces importantes questions.

La question allemande doit trouver une solution pacifique fondée sur la libre décision du peuple allemand et sur les intérêts de la sécurité européenne.

Les pays membres de l'Alliance savent que certains problèmes qui affectent les conditions de vie dans les sociétés modernes leur sont communs. Ils savent aussi que ces difficultés, si elles ne sont pas affrontées avec un esprit résolu, sont de nature à compromettre leur prospérité et leur avenir. Les ministres ont reconnu que d'autres organisations internationales accomplissent déjà un travail important dans ce domaine. Ils ont chargé le Conseil permanent d'étudier comment, dans la pratique, les échanges de vues et d'expérience entre les nations alliées pourraient être améliorés, soit par une action menée au sein des institutions internationales compétentes, soit par tout autre moyen, dans le but de créer dans leurs pays respectifs un cadre de vie mieux adapté au monde moderne.

Tout en se préoccupant de ces problèmes, les ministres n'oublient pas que les pays de l'Alliance sont entrés dans une époque où les moyens scientifiques et techniques et les ressources économiques doivent contribuer au progrès pacifique et au développement de toutes les nations.

Outre leurs réunions ordinaires à l'échelon ministériel, les ministres ont estimé que le Conseil permanent devrait examiner la proposition selon laquelle les personnalités de haut niveau de leurs ministères des Affaires étrangères se réuniraient périodiquement pour procéder à un examen des grands problèmes à long terme qui se posent à l'Alliance.

La prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1969.

Une politique de défense pour le Canada

DÉCLARATION À LA PRESSE FAITE LE 3 AVRIL 1969

PAR LE PREMIER MINISTRE, M. PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU.

C'EST PAR UNE politique de défense qui tient compte avec réalisme du hautement technique et professionnel de ses forces armées, que le Canada contribuera au maintien de la paix dans le monde. En réaffirmant les objectifs particuliers de notre pays, cette politique donnera un regain d'enthousiasme et de confiance aux membres des forces armées. En outre, elle assure avec souplesse l'utilisation des forces canadiennes, qui pourront ainsi remplir leur rôle selon les exigences particulières et les besoins du pays.

Le Gouvernement a rejeté toute proposition tendant à faire du Canada un pays neutre ou non engagé à l'égard des affaires mondiales. Opter pour tel rôle aurait entraîné le Canada à se dégager de ses alliances présentes et à mettre fin à tous les accords militaires de coopération conclus avec d'autres pays. Si nous avons pris une telle décision, c'est parce que nous avons jugé nécessaire que sage de continuer à participer, selon les modalités pertinentes, aux accords de sécurité collective signés avec d'autres états, dans l'intérêt de la sécurité du Canada, et pour la défense des valeurs que nos amis et nous-mêmes avons en commun.

Défense nationale

Le Canada se doit de disposer de forces armées sur son propre territoire et d'en assurer la défense et de mener à bien toute une gamme d'activités secondaires qui concourent à la défense nationale. Nos forces armées bien équipées et judicieusement situées, constitueront un bouclier côtier efficace, qui servira à des fins multiples dans les régions maritimes et qui pourra mener à bien, de concert avec les États-Unis, les opérations requises pour la défense de l'espace aérien de l'Amérique du Nord. A l'étranger, nos forces pourront jouer un rôle de premier plan tant pour la sécurité collective que pour le maintien de la paix.

La composition, l'équipement et l'entraînement de nos forces doivent être compatibles avec de tels rôles et le Gouvernement a bien l'intention de veiller à ce qu'il en soit ainsi. Les forces de notre pays, par rapport à leurs homologues à l'étranger, seront extrêmement mobiles, dotées d'un équipement sans pareil et parfaitement entraînées.

Le rôle militaire précis que nous devons nous efforcer de tenir en vertu de ces accords collectifs découlera des entretiens et des consultations que nous aurons avec nos alliés. Il dépendra aussi, en partie, du rôle dévolu à nos

canadiennes par rapport à la surveillance de notre propre territoire et des limites
entières, laquelle est nécessaire à la sauvegarde de notre souveraineté. En tant
que membres de la collectivité internationale, nous voulons et devons disposer
de forces capables d'assurer la défense de la paix et de participer à des alliances
défensives.

Défense collective

Le Canada participe à deux accords de défense collective qui, bien que distincts,
se complètent. Il s'agit de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du
Commandement de la Défense aérienne de l'Amérique du Nord. L'OTAN
contribue, depuis vingt ans, au maintien de la paix mondiale, grâce à son
influence stabilisatrice en Europe. L'OTAN continue de contribuer à la paix
en réduisant l'éventualité d'un conflit irrémédiable en Europe, point sensible
où tout déclenchement d'hostilités, étant donné les intérêts vitaux des deux
grandes puissances en cause, prendrait rapidement des proportions mondiales.
Par ailleurs, on sait que l'OTAN est le partisan avoué de toute mesure susceptible
d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest.

L'OTAN elle-même analyse constamment le rôle qui lui incombe en fonction
de l'évolution de la conjoncture mondiale. Le réveil spectaculaire de la puissance
économique de l'Europe occidentale constitue peut-être l'un des plus grands
événements qui ait influé sur l'orientation de l'OTAN depuis sa création. On
note aussi des changements d'envergure par rapport à la capacité des pays
européens de mettre sur pied les armements et moyens de défense classiques
déployés par l'Alliance en Europe.

Il convenait donc parfaitement, à notre avis, que le Canada étudie et
réexamine la nécessité de maintenir des forces canadiennes dans l'Europe de
l'Ouest, compte tenu de la situation actuelle.

Des forces canadiennes sont présentement affectées à l'OTAN jusqu'à la fin
de l'année. Au mois de mai, à l'occasion de la réunion du Comité de l'OTAN
chargé de la politique de défense, nous aurons des entretiens avec nos alliés
au sujet du contingent que le Canada affectera aux forces de l'OTAN, en Europe,
au-delà de cette période. Le Gouvernement du Canada a l'intention, en consul-
tation avec ses alliés, de prendre prochainement les mesures nécessaires en vue
d'une réduction concertée et progressive des effectifs des forces canadiennes
stationnées en Europe.

Nous avons également l'intention de collaborer effectivement avec les États-
Unis comme ce fut le cas jusqu'à présent, à la défense de l'Amérique du Nord.
En conséquence, nous susciterons au plus tôt les occasions voulues pour discuter
à fond avec le Gouvernement des États-Unis toutes les questions ayant trait
à la coopération mutuelle qu'implique la défense de ce continent. Dans la
mesure du possible, nous nous efforcerons de faire en sorte que les forces

canadiennes accomplissent les tâches essentielles à la défense nord-américaine qui devront être exécutées sur notre territoire.


Priorités de défense

En résumé, le Canada continuera de faire partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de coopérer étroitement avec les États-Unis au sein de NORAD et, sous d'autres formes, aux accords de défense. Nous maintiendrons des forces de défense capables d'accomplir les tâches suivantes :

- a) la surveillance de notre propre territoire et du littoral, c'est-à-dire la protection de notre souveraineté;
- b) la défense de l'Amérique du Nord en coopération avec les forces des États-Unis;
- c) l'exécution des engagements contractés avec l'OTAN; et
- d) l'accomplissement de toute mission internationale au maintien de la paix que de temps à autre notre pays se verra confier.

La nature des forces et armements à mettre en jeu pour assumer avec succès un tel rôle fait actuellement l'objet d'une étude détaillée en préparation de nos entretiens que nous aurons avec nos alliés.

La
LA PR
de
dernier
le franc
egalement
santé
une fois
du Can
le Qué
St-Onge
Le
une A
Après
résoluti



Déléga
Marcel F
et Phono
second
ministre
adjoint

La Conférence de Niamey

LA PREMIÈRE CONFÉRENCE internationale des pays partiellement ou entièrement de langue française s'est déroulée à Niamey au Niger du 17 au 20 février dernier. Environ trente pays y étaient présents, soit presque tous les pays où le français est langue nationale, langue officielle ou langue véhiculaire. Assistaient également à la Conférence des représentants de plusieurs organismes privés intéressés à la Francophonie. Pour sa part, le Canada y était représenté par une forte délégation dirigée par l'honorable Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada. La liste des représentants canadiens comprenait notamment, pour le Québec, l'honorable Marcel Masse, pour le Nouveau-Brunswick, M. Armand St-Onge, et pour l'Ontario, M. Jean-Marc Tessier.

Le but de cette Conférence était d'étudier l'opportunité de mettre sur pied une Agence de coopération culturelle et technique entre pays francophones. Après avoir étudié le projet qui lui était soumis, la Conférence adoptait une résolution finale qui prévoyait entre autres choses, la mise sur pied immédiate



Délégation canadienne à la Conférence de Niamey. Au premier plan : l'honorable Marcel Masse, ministre d'État délégué à la Fonction publique du Gouvernement du Québec et l'honorable Gérard Pelletier, secrétaire d'État du Canada et chef de la délégation. Au second plan, M. Armand St-Onge (partiellement caché derrière l'honorable Masse), sous-ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, et M. Jean-Marc Tessier, surintendant adjoint des programmes du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

d'un Secrétariat général provisoire qui aurait pour fonction de préparer un projet de statuts pour l'Agence et de formuler des propositions concrètes pour la mise en œuvre de programmes de coopération multilatérale entre pays francophones. Ces études préparatoires terminées, le secrétaire général provisoire, M. Jean-Marc Léger, journaliste montréalais bien connu, devra soumettre au président Dion Niger, dans les six mois qui suivront sa nomination, un rapport détaillé contenant ses recommandations sur les moyens les plus appropriés de mettre sur pied l'Agence projetée.

Prenant la parole au nom du Canada, M. Pelletier s'est exprimé dans les termes suivants :

« Pour tous ces francophones de chez nous, une participation à la francophonie qui s'organise est non seulement naturelle: elle est un besoin vital. Après trois siècles de vie française en Amérique du Nord, les Canadiens français sentent en effet, qu'ils ont besoin de la solidarité de tout le monde francophone pour atteindre leur légitime épanouissement. Cela est vrai, Monsieur le Président pour le Québec, foyer par excellence de la culture française au Canada. Ce n'est aussi, et davantage, pour les minorités des autres provinces canadiennes, dont quelques-unes sont représentées ici, particulièrement l'Ontario qui compte plus de 600,000 de parlants français, et du Nouveau-Brunswick dont la population francophone est de 250,000 habitants, soit environ 40 pour cent de la population totale de cette province.

« ... Cette coopération (avec les pays francophones d'Afrique) porte encore pour une bonne part sur les échanges dans le domaine de la coopération technique. Ouvrant avec les provinces canadiennes et notamment avec le Québec, l'Agence canadienne de développement international met ainsi actuellement plus de trois cents enseignants canadiens chaque année à la disposition de tous les pays francophones d'Afrique. Cependant, depuis quelque temps et surtout depuis la visite que faisait ici et en d'autres pays africains l'honorable Lionel Chevrette l'an dernier, notre programme de coopération avec les pays de l'Afrique francophone prend une expansion qui se veut à la mesure de l'importance que nous attachons à notre collaboration avec eux. De trois cent mille dollars au début, le budget annuel de ce programme atteindra bientôt un chiffre de trente millions de dollars et est appelé à s'accroître dans les années à venir à mesure que notre expérience de coopération mutuelle se précisera. Je crois pouvoir dire sans crainte d'erreur que les sommes qui, d'ici quelques années, seront affectées au développement de l'Afrique francophone pourront jusqu'à tripler et même davantage. Pour ce faire, le Gouvernement canadien œuvre en étroite coopération avec les provinces intéressées, notamment le Québec, qui nous a été d'un si précieux secours jusqu'ici.

« ... Aujourd'hui, nous sommes réunis principalement pour étudier ensemble une formule de coopération multilatérale dans les domaines technique

culturel. A cette fin, l'OCAM¹ vient de nous soumettre un document qui reflète bien notre volonté de renforcer les liens qui nous unissent déjà. Tout en se rendant compte que ce projet embrasse une multitude de secteurs et d'activités, je peux vous assurer que, pour sa part, la délégation canadienne est prête à discuter le meilleur moyen d'assurer une meilleure coopération sur les plans culturel et technique entre pays francophones. »

L'honorable Marcel Masse, ministre d'État délégué à la Fonction publique du Gouvernement du Québec, a aussi pris la parole. Suivent quelques extraits de son discours:

« . . . Je tiens à vous exprimer notre adhésion à l'idée d'une Agence internationale de Coopération entre les pays et groupes francophones, dans les domaines culturel et technique, c'est-à-dire les domaines où nous avons le plus en commun et le plus à échanger, les domaines aussi où il est possible d'édifier une coopération qui ne mettent en cause, ni les différences d'opinions politiques, ni les divergences d'orientations économiques.

« . . . Il nous apparaît, en effet, que la coopération multilatérale que nous pouvons développer entre nous tous, tirera sa grande originalité et ses promesses, de la mise en commun d'expériences particulières, de la diversité même de nos situations géographiques et historiques, de la rencontre des civilisations et des modes de vie que nous illustrons ou que nous reflétons. A cet égard, nous croyons qu'il y a énormément à faire en matière d'information, en matière de connaissance mutuelle, et que seule une organisation internationale à vocation culturelle et technique qui soit notre instrument commun, est apte à remplir une pareille tâche. »

Cette Première Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française, a été saluée par les représentants de plusieurs pays comme une importante étape vers l'organisation de la Francophonie. Il convient à cet égard de citer le passage suivant du discours du représentant de la Côte d'Ivoire :

La francophonie n'est pas à créer de toute pièce; elle existe depuis longtemps déjà et en tout cas bien avant la lettre. Mieux, elle est une réalité vivante.

¹ Organisation commune africaine et malgache.

Visite du ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest

LES POINTS de vue allemand et canadien sur un certain nombre de problèmes internationaux et bilatéraux ont été discutés par Son Excellence M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale allemande et l'honorable Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui avait invité l'éminent visiteur à séjourner à Ottawa du 6 au 8 avril. C'est la première visite de M. Brandt à Ottawa depuis qu'il occupe son poste actuel, mais il était venu dans la capitale canadienne en 1959 alors qu'il dirigeait, en qualité de maire, les destinées de Berlin-Ouest.

Durant son séjour à Ottawa, M. Brandt a discuté avec son hôte de nombreux problèmes, y compris les relations Est-Ouest, la sécurité de l'Europe, la réunion ministérielle de l'OTAN qui devait avoir lieu la même semaine à Washington, et la politique canadienne à l'égard de l'OTAN. De plus, les deux ministres ont abordé d'autres sujets internationaux d'intérêt commun.



A Ottawa, M. Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (à droite), s'entretient avec M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.

que la Chine, le Nigéria, le Traité de non-prolifération nucléaire et l'Amérique latine. Parmi les questions bilatérales qu'ils ont soulevées, mentionnons le commerce entre le Canada et la République fédérale, et la coopération scientifique et technologique. Les deux interlocuteurs ont accepté en principe que les deux pays devraient conclure un accord général de coopération scientifique, sous réserve d'une étude plus poussée par des spécialistes canadiens et allemands des domaines spécifiques qu'un tel accord devrait englober.

Commerce, défense et science

M. Brandt a eu l'occasion de discuter aussi avec l'honorable Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce quelques problèmes d'intérêt commun, dont l'avenir des exportations d'uranium canadien vers la République fédérale et les effets de la politique agricole du Marché commun sur les exportations canadiennes de produits agricoles vers les membres du Marché commun et d'autres pays. Enfin, le visiteur allemand s'est entretenu de défense avec l'honorable Léo Cadieux, ministre de la Défense nationale, et de coopération scientifique et technologique avec l'honorable Donald Macdonald, président du Conseil privé.

Cette visite a permis au Canada de recevoir un personnage politique qui est d'une grande renommée, dans son propre pays et à l'étranger, à cause du courage qu'il a manifesté au service de l'idéal démocratique. Les Canadiens ont connu d'abord comme maire de Berlin-Ouest, poste où il a démontré ses qualités exceptionnelles de chef lors des graves crises de 1958 et de 1961. Plus récemment il a continué de mettre au service de son pays, d'abord comme chef d'Opposition, puis comme vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères, un mélange de réalisme et d'idéalisme qui caractérise les grands hommes d'État. Il a jamais cessé d'accorder son appui au mouvement de coopération croissante entre les pays de l'Europe de l'Ouest et, sur une plus vaste échelle, entre ceux de l'Alliance occidentale. Il a toujours cherché comment on pourrait améliorer les relations de son pays avec l'Europe de l'Est, y compris l'Union soviétique.

Échanges scientifiques et culturels

C'est en partie parce qu'ils sont tous deux membres de l'OTAN, que le Canada et la République fédérale ont pris l'habitude de discuter ensemble, de façon régulière, une multitude de questions touchant la politique de défense et les relations Est-Ouest. Mais la coopération mutuelle en d'autres domaines, par exemple les divers échanges bilatéraux possibles, a progressé moins rapidement. Cette situation s'améliore à mesure que les relations du Canada et de la République fédérale deviennent plus étroites et que les deux pays prennent davantage conscience des possibilités d'une coopération mutuelle profitable. Un exemple récent de ce fait fut la signature de l'accord régissant l'utilisation par des savants d'Allemagne des installations de la station de Churchill pour des projets scientifiques pacifiques de recherche spatiale. Un deuxième exemple, c'est le pro-

gramme d'échanges d'étudiants canadiens et allemands qui, en 1969, enregistrera un chiffre record de quelque 500 étudiants traversant l'Atlantique dans les deux sens. Les échanges culturels connaissent aussi des progrès, et peuvent engendrer éventuellement la négociation d'un accord culturel.

La visite de M. Brandt a donc permis de rappeler l'étendue des intérêts communs aux deux pays, le riche éventail des relations qui les unissent et les vastes possibilités de coopération qu'il leur reste à exploiter.

CONFÉRENCES

- CNUCED, Conseil sur le commerce et le développement, reprise de la huitième session
Genève, du 5 au 17 mai.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence régionale des Antilles
du 12 au 16 mai.
- Conseil de l'Europe, vingt et unième session ordinaire de l'Assemblée consultative
Strasbourg, du 12 au 16 mai.
- Institut panaméricain de géographie et d'histoire, neuvième assemblée générale
du 28 mai au 20 juin.
- Association interparlementaire France-Canada: Ottawa, du 30 juin au 2 juillet
- CNUCED, Conseil sur le commerce et le développement, neuvième session
du 23 août au 12 septembre.
- Quatrième Congrès international sur l'aviation agricole: Kingston (Ontario), du 25
29 août.
- Conférence mondiale sur les oiseaux nuisibles à l'aviation: Kingston (Ontario), du 2
5 septembre.
- Conférence de la Croix-Rouge internationale, vingt et unième session: Istanbul, du
au 16 septembre.
- Conférence des orateurs et des présidents du scrutin du Commonwealth: Ottawa,
8 au 12 septembre.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence générale: Port of Spain,
4 au 19 octobre.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Victoria (Colombie-Britannique), du 14
21 octobre.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle: Bruxelles, du 27
31 octobre.
- Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire: New-De
du 30 octobre au 7 novembre.
- Association internationale des Parlementaires de langue française, deuxième conférence
annuelle: Tunisie, janvier 1970.

La Mauritanie et le Canada

L'ÉCHANGE d'ambassadeurs entre la Mauritanie et le Canada marque l'établissement de relations officielles et ouvre la voie à une plus étroite coopération entre les deux pays. Le 19 mars 1968, le frère du président de la Mauritanie, Abdallah Ould Daddah, qui est ambassadeur de son pays aux Nations Unies, a présenté ses lettres de créance au gouverneur général du Canada et le 12 décembre 1968, l'ambassadeur du Canada au Sénégal, M. Jean Côté présentait ses lettres de créance au président Moktar Ould Daddah.

Les contacts entre la Mauritanie et le Canada sont assez récents. Les investisseurs canadiens s'intéressent depuis quelque temps à la mise en valeur des mines de cuivre d'Akjoujt, et certains touristes canadiens ont fait de courts séjours en Mauritanie. Ces dernières années, le Canada a offert des bourses d'études à un petit nombre de jeunes Mauritaniens.

Le pays

La République islamique de Mauritanie s'étend sur 420,000 milles carrés du 16° au 26° degré de longitude ouest, du 16° au 26° degré de latitude nord. Elle est limitée à l'ouest par l'Atlantique et le territoire espagnol du Rio-de-Oro, au nord-est par l'Algérie, à l'est par le Mali, au sud par le Sénégal. Du sud au nord, le climat varie selon la quantité et la fréquence des précipitations atmosphériques et influence fortement le mode de vie des populations.



Jean Côté, ambassadeur résident du Canada à Dakar (Sénégal), présente ses lettres de créance au président Moktar Ould Daddah, de la République islamique de Mauritanie.

Au sud, les géographes appellent Chemana la région fertile que le fleuve Sénégal arrose de ses crues et enrichit de ses alluvions. C'est là que vivent 250,000 Noirs sédentaires de race Toucouleur, Sarakollé, Peul, Bambara, cultivant le riz, le maïs, la patate, l'arachide et surtout le millet.

A quelque deux cents kilomètres au nord du fleuve commence le Sahara. Dans cette zone les dunes sahariennes fixées par des arbustes épineux encadrent des plaines où, à certains moments de l'année l'herbe pousse, offrant une pâture indispensable aux innombrables chameaux, chèvres, moutons, bovins, etc., qui forment un cheptel de près de dix millions de têtes et qui représentent la principale ressource du pays.

Au centre du pays, les sommets rongés par l'érosion du système morotagnien du Tagant et de l'Adrar atteignent de trois à cinq cents mètres de hauteur. C'est aussi la région des oasis où croissent quelque 800,000 palmiers à l'ombre desquels se sont développées des agglomérations berbères prospères dans les ksours d'Atar, de Tidjikja et de Chinguetti, une des sept villes saintes de l'Islam.

Le Sahara occupe le nord du pays et vient se heurter à l'Atlantique au nord de Nouadhibou (anciennement Port-Étienne) au sud de la baie du Lévrier, premier port d'Afrique francophone par le tonnage et l'un des centres commerciaux les plus importants de l'Atlantique Sud.

En dehors de la région du fleuve où vivent des populations d'agriculteurs, 800,000 Maures parcourent sans cesse le pays à la recherche de pâture, avec leurs troupeaux, vivant sous la tente et se nourrissant de lait, de millet et de dattes.

Histoire et institutions politiques

La période coloniale commence vers le milieu du XIX^e siècle. Faïdherbe puis plus tard Coppolani en furent les principaux agents. La France réalisa progressivement l'unité administrative et entreprit le développement du pays.

Le 28 novembre 1958, à la suite du referendum organisé par la France, la République islamique de Mauritanie, État membre de la Communauté française, dotée de l'autonomie interne, est proclamée. L'indépendance suit le 28 novembre 1960 et la Mauritanie est admise à l'ONU, comme cent troisième État membre le 19 avril 1961.

La Mauritanie est un État républicain dont la constitution prévoit un régime de type présidentiel. La religion des Maures, comme celle des Mauritaniens noirs est l'Islam, de rite malékite, dont les règles sont observées grâce à la continuité des écoles coraniques. La constitution prévoit que le président de la République, élu pour cinq ans au suffrage universel direct, doit être musulman et prêter serment devant « Dieu l'Unique ».

Le pouvoir législatif appartient à l'Assemblée nationale qui est élue pour cinq ans. Les collectivités territoriales de la République seront bientôt les régions. La langue nationale est l'arabe; la langue officielle, le français. La Mauritanie est un pays à parti unique, le Parti du Peuple Mauritanien, dont le secrétaire général est M^r Moktar Ould Daddah.

La capitale

Un décret du 24 juillet 1957 désigna Nouakchott capitale du pays. Cette ville offre divers avantages : voisinage de la mer, climat relativement frais, proximité des régions rurales, pastorales et minières, nœud routier. Là où Saint-Prophète n'avait trouvé qu'un fortin au milieu des dunes en 1926, une capitale moderne allait être créée de toutes pièces en une dizaine d'années. Aujourd'hui, Nouakchott, avec son aéroport international, son quai, son usine de désalinisation de l'eau de mer, son hôpital moderne de 250 lits, ses maisons d'enseignement, ses institutions politiques, ses hôtels et ses maisons de commerce, ses chancelleries et ses nombreuses habitations, compte 22,000 habitants, et mérite pleinement le titre de Brasilia du désert.

L'économie

Longtemps considérée comme un désert stérile et dépourvue de ressources importantes, la Mauritanie vivait traditionnellement en économie de subsistance. Les échanges avec l'extérieur commencèrent au XV^e siècle avec l'exploitation et la vente de la gomme arabique que la Mauritanie produit toujours à raison de 4000 tonnes par année. Aujourd'hui encore 90 pour cent de la population vit de l'élevage, des productions vivrières et, à un moindre degré, du produit des palmiers.

Cependant, depuis une dizaine d'années, un secteur économique moderne important s'est développé grâce surtout à l'exploitation des mines de fer de l'Imbrik (anciennement Fort Gouraud) qui font de la Mauritanie le deuxième producteur d'Afrique, après le Libéria, avec plus de sept millions de tonnes par année, tout en fournissant à l'État plus d'un quart de ses revenus. On prévoit qu'à partir de 1970, les importants gisements de cuivre d'Akjoujt seront exploités.

La Mauritanie occupe aussi un rang important dans le domaine des pêcheries grâce aux eaux particulièrement riches en poissons de la mer mauritanienne. En 1967 la Mauritanie exporta 11,000 tonnes de poissons contre 7,000 en 1966.

Enfin, on vient de commencer une campagne de forage le long des côtes du pays afin de vérifier les indices de la présence de gisements pétroliers exploitables.

Le premier plan quadriennal 1963-1966, comportant un déboursé de 132 millions de dollars, a été exécuté normalement, favorisant surtout le secteur économique moderne. Le deuxième plan quadriennal 1969-1973 sera consacré à la promotion du secteur traditionnel de l'élevage et de l'agriculture.

Grâce à son budget équilibré et à son économie en pleine expansion, la Mauritanie peut être considérée comme un pays en voie de développement réel.

Visite à Ottawa de hauts fonctionnaires des Nations Unies

M. PHILIPPE DE SEYNES, sous-secrétaire général aux Affaires économiques, sociales, et le chef S. O. Adebo, sous-secrétaire général et administrateur en chef de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (UNITAR) ont participé au colloque de l'Association des Nations Unies au Canada, tenu au Centre linguistique de Hull (Québec) du 11 au 13 avril 1969. Ces hauts fonctionnaires de l'ONU, qui tous deux visitaient Ottawa pour la première fois, ont eu des entretiens avec de hauts fonctionnaires fédéraux les 10 et 11 avril.

Avant de devenir chef du Département des affaires économiques et sociales au Secrétariat des Nations Unies, M. de Seynes était membre de la délégation française aux Nations Unies et son travail se rattachait particulièrement aux activités du Conseil économique et social. En 1954, il était conseiller auprès de M. Pierre Mendès-France, qui était alors premier ministre de France. En plus de ses responsabilités générales dans le domaine économique et social,



Le Chef S. O. Adebo et M. Philippe de Seynes s'entretiennent avec M. W. J. Bartlett (au centre), directeur des affaires des Nations Unies du ministère des Affaires extérieures.

département que dirige M. de Seynes s'occupe directement des préparatifs de la deuxième Décennie du développement. M. de Seynes, qui prend un intérêt personnel très vif à ce travail, est considéré comme l'un des architectes de la Décennie.

Le chef Adebo, ancien représentant permanent du Nigéria aux Nations Unies et commissaire général du Nigéria aux Affaires économiques, est devenu administrateur-directeur de l'UNITAR en 1967. L'Institut, qui met en œuvre un certain nombre de programmes de formation pour le compte de l'ONU et qui a lancé des travaux de recherche concernant les objectifs des Nations Unies, est financé par des contributions volontaires. Il est entré en activité en 1966. Le Canada a fourni la somme de \$300,000 au programme quinquennal de l'UNITAR. Le Conseil d'administration de l'Institut se compose de gens de divers pays agissant à titre personnel. M. John Holmes, administrateur-directeur de l'Institut canadien des affaires internationales, est membre du Conseil.

Pendant leur séjour à Ottawa, M. de Seynes et le chef Adebo ont fait la connaissance de membres du Comité interministériel des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que de hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international, du ministère des Affaires extérieures et de la Banque du Canada. Ils ont participé au colloque de l'Association des Nations Unies et ont joué un rôle de premier plan dans les délibérations.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS À L'ADMINISTRATION CENTRALE À OTTAWA, ET À L'ÉTRANGER

- M. J. Bilodeau, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane, à compter du 1^{er} mars 1969.
- M^{me} J. C. Milloy est affectée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent d'organisation et méthodes de classe 2, à compter du 3 mars 1969.
- M. T. M. M. Pope démissionne du ministère des Affaires extérieures le 4 mars 1969.
- M. H. S. Sterling, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'ambassade du Canada à Caracas, à compter du 6 mars 1969.
- M. R. G. MacNeill, consul général du Canada à la Nouvelle-Orléans, est retiré de la Fonction publique à compter du 13 mars 1969.
- M. M. Godfrey, de l'ambassade du Canada à Caracas, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 mars 1969.
- M. R. R. Fowler est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 17 mars 1969.
- M. J. N. J. Castonguay est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 17 mars 1969.
- M. J. C. Marion est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur financier de classe 1, à compter du 17 mars 1969.
- M. J. P. Schioler, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Lagos, à compter du 20 mars 1969.
- M. F. R. Charron est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 24 mars 1969.
- M. D. B. Hicks, haut commissaire du Canada au Ghana, est accrédité aussi auprès du Togo, à compter du 28 mars 1969.
- M. M. Baudouin, ambassadeur du Canada au Congo, est accrédité aussi auprès du Rwanda, à compter du 29 mars 1969.
- M. M. D. Bell, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Kingston, à compter du 29 mars 1969.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 6

Table des matières

Juin 1969

Visite du premier ministre, M. Trudeau, au président Nixon	242
Le Canada et l'évolution de la région du Pacifique	247
Le Canada inaugure son Centre national des Arts	257
Politique de défense et politique étrangère	264
Les relations du Canada avec l'Amérique latine	273
L'Organisation internationale du Travail	275
Nominations, mutations et démissions à l'administration centrale à Ottawa, et à l'étranger	280

Visite du premier ministre, M. Trudeau, au président Nixon

LE 24 MARS 1969, dans son allocution de bienvenue à l'adresse de M. Pierre-Elliott Trudeau, le président des États-Unis, M. Richard M. Nixon a dit qu'il convenait bien, en raison des nombreux intérêts communs qui lient le Canada et les États-Unis, que le premier ministre du Canada soit le premier chef de gouvernement à lui rendre officiellement visite depuis son entrée en fonctions. M. Trudeau et son groupe qui comprenait, entre autres, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, sont arrivés à la base d'Aviation Andrews au Maryland à bord d'un appareil canadien spécialement affecté. Accueilli par le chef du Protocole des États-Unis, M. Emil Mosbacher, le groupe canadien s'est rendu à la Maison Blanche à bord de l'hélicoptère personnel du président. En raison de la pluie, la cérémonie d'accueil devait avoir lieu en plein air, s'est déroulée dans l'East Room où le président Nixon, le secrétaire d'État, M. William P. Rogers, le doyen du Corps diplomatique de Washington et d'autres hauts fonctionnaires ont reçu les invités.

La visite de M. Trudeau au président Nixon a débuté par un entretien personnel de 90 minutes pendant lequel M. Sharp s'entretenait avec M. Rogers. Le premier ministre et le président ont ensuite rejoint les deux Secrétaires et d'autres hauts fonctionnaires dans la salle du Cabinet où ont eu lieu d'autres entretiens.

Ensuite, le Secrétaire d'État des États-Unis a offert un déjeuner en l'honneur de M. Trudeau dans la Salle Benjamin Franklin de l'édifice du Département d'État. Lors d'un toast à l'invité d'honneur, M. Rogers a déclaré que l'histoire et l'avenir du Canada sont « étroitement liés » à l'histoire et à l'avenir des États-Unis. Plus tard dans l'après-midi, le Premier ministre s'est entretenu avec M. Rogers et des hauts fonctionnaires du Département d'État.

Dans la soirée, le président et M^{me} Nixon ont offert un dîner d'honneur à la Maison Blanche en l'honneur de M. Trudeau. M. Nixon y a déclaré qu'il ne peut y avoir de divergences fondamentales entre les objectifs du peuple américain et ceux du peuple canadien. En réponse, M. Trudeau a fait observer que le Canada et les États-Unis appartiennent à cette classe particulière de nations qui peuvent se dire la vérité et il a remercié M. Nixon de son hospitalité.

Dans la matinée du 25 mars, M. Trudeau a d'abord rencontré à la Maison Blanche un groupe de ministres du Cabinet dont le secrétaire à la Défense, M. Laird, le secrétaire du Trésor, M. Kennedy, le secrétaire à l'Intérieur, M. Hickel, le secrétaire à l'Agriculture, M. Hardin et le secrétaire au Commerce, M. Stans; il s'est ensuite entretenu avec le vice-président M. Spiro T. Agnew et enfin avec le président Nixon lui-même.

À la fin de la rencontre entre le premier ministre et le président, on a publié le sommaire suivant de leurs entretiens :

« Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont échangé vues sur de nombreuses questions internationales et bilatérales. Ils se sont engagés à établir entre les deux pays des relations étroites et sûres. La visite



À la fin de la rencontre entre le premier ministre et le président, on a publié le sommaire suivant de leurs entretiens :
« Le président des États-Unis et le premier ministre du Canada ont échangé vues sur de nombreuses questions internationales et bilatérales. Ils se sont engagés à établir entre les deux pays des relations étroites et sûres. La visite
voit ici, devant le portique nord de la Maison Blanche, à Washington, le premier ministre Trudeau et le président Nixon au moment où l'on joue les hymnes nationaux du Canada et des États-Unis.

du premier ministre a posé les bases qui permettront de tenir d'autres consultations sur diverses questions.

« Le président a affirmé qu'il tient en haute estime les vues et les perspectives dont lui a fait part le premier ministre. Le président a déclaré: « Le point de vue du Gouvernement du Canada a toujours joué un grand rôle dans la collaboration de la politique des États-Unis. Aucun autre allié n'exerce sur nous une influence plus grande. » Le premier ministre du Canada a souligné que son Gouvernement désire maintenir et accroître les relations étroites et amicales qui existent entre le Canada et les États-Unis.

« Le président et le premier ministre ont discuté de l'avenir de l'OTAN. Le président a aussi indiqué que ce n'est pas la confrontation mais la négociation avec l'Union soviétique qui intéresse les États-Unis.

« Le président américain et le premier ministre canadien se sont entretenus de la récente décision des États-Unis d'aller de l'avant avec le système *Safeguard* et des conséquences qui peuvent en découler pour le Canada.

« Le président des États-Unis a informé le premier ministre du Canada des raisons qui ont amené les États-Unis à prendre cette décision et des conséquences prévisibles de celle-ci, selon Washington, sur les relations avec l'Europe de l'Ouest et sur les mesures visant à limiter les armements.

« Au cours des années, les États-Unis ont régulièrement tenu le Canada au courant des projets et du progrès qui s'accomplissent dans le domaine des missiles antibalistiques; il a été convenu qu'il continuera d'en être ainsi.

« Le premier ministre rendra compte de ses entretiens avec l'administration américaine à ses collègues du Cabinet qui procéderont à un examen complet des conséquences du système *Safeguard* pour le Canada.

« Les deux pays entretiennent des relations commerciales intimes, appréciées et exceptionnelles par leur importance et leur diversité. Ils partagent aussi l'engagement d'assurer l'expansion et la liberté du commerce international à l'avantage des pays en voie de développement et des pays industrialisés.

« La prochaine étape des consultations aux échelons supérieurs sera la réunion du Comité ministériel canado-américain du commerce et de la politique économique qui aura lieu du 25 au 27 juin. Cette réunion permettra d'examiner l'ensemble des questions économiques et financières, y compris la balance des paiements, les investissements, la politique énergétique et le commerce.

« En raison de l'intérêt commun des deux pays en matière d'expansion du transport de l'énergie au delà de la frontière, les exploitations pétrolières canado-américaines ont fait l'objet de longues discussions. Des hauts fonctionnaires des deux gouvernements entameront le 2 avril une série de réunions ayant pour but de découvrir et d'étudier les secteurs d'intérêt commun en matière d'énergie et d'apporter aux problèmes actuels des solutions concrètes fondées sur des arrangements à long terme.

« Le président et le premier ministre ont décidé de travailler en étroite collaboration avec d'autres pays exportateurs et importateurs afin de trou-

res: cons
solutions positives aux problèmes qui se posent actuellement sur le marché
international du blé dans le cadre de l'Arrangement international sur les
per: pecc
écales. Les deux pays chercheront à remédier à l'instabilité actuelle du
« Le pa
marché et à raffermir les prix conformément aux dispositions de l'Accord.
d: ns l
« Les deux hommes d'État ont discuté du satellite de communication que
e: ur n
Canada se propose de lancer pour répondre à ses besoins internes et de la
oul gné
sibilité que les États-Unis en assurent le lancement. Le président a indiqué
et amic

le 'OT
is la n
t e treté
e L'afega
du Can
ior et
ations P
le Can
on aime
ins i.
e i adm
un exar
ntin es,
ls partag
nte natio
lis s.
rs sera
la politi
d'exam
ba. ance
ce
pa nsion
f étrois
ts fonct
le réuni
or. mun
on. truc
e. ea é
de. tro



Le premier ministre Trudeau s'adresse aux membres de la presse et aux invités, à un déjeuner offert en son honneur dans l'édifice du National Press Club à Washington.

que son gouvernement est disposé en principe à mettre à la disposition du Canada les moyens de lancer ce satellite, sous réserve de certaines dispositions et modalités qui seront probablement mises au point au cours des prochaines semaines.

« La visite du premier ministre inaugure une ère nouvelle dans les consultations entre le Canada et les États-Unis. Nous avons accompli beaucoup de choses ensemble dans le passé, nous pouvons faire encore davantage. Nous pouvons régler des problèmes qui se posent entre nous de façon à servir nos intérêts et à respecter l'identité propre de chacune des deux nations.

« Le premier ministre a invité le président et M^{me} Nixon à visiter le Canada. Le président a fait voir qu'il désire se rendre à l'invitation. »

Bases pour l'avenir

À midi, lors de la cérémonie d'adieu en l'honneur du premier ministre à la Maison Blanche, le président Nixon a fait observer que la rencontre avait été une des plus fructueuses jamais tenues entre les représentants américains et canadiens. Il a déclaré que, l'époque actuelle étant à ses yeux une ère de consultation et de collaboration entre les États-Unis et le Canada, il communiquerait avec le premier ministre non seulement par des visites officielles, mais aussi par téléphone et par les voies diplomatiques. Le premier ministre M. Trudeau, a convenu que le président et lui-même avaient jeté les bases d'une nouvelle ère de consultation entre le Canada et les États-Unis dans plusieurs domaines.

Au cours de l'après-midi, le *National Press Club* offrait un déjeuner en l'honneur de M. Trudeau dans l'édifice qui abrite son siège social. Le premier ministre, M. Trudeau, a pris la parole devant le Club et il a répondu à un certain nombre de questions écrites.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre a visité la Chancellerie du Canada et a rencontré le maire-commissaire du district de Columbia à la suite de ce dernier. Le maire-commissaire, M. Washington, lui a présenté le maire de la ville de Washington.

Au cours de la soirée, l'ambassadeur du Canada, M. A. E. Ritchie, a offert un dîner à l'ambassade du Canada en l'honneur de M. Trudeau et de son groupe; y assistait également un groupe très représentatif d'Américains: gens de carrière, hommes d'affaires et universitaires. Plus tard dans la soirée, le premier ministre et son groupe sont rentrés à Ottawa.

Le Canada et l'évolution de la région du Pacifique

LOCUTION DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,

JEAN-LUC PEPIN, DEVANT LA CHAMBRE DE COMMERCE

DE VANCOUVER, LE 5 MAI 1969.

JE VIENS de rentrer d'une tournée stimulante de six pays de la région du Pacifique: le Japon, la Thaïlande, la Malaysia, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. (Cette tournée suit de quelques mois une « expédition ministérielle » en Amérique latine qui a parcouru d'autres pays en bordure du Pacifique: le Chili, le Pérou, la Colombie, le Guatemala, le Costa Rica et le Mexique.) Il est bien normal que mon premier rapport soit présenté ici à Vancouver, à un groupe d'hommes d'affaires qui sont naturellement intéressés à la région du Pacifique.

J'aimerais vous donner mes impressions d'ensemble et vous parler de certains problèmes, projets et débouchés qui existent sur le plan commercial.

André Siegfried, le regretté géographe français, a fait remarquer, voilà quelque 35 ans, dans *Canada, puissance internationale*, que le Canada est destiné, voire condamné en quelque sorte, à l'internationalisme sur une grande échelle, notamment à cause de ses intérêts économiques, de son besoin d'exporter une portion de ses surplus.

L'analyse de Siegfried était bien fondée. Le Canada a prêché, dans son propre intérêt, une politique de libéralisme commercial progressif qu'il a mise en pratique la plupart du temps, en soutenant qu'il serait plus agréable de vivre dans le monde si chaque pays ne fabriquait, pour lui-même et pour les autres, que les produits qui sont sa spécialité.

Aujourd'hui, le commerce international du Canada se chiffre à 26 milliards de dollars (13.6 milliards à l'exportation, 12.4 milliards à l'importation en 1968). Au dernier, les exportations ont augmenté de 19 pour cent, et les importations, de 13 pour cent, ce qui est en effet fort impressionnant.

Les Canadiens traitent surtout avec les États-Unis, mais commercent aussi avec toutes les autres régions du monde. Nous ne pouvons guère nous permettre d'ignorer une seule région et nous devons diversifier le plus possible nos sources d'approvisionnement et nos marchés. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions, à divers moments, faire porter davantage nos efforts sur une région particulière. Exportations canadiennes 1968: É.-U. 67.6 pour cent, Europe occidentale 16.7 pour cent, Pacifique 8.4 pour cent; importations canadiennes 1968: É.-U. 73.2 pour cent, Europe occidentale 13.3 pour cent, Pacifique 5.3 pour cent.)

Nos échanges commerciaux englobent tous les produits: matières premières et denrées alimentaires, matières ouvrées et produits finis. La part des produits

fabriqués est en hausse. De 1960 à 1968, la part des matières premières et denrées alimentaires a été ramenée de 37 pour cent à 27 pour cent, celle des matières ouvrées de 51 pour cent à 38 pour cent; en revanche, celle des produits manufacturés a été portée de 12 pour cent à 35 pour cent.

Nous devons poursuivre cette revalorisation. C'est dans le secteur des produits fabriqués que le facteur d'expansion, le rendement des capitaux investis et l'effectif ouvrier sont les plus élevés.

A cet égard, la région du Pacifique revêt de plus en plus d'importance pour le Canada, étant donné qu'elle a de grandes possibilités d'expansion dans toutes les catégories de marchandises, notamment les produits fabriqués, ainsi que dans le plan des investissements et des services.

C'est pourquoi le Pacifique est devenu un élément important du réexamen de la politique étrangère auquel procède actuellement le Gouvernement. En effet, cette révision a trait non seulement à la diplomatie et à la défense, mais aussi, et de plus en plus, au commerce, à l'aide extérieure, aux investissements, aux services, au tourisme et à tous les autres aspects des affaires. En conséquence, on peut dire que ma tournée s'inscrivait dans le cadre de cette révision de la politique étrangère.

Programme chargé

Qu'avons-nous fait? Pendant plus de deux semaines, des fonctionnaires de mon ministère... les délégués commerciaux et les diplomates en poste dans les six pays considérés ont examiné sous ma direction et, il faut bien le dire, à une allure très trépidante, l'état de nos relations avec chacun de ces six pays sur toutes sortes de plans, notamment ceux de l'économie politique, de l'économique, de l'aide extérieure et du matériel pour la défense. Nous nous sommes entretenus avec toute franchise avec les premiers ministres, les ministres du Commerce, des Finances, du Développement, avec des hommes d'affaires (individuellement ou en groupe), avec des membres d'associations de commerçants ou de fabricants. Nous avons aussi rencontré des Canadiens demeurant à l'étranger et nous avons rendu visite à leurs lieux de travail lorsque notre programme nous en a permis. J'ai prononcé maintes allocutions, rencontré des professeurs d'université dans les cercles sociaux et tenu chaque jour des conférences de presse.

J'ai participé à la conférence ministérielle avec le Japon, la plus fructueuse et la plus franche qui ait jamais eu lieu. J'ai signé un accord commercial avec la Thaïlande et j'y ai inauguré un bureau commercial. Nous avons en même temps pourparlé avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en vue de mettre à jour nos accords commerciaux avec ces pays et j'ai proposé à leurs ministres la tenue de réunions périodiques à l'échelon ministériel et au niveau des fonctionnaires. D'élargir le cadre de nos relations amicales et de les rendre plus efficaces. Dans chacun des six pays, d'autres secteurs de collaboration ont été sondés et des projets particuliers ont été examinés au cours de nos entretiens avec les dirigeants locaux. Je parlerai plus longuement tout à l'heure de quelques-uns de ces projets.

Nous avons reçu partout un accueil chaleureux. On a préconisé davantage consultations politiques, d'échanges commerciaux, de projets en participation, services d'experts-conseils et d'échanges d'ordre éducatif et culturel. Dans les pays que nous avons visités, les gens savent beaucoup mieux ce qu'est le Canada. Pierre Trudeau et la reconnaissance du gouvernement de la Chine communiste se sont ajoutés au séparatisme et au hockey, dans la liste des actualités canadiennes. Pour les gens auxquels nous avons rendu visite, le Canada constitue un modèle pour les puissances moyennes.

Tous ces pays sont aussi en voie de s'urbaniser et de s'industrialiser. En outre, nombre d'entre eux ont des sociétés pluralistes. Ils vivent à proximité de grandes puissances mondiales. Leurs dirigeants sont d'avis que le Canada a trouvé des solutions à ces problèmes. Le Canada ne constitue pas une menace pour eux et ils sont désireux de traiter avec nous, plus particulièrement dans les domaines délicats qui touchent au maintien de leur souveraineté: expansion économique, enseignement, échanges culturels, communications.

La porte est grande ouverte aux Canadiens !

La zone du Pacifique est en rapide évolution. Bien qu'il existe de grandes différences d'ordre politique et économique entre les pays en question, il est toujours possible de généraliser.

Pendant de nombreuses années, la plupart de ces pays n'ont été que des prolongements de l'Europe ou des États-Unis. Après une période anticolonialiste, leurs relations commerciales avec leurs métropoles ont repris mais elles sont d'un autre ordre. La zone du Pacifique est en train d'acquérir une identité plus autonome et plus précise. Ces pays s'intéressent de plus en plus aux affaires de cette région et les relations économiques entre eux se développent à un rythme plus rapide que celui de leurs relations avec le reste du monde.

La sécurité de la région a pris récemment une importance fondamentale. La Grande-Bretagne a annoncé qu'elle allait se retirer de l'Asie du Sud-Est d'ici 1971, à quelques exceptions près. C'est pourquoi les pays en question sont désireux de développer leurs propres moyens de défense. L'Australie et la Nouvelle-Zélande assument des responsabilités qui incombaient autrefois à la Grande-Bretagne, en accroissant leurs engagements envers le Vietnam qu'ils considéraient comme « une question à résoudre par les pays du Pacifique ». Le Japon joue un rôle de plus en plus important comme importateur de matières premières, fabricant de produits et fournisseur de capitaux. Le commerce entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'accroît également de façon sensationnelle à la suite de l'Accord de libre-échange conclu en 1966. L'activité du Canada augmente aussi, comme je vous le dirai dans quelques instants.

Facteurs favorables au commerce

De plus en plus on réalise que cette région a tendance à devenir homogène. A l'exception, peut-être, de quelques spécialistes dans les provinces de l'ouest, je crois que nous, Canadiens, ne nous sommes pas fait une idée aussi nette de la situation que les Australiens et les Néo-Zélandais. Dans le cadre de cette vaste

évolution, nous devons prendre tout particulièrement conscience de l'existence de certains changements précis, qui sont de nature à influencer sur notre façon d'envisager nos relations avec cette région.

L'industrialisation progresse partout. La Nouvelle-Zélande acquiert graduellement son autonomie au point de vue agricole. Singapour cherche à devenir autre chose qu'un entrepôt et offre des stimulants extraordinaires à l'industrie du Parc industriel du Jurong. Il en est de même en Malaysia. L'Australie veut d'accroître sa population et le nombre de ses industries pour que diminue sa dépendance dans le secteur de l'agriculture et des produits primaires.

La mise au point de meilleures infrastructures est une préoccupation dominante. Les ports de mer et les aéroports sont en voie de réaménagement. Les aménagements hydroélectriques sont plus nombreux. L'achat de réacteurs est à l'étude. Les installations touristiques sont en voie d'amélioration. (De nouveaux hôtels s'élèvent partout à Singapour.)

Il se fait beaucoup d'investissements au niveau local et, dans la plupart des régions, l'apport de capitaux est considérable. Le président de la Banque nationale de la Malaysia nous a dit, par exemple, que le besoin de capitaux n'était pas aussi essentiel que celui de connaissances et d'expérience en matière de techniques et de gestion. On a laissé entendre à maintes reprises qu'il y avait lieu d'accroître le nombre d'entreprises en coparticipation avec des Canadiens.

J'ai trouvé dans ces pays des personnes qui, comme nous s'intéressent vivement à la diversification de leur commerce extérieur et de leurs relations économiques d'ensemble. Comme nous, elles ne veulent pas « mettre tous leurs œufs dans le même panier ».

Les niveaux de vie s'améliorent. Le besoin de biens de consommation augmente. Bien qu'il nous arrive parfois de ne pas être d'accord sur les politiques économiques, les gouvernements possèdent davantage d'expérience et de compétence en matière de planification économique. La « salle des opérations » de Kuala Lumpur, centre de planification économique de la Malaysia, m'a vivement impressionné.

Tous ces facteurs sont favorables au commerce. Le Canada est le bienvenu et nous devons accepter l'invitation. Ces pays sont en train de prendre des décisions importantes et d'une grande portée, qui influenceront grandement l'avenir de la région et sur la situation commerciale d'autres pays, et particulièrement du Canada.

Le Canada et la zone du Pacifique

Je ne viens pas vous annoncer l'élaboration d'un nouveau plan d'action en matière d'échanges commerciaux avec les pays de la zone du Pacifique. Le Canada a toujours manifesté un grand intérêt pour tout ce qui concerne cette zone. Sur le plan politique, le Canada a été impliqué en Corée et au Vietnam. Aujourd'hui, notre intention de reconnaître la Chine communiste fait l'objet d'un vif intérêt de la part des pays que j'ai visités.

Sur le plan philanthropique, le Canada a envoyé des centaines de millions

maires, religieux et laïcs, dans toutes les parties du Pacifique. Notre programme d'année actuelle qui est axé sur les institutions des Nations Unies, le Plan de Colombo et la Banque asiatique de développement, est impressionnant. Sur le plan financier, les Canadiens ont investi quelque 500 millions de dollars dans toute sorte d'entreprises de cette zone, l'industrie manufacturière en Australie, l'exploitation des ressources en Malaysia, par exemple. De bons diplomates et délégués commerciaux du Canada travaillent dans presque tous les pays de cette zone.

Cette année le ministère de l'Industrie et du Commerce a affecté 698,000 dollars aux missions et foires commerciales, comparativement à 168,000 dollars l'année dernière. Nous participons à sept foires commerciales telles: l'exposition internationale de génie à Melbourne, la foire commerciale internationale d'Auckland et, chose assez extraordinaire, l'exposition d'électronique du Japon à Osaka. Le Canada a participé à cette célèbre foire l'année dernière et, à la suite de cette participation, on s'attend que les exportations canadiennes atteignent 40 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Nous avons également envoyé un observateur à la foire commerciale de Canton, en Chine. J'ai reçu un rapport à ce sujet.

Pendant mon séjour au Japon, vingt-neuf firmes canadiennes ont participé à une exposition de denrées canadiennes à Tokyo. J'y ai également assisté.

Cette année, 165,000 dollars seront affectés aux missions commerciales envoyées dans les pays en bordure du Pacifique, par rapport à 88,000 dollars l'année dernière. Des missions canadiennes iront à l'étranger et vice versa: par exemple, une mission concernant les services d'ingénieurs-conseils et les biens d'équipement ira en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux îles Fidji; une mission concernant les graines de colza, au Japon; une mission concernant les fils métalliques et les câbles viendra d'Asie du Sud-Est, une mission concernant l'appareillage électrique se rendra dans cette région et une mission concernant le matériel des services d'exploitation forestière viendra d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Je ne dois de souligner notre participation à l'Expo 70 d'Osaka, où j'ai vu notre pavillon en voie de construction. Nous « battons la marche » à tous les points de vue. Nous avons signé le premier contrat, nous avons commencé à construire les premiers: le pavillon fédéral est presque terminé et reçoit une excellente publicité au Japon. Le superbe pavillon de la Colombie-Britannique est en brève voie; l'Ontario et le Québec compléteront la présentation exceptionnelle du Canada.

Résultat des échanges

Au point de vue des échanges commerciaux, les résultats sont frappants. En 1968, le total des échanges entre le Canada et les pays en bordure du Pacifique, à l'exclusion des États-Unis et de l'Amérique latine, ont dépassé 1.8 milliard de dollars, contre 582 millions en 1960, qu'ils ont presque triplé. Nos exportations aux pays du Pacifique se sont chiffrées à 1,107 millions de dollars par rapport à 968 millions en 1967. Ces exportations comprennent des matières premières (aluminium, pâte de bois, cuivre, papier journal, grains, houille) mais elles com-

prennent également une vaste gamme de produits manufacturés. Par exemple l'Australie, qui se place après les États-Unis, constitue notre deuxième marché de produits entièrement ouverts.

Comme vous le savez, on construit un nouveau port à Roberts Bank, sur la côte ouest et le port de Vancouver agrandit ses installations pour répondre au développement du commerce.

Le bilan est excellent grâce surtout à l'Ouest canadien, mais il y aura tout moyen de faire mieux.

Par exemple, j'aimerais voir les fabricants de l'Est se lancer dans le commerce de façon plus énergique et sur une base plus étendue.

Nos meilleurs services d'ingénierie doivent s'intéresser davantage au marché.

Au point de vue du gouvernement, on doit s'occuper davantage des relations avec les pays de cette zone. Nous devons mettre à jour nos accords commerciaux et en élargir la portée; nous avons d'ailleurs commencé. Nos accords concernant le transport doivent être améliorés. Par exemple, j'ai demandé aux ministres néo-zélandais de revenir sur leur décision de mettre un terme à notre accord aérien et ils y ont consenti.

Les hommes d'état canadiens devraient visiter la région plus souvent pour sonder le terrain et veiller aux intérêts du Canada, tâcher d'obtenir des conditions plus libérales et une meilleure pénétration de nos produits. J'ai proposé aux ministres australiens et néo-zélandais que l'on organise des rencontres plus régulières dans le genre de celles du comité ministériel canado-japonais.

Je répète ce que j'ai dit: nous n'élaborons pas de nouvelles politiques envers les pays du Pacifique mais nous renforçons les politiques actuelles.

Je me permettrai de préciser ma pensée. Quels sont les problèmes de la région et sur quelles exportations devrions-nous concentrer nos efforts? Cette situation varie d'un pays à l'autre. Ces pays ont des politiques et des besoins différents puisqu'ils en sont tous à une étape différente de leur développement économique. Le Canada pourra répondre à leurs besoins en fonction de son propre développement industriel.

La plupart de ces pays pratiquent une forme quelconque de protection principalement au moyen de restrictions directes à l'importation ou de tarifs élevés. Ils ont aussi tendance à interpréter de façon discriminatoire les accords commerciaux conclus à l'échelon régional, ce qui limite la pénétration des produits canadiens. Nous avons réussi quelque peu à adoucir ces mesures. Je vous en donnerai un ou deux exemples.

Nous avons voulu, lors de la réunion ministérielle, inciter les ministres japonais à favoriser davantage nos exportations de produits manufacturés de leur pays. A cause des restrictions qu'ils nous imposent, nous avons bien du mal à leur fournir des produits manufacturés. Pour réaliser nos propres objectifs nationaux, il nous faut absolument transformer davantage au Canada en améliorant nos matières premières ou en fabriquant davantage. Nous avons fourni aux Japonais une liste des produits qui pourraient entrer librement chez eux.

Des arrangements spéciaux ont été conclus entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande de façon que ce dernier pays puisse fournir davantage de papier journal et de pâte de bois à l'Australie. Nous sommes d'avis que les accords de libéralisation du commerce conclus entre ces deux pays ne devraient pas entraîner de nouvelles restrictions à l'égard des autres pays car celles-ci iraient à l'encontre du GATT.

Les pays en voie de développement de la zone du Pacifique, de même que la Nouvelle-Zélande, ont recours à la réglementation des importations afin de favoriser l'industrialisation ou d'aider à maintenir l'équilibre de la balance des paiements. Ces règlements ont eu des répercussions sur nos échanges mais les pays en question atténuent de plus en plus ces mesures. La Nouvelle-Zélande, par exemple, libéralise graduellement ses importations.

Le Canada a pris également des dispositions qui ont déplu à certains, voire à la plupart des pays de cette zone.

Lorsque j'ai procédé à un réexamen de nos relations avec le Japon et Singapour, on m'a demandé de préciser la politique de notre pays en matière d'importations à bas prix de revient. Nous avons conclu avec un certain nombre de pays asiatiques des accords selon lesquels ils sont tenus de limiter certaines exportations vers le Canada, notamment les textiles, et ce, de manière à éviter la désorganisation du marché canadien. Le ministre des Finances a donné un aperçu de ces accords bilatéraux dans un discours qu'il a prononcé à Vancouver en mars dernier. Lesdits accords servent à protéger les industries canadiennes importantes contre tout préjudice grave. Cette protection est accordée à tous les membres du GATT et le Canada y a eu recours avec plus de circonspection que certains des principaux pays commerçants.

J'ai dû donner des précisions au sujet de notre politique en matière d'industrie laitière, notamment en Nouvelle-Zélande. Ce pays, l'un des fournisseurs traditionnels du Canada, s'intéresse vivement à la ratification d'accords portant sur la libéralisation du commerce des produits laitiers. Le Canada essaie d'équilibrer la production et la demande afin de ne pas envahir le marché international de produits laitiers. Ces deux dernières années, nous avons importé du beurre, notamment dans l'Ouest du Canada. La valeur des importations de ce produit en provenance de la Nouvelle-Zélande s'est élevée à cinq millions de livres pendant cette période. J'ai pu également attirer l'attention de mes interlocuteurs sur le marché de plus en plus important que constitue le Canada pour d'autres produits agricoles de la Nouvelle-Zélande, notamment le bœuf et l'agneau. On prévoit que nos importations de ces produits augmenteront de façon très sensible en 1969. De ce fait, la valeur des exportations totales de la Nouvelle-Zélande vers le Canada, qui a été de 19 millions de dollars en 1968, augmentera peut-être de près de la moitié.

Trois produits importants

À Canberra, je me suis entretenu avec M. McEwan, ministre de l'industrie et du commerce de l'Australie et avec M. Callaghan, président de la Com-

mission australienne du blé. Ils m'ont assuré que l'Australie était prête de collaborer au rétablissement des prix minimums pour le blé qui avaient été fixés aux termes de l'Accord international sur les céréales. L'Australie appuie entièrement cet accord, et a pris récemment des mesures visant à limiter la commercialisation du blé en diminuant les contingents qui font l'objet de paiements provisoires aux fermiers.

A la suite des entretiens que nous avons eus avec les ministres japonais en vue de la réduction des tarifs douaniers concernant la graine de colza du Japon, nous avons reçu l'assurance que le régime actuel serait modifié. Nous attendons impatiemment les résultats. Les droits de douane qui frappent l'huile de colza ont été majorés de façon appréciable en Australie vers la fin de l'année dernière. Cette mesure a eu des répercussions sur les activités des entreprises canadiennes, étant donné la forte croissance de nos exportations d'huile de colza depuis quelques mois. J'ai le plaisir d'annoncer que l'Australie vient de rétablir le régime tarifaire précédent, soit 27 cents australiens le gallon au lieu de 35.

La Nouvelle-Zélande impose depuis plusieurs années des restrictions sanitaires sur les importations de pommes de même que des règlements limitant l'importation en vue d'équilibrer la balance de ses comptes. L'année dernière, à la suite de nombreux entretiens avec les représentants de la Nouvelle-Zélande, nous avons réussi à supprimer les restrictions sanitaires. Lors de mon récent séjour à Wellington, j'ai discuté de la possibilité de délivrer cette année des licences d'importation de pommes et je crois que des dispositions seront prises en conséquence.

Projets canadiens

Je vous citerai à présent quelques-uns des nombreux projets que le Canada a entrepris dans les régions où nous avons séjourné. Je ne peux mentionner toutefois que ceux qui sont officiels.

En Thaïlande, j'ai conclu un accord suivant lequel l'apport de l'Agence canadienne de développement international est porté à 670,000 dollars. Cette somme permettra d'effectuer une étude en vue de la construction d'une centrale nucléaire. Ce projet, qui comporte une étude économique et une analyse de sûreté, a été confié au bureau d'ingénieurs-conseils N.D. Lea & Associates, de Vancouver. Une société de Vancouver, Cantrans Services (1965) Ltd., a effectué des études concernant la création d'une exploitation forestière en Malaisie. Ce pays a l'intention de faire appel de plus en plus à la participation canadienne. En Malaisie également, la *MacMillan Bloedel Ltd.* examine la possibilité de créer une vaste industrie papetière. A Singapour, une entreprise canadienne, *McNamara Engineering Ltd.*, a effectué une étude portant sur l'utilisation des terrains et les installations portuaires. L'administration fait souvent allusion aux nombreux avantages qu'entraînerait la création de la zone industrielle de Singapour que j'ai déjà parlé.

Le ministre des Finances de Singapour m'a demandé également d'examiner la possibilité, pour une société canadienne de maisons préfabriquées, de s'établir à Singapour. Ce projet est actuellement à l'étude. En Australie,

grand nombre de sociétés canadiennes, notamment *International Nickel* et *Cominco Ltd.* participent, sur le plan commercial, à l'exploitation des ressources nationales. Lors de mon séjour dans ces pays, j'ai été amené à envisager une participation accrue des investisseurs canadiens à l'exécution de projets financés localement. Citons par exemple la *Polymer*, société canadienne de caoutchouc synthétique, dont les dirigeants se trouvent actuellement en Malaisie pour discuter de la création éventuelle d'une entreprise en participation, laquelle transformerait le caoutchouc sur place et vendrait ses produits par l'intermédiaire du réseau international de commercialisation de la société-mère. Le projet en question revêt une grande importance pour la Malaisie, car il doit permettre d'augmenter la production de caoutchouc et de faciliter l'aménagement rural.

J'ai eu, avec de hauts fonctionnaires malaisiens, d'importants entretiens concernant notre offre de vente, au gouvernement malaisien, de chasseurs CF-5 destinés à renforcer son aviation militaire, qui possède déjà un groupe d'avions de transport Caribou. Les autorités malaisiennes se sont déclarées vivement intéressées par l'offre canadienne.

J'ai discuté des perspectives d'aménagement ou d'agrandissement d'aéroports, plus particulièrement en Thaïlande et à Singapour, en faisant ressortir les vastes connaissances techniques que nous possédons dans ce domaine. En Australie et en Nouvelle-Zélande, j'ai discuté en profondeur, avec des ministres et d'autres personnes de la possibilité de produire de l'énergie nucléaire en utilisant la pile canadienne CANDU. J'ai visité le Centre de recherches de la Commission australienne de l'énergie atomique, sis à Lucas Heights. Par ailleurs, les ministres du gouvernement néo-zélandais m'ont donné l'assurance que la décision d'acheter ne serait prise qu'en fonction de critères d'ordre commercial et technique.

Au cours de cette tournée, j'ai indiqué à plusieurs reprises que les Canadiens, tout en s'attachant à résoudre leurs propres problèmes, avaient acquis des connaissances et de l'expérience dans de très nombreux domaines, notamment le transport, l'exploitation des ressources et richesses naturelles, l'énergie nucléaire, l'enseignement, etc. J'ai engagé les hommes d'affaires de ces pays à se tourner davantage vers le Canada, étant donné que les moyens dont nous disposons ne sont pas aussi bien connus que ceux des pays plus industrialisés que le nôtre.

Un projet de loi a été déposé au Parlement visant à la création d'une société pour l'expansion des exportations pour remplacer la Société d'assurance des crédits à l'exportation. La nouvelle société prêtera un appui plus efficace aux exportateurs canadiens en leur assurant des services complémentaires en matière de crédits à l'exportation, d'assurance des crédits et de garanties destinées à favoriser l'apport de capitaux privés en vue de l'exportation. En outre, elle fournira un nouveau service aux industriels canadiens qui investissent dans les pays en voie de développement, en les assurant contre certains risques à caractère non commercial . . .

Partout où je suis allé, j'ai constaté que l'on parlait du Canada avec

enthousiasme et que l'on manifestait un vif intérêt pour l'établissement de relations plus étroites avec notre pays. Pour les hommes d'affaires canadiens, il y a plusieurs défis de taille à relever dans toute cette région:

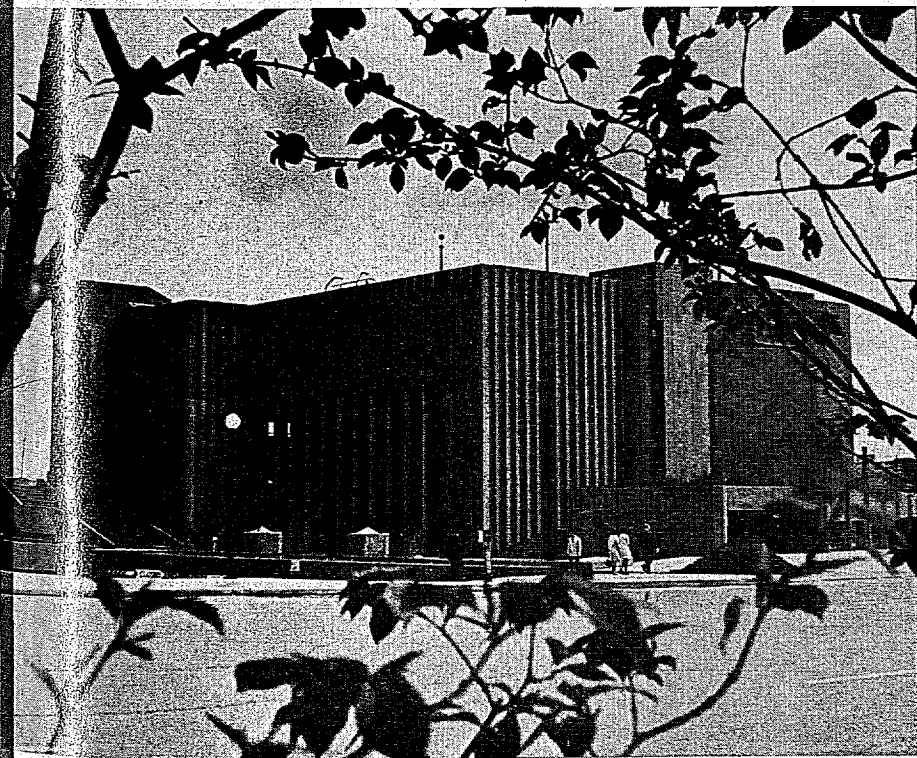
L'accroissement et la diversification de nos exportations vers ce marché en pleine expansion que représente le Japon;
la participation aux projets de croissance et d'expansion économique de ces pays du Pacifique en voie de développement;
et l'établissement de relations commerciales encore plus étroites avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

En vérité, le Canada a un rôle plus important à jouer dans la zone du Pacifique, sur les plans politique, social et économique. Souhaitons que le désir exprimé par le premier ministre se réalise et que tout ce qui concerne la zone du Pacifique fasse l'objet d'un grand renouveau d'intérêt.

Le Canada inaugure son Centre national des Arts

UN BALLET moderne, création d'une équipe internationale d'artistes qui comprend Roland Petit, chorégraphe français, Iannis Xénakis, compositeur grec, et Victor Vasarély, dessinateur de costumes hongrois, a marqué, à Ottawa, l'ouverture du festival de musique et de théâtre, du 2 au 14 juin, et le début de la première saison artistique du Centre national des Arts. Le titre de cette œuvre, *Kraanerg*, serait dérivé des mots grecs *kraan* (qui signifie « aspirations de l'homme ») et *erg* (énergie); le mot composé donne le thème du ballet, « l'inaptitude de l'homme à réaliser son idéal ». Les balletomanes ont également pu goûter un spectacle plus familier, celui du *Lac des cygnes* de Tchaïkovski (le 3 juin) et le *Roméo et Juliette* de Prokofiev (le 7 juin). Une deuxième représentation de *Kraanerg* a eu lieu le 4 juin. Le *Ballet national du Canada* a exécuté ces trois œuvres.

L'inauguration officielle du Centre national des Arts a eu lieu le 31 mai. Elle paraissait ainsi de façon triomphale six années de planification destinées



Les façades nord et ouest du Centre national des Arts vues de la Place de la Confédération à Ottawa.

à procurer un foyer national aux arts d'interprétation du Canada et elle réalisa aussi un vieux rêve. C'est en février 1963 que 55 groupements artistiques de la région de l'Outaouais se réunissaient pour former l'Alliance des Arts de la Capitale nationale. En novembre de la même année, l'Alliance présenta au gouvernement fédéral un rapport dans lequel elle soutenait que de nombreuses associations de théâtre, de ballet et de musique de la région d'Ottawa et du pays tout entier, manquaient de fonds et des facilités nécessaires pour permettre de respecter les normes établies de production et d'interprétation. La principale recommandation du rapport portait sur la création d'un Centre national des arts qui non seulement suppléerait au manque de locaux pouvant être utilisés par les diverses disciplines du spectacle mais qui offrirait en plus une possibilité d'épanouissement à tous les auteurs, compositeurs, producteurs et interprètes canadiens. Le gouvernement accepta cette recommandation et, en février 1964, sous la direction du Secrétaire d'État, une compagnie d'architectes canadiens était chargée de dessiner les plans des bâtiments. De nombreux comités consultatifs formés de spécialistes en théâtre, musique, arts visuels et gestion offrirent leurs conseils aux architectes. Le nomma M. G. Hamilton Southam, du ministère des Affaires extérieures, coordonnateur de cette entreprise nationale. En février 1964, la ville d'Ottawa fit don au Centre national des Arts d'une partie des six acres et demi de terrain sur lequel repose le complexe, Place de la Confédération, et au début de l'année 1965, les travaux d'excavation commencèrent.

Création de la Corporation du Centre des Arts

Le Parlement sanctionna en 1966 la Loi qui créa la Corporation chargée de diriger et maintenir le Centre, de développer les arts d'interprétation dans la région de la Capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer les arts d'interprétation ailleurs au Canada ». Les travaux de construction ont été exécutés sous la supervision du ministère fédéral des Travaux publics. L'extérieur, qui ressemble à une forteresse, a été terminé au début de 1968, et sa masse se dessine depuis de longs mois sur l'horizon à l'extrémité nord de la rue Elgin. La construction du Centre a coûté plus de 10 millions de dollars.

Le Centre national des Arts est un ensemble architectural formé de tours hexagonales de grandeurs différentes qui reposent sur une infrastructure d'une seule pièce dont une grande partie est souterraine. Il comprend une salle d'opéra et de concert, un théâtre de dimension moyenne, un studio et un salon. Le complexe abrite en outre un grand restaurant, un café et une casse-croûte, ainsi que deux librairies, un magasin de disques et plusieurs boutiques. Le garage souterrain est assez vaste pour remiser 900 voitures.

De larges escaliers conduisent aux vastes terrasses extérieures. La façade sud de l'édifice, qui n'a pas, pour l'agrémenter, les longues fenêtres qui coupent la monotonie des lignes des façades de l'est et du nord, est adou-

des groupes d'arbres à fleurs — aubépines, pommiers sauvages, oliviers
— plantés en bordure de la terrasse principale.

La salle d'opéra et de concert

L'Opéra, la plus grande des trois salles du Centre, peut recevoir 2,300 per-
sonnes. Il est doté de l'équipement technique le plus perfectionné qui soit.
Les caissons de résonance à fonctionnement hydraulique et les tentures des murs
du plafond permettent de varier l'acoustique de l'auditorium, en forme
de fer à cheval, selon les besoins des chœurs et des ensembles instrumentaux.
Le fait qu'aucun siège, même ceux des trois balcons, ne se trouve jamais à
plus de 114 pieds de la scène, confère à la salle un caractère d'intimité
qu'on trouve rarement dans un espace aussi vaste. Les effets sonores doivent
pouvoir soutenir la gageure que leur offrent les productions électroniques
d'aujourd'hui. Le système d'éclairage présente une particularité importante
qui consiste à « enregistrer » toute une série de changements dans l'intensité
de l'éclairage pendant les répétitions et à pouvoir les redonner dans le bon
ordre lors de la représentation au moyen d'un seul contrôle manuel.

La scène de l'Opéra permettra des déploiements exceptionnels. C'est
la plus vaste au Canada, et, en Amérique du Nord, il n'y a que celle du Metro-
politan Opera House du Lincoln Centre, à New York, qui la dépasse.

Le Théâtre, le Studio et le Salon

Le Théâtre contient 800 places disposées en hémicycle sur deux niveaux, un
parterre et un balcon. Ce qui le caractérise cependant c'est sa scène en saillie
qui grâce à un éperon amovible, lui permet d'être un théâtre à l'italienne
(scène conventionnelle) ou d'adopter le style élisabéthain, et dans ce cas des
sections de sièges sont enlevés et les comédiens peuvent se servir des voies
d'accès, techniquement appelées vomitoires, pour gagner le plateau. Par ailleurs,
une centaine de fauteuils peuvent être ajoutés lorsque l'éperon est abaissé ou
encore une fosse d'orchestre peut être créée pour la présentation de concerts
d'œuvres musicales.

Le Studio, qui peut recevoir trois cents personnes, permettra aux metteurs
en scène et aux dessinateurs de faire des expériences sur les rapports entre
les spectateurs et la scène. De forme hexagonale, il est couronné d'un étroit
balcon qui peut être indifféremment réservé aux acteurs ou aux spectateurs.
Son aire de jeu de 360 degrés, elle aussi de forme hexagonale, est excentrée
et peut à volonté être élevée à 18 pouces au-dessus du plancher ou être
abaissée à 12 pieds au-dessous de celui-ci. Une galerie destinée aux techniciens
longe la partie supérieure du mur. On peut accéder au gril de manœuvre
des décors en déplaçant des panneaux et des poutres du plafond.

Le Salon, lambrissé de bois, sera réservé aux récitals de musique de
chambre et aux réceptions. On peut y placer une centaine de fauteuils, mais
ceux-ci n'y sont pas à demeure. La partie centrale, en forme d'hexagone,
servira de scène ou piste de danse, car elle n'est pas recouverte de tapis.
La salle est mise en valeur par deux portes en fonte d'aluminium de 22 pieds

de hauteur, œuvre du sculpteur montréalais Jordi Bonet, et par une grande tapisserie exécutée par Plasse de Caisne, de Paris, sur un carton d'Alfred Manessier.

Aspect technique

L'Opéra, le Théâtre et le Studio ont été dotés de dispositifs d'interprétation simultanée vers le français et vers l'anglais. Les trois salles sont aussi munies



Vue en diagonale du parterre et des balcons de l'Opéra, la plus imposante des trois salles principales du Centre national des Arts.

de l'équipement nécessaire pour la transmission d'émissions de radio et de télévision, et pour la projection de films. Grâce à la télévision privée, les retardataires pourront, en attendant le moment de gagner leur place, suivre dans le vestibule un spectacle ou un concert déjà commencé. Ce même réseau de télévision permettra de suivre les spectacles soit de l'arrière-scène, soit des bureaux de l'administration.

Les habitués et visiteurs du Centre des Arts ont le choix de se restaurer en trois endroits différents. L'Opéra, restaurant de grande classe, comprenant 20 places et surplombant le vestibule principal; le Café, comprenant 115 places, et le Bistro, simple casse-croûte où l'on peut servir environ 39 personnes. Six bars permanents et six bars mobiles sont à la disposition du public au cours des entractes. Ces bars sont aménagés à tous les niveaux d'accès de la salle d'opéra.

Lorsque les théâtres sont fermés, les foyers peuvent être utilisés pour des banquets de 1,000 invités et plus. De même, on pourra louer le salon, pour des réceptions, lorsqu'il ne remplit pas sa fonction première.

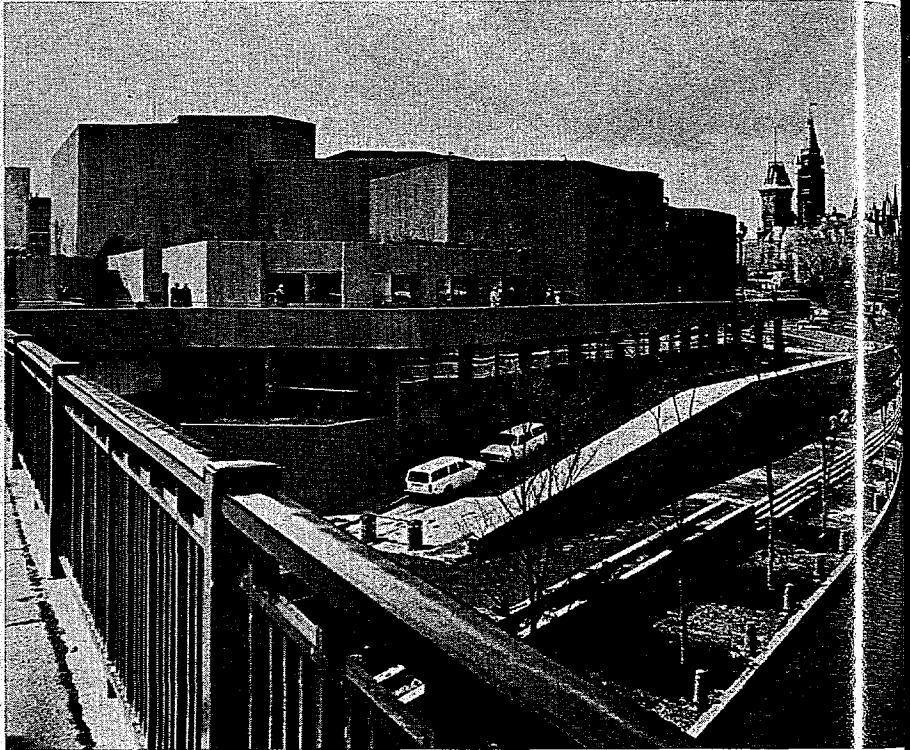
On peut accéder aux trois niveaux du garage souterrain par trois entrées différentes. Du garage, le public pourra se rendre dans les vestibules des théâtres en empruntant des escaliers roulants ou des ascenseurs.

Œuvres d'art

La Corporation du Centre national des Arts a consacré plus de \$500,000 à l'achat d'œuvres d'art. Deux d'entre elles ont déjà été mentionnées lors de la description du Salon. Sur la terrasse principale se dresse une sculpture abstraite de 25 pieds de long, 10 pieds et demi de haut et 4 pieds de large, œuvre de Charles Daudelin, de Montréal. Une sculpture de proportions plus modestes (7 pieds de haut) d'Ossip Zadkine, de Paris, orne le grand foyer. D'autres œuvres, qui s'incorporent à la décoration générale du Centre, comprennent des tapisseries, des peintures murales et des rideaux de scène, sans oublier le plafond de l'Opéra et une fontaine placée dans l'entrée du théâtre.

Un système compliqué de climatisation permet aux acteurs, au public et aux techniciens de jouir, quel que soit le temps à l'extérieur, d'une température agréable. Pour éviter que le bruit des machines ne se fasse entendre pendant les représentations, on a donné à certains murs une épaisseur d'un pied, on a monté les conduits et les tuyaux sur des ressorts et on a insonorisé les murs dans lesquels passent des canalisations.

En plus des trois ballets mentionnés plus haut, figuraient au programme du festival d'inauguration des concerts donnés par les Orchestres symphoniques de Toronto et de Montréal, des récitals de l'interprète-compositeur Gordon Lightfoot et de la chanteuse Monique Leyrac. Le théâtre était représenté par une production en français de la pièce d'Aristophane *Lysistrata* (sous-titrée « Faites l'amour, pas la guerre »), interprétée par le Théâtre du Nouveau Monde, et par la pièce du dramaturge canadien George Ryga, *The Ecstasy of Rita Joe*. Les deux œuvres ont été représentées dans le théâtre de 800



Le côté est du Centre national des Arts, en bordure du canal Rideau; on aperçoit à l'arrière plan, l'édifice de l'Est et la Tour de la Paix du Parlement.

places. Des œuvres dramatiques et musicales se sont déroulées dans le Studio et le Salon. Pendant toute la durée du festival, les terrasses ont servi de lieux de divertissements populaires gratuits.

Saison d'été et première saison régulière

La saison d'été succédera au Festival et se poursuivra jusqu'au 1^{er} septembre. Elle comprendra des tours de chants par des artistes populaires canadiens et par des vedettes internationales comme Harry Belafonte, ainsi qu'une série de concerts de musique populaire donnés par l'Orchestre symphonique de Montréal, des comédies musicales et des films.

« Le Portage », théâtre ambulant pour enfants, effectuera une tournée dans les parcs et terrains de jeux de la région de l'Outaouais; il présentera une version théâtrale de la légende du *Pipeau magique*. Ce véhicule qui, sur la route, ressemble tout à fait à un camion-remorque, se transforme en un magnifique théâtre lorsqu'on abaisse les montants en aluminium pour former une scène. « Le Portage » est pourvu d'un dispositif sonore de type stéréophonique, d'un jeu complet d'éclairage, de loges et d'une réserve d'accessoires.

La période allant de septembre 1969 à mai 1970 verra le déroulement de la première saison complète du Centre. De nombreuses vedettes internationales

tionales du théâtre et de la musique se produiront sur les différentes scènes. Le Centre aura une troupe de théâtre permanente de langue française et un orchestre résidant.

Le Théâtre du Capricorne, première troupe d'expression française et de caractère professionnel à avoir son port d'attache en dehors de Montréal, présentera, au cours de la saison, *La Visite de la Vieille Dame*, de Durrenmatt, *Les Fourberies de Scapin*, de Molière, et *Au Cœur de la Rose*, du dramaturge canadien Pierre Perrault.

L'Orchestre du Centre des arts, composé de 45 musiciens, sera placé sous la direction de Mario Bernardi, chef d'orchestre canadien qui, depuis 1963, était le directeur musical du Sadler's Wells Opera de Grande-Bretagne.

Le Stratford National Theatre Company présentera au Centre des Arts au cours de la saison régulière (entre le 20 octobre et le 15 novembre) deux pièces de son répertoire d'été choisies parmi les suivantes : *Hamlet*, *Tartuffe*, *Measure for Measure* et *The Alchemist*. Du 1^{er} au 28 février, elle jouera deux nouvelles pièces canadiennes. Elle effectuera également une tournée des écoles de la région d'Ottawa, animera au Centre un programme de Noël pour les enfants et présentera des productions expérimentales dans le studio.

à l'arrière-

le Studio
vi de lieu

et membre
canadiens
du e série
on que de

e tournée
présentera
e qui, sur
me en un
tu former
pe stéréo-
ccsoires
ère lement
s interna-

Politique de défense et politique étrangère

Voici des extraits d'un discours prononcé par le premier ministre, Pierre Elliott Trudeau, devant les membres de l'Association libérale de l'Alberta à Calgary, le 12 avril 1969 :

Les décisions que nous avons prises la semaine dernière dans les domaines de la politique étrangère et de la défense, et la déclaration que nous avons faite au sujet de l'OTAN... sont très importantes et grosses de conséquences. Grosses de conséquences, elles le sont à double titre. Elles engagent d'abord l'avenir. Ainsi, dans le premier cas, la réorganisation de la politique étrangère d'un pays a toujours des effets à long terme. Les conséquences de la dernière réorientation auront occupé, si je ne m'abuse, toute une génération. Ensuite, pareilles décisions ne sauraient manquer d'avoir une vaste portée géographique et sociale. La politique étrangère que le Canada se propose de suivre concernera tous les Canadiens, qu'ils soient riches ou pauvres et qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest; elle concernera aussi tous nos alliés aux quatre coins du monde, et nos amis, enfin tous ceux-là qui adhèrent aux mêmes principes que nous.

Notre politique étrangère, j'entends celle que nous nous attachons à définir pour le Canada, présente une égale importance mais pour une autre raison. Notre budget de défense, vous ne l'ignorez pas, représente le sixième du budget global. Cela représente bien de l'argent, en fait, 1.8 milliard de dollars pour la défense. Cette somme paraît d'autant plus forte si l'on songe qu'elle va croître avec une grande incertitude de la part des Canadiens. Depuis quelques années, une tendance se fait jour, lorsque les besoins de fonds se font plus pressants, tant pour construire des habitations que pour exécuter des programmes d'assainissement ou mettre en application des mesures législatives de prévoyance sociale, de faire pour quelque forme de dépense que ce soit, un projet par-ci, une bourse de recherche par-là — une tendance se fait jour, dis-je, chez les particuliers au sein des institutions et des gouvernements provinciaux d'apostropher au nom des représentants du Gouvernement fédéral : « Dépensez moins pour la défense et vous pourrez consacrer plus d'argent à d'autres projets qui en valent la peine, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, du logement ou de l'expansion urbaine. On dit donc de plus en plus volontiers au Canada : « Réduisez le budget de la défense et vous aurez plus d'argent pour les choses qui en valent la peine. Ce qui semble laisser entendre, — et je le répète, les mêmes écarts nous parviennent d'institutions et de groupes divers comme des gouvernements provinciaux, — ce qui semble laisser entendre, dis-je, que l'argent dépensé pour la défense n'est pas de l'argent dépensé à bon escient.

En vérité, il se peut qu'il en soit ainsi, et dans ce cas, il importe de rectifier cette situation. Il importe de se rendre compte que le sixième de notre budget national, consacré à la défense, ne constitue pas une dépense justifiable

aux d'un grand nombre de Canadiens. Ou même aux yeux des militaires. J'ai découper un article de journal daté du 8 avril, une anecdote de la Presse canadienne, affirmant que 40 pour cent des diplômés des collèges militaires du Canada quittent les Forces armées à la première occasion; 40 pour cent de tous ceux que l'on forme aux frais des contribuables en vue d'en faire l'élite, le cadre de nos armes, renouent à l'uniforme avant même de servir dans les Forces armées! Cela signifie que même dans les rangs des militaires, on est certainement d'avis que notre politique étrangère, et partant, la politique de défense qui en découle, n'est pas de celles qui peuvent les convaincre que le choix de leur carrière, la carrière militaire, est un choix judicieux.

Alors, que doit-on faire en pareil cas? Dépensons-nous trop d'argent ou n'en dépensons-nous pas assez? Tel est le genre de question que nous continuons de nous poser à Ottawa, tel est le genre de question, ai-je affirmé lors des élections du printemps dernier, que nous réglerions au sein de ce Gouvernement. Et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. La semaine dernière, nous avons fait connaître notre première décision, et, aujourd'hui, je tiens à vous en expliquer la portée.

Buts de notre politique étrangère

De telles décisions en matière de politique étrangère sont extrêmement importantes pour les raisons ainsi mentionnées, mais aussi en raison des objectifs à atteindre. Ce que nous voulons faire de ces 1,800 millions de dollars, c'est défendre la souveraineté du Canada et contribuer à la paix mondiale. Pour quelle autre raison les Canadiens voudraient-ils dépenser de l'argent sur le plan de la défense? Nous ne voulons pas entrer en guerre avec qui que ce soit. Voilà donc les buts avoués de notre politique étrangère: servir nos intérêts nationaux, et quand je dis intérêts nationaux, je ne pense pas égoïstement à ce qui touche uniquement les Canadiens. Il est de notre intérêt national de réduire la tension dans le monde, cette tension qui prend naissance chez les deux tiers de la population mondiale: ceux qui se couchent le soir sans avoir apaisé leur faim, les deux tiers de cette population mondiale frappés par la pauvreté alors que l'autre tiers connaît l'abondance, cette tension qui jaillit du heurt idéologique qui oppose inexorablement l'Est et l'Ouest. Tel est le but de notre politique étrangère: servir notre intérêt national tout en exprimant notre identité nationale à l'étranger de façon à nous faire connaître des autres pays. Ils savent quelle est notre position, ils connaissent la nature de nos intérêts et de nos valeurs, sur le plan économique, dans les domaines culturel et social, et sur le plan idéologique. Voilà absolument en quoi consiste notre politique étrangère.

Et voilà donc ce que nous nous efforçons d'examiner depuis plusieurs mois à Ottawa. Malgré tout, d'aucuns estiment que cela prend trop de temps. Ce n'est pourtant pas fini car la politique étrangère d'un pays ne saurait être examinée de nouveau plus d'une fois par génération. On ne peut pas changer d'orientation tous les ans, on ne saurait en adopter une autre après chaque élection.

Nous avons promis, au cours de la dernière élection, de réexaminer notre

politique étrangère, parce que les données ne sont plus les mêmes, parce que la situation objective est différente, parce que, depuis la dernière génération, les exigences du Canada ont changé. A l'heure actuelle, nous commençons à prendre conscience que notre pays ne se limite pas à un seul océan, qu'il n'est pas un pays atlantique ni même un pays bordé par deux océans, l'Atlantique et le Pacifique, mais bien un pays doté de trois océans. Nous commençons à rendre compte que le littoral du Pacifique est plus important, pour les Canadiens, que nous ne le concevions par le passé. Nous commençons à nous apercevoir que le Japon, la Chine et l'Australie, ainsi que les pays du littoral sud-américain du Pacifique, constituent pour nous des partenaires non moins négligeables que ceux d'outre-Atlantique. Et nous ne manquerons pas enfin de constater que, dans l'Arctique, les intérêts canadiens sont d'un ordre considérable, que cette région ne consiste pas uniquement en glace et terres arides, mais qu'elle renferme du pétrole, de minerai et de richesses fabuleuses.

Sur le plan culturel, nous en arrivons à prendre conscience que la francophonie est un élément d'importance; que notre identité nationale réside principalement dans le fait d'être un pays bilingue, et que, s'il importe pour nous de demeurer membres de la communauté des nations britanniques, il est tout aussi important que nous manifestations notre identité dans les pays d'expression française, ceux qui constituent la francophonie.

Évolution des facteurs stratégiques

D'autre part, nous nous rendons compte que les facteurs stratégiques susceptibles de contribuer à la paix ou de constituer une menace de guerre ont évolué considérablement dans l'espace d'une génération; que l'existence de missiles balistiques intercontinentaux, pointés sur toutes les grandes villes des continents européen et nord-américain, fait peser une menace de destruction immédiate dès lors que le signal de mise à feu viendrait à être donné, et qu'il s'agit d'un facteur nouveau. Nous avons pris conscience de l'existence d'un équilibre très délicat, d'un équilibre de forces de dissuasion, entre les deux principales puissances militaires du monde d'aujourd'hui, et nous savons qu'il s'agit d'un élément nouveau.

Tous ces facteurs, nous en avons conscience, influent manifestement sur notre politique étrangère et il ne saurait être question, en l'occurrence, de nous en tenir à la ligne de conduite adoptée par le passé. On prétend que nous n'avions pratiquement pas de politique étrangère antérieurement à la Seconde Guerre mondiale; notre pays ne disposait que d'une population et de ressources réduites, et notre politique étrangère ne différait guère de celle des États-Unis ou du Royaume-Uni, à condition que ladite politique leur soit commode, lorsque leurs intérêts suivaient des voies différentes ou contraires, nous en tantôt le pas de l'un, tantôt le pas de l'autre . . . Par conséquent, avant la Seconde Guerre mondiale, notre politique étrangère n'avait pas de caractère réellement distinct.

Après la guerre, nous nous sommes retrouvés devant une Europe scindée en deux puissances hostiles, une Europe appauvrie et détruite par la guerre, et nous avons compris que les points de tension qui s'y manifestaient pourraient dépasser, plus que toute autre chose, les bases mêmes d'une paix durable. C'est à cette époque-là que le Canada, de pair avec d'autres pays, prenant conscience que l'Union soviétique, par son esprit agressif, constituait en premier lieu une menace pour la paix, contribua à la création de l'OTAN pour parer à toute éventualité d'agression. C'est à cette époque-là que l'on créa l'OTAN, dans le dessein de sauvegarder la paix dans le monde, car l'Europe d'alors, cette Europe qui, je le répète, avait été détruite par la guerre, devait être raffermie et mise en mesure de prévenir toute tentative d'agression. Le résultat fut que l'OTAN devint, à toutes fins pratiques, le cadre même de notre politique étrangère, qui, auparavant, se calquait sur celle des États-Unis ou du Royaume-Uni. Néanmoins, depuis 1949, notre politique s'inscrit dans une nouvelle dimension. L'OTAN représente cette dimension nouvelle, le cadre dans lequel nous pouvons dialoguer avec d'autres pays d'Europe qui, dotés de valeurs plus ou moins semblables aux nôtres, avaient intérêt, tout comme nous, à étouffer toute éventualité d'agression de la part du monde soviétique.

Vingt ans plus tard, aujourd'hui, l'Europe est reconstruite. Le produit national brut des pays européens membres de l'OTAN dépasse 500 milliards de dollars. Leur population s'élève à 300 millions d'habitants. L'apport du Canada à l'Europe, si important qu'il ait pu être et si important qu'il demeure, est d'ordre secondaire: d'une part 20 millions d'habitants, d'autre part 300 millions. Notre politique de défense, qui découlait de cette politique même de l'OTAN, notre politique de défense aujourd'hui, tend davantage à impressionner nos amis qu'à effrayer nos adversaires. Notre contribution en Europe, qui se manifeste dans les premières années qui suivirent la Seconde Grande Guerre, fut alors particulièrement importante. De nos jours, elle n'est plus que secondaire si l'on s'en tient strictement au point de vue des effectifs militaires: une division mécanisée contre peut-être 80 ou 55, selon la façon dont on les compte. C'est là toute notre contribution. Elle n'est pas négligeable, je n'essaie nullement de la déprécier. Néanmoins, il faut que nous conservions la liberté de décider de l'orientation de notre politique étrangère. Mais lorsqu'on nous dit que nous ne devrions pas faire « cavalier seul » quand la paix mondiale est en jeu, lorsqu'on nous dit que si nous nous retirons de l'OTAN, à quelque degré que ce soit, notre exemple fera tache d'huile, eh bien! non, je trouve que cela est inadmissible. Je trouve inadmissible que les Européens, voire les Américains, ne puissent se fier à leur propre sagesse; je ne puis concevoir qu'ils n'aient aucune politique étrangère en propre. Je ne puis davantage admettre que nos amis et alliés s'inspirent de l'exemple du Canada pour prendre des décisions ou des mesures graves, ni qu'ils nous imiteront, à plus forte raison s'ils sont d'avis que nous commettons une erreur, du simple fait que nous ayons agi de la sorte. Je ne puis absolument pas le croire. Je crois vraiment que chaque pays doit

être maître de l'orientation de sa politique étrangère. D'autant plus que, ce qui nous concerne, je le répète, notre apport à l'Europe est d'ordre secondaire. Et même si nous restons convaincus que l'OTAN constitue une force de premier plan dans le monde, nous sommes en droit, nous avons le droit de poser des questions quant à notre participation à l'OTAN.

En 1949, année où fut créée l'OTAN, il est vrai, à mon sens, que la question de la sécurité avait la préséance sur les règlements d'ordre politique. Cette question venait de fait en tête de toutes les autres. Par contre, vingt ans après, je me sens porté à affirmer que nous ne saurions attendre que toutes les questions de sécurité aient été réglées avant d'aborder les aspects politiques de la paix dans le monde. Les événements ont voulu que, vingt ans après sa création, l'OTAN soit devenue, dans une trop large mesure à notre avis, beaucoup plus une alliance militaire qu'une alliance politique, au détriment peut-être d'une alliance qui devrait plutôt tendre, non seulement au maintien de l'équilibre de dissuasion des forces tactiques en Europe, mais aussi au contrôle des armements et à la désescalade.

Influence indue de l'OTAN

Et j'en ai bien peur aujourd'hui, étant donné la situation dans laquelle nous sommes, l'OTAN, en réalité a déterminé toute notre politique de défense. Nous n'avions pas de politique de défense, pour ainsi dire, sauf celle de l'OTAN. Et notre politique de défense avait déterminé toute notre politique étrangère. Et nous n'avions aucune politique étrangère de quelque importance que ce soit, sauf celle qui provenait de l'OTAN. Et c'est là une fausse perspective pour n'importe quel pays. C'est se placer dans une fausse perspective que de laisser une alliance militaire déterminer la politique étrangère. Au contraire, la politique étrangère devrait orienter la politique militaire.

Ainsi, ce que nous avons fait la semaine dernière à Ottawa — et cela est assez important — a été de faire reposer la pyramide sur sa base. Elle était sur le dessus dessous, sur sa pointe. Nous avons décidé de réviser notre politique étrangère et d'en tirer une politique de défense; et à partir de la politique de défense, nous déciderons à quelles alliances nous voulons adhérer et comment nous devrions déployer notre système de défense. Voilà pourquoi nous avons établi quatre priorités... Dans notre déclaration de la semaine dernière, nous avons dit que, aux yeux des Canadiens, la première priorité n'était pas l'OTAN — si importante que soit cette organisation — et nous avons dit que, au lieu de l'OTAN, nous désirions demeurer alignés avec les pays qui croient à la dissuasion de l'agression soviétique en Europe. Mais il ne s'agit pas de la première priorité. Notre première priorité, en ce qui concerne notre politique de défense, consiste à protéger la souveraineté du Canada, dans tous les sens du terme. Et je n'accepte pas les critiques de ceux qui disent que c'est un retour à l'isolationnisme, ou un retour à la notion de la forteresse américaine. Ce n'est pas notre intention et cela n'est pas notre but.

Les changements dans notre politique étrangère, et les changements dans notre politique de défense, nous les apporterons en discutant avec nos alliés et nous leur expliquerons que notre contribution a pour but de promouvoir les valeurs qu'ils mettent de l'avant dans l'OTAN, c'est-à-dire l'indépendance et la liberté. Voilà ce que nous visons en premier lieu.

Le Canada n'est pas isolationniste

Mais il est erroné de parler d'isolationnisme lorsqu'on songe au Canada dont le territoire est l'un des plus grands au monde, le deuxième par sa superficie, et qui n'est que très faiblement peuplé par rapport aux grandes et moyennes puissances. Il est absurde de dire qu'il s'agit d'isolationnisme parce que nous ne sommes pas sur tous les fronts du monde, politique et militaire, en train de nous battre aux côtés d'autres nations. Vous ne pouvez pas parler d'isolationnisme de la part du Canada parce que, étant donné la main-d'œuvre restreinte et les moyens économiques dont nous disposons, nous disons que nous voulons consacrer la première partie à la protection de notre souveraineté, la deuxième partie à la défense de notre territoire et du continent, et la troisième à la défense d'autres alliances comme l'OTAN, comme les opérations de maintien de la paix que nous entreprendrons et que nous avons entreprises par le truchement des Nations Unies. Nous avons besoin de nos Forces armées pour accomplir ces fonctions, mais à des degrés que doit déterminer notre politique étrangère. Nous ne voulons pas qu'une alliance militaire ou une politique de défense nous dicte nos choix.

Voilà pourquoi nous avons décidé la semaine dernière d'annoncer la première phase de notre politique de défense, à savoir que nous n'étions pas des neutralistes pas plus que des pacifistes, et que nous voulions nous aligner avec les pays qui veulent protéger le même genre de valeurs que nous dans le monde, mais que nous voulions le faire sans que nos choix d'ordre militaire puissent nuire à ces quatre priorités. Et voilà pourquoi nous ne dévoilerons pas, jusqu'à ce que notre politique étrangère ait été déterminée et présentée au Parlement et présentée au pays, nous ne dévoilerons pas de façon définitive quelles forces nous engagerons dans l'OTAN et quelles forces nous en retirerons. Notre politique étrangère doit venir en premier lieu, et non la politique de défense, et non l'alliance militaire.

Voilà pourquoi la semaine dernière, par suite des dates limites, parce qu'il y avait une réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'OTAN à Washington, nous devons exposer nos positions générales. Et nous l'avons fait. Nous avons déclaré que nous restions dans l'OTAN, mais qu'on ne nous obligerait pas à prendre immédiatement des décisions quant à notre contribution à cette organisation, décisions que, je le répète, nous ne prendrons qu'après avoir déterminé les grandes lignes de notre politique étrangère. La révision de cette dernière progressé à grand pas. Nous avons annoncé plusieurs choses. Nous avons parlé de reconnaître le Gouvernement de Pékin; nous avons

parlé de notre politique à l'égard de l'Amérique du Sud; nous avons même parlé du Vatican, au grand scandale de beaucoup de gens. Nous avons parlé de nombreux domaines où nous sommes en train de revoir notre politique étrangère. Mais, je le répète, jusqu'à ce que cette politique soit présentée aux citoyens du Canada, nous ne restreindrons pas nos choix possibles et nous dirons pas que toute notre puissance militaire se situera dans l'optique de l'OTAN.

Droit au dialogue politique

Nous avons le droit de poser des questions à nos alliés. S'ils veulent nous garder en fonction de ces conditions, nous en serons très heureux parce que nous voulons garder nos amis de l'OTAN. Nous voulons continuer de dialoguer avec eux sur des questions d'ordre politique. Nous voulons que ces voies de communication restent ouvertes. Nous voulons conserver nos amis en Europe. Mais nous ne voulons pas que leur politique militaire soit à la base de notre politique étrangère. Voilà la raison pour laquelle nous poserons des questions. Il est temps, je le crois, que nous nous interrogeons sur l'OTAN et que nous posions des questions à nos alliés à son sujet.

Une brigade blindée est-elle la contribution adéquate que les Canadiens peuvent apporter à l'Europe, qu'ils peuvent apporter à l'OTAN? Une brigade blindée, dont on ne peut se servir que dans les plaines septentrionales d'Amérique, est-elle la bonne façon pour les Canadiens de contribuer? Notre escadron CF-104, que l'on peut armer de bombes de type classique ou de bombes nucléaires, est-il la bonne façon de contribuer? Et dans quelles circonstances utiliserions-nous des armes nucléaires en Europe, dans nos bombardiers, dans nos CF-104? Désirons-nous être membres d'une alliance tout en ignorant dans quelles circonstances nous utiliserions ces armes, qu'il est convenu d'appeler tactiques? Et est-ce qu'on vous a exposé les circonstances — les a-t-on exposés au peuple du Canada — dans lesquelles notre aviation transporterait des armes nucléaires et les larguerait en Europe? Est-ce que ce serait à titre de deuxième frappe, ou seulement à titre de force de dissuasion? Ces CF-104, sont-ils des cibles vulnérables? Les Soviétiques, les pays du pacte de Varsovie, ne sont-ils pas en droit de se demander: «A quoi vont bien servir ces CF-104 que pilotent les Canadiens? Sont-ils une force de première ou de deuxième frappe? Est-il probable qu'ils soient une force de deuxième frappe? Ce sont des cibles vulnérables, ils sont à terre, et nous savons où se trouvent les terrains d'aviation. N'est-il pas plus vraisemblable qu'on les utilise pour nous attaquer les premiers? Voilà les questions que nos adversaires, les Soviétiques, se posent, et ce sont ces questions nous les posons à nos alliés.

Dans le domaine naval, notre contribution à la guerre anti-sous-marin est-elle la bonne façon de contribuer? Devrions-nous posséder le même genre de force navale qui a été mise sur pied pour détruire les sous-marins soviétiques armés de têtes nucléaires qui, pour eux, sont une force de dissuasion à un titre que les fusées *Polaris* sont une force de dissuasion pour les États-Unis.

États-Unis possèdent des sous-marins munis de fusées *Polaris* qui naviguent dans les océans et il les utiliseront s'ils sont attaqués les premiers; et si les villes américaines sont détruites, les Américains savent qu'ils ont à leur disposition, leurs sous-marins, en tant que capacité de deuxième frappe. Et cela permet la capacité de deuxième frappe des États-Unis. Cela fait partie de l'équilibre de la terreur. Cela permet aux Américains de dire aux Soviétiques: « Si vous commencez les premiers, nous pouvons quand même vous anéantir avec nos sous-marins. » Mais les Soviétiques disent la même chose: « Si vous Américains, commencez les premiers avec vos missiles balistiques intercontinentaux, nous pouvons quand même vous détruire avec nos sous-marins. » De par leur nature, je suppose, les sous-marins ont cette capacité, ils sont une arme de deuxième frappe, ils sont une force de dissuasion. S'armer principalement l'un contre l'autre, est-ce la bonne politique ?

Voilà les questions que nous voulons poser à nos alliés et nous voulons demander quelle sera notre contribution à l'OTAN. Je ne promets aucun changement révolutionnaire. Il est possible qu'il y en ait quelques-uns et il est possible qu'ils ne soient pas très importants. Mais j'affirme que quelle que soit notre contribution du point de vue militaire, elle découlera de notre politique étrangère. Voilà le but que notre Gouvernement, votre Gouvernement, vise en ce moment à Ottawa. Nous tentons de redéfinir nos politiques dans tous les domaines: Nous l'avons fait dans le domaine de la culture, dans celui de la Constitution et dans celui du commerce. Nous le faisons maintenant dans le domaine de notre politique étrangère et de notre politique de défense...

Voilà quelques-unes des questions dont je voulais vous parler ce soir... parce que ces questions constituent les problèmes que nous essayons de résoudre, à propos desquels nous essayons d'y voir clair à Ottawa. Et, en tant que Canadiens, surtout, voilà les problèmes qui détermineront non seulement notre avenir, mais peut-être aussi l'avenir d'une grande partie de l'humanité. Ce sont des problèmes, problèmes des tensions entre l'Est et l'Ouest, entre le Nord et le Sud, problèmes entre le riche et le pauvre, problèmes qui surgissent dans notre pays, problèmes de la protection de notre souveraineté, problèmes de la contribution à la paix, au maintien de la paix, ce sont là des problèmes auxquels nous tentons de trouver une solution et ce sont là les problèmes dont nous voulons discuter avec les gens du Canada parce que les solutions que nous trouverons seront importantes pour tous les Canadiens, et pas seulement pour les militaires.

Je pense que ceux qui sont dans les Forces armées ont le droit de savoir où nous nous dirigeons. Et, il y a un moment, lorsque j'ai dit qu'environ 40 pour cent de ceux que l'on entraîne pour en faire des officiers quittaient les Forces armées, ce n'est pas par suite de la décision que nous avons prise la semaine dernière. C'est parce que, au cours des ans, ils ont senti que les Canadiens n'avaient aucune confiance profonde, aucune croyance profonde, qu'ils ne prouvaient même pas un profond respect envers le rôle que nous jouons à

l'heure actuelle sur le plan militaire. Il importe que nous le redéfinissions. Il est important que nous y croyions. Si nous n'y croyons pas, nous devons dire à ceux qui consacrent leur vie aux Forces armées du pays : « Vous n'avez aucun avenir. Nous allons être une nation pacifiste, ou nous allons nous retirer de toutes les alliances, ou nous n'allons avoir besoin que de Forces armées au Canada pour venir en aide au pouvoir civil. » Ils ont droit d'apprendre nous quel sera leur avenir. Au cours des dernières années, les Forces armées ont perdu de très bons effectifs parce qu'elles ne savaient pas de quelle façon le Canada allait orienter sa politique étrangère. Et je répète ce que j'ai dit au début : elles ne le savaient pas parce que de nombreux contribuables — et j'en ai rencontré quelques-uns ce soir, bien que plusieurs étaient trop jeunes pour être des contribuables — parce que de nombreuses personnes dans nos universités, de nombreuses personnes dans nos milieux financiers, de nombreuses personnes dans nos gouvernements provinciaux, disent que nous consacrons trop d'argent à la défense. Peut-être que oui et peut-être que non.

Mais nous voulons être sûrs, et c'est là le but de la révision de notre politique étrangère, nous voulons être sûrs que quoi que nous fassions, les Canadiens le comprendront; que quoi que nous fassions, cela se justifie à la suite des décisions d'ordre politique que nous avons prises; que quoi que nous fassions, c'est le résultat auquel parviennent des hommes honnêtes au Gouvernement, qui recherchent les meilleures façons possibles non seulement de protéger la souveraineté du Canada, mais aussi de contribuer à la paix dans le monde.

Les relations du Canada avec l'Amérique latine

UNE MISSION ministérielle canadienne qui a visité, en octobre et novembre 1968, neuf pays de l'Amérique latine, était composée de représentants de plusieurs ministères et organismes fédéraux et avait pour but de souligner le désir du gouvernement canadien d'en arriver, par des contacts directs avec les dirigeants latino-américains, à des relations plus étroites entre leurs pays et le Canada. On a pensé que pour être complet, cet effort de rapprochement qui se situe dans le contexte de la révision de la politique extérieure canadienne devait aussi offrir aux personnes et aux groupes du Canada qui s'intéressent à l'Amérique latine l'occasion d'ajouter leurs idées et leurs connaissances particulières à l'expérience des membres de la mission.

C'est dans le but de fournir le cadre pour un tel échange d'idées que l'Institut canadien des Affaires internationales a organisé, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, au *Guild Inn* de Scarborough (Ont.), du 7 au 9 mars dernier, un colloque sur les relations du Canada avec l'Amérique latine. Au départ, il s'agissait de mettre en contact plusieurs fonctionnaires fédéraux qui avaient participé à la mission et qui font partie du groupe de travail sur l'Amérique latine chargé de formuler la nouvelle politique du Canada touchant cette région, et des représentants du monde universitaire, de la presse et des affaires. C'est ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le sous-secrétaire et des représentants de plusieurs directions du ministère, auxquels se sont joints les ambassadeurs du Canada au Mexique et à La Havane, ont apporté leur collaboration au Colloque. L'Agence canadienne de développement international, la Corporation d'assurance et de crédit à l'exportation et les ministères des Finances, de l'Industrie et du Commerce et du Secrétariat d'État étaient aussi représentés du côté gouvernemental. Quant aux organismes non gouvernementaux, ils étaient représentés par une douzaine de professeurs d'universités, ainsi que par des journalistes, des hommes d'affaires et des spécialistes de l'Amérique latine.

Sujets à l'étude

Les trois aspects que les organisateurs voulaient voir discutés — politique, aide et développement, relations culturelles — étaient si intimement liés, et les participants au Colloque pouvaient si difficilement s'en tenir à un seul de ces aspects, que tous les échanges eurent lieu en session plénière, même si on avait prévu des petits groupes de travail. Les documents de travail qui avaient été préparés par les représentants gouvernementaux et par leurs homologues des universités et de la presse, furent donc commentés par tous les participants.

Toutes les facettes des relations canadiennes présentes et futures avec l'Amérique latine firent donc l'objet d'un tour d'horizon approfondi. S'il est

sûr que seule l'idée de donner à l'avenir une importance accrue aux relations canadiennes avec l'Amérique latine a reçu l'appui presque unanime des participants au Colloque; d'autres aspects de ces relations ont donné cours à des discussions animées qui ont fourni aux spécialistes chargés de la reformulation de la politique extérieure, une idée de la complexité des questions et des directions que cette politique pourrait prendre.

On a par exemple étudié en parallèle les possibilités de construire des relations avec l'Amérique latine sur des bases bilatérales, multilatérales ou régionales; on a discuté à savoir si l'Amérique latine appartient au Tiers Monde ou à l'Ouest; on a ébauché divers ordres de priorité quant au genre d'aide au développement à offrir et on a voulu redéfinir le rôle des agences de développement; on a étudié l'état du commerce dans le contexte actuel et les orientations qu'il pourra prendre dans les années à venir; on a tenté de définir les facteurs culturels qui unissent le Canada et le continent latino-américain et on a, plus longuement discuté de l'opportunité pour le Canada de devenir membre de l'Organisation des États américains, tout en soulignant les avantages et les avantages d'une telle action, et les alternatives qui existent.

En bref, l'Institut canadien des Affaires internationales a fourni à la Commission ministérielle un deuxième volet qui a permis aux fonctionnaires de « prendre le pouls » des universitaires, hommes d'affaires et journalistes canadiens qui possèdent un intérêt direct dans l'Amérique latine, et ont acquis une connaissance approfondie de ce continent, de sa culture et de ses besoins.

La politique extérieure du Canada à l'égard de l'Amérique latine sera donc basée sur un contact direct avec ce continent et sur un échange de vues franc et ouvert avec des Canadiens qui par leur expérience personnelle, leurs voyages et leur profession sont les plus à même de saisir toute l'importance, dans le monde d'aujourd'hui, de la compréhension et de l'amitié internationales au niveau des Amériques.

L'Organisation internationale du Travail¹

ORIGINES ET ÉVOLUTION

DEUX mois environ après la fin de la Première Guerre mondiale, en 1919, les représentants des puissances victorieuses et des puissances vaincues venaient réunis à Paris afin de mettre au point des traités de paix qui devaient garantir au monde qu'il ne connaîtrait jamais plus un conflit de cette nature.

Ces grandioses projets de paix durable, qui résultaient de la Conférence de Paris, se concrétisèrent par l'institution de la Société des Nations. Bien que les événements ultérieurs fussent démontrer que cette ambitieuse entreprise soldait par un échec, la Société des Nations laissait une œuvre derrière elle: un organisme international qui s'était donné pour tâche d'élever le niveau social et d'améliorer les conditions de travail des gens de tous pays.

Cette année, l'Organisation internationale du Travail célèbre son cinquantième anniversaire. Cette organisation unique en son genre, qui est maintenant une institution spécialisée des Nations Unies, et qui se compose de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de 118 pays, peut être fière de ce demi-siècle de réalisations qui ont influé sur l'Europe et sur le monde entier.

Aujourd'hui, de son siège sur les rives du lac Léman en Suisse, l'OIT exerce son activité sous la direction de son cinquième directeur général, M. David A. Morse. Les années qui se sont écoulées entre le mandat du directeur actuel et celui du premier directeur de l'OIT, M. Albert Thomas, ont vu l'organisation élargir ses horizons et passer de la condition de simple organisme de normalisation à celle d'institution participant directement à l'activité orientée vers la réalisation des objectifs universels modernes, à savoir l'amélioration du niveau de vie des hommes et des femmes de tous pays, l'élimination de l'ignorance, de la misère et de la pauvreté, l'établissement de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'Organisation

La structure de l'Organisation internationale du Travail est essentiellement ce qu'elle était lors de sa création en 1919. Ses trois principaux éléments sont la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration et le Secrétariat permanent, et le Bureau international du Travail.

Chaque pays membre envoie quatre délégués — dont deux représentent le Gouvernement, les deux autres représentant respectivement les employeurs et les travailleurs — à la Conférence internationale annuelle du Travail qui se tient habituellement à Genève. La Conférence examine les problèmes sociaux

¹ Cet article est le premier d'une série publiée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OIT.

et industriels, et adopte des conventions et des recommandations pour soumettre aux gouvernements des pays membres. Elle procède également, tous les trois ans, à l'élection du Conseil d'administration composé de 48 membres dont 24 représentants des gouvernements, 12 des employeurs et 12 des travailleurs.

Le Conseil d'administration se réunit normalement quatre fois par an et supervise les travaux du Bureau international du Travail, à la tête duquel se trouve un directeur général. Le Bureau a la responsabilité de l'exécution du programme de l'année, ce qui consiste notamment à mener des travaux de recherche et à rédiger des rapports, à faire des inspections, à guider de leur travail des experts participant à des programmes d'assistance technique et à publier des périodiques. Le Bureau a un personnel de 2,000 employés représentant 90 nations, qui travaillent soit au siège de Genève, soit dans les bureaux de l'OIT partout dans le monde.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les délibérations de la Conférence internationale du Travail aboutissent éventuellement à des conventions et recommandations. Il y a d'importantes différences entre les unes et les autres. Une convention est un projet de traité international, et son adoption par la Conférence impose aux pays membres des obligations particulières. Ils doivent soumettre les conventions à leurs gouvernements respectifs, pour l'adoption d'une législation appropriée, ou pour toute autre forme d'action. Si le gouvernement d'un pays ratifie une convention par voie législative, il doit appliquer les clauses de cette convention et présenter un rapport sur l'application et sur la pratique courante, à intervalles déterminés.

Par contre, comme son nom l'indique, une recommandation est une mesure selon laquelle la Conférence recommande simplement aux pays membres d'appliquer certaines normes. A l'inverse de la convention, la recommandation n'est pas destinée à être ratifiée, mais elle doit être soumise aux gouvernements des pays membres, et faire l'objet d'un rapport périodique.

Le Code international du Travail

A ce jour, l'Organisation internationale du Travail a adopté 128 conventions et 132 recommandations qui, dans leur ensemble, sont actuellement connues sous le nom de Code international du Travail. Il embrasse un très large domaine dont les sujets vont de la durée du travail aux relations industrielles en passant par le travail des enfants et des femmes, l'hygiène, la sécurité et le bien-être des industriels, la sécurité sociale, les problèmes spéciaux des gens de mer, l'emploi et le chômage, la gestion de la main-d'œuvre.

Bien qu'un total de quelque 3,400 ratifications de conventions puisse être considéré comme un bilan impressionnant, cela ne suffit pas à donner une mesure exacte de l'influence des conventions dans le monde entier. M. Paul Goulet, un des délégués du Gouvernement canadien à la Conférence de 1949, a attiré l'attention sur ce point en déclarant:

... si essentielles qu'elles soient, les ratifications des conventions de l'OIT ne dis-

encore que peu de chose des progrès que l'OIT a contribué à réaliser dans le domaine du bien-être social. En effet, qu'elles soient ratifiées immédiatement ou non, ces conventions dessinent les jalons de l'orientation future des pratiques sociales dans le monde.

Néanmoins, la mise au point de conventions internationales ne constitue plus l'activité principale de l'OIT. Depuis les années 50, elle est devenue de plus en plus un organisme « opérationnel » à tel point qu'à l'heure actuelle, des experts de l'OIT participent directement à des programmes très variés, depuis les programmes d'assistance technique jusqu'aux travaux des missions d'enquête et au maintien de l'Institut d'études sociales à Genève. Et, pour marquer le début de la sixième décennie de service, l'Organisation a entrepris le plus ambitieux de ses projets : le Programme mondial de l'emploi, qui vise à diminuer la pauvreté en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

Les débuts

Dès 1813, des réformateurs sociaux en France, en Grande-Bretagne et en Suisse attirèrent l'attention du monde sur la nécessité de constituer un organisme qui traiterait des conditions de travail à l'échelon international. C'est à la Suisse que revient l'honneur d'avoir persisté dans cet effort, et c'est grâce à l'initiative de son Gouvernement que se réunit la première Conférence internationale, à Berlin, en 1889. Cette réunion rassembla 47 délégués venus de 13 pays d'Europe. On trouve un reflet des conditions qui prévalaient à l'époque dans le fait que les participants se sont penchés sur des questions comme l'âge minimum d'admission des enfants au travail dans les mines (14 ans) et dans les usines (12 ans), un jour de repos hebdomadaire et la journée de travail limitée à 11 heures.

Bien que les six résolutions adoptées lors de la Conférence de Berlin n'eussent aucun caractère obligatoire, la réunion en soi suscita un intérêt considérable dans le grand public européen. Malheureusement, les résultats ultérieurs devaient s'avérer décevants. Il n'y eut pas de nouvelles réunions, et les accords d'échanges de renseignements qu'avaient conclus les pays participants restèrent sans suite. C'est donc à un groupe de particuliers, choqués par la dureté des conditions de travail, qu'il appartenait de donner l'élan qui devait par la suite aboutir à la création de l'OIT.

En 1900, ce groupe de travailleurs sociaux, d'universitaires, de travailleurs et de hauts fonctionnaires des gouvernements formèrent l'Association internationale pour la législation du travail, ayant un secrétariat à Berne, en Suisse, et diverses divisions nationales. L'agitation qu'ils suscitèrent contraignit les gouvernements européens à convoquer une autre Conférence internationale à Berne, en 1905, suivie d'une nouvelle réunion l'année suivante. Les Conférences de Berne donnèrent les deux premières conventions internationales portant sur le travail de nuit pour les femmes et la redoutable maladie professionnelle, nommée nécrose phosphoreuse, qui provoque la détérioration douloureuse des dents et des mâchoires des travailleurs en contact avec le phosphore blanc utilisé dans la fabrication des allumettes.

La convention sur le phosphore laissait déjà entrevoir les résultats étendus que ce type d'accord international allait avoir au cours des années à venir. Bien qu'il n'y ait eu à cette Conférence que des représentants de pays européens, la Grande-Bretagne et la France appliquèrent la convention à leurs possessions coloniales. De même, le Congrès des États-Unis interdit l'utilisation du phosphore blanc en 1911 et, trois ans plus tard, le Canada adopta une loi de même genre.

L'Association internationale pour la législation du travail poursuivit sa lutte pour obtenir de meilleures conditions de travail, mais toutes ses activités furent mises en veilleuse lorsque éclata la Première Guerre mondiale en 1914.

Création de l'OIT

Après la guerre, lorsque les puissances alliées se réunirent à Paris pour rédiger les traités de paix, on admit également la nécessité de prendre certaines mesures en faveur des travailleurs, en reconnaissance de leur contribution inappréciable à l'effort de guerre. Une commission sur la législation internationale du travail, composée de 9 pays, fut créée, et c'est de ses délibérations que sortirent la constitution et la structure de l'Organisation internationale du Travail. Elle devait être un organisme tripartite, composé de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs, exerçant son activité de façon autonome dans le cadre de la Société des Nations.

La tâche de la mise au point des mécanismes étant terminée, l'OIT ne perdit pas de temps et se mit immédiatement à l'œuvre. La première Conférence s'ouvrit à Washington, le 19 octobre. Le principal point inscrit à l'ordre du jour était la proposition d'une convention sur la durée du travail, et la discussion fut très animée. Alors que la journée de travail de huit heures jouissait d'une grande faveur sur le plan collectif, beaucoup de pays pris séparément hésitèrent à agir seuls, de crainte des résultats peut-être néfastes que cette mesure pourrait avoir sur la concurrence internationale dans le monde des affaires.

Il fallut des semaines pour forger les détails de cette convention, mais lorsque la proposition fut mise aux voix, elle fut adoptée à la forte majorité de 82 voix contre 8. C'est ainsi que la durée du travail a fait l'objet de la Convention numéro I de l'Organisation internationale du Travail. La Conférence de Washington adopta au total six conventions et six recommandations.

Ayant ainsi terminé sa première Conférence, le jeune organisme se mit au travail pour ériger un bureau permanent qui travaillerait à la réalisation de son programme tout au long de l'année. Après avoir travaillé durant une brève période à partir de Paris et de Londres, le Bureau international du Travail, sous la direction de M. Albert Thomas, déménagea à Genève, qui allait devenir son siège permanent. M. Thomas recruta rapidement un personnel d'experts venus de différents pays, et le secrétariat se mit aussitôt à l'œuvre, établissant des communications avec les pays membres, compilant de l'information de provenance du monde entier sur les questions du travail, et la mettant à la disposition de tous les intéressés par la publication de rapports et de périodiques.

Les deux premières décennies

Le travail de l'OIT progressa régulièrement au cours des années 20, tandis que les conférences succédaient aux conférences, produisant un flot de conventions et de recommandations concernant la réparation des accidents du travail, la journée hebdomadaire de repos, l'assurance-maladie, les mécanismes de fixation du salaire minimum, l'inspection des usines, et combien d'autres sujets. À la fin de ses dix premières années d'existence, l'OIT avait tenu 12 conférences, auxquelles avaient assisté des délégués de 40 à 50 pays, et elle avait adopté 29 conventions et 33 recommandations.

La grande crise économique des années 30 vit l'OIT tourner son attention vers les problèmes du chômage massif dans tous les pays du monde. Entre autres mesures, elle réclama la réduction de la durée du travail, afin de créer plus d'emplois, l'établissement de l'assurance sociale et la prévision des programmes de travaux publics, pour soulager la misère des travailleurs.

Au cours de la dernière partie de la même période, l'OIT prit rapidement conscience des menaces de guerre qui planaient quand l'Allemagne, l'Italie, le Japon et l'Espagne quittèrent l'Organisation et la Société des Nations en succession rapide. En 1939, un Comité d'urgence fut établi pour poursuivre les activités aussi longtemps que possible dans l'éventualité d'un conflit qui, d'ailleurs, ne tarda pas à venir. L'Allemagne envahit les Pays-Bas et la Belgique en mai 1940, et l'OIT prit la décision de transférer son siège hors de l'Europe, dans un endroit où elle pourrait s'efforcer de poursuivre son œuvre le plus efficacement possible.

M. John Winant, des États-Unis, directeur général du Bureau international du Travail, eut une entrevue avec le premier ministre du Canada, M. Mackenzie King, et des mesures furent prises pour transférer le BIT sur le campus de l'Université McGill, à Montréal. Cependant, le rythme des activités de l'OIT n'avait guère ralenti pour autant. Sa vaste expérience des questions industrielles et sociales s'avéra d'une grande valeur pour la cause des Alliés, et le Bureau produisit des études sur de nombreux sujets allant de l'utilisation de la main-d'œuvre à la réglementation des prix et des salaires, à la fatigue industrielle et aux normes du travail en usine. Un autre aspect important de son activité du temps de guerre fut l'organisation de la reconstruction d'après-guerre.

Cette même période marqua un autre jalon dans l'histoire de l'OIT. En 1944, la Conférence internationale de Philadelphie produisit la Déclaration de Philadelphie qui définit le rôle futur que l'Organisation devait jouer au service des travailleurs. Cette déclaration imposait à l'OIT l'obligation de participer directement à toute une série de programmes mondiaux portant sur le plein emploi, l'élévation des niveaux de vie, la sécurité sociale, la protection de la vie et de la santé des travailleurs, la reconnaissance du droit de négociation collective, et l'égalité des possibilités d'éducation et de formation professionnelle. C'est ainsi que l'approbation de ces vastes objectifs modifia l'orientation de l'OIT, élargissant sa sphère d'activité.

Le Canada a reçu les participants à la deuxième Conférence d'après-guerre qui s'est tenue à l'Université de Montréal, en 1946. C'est là qu'on a procédé à la révision de la Constitution, afin de donner à l'Organisation les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de ses nouvelles responsabilités indiquées dans la Déclaration de Philadelphie. C'est aussi à Montréal que l'OIT a décidé de faire partie, à titre d'institution spécialisée, de l'Organisation des Nations Unies qui venait d'être formée.

En 1948, le Bureau international du Travail se réinstalla à Genève, et l'OIT vit s'ouvrir devant elle une ère nouvelle au cours de laquelle elle allait devenir l'instrument de larges réformes sociales qu'elle est à l'heure actuelle

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS À L'ADMINISTRATION CENTRALE À OTTAWA, ET À L'ÉTRANGER

- M^{lle} M. Franklin, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à Port of Spain, à compter du 31 mars 1969.
- M. T. B. B. Wainman-Wood, ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie, est accrédité comme ambassadeur du Canada en Hongrie, à compter du 1^{er} avril 1969.
- M. J. Orr est nommé attaché scientifique à Londres, à compter du 1^{er} avril 1969.
- M. R. L. Elliott, du haut commissariat du Canada à Lagos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 8 avril 1969.
- M. A. L. Graham, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane, à compter du 10 avril 1969.
- M. A. B. Bonnezen démissionne du ministère des Affaires extérieures, le 14 avril 1969.
- M. D. B. Hicks, haut commissaire du Canada au Ghana, est aussi accrédité comme ambassadeur en Haute-Volta, à compter du 15 avril 1969.
- M. D. W. Munro, ambassadeur du Canada à Costa Rica, est aussi accrédité comme ambassadeur du Canada à Panama, à compter du 15 avril 1969.
- M. J. P. L. Bradet est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de service étranger de classe 1, le 21 avril 1969.
- M. W. E. Whitley est entré au ministère des Affaires extérieures à titre de conseiller juridique de classe 4, le 21 avril 1969.
- M. B. Dubé démissionne du ministère des Affaires extérieures, le 22 avril 1969.
- M. P. de W. Wilson, de l'ambassade du Canada à Tokyo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 23 avril 1969.
- M^{lle} P. Cordingley, du haut commissariat du Canada à Port of Spain, est affectée à l'administration centrale, à compter du 23 avril 1969.
- M. R. Martel démissionne du ministère des Affaires extérieures, le 29 avril 1969.
- M. D. H. W. Kirkwood démissionne du ministère des Affaires extérieures, le 30 avril 1969.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

<i>Vol. XXI, N° 7</i>	<i>Table des matières</i>	<i>Juillet 1969</i>
	l'Organisation internationale du Travail	282
	Vers la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension entre les peuples	285
	L'Orchestre symphonique de Toronto en tournée au Japon	291
	Visite de la mission parlementaire d'Australie	293
	Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique	295
	Le Canada et l'Amérique latine	301
	L'Institut culturel canadien à Rome	312
	Renovation de la cataracte du Niagara	313
	<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>	
	<i>Voyage en Scandinavie</i>	314
	<i>Conférences</i>	317
	<i>Nominations, mutations et démissions au</i> <i>ministère des Affaires extérieures</i>	318
	<i>Les traités</i>	320

L'Organisation internationale du Travail

STRUCTURES ET FONCTIONS

Les fondateurs de l'OIT étaient convaincus que les représentants des employeurs et des travailleurs devaient participer à toutes les activités de cette organisation, à tous les niveaux, côte à côte et sur un pied d'égalité avec les représentants des gouvernements. La composition de la Conférence générale, du Conseil d'administration et des conférences régionales et des commissions spécialisées reflète cette conviction.

Selon la lettre et l'esprit de la constitution, le travail de l'OIT est une entreprise commune des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des États Membres.

L'OIT a été fondée en 1919 et elle compte maintenant 118 États Membres.

Sa structure tripartite est unique en son genre. Le Conseil d'administration comprend 48 membres, dont 24 représentants des gouvernements, 12 représentants des travailleurs et 12 représentants des employeurs. Dix des 24 pays représentés au Conseil d'administration occupent des sièges permanents du fait qu'ils sont des « pays ayant l'importance industrielle la plus considérable ». Actuellement ces pays sont le Canada, la Chine, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, le Japon, l'Union Soviétique, les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Au cours de l'histoire de l'OIT, environ 20 Canadiens ont fait partie du Conseil d'administration et trois d'entre eux en ont été élus président à savoir MM. W. A. Riddell, A. H. Brown et George V. Haythorne.

La Conférence générale se réunit une fois par année, ordinairement à Genève, et elle constitue le conseil suprême de délibérations de l'OIT. Chaque État Membre envoie deux délégués gouvernementaux, un délégué des employeurs et un délégué des travailleurs.

Un système spécial de suffrage assure l'équité dans les prises de décision au cours des sessions des commissions et de la Conférence générale. Il s'agit essentiellement, d'appliquer un dénominateur commun qui représente le nombre total de délégués présents à une Conférence générale en particulier. Par exemple, s'il y a 50 délégués gouvernementaux, 20 délégués des organisations des travailleurs et 10 délégués des associations patronales, le dénominateur commun sera 100 et le nombre de votes auquel a droit chacun des groupes de délégués sera proportionnel au dénominateur commun total de 100. Le promoteur de ce système de vote, M. W. A. Riddell, est un des nombreux Canadiens qui ont joué un rôle prépondérant dans les affaires de l'OIT. (M. Riddell, qui est décédé en 1963 à l'âge de 81 ans, était sous-ministre au Travail de l'Ontario à la fondation de l'OIT. En 1920, il est allé à Genève à titre de chef du service agricole nouvellement établi et, par la suite, au cours de ses

diplomatique, il a occupé différents postes. En 1940, notamment, il a été nommé premier haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande.)

L'OIT est essentiellement un exercice en relations humaines. Elle soutient avant tout que chaque être humain, quels que soient sa race, sa croyance ou son sexe, a le droit d'aspirer au développement spirituel et au bien-être matériel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Les quelque 1,500 employés du Bureau international du Travail venant de quelque 90 pays, et ayant à leur tête le directeur général, M. David A. Morse des États-Unis, mettent en œuvre des programmes d'activité qui reposent sur trois principes. (Le Bureau international du Travail est le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail.)

Le budget annuel de l'OIT est actuellement de plus de 25 millions de dollars. L'OIT a également accès à une autre somme de 10 à 15 millions de dollars provenant du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds spécial et des programmes élargis d'assistance technique.

Une des principales tâches du Bureau international du Travail est de fixer les normes internationales du travail. Ces dernières, établies à la Conférence générale annuelle, revêtent la forme de conventions et de recommandations. Depuis 1919, 128 conventions et 132 recommandations ont été adoptées. Ces instruments forment ensemble le Code international du Travail.

Les conventions doivent être présentées aux Parlements nationaux dans un délai d'un an ou de dix-huit mois après leur adoption par la Conférence générale. Lorsqu'elles sont approuvées, les gouvernements intéressés les ratifient et sont tenus de les appliquer. Les États Membres ne sont pas tenus de ratifier les recommandations, même si la Conférence les a adoptées et, par conséquent, ne sont pas juridiquement obligés de les appliquer.

Le Canada étant un État fédéral et non un État unitaire et ses provinces étant revêtues d'une ample autorité en matière de relations industrielles, avant que le Canada ne puisse ratifier une convention de l'OIT, il lui faut s'assurer de l'approbation des provinces, sauf lorsqu'il s'agit d'une convention se rapportant à des questions qui relèvent uniquement de l'autorité du gouvernement fédéral. Il est donc compréhensible que le Canada et les autres pays ayant un même régime gouvernemental accusent souvent un retard par rapport aux États unitaires lorsqu'il s'agit de la ratification des conventions. Au Canada, un programme d'études et de consultation est actuellement mis à exécution par les autorités fédérales et provinciales pour hâter la ratification des conventions.

La ratification d'une convention impose l'obligation de fournir tous les renseignements au Bureau de l'Organisation du Travail à Genève, un rapport indiquant comment les dispositions de la convention sont appliquées. Ces rapports sont étudiés par le Secrétariat de l'OIT, par un comité spécial d'experts et, finalement, par la Conférence elle-même.

On a ainsi réussi à établir progressivement un système volontaire de

contrôle et d'inspection qui s'est avéré efficace.

A l'heure actuelle, l'OIT insiste surtout sur les activités opérationnelles et en particulier sur la collaboration technique.

Afin d'obtenir une plus ample représentation de tous les États au sein des services de l'OIT, on a imaginé un système complètement nouveau de conférences régionales. De plus, des commissions spéciales ont été créées au sein du Conseil d'administration en vue d'insister sur l'intérêt que portent l'OIT aux travaux et besoins régionaux. La Conférence générale établit les commissions consultatives asiatique, interaméricaine et africaine, qui se réunissent régulièrement chaque année, aux fins de surveiller les travaux de l'OIT dans leurs régions respectives et de préparer les sessions des conférences régionales. Des Comités nationaux participent à la plupart des délibérations des commissions de la région de l'Amérique.

Au seuil de son deuxième demi-siècle l'OIT a deux buts principaux à atteindre: la paix et la liberté. Elle doit se rappeler sa devise: « La Paix où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. »

L'OIT n'entrevoit pas de diminution de ses tâches dans les années à venir. Les programmes dans les domaines de sa compétence seront probablement élargis avec l'application des pactes des Nations Unies concernant les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques auxquels l'OIT s'intéresse depuis longtemps. Ses méthodes de contrôle seront utilisées de plus en plus.

Vers la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension entre les peuples

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

MITCHELL SHARP, AU BANQUET DE FRATERNITÉ DE LA SYNAGOGUE

BETH EMETH BAIS YEHUDA, TORONTO, 5 MAI 1969.

On se fait une idée assez cynique du ministre des Affaires étrangères et de ceux qui s'occupent des affaires internationales. Je vous cite, comme exemple, la fameuse définition de l'ambassadeur: «Honnête homme qu'on envoie à l'étranger afin qu'il y mente pour le bien de son pays.» Platon lui-même concédait que les chefs de gouvernement devaient avoir le privilège de mentir, dans leur pays, soit à l'étranger, pour le bien de l'État.

Vous voyez donc pourquoi, en tant que ministre des Affaires étrangères, je me sens si honoré qu'on m'ait invité à me joindre à ceux qui cherchent à encourager la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension parmi les peuples. C'est là un hommage qui me sera toujours cher.

Vous pouvez croire qu'en exerçant leurs fonctions, les ministres des Affaires étrangères, si bien intentionnés et si résolus soient-ils de se consacrer à encourager la justice, la concorde, la coopération et la compréhension entre les peuples, trouvent souvent placés devant des dilemmes moraux et des choix difficiles. Cela est vrai même pour le ministre des Affaires extérieures du Canada, l'un des pays les plus favorisés, exempt qu'il est d'occupation étrangère, de révolution intérieure et de participation à des guerres à l'étranger.

Comment notre pays peut-il encourager au mieux la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension entre les peuples?

L'expérience relativement courte que j'ai acquise dans l'exercice de cette charge m'a appris au moins une chose: c'est qu'il ne suffit pas simplement de favoriser ces bons desseins ni de faire des discours éloquentes à leur sujet. Je ne connais pas un seul pays ni un seul ministre des Affaires étrangères qui ne fasse profession de soutenir la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension entre peuples. Les guerres, nous le savons tous, se justifient presque toujours comme un moyen d'atteindre au moins l'un des ces nobles objectifs.

Conflits d'intérêts entre États

En vérité, c'est que même si les nations et leurs chefs peuvent être parfaitement sincères dans leurs protestations de bonne volonté envers le genre humain en général, leurs intérêts ne sont pas les mêmes. Les conflits d'intérêt constituent le fond des relations entre les États tout comme ils le sont des relations entre les individus et les groupes. Voilà ce dont doit s'inspirer toute conception réaliste des affaires humaines.

Les intérêts du Canada ne sont pas identiques à ceux des États-Unis, encore à ceux de la Grande-Bretagne, de la France ou de l'Union soviétique. Nos intérêts nationaux respectifs viennent en conflit sur bien des points et il ne saurait en être autrement. Plus les relations sont étroites, plus nombreux sont les points de désaccord. Il est donc inévitable qu'au fur et à mesure que le monde se resserre par suite du progrès des communications et de l'accroissement démographique, les conflits d'intérêt entre les États vont se multiplier sans cesse. Espérons-le, s'aggraver pour autant.

Il en va de même des relations entre les habitants d'un État du moment que sa population s'accroît; plus ils viennent en contact les uns avec les autres, plus les antagonismes surgissent. Les villes sont plus agitées que les campagnes.

Il ne faut pas voir là des prévisions pessimistes sur l'imminence de dissensions internationales et intérieures. Pas du tout. Il n'y a aucune raison pour que les conflits deviennent des sujets de dissension. De fait, le but de tous les hommes de bonne volonté est de ne rien négliger pour que les conflits soient résolus de façon pacifique et amicale.

Je formule ces observations générales plutôt pour attirer l'attention sur la nature du problème qui consiste à promouvoir la justice, la concorde, la collaboration et la compréhension entre les peuples du monde entier. Comme je l'ai dit, il ne suffit pas d'approuver ces objectifs estimables. Admettons que tout le monde le fait en principe et venons-en à examiner comment régler des points particuliers sur lesquels l'accord n'est peut-être pas aussi complet.

A titre d'exemple, le monde entier est profondément bouleversé par la guerre civile au Nigéria. Les Canadiens sont les premiers à souhaiter que ce tragique conflit prenne fin. Qu'est-ce qui s'y oppose? Certainement le manque d'appui aux principes de la justice, de la concorde, de la collaboration et de la compréhension. Nous entendons constamment des appels éloquentes et fervents lancés au nom de l'humanité. Les deux parties prétendent que leur cause est juste.

La crise du Nigéria et celle du Moyen-Orient

Ce qui s'est opposé à un règlement pacifique, c'est un conflit d'intérêt fondamental. Le Nigéria veut maintenir l'intégrité de l'État. Les chefs biafrais veulent l'indépendance. Tant que ce conflit ne sera pas résolu, la guerre se poursuivra.

Voyons un peu ce qui se passe au Moyen-Orient, région si chère de ceux qui font partie de cet auditoire. On ne peut trouver une meilleure illustration des conflits fondamentaux dangereux, renforcés par la méfiance et la suspicion mutuelles, qui peuvent exister entre États et entre peuples. Au nom de la justice, on est allé jusqu'à contester à Israël le droit d'exister, de faire partie des Nations Unies. Ce différend entre Arabes et Israéliens existe depuis une manière ou d'une autre, demande à être résolu. Sinon, on ne pourra jamais ramener la paix dans cette région troublée.

Le Canada a appuyé énergiquement les efforts tentés par les Nations Unies pour résoudre ce conflit et il a pris toute sa part du fardeau des responsabilités qui en a résulté. Et pourtant le problème et le danger n'ont en rien diminué. C'est pourquoi nous devons continuer à appuyer le patient travail de l'ambassadeur Jarring que viendront soutenir de façon constructive, je l'espère, les pourparlers qui ont lieu à New York entre les membres permanents du Conseil de sécurité. Entre-temps, il est à souhaiter que les deux parties s'abstiennent de déclarations et de décisions qui ne pourraient que gêner et retarder le règlement du conflit.

C'est également vrai de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest en Europe. Le déplorer n'avance pas à grand chose. Il repose sur un grave conflit d'intérêts qui n'a pas été résolu entre les États. L'existence de l'OTAN et du Pacte de Varsovie en est le symptôme plutôt que la cause.

Je répète, les conflits d'intérêt sont l'essence même des relations entre États comme aussi des relations entre individus et entre groupes. La tâche du genre humain est de trouver les moyens de résoudre ces conflits, sans lutte ouverte et sans recourir à la menace de la violence.

Il n'y a pas lieu de s'alarmer des conflits d'intérêt qui existent entre Canadiens. C'est inévitable et il est sain qu'il y en ait, car le conflit peut stimuler l'action constructive. Les conflits entre syndicats et patrons entraînent souvent l'amélioration des conditions de travail et de la production. Les conflits entre partis politiques stimulent fréquemment le progrès social. Les conflits d'un caractère destructif et inutile, tels ceux qui surgissent entre gens de race blanche et gens de couleur, entre juifs et chrétiens, entre protestants et catholiques, entre francophones et anglophones, n'ont d'autres causes que l'ignorance et les préjugés.

Voire association a consacré ses efforts à favoriser, au moyen de l'éducation, la justice, l'amitié, la coopération et une bonne compréhension entre des groupes qui diffèrent par la race, la religion ou la nationalité. Je vous félicite d'avoir reconnu l'importance capitale de l'éducation. Les conflits fondés sur l'ignorance et les préjugés sont les plus irréductibles, les plus pénibles à résoudre, et ce n'est que par le progrès lent, difficile mais sûr, de l'éducation que nous pourrons y mettre fin.

Comme je l'ai dit, il est inévitable que des États viennent en conflit; plus leurs relations sont étroites, plus il y aura entre elles des points de friction. Il peut sembler paradoxal, mais il est néanmoins vrai que plus nos relations sont devenues étroites et amicales avec notre grand voisin, les États-Unis, plus nombreux ont surgi les points de litige. De même, ce sont les pays avec lesquels le Canada a le moins de relations qui ont avec lui le moins de points de friction.

C'est un peu comme la vie d'un homme avec sa femme. Plus ils vivent longtemps ensemble, et plus ils ont d'enfants, plus ils ont de sujets de discussions, même si tout se déroule dans une atmosphère d'amitié.

Ce qui complique énormément les relations internationales, ce sont les conflits qui surgissent non en raison de véritables divergences d'intérêts nationaux

qu'on peut toujours mesurer et résoudre, mais à cause des soupçons et de la méfiance. Et il est tragique que l'implantation délibérée de la suspicion et de la méfiance soit devenue un instrument accepté de politique internationale.

Pourquoi nous négocions avec Pékin

Voilà pourquoi il a semblé au Gouvernement canadien que l'une des choses susceptibles d'être réalisées par notre pays dans le domaine des affaires internationales consiste précisément à aider à renverser les obstacles et à rompre l'isolement qui, entre nations, engendrent la méfiance et la suspicion, tout comme votre association qui, par son existence même, aide à surmonter les barrières entre les personnes de race, de religion ou de nationalité différentes. C'est pourquoi nous négocions l'échange de diplomates avec le Gouvernement chinois de Pékin. Nous espérons amener ainsi ces centaines de millions de Chinois à prendre plus effectivement leur place dans la collectivité internationale. D'autres suivront peut-être notre exemple. C'est pourquoi en Europe le Canada cherche ardemment, par des moyens appropriés, à créer entre le monde communiste et le monde occidental des contacts culturels et commerciaux, ainsi que des projets de coopération qui permettraient d'instaurer la confiance nécessaire à la détente et à l'établissement de relations politiques plus saines entre les deux grands pôles de puissance du monde.

Il faut bien reconnaître, évidemment, que les efforts visant à favoriser la compréhension se heurteront parfois à de la résistance. Il y a des gens qui préfèrent l'isolement et il y en a même qui, comme je l'ai mentionné, créent délibérément la méfiance et la suspicion pour faire avancer leurs desseins. Il n'a pas de doute que l'une des raisons de l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie a été la crainte que les obstacles ne s'effondrent trop rapidement, à la crainte de voir la contagion de la liberté s'étendre en Europe orientale.

C'est un exemple de l'un des dilemmes moraux auxquels font face les nations et les ministres des Affaires étrangères. Dans quelle mesure est-ce le droit de promouvoir la justice, l'amitié, la coopération et la bonne entente, si ce n'est le faisant, on fournit à la répression l'occasion de s'exercer à l'égard des gens que l'on essaie d'aider ?

La leçon qui se dégage du cas de la Hongrie n'est pas près d'être oubliée. Les Hongrois ont-ils été amenés à croire que l'appui du monde occidental à leur cause était plus qu'un appui moral ?

Les ministres des Affaires étrangères de tous les pays sont accusés de se contenter de belles paroles, de ne pas faire preuve d'audace dans la défense des causes que chérissent certains citoyens de leur pays et qui leur sont chères à eux-mêmes. C'est un risque du métier auquel on ne peut échapper, comme on ne peut en juger. Condamnez, nous dit-on, portez l'affaire devant les Nations Unies, rompez les relations diplomatiques, imposez des sanctions, usez de représailles. Il y a des occasions, fort peu nombreuses du reste, où c'est effectivement la ligne de conduite à adopter. Mais dans les affaires internationales comme dans

des affaires nationales, il vaut mieux assez souvent abandonner le champ à d'autres et, en fin de compte, il est généralement plus utile de faire preuve de patience et d'indulgence dans la recherche de la justice, de l'amitié, de la coopération et de la bonne intelligence entre les peuples.

La collectivité internationale n'est pas un *gentleman's club* dont on peut exclure tout membre qui enfreint le code de la majorité. La rupture des relations diplomatiques avec un pays ne fait pas disparaître ce dernier, car il continue de partager avec nous la surface du globe. Dans presque tous les cas, il vaut mieux rester en contact que rompre toute relation en abandonnant de ce fait toute chance d'influencer le cours des événements.

Reconnaissance de nos limites

La réputation internationale d'un pays dépend de son efficacité. Or, pour avoir cette efficacité, il est essentiel de parler et d'agir dans les limites de son pouvoir. Il y a des Canadiens qui, de temps à autre, invitent le Gouvernement à prendre publiquement position sur une question à l'égard de laquelle le Canada ne peut exercer aucune influence. Cela se résumerait à faire du bruit et amoindrirait du même coup la confiance que nous pouvons inspirer à la collectivité internationale. L'effet serait le même si le Canada ou tout autre État membre présentait aux Nations Unies une résolution qui n'aurait pas la moindre chance de recevoir un appui raisonnable. On se dit alors que l'État intéressé aurait dû prévoir ce qui arrive. Un pays qui présente des propositions de ce genre passe pour mal informé ou imprudent. Son influence internationale en est réduite, sa capacité d'agir efficacement sur une autre question s'en trouve diminuée et la possibilité de trouver une solution véritable peut en être compromise.

Comme vous pouvez le constater, je n'ai pas de réponses faciles car il n'en existe pas. La recherche de la paix et de l'harmonie parmi les hommes n'a pas de fin. Tout ce que je puis dire, c'est que cette recherche doit se poursuivre avec plus d'acharnement que jamais, parce que les conséquences d'un échec peuvent être effroyables.

A mon avis, nous devons avancer dans deux directions. D'abord, et c'est peut-être ce qui, dans l'ensemble, importe le plus, il faut abattre la barrière des préjugés et de l'ignorance qui divise inutilement les hommes. Vous le comprenez. C'est là votre objectif. En second lieu, il faut mettre sur pied des moyens de régler les différends et conflits internationaux sans recourir à la guerre. Il n'y a aucun pays qui appuie cet objectif avec plus d'ardeur que le Canada. Je manquerais de franchise si je n'admettais pas que les progrès sont lents et hésitants et que parfois il n'y en a pas du tout. Il ne faut pas s'en étonner. C'est la preuve que l'humanité n'est pas encore parvenue à se faire du monde une idée d'ensemble, ou n'a pas encore trouvé le moyen de faire accepter cette idée. Mais lentement, inexorablement, toutes les forces de la science et de la technologie nous poussent dans cette direction. Aujourd'hui, les nations partagent les mêmes idées; nous adoptons des lois internationales sur l'utilisation de l'espace

et du fond sous-marin. Toutes ces dispositions exigent que les nations limitées l'exercice de leur souveraineté nationale. . . .

Le Canada s'efforce de travailler à cette fin au sein des Nations Unies dans tous ses rapports avec d'autres nations ou d'autres groupes de nations. L'ordre dans le monde s'appuie sur plusieurs choses, mais d'abord et sur tout sur la prévention de la guerre. C'est là le premier et le plus important objectif du Canada en matière de politique extérieure. L'ordre dans le monde dépend aussi de l'élimination de la pauvreté et de l'avènement d'un niveau de vie raisonnable pour tous les peuples de la terre. Le Canada s'est attaqué à cette tâche de façon incertaine et tardive, mais il a réalisé, depuis, des progrès rapides et il espère que le rythme de ses progrès ira en s'accélégrant à l'avenir. J'envisage avec confiance le jour, qui n'est pas si loin, où le Canada jouera un rôle de premier plan dans le domaine du développement international, non pas en termes absolus car nous ne disposons pas des ressources massives que contrôlent les superpuissances, mais en ce qui concerne l'utilisation rationnelle des ressources que nous possédons et par notre empressement à tenter de nouvelles expériences à prêter l'oreille aux idées nouvelles et à entrevoir, par-delà l'horizon, l'avènement d'une ère nouvelle.

L'Orchestre symphonique de Toronto en tournée au Japon

Les 96 MEMBRES de l'Orchestre symphonique de Toronto ont entrepris en avril dernier une tournée de deux semaines dans trois grandes villes du Japon: Tokyo, Osaka et Nagoya. La visite, comportant trois concerts au douzième Festival international d'Osaka devant 7,500 personnes, a été facilitée par une subvention importante que le ministère des Affaires extérieures a accordée dans le cadre de son programme d'échanges culturels avec le Japon. Le premier de ces concerts donnés à Osaka a inauguré dans cette ville le Festival de 1969.

Après avoir joué au centre du Festival d'Osaka, les 14, 15 et 16 avril, l'Orchestre s'est rendu à Nagoya où il a donné un concert le 18 avril. Puis, les 19, 20 et 21 du même mois, il a joué à Tokyo où 16,500 mélomanes l'ont applaudi chaleureusement. Le 23 avril, toujours à Tokyo, il donnait devant plus de 2,000 auditeurs un concert supplémentaire au profit de la Fondation des recherches sur le cancer. Cette institution est dirigée par la princesse Taka-



Le chef d'orchestre M. Seiji Ozawa et M^{me} Ozawa reçoivent les félicitations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à l'issue du concert donné le 19 avril par l'Orchestre symphonique de Toronto, à Tokyo.

— Photo Lacroix

matsu qui, en compagnie de son mari, a visité le Canada lors de l'Exposition 67. Ces relations du prince et de la princesse Takamatsu avec le Canada ont rehaussé le prestige de l'Orchestre de Toronto au Japon. Des membres de la famille impériale ont assisté au concert de même que 70 représentants du corps diplomatique. Cette séance musicale, à laquelle on n'était admis que sur invitation, a permis de recueillir quelque 2 millions de yen (environ \$6,000) pour la Fondation. L'Orchestre, ayant eu l'obligeance de jouer au profit de cette œuvre après une tournée fatigante, a fait l'objet des propos élogieux de ses hôtes japonais.

La visite au Japon a été, pour Seiji Ozawa, un retour triomphal au pays natal. Toronto, où il est chef de l'Orchestre symphonique depuis quatre ans, le regrettera beaucoup lorsqu'il quittera cette ville pour aller diriger l'Orchestre symphonique de San Francisco cet automne.

Ministres et hauts fonctionnaires canadiens à Tokyo

Par une heureuse coïncidence, les concerts de l'Orchestre symphonique de Toronto à Tokyo eurent lieu au moment même où se tenaient, dans la capitale japonaise, les réunions du Comité ministériel canado-japonais. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, put donc assister au concert du 9 avril. Après quoi, M. Sharp se rendit dans la loge de M. Ozawa pour le féliciter, ainsi que tous les musiciens, de leur interprétation artistique et de leur grand succès au Japon. M. Jack Davis, ministre des Pêcheries du Canada, et M^{re} Davis avaient également assisté au concert.

M. George Hees, ancien ministre du Commerce, et M^{me} Hees, M. George Drew, ancien chef de l'Opposition parlementaire, et M^{me} Drew étaient du nombre des auditeurs canadiens qui ont assisté à certains des concerts dirigés par M. Ozawa au Japon. M. Robert Chisholm, président de l'Orchestre, M^{me} Chisholm et quatre administrateurs accompagnaient les musiciens dans leur tournée.

L'ambassadeur du Canada au Japon, M. H. O. Moran, et M^{me} Moran, ont assisté aux concerts d'ouverture à Osaka et à Tokyo; puis, ils ont donné une réception en l'honneur des membres de l'Orchestre à la résidence, au cours de laquelle l'ambassadeur a remis à M. Ozawa une lettre de recommandation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette petite cérémonie a été filmée par une équipe de la société Radio-Canada qui a accompagné l'orchestre afin de présenter un documentaire sur sa tournée aux téléspectateurs canadiens l'automne prochain.

Les critiques japonais étaient presque unanimes dans leurs éloges de l'Orchestre et de ses interprétations artistiques qui comprenaient la musique de compositeurs canadiens et japonais de même que des œuvres musicales de répertoire classique.

Cette tournée de l'Orchestre symphonique de Toronto est la première manifestation culturelle du Canada au Japon et elle a aidé particulièrement les bonnes relations qui existent déjà entre les deux gouvernements et les deux peuples.

Visite de la mission parlementaire d'Australie

CHACQUE année pendant l'intersession d'hiver, le Gouvernement australien a l'habitude d'envoyer deux délégations parlementaires à l'étranger. Le Canada en a reçu une, en visite officielle, du 8 au 24 juin 1969. Elle avait été annoncée à Ottawa par le premier ministre de l'Australie, le très honorable John Gorton, lors de sa visite officielle au Canada en avril dernier. La mission, dirigée par l'honorable Peter Nixon, ministre de l'Intérieur, comptait six autres parlementaires australiens choisis parmi les membres du Sénat et de la Chambre des représentants, tant du côté du Gouvernement que de l'Opposition; soit les sénateurs D. R. Willesee et A. G. E. Lawrie; et les députés F. Courtney, D. Minogue, B. W. Graham et T. G. Pearsall.

Dès leur arrivée au Canada, les délégués ont eu un programme chargé. À Vancouver (Colombie-Britannique), ils ont d'abord visité la ville et ensuite, comme invités du ministère des Pêches et des Forêts, une conserverie de poisson. À Victoria, ils ont rencontré leurs homologues de la Colombie-Britannique.

Tournée dans l'Ouest canadien

Le 11 juin, les délégués ont pris le train à destination de Jasper et d'Edmonton en Alberta, puis se sont rendus par avion à Whitehorse dans le Yukon où, après avoir rencontré le commissaire du territoire, M. James Smith, ils ont passé deux jours comparant les problèmes et perspectives d'avenir de la région à ceux de leur vaste territoire australien. Les 15 et 16 juin, les délégués ont visité Calgary en Alberta et Regina en Saskatchewan; dans les deux villes, ils ont été accueillis par les autorités provinciales et municipales. Le 17 juin, les membres de la mission se séparaient en deux groupes dont l'un visitait les mines de potasse et les raffineries d'Esterhazy en Saskatchewan, tandis que l'autre inspectait les installations et services de gaz naturel de la région. Puis ils se sont réunis pour rencontrer les membres de l'Assemblée législative et le premier ministre de la Saskatchewan, M. Thatcher, lequel les a présentés à la Conférence provinciale-municipale. Ils ont passé le reste de la journée à visiter la Ferme expérimentale de la province afin d'y étudier les méthodes de production et de commercialisation sous l'égide de hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Dans la soirée, les membres de la mission étaient les invités d'honneur d'un banquet offert par le Gouvernement de la Saskatchewan.

Programme à Ottawa

Le 18 juin, tout le groupe est arrivé à Ottawa pour assister, en soirée, à une réception du haut-commissaire australien. Le lendemain matin, après avoir visité le Centre national des Arts et le Parlement, les délégués ont déjeuné avec le président du Sénat. Au cours de l'après-midi, ils ont assisté aux séances de la Chambre des communes et du Sénat, où les deux orateurs leur ont réservé un

accueil chaleureux. Ils ont également eu de nombreux entretiens avec des parlementaires canadiens et des membres du Cabinet, y compris l'honorable Otto E. Lang, ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources; l'honorable Paul Martin, leader du gouvernement au Sénat et ministre suppléant aux Affaires extérieures, l'honorable Edgar John Benson, ministre des Finances; l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'honorable Horace Andrew Olson, ministre de l'Agriculture. Plus tard dans la journée, ils ont rencontré aussi M. T. C. Douglas, chef du parti néo-démocratique.

Dans la soirée, les délégués ont été reçus à la résidence du Gouverneur général et invités à un dîner offert par les présidents de la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth et du groupe canadien de l'Union internationale des parlementaires.

L'après-midi du 20 juin a été consacrée à une randonnée dans le parc de la Gatineau après un déjeuner offert par le président de la Chambre de commerce, M. Lamoureux. Plus tard dans la journée, la mission a rencontré l'honorable Robert D. Stanfield, chef de l'Opposition. En soirée, la délégation a vu la pièce intitulée *Johnny Belinda*, jouée par la troupe du Festival de Charlottetown dans la salle d'opéra du Centre national des Arts.

Fin de la visite

Le 21 juin, les parlementaires australiens quittaient Ottawa pour Montréal où ils ont fait une tournée guidée de Terre des Hommes et des lieux touristiques de la ville. Puis, ils ont visité les Chutes du Niagara. Ils ont passé une journée à Toronto où ils ont visité l'Assemblée législative et rencontré les parlementaires provinciaux. La dernière réception officielle à laquelle ils assistèrent au Canada fut celle du lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Du point de vue canadien, le ton général de cette visite fut donné par le président du Sénat qui présenta la mission le 19 juin dans les termes suivants: «... Nous avons déjà eu le plaisir de nous entretenir aujourd'hui avec la délégation et au nom de tous j'exprime le souhait que les relations fort cordiales qui existent entre le Canada et l'Australie se maintiennent encore très longtemps... permettez-moi d'ajouter que nous sommes enchantés de cette visite qui, nous l'espérons, sera agréable aux délégués et bénéfique à nos deux pays.»

Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique

Voici un extrait de la déclaration faite par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux, en mars 1969, devant le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique :

Même si le ministère des Affaires extérieures ne s'engage directement dans aucune forme de recherche scientifique, l'influence croissante de la science et des réalisations techniques connexes dans le domaine international et les difficultés que rencontrent les gouvernements pour résoudre les problèmes créés par les progrès rapides de la technologie ont imposé des changements radicaux dans les méthodes d'approche traditionnelles des Affaires extérieures et ont rendu notre ministère toujours plus conscient de la nécessité, non seulement de se tenir au courant d'un vaste éventail de questions scientifiques et techniques, mais aussi de se doter d'une organisation telle qu'il puisse s'occuper rapidement et efficacement de ces questions.

Les progrès spectaculaires réalisés ces dernières années, non seulement dans la conquête de l'espace mais aussi dans l'étude plus approfondie de notre milieu, nous ont ouvert de nouvelles et vastes sphères d'intérêt sur le plan international. Le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, assure maintenant un cadre juridique qui préserve le caractère pacifique de l'espace. Ce traité possède une valeur particulière, car il ouvre la voie à d'autres traités semblables en d'autres domaines qui intéressent plus directement l'humanité. On peut entrevoir en effet la nécessité d'une série de traités portant sur les sujets suivants: l'Arctique; le fond des océans; la pollution mondiale; la barrière sonique; la cybernétique; et aussi un ou plusieurs traités régissant des satellites artificiels de communications et autres (par exemple, pour l'étude des richesses terrestres, de la température, de la navigation, etc.). Ces traités devraient pourvoir à la protection des droits de chaque pays et faire en sorte que tous les usagers en retirent le maximum d'avantages.

Le désarmement

Un des domaines internationaux dans lequel le Canada joue un rôle actif est celui du désarmement. Presque tous les aspects du désarmement ont une dimension scientifique et le Ministère a souvent besoin de faire appel aux conseils des hommes de science pour pouvoir évaluer les propositions relatives au désarmement. En conséquence, le Ministère entretient des relations de travail très étroites avec le Conseil de recherches pour la défense, l'Énergie atomique du Canada limitée, la Commission de contrôle de l'énergie atomique et le ministère de

L'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi qu'avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. De plus, en collaboration avec le directeur de la défense chimique et biologique du Conseil de recherches pour la défense, participe avec d'autres experts à la préparation d'une étude pour le compte du secrétariat général des Nations Unies sur les conséquences de l'utilisation des armes chimiques et biologiques. Une fois terminé, ce rapport sera transmis au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, qui étudiera les propositions du Canada en même temps que celles des autres pays à cet égard. Pour ce qui est de l'interdiction générale des essais nucléaires, on a des raisons de croire que la télésismologie deviendra le moyen de surveillance le plus efficace pour le respect du Traité d'interdiction générale des essais nucléaires. Les propositions concernant ce genre de traité sont souvent accompagnées d'exposés techniques compliqués que seuls les sismologues spécialisés dans ce type de recherche sont à même de comprendre. Néanmoins, le Ministère doit être suffisamment au courant des sujets de cet ordre pour être en mesure de déterminer la valeur politique des propositions que font valoir divers gouvernements. Dans ce domaine, le Canada prend rang avec la Grande-Bretagne et les États-Unis : il y a souvent joué un rôle important, à la fois sur le plan politique et sur le plan technique, lors de réunions internationales. Par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Canada contrôle le niveau de radiation de l'atmosphère et contribue ainsi au respect de l'interdiction partielle des essais nucléaires.

Pour ce qui est des armes et des techniques nucléaires, le Canada a pris une part active à la préparation d'une étude faite récemment pour le compte du secrétariat général des Nations Unies sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires. Cette étude était liée aux négociations du Traité de non-prolifération, au cours desquelles le ministère a souvent fait appel aux conseils de l'EACL et de la CCEA à propos des clauses de sécurité et des services pacifiques des explosifs nucléaires. L'intérêt que le Canada porte au désarmement s'est traduit également par le rôle très actif qu'il a joué à l'appui des propositions présentées aux Nations Unies.

UNESCO

Le Canada est également très actif dans beaucoup d'autres champs d'activité des Nations Unies liés aux progrès scientifiques et techniques, surtout ceux qui tendent à utiliser les ressources terrestres pour le plus grand bien de l'ensemble de l'humanité. Une grande partie de l'activité du Canada s'est concentrée sur les programmes scientifiques organisés par l'UNESCO. En tant que pays entouré d'eau sur trois côtés, le Canada porte un intérêt tout spécial aux programmes mis sur pied par l'UNESCO pour l'étude de l'hydrologie et de l'océanographie. Le Canada avait ses propres représentants au Conseil coordonnateur de la Décennie hydrologique internationale et le Ministère a veillé pour sa part à détacher un représentant canadien (M. J. Fulton du Secrétariat des Sciences

Après de la Conférence de la demi-décennie pour ses travaux préparatoires. Le comité canadien d'océanographie, qui s'intéresse avant tout aux programmes canadiens, joue aussi un rôle actif dans certains secteurs de l'activité océanographique de l'UNESCO. M. J. R. Tully, du Conseil de recherches pour les pêches, est président du Comité d'étude du réseau mondial intégré de stations océaniques. C'est un des projets les plus importants entrepris par la Commission océanographique intergouvernementale. Dans d'autres sphères d'intérêt de l'UNESCO, une délégation canadienne a participé à la Conférence de la biosphère en septembre 1968 et un Canadien, M. J. M. Harrison, sous-ministre adjoint pour la recherche au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, est président du Conseil international des unions scientifiques qui est le principal conseiller de l'UNESCO en matière scientifique.

Les satellites

Un autre secteur d'activité du Ministère dont l'importance devrait s'accroître avec le temps est celui de la mise au point des techniques des satellites. Dans ce domaine, le Canada participe activement; il a également été mêlé directement aux négociations concernant la mise au point des dernières dispositions relatives au Consortium intérimaire de télécommunications par satellite (INTELSAT). Enfin, le Canada a pris une part active, au sein d'un groupe de travail, à la préparation d'un document, en collaboration avec la Suède, sur les implications politiques et autres des transmissions en direct par satellites, dont on peut espérer la mise au point dans un avenir très rapproché. Le Ministère a également participé aux négociations concernant le lancement, en 1971, conformément au programme du Gouvernement, d'un satellite de télécommunications canadien.

Droit international

Les progrès scientifiques et techniques ont soulevé aussi de nouveaux problèmes de droit international, au sujet desquels on fait appel au concours et au conseil du Ministère. La reconnaissance des possibilités d'exploitation du lit des mers comme source de minéraux, d'aliments et d'autres ressources a profondément engagé le Ministère dans des discussions et des négociations internationales à l'égard. De même, on s'attend que le développement des communications par satellite soulève de nombreux problèmes très complexes relatifs aux droits nationaux et à la juridiction souveraine ainsi que des questions difficiles concernant la rediffusion, l'enregistrement et le droit d'auteur. Bien que le Ministère ne joue pas nécessairement un rôle prépondérant dans chacune des sphères d'activité mentionnées, il s'intéresse formellement à toutes et par conséquent il s'efforce d'être bien renseigné sur l'aspect technique de chaque problème afin que ses conseils soient valables et constructifs, lorsqu'on les lui demande.

En matière de recherches pour la défense, la longue et active participation du Canada aux organismes pertinents de l'OTAN a permis de nouer et d'entretenir des contacts nombreux et productifs. Le Conseil de recherches pour la

Défense échange des renseignements scientifiques avec certains pays européens y compris les Pays-Bas, la Norvège, la France, la Grèce, l'Allemagne de l'Ouest et le Danemark. La coopération avec la Grande-Bretagne est particulièrement étroite.

Coopération scientifique

L'année dernière, le Canada est devenu membre du Conseil international pour l'exploration de la mer où on l'avait admis comme observateur depuis un certain temps. Le CIEM a son siège à Copenhague. Avec le Canada et l'Islande, les membres sont tous européens et il constitue un forum plein de promesses pour la coopération entre les océanographes canadiens et européens. En ce qui concerne la météorologie, le libre échange de renseignements météorologiques entre les nations du monde, à l'exception des services postaux, est un exemple remarquable de coopération internationale soutenue et efficace. Comme membre de l'Organisation météorologique mondiale, le Canada y participe avec tous les pays d'Europe. Le Canada coopère aussi, bilatéralement et multilatéralement, avec les pays européens à de nombreux programmes scientifiques relatifs aux ressources renouvelables et non renouvelables, à la sylviculture, à la santé, à la recherche sur les régions septentrionales et à l'échange de renseignements scientifiques et techniques. Le Conseil national de recherches a aussi certaines ententes bilatérales avec des agences appropriées non seulement dans les pays européens mais dans d'autres pays où l'on s'intéresse suffisamment à ces questions.

Sur le plan bilatéral, il est tout naturel que notre coopération scientifique avec les États-Unis soit proportionnellement plus grande qu'avec d'autres pays à cause de leur proximité et de l'étroite collaboration qui existe entre les industries canadiennes et américaines dans le domaine de la défense et divers autres secteurs d'activité. Toutefois, la science ne connaît pas de frontières et le niveau de notre coopération scientifique avec d'autres pays que les États-Unis est impressionnant. Dans le domaine de l'énergie atomique, le Canada a conclu des accords officiels sur les mesures de sécurité pertinentes avec l'EURATOM, l'Allemagne de l'Ouest, l'Espagne, la Suède et la Grande-Bretagne. De plus, des conventions sont intervenues entre la société de l'Énergie atomique du Canada et les agences nationales de l'énergie atomique en Italie, en Union soviétique et en France. En matière spatiale, le Canada a collaboré avec la Grande-Bretagne, la France et la Norvège, tout comme avec les États-Unis au programme de recherches sur l'ionosphère par satellites Alouette et ISIS. D'après ses ententes concluées avec l'Allemagne de l'Ouest, le Canada a lancé récemment des fusées expérimentales fournies par des instituts scientifiques de l'Allemagne de l'Ouest pour l'exploration pacifique de l'espace. Dans le cadre du programme canadien de lancement de fusées, nous avons entrepris aussi des expériences scientifiques avec les savants suédois et britanniques. Pour ce qui est du projet de lancement d'un réseau national de communications par satellite, le Canada, au cours des derniers mois, a envoyé deux missions scientifiques en Europe afin d'étudier

la possibilité d'une coopération accrue concernant la technique des satellites. Les premiers résultats de ces missions révèlent l'existence de nombreux secteurs où le Canada et les pays européens pourraient coopérer.

Au cours des derniers mois, on a accordé beaucoup d'attention à l'élargissement des échanges scientifiques bilatéraux avec d'autres pays. Les échanges scientifiques forment une partie importante de nos accords culturels avec la France et l'Union soviétique, et le Ministère a également travaillé, l'an dernier, à la conclusion d'un échange scientifique avec le Brésil. Le Ministère examine actuellement s'il est possible de conclure des accords avec d'autres pays où le niveau du progrès scientifique est tel qu'en vue d'améliorer les relations bilatérales on aurait tout intérêt à recommander que les échanges soient placés sur une base plus officielle. Afin de faciliter ces échanges, de même que les nombreux échanges non officiels qui ont maintenant lieu entre organismes, le Ministère prévoit le besoin d'accroître le nombre de ses attachés scientifiques à ses postes à l'étranger au cours des prochaines années.

Le Comité du Sénat

Une question dont le Ministère doit continuellement se préoccuper est celle de savoir si les arrangements actuels sont suffisants ou non pour répondre à l'obligation qu'on lui impose de coordonner la politique extérieure du Canada dans ce domaine particulièrement difficile et complexe. A cette fin, le Ministère s'intéresse vivement au travail du Comité de la politique scientifique du Sénat, ainsi qu'à toute autre initiative tendant à une meilleure coordination et direction de la politique scientifique à l'intérieur du Gouvernement. Le Ministère doit en même temps examiner avec soin sa propre structure afin d'assurer une organisation efficace au service de la communauté scientifique canadienne. Le travail de liaison scientifique et (ou) de négociation entre les milieux scientifiques officiels au Canada et leurs homologues dans d'autres pays et à l'intérieur des organisations internationales entre dans les sphères d'activité de divers services du Ministère. Bien que ce régime ait produit jusqu'ici de bons résultats, le Ministère, en poursuivant l'étude de ses techniques, considère les avantages éventuels qu'offre la création d'un bureau ou d'une direction qui s'occuperait de la coordination ministérielle des aspects scientifiques et techniques des intérêts du Canada à l'extérieur. Un nouveau bureau de ce genre pourrait aider d'autres ministères et organismes à éviter le double emploi des efforts du Canada dans divers domaines et leur permettrait de tirer profit des connaissances techniques d'un secteur en vue de leur application à un autre. C'est une question d'intérêt immédiat pour le Ministère, qui fait actuellement l'objet d'une étude sérieuse.

La technologie et le ministère

Tout en reconnaissant que ce sont les questions scientifiques qui retiennent d'abord l'attention du Comité, il ne serait peut-être pas déplacé de dire quelques mots sur l'emploi des moyens technologiques dans les opérations du Ministère.

Le Ministère utilise déjà du matériel très perfectionné dans le domaine des communications électroniques afin de mieux acheminer les renseignements et les instructions vers les missions et délégations, et afin que les opinions et analyses des agents en poste à l'étranger soient communiquées au Ministère par les moyens les plus sûrs et les plus rapides. Il y a toutefois un certain nombre de domaines, particulièrement dans le secteur administratif, vis-à-vis desquels le Ministère estime pouvoir améliorer ses opérations. L'application de la technologie des calculatrices a déjà eu lieu dans le domaine de la gestion financière. On a l'intention d'appliquer aussi rapidement que possible des techniques analogues au maintien des dossiers relatifs au personnel et aux biens et matériel. Les avantages de dispositifs de ce genre se voient immédiatement dans le cas d'un ministère qui possède du matériel en grande quantité, ainsi que des biens mobiliers et autres en de nombreux endroits à l'étranger.

Le Ministère a également étudié avec un intérêt croissant la question de la conservation des données. Cette question se rattache à l'utilisation des techniques d'ordinateur pour le classement des renseignements, méthode qui nous permettrait d'avoir à notre disposition la documentation pertinente pour une analyse détaillée des événements politiques et pour une prévision aussi exacte que possible des tendances dans le domaine des affaires internationales. Des essais dans cette direction ont déjà été effectués dans d'autres pays et à l'heure actuelle nous réunissons des renseignements afin de déterminer dans quelle mesure les résultats de ces essais pourraient être appliqués au Canada. Il s'agit certes d'un système complexe comportant la transmission, la diffusion, le dépôt, le retraçage et la disposition finale de renseignements importants sur les événements internationaux. Si ces techniques peuvent être appliquées à la direction des relations étrangères, elles doivent à mon avis être utilisées et méritent certainement de faire l'objet d'une étude sérieuse.

Le Canada et l'Amérique latine

OU EN SOMMES-NOUS ?

Voici le texte de l'allocution prononcée le 12 juin 1969 par M. Jean-Pierre Goyer, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de la réunion inaugurale de l'Association canadienne des études latino-américaines, à l'Université York, à Toronto.

Dans le cadre de la révision présentement en cours de la politique extérieure du Canada, et tout particulièrement dans le contexte de la partie de cette révision qui concerne les relations du Canada avec l'Amérique latine, il m'apparaît tout à fait opportun qu'une organisation comme l'Association canadienne des études latino-américaines soit créée puisque ces circonstances spéciales lui fournissent d'ores et déjà un but: encourager la connaissance mutuelle de l'Amérique latine et du Canada, et créer les mécanismes nécessaires pour y arriver. Votre association, en effet, même si elle n'a que quelques heures d'existence, représente une remarquable mise en commun de connaissances et constitue un moyen de les rendre efficaces. D'un autre côté, le Gouvernement a mis en commun l'expérience dont il dispose pour ébaucher sa politique latino-américaine dans l'avenir. Vous me voyez donc très heureux de pouvoir, ce soir, « faire le pont » entre ces deux efforts, en essayant de tracer devant vous les grandes lignes de nos relations avec l'Amérique latine depuis 1945, et de vous faire part de quelques éléments de base qui nous guideront dans l'élaboration de notre nouvelle politique. . . .

En abordant les relations entre le Canada et l'Amérique latine, telles qu'elles existent présentement, et leur évolution depuis 1945, il me faut constater que, jugées objectivement, elles n'ont pas eu la place qui leur revient dans nos préoccupations internationales. Il va de soi aussi qu'inévitablement nos relations avec les États-Unis, notre très puissant voisin, nous préoccupent davantage que nos relations avec les pays au sud du Rio Grande. Il est clair aussi que nos relations avec l'Europe et avec les pays du Commonwealth ont été en général plus étroites ou plus intimes que celles que nous avons entretenues avec l'Amérique latine. Plus récemment encore, les liens créés avec les pays francophones ont pris des proportions qui, à quelques égards, dépassent le développement de nos relations avec l'Amérique latine. Du point de vue purement géographique, il est même vrai que de temps en temps les événements en Asie ou en Afrique préoccupent plus le peuple canadien que ce qui se passe dans le sud de notre hémisphère. Cependant, il faut admettre que le Canada est plus rapproché de l'Amérique latine qu'il ne l'était il y a vingt-cinq ans et cette évolution, je crois, sera accélérée dès maintenant. Voilà, succinctement exposé, l'état actuel de nos relations avec l'Amérique latine, comparé aux autres régions du monde.

Voyons maintenant comment les relations entre le Canada et l'Amérique latine se sont développées depuis 1945.

Les données géopolitiques

Du point de vue des données géopolitiques, on croirait, de prime abord, que le Canada se serait rapproché depuis longtemps de l'Amérique latine. En effet, nous partageons avec elle le continent américain et, en principe, nous défendons avec les pays de l'Amérique latine les mêmes idéaux d'ordre politique c'est-à-dire ceux exprimés, par exemple, dans la charte de l'OEA. Cependant, jusqu'à présent, les forces géopolitiques ont opéré dans le sens inverse.

Paradoxalement, la raison principale de cet état de choses est due à la position géographique particulière des États-Unis. Évidemment, les États-Unis sont la force géopolitique prépondérante de l'hémisphère. Leur influence se fait sentir, au nord comme au sud, mais leurs relations avec les deux régions se sont développées séparément et de façon différente. Réciproquement, chacune des deux régions a un rapport spécial avec les États-Unis, mais ce rapport est plus étroit avec la région située à l'est des États-Unis qu'avec celle située à l'ouest de l'hémisphère. C'est pourquoi nous pouvons dire que pour le Canada, les États-Unis ont été une entité géographique — on pourrait même dire géopolitique — qui l'a séparé de l'Amérique latine.

J'ajoute en passant que si l'on considère les systèmes politiques du Canada et de l'Amérique latine, la différence qui existe en fait entre notre système canadien et celui de la plupart des pays de l'Amérique latine fut un élément de neutralité dans l'évolution de nos relations avec ces pays. En général, nous avons adopté l'attitude la plus correcte qui correspondait à la plus facile: le choix de leur système de gouvernement dépendait d'eux seuls. Ils ont d'ailleurs adopté la même attitude à notre égard. Certes, cela ne nous a pas rapprochés de ces pays, mais jusqu'ici cela ne nous en a pas séparés.

Il y a une deuxième raison principale pour laquelle les forces géopolitiques n'ont pas encore grandement rapproché le Canada et l'Amérique latine. Au cours du passé, les intérêts politiques du Canada et des pays de l'Amérique latine n'ont pas suivi la même orientation. Depuis leur libération il y a un siècle et demi, les pays d'Amérique latine, bien qu'ils aient conservé des liens culturels avec l'Espagne et le Portugal et que l'immigration européenne y ait joué un rôle important, ces pays, dis-je, ont tout de même été forcés de placer au centre de leurs préoccupations leurs affaires internes ainsi que les affaires de l'hémisphère. Comme je vais le mentionner plus loin, l'intérêt sérieux que porte le peuple canadien aux affaires internationales est un phénomène assez récent. Malgré cela, le Canada, soit pour des raisons historiques ou internes, soit par besoin de contrebalancer le poids des États-Unis, a toujours été relativement ouvert au monde d'outre-mer.

L'écart géopolitique diminue

Une conséquence de l'évolution de la technologie depuis la Deuxième Guerre mondiale a contribué à atténuer la divergence d'ordre géopolitique entre le Canada et l'Amérique latine. En effet, l'aviation et les télécommunications ont beaucoup

facilité les contacts entre les différentes parties de l'hémisphère, et entre l'hémisphère et le reste du monde. Les Canadiens s'intéressent plus que dans le passé aux affaires de l'hémisphère; simultanément les peuples de l'Amérique latine s'intéressent plus aux affaires mondiales. Cet intérêt de la population en général se reflète de façon semblable au niveau des gouvernements. Lors de la visite de la Mission ministérielle dans neuf pays de l'Amérique latine à la fin de l'an dernier (dont je faisais partie), nous avons été frappés, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même, par la volonté des ministres des Affaires étrangères de ces pays de discuter avec nous plusieurs aspects de la situation dans l'hémisphère et par leur grand désir de discuter à fond les problèmes internationaux actuels.

Il est clair, je crois, qu'une des raisons pour lesquelles ce rapprochement politique a eu lieu entre le Canada et les pays de l'Amérique latine, provient de cette collaboration dans la discussion de problèmes d'ordre politique au sein des Nations Unies et de certains de ses organismes. J'aborderai d'ailleurs, plus loin, la substance de cet aspect de la question.

À titre de conclusion sur cet aspect géopolitique proprement dit, je veux quand même mentionner ici le développement de nos relations bilatérales pendant le quart de siècle qui vient de s'écouler. Entre 1941 et 1961, le Canada a établi des relations diplomatiques avec chacun des 20 pays de l'Amérique latine. Actuellement, des missions diplomatiques canadiennes sont installées dans 14 de ces pays. Ces données témoignent d'un intérêt mutuel grandissant entre le Gouvernement canadien et les gouvernements de ces pays. Je suis certain que cet intérêt mutuel va s'accroître de plus en plus dans l'avenir. La nécessité d'avoir des relations bien structurées entre les pays d'Amérique latine et le Canada ne se pose donc plus et, désormais, nous pouvons tenir pour acquit que l'évolution de ces relations sera accélérée. Ce qui fait encore l'objet de nos études et de nos consultations, c'est plutôt la forme que prendront ces relations dans l'avenir et la place qu'elles occuperont dans l'échelle de nos priorités par rapport aux autres continents.

Les impératifs économiques

Quant aux relations économiques entre le Canada et l'Amérique latine, je remarque la même différence entre l'état de choses actuel et le potentiel futur. Pour notre pays ainsi que ceux de l'Amérique latine, les impératifs économiques à long terme les plus pressants sont peut-être le développement économique lui-même et le commerce.

En ce qui concerne le développement économique, la situation des pays de l'Amérique latine est un peu paradoxale. D'abord, il y a quelques-uns de ces pays qui, au point de vue économique, sont beaucoup plus évolués que les autres. Ce décalage existe depuis longtemps. En même temps, dans plusieurs de ces pays, il y a d'une part un développement économique frappant, tout à fait comparable à celui des pays les plus avancés, et d'autre part, des problèmes sérieux d'ordre

économique et social qui touchent une très grande partie de la population. C'est sur ces problèmes que les gouvernements de ces pays portent de plus en plus leur attention. Il leur appartient de prendre les décisions qui s'imposent de toute urgence dans certains cas.

Certains éléments du secteur privé canadien sont assez actifs en Amérique latine, et il y a des exemples d'investissement de capitaux privés d'un ordre important qui y existent depuis longtemps, surtout dans le domaine minier et celui des services publics. Des banques canadiennes y sont en opération. Des groupes canadiens d'ingénieurs et d'ingénieurs-conseils y exercent une activité de plus en plus grande.

Plus récemment, le Gouvernement du Canada faisait un pas modeste vers une coopération réelle avec les gouvernements des pays de l'Amérique latine dans le domaine du développement économique. En effet, depuis 1964, le Canada fait parvenir chaque année à la Banque interaméricaine pour le développement économique, la somme de 10 millions de dollars. Cette somme fait partie des prêts à long terme versés par la Banque aux pays membres en vue de leur aider à réaliser certains projets de développement. Afin de veiller à l'utilisation efficace de ces sommes, le gouvernement détient le droit d'approuver les projets destinés à être financés par le Canada. Cet effort est louable mais insuffisant si l'on considère que le montant fourni par le Canada, chaque année, pour aider le développement économique en Amérique latine, ne représente qu'environ 3 pour cent du budget affecté par le Parlement du Canada à l'aide extérieure. Nous réalisons bien cette situation. Dans le domaine du développement économique nous voulons coopérer le plus possible à l'avenir, avec les pays d'Amérique latine, et nous sommes maintenant en train d'étudier les moyens les plus pratiques de le faire.

Dans un autre domaine, lié à celui du commerce, le domaine des crédits à l'exportation, le Gouvernement du Canada a fait beaucoup en Amérique latine en comparaison de ce qu'il fait ailleurs dans le monde. D'un total d'environ 400 millions de dollars accordés ces dernières années aux crédits destinés à des pays étrangers, environ 150 millions de dollars ont été dirigés vers des pays de l'Amérique latine.

Problèmes commerciaux

Je l'ai déjà dit: le commerce est sans contredit un des meilleurs et de plus anciens liens créés entre le Canada et les pays latino-américains. La valeur totale de nos échanges commerciaux se chiffrait à plus de 965 millions de dollars en 1968, soit onze fois plus qu'en 1941. Placés dans les proportions de notre commerce mondial, cette valeur ne représente toutefois que 3.8 pour cent de notre commerce pour l'année 1968, en plus d'indiquer une balance commerciale qui nous est favorable. Nous vendons plus à la plupart de ces pays qu'eux-mêmes ne le font globalement sur notre marché. Ces statistiques placent nécessairement en évidence les difficultés réelles pour ces pays à augmenter, à un niveau satis-

faisant leurs exportations au Canada. Nous sommes prêts à leur prodiguer nos conseils, dans la mesure du possible, afin d'accroître leur rendement. Réciproquement, il faut considérer que l'exportation des produits canadiens traditionnels en Amérique latine doit dorénavant faire face aux arrangements douaniers des zones de libre échange qu'on crée présentement dans ces pays. Le Canada, tout en cherchant à garder une partie équitable du marché pour les exportateurs de ces produits, doit donc chercher à ce que d'autres types d'exportations, par exemple, l'équipement nécessaire au développement économique, trouvent leur place dans ces échanges.

Comme on peut le constater il y a place pour des relations plus étroites dans le domaine économique. Le Canada peut jouer un rôle d'importance dans le développement économique des pays de l'Amérique latine, non seulement par le truchement de l'Agence canadienne de développement international et de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, mais aussi par l'investissement de fonds et les efforts variés de groupes privés. J'envisage ce rôle de deux façons principales: premièrement, au moyen de financement que, dans l'avenir, le Gouvernement canadien pourrait utilement fournir; deuxièmement, en comptant sur l'expérience des Canadiens qui se sont déjà trouvés aux prises avec des problèmes de développement similaires à ceux que doivent présentement circonscrire les Latino-Américains.

En matière commerciale, il y aurait possibilité d'élargir notre commerce bilatéral, sans compter le travail bénéfique que nous pourrions réaliser en travaillant en collaboration, à l'intérieur de certains organismes internationaux, pour améliorer les conditions de vente de leurs produits à l'étranger, notamment ceux des pays en voie de développement. Un pas a été fait récemment par le Gouvernement du Canada: la décision, annoncée dans le budget, de mettre en vigueur tout de suite toutes les réductions douanières que nous avons négociées pendant le « Kennedy Round ». Une autre mesure également annoncée dans le budget et qui pourrait bénéficier à quelques-uns des pays d'Amérique latine est le nouveau régime gouvernant les exemptions douanières pour les touristes qui reviennent au Canada. Ces deux mesures sont une conséquence logique de notre politique de développement dans ces pays. On ne saurait en effet prétendre contribuer au développement industriel de ces pays si, par ailleurs, on n'ouvre pas notre marché de consommation à leurs produits.

En somme, même si les relations économiques entre le Canada et l'Amérique latine ne sont pas encore d'une importance capitale, et même si les difficultés à surmonter sont réelles, des rapports plus étroits sont vraiment possibles et seraient avantageux pour les deux parties.

Les liens culturels et personnels

Dans le passé assez récent, la motivation des Canadiens à l'égard des problèmes internationaux provenait beaucoup plus de l'initiative du gouvernement que d'un intérêt personnel marqué. L'attitude de la plupart des Canadiens envers le

monde extérieur était tout à fait semblable à l'attitude qu'on peut nous reprocher d'avoir aujourd'hui à l'égard de l'Amérique latine. Préoccupés par nos propres affaires nous n'avons pas cherché, à cette époque, à nous mêler aux problèmes internationaux. Le Canada a participé à deux guerres mondiales mais ce n'est, à vrai dire, que dans les années quarante qu'on a pu réellement constater un changement dans l'attitude fondamentale de notre peuple en ce qui concerne les affaires internationales. Cet attrait pour le monde extérieur s'est exercé d'abord dans nos relations extérieures traditionnelles, soit celles avec les États-Unis, les pays européens et le Commonwealth. L'attention des Canadiens aux affaires internationales grandissait cependant avec l'essor des nouvelles initiatives du Canada, initiatives auxquelles la force des circonstances dans le monde et nos responsabilités aux Nations Unies ou la situation interne du pays nous pouvaient à participer.

Ce n'est qu'assez récemment que la plupart des Canadiens ont vraiment pris conscience de l'Amérique latine et de l'importance pour le Canada de cette partie du monde. Il y en avait bien qui, déjà, avaient été attirés par l'Amérique latine. Je pense à ceux de toutes les régions du Canada qui s'y intéressaient pour une raison ou une autre, et en particulier aux Canadiens de langue française pour qui cette région était plus attrayante en raison d'affinités culturelles. Cet intérêt a aussi coïncidé, plus récemment, avec le besoin que ces derniers sentaient d'un rapprochement avec les autres peuples à caractère latin, plus particulièrement ceux de la francophonie.

On se connaît mal

Cet intérêt spontané des Canadiens français ainsi que celui de plusieurs Canadiens anglais est important en matière culturelle. La tendance des Canadiens à considérer la culture latino-américaine comme source d'enrichissement doit être encouragée. Mais il reste qu'en général la culture latino-américaine est très mal connue au Canada. Pourtant, à part certaines exceptions, cette culture est d'une richesse remarquable autant par ses ouvrages classiques que par ses œuvres contemporaines. Le parallèle que j'ai tenté d'esquisser jusqu'ici joue encore une fois, puisque, si la culture latino-américaine ne reçoit pas toute l'attention voulue chez nous, réciproquement la nôtre n'a que peu d'échos chez eux. Sauf l'ancienne culture des Indiens du Canada, liée celle-là à celle des indigènes du sud du continent américain, notre production artistique et littéraire n'a pas grandement réussi à passer les frontières latino-américaines.

La situation intérieure actuelle du pays est cependant assez favorable à un rapprochement culturel avec l'Amérique latine. Comme les peuples de l'Amérique latine, la plupart des Canadiens sont tributaires des traditions chrétiennes, de la civilisation gréco-latine, et comme eux, nous attachons une importance au maintien des liens avec l'Europe. Si on y ajoute une certaine témérité, un désir d'explorer et de s'approcher de plusieurs régions du monde — une tendance marquée parmi les jeunes — on trouve une solide base pour des relations plus

serrées avec l'Amérique latine.

Comme pour les autres parties du monde, il y a certains aspects de nos relations culturelles avec l'Amérique latine qui sont particulièrement importants; je pense en particulier aux échanges d'ordre intellectuel, comme les échanges universitaires et scientifiques et, plus généralement, aux contacts personnels qui sont favorisés par les échanges de personnes exerçant diverses occupations. Dans ces domaines, et dans le domaine des échanges artistiques, le gouvernement a un rôle à jouer, et on en est maintenant à étudier les possibilités d'intensifier nos efforts dans le sens de la coopération.

Enfin, il faut noter que l'information diffusée par les journaux et les autres organes d'information, et qui circule dans les deux directions — de l'Amérique latine vers le Canada et vice versa — est peu abondante. Nous sommes beaucoup mieux informés sur ce qui se passe aux États-Unis ou même dans quelques autres parties du monde, que sur ce qui a lieu en Amérique latine. Heureusement, une certaine tendance à améliorer cette situation se dessine présentement dans la presse et autres organes d'information. De notre côté, par exemple, le Service international de Radio-Canada diffuse efficacement en Amérique latine des nouvelles du Canada et fait connaître la culture populaire canadienne. Quand même, il faut chercher à améliorer cette situation afin de réduire ce manque de connaissance flagrant entre ces deux parties importantes d'un même continent. Et c'est en partant de ces données que l'Association canadienne des études latino-américaines a choisi d'œuvrer à établir des relations plus étroites, fondées sur un désir sincère de familiariser les Canadiens avec les points fondamentaux de la vaste réalité culturelle, géographique et sociale de l'Amérique latine, tout en tentant de créer auprès des Latino-Américains un climat réciproque favorable à la compréhension de la personnalité et de la culture canadiennes. Le rôle que vous pouvez jouer au rapprochement Canada-Amérique latine est aussi vaste que vous voudrez le rendre.

La sécurité internationale

En matière de sécurité internationale, nos relations avec l'Amérique latine sont plutôt indirectes que directes. Depuis la Deuxième Grande Guerre mondiale, le rôle du Canada en ce domaine a pris un triple aspect. D'abord une association avec les États-Unis concernant la défense de l'Amérique du Nord afin d'assurer notre sécurité régionale; deuxièmement, notre participation, comme membre de l'OTAN à des ententes touchant la sécurité et la stabilité du monde nord atlantique; troisièmement, un engagement des plus actifs dans l'effort pour le maintien de la paix, sous les auspices des Nations Unies. C'est par cette triple association que le Canada a jusqu'à ce jour contribué à la sécurité mondiale et ainsi, indirectement, à la stabilité et à la paix de notre hémisphère.

La sécurité de l'Amérique ne fut menacée de l'extérieur qu'une seule fois, lors de la crise des fusées à Cuba en 1962, et nous avons été impliqués en vertu de nos obligations pour la défense de l'Amérique du Nord. Mais en fait, vous

n'ignorez pas que cette crise fut plutôt réglée par les deux grandes puissances alors en cause. Normalement, toutefois, c'est l'ONU — ou l'OEA dont le Canada n'est pas membre — qui s'occupe des problèmes de sécurité de notre hémisphère; c'est ce qui explique pourquoi nous n'avons aucune responsabilité directe en ce qui concerne la sécurité régionale de tout l'hémisphère. Il faut néanmoins souligner que nos obligations à l'égard de la sécurité internationale, de même que notre participation aux Nations Unies, nous permettent de contribuer de façon positive, quoique indirecte, à la stabilité de l'Amérique latine.

Comme la plupart des pays du monde, le Canada est membre d'un grand nombre d'organisations internationales; d'ailleurs, les affaires internationales ne sont-elles pas, de plus en plus, discutées et même réglées au sein de ces organisations. C'est par le truchement de ces organismes que, depuis 1945, le Canada a eu les contacts les plus fructueux avec les pays de l'Amérique latine. Ces contacts ont été établis principalement aux réunions des Nations Unies et au sein de plusieurs de ses organismes, notamment le Conseil de Sécurité, le Conseil économique et social, la Commission du Droit international, la Commission des Droits de l'Homme, le Bureau international du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, et la Commission économique pour l'Amérique latine dont le Canada est membre depuis 1961.

Bien que nous ayons constaté dans les délibérations de ces organismes que nos intérêts et nos vues diffèrent de ceux des Latino-Américains, il existe un champ d'action assez vaste où la coopération existe et pourrait être intensifiée. Comme je viens de le dire, ce fut également l'impression de la Mission ministérielle canadienne qui visitait récemment l'Amérique latine.

L'OEA

Il existe aussi une institution internationale dont les pays de l'Amérique latine sont tous membres au côté des États-Unis. Le Canada, au contraire, ne s'y est pas joint. Je parle, bien entendu, de l'Organisation des États américains, c'est-à-dire, l'OEA, organisation la plus importante de notre hémisphère. Au même titre, on compte parmi les membres deux des quatre pays indépendants des Caraïbes, soit les Barbades et Trinidad-et-Tobago, et un troisième, la Jamaïque, vient de demander d'être acceptée comme membre. Alors, quelles sont les raisons pour lesquelles le Canada n'a jamais pris les dispositions nécessaires pour se ranger, avec la plupart des autres pays de l'hémisphère, à l'intérieur de cette organisation?

De façon générale, il semble que les impératifs qui ont poussé le Canada à faire partie d'organisations semblables — l'OTAN, par exemple — ne se sont pas encore manifestés pour l'OEA. La plupart des Canadiens ne sont pas très bien informés au sujet de cet organisme et, parmi ceux qui le connaissent bien, il y en a quelques-uns qui sont convaincus que le Canada devrait s'y joindre; d'autres se méfient, de là découle leur opposition.

En approfondissant un peu les arguments en cause, il faut admettre qu'en se joignant à l'OEA le Canada prendrait position sans équivoque, au côté des pays de l'hémisphère, gagnant d'un coup une voix aux conseils collectifs sur les affaires politiques, économiques, sociales, et les questions de sécurité collective. D'autre part, il faut considérer l'histoire de l'Organisation, en particulier son évolution pendant les dernières années, et l'évolution parallèle de la coopération entre les pays membres de l'OEA.

Formée, en 1949, sous sa charte actuelle, mais ayant existé sous d'autres formes depuis la dernière partie du XIX^e siècle, l'OEA, étant donné ses origines, était essentiellement l'organisation rationnelle des relations entre les pays de l'Amérique latine, eux-mêmes, et entre ces pays et les États-Unis. En 1949, ces relations existaient depuis la libération de la plupart des pays de l'Amérique latine; elles avaient été marquées et par de sérieux problèmes et par une coopération toujours grandissante. Vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale, inspirés par le même esprit qui animait la formation des Nations Unies, dans laquelle ils ont joué un rôle important, les pays de l'Amérique latine et les États-Unis ont pensé à régulariser leurs propres relations par la signature de deux accords régionaux. Le premier, le Traité interaméricain d'assistance réciproque, « Traité de Rio », était signé en 1947; le deuxième, la Charte de l'OEA, fut signé en 1949.

Le Canada, voulant éviter un renouvellement des deux guerres mondiales dans lesquelles il avait été entraîné, a participé activement aux travaux préparatoires à la création des Nations Unies et devint membre de cet organisme. Cependant, préoccupé par ses propres intérêts, particulièrement par ses relations avec les régions du monde auxquelles il était lié par son histoire, préoccupé aussi par ses nouvelles responsabilités aux Nations Unies, le Canada n'a pas alors trouvé de raisons valables pour se joindre à l'OEA. Je signale en passant que depuis 1966 le Canada a néanmoins adhéré à la Commission économique de l'ONU pour l'Amérique latine et a participé activement à ses travaux.

L'OEA, et tout le système interaméricain dont l'OEA est la partie principale, ont beaucoup évolué depuis 1949, spécialement quant aux activités conçues pour améliorer les conditions économiques et sociales des pays membres. L'Alliance pour le Progrès et la Banque interaméricaine pour le développement économique, celle-ci formée en dehors de l'OEA mais composée exclusivement des pays membres, sont les instruments les plus importants à cet égard. Il y a aussi plusieurs organismes de l'OEA qui s'occupent de l'aide technique, des méthodes à employer en agriculture et dans d'autres domaines de même nature. Selon la nouvelle charte de l'OEA adoptée en 1967, mais non encore ratifiée par tous les pays membres, on donnera au Conseil interaméricain des Affaires économiques et sociales et au Conseil culturel interaméricain un mandat beaucoup plus vaste que celui qu'ils ont possédé jusqu'ici.

Organismes ne faisant pas partie de l'OEA

Il existe depuis longtemps, en dehors de l'OEA, plusieurs autres organisations interaméricaines qui s'occupent d'une grande variété de questions dont certaines d'ordre technique, administratif ou culturel. De plus, on a remarqué récemment l'apparition, toujours en dehors de l'OEA, d'organismes ou plans d'organisation d'une envergure surpassant celle-ci. Ce sont des organisations ou associations régionales formées par quelques-uns des pays latino-américains: l'Association latino-américaine de libre échange, le Marché commun de l'Amérique centrale, le Groupe des Andes et le Groupe du Fleuve de la Plata. De plus, avant 1985, en principe, un marché commun de tous les pays de l'Amérique latine levrait être formé.

Le Canada n'est pas resté indifférent à ces développements. En 1961 un ministre du Gouvernement du Canada a assisté, comme observateur, à la réunion du Conseil interaméricain des Affaires économiques et sociales; à cette occasion l'Alliance pour le Progrès était lancée, et, depuis ce temps, on envoie régulièrement un observateur aux réunions du Conseil et, plus récemment, aux réunions du Conseil culturel interaméricain, qui ont lieu simultanément. Ces deux organismes se réunissent présentement à Port d'Espagne et nos ambassadeurs à Mexico et Buenos Aires dirigent les deux délégations. Depuis l'an dernier, le Gouvernement du Canada a aussi son observateur à quelques-unes des réunions annuelles du Comité exécutif de l'Alliance; lors de ces réunions on passe en revue le progrès réalisé par les pays membres en voie de développement. Comme j'ai déjà expliqué, depuis 1964 le Canada contribue aux opérations de la Banque interaméricaine. De plus, notre pays est membre de quelques organisations interaméricaines d'ordre technique; ces organisations, auxquelles les pays non membres de l'OEA peuvent se joindre, ne sont pas toutes dépendantes cependant de l'OEA. Les intérêts de ces organisations sont assez variés — par exemple, les opérations des banques centrales, la statistique, les méthodes de taxation, les ondes-radio, la poste, et l'histoire et la géographie du continent. Il y a aussi des Canadiens qui à titre individuel ou comme groupes privés participent aux activités de plusieurs organisations interaméricaines non officielles. En ce qui concerne les groupes régionaux et intergouvernementaux de l'Amérique latine, le Gouvernement du Canada, par le truchement de ses ambassades, suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de ces institutions dans le domaine du développement économique, ainsi que dans celui du commerce.

Tout cela évidemment n'est qu'un modeste pas, réalisé de façon multilatérale, vers une coopération plus efficace avec les pays de l'Amérique latine. On pourrait, à vrai dire, poursuivre cette coopération en se joignant à l'OEA.

A plusieurs points de vue, l'OEA est une organisation admirable. Bien sûr, elle n'est pas sans reproches. Il me semble qu'elle n'a pas toujours atteint les objectifs escomptés, ni toujours utilisé les moyens appropriés aux circonstances. Mais, dans le passé elle a fait beaucoup pour sauvegarder la paix de l'hémisphère et pour donner à cette région du monde une stabilité et une cohésion qu'au moment

elle n'aurait pas eues. Actuellement, l'OEA est dans une période de transition. On attend la réalisation de la nouvelle charte, et on remarque les efforts du nouveau secrétaire général, M. Galo Plaza, un homme d'état latino-américain d'une très grande distinction.

Ce qu'il reste à déterminer, c'est de savoir si, en fin de compte, le Gouvernement du Canada décidera que le temps présent est propice pour demander d'être admis à l'OEA, ou s'il considérera qu'il est préférable que notre pays prenne d'abord des mesures convenables pour se rapprocher davantage des pays de l'Amérique latine et pour connaître mieux les affaires de l'Amérique latine avant de prendre une décision sur la question fondamentale.

Conclusion

Dans ce tour d'horizon des principaux aspects de nos relations avec l'Amérique latine dans le passé récent et à l'heure actuelle, j'ai aussi essayé de vous donner un peu une idée de l'avenir de ces relations tel qu'on le prévoit en ce moment. Pour préciser cet aspect de mes remarques, permettez-moi de vous rappeler ce que le Premier ministre a dit avant le départ de la Mission ministérielle l'année dernière. Il a dit, entre autres:

Le gouvernement considère nos relations avec les pays de cet hémisphère comme étant prioritaires.

Et plus loin il ajoutait:

Je suis sûr que cette révision (de notre politique envers l'Amérique latine) démontrera qu'il existe un champ véritable pour le renforcement des relations du Canada avec l'Amérique latine, ceci à l'avantage mutuel et du Canada et de l'Amérique latine.

La révision de notre politique envers l'Amérique latine est maintenant bien avancée. Nous sommes reconnaissants à ceux d'entre vous qui nous ont fourni des conseils valables, soit en communiquant avec nous par correspondance, soit en assistant au Colloque qui a eu lieu il y a quelques semaines à Scarborough, soit autrement. Si vous avez d'autres suggestions, je vous prie de ne pas hésiter à nous en faire part. . . .

L'Institut culturel canadien à Rome

Deux artistes canadiens éminents, MM. Julien Hébert et Harry Somers feront un séjour d'un an à Rome, soit de septembre 1969 à septembre 1970 à titre de boursiers de l'Institut culturel canadien à Rome. M. Julien Hébert, auteur du symbole bien connu de l'Expo 67 s'est distingué dans le domaine de la sculpture, de l'esthétique industrielle et des arts graphiques. M. Somers est l'un des compositeurs canadiens les plus en vue. Son œuvre la plus connue est sans doute l'opéra *Louis Riel*, qui a remporté un vif succès au cours de l'année du Centenaire de la Confédération canadienne, et qui sera présenté au cours de l'année 1970 dans plusieurs pays d'Europe. Ces deux artistes recevront chacun une bourse de \$18,000, plus les frais de déplacement pour eux et leur famille.

Création de l'Institut

L'Institut culturel canadien à Rome fut créé par un Échange de notes du 15 novembre 1966 entre son Excellence, M. Amitore Fanfani, ministre des Affaires étrangères d'Italie et l'honorable Paul Martin, alors ministre des Affaires extérieures du Canada, conformément aux accords conclus quelques années auparavant entre les deux pays en marge du règlement de l'aide canadienne au civil d'Italie durant la dernière guerre mondiale. Aux termes de ces accords, le Gouvernement Italien s'était engagé à verser au Gouvernement Canadien une somme de \$500,000 pour l'établissement d'une fondation destinée à favoriser les échanges culturels entre le Canada et l'Italie et renforcer les liens artistiques et scientifiques entre les deux pays.

L'Institut se compose d'un comité consultatif présidé par l'ambassadeur du Canada à Rome et comprenant le conseiller culturel près l'Ambassade ainsi que trois personnalités nommées par le ministère des Affaires extérieures après consultation avec le Conseil des Arts du Canada.

« Fondation » autonome, l'Institut a donc pour unique but de promouvoir par voie de bourses et tout autre moyen jugé approprié par le comité directeur les échanges culturels, artistiques et scientifiques entre les deux pays. L'Italie, foyer de la Renaissance, offre aux artistes et érudits canadiens un terrain propice à l'éclosion et à la stimulation de leurs talents. Surtout dans les domaines de la musique, de la sculpture, de la peinture, du cinéma et de l'archéologie, l'Italie demeure toujours une source d'inspiration pour le monde entier.

L'Institut compte décerner chaque année une ou deux bourses de prestige à des artistes et intellectuels canadiens reconnus dans des domaines aussi variés que possible. Le Conseil des Arts du Canada se charge de publier ces offres de bourses, et de conseiller le comité consultatif de l'Institut dans le choix des candidats les plus méritants. Il est permis d'espérer qu'au cours des années et avec une meilleure connaissance du rôle que peut jouer l'Institut, d'autres sources de fonds viendront alimenter ses revenus annuels.

Rénovation de la cataracte du Niagara

LE MINISTÈRE des Affaires extérieures a annoncé le 21 mars 1969 que les Gouvernements du Canada et des États-Unis avaient échangé des Notes à Washington pour autoriser la dérivation des eaux des chutes américaines à Niagara et l'utilisation, aux fins de la production d'énergie, des eaux ainsi détournées vers les Cascades. L'accord découlait d'une recommandation formulée par la Commission mixte internationale et selon laquelle on devait explorer les moyens de préserver ou de rehausser la beauté des chutes américaines.

Les avantages énergétiques résultant de la dérivation temporaire seront divisés également entre l'Administration de l'État de New York et de l'Ontario Hydro. Les deux organismes ont accepté d'assumer en retour une partie importante du coût du batardeau et de l'étude subséquente. La dérivation nécessitait toutefois l'approbation du Sénat des États-Unis avant d'être exécutée, vu qu'elle impliquait un écart par rapport aux débits minima spécifiés dans le Traité du Niagara de 1950.



Signature des Notes échangées par les États-Unis et le Canada autorisant le détournement temporaire des eaux des chutes américaines du Niagara : assis à gauche — l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. A. E. Ritchie; assis à droite — le secrétaire d'État adjoint des États-Unis aux Affaires européennes, M. Martin J. Hillenbrand; debout — M. Henry P. Smith, membre du Congrès des États-Unis.

Les affaires extérieures au Parlement

Voyage en Scandinavie

Le 23 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait le rapport suivant au sujet de la visite qu'il venait d'effectuer en Scandinavie. ... Mon voyage a commencé le 8 juin à Oslo et s'est terminé le 19 juin à Reykjavik, après que j'eus visité Helsinki, Copenhague et Stockholm. C'était la première fois qu'un ministre des Affaires extérieures du Canada se rendait dans les cinq pays scandinaves. C'était la première fois qu'un ministre canadien des Affaires extérieures visitait certains de ces pays.

J'ai entrepris cette tournée pour réaffirmer personnellement les bons rapports qui existent depuis longtemps entre le Gouvernement canadien et les Gouvernements nordiques, afin de donner une nouvelle impulsion à la collaboration entre Canadiens et peuples scandinaves et de faire mieux connaître le Canada dans ces pays.

Dans toutes les capitales que j'ai visitées, j'ai insisté sur le fait que ce large élargissement de nos horizons internationaux grâce à une révision de notre politique étrangère ne suppose pas un amoindrissement de l'intérêt du Canada en Europe, et que nous reconnaissons l'importance de l'Europe non seulement pour notre sécurité mais aussi pour bien d'autres aspects de notre vie nationale. Notre population, notre culture et nos traditions nous viennent en grande partie de l'Europe. Le gros des immigrants sont européens et c'est avec l'Europe que se font pour la plupart nos échanges de personnes, d'idées et de biens. Ces rapports sont très importants en soi et aussi comme moyen de diversifier nos relations extérieures et de développer un mode de vie bien canadien en Amérique du Nord. C'est pour toutes ces raisons que nous cherchons de nouvelles formes de collaboration avec les Européens, y compris les Scandinaves.

Partout, on nous a reçus amicalement et généreusement, et je tiens à le dire ici, comme je l'ai dit là-bas, combien nous avons été sensibles au soin qu'on a apporté dans la préparation de nos programmes et aux nombreuses amabilités dont nous avons été l'objet. C'était, je pense, un témoignage de la haute estime dans laquelle on tient le Canada dans ces pays et de la volonté qu'ils ont de mieux nous connaître.

Exposé de notre politique

On a porté un grand intérêt à la révision de notre politique étrangère et de notre politique de défense. En donnant un aperçu de la nature de notre politique et des résultats obtenus jusqu'ici, j'ai souligné l'évolution considérable qui s'est produite ces dernières années, tant au Canada que dans le reste du monde. J'ai signalé que le Canada est maintenant conscient, comme il ne l'avait jamais été auparavant, d'être non seulement un pays de l'Atlantique, mais aussi un pays

d'Amérique, dont les intérêts s'accroissent en Amérique latine; un pays du Pacifique, dont les liens avec le Japon et d'autres pays asiatiques se resserrent, et un pays de l'Arctique, dont les responsabilités augmentent en vue du développement, de la surveillance et de la défense de nos vastes territoires septentrionaux. Par-dessus tout, j'ai fait ressortir qu'en décidant de demeurer dans l'OTAN et en Europe, nous avons rejeté le non-alignement ou une orientation purement nationaliste.

Cette explication a été accueillie favorablement partout. Les pays nordiques qui sont nos partenaires au sein de l'OTAN ont signalé que notre décision nécessiterait des rajustements au sein de l'organisation et ils ont appuyé sur l'importance de peser soigneusement en l'occurrence, le moment choisi et les conséquences psychologiques possibles. Toutefois, je suis certain qu'ils comprennent mieux nos objectifs maintenant et qu'ils sont rassurés, sachant que nous voulons maintenir en Europe une présence militaire canadienne efficace.

Notre décision d'ouvrir des négociations en vue d'établir des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine est un autre aspect de notre politique extérieure qui a suscité beaucoup d'intérêt. Tous les pays nordiques, sauf l'Islande, ont des ambassades à Pékin, et j'ai eu l'impression qu'ils étaient heureux de l'initiative du Canada. J'ai aussi profité de ma présence à Stockholm pour obtenir de notre ambassadeur dans ce pays un rapport personnel sur la question.

Relations Est-Ouest

Des échanges de vues, fort utiles, se sont déroulés dans les capitales nordiques sur la question générale des relations entre l'Est ou l'Ouest et de la sécurité de l'Europe. J'ai expliqué l'intérêt vital qu'attache le Canada à la recherche de la détente entre l'Est et l'Ouest et d'une solution durable aux problèmes de la sécurité de l'Europe. C'est pourquoi nous avons fait bon accueil aux diverses initiatives, y compris la Déclaration de Budapest, prises de part et d'autre en vue de la tenue éventuelle d'une conférence sur la sécurité européenne.

J'ai appuyé en particulier l'attitude positive mais réaliste du Gouvernement de la Finlande, qui prétend que toute conférence éventuelle ne devrait être assujettie à aucune condition préalable, mais devrait être bien préparée, réunir tous les pays intéressés et, surtout, avoir des chances raisonnables de succès.

L'Ouest du moins ne veut aucunement d'une conférence qui serait un échec. Il serait donc sage de procéder par étapes, de sonder les possibilités d'entente en commençant par les problèmes les plus faciles pour passer graduellement aux plus difficiles. J'ai expliqué que nous envisagions une évolution progressive, où les consultations de l'OTAN joueraient un rôle important, plutôt qu'une grande confrontation où se produirait vraisemblablement un échange violent d'opinions sur des points fortement contestés. J'ai aussi donné clairement à entendre que le Canada se proposait de participer du commencement à la fin à un tel projet. J'ai constaté que les Gouvernements nordiques et nous-mêmes partageons à peu

près les mêmes vues sur ces points et il a été entendu que nous nous tiendrions en étroite communication pendant que les consultations se dérouleraient entre les deux parties.

Nous avons également eu l'occasion de discuter la situation en Europe occidentale, y compris les perspectives d'avenir du Marché commun européen et le lien qu'il peut avoir avec les propositions en vue d'une union économique nordique. Nous avons trouvé utile de comparer nos observations sur le Moyen-Orient, le Nigéria et le Vietnam. Nous avons échangé nos opinions sur les problèmes de désarmement et sur les affaires des Nations Unies, y compris les opérations pour le maintien de la paix et l'octroi d'aide à la suite de catastrophes. Sur toutes ces questions, nous avons constaté, la plupart du temps, que nos estimations et notre façon d'envisager les choses ressemblaient beaucoup à celles des Gouvernements des pays nordiques.

Dans chaque capitale, nous avons discuté un certain nombre de questions d'intérêt mutuel se rattachant au commerce et à d'autres formes d'échange. Il ne faut pas oublier que le Canada est le deuxième plus gros client du Danemark de la Suède¹. Partout s'est manifesté un désir d'accroître la collaboration de façon pratique, et certaines propositions précises ont été étudiées, notamment dans le domaine économique, scientifique et technologique. On a manifesté un certain intérêt à des visites réciproques de parlementaires et j'espère, Monsieur l'Orateur, avoir l'occasion de discuter de cette question avec vous sous peu.

Dans les entrevues accordées aux grands moyens de communication comme dans les rencontres avec les autorités gouvernementales, j'ai cherché tout spécialement à expliquer les politiques et les objectifs canadiens, de façon à indiquer clairement que nous voyons le monde dans l'optique canadienne, que nous avons nos propres aspirations et une façon bien particulière de faire les choses. En conséquence, je pense que l'on connaît mieux le Canada dans les pays nordiques et que l'on a une meilleure idée des possibilités de coopération. De mon côté, je connais mieux ces pays, leur population et les perspectives d'action communes.

¹ Parmi les pays non européens les États-Unis sont le plus gros client du Danemark et de la Suède. Le Canada vient en seconde place.

CONFÉRENCES

Institut panaméricain de géographie et d'histoire, neuvième assemblée générale: Washington, du 23 mai au 20 juin.

Réunion du comité ministériel canado-américain: Washington, D.C., les 25 et 26 juin.

Association interparlementaire France-Canada: Ottawa, du 30 juin au 2 juillet.

(NUCEE). Conseil sur le commerce et le développement, neuvième session: Genève, du 13 août au 12 septembre.

Quatrième Congrès international sur l'aviation agricole: Kingston (Ontario), du 25 au 29 août.

Conférence mondiale sur les oiseaux nuisibles à l'aviation: Kingston (Ontario), du 2 au 5 septembre.

Conférence de la Croix-Rouge internationale, vingt et unième session: Istanbul, du 13 au 16 septembre.

Conférence des orateurs et des présidents du scrutin du Commonwealth: Ottawa, du 8 au 12 septembre.

Association parlementaire du Commonwealth, conférence générale: Port of Spain, du 4 au 19 octobre.

Comité consultatif du Plan de Colombo: Victoria (Colombie-Britannique), du 14 au 21 octobre.

Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle: Bruxelles, du 27 au 31 octobre.

Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire: New Delhi, du 30 octobre au 7 novembre.

Association internationale des Parlementaires de langue française, deuxième conférence annuelle: Tunisie, janvier 1970.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. G. L. Kristianson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter du 23 avril 1969.
- M. D. W. Campbell, du haut commissariat du Canada à Kingston, est affecté à l'administration centrale, à compter du 29 avril 1969.
- M. V. G. Turner, de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} mai 1969.
- M. M. Roussin est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre de conseiller ministériel en bilinguisme, à compter du 1^{er} mai 1969.
- M. A. J. Hicks, ambassadeur du Canada au Costa Rica, est retraité de la Fonction publique à compter du 2 mai 1969.
- M. J. R. Schram est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 5 mai 1969.
- M. R.-J. Rochon est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 5 mai 1969.
- M. T. C. Hammond, de l'ambassade du Canada à Belgrade, est affecté à l'administration centrale, à compter du 9 mai 1969.
- M. D. G. Longmuir, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'ambassade du Canada à Tokyo, à compter du 9 mai 1969.
- M. W. W. Thompson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Pretoria, à compter du 10 mai 1969.
- M. A. Bernier démissionne du ministère des Affaires extérieures le 12 mai 1969.
- M. A. G. Campbell, de la délégation du Canada à la Conférence du Comité des puissances sur le désarmement à Genève, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 13 mai 1969.
- M. A. J. Pick, ambassadeur du Canada en Tunisie, est nommé ambassadeur du Canada aux Pays-Bas, à compter du 19 mai 1969.
- M. C. E. Garrard, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye, à compter du 22 mai 1969.
- M. F. E. K. Chandler, de l'ambassade du Canada à Tunis, est affecté à l'administration centrale, à compter du 26 mai 1969.
- M^{lle} J. McAuley, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Quito, à compter du 29 mai 1969.
- M^{lle} J. Haworth, de l'administration centrale, est affectée à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 30 mai 1969.
- M. W. G. Graham, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Copenhague, à compter du 2 juin 1969.
- M. W. M. M. Fairweather est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M^{lle} K. J. Heller est affectée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. W. P. Hingston est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. J.-F. Juneau est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. J. A. Lichardson est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. R. E. Lyman est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. L. L. Mooney est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. J.-E.-C. Sirois est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. B. A. Smith est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. D. W. Smith est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 juin 1969.

M. J.-F.-G. Ducharme, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, à Hanoi, à compter du 10 juin 1969.

M. J.-E.-R. Fournier, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Kinshasa, à compter du 11 juin 1969.

M^{lle} J. Shaw, de l'ambassade du Canada à Pretoria, est affectée à l'administration centrale, à compter du 11 juin 1969.

M. G. L. Hearn, de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 juin 1969.

M. H. G. Pardy, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 13 juin 1969.

LES TRAITES

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la construction d'un batardeau provisoire sur le Niagara entre *Goat Island* et le territoire américain.

Washington, le 21 mars 1969.

En vigueur le 21 mars 1969.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la dérivation provisoire d'une quantité supplémentaire des eaux du Niagara aux fins de la production d'énergie.

Washington, le 21 mars 1969.

En vigueur le 20 mai 1969.

Thaïlande

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Thaïlande constituant un *modus vivendi* commercial entre les deux pays.

Bangkok, le 22 avril 1969.

En vigueur le 22 avril 1969.

Multilatéraux

Convention relative au statut des réfugiés.

Signée à Genève le 28 juillet 1951.

En vigueur le 22 avril 1954.

L'instrument d'adhésion du Canada déposé le 4 juin 1969.

Entrera en vigueur pour le Canada le 2 septembre 1969.

Arrangement relatif aux marins réfugiés.

Fait à la Haye le 23 novembre 1957.

En vigueur le 21 décembre 1961.

L'instrument d'adhésion du Canada déposé le 30 mai 1969.

Entrera en vigueur pour le Canada le 28 août 1969.

Protocole relatif au statut des réfugiés.

Fait aux Nations Unies le 31 janvier 1967.

En vigueur le 4 octobre 1967.

L'instrument d'adhésion du Canada déposé le 4 juin 1969.

En vigueur pour le Canada le 4 juin 1969.

Amendement (1967) à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, 1960, adopté à la cinquième assemblée régulière de l'Organisation internationale gouvernementale consultative de la navigation maritime.

Fait à Londres le 25 octobre 1967.

Instrument d'acceptation du Canada, déposé le 2 juin 1969.

Accord sur le Statut du personnel des États d'origine attaché à un Quartier militaire international de l'OTAN en République fédérale d'Allemagne.

Fait à Bonn le 7 février 1969.

Signé par le Canada, le 7 février 1969.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

*Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le
ministère des Affaires extérieures à Ottawa.*

*Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada
et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.*

*On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication,
de préférence avec indication de source.*

*Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2;
autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis
et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.*

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

*Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada
et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).*

*Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
ministère des Postes, Ottawa.*

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 8

Table des matières

Août 1969

La Voie maritime du Saint-Laurent	322
Accord scientifique Canada-Allemagne	325
Visite de sénateurs canadiens en Tchécoslovaquie	326
L'Organisation internationale du Travail	331
Érables pour le « Bois des philosophes » au Japon	335
Le Burundi et le Canada	336
Le Canada à Versailles	338
Conférences	340
Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures	341

La Voie maritime du Saint-Laurent

CÉLÉBRATION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE

LE 27 juin 1969, le premier ministre M. Pierre-Elliott Trudeau et le président Richard M. Nixon participaient à des cérémonies coordonnées à l'occasion du dixième anniversaire de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Les fêtes ont commencé tôt dans l'après-midi lorsque les groupes officiels se sont rencontrés à la frontière canado-américaine sur le barrage hydro-électrique Moses-Saunders, emplacement où, dix ans plus tôt, la reine Élisabeth et M. Nixon, alors vice-président, avaient inauguré le barrage à 32 turbines. À l'arrière-plan, on distinguait sur le mur de ciment du barrage une dalle de marbre noir portant les armoiries du Canada et des États-Unis et l'inscription suivante:

Cette dalle est le témoignage du but commun de deux nations dont les frontières sont les frontières de l'amitié, dont les voies sont les voies de la liberté et dont les travaux sont les travaux de la paix.

Les groupes officiels ont ensuite parcouru en voiture une route pavée de drapeaux canadiens et américains les menant à l'écluse Dwight D. Eisenhower, à Massena, dans l'État de New York, pour l'une des deux cérémonies de la journée. Le gouverneur Nelson Rockefeller a prononcé un bref discours de circonstance, puis le président et le premier ministre ont ajouté chacun quelques mots. Quarante minutes plus tard, les invités d'honneur quittaient Massena par hélicoptère à destination de l'île Sainte-Hélène à Montréal.

À la place des Nations, M. Pierre Camu, président de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, et M. Don C. Jamieson, ministre des Transports du Canada, ont prononcé les allocutions d'ouverture de la cérémonie. Le premier ministre et M. Nixon, dont c'était la première visite au Canada à titre de président, ont prononcé les principaux discours. Avant de clore la cérémonie, ils ont dévoilé une plaque commémorant le dixième anniversaire de la Voie maritime, et qui sera placée tout près de là, à l'écluse de Saint-Lambert.

Aménagement d'un réseau de canaux

Dix ans et un jour plus tôt, c'est à Saint-Lambert que la reine Élisabeth et le président Eisenhower avaient inauguré la Voie maritime, couronnement de plusieurs siècles de projets et de réalisations. Des canaux avaient été construits au début du XVIII^e siècle pour surmonter les obstacles naturels à la navigation sur le Saint-Laurent. Pendant le XIX^e siècle, commerçants et gouvernements avaient réalisé d'ambitieux programmes de construction et d'expansion de canaux pour éviter le saut Ste-Marie, les rapides de Lachine et le Long Sault. En 1904, l'achèvement du troisième canal de Welland et l'amélioration des

canaux de Cornwall et de Williamsburg créaient une voie navigable dotée d'un chenal de 14 pieds de profondeur reliant Montréal à la tête des Grands Lacs.

Des 1895, les Gouvernements du Canada et des États-Unis avaient chargé une Commission d'étudier la possibilité d'aménager une nouvelle voie en eau profonde à travers la section internationale du Saint-Laurent. Deux ans plus tard la Commission présentait un rapport favorable mais les études et les pourparlers ont ensuite duré un demi-siècle. Puis, en 1951, le Gouvernement canadien prit l'initiative et le Parlement vota une Loi créant l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, chargée de construire, de



Le premier ministre, M. Trudeau (à droite), et le président Nixon inaugurent à la Place des Nations, à Montréal, une plaque commémorant le dixième anniversaire de la Voie maritime du Saint-Laurent.

financer et d'exploiter, seule ou de concert avec les États-Unis, une voie en eau profonde entre Montréal et le lac Erié. A l'issue des négociations entreprises à cet effet, les États-Unis ont autorisé en 1954 la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation* à construire une partie de la Voie maritime sur le territoire américain. Pendant les cinq années suivantes, le Canada a dépensé 330 millions de dollars et les États-Unis 130 millions, soit 460 millions au total, pour la construction coordonnée d'un réseau navigable. De plus, les deux pays ont engagé conjointement 600 millions de dollars pour les installations hydro-électriques de Cornwall et Massena. On a mis ces installations en service en 1958 et la traversée complète de la Voie maritime s'est faite pour la première fois en avril 1959.

La Voie maritime a ouvert au commerce international une route importante, longue de 2,300 milles et reliant l'Atlantique au centre de l'Amérique du Nord. Le réseau comprend 16 écluses dont la hauteur de chute totale est d'environ 600 pieds entre Montréal et la tête des Grands lacs. Actuellement la Voie permet le passage de navires longs de 730 pieds pouvant transporter des cargaisons de 28,000 tonnes. Depuis l'inauguration de la Voie maritime, la navigation a quintuplé sur le Saint-Laurent, transformant des villes de l'intérieur en ports de mer.

Dans tous les discours prononcés à l'occasion du dixième anniversaire de la Voie maritime, on a rendu hommage à l'ingéniosité humaine et à la coopération internationale auxquelles on doit cette impressionnante réalisation. A Massena, le Premier ministre, s'inspirant du poème *Mending Wall* de Robert Frost a suggéré que non seulement « les bonnes barrières » mais aussi « les bons fossés » font probablement « les bons voisins »; la Voie maritime est « un fossé vraiment merveilleux », a-t-il dit. A la Place des Nations, M. Camu a ajouté:

Le destin des grands fleuves n'est pas de diviser mais d'unir.

Accord scientifique Canada-Allemagne

Voici le texte d'un communiqué de presse diffusé par le ministère des Affaires extérieures, le 8 juillet 1969 :

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur Mitchell Sharp, a annoncé la signature d'un accord intergouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et le Canada concernant l'emploi des installations du Centre d'études spatiales de Fort Churchill, au Manitoba, à des fins de recherche scientifique. L'accord a été signé au nom de l'Allemagne par l'ambassadeur d'Allemagne, monsieur Joachim Friedrich Ritter, et au nom du Canada par monsieur Sharp. Il prévoit le maintien de la collaboration qui existait déjà entre le Canada et l'Allemagne en ce qui concerne l'utilisation du Centre d'études spatiales de Fort Churchill à des fins pacifiques pour le lancement de fusées-sondes de haute altitude. Le Conseil national de recherches du Canada fournira un appui technique aux scientifiques allemands qui travaillent à la mise en œuvre du programme.

Assistaient également à la cérémonie de signature monsieur Ernest-Günther Koch, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, et monsieur R. S. Rettie, directeur des installations de recherches spatiales, représentant le Conseil national de recherches.



M. Joachim Friedrich Ritter, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne (à gauche), et M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, signent un accord bipartite de recherche scientifique.

Visite de sénateurs canadiens en Tchécoslovaquie

Voici le texte du rapport qu'a présenté aux sénateurs, le 19 juin 1969, le leader du gouvernement au Sénat, M. Paul Martin :

En avril dernier, M. Dalibor Hanes, président de la Chambre des députés de l'Assemblée fédérale de la République socialiste de Tchécoslovaquie, a renouvelé l'invitation de longue date, faite au président du Sénat, de se rendre en Tchécoslovaquie à la tête d'un groupe de travail du Sénat; la visite, dont on avait fixé la date au mois de mai, a eu lieu à cette date.

Il était entendu que la délégation se rendrait en Tchécoslovaquie après la réunion de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg et que le président se ferait accompagner du sénateur Flynn, leader de l'opposition, du sénateur Aird, président du Comité des affaires extérieures du Sénat, et de moi-même, votre humble serviteur, leader du gouvernement au Sénat.

... Notre visite en Tchécoslovaquie du 18 au 22 mai a été agréable et instructive. Nous avons eu l'occasion de rencontrer et de discuter avec certaines personnalités politiques, y compris Alexandre Dubcek, président de l'Assemblée fédérale. Nous gardons un bon souvenir de cette visite et nous sommes sensibles aux problèmes politiques et économiques qui confrontent la Tchécoslovaquie.

... Il peut être utile de rappeler ici que la Tchécoslovaquie est bordée au nord-ouest par l'Allemagne, au nord-est par la Pologne, au sud-ouest par l'Autriche et enfin au sud-est et à l'est par la Hongrie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La population est d'environ 14 millions et demi d'habitants dont à peu près les deux tiers parlent le tchèque et le tiers le slovaque.

Nous avons certes au Canada beaucoup de Tchèques mais aussi beaucoup de Slovaques, et ceux d'entre nous qui connaissent ces groupes ethniques de la population canadienne les avaient bien présents à l'esprit pendant notre visite à Prague et à Bratislava.

Plus de 96 pour cent de la population de la Tchécoslovaquie sait lire et écrire, ce qui indique le niveau élevé de culture et de civilisation de ce pays fondé il y a cinquante ans par le grand philosophe et leader démocrate M. Masaryk. J'ai eu le privilège de connaître et de compter parmi mes amis son fils, ministre des Affaires étrangères de son pays pendant la Seconde Guerre mondiale. Comme chacun le sait, la Tchécoslovaquie a depuis 1948 un gouvernement communiste.

Peuple courageux et réaliste

Les événements tragiques qui se sont déroulés en août de l'année dernière sont certainement encore douloureusement vivants dans nos mémoires, comme

dans l'esprit du peuple tchécoslovaque. Il est inutile de s'appesantir aujourd'hui sur les faits antérieurs à ce mois d'août et cependant les souvenirs de l'exaltation que ressentait alors le peuple tchécoslovaque, exaltation qui s'est si bien répandue dans le monde entier, et parmi le peuple canadien au moins autant que chez les autres peuples, nous font venir au cœur une chaleur qui, avec le recul, se teinte de tristesse. Qu'il suffise d'ajouter qu'après le mois d'août, la population de la Tchécoslovaquie a jugé nécessaire de s'adapter à une nouvelle situation : un peuple courageux et réaliste devait découvrir un nouveau *modus vivendi*, qui lui permettrait de préserver le plus grand nombre possible des réformes et mesures instituées avant août, tout en persuadant ses partenaires du Pacte de Varsovie que les régimes régionaux, politiques et sécuritaires, ne seraient pas compromis.

Je n'ai pas l'intention aujourd'hui... de révéler intégralement les discussions que nous avons eues; et nous avons eu trois jours et demi de discussions continues. Personne ne souhaiterait aggraver le problème du Gouvernement de la Tchécoslovaquie ou de sa population, mais dans les limites de la prudence, je voudrais esquisser la nature des entretiens et mon impression du dialogue que nous avons eu à la fois avec d'importantes personnalités du Gouvernement



Le sénateur Paul Martin (à gauche), et l'ambassadeur du Canada en Tchécoslovaquie, M. T. B. B. Wainman-Wood (au centre), causent avec M. Kohout, ministre suppléant aux Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, lors d'une réception que ce dernier a donnée à Prague.

du Conseil fédéral lui-même et de l'Assemblée nationale, ainsi qu'avec des dirigeants des Gouvernements de l'État tchèque et de l'État slovaque.

Juste avant notre arrivée en Tchécoslovaquie, à cause de ce que je pourrais appeler les impératifs de la vie politique de ce pays, M. Alexandre Dubcek avait été remplacé, comme premier secrétaire du parti communiste de la Tchécoslovaquie, par M. Gustav Husak. La substitution s'était accompagnée d'autres changements structuraux qui, tout en affaiblissant la position des forces politiques qui avaient provoqué le mouvement de réforme de 1968, et en consolidant la position des forces qui s'étaient opposées à divers degrés au programme de réforme, semblaient néanmoins laisser la balance du pouvoir aux modérés qui peuvent espérer se mériter la confiance de la population.

Signe de modération

Naturellement, le Gouvernement de Tchécoslovaquie est demeuré dans une situation difficile, mais, pour compenser la censure plus sévère de la presse et les mutations continuelles de réformateurs aux postes officiels, aucun programme n'a été mis en œuvre pour persécuter les adversaires politiques. En fait, le 27 mai une amnistie conditionnelle a été annoncée pour ceux qui avaient fui à l'étranger. On peut aussi interpréter comme un signe de modération le fait que le professeur Ota Sik, appelé le « père » des programmes de réforme économique en Tchécoslovaquie, et qui est retourné le mois dernier dans son pays pour réfuter diverses accusations lancées par le comité central du Parti, n'ait pas été empêché, une fois exclu de ce comité, de quitter la Tchécoslovaquie afin de retrouver son poste de professeur dans une université suisse. J'ose espérer que l'on témoignera du même esprit éclairé à l'égard des autres personnalités tchécoslovaques en butte aux critiques du régime.

Étant donné l'intérêt que le Canada porte présentement à la question de réforme constitutionnelle, nous étions fort intéressés dans la nouvelle constitution de la Tchécoslovaquie, laquelle est entrée en vigueur le premier janvier de cette année. Nous avons aussi profité de l'occasion pour nous renseigner sur l'arrière-plan et sur le fonctionnement des corps politiques dans cette constitution.

... Je suis sûr que le sénateur Flynn et le sénateur Aird reconnaîtront avec moi que nous avons été très fiers de la façon dont notre Président a dirigé la délégation des sénateurs.

Au cours des cérémonies publiques, dans les conversations privées, partout où nous sommes allés, nous étions sous la direction de Son Honneur le Président, et je puis vous dire qu'il a guidé la délégation d'une façon exemplaire. Il a fait honneur à la Chambre et au pays à cette occasion. Il est significatif que la nôtre ait été la première délégation occidentale à visiter la Tchécoslovaquie récemment.

La nouvelle constitution tchécoslovaque prévoit une Assemblée fédérale composée de deux chambres, la Chambre des Nations et la Chambre du peuple.

A cela viennent s'ajouter deux Assemblées nationales, dont l'une représente les Tchèques et l'autre les Slovaques; elles s'appellent respectivement le Conseil national tchèque et le Conseil national slovaque. Un des faits saillants de notre voyage fut la visite à Bratislava, capitale de la République socialiste slovaque. M. Anton Tazky, vice-président, et les membres du Conseil national slovaque nous ont accueillis chaleureusement et nous ont mis au courant des progrès réalisés dans le développement national de la Slovaquie. Je suis sûr que le sénateur Flynn se rappellera les entretiens que nous avons eus un matin, dans le vieux palais de Bratislava, sur des questions d'intérêt mutuel.

A Prague, M. Cestmir Cisar, président du Conseil national tchèque, qui, vous vous en souviendrez peut-être, fut étroitement associé au programme de réforme qui a précédé l'invasion du mois d'août l'an dernier, nous a reçus aimablement. Il nous a permis de passer plusieurs heures à discuter très franchement avec lui de questions concernant son pays et ses relations avec les autres pays d'Europe. A tout prendre, il a répondu ouvertement à toutes nos questions et participé à une discussion générale très franche.

Chacun d'entre nous a interprété à sa façon ces entretiens et fait un rapport au Gouvernement du Canada. Cela sera très utile pour évaluer nos relations avec la Tchécoslovaquie.

Rencontre avec M. Dubcek

Nous avons eu la chance tout à fait spéciale, comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, de rencontrer M. Alexandre Dubcek, président de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque et, jusqu'à il y a quelques mois, chef véritable du Gouvernement de ce pays, et qui demeure une personnalité très importante dans son Gouvernement. Nous avons pu échanger des vues avec lui. Il est membre du Præsidium et chef de l'Assemblée fédérale tchécoslovaque.

Il nous a parlé à loisir pendant tout un après-midi, soulignant la loyauté de la Tchécoslovaquie à l'égard des pays de l'Europe de l'Est. Il s'est également efforcé de décrire les assises et le fonctionnement de la nouvelle constitution ainsi que l'espoir que son pays mettait en elle. Il m'a impressionné, ainsi que tous mes collègues, j'en suis sûr, par sa sincérité, son idéalisme et son patriotisme. Nous ne pouvions nous empêcher d'éprouver de la sympathie pour ce qu'il avait enduré et pour les épreuves incessantes auxquelles il est en lutte dans cette situation tragique et compliquée où il se trouve en ce moment, ainsi que ses amis et son pays tout entier.

Je crois pouvoir assurer les honorables sénateurs que nous avons trouvés en Tchécoslovaquie une compréhension très générale de la position adoptée par le Canada après les événements d'août dernier. En condamnant l'agression, le Canada a refusé d'admettre qu'aucun État ou groupe d'États ait le droit d'intervenir par la force dans les affaires intérieures d'un autre État mais nous avons bien compris à quel point la position de la Tchécoslovaquie était difficile et délicate et nous nous sommes efforcés — avec succès je l'espère — de ne

la rendre en aucune manière plus difficile. Je puis dire que la position canadienne demeure la même et mes remarques aujourd'hui doivent, évidemment, être interprétées dans ce contexte.

La Tchécoslovaquie fait face à beaucoup de difficultés en raison de sa position géographique et d'influences historiques, politiques et économiques dont plusieurs échappent à son contrôle. Notre visite nous a aidés à mieux comprendre la nature de ces difficultés et nous a donné lieu d'espérer, qu'à travers celles-ci, il était possible de se frayer un chemin qui s'accorde avec les nobles et profondes aspirations des peuples tchèque et slovaque. Je crois également que rien n'était plus propice à souligner la sympathie et l'admiration du peuple canadien qu'un échange de vues comme celui-là entre parlementaires.

Lorsque j'étais secrétaire d'État aux Affaires extérieures j'ai participé à maintes conversations avec des ministres des Affaires étrangères et autres et je puis dire bien franchement que je n'en ai pas eu de plus franches, et de plus utiles que celles que j'ai échangées avec M. Dubcek et ses collègues tant du côté tchèque que du côté slovaque. Dans ce compte rendu très général de notre visite en Tchécoslovaquie j'espère avoir indiqué que nous avons eu l'occasion de parler franchement et d'exposer nos points de vue sans détour. Nous avons désormais une responsabilité commune à titre de membres de la délégation: utiliser au mieux les renseignements que nous avons rapportés et les réactions que nous avons observées. . . .

L'Organisation internationale du Travail

PARTICIPATION CANADIENNE

UNE DES premières mesures prises par les négociateurs de la paix réunis à Paris en 1919 fut d'établir une commission (formée de représentants de neuf pays) chargée de rédiger les clauses des traités de paix relatives au travail. Les délibérations de la commission ont abouti à une proposition visant à établir l'Organisation internationale du Travail, qui serait un organisme autonome dans le cadre de la Société des Nations.

Aucun représentant du Canada ne faisait partie de cette commission; toutefois, la délégation de l'Empire britannique tenait notre pays au courant des délibérations. Lorsque la commission se pencha sur la composition du Conseil d'administration, l'organe exécutif de l'Organisation, elle décida que le Canada et les autres Dominions ne pourraient pas obtenir de siège, parce que la Grande-Bretagne en faisait partie.

Cette décision n'eut pas l'heur de plaire à la délégation du Canada à la Conférence de Paris, dirigée par le premier ministre sir Robert Borden. De fait, sir Robert refusa de l'accepter et, par sa résistance opiniâtre, il vint finalement à bout d'assurer au Canada, à titre de l'un des huit principaux pays industriels, un siège au Conseil d'administration.

Cette attitude ferme du premier ministre Borden était importante à deux points de vue. Elle marquait un grand pas en avant dans la lutte menée par le Canada pour jouer un rôle indépendant dans les affaires internationales et elle manifestait ouvertement le désir de notre pays de participer, dès le début, à l'activité de l'Organisation internationale du Travail.

Application des conventions de l'OIT

Dans les débuts de sa participation à l'OIT, le Canada cherchait surtout à appliquer uniformément les dispositions des différentes conventions internationales à la grandeur du pays, afin de remplir ses obligations de pays membre de l'Organisation. Le problème qui se posait, évidemment, était de décider si les lois fédérales pouvaient rendre exécutoires les conventions dont les sujets relèvent de la compétence des provinces.

Lors de l'établissement de l'OIT à la Conférence de Paris, les membres de la délégation canadienne étaient en général d'avis que l'article 132 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, concernant les traités internationaux, accordait au Parlement le droit de s'acquitter de toute obligation imposée par sa participation à l'OIT. Toutefois, cette théorie fut mise à l'essai lorsque l'on tenta d'appliquer les dispositions d'une convention imposant la journée de travail de huit heures et la semaine de 48 heures, laquelle avait été adoptée

lors de la première Conférence internationale du Travail, tenue à Washington en 1919.

Même si la convention avait soulevé un grand enthousiasme, immédiatement après la conférence, les efforts déployés pour obtenir le consensus sur le mode d'application de ses dispositions n'ont pas été fructueux. Le ministère de la Justice a tranché la question de compétence en décidant que la durée du travail relevait carrément de l'autorité des provinces et qu'ainsi, la convention ne pouvait être appliquée à l'ensemble du pays que si des lois étaient adoptées par chaque province, ainsi que par le gouvernement fédéral en ce qui concerne les industries relevant de sa compétence.

En 1923, une rencontre entre les représentants du gouvernement fédéral et ceux des provinces n'a pas permis de résoudre le problème; elle fut suivie d'une période d'inactivité au cours de laquelle peu d'efforts furent faits pour traiter des autres conventions de l'OIT reliées à des questions relevant de l'autorité des provinces. Le gouvernement fédéral a tout de même adopté certaines lois qui avaient trait à des conventions de l'OIT se rapportant aux conditions de travail des marins qui sont soumis à la Loi sur la marine marchande du Canada.

Les années trente

Au cours des années 1930, on a tenté de nouveau de rendre exécutoires les lois fédérales portant sur des conventions de l'OIT qui touchaient à des questions relevant de la compétence des provinces. Encore une fois, il s'agissait de la convention visant la durée du travail et, encore une fois, la détermination était fondée sur l'article 132 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Le premier ministre R. B. Bennett prit l'initiative de ratifier cette convention et il en fit entrer les dispositions dans une série de mesures destinées à diminuer le chômage causé par la dépression. Le Parlement adopta la loi qui devait s'appliquer à l'ensemble de l'industrie canadienne. Toutefois, le Gouvernement Bennett était défait avant la proclamation de la mesure législative globale. Elle fut référée à la Cour suprême, qui se divisa à trois contre trois au sujet de la validité des mesures. On en confia ensuite l'étude à la section judiciaire du Conseil privé qui décida qu'elles excédaient les pouvoirs du Parlement du Canada.

Par la suite, la Commission royale Rowell-Sirois sur les relations entre le Dominion et les provinces a étudié la situation du Canada concernant les conventions de l'OIT et a recommandé que « le Dominion et les provinces déterminent ensemble le moyen d'exécuter les conventions internationales du Travail ». Vint ensuite la Seconde Guerre mondiale et l'on porta moins d'intérêt aux affaires de l'OIT. Toutefois, le Canada invita le personnel du Bureau international du Travail, qui est le Secrétariat permanent de l'OIT, à venir établir temporairement son bureau principal dans les murs de l'Université

McGill, à Montréal. Il y demeura jusqu'en 1948, puis retourna à son siège permanent, à Genève.

Après la guerre, la ratification, par le Gouvernement Bennett, de la convention visant la durée du travail se révéla embarrassante pour notre pays qui se trouva dans l'impossibilité d'en appliquer les dispositions. Cela rendit le gouvernement fédéral plus prudent et, de fait, l'opinion qui a dominé durant les 15 années subséquentes voulait que le Canada ne cherche pas à ratifier des conventions touchant à des domaines où les pouvoirs législatifs étaient partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Nouvelle ère de collaboration fédérale-provinciale

Vers les années 1960, cependant, on a commencé à changer d'avis lorsque le ministre du Travail du Canada a accepté l'idée que le gouvernement fédéral n'agissait pas d'une façon contraire à la constitution en ratifiant des conventions, même si les provinces devaient nécessairement adopter des lois pour se conformer aux dispositions de ces normes.

Ce fut le début d'une nouvelle période de collaboration fédérale-provinciale intensive concernant les questions qui ont trait à l'OIT. Par exemple, on fait tous les efforts possibles pour adjoindre deux représentants des gouvernements provinciaux à la délégation canadienne, à la Conférence internationale du Travail. En plus, des observateurs font souvent partie de ces délégations et on les encourage à travailler de concert avec la délégation officielle. Il en est résulté, de la part des gouvernements provinciaux, une meilleure intelligence du fonctionnement de l'OIT et un plus grand intérêt au sujet de ses activités.

Ces dernières années, trois conventions de l'OIT portant sur des sujets qui relèvent partiellement de l'autorité des provinces ont été ratifiées. Il s'agit de la convention de 1964 sur la discrimination en matière d'emploi, de celle qui a trait à la politique de l'emploi et de celle qui interdit d'employer des femmes aux travaux souterrains dans les mines (les deux dernières adoptées en 1966). Les Canadiens avaient un motif particulier de se réjouir de la ratification de la convention concernant la discrimination en matière d'emploi, puisque trois des leurs avaient été associés étroitement aux travaux de l'OIT sur ce sujet, quelques années auparavant. M. Arthur Brown avait été président du comité de la Conférence de l'OIT, tandis que M. Allen Campbell, de la *Canadian Westinghouse*, et M. Kalman Kaplansky, de la division canadienne de l'OIT, avaient agi respectivement à titre de président du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. De fait, cette convention a été l'un des principaux facteurs qui ont incité plusieurs administrations canadiennes à adopter des lois sur les justes méthodes d'emploi.

Jusqu'à présent, le nombre des conventions de l'OIT ratifiées par le Canada s'élève à 24; la plupart ont trait à des domaines qui relèvent exclusivement de l'autorité fédérale. Cependant, le nouvel esprit de collaboration qui rapproche les autorités fédérales et provinciales conduira probablement

à la ratification d'un plus grand nombre de conventions dont l'objet touche partiellement à des domaines de compétence provinciale.

Jusqu'ici, évidemment, le Canada s'est intéressé à l'OIT en se préoccupant d'appliquer les normes internationales du travail, adoptées par l'Organisation afin d'améliorer les lois ouvrières fédérales et provinciales, mais notre pays commence à manifester son désir de dépasser ses frontières pour entrer dans des domaines où il pourra coopérer à des programmes organisés par l'OIT à l'échelle mondiale.

Par exemple, à la suite d'entretiens avec les hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international, le Canada s'est engagé au début de 1969, dans des activités en Tanzanie qui sont financées par le Programme des Nations Unies pour le développement et mises en œuvres par l'O.T. Le Canada s'est engagé à y faire fonctionner un centre modèle de formation, qui fait partie d'un régime national d'apprentissage, et notre pays se chargera de payer les dépenses occasionnées par l'envoi d'instituteurs canadiens dans ce pays, et de fournir les machines et le matériel requis.

Érables pour le "Bois des philosophes" au Japon

L'UNIVERSITÉ Waseda à Tanohata-mura dans la préfecture d'Iwate au Japon est en train de créer à l'intention des étudiants un refuge sylvain appelé *Shi-no-mori* ou « Bois des philosophes ». D'après M. Kenichi Abe, ancien président de l'Université, « ce bosquet offrira aux étudiants un coin éloigné des distractions citadines où ils pourront allier les gros travaux physiques aux études et à la méditation dans un milieu tranquille tandis que les villageois bénéficieront sur le plan culturel des contacts qu'ils auront avec les étudiants ».

En mai de cette année l'ambassadeur du Canada au Japon, M. H. O. Moran, a participé à une cérémonie de plantation d'arbres à l'Université Waseda au cours de laquelle il a offert au nom du peuple canadien cinquante jeunes érables à sucre qui feront partie du « Bois des philosophes ».



Pendant la cérémonie de plantation d'arbres à l'Université Waseda, l'ambassadeur et M^{me} Moran manient la pelle et la pioche pour planter l'un des 50 jeunes érables à sucre qui feront partie du « Bois des philosophes ». L'homme qui est à gauche de M. Moran tient un parchemin, témoignage de reconnaissance de l'Université.

Le Burundi et le Canada

ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS DIPLOMATIQUES

LE PROGRAMME du Canada visant à renforcer les relations diplomatiques en Afrique est plus près de son but depuis le commencement de l'année, puisqu'on a établi des relations diplomatiques avec la République du Burundi. M. Terrence Nsanze, ambassadeur du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies, a présenté le 27 mars ses lettres de créance au Gouverneur général, M. Michener, et M. Marc Baudoin, ambassadeur du Canada au Congo-Kinshasa, a présenté le 6 juin ses lettres de créance au président de la République du Burundi dans la ville capitale de Bujumbura. Conformément au système des accréditations multiples, M. Nsanze continuera de résider à New York et M. Baudoin à Kinshasa.

En présentant leurs lettres, les deux ambassadeurs ont exprimé l'espoir que les relations entre le Canada et le Burundi prendront une vigueur et une cordialité accrues puisque les deux pays ont en commun l'usage du français et la qualité d'États bilingues, source de diversité culturelle. M. Nsanze est revenu en juin à Ottawa, où il a fait une visite de courtoisie au premier ministre M. Trudeau.

Dans le passé, les contacts entre les deux pays étaient assez rares. Actuellement, nous parrainons cinq nationaux du Burundi qui étudient dans les universités canadiennes. De plus, 14 membres bénévoles du Service civique canadien outre-mer et 22 missionnaires canadiens font de l'enseignement dans le Burundi. Les initiatives de ces citoyens canadiens ont créé un climat de confiance qui s'intensifie grâce aux relations diplomatiques établies récemment.

Histoire du Burundi

Vers la fin du XIX^e siècle, le royaume africain du Burundi, qui remonte au début du XVI^e siècle, est annexé à l'Afrique orientale allemande. Occupé par les troupes belges en 1916 et uni au Rwanda après la Première Guerre mondiale, le territoire du Rwanda-Burundi est placé sous mandat, puis sous administration belge. Après la Seconde Guerre mondiale, la tutelle du Rwanda-Burundi est confiée à l'Organisation des Nations Unies, bien que le territoire demeure sous administration belge. En 1961, on établit un gouvernement presque autonome. Le Burundi accède à l'indépendance complète le 1^{er} juillet 1962 à titre de monarchie constitutionnelle.

Après plusieurs changements de gouvernement, le roi Ntare Rwa-
renoncer au trône en 1966 à la suite d'un coup d'État dirigé par le premier
ministre, le capitaine Michel Micombero, qui proclame la République du
Burundi et en assume la présidence. Depuis, le président a chargé son Gouver-
nement de l'étude d'une nouvelle constitution.

Vie nationale

Le Burundi compte trois millions et demi d'habitants, dont presque 85 pour cent sont des Bahutus (le reste de la population se compose surtout de Batutsis et de Batwas, de quelques Congolais, Souhaélis et Européens), qui vivent presque tous dans les campagnes. Bujumbura compte 71,000 habitants et elle est le grand centre du commerce et du gouvernement.

Le Burundi, comme le Canada, est une nation bilingue dont les langues officielles sont le français et le kirundi. Le français est la langue administrative tandis que le kirundi est la langue populaire courante. Les journaux et la radiodiffusion utilisent les deux langues officielles de même que le souhaéli, l'anglais et le kisouhaéli.

Économie

Quatre-vingt-dix pour cent de la population du Burundi s'occupent d'agriculture. Bien que le marché national consomme presque toute la production agricole, les exportations de café et de coton sont considérables. Le Burundi est actuellement en quête de plus grands marchés pour ces produits.

Le Plan quinquennal du Gouvernement vise à augmenter la production agricole et à accélérer le développement industriel, en particulier dans le secteur minier, qui pourrait être lucratif. Il reste encore à exploiter les gisements d'or et de minerais précieux qu'on a découverts, de même que les filons de cuivre, de nickel, de plomb et d'autres minerais dont on soupçonne l'existence.

Le secteur manufacturier se limite à la production de textiles, de savon et de bière et au traitement du café. Une fabrique de la société BATA de Gaborone produit 2,000 paires de chaussures et de sandales par jour.

Relations internationales

Comme bien des pays en voie de développement, le Burundi n'a pas participé activement aux affaires internationales, parce qu'il a choisi de résoudre d'abord ses propres problèmes. Toutefois, le Burundi est membre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité africaine, et il est directement en rapport avec plus de 20 pays. Il est manifeste que le Burundi, en établissant des relations diplomatiques avec le Canada, désire multiplier ses contacts avec le monde extérieur.

Le Canada à Versailles

PUBLICATION DE DOCUMENTS RELATIFS AUX RELATIONS
EXTÉRIEURES DU CANADA

IL y a plus d'une décennie, M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, déclarait que la publication des documents officiels constituait la tâche principale que le ministère des Affaires extérieures avait assignée à la Direction de la documentation. Le chef de cette Direction, M. George P. de T. Glazebrook, historien canadien renommé, entreprit la préparation d'une série de volumes sous le titre de: *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*. Le premier volume parut en février 1968.

Le tome II, portant sur *La Conférence de la Paix tenue à Paris en 1919*, paraîtra bientôt et il sera en vente dans les librairies du Gouvernement canadien à \$5 l'exemplaire. Il a été édité par M. R. A. MacKay, ancien sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, qui est actuellement professeur externe de sciences politiques à l'Université Carleton.

Comme son titre l'indique, le tome II traite presque exclusivement de la Conférence de la Paix tenue à Paris en 1919. Ce tome II, moins volumineux que les autres, renferme 200 documents et une annexe de 20 mémoires qu'on a empruntés surtout aux dossiers du Ministère, aux recueils de documents de MM. Borden et Christie, aux dossiers du Gouverneur général et aux Archives publiques du Canada. Le document le plus intéressant de ce recueil est sans doute une brève note remise à sir Robert Borden, à sa demande, et portant les signatures de MM. Georges Clémenceau, Woodrow Wilson et David Lloyd George, plénipotentiaires de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne. En voici la teneur:

Comme la question de l'interprétation de l'Article IV du Pacte de la Société des Nations a été soulevée, sir Robert Borden nous a invités à déclarer si nous sommes d'avis, à savoir si en vertu des premier et second paragraphes de cet Article, les représentants des dominions autonomes de l'Empire britannique peuvent être nommés membres du Conseil. Nous n'hésitons pas à déclarer que nous sommes entièrement d'accord sur ce point de vue. S'il existe le moindre doute, il serait complètement dissipé par le fait que les Articles du Pacte ne sont pas assujettis à une interprétation juridique ou technique.

Le Quai d'Orsay, Paris, le six mai 1919.

G. CLÉMENCEAU
WOODROW WILSON
D. LLOYD GEORGE

Rédaction hâtive

Dans un sens, ce document atteste que le Canada possède la personnalité internationale, et lui reconnaît le droit à une part entière au sein de la communauté internationale.

munauté internationale, du moins en ce qui concerne la Société des Nations. Le texte original de la note est tapé sur papier uni, et il comporte quelques petites corrections à la machine à écrire. On trouvera en frontispice du Tome II le fac-similé de ce texte rédigé et signé à la hâte. Sir Robert Borden avait envoyé la note à Ottawa avec instructions de la garder en lieu sûr. Toutefois, il a eu négligence car un coin du document révèle la brûlure d'une cigarette. En fait, le Ministère l'a complètement perdu de vue jusqu'en 1961, un fonctionnaire de la Direction de la documentation l'ayant alors découvert parmi les documents de sir Joseph Pope.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la publication du tome II. La préparation du tome I a été longue. Celle du tome II n'a pas été particulièrement rapide mais elle a toutefois pris moins de temps que celle du tome I. Entre-temps le tome III, compilé au cours des vacances d'été par le professeur Lovell G. Clark, de l'Université du Manitoba, est sous presse et doit paraître bientôt.

Actuellement, le Ministère retient les services de deux historiens à qui incombe la responsabilité de préparer certains des volumes subséquents. M. Alex I. Inglis, qui est engagé à ce titre pour la période allant de juillet 1968 à l'été 1970, a fini d'éditer les tomes II et III et il travaille aux tomes IV et V, qui porte le recueil jusque vers 1935. Depuis juillet 1969, M. John A. Munro collabore avec l'équipe d'historiens et il édite le tome VI qui portera sur la période allant de 1935 au début de la Seconde Guerre mondiale.

En mai 1969, le Premier ministre a annoncé une nouvelle réglementation régissant l'accès aux documents officiels. Après 30 ans tous les dossiers seront confiés aux Archives publiques du Canada où les personnes intéressées pourront éventuellement les consulter. Par suite de cette décision le ministère des Affaires extérieures entend accélérer la parution des prochains volumes afin d'en venir au point où les documents seront publiés vers leur trentième année, conformément à la nouvelle réglementation. Cela aura pour avantage de rendre les documents accessibles à un public plus vaste que celui qui peut venir les consulter aux Archives à Ottawa.

CONFÉRENCES

- CNUCED, Conseil sur le commerce et le développement, neuvième session: Genève, du 23 août au 12 septembre.
- Conférence mondiale sur les oiseaux nuisibles à l'aviation: Kingston (Ontario), du 2 au 5 septembre.
- Conférence de la Croix-Rouge internationale, vingt et unième session: Istanbul, du 13 au 16 septembre.
- Conférence des orateurs et des présidents du scrutin du Commonwealth: Ottawa, du 8 au 12 septembre.
- Assemblée générale des Nations Unies, vingt-quatrième session: New York, le 16 septembre.
- Union postale universelle, seizième congrès: Tokyo, du 1^{er} octobre au 14 novembre.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence générale: Port of Spain, du 4 au 19 octobre.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Victoria (Colombie-Britannique), du 14 au 31 octobre.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle: Bruxelles, du 27 au 31 octobre.
- Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire: New Delhi, du 30 octobre au 7 novembre.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, quinzième session: Rome, du 8 au 27 novembre.
- Association internationale des Parlementaires de langue française, deuxième conférence annuelle: Tunisie, janvier 1970.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. A. D. Morgan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Prague, à compter du 25 mai 1969.
- M. J. T. Devlin, du haut commissariat du Canada à Kuala Lumpur, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juin 1969.
- M. J. E. Hyndman démissionne du ministère des Affaires extérieures le 15 juin 1969.
- M. J. M. Siegrist, de l'administration centrale, est affecté au consulat du Canada à Melbourne, à compter du 15 juin 1969.
- M. P. O. Lee, de l'ambassade du Canada à Téhéran, est affecté à l'administration centrale, à compter du 16 juin 1969.
- M. T. P. O'Connor, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Addis-Abéba, à compter du 16 juin 1969.
- M. A. D. Bryce, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Moscou, à compter du 17 juin 1969.
- M^{lle} J. E. Munro, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affectée à l'administration centrale, à compter du 17 juin 1969.
- M. G. L. Gagné démissionne du ministère des Affaires extérieures le 19 juin 1969.
- M^{lle} S. M. Wise démissionne du ministère des Affaires extérieures le 20 juin 1969.
- M. F. S. Lemon est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent acheteur et fournisseur de classe 3, à compter du 23 juin 1969.
- M. R. C. Smith, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à l'administration centrale, à compter du 24 juin 1969.
- M. S. J.-O. Cloutier, de l'administration centrale, est affecté au consulat général du Canada à Boston, à compter du 24 juin 1969.
- M. G. Gagné, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Tunis, à compter du 25 juin 1969.
- M. R. W. Nadeau, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté au haut commissariat du Canada à Addis-Abéba, à compter du 26 juin 1969.
- M. F. A. D. Blair, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Oslo, à compter du 27 juin 1969.
- M. E. Martel, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à San José, à compter du 27 juin 1969.
- M. B. K. Watson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Liéna, à compter du 27 juin 1969.
- M. H. C. Hampson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à La Haye, à compter du 27 juin 1969.
- M. M. F. Kirk est retraité de la Fonction publique à compter du 28 juin 1969.

- M. Pierre Trottier, détaché pour l'année universitaire 1968-1969 en qualité de diplomate associé auprès de l'Institut des Affaires internationales de l'Université Harvard, est affecté à l'administration centrale, à compter du 30 juin 1969.
- M^{11e} M. C. Fletcher, de la mission permanente du Canada auprès de l'ONU à New York est affecté à l'administration centrale, à compter du 30 juin 1969.
- M. R. M. Bennett est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'ingénieur de classe 7, à compter du 1^{er} juillet 1969.
- M. G. Dick est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'administrateur du personnel de classe 3, à compter du 1^{er} juillet 1969.
- M. S. E. Riethman, du haut commissariat du Canada à Wellington, est affecté à l'administration centrale, à compter du 1^{er} juillet 1969.
- M. R. E. Caldwell, de l'ambassade du Canada à Prague, est affecté au haut commissariat du Canada à Nicosie, à compter du 2 juillet 1969.
- M. R. W. Clark, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève, à compter du 2 juillet 1969.
- M^{11e} M. D. Buckley-Jones, de l'ambassade du Canada à Lima, est affectée à l'administration centrale, à compter du 2 juillet 1969.
- M. J.-M.-G. Déry, du haut commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 juillet 1969.
- M. J. Montpetit, de l'ambassade du Canada à Beyrouth, est affecté à l'administration centrale, à compter du 2 juillet 1969.
- M. A. J. J. Young, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bonn, à compter du 2 juillet 1969.
- M^{11e} A. M. Doyle, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à Nairobi, à compter du 4 juillet 1969.
- M. D. G. MacKinnon, de l'ambassade du Canada à San José, est affecté à l'administration centrale, à compter du 6 juillet 1969.
- M. G.-R.-J. Gingras est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 7 juillet 1969.
- M. J.-Y. Grenon, de l'ambassade du Canada à Dakar, est affecté à l'administration centrale, à compter du 7 juillet 1969.
- M. A. E. H. Campbell, du haut commissariat du Canada à Georgetown, est affecté à l'ambassade du Canada à Madrid, à compter du 9 juillet 1969.
- M. M. C. Temple, de l'administration centrale, est affecté à la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle du Laos, à compter du 9 juillet 1969.
- M. G. A. H. Pearson, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 11 juillet 1969.
- M. P. A. Oldham, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Wellington, à compter du 11 juillet 1969.
- M. A.-C.-E. Joly de Lotbinière démissionne du ministère des Affaires extérieures le 11 juillet 1969.

- M. J.-M. Côté, ambassadeur du Canada au Sénégal, affecté à l'administration centrale, à compter du 12 juillet 1969.
- M. R.-P. Gilbert, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, à compter du 13 juillet 1969.
- M. M. Beaubien, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'ambassade du Canada à Téhéran, à compter du 14 juillet 1969.
- M. J. C. Wood, de l'ambassade du Canada à Madrid, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 juillet 1969.
- M. L. Houzer, de la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'ONU à Genève, est affecté à l'administration centrale, à compter du 15 juillet 1969.
- M. W. H. Holmes, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à l'administration centrale, à compter du 16 juillet 1969.

AFI

Al
Ce
et d

Les

Vol. XX

AssemE

l'Organ

Colloque

Visite d

Visite de

Nominati
minis

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 9

Table des matières

Septembre 1969

Assemblée générale des Nations Unies	346
Organisation internationale du Travail	370
Colloque de Montebello	373
Visite du catholicos arménien	375
Visite des diplômés de l'ÉNA d'Algérie	376
Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures	374

Assemblée générale des Nations Unies

VINGT-QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE — DÉVELOPPEMENTS PRÉVUS

Le 16 septembre 1969, les 126 États membres des Nations Unies se réuniront à New York pour l'ouverture de la vingt-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le chef de la délégation guatémaltèque (président de la session de l'an dernier) ouvrira la session et invitera les membres de l'Assemblée à observer une minute de silence consacrée à la prière et à la méditation, puis il désignera la Commission de vérification des pouvoirs.

L'Assemblée élira ensuite au suffrage secret le président de la vingt-quatrième session. Le nouveau président élu occupera son siège sur le podium et déclarera ouverte la vingt-quatrième session. Jusqu'ici il n'a été annoncé qu'un seul candidat à la présidence, Mademoiselle Angie Brooks, sous-secrétaire des Affaires étrangères du Libéria et son élection semble assurée.

Viendra ensuite l'élection des dix-sept vice-présidents, comprenant, en plus des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sept vice-présidents des pays afro-asiatiques, un de l'Europe orientale, trois de l'Amérique latine et deux de l'Europe occidentale et autres états. Le groupe dont fait partie le président de l'Assemblée perd une des vice-présidences qui lui est normalement attribuée pour que le nombre total de vice-présidents ne s'élève qu'à dix-sept. Présentement, voici, d'après les renseignements obtenus, la liste des candidats à ces postes :

Afrique et Asie :	Indonésie, Mongolie, Malawi, Nigéria
Amérique latine :	Aucun candidat jusqu'ici
Europe orientale :	Aucun candidat jusqu'ici
Europe occidentale et autres pays :	Danemark, Luxembourg

L'Assemblée procédera ensuite à la création de sept grandes Commissions chargées de son fonctionnement. Les candidats probables ou connus au poste de président des commissions sont les suivants :

Première Commission :	Questions politiques et de sécurité, y compris le désarmement (Pakistan)
Commission politique spéciale :	Participe aux travaux de la Première Commission (Afghanistan, Pologne)
Deuxième Commission :	Questions économiques (Grèce)
Troisième Commission :	Questions sociales et culturelles (Mauritanie)
Quatrième Commission :	Questions coloniales et de tutelle (Congo-Kinshasa)

Cinquième Commission : Questions administratives et budgétaires (Brésil)

Sixième Commission : Questions juridiques (Équateur)

Le président, les vice-présidents et les sept présidents de Commissions forment le Bureau qui étudie l'ordre du jour provisoire, recommande les points à discuter par l'Assemblée, voit à l'attribution des points de l'ordre du jour aux grandes commissions et dirige et coordonne les travaux de l'Assemblée.

Outre les sept grandes Commissions, l'Assemblée a établi deux comités permanents : le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité des contributions, sans mentionner nombre d'autres organes subsidiaires et spéciaux qui tous s'occupent de questions particulières ou périodiques.

Aussitôt après l'adoption de l'ordre du jour, l'Assemblée entreprend un débat général qui dure quelque trois semaines. Au cours de cette période, les chefs des délégations font d'importants exposés de leur politique, expliquent l'attitude de leur gouvernement sur les questions dont l'Assemblée est saisie ou soulignent l'importance qu'attache leur pays à telle ou telle question.

Au début d'octobre, les sept grandes Commissions éliront leurs vice-présidents et leurs rapporteurs et décideront de la priorité à apporter aux articles à l'ordre du jour.

Lorsqu'une Commission a terminé l'examen d'une question inscrite à l'ordre du jour, elle renvoie une résolution ou toute autre décision à une séance plénière de l'Assemblée, par l'entremise de son rapporteur. Les séances plénières ont lieu lorsque l'ordre du jour propre de l'Assemblée le réclame ou lorsqu'il y a lieu d'étudier les rapports du Comité des rapporteurs. Dans la pratique, il est rare que les décisions des commissions soient renversées en séance plénière. La chose n'est pas impossible toutefois et elle peut se produire s'il y a une vive opposition entre les membres, sur des points précis. Au sein des Commissions les résolutions sont adoptées à une majorité simple. En séance plénière, il faut la majorité des deux tiers pour toutes les questions importantes, aux termes de la Charte de l'ONU (Article 18).

L'étude d'une question inscrite à l'ordre du jour se poursuit habituellement selon un plan bien établi. Elle commence par un débat sur tous les aspects du problème; ce débat peut se terminer après quelques heures ou durer jusqu'à trois semaines, selon le cas. Au cours de ce débat, les idées se cristallisent, diverses délégations présentent des projets de résolutions et des amendements à ces projets. On examine ceux-ci non seulement quant à la forme mais aussi quant à leur intention et à leurs modalités, après quoi ils sont mis aux voix. Fondamentalement, il existe trois manières d'adopter une résolution. Si le président est convaincu que tous les États membres sont en faveur du projet de résolution, il déclare simplement, sauf opposition, la résolution adoptée à l'unanimité. Dans les autres cas, les délégations indiquent leur approbation, leur opposition ou leur abstention au moyen d'un vote à main levée; on n'enregistre

alors que le total des voix pour et contre, ainsi que celui des abstentions ou bien par appel nominal; dans ce cas, chaque délégation énonce oralement son choix et le vote de chacune figure au procès-verbal. Parfois, les mises aux voix soulèvent des questions de procédure; aussi, l'observateur averti tient-il compte du règlement intérieur de l'Assemblée.

On peut, durant la session, se procurer les documents publiés par l'ONU; il faut les examiner attentivement pour être en mesure de bien suivre les travaux de l'Assemblée. La Mission permanente à New York a rédigé un guide que peuvent consulter les délégations pour obtenir la documentation dont elles ont besoin. Le *Journal*, publié tous les jours, donne l'heure et le lieu de séances de l'Assemblée et de ses Commissions, ainsi que les points à l'ordre du jour de chacune et les documents s'y rapportant. Il est établi un compte rendu sténographique des délibérations des séances plénières et de la Première Commission; un compte rendu analytique des travaux de toutes les Commissions des études portant sur les sujets dont les commissions sont saisies; des projets de résolutions; des rapports des rapporteurs et autres documents. On peut l'ordinaire se procurer ces textes et autre documentation auprès des documentalistes des commissions.

L'ordre du jour définitif de l'Assemblée comprendra vraisemblablement plus de quatre-vingt-dix points. Il ne saurait être question d'exposer ici la genèse de chacun et on ne peut préciser la Commission qui en fera l'examen. L'ordre du jour définitif de chaque Commission sera présenté sous forme de document dès que l'Assemblée se sera prononcée sur les rapports du Bureau. Dans l'intervalle, on peut consulter l'ordre du jour provisoire. Nous passons en revue les points les plus importants. Le lecteur ne doit pas oublier que bon nombre d'entre eux remontent loin en arrière et exigeraient, pour être bien compris, des heures d'étude.

Questions traitées en séance plénière

Élections au Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité a quinze membres. Cinq sont des membres permanents (Chine, France, Grande-Bretagne, États-Unis et URSS), et dix des membres non permanents. Ces derniers sont élus à partir de quatre régions géographiques, cinq membres étant élus chaque année pour deux ans. Le Canada, qui a été élu au cours de la vingt et unième session, a terminé son mandat l'an dernier. Le tableau ci-dessous indique les candidats déclarés pour occuper ces postes au moment présent :

	Sièges par région	Sièges vacants	Candidats
Afrique-Asie	5	3	Togo Sierra Leone Burundi Syrie

Europe orientale	1	1	Pologne
Amérique latine	2	1	Nicaragua
Europe occidentale et autres pays (y compris le Canada)	2	—	—

Élections au Conseil économique et social

Lors de la vingtième session de l'Assemblée (1965), neuf nouveaux sièges ont été ajoutés aux dix-huit du Conseil; il en compte maintenant vingt-sept. Voici la distribution officielle des nouveaux sièges : sept vont à l'Afrique et à l'Asie; un à l'Amérique latine et un à l'Europe occidentale et aux autres états (y compris le Canada).

Le tableau suivant indique les sièges vacants dans chaque région ainsi que les candidats connus ou présumés. Le mode habituel de distribution des sièges, comme la chose se faisait au début, a été combiné avec le mode de répartition officielle des nouveaux sièges selon les régions.

	Nombre de sièges	Nombre de sièges vacants	Candidats
Grandes puissances (France, Grande-Bretagne, États-Unis, URSS)	4	1	France
Afrique-Asie	12	4	Ceylan, Liban, (Groupe asiatique), Nigéria, Ghana, RAU, Kenya (Groupe africain)
Amérique latine	5	1	Haïti
Europe occidentale et autres pays	4	2	Grèce (Italie — Pay-Bas)
Europe orientale	2	—	—

Rapport du Comité spécial des vingt-quatre sur le colonialisme

Le Comité spécial des Vingt-Quatre a pour tâche de surveiller l'application de la Déclaration coloniale de décembre 1960 qui proclamait la nécessité de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Le Comité se réunit régulièrement dans l'intervalle qui sépare les sessions de l'Assemblée. Cette année, l'Assemblée examinera des recommandations du Comité spécial touchant divers territoires coloniaux comme la Rhodésie, la Guinée équatoriale, Gibraltar, les Territoires portugais, Oman, Fidji et la Nouvelle-Guinée. Ces territoires diffèrent beaucoup quant à leur évolution politique et à leur développement économique et chacun présente des problèmes particuliers. Les recommandations du Comité spécial des Vingt-Quatre sont généralement soumises à l'étude de la Quatrième Commission.

Milieu humain

Agissant conformément à la Résolution 1345 (XLV) que la quarante-cinquième session du Conseil économique et social avait adoptée pendant l'été de 1961, la vingt-troisième session de l'Assemblée générale a décidé qu'il y aura une Conférence mondiale sur les problèmes du milieu humain en 1972 (Résolution 2398 (XXIII)). Cette résolution priait aussi le Secrétaire général de présenter un rapport à la quarante-septième session de l'ECOSOC (juillet-août 1962) sur la portée et les progrès du travail effectué, et sur les domaines qui pourraient faire utilement l'objet d'études. A sa quarante-septième session, après avoir examiné entre autres le rapport du Secrétaire général (E4667 du 26 mai 1962) soumis conformément à la résolution précitée de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social a recommandé dans sa résolution 1148 (XLVII) que la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale affirme que le principal but de la Conférence serait d'offrir « un moyen pratique d'encourager et de guider l'action des organisations gouvernementales et internationales » en vue de la protection et de l'amélioration du milieu humain grâce à une coopération internationale. Cette dernière résolution note également qu'il est important que les pays en voie de développement puissent aller au devant de ces problèmes.

Vu les problèmes auxquels le Canada fait face dans ce domaine, comme la pollution de l'air et une expansion urbaine rapide, la délégation canadienne continuera de participer activement à l'étude de la question.

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

La Cour internationale de Justice compte 15 membres qui sont élus chacun pour un mandat de 9 ans. Les mandats de cinq membres expirent tous les trois ans et des élections ont lieu simultanément au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pendant la session qui précède immédiatement la date d'expiration de ces mandats. Au cours de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, cinq juges seront élus en remplacement des membres de la Cour dont les noms suivent et dont le mandat expire le 5 février 1970 :

1. J. L. Bustamante y Rivero — Pérou (actuellement président de la Cour)
2. P. C. Jessup — États-Unis
3. K. Tanaka — Japon
4. V. M. Koretsky — URSS
5. G. Morrelli — Italie

Conformément à l'Article 10 du Statut de la Cour internationale de Justice, les candidats, pour être élus, doivent obtenir la majorité absolue des voix à la fois au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.

Après la clôture des présentations, le Secrétariat des Nations Unies a fait savoir le 14 août que les candidats ci-après avaient été désignés par un ou plusieurs groupes nationaux :

1. R. Ago — Italie
2. M. Bartos — Yougoslavie

3. H. W. Briggs — États-Unis
4. F. de Castro — Espagne
5. A. M. Costa — Brésil
6. P. de Visscher — Belgique
7. H. C. Dillard — États-Unis
8. P. Guggenheim — Suisse
9. L. Ignacio-Pinto — Dahomey
10. P. C. Jessup — États-Unis
11. E. Jimenez de Arechaga — Uruguay
12. Thanat Khoman — Thaïlande
13. P. D. Morozov — URSS
14. H. Mosler — République fédérale d'Allemagne
15. Nagendra Singh — Inde
16. W. Riphagen — Pays-Bas
17. C. A. Stavropoulos — Grèce
18. S. Verosta — Autriche
19. B. C. Walsh — Irlande
20. F. Welter — Luxembourg

Parmi les candidats dont les noms précèdent, le groupe national canadien désigné M. Jimenez de Arechaga, M. Nagendra Singh et M. Constantin Stavropoulos.

Première Commission

Contrôle des armes et désarmement

Au moment où nous écrivons ces lignes, quatre points touchant le contrôle des armes et le désarmement sont inscrits à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Ce sont les suivants :

- | | |
|---|----------------|
| Désarmement général et complet | (Point 29); |
| Suspension des essais nucléaires | (Point 30); |
| Conférence des États non dotés d'armes nucléaires | (Point 31); et |
| Utilisation du lit des mers à des fins pacifiques | (Point 32). |

Deux autres questions importantes, le Traité de non-prolifération et la question des armes chimiques et biologiques, seront certainement soulevées au cours de la discussion générale, même si elles ne font pas l'objet d'articles distincts de l'ordre du jour.

Le déroulement du débat sur le contrôle des armes et le désarmement est difficile à prévoir, parce qu'il sera fortement influencé par la tournure des délibérations du Comité des dix-huit sur le désarmement dont les séances ne sont pas terminées au moment de la rédaction du présent article; l'orientation pourra aussi en être différente selon que l'URSS et les États-Unis auront commencé ou non leurs entretiens bilatéraux sur la limitation des armes stratégiques (SALT).

La question du désarmement général et complet a été régulièrement inscrite à l'ordre du jour par le Secrétaire général afin de faire naître l'occasion d'un débat

général sur le désarmement dans son ensemble ou sur des mesures partielles et collatérales de contrôle des armes dans le cadre du désarmement général et complet. Même si l'on continue de voir en ce dernier l'objectif ultime de toutes les discussions sur le désarmement et, bien qu'il convienne, de l'avis de la plupart des pays, que les Nations Unies maintiennent la question à l'étude chaque année, il est généralement reconnu qu'il faut attendre la solution de problèmes politiques et autres pour faire des progrès dans la voie du désarmement général et complet.

De toutes les questions relatives au contrôle des armements, qui ont mis à l'épreuve, ces dernières années, la patience des nations du monde, la plus pénible a été l'effort accompli pour conclure un Traité d'interdiction globale des essais qui étendrait aux expériences souterraines l'interdiction de 1966 frappant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. La principale difficulté consiste à déterminer si une inspection sur les lieux est indispensable pour vérifier toute violation de l'accord ou si des moyens nationaux de détection sismologique suffisent à cette fin. Le Canada a récemment proposé au Comité des Dix-Huit à Genève des mesures concrètes en vue de la création d'un système international de rassemblement des données sismiques qui pourrait éventuellement aider à régler le problème de la vérification. La difficulté fondamentale n'est pas toutefois de trouver une méthode sûre de vérification; elle vient de ce que les grandes puissances nucléaires ont besoin de poursuivre les essais d'ogives nucléaires jusqu'à ce que l'on réussisse à restreindre la course aux armements nucléaires elle-même.

Le document final de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires (CNNWS) qui s'est réunie à Genève à l'automne de 1968 a été soumis à l'étude de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale par le Secrétaire général. La déclaration et les diverses résolutions adoptées par la CNNWS ont fait l'objet d'un long débat qui a abouti à une résolution de compromis invitant le Secrétaire général à soumettre un rapport d'ensemble à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la CNNWS que renferme la résolution de la vingt-troisième session. La vingt-quatrième session de l'Assemblée générale sera probablement saisie des rapports de l'AIEA, de la BIRD et d'autres institutions spécialisées et organismes internationaux qui s'intéressent aux recommandations de la Conférence des États non dotés d'armes nucléaires.

Les délibérations sur « l'examen de la question de l'utilisation du lit des mers et du fond des océans à des fins strictement pacifiques » (point 26 de la vingt-troisième session) se diviseront certainement en deux parties, d'une part la question du « contrôle des armements » par rapport au lit des mers, qui a fait l'objet de négociations au Comité des dix-huit sur le désarmement, et d'autre part la question du droit de la mer qui a été discutée ailleurs. Dans son rapport sur le premier point le Comité des Dix-Huit recommandera probablement que l'Assemblée accorde toute son attention aux deux projets de traités qui ont été

déposés cette année pendant les sessions du Comité. Le projet de traité soviétique demande l'interdiction complète de toute activité militaire sur le lit des mers et le fond des océans à l'exception d'une zone côtière de 12 milles qui doit être mesurée à partir des mêmes lignes de base que celles qui sont utilisées pour définir les limites des eaux territoriales des États côtiers. Le projet de traité des États-Unis, d'autre part, n'interdit que la mise en place d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive sur le lit des mers et au fond des océans, mais soustrait à cette interdiction une zone côtière de trois milles de largeur.

Le Traité de non-prolifération a été conclu le 12 juin 1968 après des années de négociations et, le 19 juin, le Conseil de sécurité a approuvé les assurances de sécurité qui l'accompagnaient et qui ont été fournies à la demande de nombreux pays. Presque simultanément, l'URSS acceptait l'offre que lui faisaient depuis longtemps les États-Unis de négocier avec elle la limitation et la réduction des armes stratégiques offensives et défensives. Ces conversations sur la limitation des armes stratégiques doivent être envisagées à la lumière de l'Article VI du Traité de non-prolifération, par lequel les parties s'engagent « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces touchant la cessation prochaine de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire... »

En janvier 1969, le Canada a ratifié le Traité de non-prolifération. Il a été la seule de toutes les nations quasi nucléaires à agir ainsi. Le Canada espérait que son exemple serait suivi par d'autres pays de même catégorie, sans la ratification desquels le traité ne peut entrer en vigueur. Le Canada n'a pas abandonné cet espoir et refuse de se laisser décourager par le fait que, même si quelque 90 pays ont signé le Traité de non-prolifération, 15 seulement — y compris un pays nucléaire, la Grande-Bretagne et une nation quasi nucléaire, le Canada — ont déposé des instruments de ratification au moment de la rédaction du présent article. Le Gouvernement canadien continue de croire qu'un retard prolongé dans la mise en vigueur du traité ou dans sa ratification par les États qui ont ou n'ont pas annoncé leur capacité de produire une arme nucléaire d'ici quelques années serait un recul lamentable pour la cause du désarmement nucléaire et pour la libération de notre monde devant la menace d'une guerre atomique.

Les discussions sur la guerre chimique et biologique susciteront probablement beaucoup d'intérêt au sein de la Première Commission cette année. L'inquiétude croissante du public et le rapport que le Secrétaire général a récemment publié sur la question ont attiré sur la guerre chimique et biologique l'attention du Comité des dix-huit sur le désarmement et retiendront aussi sans doute l'attention de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, ainsi que le texte d'un projet de convention britannique sur l'interdiction des moyens de guerre biologique, ont fait l'objet de longues discussions au Comité des Dix-Huit, lequel présentera un ou plusieurs projets de résolution sur la guerre chimique et biologique à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Bien que les progrès réalisés au Comité de Genève en vue d'une solution

éventuelle de plusieurs de ces questions relatives au contrôle des armes et au désarmement n'aient pas été à la mesure des espoirs du Canada, le Comité continue d'être un centre où s'expriment les préoccupations mondiales dans ce domaine et représente un instrument fondamental de négociations que l'on ne doit pas négliger. Le Canada se réjouit de l'apport précieux que les huit États (Argentine, Hongrie, Japon, Mongolie, Maroc, Pays-Bas, Pakistan et Yougoslavie) récemment admis au Comité feront à ses délibérations. En raison du nombre accru de ses membres, le Comité des Dix-Huit prend désormais le nom de Conférence sur le Comité du désarmement (CCD) à Genève.

Espace extra-atmosphérique

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe de 28 membres dont le Canada fait partie depuis sa création en 1959, présente des rapports à l'Assemblée générale sur les activités et ressources présentes et possibles des Nations Unies concernant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; il fait enquête sur les aspects possibles de la coopération internationale dans ce domaine, sous les auspices des Nations Unies, et étudie la nature des problèmes juridiques que pourraient soulever l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité, dont la réunion annuelle commence le 8 septembre 1969 et doit durer probablement une semaine, accomplit sa tâche par l'intermédiaire d'un Sous-comité scientifique et technique (qui a tenu sa sixième session en mars 1969) et avec l'aide d'un Sous-comité juridique (dont la huitième session a eu lieu à Genève du 9 juin au 4 juillet). En plus d'examiner les rapports des deux sous-comités, le Comité étudiera aussi les conclusions du Groupe de travail sur les satellites de radiodiffusion, organisme auquel le Canada et la Suède ont soumis deux documents (A/AC 105/49 du 13 février 1969 et A/AC 105/59 du 20 juillet 1969) qui ont été tous les deux bien accueillis.

Les travaux du Sous-comité juridique ont progressé, mais on n'a pas réussi à rédiger une convention acceptable sur la responsabilité pour dégâts causés par des objets spatiaux fabriqués par l'homme. L'un des principaux points de désaccord est l'inclusion d'une clause touchant le mode de règlement des différends.

Les délibérations du Sous-comité scientifique et technique ont montré particulièrement le besoin de faciliter l'apport de renseignements et d'aide en matière de technique spatiale aux membres non spatiaux. L'une des recommandations principales du rapport du Sous-comité (A/AC 105/55 en date du 1^{er} avril 1969) était la nomination, auprès du Secrétariat, d'une personne dont le travail consisterait à encourager les applications pratiques de la technique spatiale, en tenant particulièrement compte des pays en voie de développement.

La vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la création, par le Comité, d'un Groupe de travail qui ferait rapport sur les possibilités techniques de radiodiffusion directe par satellites, sur les

développements actuels et prévisibles dans ce domaine, y compris les coûts comparés pour l'usager et autres considérations économiques, et sur les conséquences de ces développements dans les domaines juridique, social, culturel et autres. Le Groupe de travail (comité de l'Assemblée) a tenu deux sessions qui ont chacune publié un rapport, l'un sur les aspects techniques et économiques des satellites de radiodiffusion directe (A/AC 105/50, 19 février 1969) et l'autre sur les incidences juridiques, sociales, culturelles et autres de leur utilisation (A/AC 105/66, 12 août 1969).

Après l'étude de ces deux documents, le Comité publiera à son tour un rapport qui sera présenté à la Première Commission de l'Assemblée générale.

Commission politique spéciale

Apartheid

La majorité des membres de l'ONU, y compris le Canada, déplore et condamne la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Il existe toutefois une grande divergence d'opinions quant à la pression qui devrait être exercée sur l'Afrique du Sud, afin qu'elle amende sa politique. Un grand nombre de pays africains et asiatiques affirment que le seul moyen d'atteindre une solution pacifique serait d'imposer des sanctions économiques et autres contre l'Afrique du Sud. D'autres pays, dont le Canada, soutiennent qu'en l'absence de l'assentiment général des membres du Conseil de sécurité, il serait utopique et préjudiciable au renom de l'ONU d'adopter une attitude plus rigide. Enfin, un autre groupe de pays croit que les Nations Unies devraient accorder une importance grandissante et une aide accrue aux divers mouvements africains de libération exilés de l'Afrique du Sud et qui veulent user de violence pour détruire l'*apartheid*. Le Canada s'oppose à la violence mais il a contribué aux programmes et aux fonds des Nations Unies en vue d'aider et d'instruire les Sud-Africains à l'étranger.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)

Cet Office fut organisé en 1950 pour secourir et faciliter la réadaptation des réfugiés arabes qui perdirent leur demeure et leurs moyens de subsistance au cours des hostilités qui accompagnèrent l'établissement de l'État d'Israël en 1948. Depuis la fondation de l'Office, la population des réfugiés qui était alors de 700 à 800 mille est passée à presque 1,600,000. L'an dernier, l'Office a procuré de la nourriture et des services (santé, instruction, formation professionnelle) à plus de 1,200,000 réfugiés. Son budget est composé de contributions volontaires des gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'associations privées et de particuliers. Les trois principaux souscripteurs furent, dans l'ordre : les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada. Avec un accroissement de ses responsabilités découlant de la guerre de juin 1967, l'Office, en mars dernier, accusait un déficit de plus de quatre millions de dollars. A la vingt-quatrième session de

l'Assemblée générale, la discussion sur le travail de l'Office portera probablement sur le problème de sa situation financière qui est devenue presque insurmontable. Le caractère du débat dépendra en grande partie des progrès réalisés lors des conversations du représentant spécial du Secrétaire général (l'ambassadeur Jarring) pour en arriver à une entente au Moyen-Orient, en accord avec la résolution 242 de novembre 1967. En l'absence de progrès réels effectués par l'ambassadeur Jarring, on peut prévoir une répétition des positions des pays arabes et d'Israël sur le problème des réfugiés et sur toute la question palestinienne. Dans ce contexte, les Arabes demanderont probablement encore une fois la désignation d'un séquestre des Nations Unies pour les propriétés arabes en Israël.

Situation au Moyen-Orient

Il semble peu probable que la situation au Moyen-Orient soit à l'ordre du jour des séances plénières ou des comités de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Toutefois, ce problème sera probablement abordé au cours de discussions officieuses et les délégués et observateurs trouveront peut-être utile d'avoir à leur disposition ce bref résumé de la position canadienne.

Le Gouvernement canadien croit que l'application intégrale de la résolution 242 du Conseil de sécurité, adoptée le 22 novembre 1967, offre les meilleures possibilités de parvenir à la paix au Moyen-Orient. Le Gouvernement canadien considère que cette résolution rejoint les positions essentielles des divers côtés au conflit et entraîne une répartition équitable des obligations incombant aux parties en cause. La résolution constitue une base claire, impartiale et non préjudiciable pour la mission du représentant spécial du Secrétaire général.

Le Gouvernement canadien soutient à fond la mission du représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring, qui vise à promouvoir un règlement pacifique et négocié du conflit israélo-arabe par la mise en application de la résolution 242.

Le Gouvernement canadien appuie les efforts déployés par les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France, qui, à titre de membres permanents du Conseil de sécurité, secondent l'ambassadeur Jarring dans l'exécution de son mandat. Il appuie en outre les pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et l'Union Soviétique. Au moment où nous préparons ce texte, les discussions bilatérales se poursuivent, alors que les pourparlers entre les Quatre Grands furent suspendus au début de l'été. On prévoit que les discussions entre les Quatre Grands reprendront durant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

Effets des radiations ionisantes

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, organisme composé de quinze membres, a été créé lors de la dixième session de l'Assemblée générale. Il est chargé de recueillir, d'étudier et de diffuser des renseignements sur les effets des radiations ionisantes sur l'homme.

son milieu. Le Comité présentera son rapport annuel à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Des rapports d'ensemble ont été publiés en 1958, 1962, 1964 et 1966. Le Comité recommandera aussi probablement un nouveau programme de travail, plus restreint cette fois, vu la baisse de la contamination nucléaire du milieu.

Deuxième Commission

La Deuxième Commission est l'organe qui examine les questions de commerce, d'assistance et de développement économique avant de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en séance plénière. L'attention croissante que les Nations Unies accordent aux problèmes de l'essor économique des pays en voie de développement a beaucoup contribué à faire de cet organisme l'une des commissions les plus importantes de l'Assemblée. La Deuxième Commission étudie les rapports du Conseil économique et social (ECOSOC), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI). En 1969, elle attachera une importance particulière aux objectifs et aux considérations politiques de la Deuxième décennie du développement. La proposition soumise par la Conférence intergouvernementale sur le tourisme de l'Union internationale des organismes officiels de Tourisme comptera parmi les points importants à discuter.

Le Conseil économique et social (ECOSOC), qui compte vingt-sept membres, ne sera pas seulement d'organe exécutif pour l'activité des Nations Unies dans les domaines économique, social et des droits de l'homme, mais aussi de forum pour la discussion des grandes questions et des politiques, agissant à cet égard en qualité d'organe préparatoire pour le compte de l'Assemblée générale. Le Canada a cessé d'être membre du Conseil en décembre 1967, au terme d'un mandat de trois ans. Ce n'est donc que pendant l'examen du rapport du Conseil que le Canada aura l'occasion de formuler des observations sur les travaux de l'ECOSOC.

L'Assemblée générale, par la résolution 2411 (XXIII) du 17 décembre 1968, a établi un comité provisoire de la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement afin de dresser un plan de développement international pour les années 1970, dont le rôle serait de mettre en application les objectifs de la Première décennie prenant fin en 1970. Même si les pays membres sont arrivés à une entente quant à la liste des principaux points de coopération internationale pour le développement, ils n'ont élaboré aucune stratégie formelle, ni défini des objectifs. Il semble bien que les délégués discuteront avec force le rapport du comité provisoire.

L'Union internationale des organismes officiels de Tourisme (UIOOT), créée en 1947 à titre d'organisme non gouvernemental, jouit d'un statut consultatif

auprès du Conseil économique et social. Lors d'une conférence, tenue à Sofia en Bulgarie du 15 au 28 mai 1969, les représentants de divers pays associés ont adopté une résolution invitant l'ECOSOC à approuver la création d'une organisation intergouvernementale sur le tourisme au sein des Nations Unies ayant comme principe de base de représentation, l'universalité. A ce sujet, le rapport du Secrétaire général de l'ONU (E/4653) a recommandé la création d'un comité spécial chargé d'étudier la coordination des activités touristiques au sein du système des Nations Unies. Les discussions sur les deux propositions lors de la quarante-septième session de l'ECOSOC, en juillet, ont mené à une impasse et ont été référées à la reprise de la quarante-septième session et à l'Assemblée générale. Les questions à l'ordre du jour porteront sur l'avantage que présenterait la création d'un organisme intergouvernemental plutôt que la consolidation de l'Union actuelle. Les implications financières et l'accèsion des membres à un tel organisme feront aussi l'objet de discussions.

Établie en 1964 en tant qu'organe de l'Assemblée possédant son propre secrétaire général et son secrétariat à Genève, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'occupe des problèmes de commerce et d'essor économique des pays en voie de développement. La Commission examinera les rapports des huitième et neuvième sessions du Conseil du commerce et du développement, organisme qui se réunit entre les sessions de la Conférence. Les pays en voie de développement ne manqueront pas à cette occasion de critiquer de nouveau les limites imposées par les pays industrialisés à toute hausse du niveau de l'aide, et en particulier leur attitude rigide à l'égard des mesures qui augmenteraient et stabiliseraient les recettes des exportations des pays en voie de développement. Toutefois, depuis la tenue de la septième session de la CNUCED à New Delhi en 1968, on a négocié avec succès un accord sur le sucre. Les pays industrialisés sont en train d'établir un régime de préférences tarifaires en faveur des produits manufacturés des pays en voie de développement, et on s'entend assez bien sur la nature d'un programme de financement permettant de combler l'insuffisance des rentrées de devises étrangères dans les pays en voie de développement lorsque ces rentrées diminuent de façon inattendue. Les pays industrialisés inviteront probablement les pays insuffisamment développés à ne pas sous-estimer ces réalisations et à ne pas insister pour obtenir des engagements que peu de pays industrialisés sont prêts à prendre à l'heure actuelle.

La Commission sera saisie d'un projet de résolution présenté par l'ECOSOC et recommandant un objectif de 300 millions de dollars (É.-U.) pour les contributions volontaires des gouvernements au Programme alimentaire mondial en 1971 et 1972. Le tiers au moins de ces contributions doit consister en espèces ou en services, le reste, en denrées alimentaires. Le Programme alimentaire mondial utilise effectivement les aliments aux fins du développement et bénéficie de l'appui du Canada depuis son établissement. Le Canada se classe deuxième parmi les pays contributeurs, après les États-Unis, et il est dans son intérêt

d'encourager d'autres donateurs à augmenter leur apport au Programme. Bien que l'objectif proposé pour 1971 et 1972 dépasse de beaucoup les 200 millions de dollars américains proposés pour 1969 et 1970, on l'estime réaliste et de nature à être adopté par l'Assemblée générale.

La troisième session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI, tenue à Vienne du 24 avril au 15 mai 1969, a soumis un certain nombre de décisions pour discussion devant la Deuxième Commission. Entre autres recommandations, la Commission s'attachera sans doute à l'augmentation des ressources financières et à l'acquisition d'une plus grande indépendance dans ce domaine. Le rôle à long terme de l'ONUDI fera aussi l'objet d'une attention particulière dans l'optique du rôle qu'elle est appelée à jouer au cours de la Deuxième décennie de développement.

Les autres questions auxquelles la Deuxième Commission accordera probablement beaucoup d'attention sont les opérations du Programme des Nations Unies pour le développement et, selon la date à laquelle elle sera publiée, l'étude de la structure du développement des Nations Unies que termine Sir Robert Jackson, celle-ci pouvant donner lieu à d'importantes discussions de couleur, voire au dépôt de résolutions à ce sujet. Le rapport de la Commission Pearson sera publié avant la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, et bien qu'il ne soit pas inscrit à l'ordre du jour, il influencera la teneur des discussions durant tous les travaux de la Commission.

Troisième Commission

Selon l'ordre du jour provisoire, la Troisième Commission se verra saisie d'environ sept points de première importance. Divers autres points, auxquels la délégation canadienne attache moins d'importance, ne feront pas l'objet de longues discussions.

Le point 48 touchant le projet de déclaration sur les progrès spéciaux et le développement est susceptible d'accaparer une bonne partie du temps de la Troisième Commission. En préparant un commentaire sur ce point, la Direction du bien-être international du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'inspirera sans doute beaucoup d'un memorandum préparé par la Direction des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures avant le débat sur la question l'an dernier. Le préambule de ce projet de déclaration a été approuvé au cours de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. Peu de progrès ont été réalisés toutefois sur le dispositif de la déclaration. Un effort concerté doit être fait cette année pour qu'il y ait accord général sur la question, et bien qu'il soit douteux que la Déclaration soit adoptée dans son ensemble, on ne manquera pas d'assister à de grands progrès.

Les points 49, 50 et 51 concernant respectivement le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'habitation, la construction et la planification, ainsi que le jumelage des villes ne devraient pas soulever de controverses

particulières. Dans les trois cas, la Troisième Commission examinera un rapport préparé par les autorités en cause et approuvera très probablement les conclusions et recommandations contenues dans ces rapports.

Le point 52 touchant l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse est à l'ordre du jour depuis un certain nombre d'années. Peu de progrès ont été réalisés sur ce point. Faute de temps, on n'a pu, à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale, étudier cette question; elle a donc été reportée à la vingt-quatrième session. Elle ne devrait pas constituer cette année un point important.

Le point 53, création d'un poste de haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a été aussi remis d'année en année. La proposition originale qui émanait du Chili avait obtenu peu d'appui et avait soulevé un certain nombre d'objections, particulièrement de la part des pays d'Europe orientale et de quelques pays neutres qui estiment que la nomination d'une personne à ce poste équivaldrait à l'abandon de la souveraineté nationale dans le domaine des droits de l'homme. Ce point peut donner lieu à de longues discussions, mais il est peu probable que l'on parvienne à une décision touchant la création du poste pendant la vingt-quatrième session.

Le point 54 a trait aux projets de déclaration et de convention touchant la liberté de l'information, et il est douteux là encore que l'on accomplisse des progrès importants cette année. Ces deux textes sont à l'étude depuis quelques années et le désaccord au sujet de leur teneur porte principalement sur la définition de la liberté d'information. Il y a de nouveau désaccord entre les pays de l'Europe orientale et du tiers monde et le groupe de l'Ouest européen.

Les points 55, 56 et 57 concernant la discrimination raciale, l'intolérance raciale, la ségrégation et l'*apartheid* retiendront longtemps l'attention de l'Assemblée. Ils ont tous une importance prioritaire sur le plan politique et donneront lieu à des interventions enflammées de la part des pays en voie de développement.

Le point 58 sur les Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques fait généralement l'objet d'un débat superficiel et ce sera probablement de nouveau le cas cette année. Le rapport du Secrétaire général fait ordinairement connaître le nombre de signatures, de ratifications et d'acceptations de ces instruments, et encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer le plus tôt possible. Le débat sur la question comporte généralement peu d'éléments de nature politique ou susceptibles de prêter à controverse.

Les points 59 et 60 touchant l'Année internationale des droits de l'homme et la mise en œuvre des recommandations de la Conférence internationale sur les droits de l'homme seront aussi vraisemblablement des questions de pure forme. Le rapport a trait aux événements qui ont eu lieu en 1968; il sera probablement bien accueilli et fera l'objet de peu de discussions. On s'attardera sans doute sur

la question de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Téhéran, étant donné que 22 résolutions ont été adoptées à cette conférence; plusieurs d'entre elles exigent une action suivie de la part des gouvernements. On ne pense pas que la question fasse l'objet d'une controverse.

Le point 61 a trait au respect des droits de l'homme dans les conflits armés, et sous cette rubrique il est possible que des questions soient soulevées à la suite de la guerre civile nigériane et du conflit israélo-arabe. Il se peut aussi qu'à la suite de la vingt et unième Conférence internationale de la Croix-Rouge, qui aura lieu à Istanboul au début de septembre, on présente en Troisième Commission une résolution proposant la création de services internationaux plus efficaces dans la coordination des secours civils. Si tel est le cas, la question peut prendre une place importante dans les délibérations.

Le point 62 concerne l'éducation de la jeunesse et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; le Secrétaire général présentera un rapport qui doit servir de base aux discussions sur ce point. Cette question est nouvellement inscrite à l'ordre du jour. On s'efforcera sans doute de faire participer la jeunesse à une activité dans le domaine des droits de l'homme. Nous ne connaissons, à ce stade, aucune initiative particulière à cet égard et il est peu probable que la Commission y consacre beaucoup de temps.

Plusieurs autres questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être du ressort de la Troisième Commission. La question 92 se rattache aux problèmes et aux besoins de la jeunesse et à sa participation au développement national. Sous cette rubrique, on peut aussi traiter de la question de l'établissement d'un corps international de volontaires, sous les auspices des Nations Unies, à la suite de l'initiative prise par la délégation iranienne à la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. On attend sous peu un rapport de la quarante-septième session de l'ECOSOC où la question est débattue et qui peut influencer les instructions qui seront préparées à l'intention de la délégation canadienne à ce sujet. Il y a aussi les points relatifs à l'Année internationale de l'éducation (Point 41) et à « Une journée de guerre pour la paix » (Point 42), et on ne sait pas encore quelle Commission les étudiera. L'Année internationale de l'éducation a été proclamée pour 1970 et le Secrétaire général fera rapport sur les préparatifs qui ont été faits pour célébrer cette Année. Le point concernant « Une journée de guerre pour la paix » est dû à l'initiative du Cambodge et du Gabon qui invitent les pays du monde à consacrer l'équivalent d'une journée de dépenses militaires au développement économique et social. Cette question a été discutée brièvement l'an dernier et plusieurs délégations ont exprimé l'avis que ce n'était pas une résolution pratique, vu que la plupart des pays affectaient maintenant au développement économique et social un pourcentage plus élevé de leurs ressources qu'ils n'étaient invités à le faire par la résolution même. On ne s'attend pas que cette question occupe une place importante dans les délibérations de la Commission.

Quatrième Commission

La Quatrième Commission examine les questions coloniales. Depuis quelques années, le mouvement général des anciennes colonies vers l'autonomie et l'indépendance est si prononcé qu'il a fallu tenir une discussion générale sur le colonialisme en séance plénière, alors que ce sont des questions touchant des territoires particuliers qui sont ordinairement étudiées en Quatrième Commission. C'est ainsi qu'un débat sur un territoire colonial peut se poursuivre en Quatrième Commission pendant que l'Assemblée discute le rapport du Comité spécial des Vingt-Quatre sur le colonialisme. Toutefois, la Quatrième Commission continue de jouer le rôle principal aux Nations Unies dans la lutte contre le colonialisme.

Fondamentalement, l'objet des travaux de la Quatrième Commission consiste à hâter l'évolution politique des territoires coloniaux qui existent encore. Elle est responsable de trois catégories de territoires coloniaux :

- a) *Territoires non autonomes*. Ils sont au nombre d'une cinquantaine, depuis l'Angola et le Mozambique jusqu'à des petites dépendances comme l'île Sainte-Hélène et les îles Falkland;
- b) *Territoires sous tutelle*. Deux territoires seulement relèvent toujours des accords de tutelle négociés après la Seconde Guerre mondiale : la Nouvelle-Guinée australienne et le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, administré par les États-Unis. Le Conseil de tutelle surveille l'administration de ces territoires et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale.
- c) *Territoire du Sud-Ouest africain* (voir ci-dessous).

On peut ramener à trois le nombre de problèmes épineux dont la Quatrième Commission sera saisie au cours de la présente session : Rhodésie, territoires portugais d'Afrique et Sud-Ouest africain. Dans ces territoires le pouvoir appartient à une minorité d'Européens, tandis que la population africaine, qui constitue la majorité, ne jouit pas encore de nombreux droits politiques fondamentaux.

Namibie (Sud-Ouest africain)

Le Sud-Ouest africain était le seul territoire sous mandat à ne pas se trouver placé sous la tutelle des Nations Unies après la création de l'Organisation. Depuis lors, les efforts déployés à maintes reprises pour amener l'Afrique du Sud à reconnaître qu'elle doit rendre compte du territoire aux Nations Unies ont échoué, et même la Cour internationale de Justice s'est refusée, au milieu de l'année 1966, à émettre un jugement sur la question. A la vingt et unième session, l'Assemblée générale a décidé que le mandat sous lequel l'Afrique du Sud administrait le Sud-Ouest africain était terminé et que, désormais, le territoire relèverait directement de la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. A sa cinquième session spéciale tenue d'avril à juin 1967, l'Assemblée générale a créé un Conseil de onze membres chargé d'administrer le territoire et de le mener à l'indépendance. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité

ont cherché en vain depuis lors à obtenir l'acquiescement de l'Afrique du Sud à la décision des Nations Unies de prendre la responsabilité du territoire dont le nom a été changé par l'Assemblée générale en celui de Namibie, en juin 1968. A la vingt-quatrième session, on demandera des mesures énergiques, des sanctions économiques, par exemple, afin d'amener l'Afrique du Sud à coopérer avec le Conseil et à se retirer du territoire.

La Rhodésie

Depuis la déclaration unilatérale de l'indépendance de la Rhodésie le 11 novembre 1965, la communauté mondiale s'est constamment efforcée d'étouffer cette rébellion. Le 16 décembre 1966, le Conseil de sécurité adopta un certain nombre de sanctions en vue d'affaiblir l'économie rhodésienne et ainsi entraîner la chute du régime illégal. A la suite de la résolution du 29 mai 1968 adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, ces sanctions sont devenues beaucoup plus étendues. Comme le régime est toujours au pouvoir, on critiquera sans doute l'efficacité des sanctions. Beaucoup d'États africains et asiatiques feront pression sur la Grande-Bretagne afin qu'elle ait recours à la force pour mettre fin à la rébellion, et qu'on exige que les sanctions soient appliquées à l'Afrique du Sud et au Portugal qui ne les ont pas appliquées à la Rhodésie. Le Canada a toujours appuyé les sanctions contre la Rhodésie mais s'est déclaré contre l'usage de la force.

Les Territoires portugais

Il est probable que la Quatrième Commission adoptera des recommandations qui viseront à persuader le Portugal d'accepter le principe d'autodétermination pour les habitants de l'Angola, du Mozambique, etc., et de coopérer avec les Nations Unies pour les préparer à cette éventualité. De plus, il se peut que les États africains tentent de renforcer ces recommandations et d'isoler le Portugal davantage en proposant, comme par le passé, des résolutions qui comprennent des sanctions contre le Portugal dans le secteur économique aussi bien qu'un embargo complet sur l'assistance militaire et technique. Le Canada est d'avis que le Portugal devrait reconnaître le droit à l'autodétermination des habitants en cause mais diverge d'opinion avec la majorité quant aux moyens à prendre pour atteindre l'objectif en question. Le Canada s'est conformé à une résolution du Conseil de sécurité demandant aux États membres de ne pas envoyer d'armes dans les territoires portugais, mais n'a pas encore souscrit aux autres mesures proposées par les États africains qui comprennent un embargo sur le commerce et la rupture des relations diplomatiques.

Cinquième Commission

L'examen des questions administratives et budgétaires est attribué à la Cinquième Commission. Au nombre des principaux sujets qui seront soumis à l'étude lors de la vingt-quatrième session figurent les suivants :

Rapport du Comité des contributions

Le Comité des contributions est un comité d'experts créé par l'Assemblée générale et chargé de recommander à celle-ci le barème selon lequel doit se faire la répartition des dépenses des Nations Unies. Le comité assure la révision périodique de ce barème et assigne à chaque État membre un pourcentage des dépenses totales du budget ordinaire, selon les moyens financiers du pays en question. En premier lieu, le comité se fonde sur le tableau comparé des comptes nationaux pour établir le barème. Il doit cependant tenir compte également de certains autres facteurs et principes formulés dans les diverses directives de l'Assemblée générale : le principe du « plafond » selon lequel aucun État membre ne doit verser plus de 30 pour cent du budget total et en conformité duquel on réduit progressivement la quote-part des États-Unis qui dépassait ce chiffre; le principe du « plafond par personne » qui prévoit que la contribution par personne de tout État membre ne doit pas dépasser celle du pays qui verse la contribution la plus élevée, en l'occurrence les États-Unis; le « taux de base », qui fixe le taux minimum de la quote-part à 0.04 pour cent; et des mesures particulières en faveur des pays dont le revenu par habitant est trop bas. Pour prévenir les objections que plusieurs des principaux participants avaient soulevées à la vingt-troisième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution priant le Comité des contributions de revoir les critères déjà cités ainsi que tous ceux qui servent à l'établissement du barème des quotités, et de présenter un rapport à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale dans lequel le Comité indiquerait si ces critères sont toujours valables et suffisamment précis. Le rapport du Comité des contributions à la vingt-quatrième session indique que, de l'avis de ses membres, les critères et les cotes employés jusqu'à présent pour établir le barème des quotités gardent leur valeur. En 1967, l'Assemblée générale a approuvé un barème de cotisations qui a été mis au point par le Comité des contributions pour les années 1968 à 1970. D'après ce barème, la quote-part du Canada a été fixée à 3.02 pour cent du budget net de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada vient à la huitième place des principaux contributeurs après les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'Italie et le Japon. Selon le barème en vigueur et sur une participation totale de 126 pays, 61 membres versent une contribution établie d'après le taux minimum de .04 pour cent.

Approbation des prévisions budgétaires pour 1970

Après avoir approuvé les comptes financiers des Nations Unies pour l'exercice de 1968 et les demandes de crédits supplémentaires pour 1969, la Cinquième Commission devra approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de 1970, sur la base du rapport du Comité consultatif des questions administratives et budgétaires (ACABQ). Les dépenses brutes proposées par le Secrétaire général pour le budget de 1970 se montent à \$164,123,000. Ce chiffre dépasse de \$9,207,950 celui de \$154,915,250 approuvé pour 1969. A ce stade, les

prévisions budgétaires ne comprennent pas certaines dépenses dont on ne peut encore déterminer le montant, en particulier la somme exacte prévue pour le Programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies. L'évaluation ne comprend pas non plus les prévisions de dépenses provenant des décisions prises à la session d'été du Conseil économique et social, ni celles que l'Assemblée générale prendra cet automne, ces dernières prévisions devant être révisées plus tard cette année. En se fondant sur les résultats passés, et après évaluation précise de toutes les dépenses supplémentaires, on peut supposer que la demande initiale du Secrétaire général sera augmentée de 4 à 5 millions de dollars. Un important sujet de controverse qui marquera le débat sur les prévisions budgétaires de 1970 sera sans doute la démarche faite en avril 1969 par quatre des membres principaux des Nations Unies, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie et la France, visant à imposer un plafond au budget des Nations Unies afin de ne permettre que des rectifications secondaires inévitables en raison des engagements passés et des pressions inflationnistes. Par cette démarche, les quatre grandes puissances entendaient empêcher toute augmentation des dépenses, notamment en ce qui concerne les nouveaux emplois, au moins jusqu'à ce qu'une commission d'experts ait terminé l'étude du rendement du personnel qui avait été recommandée par l'ACABQ et réclamée lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale. (Les dépenses relatives au personnel forment, à elles seules, la partie la plus importante du budget des Nations Unies; en 1969, par exemple, elles s'élevaient à \$68,495,300, soit à plus de 44 pour cent du budget prévu pour cette année. Pour 1970, la somme prévue pour les salaires est de l'ordre de 74 millions de dollars et cette augmentation est due aux nouveaux taux de salaires approuvés lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et, pour une moindre part, à l'expansion des programmes.) Il est probable que les pays en voie de développement s'opposeront à cette tentative de limiter ainsi le budget, car si elle aboutissait, elle limiterait gravement les projets du Secrétaire général relatifs à la création de nouveaux programmes économiques et sociaux.

Après un examen détaillé en Cinquième Commission des prévisions budgétaires, des recommandations du Comité consultatif, et de toutes autres propositions du Secrétaire général, le budget sera soumis à l'Assemblée générale en séance plénière. L'adoption du budget, après délibérations de l'Assemblée, exige une majorité de deux tiers des voix des membres présents et votants.

Problèmes relatifs au personnel

Dans son examen des questions de personnel, la Cinquième Commission tiendra compte du rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat et sur divers sujets concernant le personnel, et elle traitera des progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif prévu de « répartition géographique équitable » des postes d'experts au sein du Secrétariat des Nations Unies. Lors de sa dix-septième session, l'Assemblée générale avait jeté les bases de l'établissement

d'une répartition géographique équitable en votant des « marges souhaitables » pour chaque État membre. A la vingt-troisième session, le Secrétaire général avait préparé un rapport sur la composition du Secrétariat qui indiquait qu'un certain nombre de mesures avaient été prises en vue d'établir la répartition équitable demandée. Lors de la vingt-troisième session également, la Commission a envisagé la question des langues de travail au sein du Secrétariat. La délégation canadienne a pris une part active, avec plusieurs autres pays francophones, à la rédaction d'une résolution destinée à élargir l'emploi du français à l'intérieur du Secrétariat des Nations Unies dans son ensemble. Cette résolution, qui fut adoptée, recommandait aussi une plus grande utilisation de l'espagnol et du russe à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Il en résulterait une pratique accrue de ces deux langues au Secrétariat général également. Une proposition, incluse dans une résolution présentée à la vingt-deuxième session, voulant qu'on accorde une prime aux membres du Secrétariat parlant couramment plus d'une langue de travail, n'a pas eu de suite. A la place, une résolution, parrainée par les pays de langue française et espagnole, prévoyait d'autres stimulants pour le personnel spécialisé. Tout d'abord, pour être promu d'un grade à un autre plus élevé, il faudrait faire preuve d'une bonne connaissance d'une seconde langue de travail. Ensuite, cette connaissance permettrait de franchir plus rapidement les échelons à l'intérieur d'un même grade. Le Secrétaire général pourrait cependant accorder une promotion à des membres du personnel qui ne possèdent pas les qualités requises en matière de langue, s'il le jugeait nécessaire pour la bonne marche du Secrétariat. La résolution, qui fut très fortement soutenue, recommandait aussi l'intensification du programme de formation linguistique à l'intérieur du Secrétariat. Dans son rapport à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général commentera certainement les progrès de la mise en œuvre des divers aspects de cette résolution. La Cinquième Commission étudiera également deux autres rapports, dont celui du comité sur la réorganisation du Secrétariat. Ce comité, mis sur pied à la vingt-deuxième session, a présenté son rapport au Secrétaire général en novembre 1968. Cependant, il ne restait pas suffisamment de temps à la fin de la vingt-troisième session pour étudier en profondeur les recommandations que renfermait le rapport du Comité spécial sur un grand nombre de sujets. La deuxième étude que l'Assemblée examinera, si elle peut être terminée avant la clôture des débats, est celle du groupe d'experts qui poursuivent leur analyse du rendement du personnel. Cette étude se fait bureau par bureau et aura une grande importance pour déterminer l'effectif futur du Secrétariat et l'allocation de ses ressources pour les années à venir.

Sixième Commission

Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa vingt et unième session

Organisme des Nations Unies composé de 25 juristes nommés à titre personnel

pour représenter les divers systèmes juridiques du monde aux fins de la codification et du développement progressifs du droit international, la Commission du droit international fera rapport sur les travaux de sa vingt et unième session tenue à Genève du 2 juin au 8 août 1969. Son programme de travail comprenait l'étude des quatre sujets suivants : 1) relations entre les États et les organisations intergouvernementales; 2) succession d'États et de gouvernements; 3) responsabilité des États; et 4) clause de la nation la plus favorisée.

Rapport du Comité des relations amicales et de la coopération entre États

Ce Comité, créé en 1964, compte 31 membres dont le Canada. Il a été chargé de mettre au point et de codifier sept principes de droit international qui découlent de la Charte des Nations Unies dans le domaine des relations amicales et de la coopération entre États, autrefois désigné comme « coexistence pacifique ». Ces principes ont trait 1) à l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force; 2) au règlement pacifique des différends; 3) à la non-intervention; 4) aux droits égaux et à l'autodétermination des peuples; 5) à l'égalité souveraine des États; 6) au devoir de coopération entre États membres; et 7) au devoir qu'ont les États membres de s'acquitter des obligations prescrites par la Charte. Le Comité a déjà formulé quatre des sept principes mais n'a pas été d'accord jusqu'ici sur les principes de l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, de la non-intervention, des droits égaux et de l'autodétermination des peuples. Les débats sur ces questions ont été compliqués par la mésentente qui a surgi au sujet du mode d'adoption de ces principes, savoir d'un commun accord — ce qui est le point de vue canadien — ou à la majorité des voix. Le Comité se réunit à New York du 18 août au 19 septembre et son rapport sera étudié par l'Assemblée générale à l'automne.

Rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression

La définition du terme « agression » a été l'objet de multiples travaux ces dernières années, tant au sein de l'Assemblée générale qu'au sein de la Commission du droit international, de la Sixième Commission et de divers comités spéciaux. On n'a pas réussi encore à s'entendre sur une définition. Le Canada est membre du Comité de 35 pays qui s'est réuni à New York du 24 février au 3 avril 1969 et qui fera rapport à l'Assemblée générale cette session-ci. Le Canada a coparrainé une définition de l'agression visant à assurer le maintien des principes de la Charte et la reconnaissance des responsabilités spéciales du Conseil de sécurité. Des définitions ont été présentées aussi par l'URSS et par d'autres délégations.

Assistance technique aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Au cours de la dix-huitième session, en 1963, un comité spécial a été créé pour l'élaboration de méthodes pratiques qui aideraient les États membres,

notamment les pays en voie de développement, à assurer la diffusion et une compréhension plus large des principes du droit international. On a institué, à cet effet, un programme d'enseignement du droit international. Un certain nombre de pays ont proposé que les dépenses du programme soient imputées sur le budget ordinaire des Nations Unies. Le Canada et certains autres États s'y sont opposés et ont recommandé que le programme soit financé par des contributions volontaires. On est finalement arrivé à un compromis selon lequel le financement du programme serait assuré en partie par les Nations Unies et en partie par des contributions volontaires. Le ministère des Affaires étrangères poursuit en ce moment des consultations avec l'Agence canadienne de développement international afin qu'une bourse soit décernée, par l'intermédiaire des Nations Unies, à un ressortissant d'un pays en voie de développement pour l'étude du droit international dans une université canadienne.

Amendement à l'article 22 du Statut de la Cour internationale de Justice (siège de la Cour) et amendements connexes aux articles 23 et 28

Le président de la Cour internationale de Justice a demandé au Secrétaire général le 16 mai 1969, d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session. Un projet de résolution a été également présenté au Secrétaire général en vue d'une modification de l'Article 22 du Statut de la Cour, le siège de la CIJ devant être fixé « à La Haye ou en tout autre lieu que l'Assemblée générale peut approuver sur avis conforme de la Cour ». Les articles 23 et 28 seraient modifiés en conséquence.

Projets de convention sur les missions spéciales

La Commission du droit international a préparé des articles sur les conditions dans lesquelles les États peuvent envoyer et recevoir des missions spéciales, et notamment sur la distinction à faire dans le cas des missions diplomatiques envoyées dans un but déterminé et temporaire, par opposition aux ambassades etc., qui sont des missions diplomatiques permanentes. À la vingt-troisième session, la Sixième Commission a commencé à rédiger une convention fondée sur les projets d'articles de la CDI. Elle a approuvé 29 articles, en laissant 2 qui seront examinés à la vingt-quatrième session. La principale question dont est saisie la Sixième Commission a trait à la détermination des privilèges et immunités des membres des missions spéciales. De l'avis du Canada, ces privilèges et immunités ne doivent pas dépasser ce dont la mission spéciale a besoin pour réaliser son objectif.

Déclaration et résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités

La conférence diplomatique qui a sanctionné la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités a également adopté un certain nombre de déclarations et résolutions, dont trois seront portées à l'attention de l'Assemblée générale.

La Déclaration sur la participation universelle à la Convention de Vienne sur le droit des traités prie l'Assemblée générale d'examiner à sa vingt-quatrième session la question du lancement d'invitations afin d'assurer la participation la plus large possible à la Convention. Les articles touchant la signature et l'accession à cette dernière permettent déjà à presque tous les États reconnus comme tels de devenir parties à la Convention. La question se pose donc de savoir si les entités qui prétendent être des États mais qui ne sont pas reconnus comme tels d'une manière générale (e.g. l'Allemagne de l'Est) doivent être invitées par l'Assemblée générale à adhérer à la Convention.

La résolution relative à l'Article 1 de la Convention émet le vœu que l'Assemblée générale demande à la Commission du droit international d'étudier la question de la conclusion de traités par des organismes internationaux, sujet dont ne traitait pas la Convention.

La résolution touchant l'Article 66 invite l'Assemblée générale à prendre note des dispositions de la Convention qui veulent que les Nations Unies assument les dépenses de la Commission de conciliation qui pourrait être établie conformément à l'Annexe à la Convention.

Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (UNCITRAL) a été créée par l'Assemblée générale en 1966 afin de promouvoir le développement, l'unification et la codification du droit privé qui régit le commerce international, ainsi que l'harmonisation des pratiques commerciales dans le monde. La deuxième session de la Commission a eu lieu à Genève en mars de cette année. La troisième session se tiendra à New York en avril 1970. L'étude du rapport de la Commission pourra comprendre un examen du rôle de cet organisme dans le développement du droit maritime (domaine dans lequel la CNUCED et l'IMCO avaient aussi joué un rôle actif), et une étude des incidences financières de son programme de travail.

L'Organisation internationale du Travail

NORMES INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE JUSTICE SOCIALE

UNE norme internationale en matière de justice, de liberté et d'égalité est depuis longtemps un rêve de l'humanité. Et elle le restera sans doute. L'ancienne Société des Nations s'est inspirée de très nobles principes, mais elle a échoué.

On pourrait croire que ce serait une bonne idée que de faire appliquer par des lois internationales des garanties essentielles qui assureraient un monde juste et équitable. De fait, bien que leur essence fasse l'objet d'éloges, de telles propositions sont débattues en détail et généralement rejetées. Raisons politiques. Raisons diplomatiques. « Ce n'est pas pratique », dit-on.

Mais le Traité de Versailles devait donner naissance à une organisation internationale aujourd'hui unique en son genre. Unique en son genre, parce que c'est la seule organisation internationale comprenant une représentation tripartite des employeurs, des travailleurs et des gouvernements. Unique encore en son genre, par tout ce qu'elle a réalisé au cours d'un demi-siècle de lutte pour la justice sociale et économique dans le monde.

Cette organisation, l'Organisation internationale du Travail, célèbre aujourd'hui son cinquantième anniversaire. Le Canada en est un membre fondateur.

L'OIT a été créée pour démontrer, par l'action, la conviction qu'« une paix universelle durable ne peut être établie que si elle est fondée sur la justice sociale ».

Depuis ses débuts, l'Organisation a lutté pour que les gouvernements, les travailleurs et les employeurs discutent et résolvent librement leurs différends et leurs problèmes les plus cruciaux par le dialogue et le consensus, en édictant des normes du travail fondamentales qui peuvent être ratifiées par les États membres, pour protéger et améliorer les conditions de vie et de travail de tous les travailleurs dans tous les pays du monde.

Origine du Code international du Travail

Ces efforts ont donné naissance au Code international du Travail, comprenant près de 300 instruments établissant des normes fondamentales internationales dans des domaines aussi importants que les relations industrielles, les conditions d'emploi, la sécurité sociale, les droits de l'homme, la protection des femmes et des adolescents au travail, la formation et l'orientation professionnelle, les normes du travail et la sécurité et l'hygiène du travail.

Des codes de directives de sécurité pratiques pour divers genres d'industries, des cours de formation et de perfectionnement pour les cadres et les travailleurs, des accords sur la protection des indigènes, des handicapés et des travailleurs migrants, des femmes et des enfants, des commissions chargées d'enquêter à la

suite de plaintes pour violation de droits fondamentaux, des conférences visant à standardiser les techniques et les statistiques du travail: toutes ces activités et bien d'autres encore ont été réalisées lors de réunions d'experts mondiaux, sous les auspices de l'OIT.

Avant la Première Guerre mondiale, il existait un certain nombre de conventions sur la protection internationale du travail, mais il n'existait aucune organisation internationale ayant pour but de systématiser et de canaliser ce mouvement.

Néanmoins, l'article 23 (a) du pacte de la Société des Nations prévoyait que les membres de cette société devraient « s'efforcer d'assurer et de maintenir des conditions de travail équitables et humaines pour les hommes, les femmes et les enfants . . . et qu'ils devront, à cet effet, créer et entretenir les organisations internationales nécessaires ». C'est ainsi que fut créée l'Organisation internationale du Travail, institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies.

Constitution de l'OIT

La constitution de l'OIT s'éloigne par plusieurs aspects des formes traditionnelles d'organisation internationale et des doctrines admises en droit international. Ceci s'applique, en particulier, aux dispositions concernant la représentation et la participation des délégués des employeurs et des travailleurs aux travaux de l'Organisation et au processus d'élaboration des conventions du travail. Tandis que les Nations Unies sont une organisation d'États, l'OIT est, dans une certaine mesure, fondée sur un principe différent. Bien que les représentants des employeurs et des travailleurs soient désignés par les différents États, ces derniers ont l'obligation de les nommer conformément aux clauses du Traité, et de leur laisser pleine liberté d'action au sein de la Conférence.

La décision finale, en ce qui concerne l'adoption de conventions et de modifications à la constitution dépend des gouvernements, mais elle est soumise à l'initiative de la Conférence, au sein de laquelle les représentants des États ne constituent que la moitié du nombre total des délégués.

La constitution de l'Organisation s'écarte donc d'une façon limitée mais importante du principe généralement reconnu en droit international, selon lequel seuls les États peuvent participer à la création de nouveaux règlements de droit international, et que seuls les intérêts des États en tant que tels sont habilités à prendre l'initiative de représentation dans la sphère internationale.

La constitution introduit également un cas d'exception dans le principe de l'unanimité en établissant qu'une majorité des deux tiers est suffisante pour l'adoption d'une convention ou d'une recommandation, que les gouvernements sont alors tenus de soumettre à leurs autorités législatives même s'ils n'ont pas voté en faveur de cette convention ou de cette recommandation.

Une autre différence réside dans l'obligation de communiquer les renseignements concernant l'application effective des dispositions des conventions et des recommandations qui n'ont pas été acceptées (ou, s'il s'agit de conventions, qui

n'ont pas été ratifiées) par les membres, et qui par conséquent ne les engagent pas. Ceci souligne un nouveau principe, à savoir que le seul fait de faire partie de l'organisation entraîne certaines obligations qui ne sont pas de pure forme.

Enfin, il y a la clause qui traite de l'application des conventions dans les États qui omettraient de satisfaire à leurs obligations, du droit de censure et de la reconnaissance générale de la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice en ce qui concerne certaines interprétations légales.

La Conférence générale ne dispose pas de pouvoirs légaux par elle-même, ses propositions peuvent prendre une des formes suivantes : soit une convention internationale, soit une recommandation lorsque les circonstances ne semblent pas propices à une convention. Une convention ou une recommandation ainsi adoptée est ensuite communiquée à tous les membres pour être ratifiée ou, s'il s'agit d'une recommandation, pour considération, en vue de prendre les mesures correspondantes par voie de législation nationale ou par tous autres moyens.

Ce système n'a absolument rien de l'utopie. Mais l'OIT, par sa seule présence et du fait qu'elle réunit les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, est une force unique en son genre dans la recherche de la justice et de l'évolution économique et sociale dans le monde, fondées sur l'accord général et sur le droit international.



Le général Francisco Morales Bermudez, ministre des Finances du Pérou (au premier plan, à gauche) et M. Jean-Luc Pepin, ministre canadien de l'Industrie et du Commerce (au premier plan, à droite) signent un accord financier sur la vente de 200.000 tonnes métriques de blé canadien au Pérou.

Colloque de Montebello

A MONTEBELLO (Québec), avait lieu, les deux premiers jours de mai dernier, sous la présidence du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Marcel Cadieux, un important colloque sur la « la coordination des activités culturelles fédérales à l'étranger ».

Outre le ministère des Affaires extérieures et le Secrétariat d'État, dont les délégations étaient dirigées par leur sous-secrétaire respectif, tous les organismes fédéraux intéressés à un aspect ou l'autre de l'activité culturelle canadienne à l'étranger étaient représentés. On comptait entre autres les présidents ou directeurs des organismes suivants : l'Agence canadienne de développement international, les Archives publiques et la Bibliothèque nationale, le Conseil des Arts, le Centre national des Arts, le Conseil national de recherches, la Commission nationale des expositions, les Musées nationaux (la Galerie nationale, le Musée de l'Homme, le Musée d'histoire naturelle, le Musée des sciences et de la technologie), l'Office national du film, le Conseil de la radio-télévision canadienne et Radio-Canada. Le Conseil du Trésor et le Conseil privé étaient aussi représentés.

Le ministre des Affaires extérieures, monsieur Sharp, ainsi que le secrétaire d'État, monsieur Pelletier, présidaient la séance de clôture.

Ce colloque a permis aux organismes gouvernementaux représentés de faire le point de leurs activités culturelles à l'étranger et de discuter des liens qui existent entre la politique étrangère et les relations culturelles. Des discussions, il est ressorti clairement qu'il était de l'intérêt général du gouvernement et de ces organismes culturels d'assurer une coordination maximum des activités culturelles du Canada à l'étranger. Pour ce faire, il a été convenu de mettre en œuvre les moyens voulus pour harmoniser entre eux les programmes des divers organismes afin d'en tirer le plus grand profit, compte tenu des ressources limitées dont on dispose et des objectifs gouvernementaux en matière de politique étrangère.

M. Sharp tire les conclusions de ces journées d'étude

Lors du dîner de clôture, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a tiré de ces deux journées d'étude, les conclusions suivantes :

« Les relations culturelles ont été pendant très longtemps un sujet d'intérêt marginal pour nos diplomates, et nous devons admettre que durant la brève histoire de notre service extérieur, tout juste quarante ans, les aspects militaires, politiques et commerciaux de nos relations extérieures ont retenu la plus grande partie de notre attention, si l'on examine le temps, l'argent et le personnel qui ont marqué l'étude... Depuis un certain nombre d'années, toutefois, nous pouvons accorder plus d'attention au rôle que peuvent jouer les Canadiens dans le domaine des arts... »

Faisant allusion à la nouvelle politique de défense du Gouvernement, M. Sharp a ajouté :

« Je ne dis pas que nous projetons de nous retirer dans l'isolement diplomatique. Au contraire, nous voulons resserrer davantage nos liens avec l'Europe, mais par d'autres moyens. Il me semble que nous pouvons y parvenir par un programme bien élaboré et bien coordonné de relations interculturelles avec les pays étrangers . . .

« Cette harmonisation ne se réalisera, à mon avis, ni par des directives ni par des règlements, mais par des échanges de renseignements, par des accords entre les ministères et les organismes intéressés. Mon ministère est prêt à déployer tous ses efforts dans ce rôle de coordination.

« La réunion de ces deux derniers jours aura été un grand progrès réalisé dans cette voie si chacun partage l'enthousiasme que j'éprouve à explorer de concert avec vous le vaste et nouvel horizon des échanges canadiens avec l'étranger qu'ouvrent pour nous les relations culturelles. »

Pour sa part, le secrétaire d'État, M. Pelletier, insista sur l'importance, en matière de relations culturelles, de la politique de bilinguisme et de biculturalisme, ainsi que sur l'influence sur ces échanges des nouveaux moyens de communication de masse.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. A. P. Sherwood, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté à l'administration centrale à compter du 10 juin 1969.
- M. R. C. Smith, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à l'administration centrale à compter du 25 juin 1969.
- M. W.-C.-J. Poirier, de l'ambassade du Canada à Kinshasa, est affecté à l'administration centrale à compter du 28 juin 1969.
- M^{lle} B. E. Van Snellenberg démissionne du ministère des Affaires extérieures, le 4 juillet 1969.
- M. W. J. Mullins démissionne du ministère des Affaires extérieures, le 21 juillet 1969.
- M. B. Northgrave est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 2, le 21 juillet 1969.
- M. L.-A. Nadon est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent de l'administration du personnel de classe 2, le 21 juillet 1969.
- M. D. R. Punter est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'économiste de classe 1, le 28 juillet 1969.
- M. A.-G. Vincent est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 4 août 1969.

Visite du catholicos arménien

Sa Sainteté Khoren I, catholicos et chef spirituel de l'Église apostolique arménienne, a passé deux semaines au Canada en juillet. Le pontife est venu visiter tout spécialement les communautés arméniennes d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et de Hamilton.

Le 24 juillet, Sa Sainteté a rendu visite au premier ministre Pierre-Elliott Trudeau et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp. Il a remis au premier ministre la grande croix de l'Ordre de la maison de Cilicie, la plus haute décoration ecclésiastique que confère son Église. Le catholicos a exprimé à MM. Trudeau et Sharp sa gratitude envers le Canada, qui a fait si bon accueil aux immigrants arméniens dans le passé. Sa Sainteté était accompagnée de deux archevêques de l'Église apostolique arménienne et de l'ambassadeur du Liban au Canada, Son Excellence Alif Gébara.



Sa Sainteté Khoren I, catholicos de l'Église arménienne, accompagné de deux archevêques arméniens, s'entretient avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

Visite des diplômés de l'ÉNA d'Algérie

DU 1^{er} au 31 juillet 1969, 34 diplômés de l'École Nationale d'Administration de l'Algérie séjournèrent au Canada pour compléter leur formation de hauts fonctionnaires. Ils étaient les invités du Gouvernement du Canada.

La plus grande partie du stage, organisé par le ministère des Affaires extérieures et l'Agence canadienne de développement international, consistait en une série de conférences et de visites spécialisées à différents ministères fédéraux tels les Affaires extérieures, les Transports, les Communications, le Développement régional, et certains organismes gouvernementaux, entre autres Radio-Canada, Air Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'ACDI.

Après avoir acquis une connaissance générale du rouage administratif et juridique de l'appareil fédéral, les stagiaires algériens se sont dirigés vers Québec pour se familiariser avec le système de gouvernement du Québec. Ils y ont séjourné trois jours et ont été reçus par les ministères de l'Éducation, des Affaires intergouvernementales et des Travaux publics.

Ils se sont familiarisés avec le troisième ordre de gouvernement, soit le municipal, au cours d'un séjour de trois jours à Montréal, où ils se sont rendus à « Terre des Hommes ». Les stagiaires ont profité de leurs moments de loisir pour visiter les villes de Québec, Montréal, Kingston et les Chutes Niagara.



Des stagiaires de la fonction publique de l'Algérie assistent à une conférence d'un haut fonctionnaire du ministère des Transports sur les problèmes de transport du Canada.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 10 *Table des matières* Octobre 1969

Le Canada et les pays de l'Amérique latine	378
Assemblée consultative du Conseil de l'Europe	380
Visite du secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et du Commonwealth	382
Nouvel examen de l'affaire Riddell	384
Événements artistiques canadiens en Italie	396
L'Organisation internationale du Travail	397
Nominations, mutations et démissions au ministère des Affaires extérieures	400
Conférences	404

Le Canada et les pays d'Amérique latine

Extraits d'un discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, à la séance d'ouverture du 14^e Congrès de l'Institut international de littérature ibéro-américaine, à Toronto, le 24 août 1969.

Plusieurs raisons agréables m'ont poussé à accepter votre invitation de présider l'ouverture du Quatorzième Congrès de l'Institut international de littérature ibéro-américaine. L'opinion publique n'associe pas toujours très étroitement la diplomatie et la littérature. Pourtant, nombre de diplomates éminents, — et ceux de l'Amérique latine ne sont pas des moindres —, ont su les pratiquer toutes deux avec distinction. Il me fait plaisir d'ajouter que le Canada compte dans son histoire plusieurs littérateurs diplomates. J'ose donc croire que ma présence parmi vous ce soir est due, en grande partie, à cette relation heureuse et mutuellement profitable...

C'est la première fois que votre Institut tient son Congrès au Canada, mais c'est un geste bien approprié à ce moment-ci de notre histoire. Le Canada et l'Amérique latine font partie d'un même hémisphère, mais jusqu'à tout récemment ils suivaient des routes parallèles dans une indifférence mutuelle quasi totale. Des hommes d'affaires canadiens s'intéressaient activement à plusieurs pays de l'Amérique latine et des missionnaires canadiens, tant protestants que catholiques, apportaient une contribution importante à la vie religieuse latino-américaine. Les Canadiens connaissaient l'Amérique latine comme une source de produits tropicaux et de musique de danse. Ces relations, quoique non négligeables, n'engendraient tout de même de chaque côté, — est-il nécessaire de le dire —, qu'une connaissance restreinte et superficielle du caractère propre et des possibilités de l'autre.

Évolution dans des domaines importants

Mais cette situation a commencé à se transformer, ces dernières années. Les moyens modernes de communication et de transport ont rapproché davantage dans le temps et dans l'espace le Canada et les pays de l'Amérique latine. Le commerce bilatéral s'est accru et continue de progresser toujours davantage, en se diversifiant dans presque tous les domaines importants. Les Canadiens ont pris l'habitude, en nombre toujours plus grand, d'aller visiter l'Amérique latine et, en retour, des Latino-américains sont venus se renseigner sur place au Canada au cours de voyages touristiques et d'affaires. Ce qui frappe davantage, c'est que l'étude de l'Amérique latine, comme région du globe, et celle des langues et des littératures espagnoles et portugaises, qui étaient naguère presque inexistantes dans nos universités canadiennes, ont déjà accompli des pas de géant. Plusieurs universités du Canada offrent maintenant des cours complets d'étude de l'Amérique latine, et plus encore, donnent des cours de langue et de littérature ibéro-américaines. Quelques Canadiens, — et leur nombre augmente régulièrement —,

sont allés étudier sur place, dans les universités latino-américaines, et je suis heureux de dire que l'Université de Toronto, l'hôte de ce Congrès, a été parmi les premières à attirer au Canada des étudiants et des savants latino-américains. Ce mouvement a été officiellement reconnu, il y a à peine deux mois, quand a été créée l'Association canadienne d'études latino-américaines, nouvelle société savante groupant des spécialistes entièrement ou partiellement consacrés à l'étude de l'Amérique latine dans des domaines divers.

Cette prise de conscience toujours plus grande des réalités de l'Amérique latine, tout particulièrement de sa culture, me donne de grandes satisfactions personnelles, car j'ai eu la chance de passer pas mal de temps au Brésil et de m'y familiariser avec quelques-unes des plus grandes œuvres de la littérature brésilienne. Comme tout le monde, j'imagine, j'ai été profondément impressionné par le caractère distinctif, la profondeur et la grande diversité de ses œuvres. Ce Congrès attirera certainement l'attention du grand public canadien sur la richesse et la variété de la littérature latino-américaine et, par là même, il contribuera grandement à intensifier la compréhension mutuelle des peuples de notre hémisphère.

Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, cette prise de conscience toujours plus profonde des réalités de l'Amérique latine de la part des Canadiens a exercé une influence réelle sur la politique du Gouvernement canadien. En mai 1968, le premier ministre a demandé que soient passés en revue tous les domaines majeurs de la politique extérieure du Canada, dont celui de l'Amérique latine. Depuis ce temps, une équipe spéciale de ministres et de fonctionnaires intéressés aux relations du Canada avec l'Amérique latine a multiplié les échanges de vues et les discussions entre des Latino-Américains et des Canadiens sur plusieurs sujets. Une mission ministérielle a visité neuf pays de l'Amérique latine et rencontré des dirigeants de ces pays dans les domaines de la politique, de l'économie et de la culture. L'équipe spéciale achève maintenant la préparation du rapport qu'elle présentera au Gouvernement. Le Cabinet n'a pas encore reçu ni donc discuté ce rapport et je ne puis, dès lors, commenter ici en détail ses recommandations, même si on m'en accordait le loisir. Je puis toutefois vous assurer que l'aspect culturel des relations canadiennes a été au premier rang des préoccupations de l'équipe spéciale, dès les premiers moments de son travail de révision. Nous sommes convaincus que sur ce plan le Canada peut tirer grand profit de relations plus étroites, et qu'il peut aussi y contribuer grandement. J'ai l'espoir que cette révision politique inaugurerà une ère nouvelle, beaucoup plus active, d'échanges culturels entre le Canada et l'Amérique latine, des échanges de personnel scientifique et intellectuel, et aussi des échanges d'artistes, d'œuvres et de représentations artistiques. Bien entendu, on ne pourra tout accomplir d'un seul coup, surtout dans le contexte actuel des restrictions d'ordre financier que notre Gouvernement a dû s'imposer. Néanmoins, le Canada s'engage dans une voie nouvelle en ce domaine, et j'espère que le plus grand nombre de ceux qui sont ici rassemblés participeront, le moment venu, aux programmes que nous souhaitons lancer.

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

PARTICIPATION CANADIENNE À LA VINGT ET UNIÈME SESSION

L'ASSEMBLÉE consultative du Conseil de l'Europe tenait la première partie de sa vingt et unième session ordinaire du 12 au 16 mai sous la présidence de M. Olivier Reverdin (Suisse). Le Conseil de l'Europe dont le siège est à Strasbourg, sur la frontière franco-allemande, est l'organisme politique le plus ancien et le plus considérable de l'Europe occidentale qui se voue à l'unification européenne. Il groupe des pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), du Marché commun (CEE), de l'OTAN, tout comme des pays neutres de l'Europe. Fondé en 1949, et formé alors de dix pays membres, il en compte aujourd'hui dix-huit. Son Assemblée consultative représente actuellement un important foyer où ses quelque 147 parlementaires, même s'ils ne sont habilités à formuler que des recommandations, peuvent y établir des contacts, y échanger des idées et y débattre les grands problèmes européens de l'heure.

A l'occasion du vingtième anniversaire de l'Organisation, trois chefs de gouvernements, MM. Couve de Murville (France), Rumor (Italie) et Borg Olivier (Malte), ont pris la parole devant l'Assemblée ainsi que deux ministres des Affaires étrangères : MM. Willy Brandt (Allemagne de l'Ouest) et Pietro Nenni (Italie). Les débats ont porté sur l'aménagement du territoire et les pouvoirs locaux, sur les activités de l'OCDE, qui lui avait soumis un rapport comme chaque année; sur le trafic d'armes à destination du Nigéria, le sort des communautés juives dans les pays non membres, et sur la politique des pêches en Europe.

La situation économique et politique

Mais ce sont les discussions sur la situation économique et politique qui ont le plus retenu l'attention. Avant de terminer sa session, l'Assemblée a adopté à l'unanimité, à l'issue du débat politique, une résolution où elle exprime trois voies possibles pour relancer l'unification européenne :

1) la convocation d'une conférence « au sommet » des Six et des États ayant demandé leur admission au Marché commun « en vue d'ouvrir des négociations sur l'élargissement de la Communauté »;

2) la poursuite par le Conseil de l'Europe, assisté d'experts, de cette question au cas où la conférence ne pourrait être convoquée dans un délai raisonnable »;

3) la recherche d'accords partiels dans des domaines non couverts par le Traité de Rome afin de provoquer « une puissante relance européenne ». (Le comité des ministres étudiera le texte de cette résolution à sa réunion de mois de décembre prochain.)

Avant de se séparer, les parlementaires ont lancé un appel à tous les gouvernements de l'Ouest et de l'Est en faveur de l'établissement commun d'un

embargo général sur les livraisons d'armes aux Nigériens et aux Biafrais. L'Assemblée a lancé un autre appel aux gouvernements soviétique et polonais pour qu'ils interdisent toute propagande antisémite et rétablissent dans leurs droits les communautés juives de ces pays.

Participation canadienne

En février dernier l'honorable Sir Geoffrey de Freitas, alors président de l'Assemblée consultative, invitait le Canada à envoyer une délégation de parlementaires à cette vingt et unième session. Le Canada a accepté de participer à titre d'observateur. Cette décision fut prise afin d'intensifier nos relations avec l'Europe, non seulement sur le plan bilatéral mais aussi avec des organismes multilatéraux comme le Conseil de l'Europe. Notre délégation comprenait les sénateurs Martin, Deschatelets, Aird et Flynn, les députés Macdonald, Baldwin et Buchanan. L'honorable Donald MacDonald, président du Conseil privé et leader de la Chambre, avait déjà représenté le Canada à une telle réunion en janvier 1967. L'après-midi du 14 mai fut spécialement réservé à un échange de vues entre les parlementaires européens et canadiens. Le thème principal de la rencontre se formulait ainsi : « Les perspectives des relations entre le Canada et une Europe à la recherche de son unité, notamment en ce qui concerne l'aide aux pays en voie de développement ». MM. Martin et Macdonald prononcèrent des discours et nos délégués eurent ensuite à répondre à une foule de questions sur ces sujets aussi variés que la défense, l'immigration, les problèmes sociaux, l'aide financière, la Francophonie, les compagnies supranationales, les investissements, les exportations de produits forestiers, les politiques canadiennes du grain, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la chasse aux bébés phoques.

Le consensus général, tant du côté européen que canadien, fut que cette rencontre a été des plus utiles et des plus intéressantes. Notre délégation fut en mesure d'exposer clairement nos politiques et nos réserves sur divers problèmes. Nos délégués ont aussi profité de l'occasion pour prendre connaissance de certaines conventions conclues sous l'égide du Conseil de l'Europe, dont la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Notre délégation fut impressionnée par le travail d'envergure effectué par la Commission européenne qui fut créée afin de faire respecter les droits et libertés garantis par la Convention. Cette commission pourrait représenter une certaine importance pour le Canada. Elle a fait un travail d'étude et de défrichage juridique dans des domaines qui pourraient avoir une implication pour le Canada et auxquels le Canada aurait peut-être intérêt à s'associer d'une façon ou d'une autre.

On a exprimé le souhait que cette rencontre soit suivie d'autres, de façon à instaurer un dialogue constant entre parlementaires canadiens et européens. Des deux côtés l'on partage cet espoir et il a été suggéré que des rencontres du même genre aient lieu régulièrement, peut-être tous les deux ans, alternativement à Strasbourg et à Ottawa.

Visite du secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et du Commonwealth

LE 13 SEPTEMBRE 1969 est arrivé à l'aéroport international de Montréal, le très honorable Michael Stewart. Il y a été accueilli par le haut commissaire de Grande-Bretagne, Sir Colin Crowe, Lady Crowe et d'autres membres du haut commissariat de Grande-Bretagne et du ministère des Affaires extérieures. M. Stewart arrivait au Canada avec un programme de quatre jours très chargé. M. Stewart, son épouse, et sa suite, dont M. P. T. Hayman, sous-secrétaire



Le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et aux Affaires du Commonwealth, M. Michael Stewart (à gauche), et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, s'acheminent de l'édifice central du Parlement, à Ottawa, vers l'édifice de l'Est.

d'État britannique, ont visité Ottawa, Toronto et Montréal avant de se rendre à New York pour participer à l'Assemblée générale des Nations Unies.

La visite a débuté sous un soleil éclatant de fin d'été par le trajet, en voiture, de Montréal à la Maison d'accueil des invités du Gouvernement du Canada, 7 Rideau Gate, à Ottawa, où M. Stewart a été accueilli officiellement par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le dimanche soir, M. Sharp a offert un dîner en l'honneur de M. et M^{me} Stewart au Country Club.

Le lendemain matin, les deux ministres, et les hauts fonctionnaires ont pris part à une série d'entretiens officiels. Ceux-ci ont porté sur un grand nombre de sujets, notamment l'OTAN, les relations Est-Ouest, le Moyen-Orient, les Antilles du Commonwealth, les problèmes africains et la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Au cours de l'après-midi, le premier ministre, M. Trudeau, et M. Stewart ont eu un bref entretien. Ce dernier a ensuite tenu une conférence de presse au *National Press Club*. Puis il a été reçu, avec M^{me} Stewart, par le gouverneur général et M^{me} Michener. La journée s'est terminée par un dîner offert par le haut commissaire de Grande-Bretagne à sa résidence (Earncliffe) en l'honneur du secrétaire d'État britannique.

Le 16 septembre, à Toronto, le programme comportait une visite au Bureau du Gouvernement britannique, une allocution au cours du déjeuner du *Canadian Club* et de l'*Empire Club* à l'hôtel Royal York, et des rencontres avec le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, M. Ross MacDonald, le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, le maire de Toronto, M. William Dennison et le président du Conseil du Grand Toronto, M. William Allen. Dans la soirée a eu lieu une interview télévisée sur le réseau anglais de Radio-Canada.

Le mercredi, le groupe est parti pour Montréal, où M. Stewart s'est rendu tout d'abord au Bureau du Gouvernement britannique. Il a ensuite eu une entrevue avec la presse et la télévision. Puis il a rencontré Son Honneur le maire Jean Drapeau à l'Hôtel de ville, et s'est rendu avec sa suite au restaurant Hélène de Champlain où le maire a donné un déjeuner en l'honneur de ses invités britanniques. Après une visite rapide de la ville, les visiteurs ont pris l'avion pour New York, où M. Stewart allait participer à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nouvel examen de l'affaire Riddell*

LE 2 NOVEMBRE 1935, commençait pour le Canada un mois pendant lequel le pays allait se trouver au premier rang sur la scène politique internationale, position qu'il n'avait pas cherchée et qui allait se révéler de plus en plus désagréable à tenir. Ce jour-là, le conseiller du Canada, M. W. A. Riddell, proposait à la Société des Nations d'imposer des sanctions plus fortes à l'Italie.

Un échange de télégrammes entre Riddell et Ottawa raconte cette histoire aujourd'hui bien connue. Le 2 novembre, M. Riddell télégraphiait le message suivant :

« Après consultation avec délégation principale, ce matin, j'ai proposé au Comité des Dix-Huit que le pétrole, le charbon, le fer et l'acier soient ajoutés à la liste de la proposition n° 4. Proposition référée pour étude au sous-comité économique¹. »

Le 4 novembre, Ottawa répondait ainsi :

« J'ai remarqué avec grand étonnement, d'après la brève déclaration de votre dépêche et les bulletins de presse plus longs, que vous avez pris l'initiative, sans autorisation, de proposer que certains articles supplémentaires soient ajoutés à la liste de la proposition n° 4. Vous devez certainement vous rendre compte que vous agissez au nom du Gouvernement du Canada et non en celui de tout autre gouvernement, délégation ou comité. Lorsque vous désirez des instructions au sujet d'une proposition, vous devez communiquer avec nous suffisamment à l'avance pour nous permettre d'étudier la question. Nous ferons tout ce qui est possible pour vous faire parvenir des instructions dans le plus bref délai possible mais en aucun cas vous ne pouvez prendre de décision sur des questions aussi importantes que celles qui ont été étudiées récemment sans avoir reçu auparavant des instructions claires et précises. »

Le lendemain, M. Riddell fournissait cette explication :

« Comme, à ce moment-là, je n'avais pas d'instructions concernant la position du Gouvernement et que je désirais faire allonger la liste par anticipation de façon à ce qu'elle comporte des produits importants pour le Canada, j'ai proposé que les produits mentionnés dans ma dépêche... soient ajoutés à la liste en principe, l'embargo ne devant commencer que lorsqu'on pourra le rendre efficace. »

Il poursuivait :

« Depuis la reprise des discussions, le 31 octobre, mon seul guide pour connaître l'attitude et la politique du Gouvernement a été la déclaration faite à la presse et résumée dans votre dépêche non numérotée du 29 octobre. »

* L'auteur de cet article, M. John A. Munro, est historien résident du ministère des Affaires étrangères pour l'année universitaire 1969-1970. Il est un des éditeurs du recueil intitulé *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada*, que publie le ministère.

1. A moins d'indications contraires, toutes les citations et les références directes proviennent des dossiers du ministère des Affaires étrangères nos 927-34 (9 parties), 927-A-34, 927-B-34 et 65-D-1-3.

Son explication était rejetée par un autre télégramme du secrétaire d'État aux Affaires extérieures² en date du 7 novembre :

« J'ai pris note de votre explication mais je maintiens toujours que la position que vous avez prise n'est pas, selon moi, en accord avec certains éléments importants de la situation du Canada et déborde votre compétence. Comme je l'ai déjà fait remarquer, vous ne devez prendre aucune position sur les questions importantes sans avoir reçu là-dessus des instructions claires et précises. »

La première question qui justifie une étude plus poussée de cette histoire malheureuse est de savoir si l'explication de M. Riddell fournit une compréhension suffisante de l'affaire³. L'examen des dossiers du ministère des Affaires extérieures semble montrer que, s'il ne possédait pas, comme il l'a dit, d'instructions complètes, il n'était pas non plus autorisé à agir en toute indépendance.

D'une certaine manière, la position officielle du Canada, au cours de ces quatre derniers mois de 1935 offrait même une certaine continuité. En substance, elle ne varia pas, pendant la guerre italo-éthiopienne, de celle que le premier ministre R. B. Bennett avait exposée à M. Riddell le 5 septembre :

« Le Gouvernement du Canada est prêt à coopérer de toutes les manières possibles pour qu'on parvienne à un règlement pacifique du conflit, en conformité avec les dispositions du Pacte de la Société des Nations *mais il ne voit pas quelle contribution propre ou distincte il pourrait faire en vue d'un tel règlement*⁴. » En outre, il semble que M. Riddell aurait dû comprendre, en recevant les instructions subséquentes, qu'il ne devait pas y avoir d'initiatives de la part du Canada et qu'aucune position ne devait être prise sans instructions claires et précises.

Cependant, il se voyait laissé dans l'obscurité et, dans un tel contexte, il semble naturel qu'il ait choisi d'agir. M. Riddell ne manquait pas d'expérience; son titre exceptionnel de « Conseiller du Canada » ne lui était pas non plus moné à la tête. Rien n'indique que l'on ait considéré cela à Genève autrement que comme une particularité de langage de la part du Canada. Doyen du corps diplomatique, haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures du Canada, il avait l'habitude des tête-à-tête avec les Sir John Simon, Anthony Eden et Lord Cecil. En outre, il était fermement convaincu que des sanctions économiques seraient éventuellement une force de dissuasion efficace contre l'agression.

Le 7 décembre, il écrivait à ce sujet à M. O. D. Skelton, sous-secrétaire du ministère :

« ... j'avais la conviction qu'une fois l'Italie déclarée agresseur et l'application de l'article XVI admise par les États membres, la seule manière d'éviter le passage des sanctions économiques aux sanctions militaires était de rendre les premières efficaces. Je suis toujours convaincu que cette mesure est la meilleure solution. J'étais sûr que pour rendre les sanctions économiques efficaces dans

2. C'est le premier ministre W. L. Mackenzie King qui détenait le portefeuille des Affaires extérieures, comme l'avait fait avant lui le premier ministre R. B. Bennett.

3. L'explication offerte par les documents cités ne diffère pas, en substance, de celle que M. Riddell a donnée vingt-deux ans plus tard dans son livre *World Security by Conference* (Toronto, 1947).

4. Mots mis en italique par l'auteur du présent article.

un délai raisonnable, la liste que j'avais soumise s'imposait. La suite des événements n'a fait que renforcer mes convictions. »

De plus, si l'on en croit M. Riddell, celui-ci semble avoir été persuadé que les principes de base de la politique canadienne concernant les sanctions économiques avaient été formulés en juillet au cours des réunions du Comité des Treize (le Comité des sanctions de la SDN). Ce Comité avait pour but d'étudier les sanctions à prendre comme moyen de pression contre les pays qui, sans avoir recours à la guerre, répudiaient les traités (l'exemple présent à l'esprit de tous à l'époque était celui de la répudiation de la clause du désarmement du Traité de Versailles par l'Allemagne).

Le 8 juillet, M. Riddell avait reçu les instructions suivantes :

« Au sous-comité, vous devez donc spécifier que, dans l'éventualité de l'application concertée de sanctions économiques, une excellente méthode consiste à mettre l'embargo sur les produits vitaux et les matières premières. La liste doit être complète pour être efficace... il serait souhaitable que toute recommandation en vue de l'embargo des produits vitaux et des matières premières soit contrebalancée par d'autres recommandations tout aussi fermes concernant les exportations en provenance du pays coupable ainsi que les facilités de crédit qu'on pourrait lui accorder... »

Le 23 juillet, on suggérait à M. Riddell de donner plus de poids aux points énumérés ci-dessus et on lui donnait même une certaine latitude :

« Si vous le jugez bon, vous pouvez appuyer les opinions des représentants du Chili et de l'Espagne au sujet des avantages qu'il y aurait à insérer une clause d'assistance mutuelle dans le projet de protocole entre les États européens. »

De bien des façons, les travaux de M. Riddell au sein du Comité des Treize devaient constituer une sorte de répétition générale de son rôle futur. Le 19 juillet, il écrivait à M. Skelton :

« Vous constaterez que j'ai réussi à incorporer dans le rapport la plupart des principaux points contenus dans mes instructions. J'ai rencontré une vive opposition de la part du représentant italien lorsque j'ai proposé que le rapport mentionne que toutes les recommandations du Conseil concernant l'embargo des produits vitaux et des matières premières dans les circonstances prévues comprennent également des recommandations au sujet des embargos sur les exportations des pays coupables et des facilités de crédit qui pourraient leur être accordées... »

« L'importance que nous avons donnée aux produits vitaux et aux matières premières, dont la liste, selon nous, devait être étendue pour être efficace, a d'abord été mise en question, mais finalement tout le monde a approuvé notre proposition, excepté le représentant italien et celui du Royaume-Uni, M. Hawkey. Celui-ci était plutôt en faveur d'une liste limitée et, bien qu'il se soit finalement rangé à notre avis, j'ai conclu qu'il acceptait mes propositions avec quelque réticence. »

Comme le conflit italo-éthiopien prenait de l'envergure, le Comité fut laissé provisoirement de côté. Il est certain que les conclusions du Comité des sanctions pouvaient s'appliquer de la même manière lorsqu'un État membre avait recours à la guerre et que l'article XVI de la charte entraît en vigueur. C'est un fait, cependant, que les conclusions du Comité n'étaient pas autre chose qu'un exercice théorique, dans leur ensemble, et ni le ministre des Affaires extérieures ni les Gouvernements Bennett et King ne se sentirent obligés de se conformer à la position adoptée au mois de juillet lorsque la guerre devint réalité.

Le 9 octobre, le Canada ajoutait sa voix à celle de la majorité écrasante des membres de la SDN pour confirmer la décision du Conseil de la Société déclarant l'Italie coupable d'agression contre l'Éthiopie. Conformément aux instructions d'Ottawa, la délégation canadienne devenait membre du Comité de coordination (52 membres) et, sans instruction cette fois, entraît également au Comité de travail sur les sanctions (le Comité des Dix-Huit) et au sous-comité économique⁵.

Le 14 octobre, le Gouvernement de R. B. Bennett tombait par suite des élections générales au Canada. Le 15 octobre, M. Bennett répondait à M. Riddell qui avait demandé « des instructions complètes sur les sanctions économiques » :

« En raison des résultats des élections générales d'hier et du fait que le nouveau Gouvernement ne pourra pas prendre le pouvoir avant quelques jours, il ne vous sera pas possible, dans l'intervalle, de prendre position sur de nouvelles propositions. »

C'est à ce moment que M. Riddell fit savoir à M. Skelton qu'en ce qui le concernait, la politique du Canada était établie depuis longtemps. Il télégraphia le message suivant :

« A moins d'avis contraire, je continuerai d'exprimer au Comité de coordination et aux sous-comités la politique canadienne au sujet des sanctions qui a été définie dans votre communication concernant le Comité des Treize. »

M. Skelton répondit :

« Votre dépêche personnelle du 15 octobre. Voyez la dépêche du premier ministre, même date. Je ne comprends pas vos références à notre politique de sanctions définie dans notre communication au sujet du Comité des Treize. Les seules instructions qui se rapportent aux sanctions sont celles de notre télégramme du 10 octobre déclarant qu'aucune position précise ne devait être prise jusqu'à ce que nous envoyions d'autres instructions. »

M. Riddell répliquait le 17 octobre :

« Je me réfèrais au Comité des Treize sur les sanctions, mis sur pied le 17 avril et en particulier à vos dépêches nos 32 et 34, des 8 et 23 juillet. » C'est là que les communications entre Ottawa et le délégué à Genève se sont réellement rompues. Il est clair qu'Ottawa n'a pas cherché à corriger la fausse

⁵ Cette fois, la situation était attribuable surtout à M. G. Howard Ferguson, qui avait accepté « provisoirement » de représenter le Canada sans instruction. M. Ferguson, haut commissaire du Canada à Londres, dirigea la délégation canadienne jusqu'à la défaite du Gouvernement Bennett.

conception que M. Riddell avait de la politique canadienne. Aucune nouvelle instruction ne devait lui parvenir avant le 2 novembre. Il y eut, bien sûr, le résumé du communiqué de presse de M. King, du 29 octobre. La dépêche qui le contenait était marquée « urgent » et M. Riddell l'accepta comme directive d'ordre général. Elle était rédigée ainsi :

« Ce soir, le Gouvernement a distribué à la presse des copies des réponses aux propositions 1 à 4, avec une déclaration qui 1) résumait les propositions du Comité de coordination, 2) maintenait l'adhésion du Canada aux buts et idéaux fondamentaux de la SDN, 3) passait en revue l'opposition continue du Canada à des engagements à l'avance en vue d'appliquer les sanctions », et se poursuivait ainsi: « Dans le cas présent, où l'on fait un effort sincère pour savoir s'il est possible de prévenir ou du moins de mettre fin à une guerre par l'emploi de sanctions économiques, et alors qu'il ne peut y avoir aucun doute au sujet de la responsabilité du déclenchement de la guerre, et en tenant compte aussi de l'attitude prise par le Canada à la dernière assemblée, le Gouvernement du Canada est prêt à coopérer pleinement. Les autorités de la Société des Nations ont été avisées que le Gouvernement du Canada fera le nécessaire pour assurer l'application efficace des sanctions économiques contre l'Italie telles que les a proposées le Comité de coordination. Le Gouvernement du Canada désire faire savoir en même temps qu'il ne reconnaît aucun engagement obligeant le Canada à adopter des sanctions militaires et que nul engagement de cette espèce ne saurait être pris sans l'approbation préalable du Parlement du Canada. Il faut bien comprendre aussi que l'attitude du Gouvernement d'approuver les sanctions économiques dans le cas présent ne doit pas être considérée comme établissant nécessairement un précédent pour l'avenir. »

« Copie du texte intégral de la déclaration suit par courrier. »

La déclaration qui précède était ambiguë et, pour les critiques de M. King, elle n'était pas autre chose qu'une nouvelle preuve de l'ambiguïté voulue et constante du premier ministre. Cependant, M. Riddell choisit d'interpréter cette déclaration et la mise en application des propositions de sanctions par le Gouvernement King, de façon à les faire coller avec sa propre conception de la politique canadienne.

En réalité, on peut supposer que, consciemment ou non, M. Riddell essayait de façonner la politique canadienne à partir de Genève ou peut-être d'équilibrer l'influence qui s'exerçait contre la SDN à l'intérieur du ministère. Peut-être pensait-il aussi qu'on lui préférerait l'influence de M. Loring Christie⁶ qu'il croyait, avec justesse, opposé « par principe » aux sanctions⁷. Si tel était le cas, il ne se rendait pas du tout compte à quel point le ministère doutait de l'efficacité de la SDN dès avant le retour de M. Christie, le 1^{er} septembre 1935.

Le 26 août, M. Skelton présentait au premier ministre, M. Bennett un

6 M. Christie était conseiller juridique du ministère au moment de sa démission en 1923. Son titre officiel en 1935 était celui de conseiller.

7 Voir réf. page 392.

mémoire intitulé « Application des sanctions dans le différend italo-éthiopien ». La partie « contre la participation » de cet exposé était de loin la plus impressionnante. Les sanctions étaient non seulement contraires à la politique établie du Canada, elles étaient aussi désuètes et dans la crise actuelle n'avaient même pas la valeur d'une menace. Les sanctions économiques n'étaient qu'un prélude à des sanctions militaires. Si elles ne produisaient pas d'effet, la Société des Nations en subirait un discrédit inutile; si elles réussissaient, l'équilibre des puissances européennes serait gravement compromis. En tout cas, la position de la Grande-Bretagne était loin d'être claire et la neutralité des États-Unis rendait un tel projet proportionnellement trop difficile pour le Canada. En outre, il nécessiterait l'intervention du Parlement dans une affaire dont le corps électoral ne se préoccupait pas du tout; le mémoire rappelait:

« Les Canadiens ne s'attendent pas à une intervention et ne la réclament pas. Le public s'est médiocrement intéressé à ce différend. Les journaux présentent de fréquentes condamnations de l'agression italienne, ne connaissent pas les détails de l'affaire ni les dispositions du Pacte et n'appuient pour ainsi dire pas l'idée d'une participation active du Canada dans le règlement du conflit. Les gens sont bien plus intéressés par ce qui se passe en Alberta que par les événements d'Abyssinie. La Société des Nations contient beaucoup de membres remarquables, mais l'attitude de quelques-uns de ses chefs ne reflète pas une opinion générale étendue ni informée. Dans ce sens, la situation est entièrement différente de celle qui existe en Grande-Bretagne. »

Il est significatif que ces mêmes arguments aient été communiqués au premier ministre King le 24 octobre, le lendemain de son entrée en fonctions.

M. Christie devait appuyer fortement, de toute sa grande puissance intellectuelle, ces doutes au sujet de la Société des Nations. Il exerçait une influence considérable sur ses collègues du ministère, et plus particulièrement dans ses relations avec M. Skelton. Il n'a présenté en détail sa vision du monde que dans un memorandum pour M. Skelton, en juin 1936. Il y écrit :

« A moins qu'un régime européen ne soit organisé grâce à la coopération de toutes les grandes nations du continent — la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie — il n'aura qu'une existence précaire et temporaire. S'il est organisé de cette manière, il n'y a pas de place là (politiquement, bien entendu) pour le Canada. »

Puis il ajoute ces mots :

« Il est un peu trop tard pour espérer que le salut découle de contrats conclus en toute hâte par quelques hommes, que ces contrats s'appellent des traités ou des conventions... Aujourd'hui ce ne sont pas les contrats mais les armes qui occupent le centre de la scène... Un homme d'État se transforme chaque fois qu'un corps d'armée, une escadre de navires de guerre ou un escadron d'avions de chasse se rangent derrière lui. »

Dans la pensée de M. Christie, la guerre se déclencherait « vraisemblablement dans quelques années ». Aucune touche d'idéalisme ne venait atténuer, même légèrement, sa certitude qu'une guerre possible semblait un instrument

de la politique nationale des pays européens et du Japon. Par exemple, il voyait qu'en France et en Grande-Bretagne de nombreux esprits « ... semblent prêts à la guerre par suite de cette interprétation particulière de l'intérêt et du prestige nationaux impliqués dans le concept de « sécurité collective ». Ils ne lui donnent pas le nom de « guerre » et ils ne pensent probablement pas à la guerre. Dans leur pensée, l'opération est conçue tout autrement : ils seraient comme des policiers, ils appliqueraient des « sanctions militaires ». Mais tout ceci n'est que subjectif. Leur mode de pensée ne change en rien la nature des réalités objectives, l'opération matérielle, les conséquences qui découlent normalement de ce genre d'opération, les destructions physiques, morales et émotives qu'elle causerait dans leurs propres pays et chez les autres peuples contre qui elle serait dirigée directement ou éventuellement. Ils emploieraient les mêmes armes et moyens techniques pour des « sanctions militaires » que pour la « guerre » ... Ceux qui imposent des sanctions n'ont jamais pu prouver que leurs intentions peuvent modifier si peu que ce soit les conséquences pratiques de leurs actes. On peut donc conclure qu'ils constituent un fort groupe disposé à la guerre. »

La situation internationale était telle « qu'à n'importe quel moment un malin, un fou ou un accident peut la lancer au-delà de tout contrôle ».

La diplomatie canadienne avait pour tâche « non de choisir parmi les doctrines, mais d'essayer de suivre la marche des doctrines et des événements et de prévoir leurs effets et prolongements, quitte à découvrir ensuite l'attitude que nous pouvons adopter ». « Une planification prudente, proposa M. Christie, tient compte autant des pires possibilités que des plus favorables. En l'occurrence, une seule attitude s'impose au Canada : aucun engagement. »

Telle était l'orientation des pensées exprimées dans le mémorandum de 32 pages de M. Christie sur « La crise européenne » en date du 5 octobre 1935, dont le brouillon porte les initiales de MM. Skelton et J. Scott Macdonald⁸. Au sujet de l'action proposée par la Société des Nations contre l'Italie M. Christie s'est posé la question :

« Si le Canada doit intervenir de quelque manière, serait-il sage de prendre des mesures avant que tous les États européens aient non seulement exprimé leur programme en paroles, mais commencé, de fait, à agir sérieusement et effectivement ? Répéterons-nous en principe, même si ce n'est pas dans les mêmes proportions, l'expérience de 1914-1918, alors que 50 millions d'Européens — 6 pays de l'Europe occidentale —, sont demeurés neutres pendant que le Canada drainait ses ressources ? »

La question était académique, car :

« En termes très larges, il est évident qu'au sein de la Société des Nations actuelle le vrai rôle du Canada se limite à celui d'un observateur non européen, en autant qu'il s'agit des activités politiques européennes de la Société des Nations, bien qu'il participe aux activités socio-économiques qui n'engagent pas cette attitude politique. »

⁸ Haut fonctionnaire du ministère.

C'est tout ce que le Canada pouvait offrir à une Société des Nations rien moins qu'universelle puisque, comme le notait M. Christie, il ne pouvait s'intégrer, ni avec succès ni utilement, dans une société européenne.

Il est certain que la politique extérieure du Canada n'a jamais adopté, en sa totalité, le point de vue rigoureux défendu par M. Christie. Mais elle s'y sentait attirée. Et l'homme à part, dans toute cette affaire éthiopienne, a été M. W. A. Riddell, conseiller canadien auprès de la Société des Nations.

Cela ne veut pas dire que M. Riddell n'a eu tort que dans la mesure où il n'a pas su juger avec exactitude la pensée du Gouvernement King. Son isolement a été presque absolu. Les instructions officielles ont été tout à fait insuffisantes. En outre, M. Skelton a complètement négligé de le tenir au courant des principes et des faits qui faisaient évoluer la politique vers de nouvelles prises de position. Si le représentant du Canada à Genève n'avait pas été abandonné de fait, durant la période de gestation d'une nouvelle politique par le Gouvernement King, il n'y aurait pas eu de problème.

Il en est résulté que le Gouvernement du Canada a adopté une position à laquelle il s'était complètement opposé. Le Gouvernement King a été extrêmement embarrassé quand la proposition de M. Riddell est devenue l'objet de discussions internationales. Le Gouvernement a adopté immédiatement comme politique d'éviter toute référence publique au geste de M. Riddell, dans l'espoir que la situation se calmerait tout naturellement. MM. Mackenzie King et Skelton se rendirent en Georgie pour prendre des vacances à Sea Island, mais la proposition de M. Riddell les poursuivit jusque-là. Dans une lettre datée du 26 novembre, M. Skelton décrit ainsi la situation à M. Laurent Beaudry, sous-secrétaire d'État intérimaire à Ottawa :

« Vu que des rapports de la Presse Associée annoncent une réunion du Comité des sanctions des Dix-Huit de la Société des Nations, cette semaine, pour discuter la proposition « canadienne » d'une extension de l'embargo sur les exportations pour qu'il comprenne aussi le pétrole, le charbon, le fer et l'acier, je vous ai envoyé le 23 novembre, sur l'ordre du premier ministre, le télégramme chiffré suivant :

« Les rapports de la presse annoncent une rencontre du Comité des sanctions de la Société des Nations, lundi ou mercredi, pour discuter la proposition canadienne d'une extension de l'embargo sur les exportations. Veuillez avertir M. Riddell de ne prendre aucune initiative, qu'il s'agisse de présenter ou de défendre la proposition, bien qu'il puisse voter en faveur si les autres membres l'acceptent généralement. »

« M. King a songé à omettre ces derniers mots — « bien qu'il puisse voter en faveur si les autres membres l'acceptent généralement » — mais il les a laissés en fin de compte à cause de l'imminence, selon la presse, de la discussion à Genève. Maintenant que la presse annonce une remise à plus tard de cette discussion, il serait bon de modifier les instructions que vous avez envoyées, afin d'expliquer clairement à M. Riddell qu'il ne doit ni voter ni prendre

position sur la question avant de nous communiquer clairement la proposition et de recevoir des instructions précises à ce sujet. Il est évident que la question est explosive. A cause de sa malheureuse intervention antérieure, il ne faut pas permettre à M. Riddell d'agir comme bon lui semblera, ou de tirer du feu d'autres marrons de M. Anthony Eden. »

Le 28 novembre, M. Beaudry ajoutait, dans un télégramme envoyé à M. Skelton:

« ... M. Lapointe⁹ est troublé par les manchettes des journaux qui mettent en vedette l'initiative du Canada et il se demande si l'on pourrait adopter une ligne de conduite pour en contrecarrer les effets. »

M. Riddell s'est défendu par écrit en 1947:

« Quant à savoir si c'est Rome qui a suggéré au Gouvernement du Canada de désavouer ma proposition, on ne le saura peut-être jamais. Je crois que l'auteur de la suggestion n'est ni le premier ministre ni M. Skelton. On mentionne, il est vrai, que M. King a lui-même dit qu'il avait été consulté et qu'il en prend la totale responsabilité, mais de là à dire qu'il en est l'auteur, c'est bien différent. C'est probablement M. Lapointe qui en est le premier responsable. On pouvait compter que M. Loring Christie, qui avait rejoint le ministère sous le Gouvernement Bennett, s'opposerait par principe aux sanctions. Je serais davantage porté à croire que le ministère des Affaires étrangères d'Italie a appris que j'avais fait ma proposition uniquement comme membre du Comité des Dix-Huit, et qu'il a demandé au Gouvernement canadien, par l'entremise de son consul général, que cela soit clairement connu du grand public¹⁰. » Jusqu'à quel point a-t-il raison? La réponse de M. Skelton à M. Beaudry, le 29 novembre, indique que la décision a été prise par le premier ministre:

« ... Le premier ministre s'accorde avec M. Lapointe sur les conséquences néfastes qu'entraîne l'insistance de la presse sur cette prétendue initiative canadienne, bien que toute autre action en ce moment précis comporte aussi des difficultés. Il croit qu'il faudrait d'abord demander à M. Massey de communiquer le renseignement précité (que M. Riddell a pris son initiative à l'insu et sans l'autorisation du Gouvernement du Canada) au Gouvernement du Royaume-Uni ... et, deuxièmement, M. Lapointe devrait prendre des mesures pour se faire interviewer:

« a) Pour affirmer que la position du Gouvernement du Canada en ce qui concerne les sanctions, exprimée dans le communiqué de presse du 29 octobre (?), n'a pas été modifiée.

« b) En réponse aux autres questions, par exemple au sujet des articles sur l'initiative du Canada concernant l'extension des sanctions, il devrait dire que ... le Gouvernement n'a pris aucune initiative à ce sujet et que l'opinion exprimée

⁹ Secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.

¹⁰ Riddell, W. A., *World Security by Conference*, Toronto, 1947, pages 129 et 130.

par le membre canadien du Comité des Dix-Huit n'est que son opinion personnelle comme membre du Comité.

« c) Le Canada continuera, avec les autres membres de la Société des Nations, de suivre de près la marche des événements. »

Évidemment, M. King avait choisi le moment de sa décision sous l'influence des inquiétudes de M. Lapointe. On ne peut savoir s'il aurait agi n'eût été cette influence. Il avait la réputation d'être un temporisateur né. En vérité, s'il avait su retarder encore sa décision de 11 jours, celle-ci n'aurait plus été nécessaire, puisque MM. Hoare et Laval y auraient vu.

Tout cela laisse intacte l'interprétation que M. Riddell accorde au rôle des « deux Canadiens français ¹¹ ». Il est intéressant de connaître la source probable de ses impressions. M. Beaudry lui avait câblé, le 1^{er} décembre, le message suivant:

« La décision de publier le communiqué n'a été prise qu'à contrecœur et après consultation auprès du premier ministre, sous la pression des commentaires continuels de la presse sur les dangers de guerre attribués à la « proposition canadienne » réclamant une extension des sanctions économiques. A cause de l'insistance du Gouvernement à distinguer nettement entre l'attitude du Canada à l'égard des sanctions économiques et son attitude quant aux sanctions militaires, il était impossible alors, vu la gravité de la situation, de se reconnaître comme l'initiateur d'une politique dont l'issue suscitait de grandes inquiétudes dans plusieurs milieux canadiens, bien que cette politique soit étudiée attentivement par le Gouvernement en tant que membre de la Société des Nations. Dans ces circonstances, la publication d'une note explicative établissant la distinction entre votre point de vue, comme membre du Comité de coordination, et la position du Gouvernement a paru nécessaire et sa diffusion rapide, souhaitable. Nous avons ardemment espéré, pour des raisons personnelles, pouvoir éviter cette tournure des événements, et nous savons que vous comprendrez que la publication de ce communiqué était devenue nécessaire dans les circonstances. »

M. Riddell peut avoir connu, comme il peut l'avoir ignoré, le contenu d'une note de M. Beaudry à M. Lapointe, deux jours auparavant. M. Beaudry y exprimait sa pensée sur « le danger de guerre ». Cette note disait:

« A moins que je ne me trompe gravement, les rapports des journaux sur l'attitude de l'Italie à l'égard de l'embargo sur le pétrole révèlent l'extrême gravité de la situation actuelle. Il semblerait que la guerre entre l'Italie et la Grande-Bretagne peut devenir imminente si l'embargo sur le pétrole entre en vigueur. Mais en même temps il semblerait que l'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de l'application de l'embargo n'a pas changé.

« Étant donné que le Canada, par l'intervention non autorisée de M. Riddell, a pris l'initiative d'une proposition réclamant l'embargo sur le pétrole, la respon-

¹¹ M. Riddell a pensé que « le consul général d'Italie et ses amis du Québec doivent avoir cru que « la Providence leur souriait » quand le ministère a été confié à « deux Canadiens français », soit MM. Lapointe et Beaudry. Voir *ibid.*, page 129.

sabilité ainsi assumée par le Canada est très grande, et les conséquences pour le Canada lui-même peuvent être encore plus grandes dans les circonstances.

« Il semble qu'il faut immédiatement étudier avec grand soin la position officiellement adoptée par notre représentant. Car, si cette position était maintenue à la réunion du Comité de la Société des Nations qui doit avoir lieu dans quelques jours, et si la guerre était déclarée, le Canada pourrait être directement engagé dans cette guerre malgré nos réserves antérieures sur la question des sanctions militaires.

« Le Canada, ayant lancé la proposition et recevant l'appui de la Grande-Bretagne, se trouverait sans doute engagé directement dans le conflit. »

La grande nervosité que trahit la note de M. Beaudry ne semble pas avoir atteint les deux vacanciers de Sea Island, même si MM. King et Skelton ont été influencés eux aussi par la presse. Rien n'indique non plus que cette nervosité ait atteint M. Lapointe, premier ministre suppléant. On ne trouve aucune trace du rôle joué par le consul général d'Italie. La presse demeure le facteur commun qui, de toute évidence, a poussé MM. King, Lapointe et leurs conseillers à juger qu'il fallait agir. Les accusations de M. Riddell sonnent creux. Au mieux, on peut faire cas de l'influence indirecte des fonctionnaires du consulat italien sur les hommes politiques du Québec, en autant que la propagande italienne avait une tribune favorable dans les régions francophones du Canada. M. Riddell peut avoir tout simplement cru les commentaires de sources italiennes et autres¹², par exemple ceux du vice-consul italien à Toronto qui disait « savoir depuis quelque temps que M. Riddell avait agi de sa propre initiative en proposant un embargo sur le pétrole ».

Il est trop facile de critiquer le premier ministre King pour avoir désavoué l'initiative de M. Riddell. Il est certain que M. King n'a jamais rejeté le programme de paix et de coopération de la Société des Nations. Peut-être a-t-il simplement remis dans une obscurité opportune la position du Canada sur les moyens d'y parvenir¹³. Mais c'est peut-être aussi que les événements ont tout simplement obscurci le sens de ses actes les plus importants. On a souvent oublié que, seulement six jours après son entrée en fonctions, son gouvernement a pris la responsabilité de mettre en vigueur les quatre propositions de sanctions adoptées par la Société des Nations. On a aussi oublié qu'en agissant ainsi sans avoir convoqué d'abord le Parlement, le Gouvernement a dû vaincre l'opposition des conseillers politiques du ministère¹⁴ et trouver des moyens d'exécution. Chose plus importante encore, M. King a dû prendre la décision de passer outre à ses engagements antérieurs, par exemple sur la nécessité du contrôle parlementaire sur la politique et les engagements extérieurs et, en particulier, à la résolution spéciale de la Chambre des communes, du 21 juin 1926, à savoir :

¹² Par exemple N. W. Rowell, Sir Robert Falconer, le *Winnipeg Free Press*, le *Globe* de Toronto, le *Mail and Empire* de Toronto et plusieurs autres.

¹³ Soward, F. H., et al., *Canada in World Affairs, Pre-War Years*, Toronto, 1941, p. 163

¹⁴ Bien que les mémorandums ministériels se soient rangés davantage du côté de l'approbation parlementaire pendant la période de la crise où le Gouvernement Bennett était encore au pouvoir. Ils avaient peut-être de bonnes raisons de le faire, si l'on considère le résultat des élections.

« Cette Chambre ... estime de plus que, avant que les ministres canadiens de Sa Majesté ... expriment leur acceptation de tout ... accord comprenant des sanctions militaires ou économiques, il faudrait avoir obtenu l'approbation du Parlement du Canada. »

Le faux pas de M. Riddell a enlevé à M. King tout le mérite qui lui est dû. Pour sa part, M. Riddell devait obtenir, dans certains milieux du moins, une certaine réputation de martyr et s'assurer une place dans l'histoire. Sans l'influence de M. Skelton, le premier ministre King aurait trouvé une solution mieux adaptée à la situation. Quoi qu'il en soit, on a dit que les services diplomatiques du Canada ont payé la note de ses « péchés », au cours des générations suivantes, sous la forme d'un contrôle sévère par Ottawa¹⁵.

¹⁵ Eayrs, J., *The Art of the Possible*, Toronto, 1961, p. 173.

Nota: On trouvera de plus amples détails sur « l'affaire Riddell » dans les œuvres suivantes: Soward, F. H., *Canada In World Affairs, Pre-War Years*, Toronto, 1941; Carter, G. M., *Canada and Sanctions in the Italo-Ethiopian Conflict*, C.H.A.R., 1940; Eayrs, J., *In Defence of Canada*, Vol. II, Toronto, 1965; et la version de M. Riddell lui-même, *World Security by Conference*.

Événements artistiques canadiens en Italie

L'ANNÉE 1969 aura marqué un pas en avant dans nos relations culturelles avec l'Italie. Si l'on en juge par l'importance des événements artistiques canadiens qui ont eu lieu en Italie cette année, le programme d'échanges culturels avec ce pays se développe rapidement.

Au mois de mai dernier, le Théâtre du Rideau vert de Montréal était invité à participer au Festival de Rome. Grâce à une subvention du ministère des Affaires extérieures, et la coopération du ministère des Affaires culturelles du Québec, cette excellente troupe de théâtre montréalaise a pu se rendre à Rome pour y jouer un grand succès de son répertoire : *Hedda Gabler*, d'Ibsen. La troupe canadienne, avec Yvette Brind'Amour dans le rôle titre, a créé une excellente impression dans le monde artistique de Rome. Ils ont donné deux représentations devant de vastes auditoires qui ont manifesté à la fois leur intérêt et leur appréciation des comédiens.

Lors de la dernière représentation, la troupe a reçu le Prix de Rome des mains de M^{lle} Pirandello, fille du grand dramaturge italien, qui est si cher au cœur des comédiens du Rideau vert.

Quelques mois plus tard, en juillet, la compagnie montréalaise Les Grands Ballets canadiens représentait le Canada au Dixième Festival international des Ballets de Nervi et dansait devant des auditoires de plus de 2,000 personnes. La troupe montréalaise a donné trois spectacles différents : *Carmina Burana* de la trilogie de Karl Orff, *Divertissements* de Glazounov et *Pas Rond*. Les critiques ont été, dans l'ensemble, très élogieuses pour la jeune troupe.

Les Grands Ballets se sont produits en Italie dans le cadre d'une tournée dans six pays européens, organisée sous les auspices du Gouvernement du Canada.

Au mois de septembre c'était le *Toronto Workshop Productions* qui représentait le Canada au Festival de Venise. Ici encore, le ministère des Affaires extérieures a accordé son appui à cette troupe qui avait également reçu une aide financière du Gouvernement de l'Ontario et de l'entreprise privée. La troupe a été très bien accueillie non seulement par les autorités du Festival mais par les vastes auditoires cosmopolites qui ont assisté à ses spectacles.

Enfin, Florence accueillait aussi en septembre une grande exposition de Dessins de Maîtres provenant du Cabinet des estampes de la Galerie nationale du Canada, responsable de son organisation dans le cadre des échanges culturels entre les deux pays. Placée sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, cette exposition fut inaugurée en présence du secrétaire d'État du Canada, M. Gérard Pelletier, et durera jusqu'au 10 novembre.

L'Organisation internationale du Travail

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

UNE RÉCENTE série d'émissions à la radio nationale de l'Ouganda a été suivie avec enthousiasme par des milliers d'auditeurs. Elle racontait l'histoire de Mukasa, propriétaire d'une boutique de village, et de Maliko, propriétaire d'un atelier de menuiserie, qui ont réussi à aplanir de sérieuses difficultés commerciales en suivant les conseils d'une « clinique d'affaires ».

L'intérêt suscité par les affaires de ces deux petits commerçants imaginaires s'explique par le fait qu'il y a dans la vie réelle des milliers de Mukasas et de Malikos qui jouent un rôle important dans la vie économique de nombreux pays africains. La « clinique d'affaires » représente effectivement un organisme gouvernemental, le Centre consultatif de formation à la gestion, qui a pour tâche principale de favoriser la formation et le perfectionnement de ces petits commerçants propriétaires en leur enseignant les techniques modernes de gestion.

Parmi les nombreux « chefs d'entreprises » africains qui profitent des avantages de ce genre de formation professionnelle, peu nombreux sans doute sont ceux qui savent que dans la création de ce centre le gouvernement a largement bénéficié de l'assistance fournie par des experts de l'Organisation internationale du Travail. Et pourtant, c'est là un exemple typique du travail accompli dans les pays en voie de développement — Afrique, Asie, Amérique latine et Moyen-Orient — par cette organisation unique en son genre, qui se compose de représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 118 pays.

Fondée en 1919 lors de la Conférence de la Paix de Paris, en tant qu'organisme autonome dans le cadre de la Société des Nations, l'OIT s'est essentiellement préoccupée, pendant les trois premières décennies de son existence, de l'adoption et de l'application de normes internationales conçues pour améliorer les conditions de vie et d'emploi des travailleurs du monde entier. Cependant, au cours des vingt dernières années, son domaine d'activité s'est étendu bien au-delà de celui que constitue la simple fixation de normes. De fait, l'OIT est devenue ce que l'on appelle « opérationnelle » et est maintenant prête à participer directement à la solution de tous les grands problèmes sociaux et économiques qui se posent à de nombreux pays. L'un des principaux moyens qu'elle a choisis pour y parvenir est de coopérer aux programmes d'assistance technique des Nations Unies, sous l'égide desquelles elle fonctionne maintenant à titre d'institution spécialisée.

Formation à la gestion

L'OIT a depuis longtemps reconnu que l'accroissement de la productivité industrielle dans les pays en voie de développement ne peut se faire sans un accrois-

sement parallèle des aptitudes à la gestion chez les autochtones. Aussi la principale contribution de cette organisation aux programmes d'assistance technique s'est-elle concentrée sur l'envoi d'experts appelés à aider les divers gouvernements à créer une élite compétente de chefs d'entreprises, capables de gérer et de développer des entreprises industrielles et commerciales. Les activités de l'OIT vont de l'assistance aux artisans travaillant seuls, comme nous l'avons dit plus haut, à la formation de cadres supérieurs pour les moyennes et grandes entreprises.

Les premiers programmes de l'OIT concernant la promotion de la gestion consistaient essentiellement à coopérer à des entreprises de faible envergure nécessitant l'intervention d'un petit nombre d'experts pendant de brèves périodes. Mais elle a très vite compris que des opérations aussi limitées ne pouvaient avoir que peu d'influence sur l'élévation du niveau général des capacités et des aptitudes dans le domaine de la gestion. Cette constatation l'a poussée à participer à des entreprises beaucoup plus ambitieuses, à tel point qu'à l'heure actuelle certains programmes sont conçus à l'échelle de toute une nation.

On trouve un bon exemple de la portée de cette activité nationale dans une entreprise quinquennale en Thaïlande, achevée en 1967, et dont l'objet était la création d'un centre de formation à la gestion. Ce centre a attiré plus de 5,000 élèves, qui ont suivi 360 cours portant sur une vaste gamme de sujets allant de la planification et du contrôle de la production à l'étude de marchés en passant par la comptabilité industrielle, l'établissement des budgets et l'analyse financière. Environ la moitié des élèves ayant suivi ces cours étaient du niveau des cadres moyens, l'autre moitié se partageant en cadres supérieurs et personnel de surveillance. Ils représentaient quelque 400 types différents d'entreprises, comprenant les secteurs de la fabrication, des transports, des services publics, des banques et de l'assurance.

D'autres exemples d'entreprises auxquelles participent des membres du personnel de l'OIT sont actuellement en cours en Algérie, au Chili, en Éthiopie et en Roumanie, et leur achèvement est prévu pour 1972. En Algérie les experts aideront le gouvernement à créer un institut national pour la productivité et le développement industriel, tandis que l'extension des moyens prévus pour la formation du personnel dans la petite et la moyenne industrie constitue l'aspect essentiel du travail entrepris au Chili. En Éthiopie, les efforts portent essentiellement sur la formation pratique à la gestion, à l'intention des propriétaires-exploitants de petites entreprises commerciales, tandis qu'en Roumanie, ils ont pour but d'assurer la formation avancée de conseillers en gestion et d'instructeurs qui travaillent dans de nombreuses institutions d'un bout à l'autre du pays.

Formation des travailleurs

Les efforts de l'OIT, cependant, ne sont pas limités au perfectionnement des chefs d'entreprises industrielles et commerciales. Elle reconnaît également le besoin de dirigeants syndicaux bien informés et possédant une formation solide et, à cet effet, elle a lancé vers le milieu des années '50 un programme pour la formation des travailleurs.

Parmi les initiatives générales du Bureau international du Travail, il y a la publication d'une large gamme de matériel didactique, qu'il met à la disposition des fédérations de syndicats et d'autres associations de travailleurs par l'intermédiaire du vaste réseau de bureaux que l'OIT possède dans le monde entier. Ce matériel comprend des manuels traitant de sujets relatifs aux activités de l'OIT, de la documentation pour conférences, des films et des diapositives, ainsi que d'autre matériel audio-visuel.

Des experts de l'OIT organisent également dans divers pays des programmes spécialisés tels que la formation de dirigeants syndicaux appelés à participer à la planification et à l'application des politiques de mise en valeur, l'exploitation de coopératives, la création de services de recherche et de documentation, et l'utilisation de la radio et de la télévision pour contribuer à l'éducation des travailleurs ruraux et illettrés.

L'OIT facilite également l'éducation des travailleurs par l'octroi de bourses de voyage qui permettent à des syndicalistes de participer à des programmes d'étude et à des cours organisés par des instituts pour les travailleurs. En outre, de nombreuses entreprises de l'OIT portent sur les activités éducatives qui se poursuivent tous les ans dans diverses parties du monde. Cela comprend notamment les cours donnés par le Collège interaméricain du travail à Cuernavaca, au Mexique, et la Fédération internationale des syndicats chrétiens à Oxford, en Angleterre. En participant à des programmes de ce genre, le personnel de l'OIT non seulement apporte une contribution utile à la formation des syndicalistes, mais il y trouve encore le moyen de suivre au jour le jour l'évolution du syndicalisme et de rester au courant des besoins sans cesse croissants dans le domaine de l'éducation.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M¹¹⁶ M. Dumoulin, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affectée à l'administration centrale, à compter du 23 juin 1969.
- M. R. H. Matthews est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent des services administratifs de classe 8, à compter du 1^{er} juillet 1969.
- M. A. D. Rowe, de l'ambassade du Canada à La Havane, est affecté à l'administration centrale, à compter du 3 juillet 1969.
- M. G. C. Langille, de l'ambassade du Canada à Montevideo, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 juillet 1969.
- M. F. Clarke, du consulat général du Canada à Hambourg, est affecté à l'ambassade du Canada à Ankara, à compter du 11 juillet 1969.
- M. E. G. Lee, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'administration centrale, à compter du 11 juillet 1969.
- M. G. Mathieu, de l'ambassade du Canada à Paris, est affecté à l'administration centrale, à compter du 11 juillet 1969.
- M. J. P. Sigvaldason est retraité de la Fonction publique, à compter du 12 juillet 1969.
- M. E. M. Hepner, du haut commissariat du Canada à Nairobi, est affecté à Ottawa, à compter du 13 juillet 1969.
- M. D. N. Coyle, de l'ambassade du Canada à Addis-Abéba, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 juillet 1969.
- M. T. A. Williams, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale, à compter du 14 juillet 1969.
- M. B. Rogers, ambassadeur du Canada en Espagne, est affecté à l'administration centrale, à compter du 22 juillet 1969.
- M. K. J. Harley, du haut commissariat du Canada à Nicosie, est affecté à l'ambassade du Canada à La Havane, à compter du 24 juillet 1969.
- M. S. A. Wade, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Dublin, à compter du 24 juillet 1969.
- M. J.-C. Noiseux, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'ambassade du Canada à Kinshasa, à compter du 26 juillet 1969.
- M¹¹⁶ M. C. P. Kelley, de l'ambassade du Canada à Ankara, est affectée à l'administration centrale, à compter du 28 juillet 1969.
- M¹¹⁶ M. A. Cowling, de l'administration centrale, est affectée au haut commissariat du Canada à Singapour, à compter du 28 juillet 1969.
- M. W. J. Bonthron, de l'ambassade du Canada à Kinshasa, est affecté à l'administration centrale, à compter du 30 juillet 1969.
- M. H. K. Spence, de l'administration centrale, est affecté au consulat du Canada à Chicago, à compter du 31 juillet 1969.
- M. D. W. Fulford, de l'ambassade du Canada à Mexico, est affecté à l'administration centrale, à compter du 4 août 1969.
- M. C. R. Burnett est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. P. H. Chapin est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. J. D. Derksen est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.

- M. H. E. Ezrin est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. H. P. G. Fraser, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 5 août 1969.
- M^{lle} A. M. H. Gendron est entrée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. V. C. Lapointe est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. J. A. S. Marcoux est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. N. B. Moyer est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. R. C. O'Hagan, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bruxelles, à compter du 5 août 1969.
- M^{lle} A. E. Park est entrée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. M. J. Vechsler est entré au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, le 5 août 1969.
- M. R. J. McKinnon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Paris, à compter du 7 août 1969.
- M. D. S. Wright, de l'ambassade du Canada à Varsovie, est affecté à l'administration centrale, à compter du 8 août 1969.
- M. J. Thériault, de l'ambassade du Canada à Lima, est affecté à l'administration centrale, à compter du 9 août 1969.
- M. G. E. Shannon, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Belgrade, à compter du 10 août 1969.
- M. F. D. Smith, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Accra, à compter du 11 août 1969.
- M. R. Villeneuve est entré au ministère des Affaires extérieures à titre de stagiaire en administration, le 11 août 1969.
- M. Jean Morin, ambassadeur du Canada au Portugal, est retraité de la Fonction publique, à compter du 12 août 1969.
- M. W. Courchesne, de l'ambassade du Canada à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 12 août 1969.
- M. C. D. Fogerty, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Port of Spain, à compter du 15 août 1969.
- M. W. F. Hoogendyke, de l'ambassade du Canada à Bonn, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 16 août 1969.
- M. R. M. Tait, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté à l'administration centrale, à compter du 17 août 1969.
- M. G. J. D. Buick, de l'ambassade du Canada à Dublin, est affecté au haut commissariat du Canada à Georgetown, à compter du 17 août 1969.
- M. R. C. Stansfield, du consulat du Canada à Chicago, est affecté à l'administration centrale, à compter du 18 août 1969.
- M. D. K. Doherty, de l'ambassade du Canada à La Haye, est affecté au haut commissariat du Canada à Accra, à compter du 20 août 1969.
- M. B. A. Freifeld, de la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, est affecté à l'ambassade du Canada à Montevideo, à compter du 20 août 1969.

- M. P.-E.-J. Charpentier, de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, est affecté à l'Université Laval à Québec, à compter du 21 août 1969.
- M. G. A. Rau est nommé haut commissaire du Canada à la Trinité-et-Tobago, à compter du 2 août 1969, et accrédité aussi auprès de la Barbade, à compter du 21 août 1969.
- M. R. C. D. Looye, de l'ambassade du Canada à Oslo, est affecté à la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à compter du 23 août 1969.
- M. E.-C.-O. Latour démissionne du ministère des Affaires extérieures le 25 août 1969.
- M. P.-E. Laberge, de l'administration centrale, est affecté à la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, à compter du 25 août 1969.
- M. G. L. Haynal est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 25 août 1969.
- M. P. M. Roberts, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, à compter du 27 août 1969.
- M. A. F. Haggins, du consulat général du Canada à Boston, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 27 août 1969.
- M. J. A. Donald est retraité de la Fonction publique, à compter du 28 août 1969.
- M. J.-C.-E.-L. Lavigne, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Varsovie, à compter du 29 août 1969.
- M. D. G. Bishop démissionne du ministère des Affaires extérieures le 29 août 1969.
- M. D. C. Reece, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 30 août 1969.
- M. D. A. B. Molgat, du haut commissariat du Canada à Islamabad, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 2 septembre 1969.
- M^{lle} B. E. Armstrong est affectée au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 septembre 1969.
- M. A. C. H. Smith est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 septembre 1969.
- M. P. H. W. Dell est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent des services administratifs de classe 2, à compter du 2 septembre 1969.
- M. A. N. Robinson est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 2 septembre 1969.
- M. J. A. Malone, du haut commissariat du Canada à Accra, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 3 septembre 1969.
- M. L.-P. Tardif, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Dakar, à compter du 3 septembre 1969.
- M. H. P. G. Fraser, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à New Delhi, à compter du 5 septembre 1969.
- M. C. T. MacDonald, de l'ambassade du Canada à Washington, est affecté à l'administration centrale, à compter du 5 septembre 1969.
- M. A. J. Matheson, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, à compter du 7 septembre 1969.
- M. R. W. Nadeau, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'ambassade du Canada à Addis-Abéba, à compter du 7 septembre 1969.

- M. P. J. Kirkland démissionne du ministère des Affaires extérieures le 8 septembre 1969.
- M. A. F. Burger est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 8 septembre 1969.
- M. G. C. Cook, de l'ambassade du Canada à Quito, est affecté à la Direction du Collège de la Défense nationale à Kingston, à compter du 9 septembre 1969.
- M. E. H. Carter, ambassadeur du Canada auprès de la République sud-africaine, est accrédité aussi haut commissaire du Canada auprès du Botswana, à compter du 9 septembre 1969.
- M. S. Abrahams, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Washington, à compter du 9 septembre 1969.
- M. F. Asselin, consul général du Canada à San Francisco, est nommé consul général du Canada à la Nouvelle-Orléans, à compter du 10 septembre 1969.
- M. J. D. Puddington, du haut commissariat du Canada à New Delhi, est affecté à l'administration centrale, à compter du 10 septembre 1969.
- M. F. S. Cooper, de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, est affecté à l'administration centrale, à compter du 10 septembre 1969.
- M. A. R. Potvin, de l'ambassade du Canada à Port-au-Prince, est affecté au haut commissariat du Canada à Londres, à compter du 11 septembre 1969.
- M. C. J. Woodsworth, ambassadeur du Canada en Afrique du Sud, est nommé haut commissaire du Canada au Pakistan, à compter du 12 septembre 1969.
- M. W. V. Clifford démissionne du ministère des Affaires extérieures le 12 septembre 1969.
- M. M. Dupuy, de la délégation du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles, est affecté à l'administration centrale, à compter du 13 septembre 1969.
- M. C. J. Small, délégué permanent du Canada auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques à Paris, est nommé haut commissaire du Canada à Islamabad, à compter du 15 septembre 1969.
- M. C. Lavertu est affecté au ministère des Affaires extérieures, à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 15 septembre 1969.
- M. C. A. Calkin est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre de stagiaire en administration, à compter du 15 septembre 1969.

CONFÉRENCES

- Union postale universelle, seizième congrès: Tokyo, du 1^{er} octobre au 14 novembre.
- Association parlementaire du Commonwealth, conférence générale: Port of Spain, du 4 au 19 octobre.
- Comité consultatif du Plan de Colombo: Victoria (Colombie-Britannique), du 14 au 31 octobre.
- Assemblée de l'Atlantique Nord, quinzième conférence annuelle: Bruxelles, du 27 au 31 octobre.
- Union interparlementaire, cinquante-septième conférence interparlementaire: New Delhi, du 30 octobre au 7 novembre.
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, quinzième session: Rome, du 8 au 27 novembre.
- Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, onzième conférence technique: New Delhi, du 24 novembre au 1^{er} décembre.
- Réunion ministérielle de l'OTAN: Bruxelles, du 3 au 5 décembre.
- Association internationale des Parlementaires de langue française, deuxième conférence annuelle: Tunisie, janvier 1970.
- Sixième Congrès international de minéralogie: Madrid, du 1^{er} au 6 juin 1970.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel: Canada, États-Unis et Mexique, \$2; autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 11 *Table des matières* Novembre 1969

Les affaires extérieures au Parlement	406
La politique étrangère et les provinces	409
Le Canada, le Sénégal et la Francophonie	418
Affinités culturelles entre le Canada et le Niger	423
Visite du ministre soviétique des Affaires étrangères au Canada	427
Les objectifs des Nations Unies	429
Visite du premier ministre de la Nouvelle-Zélande	437
Nomination diplomatique au Vatican	438
Conférence internationale de la Croix-Rouge	439
Visite du président de la Tanzanie	444
L'Organisation internationale du Travail	446
Les Traités	448

Les affaires extérieures au Parlement

Discours du Trône

Les passages suivants du Discours du Trône prononcé lors de l'ouverture de la Deuxième session de la vingt-huitième Législature, le 23 octobre 1969, portaient sur les affaires internationales :

Bien que le Canada demeure toujours un pays privilégié, épargné par les guerres et favorisé par la nature, il n'est pas sans subir les contrecoups des diverses perturbations qui agitent le monde. L'univers est devenu à ce point compact et solidaire que, si en quelque endroit de la terre s'entremêlent le feu et le sang, c'est toute l'humanité qui est meurtrie; que ce soit au Vietnam, au Nigéria ou au Moyen-Orient, les blessures de quelque région du globe affectent, d'une façon ou d'une autre, l'équilibre international, et le Canada n'échappe pas à la vaste interdépendance de tous les pays du monde.

Si nous nous devons d'être attentifs aux répercussions que ne peuvent manquer de provoquer chez nous les bouleversements qu'éprouvent encore tant de pays, nous nous inquiétons surtout que la paix mondiale ne soit davantage assurée, et que les querelles des hommes continuent d'engendrer misère et privations. Les moyens dont nous disposons pour mettre fin à tous ces conflits sont forcément limités; le Gouvernement n'en néglige cependant aucun, et fait tout en son pouvoir pour contribuer à la détente internationale.

Nous entendons rester membres actifs des Nations Unies. Profondément modifiée dans ses fonctions et sa composition après un quart de siècle d'existence, il est normal que l'organisation des Nations Unies manifeste le besoin d'être rajeunie et raffermie. Le Canada a donc décidé de soumettre un projet de réforme à la présente session de l'Assemblée générale.

A mesure que les armes deviennent plus destructives et que leurs essais se font plus dangereux, le Gouvernement multiplie ses efforts en faveur de la limitation des armements. La difficulté même d'en vérifier l'observation constitue toujours un obstacle à l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Comme moyen de réduire cet empêchement, le Canada a proposé l'échange international des sismogrammes.

Mais tant que la paix n'aura pas été partout instaurée, nous ne pouvons rester insensibles aux appels des victimes de la guerre. Lors de la dernière réunion mondiale de la Croix-Rouge, le Gouvernement canadien est parvenu à faire accepter une proposition à laquelle il tenait beaucoup et qui permettra à la Croix-Rouge de secourir les civils des deux camps dans les cas de guerre intestine.

En plus d'agir au sein des organismes internationaux, nous nous employons à resserrer nos liens avec plusieurs pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. C'est dans cet esprit de coopération que vous sera présenté un projet de loi créant

un Centre de recherche canadien sur le développement international, dont la mission sera d'étudier les problèmes des économies en expansion.

Si l'Atlantique et le Pacifique conservent pour le Canada leur importance traditionnelle, l'Océan Arctique et ses régions côtières pourraient bien connaître bientôt un rapide essor économique. Les îles de l'archipel canadien, ou le plateau continental avoisinant, au sujet duquel la loi internationale reconnaît clairement nos droits exclusifs d'exploitation et d'exploration, en seront probablement le cadre principal. Cependant, cette mise en valeur, quels qu'en soient les avantages, peut être de nature à compromettre gravement, sur la terre et dans la mer, un équilibre biologique déjà délicat en raison des rigueurs de l'environnement polaire. Tout en encourageant pareil aménagement, nous devons, puisque la responsabilité nous en incombe, protéger l'écologie de ces régions en grande partie encore intactes. Le Gouvernement étudie également d'autres moyens de protéger les côtes maritimes du Canada.

Par l'entremise des Nations Unies et de ses agences, le Canada cherche à obtenir l'établissement d'un système de protection des eaux internationales contre la pollution qui, sur la planète entière, menace tant de formes de vie.

Fermeture de missions

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait, le 3 novembre, la déclaration suivante à la Chambre des communes :

... J'ai une brève déclaration à faire au sujet de changements prochains dans la représentation du Canada dans certaines régions du monde.

En Amérique latine, nous nous proposons de fermer nos bureaux dans la République Dominicaine, en Équateur et en Uruguay. Dans chaque cas, notre mission était dirigée par un chargé d'affaires, l'ambassadeur vivant dans un pays voisin. Les ambassadeurs en cause demeureront accrédités auprès de ces pays et des relations diplomatiques normales seront maintenues. L'ambassadeur et son personnel visiteront fréquemment et régulièrement les pays où le Canada n'a pas de représentant sur place, afin d'assurer le maintien de liens officiels entre le Canada et ces pays et de promouvoir les intérêts commerciaux et autres du Canada. La fermeture de ces missions en Amérique latine ne change en rien l'intention avouée du Gouvernement de chercher à établir des liens plus étroits avec cette partie du monde. Nous sommes persuadés que l'amélioration des communications avec les Antilles et l'Amérique latine nous permettra de maintenir des relations satisfaisantes avec les pays en cause tout en nous permettant de réaffecter notre personnel en poste, en vue d'obtenir une plus grande efficacité.

Nous nous proposons de fermer notre petit bureau à Berlin. Notre ambassadeur à Bonn, qui était chef de cette mission, conservera cette fonction et, comme dans le passé, rendra régulièrement visite à Berlin, comme preuve de l'engagement du Canada à assurer la sécurité et le bien-être de cette ville.

Nous nous proposons de fermer notre haut commissariat à Nicosie. Nos relations avec Chypre et l'aide diplomatique dont ont besoin nos Forces pourront être assurées grâce à une double accréditation de nos représentants dans un pays voisin. Il n'y a aucun rapport avec cette décision et notre participation soutenue aux Forces des Nations Unies chargées de maintenir la paix dans l'île. Le Canada s'intéresse encore vivement à la recherche d'une solution au conflit cyprite et est disposé à faire son apport, en vue de régler le problème.

Ces dernières années, diverses raisons ont empêché la Commission internationale de contrôle de remplir sa mission au Laos et au Cambodge. Nous avons donc décidé qu'il ne servirait pas à grand-chose de maintenir notre présence physique à Vientiane et à Phnom Penh. Le Canada reste membre des deux commissions et il continuera de remplir ses engagements. Comme on ne les prévoit pas très onéreux, on a l'intention de nommer le commissaire canadien au Vietnam aux deux autres commissions. Au Laos, on prendra aussi des arrangements pour maintenir le contact avec les autres membres de la Commission. Notre programme d'aide au Laos et au Cambodge sera sous la direction de la délégation canadienne à Saigon.

Nous avons pris ces mesures avec le plus grand regret et après une étude sérieuse et prolongée. Elles découlent du besoin d'économie et ne signifient pas que le Canada se désintéresse des régions concernées ni que nos relations avec elles soient moins importantes. Les gouvernements intéressés ont été avisés.

D'autres économies seront réalisées au ministère des Affaires extérieures à la suite de réductions substantielles du personnel résidant dans d'autres postes ou missions, de la réduction des dépenses d'immobilisation qui avaient été prévues, de coupures dans les programmes culturels et d'assistance militaire et de l'examen minutieux des dépenses administratives en vue de les réduire.

La politique étrangère et les provinces

Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Jean-Pierre Goyer, a fait, le 30 octobre, la déclaration suivante à la Chambre des communes :

On s'interroge depuis un certain temps sur la meilleure façon d'orienter les rapports extérieurs du Canada, dans un pays où ces rapports impliquent assez souvent des intérêts ou des compétences internes des provinces. Cette situation n'est pas unique. Avec l'évolution des rapports internationaux depuis la fin de la guerre, c'est un problème qui se pose à tous les pays fédéraux. A la lumière de notre expérience concrète et quotidienne des rapports extérieurs, je voudrais contribuer à l'effort de réflexion qui s'impose au Canada comme ailleurs.

Ainsi, on a beaucoup parlé de l'idée d'une « souveraineté externe » des provinces correspondant au prolongement des domaines de leur compétence interne, exclusive ou partagée. Cette théorie peut sembler séduisante, de prime abord. Pourtant, elle suscite d'importantes questions dans notre esprit, à savoir : Cette théorie a-t-elle un fondement valable du point de vue juridique ? Repose-t-elle sur une interprétation justifiable de notre Constitution ? Est-elle acceptable par la communauté internationale ? Un observateur le moins sérieux de la scène internationale, ou toute personne un tant soit peu au courant de la pratique quotidienne des affaires extérieures, peut-il raisonnablement penser que l'application de cette théorie engendrerait une politique efficace et cohérente ?

I — En droit constitutionnel et international seul le Gouvernement fédéral a compétence en matière d'affaires extérieures.

a) *Compétence exclusive du fédéral* : Je ne voudrais pas, à ce stade, ennuyer la Chambre avec un fastidieux exposé de l'évolution constitutionnelle du Canada, au chapitre des affaires extérieures. Tous connaissent le cheminement par lequel le Canada a obtenu son indépendance. Tous savent qu'au terme de ces 50 ans d'évolution, la responsabilité des affaires extérieures canadiennes est passée de la Couronne britannique au Gouvernement du Canada. Cette évolution a été confirmée par les Lettres Patentes de 1947, qui font partie intégrante de notre Constitution.

Je voudrais cependant profiter de l'occasion pour faire le point au sujet de certains arguments pseudojuridiques qui nous apparaissent non fondés et que l'on nous ressasse régulièrement.

b) *L'affaire des Conventions du Travail de 1937* : Assez souvent, on prétend que l'argument des « Lettres Patentes » est annulé par celui du jugement du Conseil privé, en 1937. Selon certains, ce jugement rendu dans l'affaire des Conventions du Travail de 1937, permettrait aux provinces d'établir des relations

directes et séparées avec les pays étrangers, et même de signer des ententes internationales dans les domaines de leur juridiction. Je m'interroge sérieusement sur le niveau des connaissances juridiques des personnes qui peuvent en venir à de telles conclusions. Il serait temps, 32 ans après que le jugement a été rendu, que l'on sache ce qu'il contient véritablement. En fait, voici tout ce que le Comité judiciaire du Conseil privé a dit en 1937 : Dans les matières qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sont de la juridiction exclusive des provinces, le Parlement fédéral ne peut s'arroger le droit de légiférer en prétendant qu'une telle législation est nécessaire pour mettre en œuvre un traité signé par le Canada. Par contre, le Conseil privé n'a jamais mis en doute le droit exclusif du Gouvernement fédéral de conclure des traités et, partant, d'assumer la responsabilité des relations internationales du Canada. Pas d'ingérence dans les compétences législatives internes des provinces au Canada ? Entendu ! Mais pas d'ingérence provinciale, non plus, dans la compétence ultime du seul Gouvernement fédéral à l'étranger !

c) *Diversité des constitutions fédérales* : Parfois, on invoque le fait qu'il existe différentes constitutions fédérales de par le monde, qu'il n'y en a pas deux pareilles et que, partant, le Canada peut, lui, faire ce qu'il veut avec la sienne. Évidemment, ce qu'on oublie de dire, c'est que, bien que différentes sur d'autres points, toutes sont virtuellement semblables au chapitre de la conduite des affaires étrangères, c'est-à-dire que le pouvoir extérieur repose toujours, d'une façon ou d'une autre, entre les mains de l'autorité centrale. Il existe, il est vrai, queques États fédéraux, comme la Suisse, les États-Unis, la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest et l'URSS, par exemple, où la pratique constitutionnelle permet apparemment aux États membres de conclure certains genres d'accords avec des États étrangers. Encore là, on oublie de mentionner que l'examen le plus sommaire de ces constitutions révèle que dans chaque cas ce pouvoir des États membres doit être exercé sous l'autorité fédérale, ou par l'intermédiaire du Gouvernement fédéral. De plus, tout spécialiste du droit constitutionnel comparé pourra faire remarquer que même les pouvoirs de cette nature que peuvent exercer les États fédérés ont été utilisés de moins en moins souvent à l'échelle mondiale.

d) *Évolution depuis la guerre du domaine des relations étrangères* : D'aucuns allèguent que la vie internationale a changé, et qu'il faut emboîter le pas. On nous dit : Étant donné que la nature des relations extérieures a grandement évolué depuis la guerre, étant donné qu'elles ne touchent plus seulement les questions de guerre ou de paix ou les échanges commerciaux, mais de plus en plus les questions de culture, de technologie ou d'éducation, il se développe un nouveau genre de droit international qui permet aux États fédérés d'avoir accès au champ des relations internationales. Il s'agit d'une magnifique théorie, mais elle présente une faiblesse : elle n'est pas conforme à la pratique. Les échanges internationaux se sont élargis, d'accord, et ce, depuis un demi-siècle — mais tout l'éventail de ces échanges reste aux mains des États souverains. Et ce, de plus

en plus nettement. Il suffit de connaître un peu la réalité et les principes du droit international. Les traités contiennent de moins en moins de clauses fédérales, de transfert ou de partage de souveraineté.

Le dernier exemple est le suivant : Aussi récemment qu'en avril dernier — il y a à peine six mois — la Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, réunie à Vienne, rejeta avec une majorité écrasante, une proposition qui aurait semblé reconnaître, sans en expliciter les conditions, un droit des membres d'un État fédéral de conclure des traités. Ce projet de texte était un argument utilisé par le Gouvernement du Québec dans son Livre blanc, comme preuve soi-disant irréfutable d'une tendance des membres d'un État fédéral à négocier sur le plan international. Ce projet a été carrément rejeté, pour la simple raison qu'il ignorait les conditions dont j'ai parlé et ne réaffirmait pas explicitement le droit exclusif de l'État fédéral d'interpréter lui-même, à l'intention des autres États, sa propre constitution. La Conférence en est venue à la conclusion que l'adoption d'un tel article constituerait une invitation ouverte aux États étrangers à interpréter eux-mêmes la constitution des États fédéraux, ce qui constituerait une ingérence indue dans les affaires internes de ces États. La Conférence a donc réaffirmé avec vigueur le principe très solidement établi qui veut que dans un pays fédéral, seul le gouvernement central peut interpréter le sens de sa constitution pour les États étrangers. Donc, quoi qu'on prétende, le droit international a évolué et continue d'évoluer, mais dans un sens nettement défavorable au système d'ailleurs inexistant de la souveraineté externe des provinces.

A mesure que les relations internationales abordent de nouveaux domaines, elles s'établissent entre gouvernements d'États souverains. Fait juridique qui reflète tout simplement les exigences fondamentales de toute vie internationale cohérente. J'y reviendrai.

II — La communauté internationale ne saurait accepter la théorie d'une prétendue souveraineté externe pour les provinces.

Toutes ces considérations d'ordre juridique doivent être faites. Ce sont des préalables essentiels à toute discussion. Toutefois, je suis avant tout un homme politique pratique. Je voudrais aussi examiner la théorie de la souveraineté extérieure des provinces, à la lumière d'une expérience concrète et quotidienne des rapports extérieurs. Comme système conçu dans l'abstrait, cette construction intellectuelle peut sembler plausible. Elle a quand même un défaut, et il est de taille : elle est complètement irréconciliable avec les faits de la vie internationale. La communauté internationale ne peut tout simplement pas, du point de vue pratique, accepter cette théorie. Pour qui connaît intimement le fonctionnement des rapports internationaux, cette formule apparaît dangereuse, inefficace, incohérente, chaotique. Et je m'explique.

Le concept de souveraineté s'est de beaucoup clarifié ces dernières années. Il est grand temps qu'on réalise que, même si certains protectorats ou territoires sous tutelle continuent d'exister, la notion d'entité ayant des degrés divers de personnalité internationale a virtuellement disparu, tant en théorie qu'en pratique.

Il semble, à l'heure actuelle, y avoir peu de raisons de s'attendre à ce que la communauté internationale accepte de revenir aux concepts dépassés d'entités à demi souveraines ou partiellement souveraines, surtout si de telles entités voulaient obtenir le droit à une représentation séparée à l'ONU ou à ses institutions spécialisées.

L'ONU, par exemple, est fondée sur le principe de « un État, un vote » et ce, sans différenciation entre les États unitaires et les États fédéraux. Les États fédéraux, en tant que tels, n'y ont ni plus ni moins de pouvoirs que les États unitaires.

Imagine-t-on, par exemple, que le Canada puisse disposer de dix ou onze sièges dans les institutions spécialisées de l'ONU et, donc, de 10 pour cent des voix, alors que des pays comme la France ou l'Angleterre n'auraient qu'une seule voix chacun ? Pourquoi, alors, l'Inde ne pourrait-elle pas habilement modifier sa constitution interne afin de disposer de 20, 50 ou 100 votes ? Belle affaire pour les pays fédéraux ? Croit-on que la communauté internationale se plierait à ce jeu ?

D'une façon plus précise, prenons le cas de l'UNESCO. Si le droit international ou la communauté internationale acceptait la thèse de l'extension des compétences internes sur le plan international, cette institution serait du jour au lendemain composée de plusieurs centaines de membres. Peut-on sérieusement prétendre qu'elle pourrait fonctionner de cette façon ?

En fait, la communauté internationale, pour des raisons pratico-pratiques, n'est tout simplement pas prête à accepter de s'atomiser en acceptant dans ses organismes les provinces canadiennes à titre d'entités souveraines ou partiellement souveraines.

En termes plus larges, puisque l'on veut parler de l'évolution des réalités internationales, est-il un besoin plus criant dans notre monde que celui du dialogue, de la coopération et de la cohésion ? Nous vivons dans un monde de minorités. A l'échelle du globe, il n'y a pas de majorités, ni religieuse, ni politique, ni linguistique. Chrétiens, musulmans, bouddhistes, tous sont minoritaires. Blancs, noirs, jaunes : autant de minorités. Aucune idéologie, aucune langue, aucune culture, ne l'emporte sur les autres. Dans ce monde fragmentaire, ce qu'il faut lancer, ce n'est pas la bombe des séparatismes, mais les formules d'entente, tel le fédéralisme, qui rassemble les diversités sans les niveler. Fédéralisme, action concertée entre communautés : voilà l'espoir de l'Europe qui se construit, celui de l'Afrique qui veut transcender ses tribalismes, celui de l'Asie où cohabitent parfois 50 cultures dans un même pays, bref, l'espoir du monde. Nous sommes parfois trop modestes ! Ces expériences du fédéralisme et du bilinguisme qui se poursuivent, s'affirment, se multiplient à tous les jours, chez nous, font l'admiration de beaucoup de peuples. Certains, même, s'en inspirent.

Le président Senghor nous le rappelait encore récemment, et avec éloquence, quand il disait, et je cite :

Le bilinguisme est une supériorité sur le monolinguisme, tout comme on est plus solide quand on marche sur deux pieds que sur un. Plus profondément, le français et

l'anglais nous apportent des richesses complémentaires. Cela ne veut pas dire que nous renitions aujourd'hui la francophonie. Tout au contraire, nous nous y enracinons pour nous ouvrir à nos frères anglophones. Voilà pourquoi le Canada peut, dans ce domaine de la culture, qui est le domaine même de l'homme, servir d'exemple.

Bilinguisme, fédéralisme, formules d'avenir auxquelles nulle part on n'a donné plus de vitalité et de profondeur qu'au Canada, et dont nous pouvons tirer des réalisations plus grandes encore. Voilà ce que nous dictent les réalités de notre monde : l'approfondissement de notre fédéralisme, et non pas son éparpillement en une dizaine de politiques à l'étranger.

III — Le partage des souverainetés extérieures — les résultats

Voyons où nous conduit en fait la théorie de ceux qui veulent partager la souveraineté extérieure entre le Gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux. Poussons cette hypothèse de travail jusqu'à ses conséquences pratiques. Il ne suffit pas de faire, en cabinet, des diagrammes constitutionnels, il faut voir où ils nous mèneraient.

a) *Besoin de synthèse et de cohérence* : Dans les faits, les divers aspects de la vie internationale ne peuvent pas être dissociés en compartiments étanches; ils sont inextricablement liés. Dès qu'il s'agit de négocier entre pays, il est impossible de séparer un seul aspect — par exemple, l'éducation, la culture, la coopération — des autres aspects des rapports entre les pays concernés. L'esprit peut établir une distinction entre la politique étrangère traditionnelle et les aspects plus récents des rapports internationaux, c'est-à-dire les aspects techniques, culturels ou sociaux. Mais en fait, ces domaines forment un seul réseau entremêlé. Ce que l'on fait à une conférence intergouvernementale sur l'éducation peut être relié sous de multiples aspects à d'autres domaines comme la coopération au sein de la francophonie ou d'un autre groupement, la politique d'aide extérieure, les rapports bilatéraux avec les pays en question, les problèmes économiques et commerciaux, la coopération culturelle ou sociale internationale.

On voit constamment, dans des organisations ou conférences dites « techniques », des problèmes politiques se présenter. Il ne faut pas être naïf. On n'a qu'à observer la politique des grandes puissances pour constater que des liens multiples rattachent leur politique en matière de culture, d'échanges techniques, de coopération, de questions sociales, à maints autres aspects politiques et économiques de la vie internationale.

De plus, toute politique étrangère a besoin de synthèse, de compatibilité et de cohérence. La politique présentée à l'extérieur dans un domaine particulier doit tenir compte de tout un ensemble d'intérêts canadiens et de la politique canadienne interne ou externe qui peut être touchée. On ne peut pas se passer d'un centre qui coordonne puis définisse la politique avant de la présenter à l'extérieur. Il ne peut y en avoir onze.

On dira : Il suffirait qu'il y ait deux centres, Ottawa et Québec. Allons, qui va s'imaginer que si le pays accordait ce traitement à une province, toutes les autres n'exigeraient pas le même traitement ? Deux centres d'action — on le

constate bien ces jours-ci — c'est déjà impossible. Mais ce n'est pas deux, c'est alors dix ou onze que nous aurions.

b) *Besoin d'efficacité et besoin de faire le poids* : Toute politique étrangère a également besoin d'être claire et efficace. En politique étrangère comme ailleurs, il existe un « principe de non-contradiction ». S'il y a dix ou onze voix canadiennes à l'étranger, il y aura multiplicité de démarches et de points de vue canadiens qui se neutraliseront, pour une bonne part. Dans la vie internationale, notre influence en serait réduite d'autant. On n'aurait plus guère besoin de compter sur nous.

Or, s'il est une chose difficile et essentielle dans la vie présente, c'est bien de faire le poids. L'Europe, face aux super-puissances, saisit bien l'ampleur et l'urgence du problème, sans avoir encore réussi à le résoudre. Pour une puissance moyenne, ce serait presque un suicide politique que de dissiper, dans plusieurs domaines importants, ses moyens d'action en une poussière d'interventions ou d'initiatives. Dix provinces œuvrant séparément à l'étranger, même quand elles ne neutralisent pas mutuellement leurs actions, n'auraient pas le même pouvoir ni la même influence que celui d'un Canada rassemblant toutes les énergies derrière une démarche unifiée.

c) *Une politique balkanisée est une politique vulnérable* : Une politique balkanisée serait une politique infiniment vulnérable. Les pays étrangers feraient preuve de vertu surhumaine s'ils n'exploitaient pas, selon leur intérêt, les meilleures occasions de manœuvre que leur offrirait, dans de nombreux domaines importants, une présence fragmentée du Canada à l'étranger. Il leur serait possible de faire jouer les intérêts provinciaux les uns contre les autres, de se faire des clients, de se servir du Canada en toute liberté et bonne conscience, comme toute, avec notre permission. On n'a qu'à se rappeler les événements récents qui se sont produits chez nous pour soutenir cette assertion.

d) *Effets au Canada : la vie interne du Canada serait menacée* : Voici ce qui est le plus grave, dans toute cette affaire : si elle était adoptée, la thèse de la souveraineté externe des provinces aurait pour effet de menacer la vie interne du Canada. Le partage des souverainetés extérieures permettrait *in æternum* des interventions dans la vie constitutionnelle et, donc, interne du Canada. On déciderait ainsi de l'avenir du Canada, non pas par voie de débats constitutionnels raisonnés, devant l'opinion publique canadienne et à la lumière de l'ensemble des problèmes, mais par le truchement des intérêts changeants et divergents de la communauté internationale. De ce fait même, nous aurions une constitution faite à l'étranger. Le Canada pourrait-il y survivre ? Il aurait plutôt d'excellentes chances de se désintégrer sans que son « électorat » ne l'ait voulu.

Il est grand temps que la population du Québec se rende compte que, même si elle ne se veut pas séparatiste, les tenants de cette thèse poursuivent une politique dont la conséquence pourrait bien être l'enterrement du Canada. Que ceux qui poursuivent cet objectif se découvrent, et que ceux qui s'y opposent l'affirment !

IV — Formule selon laquelle les provinces peuvent participer à la politique extérieure du Canada.

Il me semble évident que les provinces canadiennes auront assez de sens commun pour œuvrer dans le cadre canadien et éviter d'adopter des programmes politiques qui menaceraient d'émietter la politique étrangère canadienne et le pays même. Doivent-elles pour autant se résigner à ne jouer aucun rôle dans nos relations extérieures, à s'effacer totalement de la scène mondiale? Est-ce qu'Ottawa a adopté la politique de les écarter de ses relations extérieures? Faut-il immoler les provinces et leurs intérêts sur l'autel de l'unité nationale? Pas le moins du monde.

Ce que veulent les provinces, me semble-t-il, en gros, c'est que leurs aspirations et leurs intérêts soient reflétés dans la formulation de la politique étrangère canadienne. Elles désirent participer, le cas échéant, à la présentation et à la diffusion de la politique à l'étranger, elles veulent être présentes au monde des conférences et des organismes internationaux. Elles exigent que leur rôle et leur contribution — qu'il s'agisse d'éducation, de culture, ou de coopération technique et sociale — reçoivent, au sein d'un effort canadien commun, une reconnaissance adéquate. Or, pour ce faire, elles n'ont nullement besoin de réclamer un désastreux partage de la souveraineté extérieure.

Le fédéralisme canadien leur offre toutes les avenues nécessaires. Dans le cadre de la constitution actuelle, le Gouvernement fédéral a commencé à mettre au point une formule souple de coopération avec les provinces. Ce n'est pas là une concession pieuse de la part du Gouvernement fédéral. C'est une nécessité que nous impose un fédéralisme sincèrement vécu. On a déjà élaboré des aires de consultation et de coopération. La formule fédérale contient des virtualités qui permettent d'accroître la participation provinciale à la présence canadienne à l'étranger. Plutôt que de gaspiller des énergies précieuses en tiraillements à l'étranger, il serait beaucoup plus rentable, pour les provinces, de travailler avec le Gouvernement du Canada en vue d'élargir, de préciser les modes de consultation et de coopération.

Parlons concrètement. Quelle est-elle cette formule?

a) *Élaboration et application des traités* : Depuis un certain temps, déjà, le Gouvernement fédéral a entrepris de consulter les provinces à propos de diverses questions relatives à l'élaboration et à l'application des traités. C'est là une façon de procéder qui permet d'harmoniser les intérêts des Gouvernements fédéral et provinciaux, et de donner suite aux souhaits exprimés par les provinces à l'égard des traités dont la matière relève de leur compétence législative interne.

La consultation peut prendre diverses formes. Elle peut se faire sous la forme de discussions directes entre les autorités fédérales et provinciales; celles-ci peuvent débiter dès avant ou pendant les négociations d'un projet de traité, si des questions portant sur la mise en œuvre de ce traité exigent une coopération fédérale-provinciale.

Par ailleurs, diverses mesures, tels les accords cadres, ont déjà été prises

ou le seront plus tard par le Gouvernement fédéral pour rendre valables, à l'échelon international, des accords intéressant les provinces.

b) *Participation aux organisations et conférences internationales* : Un certain nombre d'organisations internationales, dont les activités touchent à des questions qui relèvent partiellement de la compétence interne des provinces, ont été créées, notamment depuis la fin de la guerre. Toutes ces organisations ont en commun un objectif fondamental, savoir la rédaction, lors des conférences générales, de conventions internationales. Il est donc important qu'il y ait d'étroites consultations avec les provinces, afin de faciliter la ratification et la mise en œuvre par le Canada, desdites conventions. En conséquence, les autorités fédérales ont consulté fréquemment, au cours des dernières années, les autorités provinciales sur le contenu de telles conventions et sur la possibilité de les mettre en œuvre.

Un des moyens les plus pratiques de mettre en œuvre cette politique de coopération est de renforcer la participation provinciale au sein des délégations que le Canada envoie aux conférences internationales, dont l'activité est d'un intérêt particulier pour les provinces. C'est ce que nous avons fait, par exemple, dans le cas de l'UNESCO, où des ministres provinciaux de l'Éducation ont été invités à participer aux conférences générales. De plus, des hauts fonctionnaires provinciaux ont déjà fait partie des délégations canadiennes. Ce système est par ailleurs adéquat pour promouvoir les intérêts provinciaux, à condition, bien entendu, qu'on veuille l'utiliser ! Ceci suppose que les provinces ne tentent pas désespérément de se dissocier à l'étranger de la présence canadienne. Comme s'il était déshonorant d'être Canadien ! Comme s'il était inefficace de mettre de l'avant, d'un seul bloc, les intérêts de tous !

c) *L'aide extérieure* : L'aide extérieure fait partie intégrante de la politique étrangère canadienne, et l'autorité fédérale doit en assumer la coordination. D'autre part, étant donné les domaines où est concentrée l'aide extérieure canadienne, il est évident que l'efficacité des programmes dépend en grande partie de la collaboration des provinces, qu'il s'agisse de programme fédéral et, encore bien plus, de programmes provinciaux.

Grâce à un important réseau de consultations entre les autorités fédérales et provinciales, les provinces ont pu contribuer généreusement à l'effort d'aide canadien, tant par le recrutement de personnel enseignant et de conseillers pour travailler à l'étranger que par l'offre de moyens d'enseignement et de formation au Canada.

En plus de participer aux programmes fédéraux, certaines provinces établissent leurs propres programmes d'aide aux pays en voie de développement. Le Gouvernement fédéral se réjouit de ces apports provinciaux. Tout ce que vise, à cet égard, le Gouvernement fédéral, c'est que l'ensemble de l'apport canadien se maintienne et se développe de manière cohérente, sans fragmenter la souveraineté canadienne à l'étranger. Il faut donc se concerter afin que la coopération canadienne forme un ensemble coordonné par le Gouvernement canadien, où l'apport provincial reçoive aussi la reconnaissance qui lui est due.

Cette formule, ces mécanismes de consultation ont le mérite d'être compatibles avec un fédéralisme viable, d'assurer l'existence d'un dialogue convenable entre le Canada et les provinces dans les domaines qui les intéressent, en vue de la définition d'une politique canadienne, et d'ouvrir les portes à une présence et une action provinciale à l'étranger, au sein d'une présence canadienne. Il s'agit là d'une politique positive et respectueuse de la réalité canadienne. C'est là la politique du Gouvernement fédéral.

Conclusion

La Constitution, et la façon très flexible dont nous l'appliquons, assure aux provinces, par et avec le Gouvernement central, une représentation dans le domaine des relations extérieures. Le système que nous venons d'exposer a sans doute besoin d'être amélioré et élaboré. Toutefois, ces améliorations doivent être définies au Canada et par les Canadiens. Ces questions sont trop complexes et nous touchent de trop près pour faire l'objet d'une lutte à l'étranger.

Nous sommes prêts à dialoguer avec les tenants d'autres opinions. Nous ne mettons pas en doute leur bonne foi. Mais ce dialogue doit se tenir au Canada, de manière raisonnée, par voie d'accords entre les gouvernements et de discussions constitutionnelles. Nous devons en arriver à des solutions qui respectent non seulement les règles du droit international et les réalités du monde moderne, mais surtout les grands principes d'un fédéralisme efficace et viable. Notre succès — car nous réussirons — servira de manière équilibrée les intérêts des provinces, du Gouvernement central, de toute la population canadienne. Il ne manquera pas, non plus, d'offrir à tout un monde divisé un grand exemple et un grand espoir.

Le Canada, le Sénégal et la Francophonie

L'intensification des relations entre le Sénégal et le Canada a été le thème principal des allocutions prononcées par le président Léopold Senghor du Sénégal, et par notre ambassadeur, M. Gordon Riddell, lors de la cérémonie de la présentation des lettres de créance de ce dernier au président Senghor. Voici le texte de ces discours :

Allocution du président Senghor

Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis heureux de recevoir les Lettres qui vous accréditent, auprès de moi, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada. Vous connaissez, et vous l'avez dit d'une façon pertinente, tous les liens historiques et culturels qui unissent le Canada et le Sénégal depuis quelque trois siècles. Ces liens se sont fortifiés, depuis notre indépendance nationale, des liens personnels qui se sont tissés entre les responsables canadiens et sénégalais. Moi-même, j'ai fait une visite officielle au Canada et je n'oublierai pas de sitôt la chaleur de votre accueil. Votre premier ministre, monsieur Trudeau, connaît le Sénégal. Enfin, on ne compte plus le nombre de Sénégalais qui sont allés au Canada et surtout le nombre de Canadiens qui sont venus au Sénégal. Dans l'assistance technique au Sénégal, le Canada vient au second rang, après la France. Bien sûr, un immense océan nous sépare, en principe. En vérité, cet océan est un lien de rencontre. Il y a un monde de l'Atlantique, un monde de la démocratie, auquel nous appartenons de part et d'autre.

Liens historiques

Et puis il y a, par-dessus tout, les liens historiques qui nous unissent. Dui, de 1659, date de la fondation de Saint-Louis-du-Sénégal, jusqu'en 1763 au Traité de Paris, nous avons appartenu à la même colonisation française. La mémoire de Repentigny est toujours vivace au Sénégal, et j'ai entendu des notables citer son nom. Je n'avais pas noté qu'il fût né au Canada. Permettez-moi de vous rappeler, de mon côté, que les Saint-Louisiens ont été longtemps qualifiés de « Canadiens », pour signifier que le Sénégal et le Canada ont connu la présence française en même temps. Ce n'est pas seulement l'histoire de la colonisation française qui nous rapproche. Il y a aussi, curieusement, l'histoire de la colonisation anglaise. Car la présence anglaise s'est marquée par deux fois au moins dans notre histoire et, en dernier lieu, pendant les guerres napoléoniennes. Et les Anglais ont laissé au Sénégal des souvenirs dont quelques mots passés en ouolof — *fifteen, copper, pantry* et bien d'autres — nous parlent de noms de famille, dont Dodds et Armstrong sont les plus célèbres.

C'est la raison pour laquelle, sans parler de notre imbrication avec la Gambie anglophone, nous avons rendu l'anglais obligatoire dans l'enseignement du second degré et l'enseignement technique. Mais il y a d'autres raisons à notre volonté de faire, de nos cadres, des élites bilingues. C'est d'abord que l'Afrique noire est bilingue. C'est aussi et surtout parce que le bilinguisme est une supériorité sur le monolinguisme, tout comme on est plus solide quand on marche sur deux pieds que sur un. Plus profondément, le français et l'anglais nous apportent des richesses complémentaires. Cela ne veut pas dire que nous renions, aujourd'hui, la Francophonie. Tout au contraire, nous nous y enracinons pour nous ouvrir à nos frères anglophones. Voilà pourquoi le Canada peut, dans ce domaine de la culture, qui est le domaine même de l'homme, servir d'exemple. Votre premier ministre et vous-même en êtes les vivantes illustrations, car vous êtes devenus, naturellement, bilingues.

Coopération canado-sénégalaise

Je suis sûr que, pendant votre séjour au Sénégal, vous contribuerez, efficacement, à fortifier la coopération canado-sénégalaise. Non seulement votre assistance technique est de plus en plus importante, mais le sont également les projets concrets de développement culturel et technique, je dirai même technologique, que vous avez lancés, dans notre pays, avec notre participation. Nous formons le projet, en particulier, de faire plus largement appel à la coopération du Canada, soit dans le cadre bilatéral, soit dans le cadre multilatéral de l'Agence technique francophone, que dirige, au demeurant, avec talent, un Canadien, monsieur Jean-Marc Léger. Je suis convaincu que, dans le domaine des mathématiques, de la technologie, voire des langues classiques, vous pouvez nous aider efficacement.

Monsieur l'ambassadeur, je vous dirai, en terminant, que, faisant partie de la grande famille francophone, vous serez toujours reçu, par les membres de mon Gouvernement et moi-même, comme un ami privilégié.

Réponse de M. Riddell

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Excellence les Lettres m'accréditant auprès de Vous en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

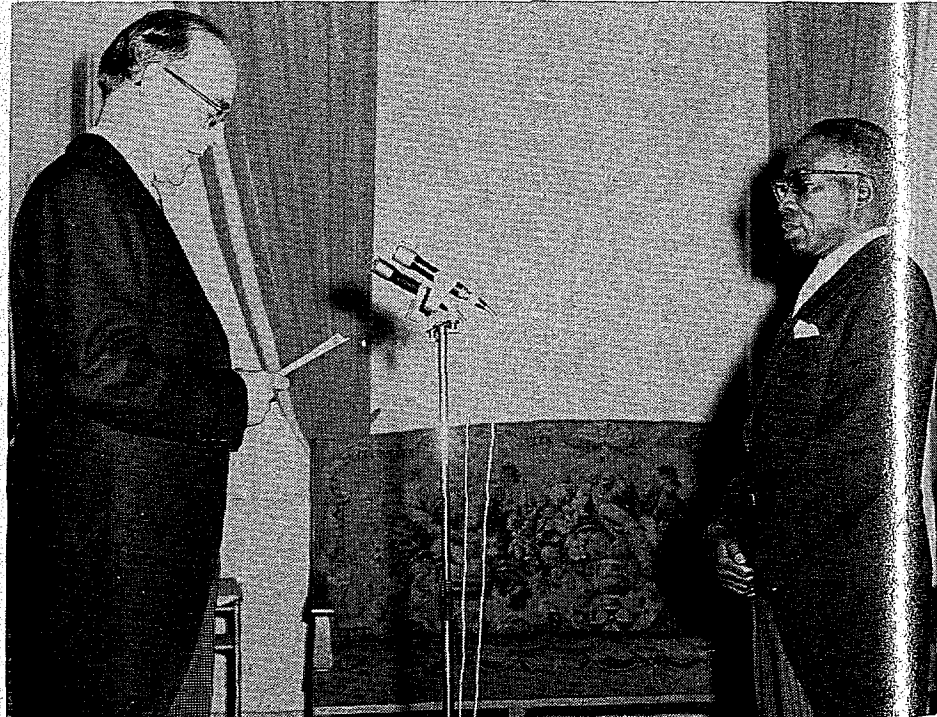
J'ai pleinement conscience de l'importante responsabilité qui m'incombera à l'avenir à la fois d'être auprès de Vous l'interprète de cette vaste et complexe réalité qu'est le Canada et aussi celui du Sénégal auprès de mon Gouvernement. Je sais déjà que la première de ces tâches me sera grandement facilitée par la connaissance personnelle que Vous avez de mon pays et par l'amitié que Vous avez constamment manifestée à son égard. Quant à la seconde, je tiens à Vous assurer qu'elle sera remplie par un homme qui connaît et admire depuis

longtemps la hauteur de vues et l'esprit de conciliation qui ont toujours informé vos prises de position sur les problèmes auxquels ont à faire face les nations en général, et le Sénégal en particulier.

Ce pourrait être un sujet d'étonnement pour un observateur non averti que les rapports entre le Canada et le Sénégal, pays si éloignés et si différents sous bien des aspects, aient pris un si bon départ et se développent aujourd'hui à un rythme accéléré. Séparés par un immense océan, ils appartiennent à ces mondes différents que sont le continent américain et le continent africain. L'un et l'autre ont assumé pleinement cette vocation continentale à laquelle l'histoire et la géographie les appellent et qui leur imposent d'œuvrer dans des conditions particulières.

Nombreuses affinités

Mais par-delà ces évidences, on peut découvrir bien des affinités. Le Canada et le Sénégal n'ont-ils pas été historiquement la plaque tournante de leur continent respectif, le point d'entrée de découverte et d'accomplissement de cette présence française qui a été commune à nos deux pays ? Se souvient-on que Gorée et Québec furent l'un et l'autre, en même temps, l'objet de négociations qui aboutirent au Traité de Paris de 1763 ? N'y-a-t-il pas un gouverneur du



L'ambassadeur du Canada auprès du Sénégal, M. Gordon Riddell, présente ses lettres de créance au président Léopold Senghor.

Sénégal, le Gardeur de Repentigny, qui était né au Canada d'alors et dont le nom est porté par un village québécois d'aujourd'hui? C'est que pendant un siècle, de 1659 jusqu'en 1759, le Sénégal et le Canada ont fait partie d'un même ensemble politique. Si, au Canada, les descendants de Français se sont enracinés et forment aujourd'hui, ainsi que la culture française qu'ils y ont préservée et développée, l'une des composantes essentielles de l'État canadien, de même la culture et la langue françaises ont trouvé au Sénégal une expression vivace et originale que Vous-même, Monsieur le Président, avez si éminemment illustrée dans votre œuvre de poète et d'écrivain.

Le Sénégal, confluent des grands courants culturels et civilisateurs qui ont marqué l'Afrique, sait, dans ses profondeurs, les laisser agir les uns sur les autres et s'enrichir mutuellement. Assumant pleinement son africanité, le Sénégal est un lieu privilégié de rencontres qu'entoure un climat exceptionnel de compréhension et de tolérance. Vous avez parlé dans votre œuvre, Monsieur le Président, de la Négritude, cette condition si particulière et si riche de l'âme et de la sensibilité africaines. Étant devenu Chef d'État, Vous avez depuis, l'un des premiers, parlé de la Francophonie. Vous avez évoqué avec un rare bonheur les possibilités exaltantes d'échanges que la dimension universelle de la langue française peut faciliter et stimuler chez les peuples qui en font usage sans pour autant qu'ils renoncent à leur identité et sans les détourner des autres entreprises auxquelles les destine leur vocation particulière.

Cet appel a été particulièrement bien entendu du Canada. C'est au Canada francophone, bien sûr, qu'il a eu toute sa résonance et qu'il trouvera principalement sa réalisation. Mais c'est le Canada tout entier qui l'a compris et qui l'a accepté par la voix de son Gouvernement, persuadé que ce qui peut ajouter à l'affirmation et à l'enrichissement culturels des Canadiens français sera, par définition, le Canada tout entier.

Développement des liens de la Francophonie

C'est ainsi, Monsieur le Président, que je considère que l'une de mes tâches principales ici sera de faciliter les échanges de vues entre nos deux Gouvernements sur le développement des liens de la Francophonie. J'espère que je saurai m'en acquitter en rendant justice à la langue française, ma langue seconde, que j'aime et que je parle depuis mon enfance.

Mais ce n'est pas seulement au niveau des Gouvernements que le mot «Francophonie» prend toute sa signification. N'est-ce pas cette affinité qui a attiré et qui continue d'attirer des Canadiens toujours plus nombreux au Sénégal comme dans toute l'Afrique francophone? Aujourd'hui, la présence qu'ils ont établie ici s'amplifie et se développe sous le signe de la coopération entre nos deux pays.

Le Canada admire la grande œuvre de développement entreprise par le Sénégal sous votre haute direction. Il collabore avec lui à la réalisation de plusieurs projets importants qui contribueront au développement de l'infra-

structure éducationnelle et économique du pays, selon les normes fixées par le Gouvernement sénégalais. Il y participe également sous forme de bourses d'études à des Sénégalais qui viennent chercher au Canada un complément à leur formation et aussi par l'envoi au Sénégal de professeurs et d'experts canadiens. Il le fait non seulement par amitié pour le Sénégal mais également parce qu'il est convaincu que ces contacts multipliés entre Canadiens et Sénégalais offrent une irremplaçable possibilité d'enrichissement.

A cette époque où, sous l'empire de technologies agissantes et encore mystérieuses dans leurs effets, les distances sont en voie de s'abolir, l'information devient instantanée et démesurément magnifiée, — ce qu'un Canadien célèbre, Marshall McLuhan, appelle « la gesticulation macroscopique » — il importe plus que jamais que les peuples multiplient entre eux ces échanges personnels qui apprennent à se mieux connaître et à se mieux comprendre. C'est un sujet de profonde satisfaction pour le Gouvernement du Canada que beaucoup d'échanges fructueux aient pu se produire en si peu de temps entre nos deux pays. Il va sans dire, Monsieur le Président, que dans le même esprit d'amitié et de respect mutuel qui a caractérisé tous les rapports entre nos deux pays, je consacrerai tous mes efforts ici à poursuivre ces échanges et à les développer.

Affinités culturelles entre le Canada et le Niger

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE, M. PIERRE-ELLIOTT TRUDEAU, LORS DE LA SIGNATURE D'ENTENTES AVEC LE PRÉSIDENT DU NIGER, SON EXCELLENCE DIORI HAMANI, LE 18 SEPTEMBRE 1969.

C'EST un honneur pour moi de vous accueillir au Canada. Vous êtes l'un des hommes d'État africains les plus prestigieux. Vous êtes un ami du Canada.

Le Canada se félicite de ses excellentes relations avec votre pays. Le Niger est le foyer d'un peuple industriel qui depuis son indépendance a fait de remarquables progrès. Monsieur le Président, vous représentez aujourd'hui parmi nous cette immense et merveilleuse Afrique, où, grâce au dynamisme de votre peuple et grâce au rayonnement de votre action, le Niger a marqué sa place. Ainsi, vous vous êtes affirmé à l'Organisation de l'Union africaine (OJA). Dix-huit États africains vous ont confié d'importantes négociations économiques avec le Marché commun. Vous êtes président du Conseil de l'Entente. Trois fois l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) vous a confié sa présidence.

D'ailleurs, c'est en votre qualité de président de l'OCAM que vous réunisiez à Niamey en février dernier les représentants d'un grand nombre de pays qui, à des degrés divers, participent de la culture et de la langue françaises. Votre vision de l'avenir et votre sens aigu des réalités ont permis à ce qui n'était qu'un projet encore vague de prendre forme et de se concrétiser — je veux parler, bien sûr, de la Francophonie.

Je tiens à vous dire, monsieur le Président, l'intérêt profond que le Canada porte à la Francophonie, à l'Afrique et au Niger.

Le Canada au sein de la famille francophone

Avec plus de six millions de citoyens de langue française, le Canada fait naturellement partie de la famille francophone. Pour le Canada, une participation active à la Francophonie qui s'organise est une nécessité : dans le milieu nord-américain, notre pays entend renforcer son caractère français et le faire rayonner; à cette fin, il lui faut établir des rapports étroits avec tous ceux qui dans le monde s'expriment et s'affirment en français.

Cela est vrai pour les Canadiens français au Québec, foyer par excellence de la culture française au Canada. Ce l'est aussi pour le million de Canadiens français des autres provinces canadiennes. Vous les visiterez, monsieur le Président; vous pourrez vous familiariser avec l'ensemble des régions de notre pays. Votre présence permettra à tous les Canadiens français d'éprouver leur solidarité avec la communauté francophone du monde.



Le président Diori Hamani du Niger et le premier ministre Trudeau lors de la visite de M. Diori Hamani à Ottawa.

Pour tous les Canadiens, la Francophonie est une réalité: 25 à 30 pays, 150 millions d'hommes, qui partagent une même langue. Voilà pour nous tous une nouvelle dimension internationale, qui ne peut qu'élargir nos horizons et accroître notre apport à la collectivité mondiale. Pour tous les Canadiens, la Francophonie est donc la participation à une communauté qui s'étend au-delà des frontières, des blocs politiques, des continents, des races et des religions. Elle est foyer d'échanges entre civilisations par le truchement de la langue française. Les Canadiens ne peuvent que bénéficier de la contribution originale de tant de peuples dont chacun a marqué la civilisation française de ses expériences et de sa créativité propre. Et je veux croire qu'il est également à l'avantage de la Francophonie de pouvoir bénéficier des énergies et des ressources de l'ensemble du peuple canadien.

Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international

Cette participation à la Francophonie est d'ailleurs le prolongement du bilinguisme

guisme canadien sur le plan international. C'est donc un élément fondamental et permanent de notre politique. J'ajoute que notre bilinguisme doit s'exprimer non seulement par la coopération entre francophones, mais aussi dans l'ensemble de notre politique extérieure, notamment au sein des organismes internationaux.

Cette coopération francophone s'exprime déjà depuis longtemps, monsieur le Président, par tout un réseau de relations bilatérales, d'abord en Europe, puis en Afrique et en Asie. Nous continuerons d'intensifier systématiquement ces relations en même temps que s'ouvrent devant nous des perspectives de collaboration multilatérale.

Vous êtes surtout connu au Canada, monsieur le Président, comme l'un des artisans les plus importants de la Francophonie. Vous réussirez, j'en suis sûr, à la doter des structures envisagées à la Conférence de Niamey.

La Francophonie s'est manifestée déjà par des conférences gouvernementales et par des réunions d'associations diverses. Je pense par exemple à l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) que le Gouvernement du Canada subventionne depuis plusieurs années, ou à l'Institut de Droit des pays d'expression française qui se réunissait au Canada la semaine dernière. J'ai eu d'ailleurs le plaisir d'assister à l'une de ses réunions à Lomé, en Afrique.

Agence de coopération culturelle et technique

La Conférence de Niamey a marqué un tournant parce qu'on y a décidé d'étudier la possibilité de mettre sur pied une « Agence de coopération culturelle et technique ». Il s'agira donc d'une coopération francophone sur une base organisée — multilatérale et intergouvernementale. Le Canada a promis tout son appui à ce projet d'agence; il a déjà fourni une contribution financière à son secrétariat provisoire. Nous maintenons cet appui.

Cette agence, nous la concevons, — non comme une communauté politique —, mais comme un instrument d'entraide multilatérale, en matière culturelle et technique entre pays francophones. Nous sommes prêts à lui reconnaître une mission de coordination, d'animation et d'exécution qui pourra se développer à la lumière de l'expérience acquise. L'agence devra faire œuvre de pionnier en s'attaquant à des secteurs inexploités ou négligés. Bref, nous souhaitons, monsieur le Président, que l'agence puisse jouer un rôle majeur dans l'organisation de la Francophonie.

Le Canada, monsieur le Président, n'est pas étranger à l'Afrique. Il y a déjà longtemps que des missionnaires et des médecins canadiens ont noué des liens avec votre continent. Vous connaissez vous-même leur œuvre dans votre pays.

Les Canadiens ont de même suivi avec beaucoup d'intérêt les progrès politiques et économiques que l'Afrique a connus depuis la fin de la guerre. Le Canada s'est étroitement et constamment concerté avec les pays africains au sein des organismes internationaux, surtout aux Nations Unies.

Le Canada s'intéresse vivement aux aspirations de l'Afrique nouvelle.

Il a adopté une politique d'ouverture et d'initiative envers votre continent. Il partage vos espoirs et vos angoisses face aux problèmes qui restent encore à résoudre.

Le Gouvernement canadien entend seconder l'effort africain d'expansion économique et d'évolution sociale. Il y a affecté des sommes considérables. Depuis 1960, il poursuit, à l'intention de l'Afrique francophone, la réalisation d'un programme de coopération qui a pratiquement doublé chaque année, pour atteindre 30 millions de dollars en 1969. Ce n'est qu'un début. Nous voulons que l'Afrique soit forte et prospère, et que ses peuples s'épanouissent.

Permanence des échanges et du dialogue

Nous attachons beaucoup d'importance, monsieur le Président, à la permanence des échanges et du dialogue avec le Niger. J'étais très heureux ce matin d'avoir l'occasion de m'entretenir avec vous des grands problèmes mondiaux. Vous m'avez particulièrement éclairé sur les questions africaines, dans lesquelles vous jouez vous-même un rôle de premier plan. Nous avons pu, par ailleurs, explorer à fond des perspectives d'élargissement de nos rapports bilatéraux.

Il existe déjà depuis longtemps un certain nombre de programmes d'action conjointe entre nos deux pays. Pour la cinquième année consécutive, des professeurs canadiens se rendront au Niger pour l'ouverture de l'année scolaire. Depuis sept ans, des boursiers nigériens viennent au Canada. Nous avons aussi, comme vous le savez, un programme de fourniture scolaire et d'équipement pour la jeunesse et les sports. Après une période d'étude et de rodage, nous en sommes maintenant au stade des réalisations d'envergure. Le départ est pris. Nous avons posé les bases d'une œuvre commune, et je suis sûr, monsieur le Président, qu'ensemble nous en récolterons les fruits.

Signature d'accords

Il est donc approprié que nous puissions signer aujourd'hui un accord de coopération technique de même que trois conventions portant sur les projets suivants: 1) l'agrandissement du collège Mariama à Niamey, qui aura pour effet de porter de 150 à 300 le nombre d'élèves fréquentant cette institution dirigée par une communauté religieuse canadienne; 2) un relevé géographique aérien des ressources minières du Niger; et enfin 3) l'établissement de centres de protection des végétaux.

Visite du ministre soviétique des Affaires étrangères au Canada

AL'INVITATION du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, Son Excellence M. A. A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a visité officiellement le Canada du 1^{er} au 3 octobre; en 1966, le sénateur Paul Martin, à cette époque secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'était rendu en Union soviétique. Pendant son séjour à Ottawa, M. Gromyko a rendu visite au premier ministre Trudeau; il s'est de plus entretenu avec M. Sharp et l'honorable Otto Lang, ministre sans portefeuille, sur nombre de questions d'intérêt bilatéral et multilatéral. A titre de ministre du Commerce et de l'Industrie par intérim,



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. A. A. Gromyko, quittent les édifices du Parlement, à Ottawa.

M. Lang a pris part aux discussions traitant de l'Accord à long terme sur le blé, conclu entre le Canada et l'Union soviétique.

Au cours de ces discussions, il a été convenu que l'Union soviétique et le Canada étant voisins, chacun se devait de redoubler d'effort pour maintenir les bonnes relations déjà existantes. Il a aussi été décidé qu'à l'avenir, ces relations seraient basées sur le respect mutuel et la collaboration internationale. M. Gromyko n'a pas caché toute l'importance qu'attache l'URSS à ses relations avec le Canada. Avant de partir, il a déclaré qu'il quitterait le Canada « convaincu que c'était aussi le désir des Canadiens de voir se continuer ces bonnes relations, que celles-ci s'appuyaient sur certaines bases qui gagneraient à être constamment enrichies, et qu'elles se transformeraient aussi en relations de bon voisinage au plein sens du terme ».

Le lendemain, M. Gromyko se rendit en voiture de l'autre côté de la rivière Outaouais, dans les collines de la Gatineau, où les couleurs vives de l'automne présentent chaque année un spectacle unique.

Immédiatement après le départ de M. Gromyko, M. Sharp a souligné la portée de cette visite au cours d'une conférence de presse. Il a de plus déclaré qu'il était « important, dans les relations entre pays voisins, comme le sont le Canada et l'Union soviétique, ayant de très grands intérêts communs dans la paix et la sécurité internationales, surtout en Europe, que les ministres des Affaires étrangères se rencontrent plus fréquemment que par le passé ». Il a annoncé qu'il avait accepté en principe une invitation à se rendre en Union soviétique; la date de cette visite sera arrêtée après accord entre les deux parties.

Les objectifs des Nations Unies

Voici le texte de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, faite dans le cadre de la discussion générale de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 29 septembre 1969 :

Madame la Présidente¹,

Il y a vingt-quatre ans, votre participation à la première Assemblée générale portait à quatre le nombre de délégations du continent Africain. Aujourd'hui, elles sont neuf fois plus nombreuses. Nous vous avons élue à la présidence de l'Assemblée cette année pour reconnaître à la fois votre apport personnel aux Nations Unies et les services éminents de votre délégation.

Je tiens à m'associer à tous les orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage à notre distingué président de l'an dernier, M. Arenales Catalan. Nous gardons le souvenir d'un homme d'État qui a servi son pays et les Nations Unies avec loyauté et distinction.

A la veille du vingt-cinquième anniversaire, trois tâches s'imposent aux Nations Unies : *premièrement*, éviter le fléau de la guerre globale, empêcher les conflits de moindre envergure de s'étendre et en favoriser le règlement; *deuxièmement*, hâter l'avènement de la justice économique et sociale pour les millions d'hommes qui en sont privés; *troisièmement*, s'attaquer aux graves problèmes d'ordre institutionnel auxquels l'Organisation fait face actuellement. Ce matin, je vais exposer le point de vue du Canada sur chacune de ces questions.

De ces impératifs, les deux premiers — prévenir la guerre et améliorer les conditions de vie — sont aussi vieux que le monde. Le troisième — raffermir et rénover l'ONU — est nouveau et relève à l'heure actuelle de notre Organisation. Je parlerai d'abord de cette question, parce que le Canada estime que les Nations Unies ne pourront pas atteindre leurs objectifs si elles ne s'attaquent pas à leurs problèmes intérieurs. En effet, il est difficile de bâtir quelque chose d'efficace et de durable avec des outils usés et mal adaptés à la tâche.

Avant d'entamer cette question, madame la présidente, je tiens à préciser que les critiques et les solutions que je proposerai, c'est en qualité de Membre actif et loyal de la famille des nations représentées ici que je le ferai. Le Canada a montré qu'il avait confiance dans cette Organisation en participant sans réserve à tous les aspects du travail de l'ONU. Nous ne pouvons concevoir un monde où les Nations Unies n'auraient pas un rôle de premier plan à jouer.

Ces problèmes d'ordre institutionnel qui confrontent l'Organisation sont, en eux-mêmes, complexes. Ils le deviennent encore plus du fait des énormes difficultés qu'ils présentent; il semble que nous consentions tous, tacitement, à prétendre qu'ils n'existent pas. On pourrait comparer cette situation à l'action de la pollution dans un lac ou au travail de la mer sur les fondations de Venise;

¹ Interprétation de l'anglais

faute de remèdes efficaces, le processus de destruction se poursuit, lent mais inévitable. Si nous n'agissons pas, il y a lieu de croire que les Nations Unies, au lieu de remplir leur noble tâche visant à coordonner les efforts des peuples en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Charte, deviendront une curiosité sur la scène mondiale et que leur activité sombrera dans l'insignifiance.

Une réforme institutionnelle s'impose

Il y a trois domaines où, sans délai, nous devons apporter des correctifs :

Premièrement, l'ONU — y compris tous ses organes et les organismes qui s'y rattachent — se noie dans un déluge de paroles. Le verbe tient de l'essence même des Nations Unies, mais pour être utile il ne doit pas devenir abusif. Nous savons tous que tel n'est pas le cas. Le nombre de conférences et de réunions et les documents qui en découlent ont augmenté à tel point que, même les délégations les plus nombreuses et les mieux outillées ont du mal à assurer une bonne représentation et à absorber cette masse de documents. A mesure que les conférences se multiplient, leur efficacité diminue. Il en résulte que certains gouvernements attachent moins d'importance aux travaux de l'ONU. On met en doute le rôle de l'Organisation en tant que centre de négociations et en tant qu'instrument pour résoudre les problèmes du monde. La confiance du public dans l'Organisation en est affectée et celui-ci risque de s'en désintéresser.

Nous pouvons et nous devons agir pour modifier cette tendance, en déterminant les priorités et en les abordant d'une façon rationnelle et positive. Nous devons aussi mettre au point de nouvelles techniques qui nous permettront de réduire à des proportions pratiques les comités et les conseils de l'Organisation, surtout ceux qui doivent agir dans le domaine du développement, aujourd'hui d'une importance capitale. Certains conseils sont aussi étendus que l'ONU l'était il y a quelques années, et ils se sont révélés mal équipés pour atteindre leurs fins.

Je préconise ces mesures parce qu'elles me paraissent essentielles aux progrès de l'Organisation. Néanmoins, nous devons reconnaître que ces remèdes ne feront disparaître que les symptômes du mal, et non le mal lui-même. Pour les pays qui sont prisonniers de concepts périmés relatifs à la souveraineté et à l'intérêt national, le débat se substitue commodément à l'action. Aussi longtemps que cette attitude persistera, les Nations Unies ne pourront jamais satisfaire aux aspirations de leurs fondateurs.

Deuxièmement, même enrichis de l'expérience d'un quart de siècle, nous n'avons pas appris, semble-t-il, que l'affrontement entre les peuples ne saurait remplacer la négociation. Depuis quelques années, les grandes puissances semblent reconnaître, de plus en plus, que la politique de la guerre froide est stérile, mais nous attendons toujours que cette constatation se traduise par des actions tangibles.

Il existe aussi une pratique, tellement courante qu'elle nous paraît normale, qui consiste à forcer l'Assemblée à se prononcer sur des résolutions destinées à transformer des jugements moraux en appels à l'action que l'Organisation n'a manifestement pas le pouvoir ni, dans beaucoup de cas, la compétence juridique

d'exécuter. De telles résolutions ne font que nuire à la cause qu'elles prétendent servir.

Troisièmement, les programmes et l'activité de l'ensemble des organismes de l'ONU se sont multipliés depuis dix ans. Le total des budgets, pour cette période, a plus que doublé et si le taux de croissance actuel devait persister, il atteindrait la moitié d'un milliard de dollars d'ici 1974.

Par suite de l'absence d'un contrôle efficace de l'expansion budgétaire, on ne parvient pas toujours à discerner les priorités. On maintient certains programmes qui, depuis longtemps, ne répondent plus à aucun besoin. On recrute et on maintient en poste un personnel dont les qualités et le rendement sont insuffisants, plutôt que de l'éliminer; la qualité du travail de l'Organisation s'en ressent.

Une période de consolidation dans notre activité actuelle, avant de trop éparpiller nos efforts, voilà le remède à ce mal. De telles mesures nous permettront de tirer le plus grand bénéfice des conseils utiles que nous fourniront le rapport du Comité élargi du programme et de la coordination et l'étude de Sir Robert Jackson qui cherche à déterminer dans quelle mesure les agences de l'ONU peuvent s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'administration de programmes d'aide au développement.

Je suis persuadé, et je tiens à l'affirmer avec vigueur, que notre retard à nous attaquer à ces problèmes d'ordre institutionnel a déjà commencé à saper les fondations de ce temple de l'espérance que sont les Nations Unies aux yeux de l'humanité. Même si des nations riches et puissantes peuvent contempler sans trop d'émotion cette marche des événements, pour la plupart des pays Membres ici présents, cette perspective est difficilement tolérable.

Madame, vous êtes la représentante distinguée d'un Membre fondateur qui a beaucoup apporté à l'Organisation, et nous connaissons tous votre dévouement personnel aux Nations Unies. Vous voyez que nous partageons vos idées, exposées de façon si convaincante dans votre discours sur l'avenir des Nations Unies et l'apport qu'il exige de chacun des États membres. C'est pourquoi j'ose espérer que, dans l'exercice de vos hautes fonctions, vous et vos collègues élus pour collaborer avec vous, accepterez ce défi à votre leadership né du besoin urgent de promouvoir un programme efficace de renouvellement. Ces nouvelles mesures de modération et de maîtrise de soi seront pénibles au début, mais les ressources accumulées pourront servir à des fins utiles. Je suis convaincu d'exprimer le sentiment de nombreuses délégations en m'engageant à faire tout mon possible pour vous appuyer dans cette entreprise.

Je lance cet appel aujourd'hui, Madame, parce que c'est la seule voie en vue d'une Organisation renouvelée, forte de structures plus rationnelles et efficaces, où les pays membres rechercheront des solutions plutôt que de vaines victoires de propagande, des Nations Unies qui correspondront mieux aux aspirations des hommes. Ainsi dotée d'un souffle nouveau, cette organisation serait plus en mesure de s'attaquer à sa double tâche : maintenir la paix et améliorer la condition humaine.

Premier but des Nations Unies

Maintenir la paix. Voilà le premier but des Nations Unies.

Le grand défi, c'est de trouver mieux que l'équilibre de peur et de dissuasion réciproques sur lequel la structure ébranlée de la sécurité mondiale repose aujourd'hui. Les nouvelles armes qui sont actuellement à la dernière étape du développement par l'Union soviétique et les États-Unis rendent cette tâche encore plus urgente. Si le monde ne saisit pas cette occasion de mettre fin à l'escalade technologique de la course aux armements, nous risquons fort de voir se rompre l'équilibre de dissuasion auquel s'accroche maintenant notre fragile sécurité.

J'aimerais ajouter qu'aux yeux du Canada, l'accord intervenu entre l'Union soviétique et les États-Unis pour engager des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques constitue l'événement le plus important des dernières années. Nous exhortons les deux parties à se mettre à l'œuvre sans plus tarder. Entrepris de bonne foi et dans un esprit de bienveillance, ces entretiens pourraient être un point tournant dans l'histoire du monde.

Traité sur la réglementation des armements

À la dernière session de l'Assemblée générale, le Canada, de même que la plupart des Membres des Nations Unies, a accueilli avec satisfaction la mise au point d'un traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes le premier pays qui possède un potentiel nucléaire à ratifier ce traité. Le contenu est important certes, mais les promesses en sont pour le moins aussi significatives. Nulle disposition du Traité de non-prolifération n'est aussi vitale que l'article VI, qui stipule que toutes les parties au Traité — et ceci vise en particulier les puissances nucléaires — s'engagent « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire... »

Nous laisserons-nous décourager par la lenteur des progrès ou par le fait que, même si quelque quatre-vingt-dix pays ont signé le Traité de non-prolifération, dix-sept seulement ont déposé les instruments de ratification voulus ? Il n'en est pas question. Nous n'avons pas le droit de perdre cœur quand la survie même de l'humanité est en jeu. Nous espérons que le Traité entrera en vigueur cette année, et nous prions tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait, de le ratifier le plus tôt possible.

L'entrée en vigueur du traité créant une zone dénucléarisée en Amérique latine est un des événements les plus prometteurs survenus dans le domaine de la réglementation des armements ces derniers jours, et le Canada tient à adresser ses félicitations aux pays d'Amérique latine responsables de cette mesure très concrète.

De toutes les questions touchant la réglementation des armements qui ont mis à rude épreuve la patience du monde ces derniers temps, celle qui exige les efforts les plus ardues concerne l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires destiné à compléter le Traité de 1963 interdisant les essais

nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. L'interminable débat se poursuit, à savoir s'il est nécessaire de procéder à une inspection sur place en vue de vérifier toute violation d'un accord interdisant les essais souterrains ou si un dispositif national de détection sismique suffit à cette fin. La dernière Assemblée générale a adopté une résolution demandant qu'on accorde la plus haute priorité aux mesures efficaces visant à enrayer la course aux armements nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire. Dans l'espoir de faire avancer la question de la vérification, le Canada a proposé à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève d'explorer la possibilité d'établir un système international de données sismiques en s'enquérant auprès de tous les États membres de la question de savoir de quels moyens ils disposent et s'ils consentiraient à communiquer de l'information librement à toutes les nations. Nous poursuivrons l'étude de cette proposition à l'Assemblée en cours.

Dernière région vierge de la terre

Le lit des mers et des océans est la dernière région vierge de la terre. L'Assemblée générale, à sa dernière session, a décidé que ce nouveau milieu au-delà des limites actuelles de la juridiction nationale devait être réservé à des fins pacifiques. Comme le Canada possède un des littoraux les plus longs du monde, notre pays a tout intérêt à ce que cette décision soit mise à exécution. Ainsi, quand le Comité à Genève s'est penché sur les aspects de cette question qui touche à la réglementation des armements, nous avons fait des propositions précises visant à protéger des États riverains et des petits pays. Nous tenions particulièrement à protéger ces intérêts au moyen de dispositions de vérification pertinentes afin que tout traité de réglementation des armements touchant le lit des mers soit respecté.

Le résultat des délibérations du Comité spécial sur le lit des mers et des océans et les discussions sur cette question au sein du Comité sur le désarmement à Genève ne sont qu'une partie de ce que nous espérons accomplir. Néanmoins, nous continuerons à apporter une collaboration active au double titre de membre du Comité spécial et de membre du Comité sur le désarmement de Genève aux efforts visant à atteindre les deux grands objectifs des Nations Unies à cet égard : créer un régime juridique efficace régissant le lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et assurer que la plus grande partie du lit des mers soit réservée à des fins pacifiques.

Guerre chimique et biologique

Je passe maintenant à cette autre grande menace à la survie de la race humaine : la guerre chimique et biologique. Le rapport du Secrétaire général nous rappelle encore une fois — s'il en est besoin — les conséquences tragiques qui résulteraient de l'utilisation de ces armes terribles. Nous étudierons, à la présente Assemblée, certaines propositions visant à les éliminer. Nous reconnaissons en particulier l'apport valable que constitue le projet de traité sur la guerre biologique, rédigé par la Grande-Bretagne et déposé à la Conférence du Comité du désarmement. Le rapport du Secrétaire général, de même que les propositions formulées

à Genève et le projet de traité proposé devant l'Assemblée par l'Union soviétique, nous serviront de guides et de stimulants dans nos débats. La résolution de procédure parrainée par le Canada, que nous espérons voir incorporer au rapport de la Conférence du Comité du désarmement, est conçue à cette fin.

Rappelons-nous que les fondateurs des Nations Unies ont incorporé dans la Charte des dispositions pour résoudre les différends de façon pacifique et pour mettre fin à la suite insensée de luttes sanglantes qui ravagent la terre de temps en temps et aujourd'hui, notamment, au Vietnam, au Moyen-Orient et au Nigeria. Ce n'est pas très flatteur pour la communauté mondiale de constater qu'elle n'a pas le pouvoir de mettre fin aux hostilités, sauf dans la mesure où les combattants sont influencés par l'opinion publique mondiale. La situation tendue qui règne actuellement au Moyen-Orient est un exemple frappant de la nature du dilemme. En novembre 1967, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution qui impose à toutes les parties en présence des obligations équitablement réparties. Appliquée à fond, cette résolution aurait pu rétablir la paix au Moyen-Orient. Mais aujourd'hui encore les hostilités se poursuivent.

Je suis persuadé que nous pouvons faire davantage pour améliorer le mécanisme servant à empêcher les différends d'aboutir à la guerre ouverte. C'est pourquoi le Canada s'efforce de hâter les études sur le maintien de la paix entreprises par le Comité des Trente-Trois.

Depuis un an, un groupe de travail du Comité a fait un effort concerté pour établir un « modèle » de conduite à l'intention des missions d'observation militaires autorisées par le Conseil de sécurité. Ayant pris part à cette étude, nous sommes encouragés par ce qui a été accompli, mais nous sommes également déçus de ce qu'on n'ait pas réalisé tous les progrès possibles. Une fois le modèle pour la mission d'observation terminé, le groupe de travail devrait entreprendre de créer des modèles pour d'autres genres d'opérations de maintien de la paix.

Ce sont des problèmes difficiles, qui ont des incidences politiques, juridiques et financières. En tant que représentant d'un pays qui a une certaine expérience des opérations de maintien de la paix, j'aimerais faire une observation. Il est essentiel que ces problèmes soient étudiés de toute urgence. Il y a de grands risques à envoyer des forces de maintien de la paix en temps de crise sans avoir pris d'avance les dispositions nécessaires, et notre expérience en ce domaine renforce cette conclusion. Le Comité des Trente-Trois a su mettre en lumière les questions qui doivent être réglées. Mais il n'a pas réussi à trouver les solutions. D'ici là, malgré la lenteur décourageante des progrès d'ordre politique à Chypre, le Canada continue à prendre part aux opérations de maintien de la paix qui s'y déroulent, de même qu'aux missions d'observation de la paix des Nations Unies en Palestine et au Cachemire.

Conférence de la Croix-Rouge

Il y a beaucoup à faire pour soulager les souffrances et la misère des civils innocents entraînés dans le tourbillon de la guerre. C'est pourquoi le Canada, à la récente Conférence de la Croix-Rouge à Istanbul, s'est joint à la Norvège pour

préconiser l'adoption d'une déclaration de principes sur le secours humanitaire international aux populations civiles dans les régions éprouvées. La Conférence a aussi adopté deux autres résolutions connexes, également coparrainées par le Canada. L'une d'elle crée un comité chargé d'établir des règlements pratiques pour compléter les accords internationaux de caractère humanitaire. L'autre attire l'attention de ce nouveau comité sur les conflits non internationaux.

Le Gouvernement du Canada a appuyé sans restriction les efforts de la Croix-Rouge pour aller plus loin qu'il n'avait été possible jusqu'ici en vue d'établir un système de normes de conduite humanitaire, tant juridiques que morales. Nous nous réjouissons du succès obtenu par la Conférence de la Croix-Rouge, et nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour donner suite aux décisions de la Conférence par des mesures tangibles.

Le deuxième grand but des Nations Unies est de faire régner la justice économique et sociale dans le monde en donnant aux pays en voie de développement l'occasion d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté, dont un si grand nombre d'entre eux est prisonnier. Si nous pouvons libérer les puissances créatrices et productrices des myriades d'hommes et de femmes dont les énergies sont engagées dans la lutte pour l'existence, les futurs horizons de l'humanité en seront grandement élargis. Nombreux sont ceux qui trouvent ce but utopique. Je soutiens que la rédaction de la Charte des Nations Unies atteste que, depuis une génération les grands chefs du monde ont cru ce but réalisable. N'ayons pas de doute à ce sujet. On a fait beaucoup; les réalisations sont nombreuses. L'assistance au développement a atteint des niveaux sans précédent et les pays en voie de développement deviennent de plus en plus habiles à concevoir et mettre en œuvre des programmes d'expansion économique et sociale. D'après les indices économiques, les pays défavorisés font certains progrès dans leur lutte pour échapper à la pauvreté.

Ce qui se fait n'est pas à la hauteur des besoins, et devant certaines tendances récentes, on a raison de s'inquiéter sérieusement. Il est vrai que le montant de l'aide a augmenté considérablement depuis une décennie, mais il est à craindre que les difficultés économiques et le désabusement de certains grands pays développés ne nuisent à la croissance continue de l'aide. Ces dernières années, les conditions de l'assistance se sont durcies quelque peu. Pour bien des pays en voie de développement, le fardeau accru du service de la dette ronge sans cesse leurs revenus en devises étrangères, déjà minés par le fléchissement des prix de bon nombre de leurs exportations classiques, et par des barrières qui les empêchent d'accéder à certains marchés.

C'est pour cette raison que l'étude entreprise par la Commission sur le développement international de la Banque mondiale, sous la direction de l'ancien premier ministre du Canada, M. L. B. Pearson, et que l'étude amorcée par Sir Robert Jackson sur le potentiel des organismes des Nations Unies en matière de développement, sont aussi importantes et opportunes. Leurs rapports nous aideront à mieux comprendre les points forts et les points faibles des politiques et

des méthodes du passé, et leurs recommandations serviront de base à une activité internationale plus efficace à l'avenir.

L'homme n'a jamais mené une telle campagne concertée contre la pauvreté et le manque de débouchés. Mais il faudra de plus grands efforts encore si on veut obtenir l'appui du plus grand nombre d'hommes pour la cause du développement international pendant la deuxième Décennie pour le développement.

Fixer des principes directeurs et des objectifs n'est qu'un commencement. En fin de compte, le succès ou l'échec dépendra de notre détermination à tous, des pays développés comme des pays en voie de développement, ainsi que des institutions internationales, quand nous aborderons ensemble des programmes de développement particuliers.

Rattachons ces observations à la politique canadienne. Notre objectif national déclaré est d'améliorer le sort des pauvres et des défavorisés grâce au développement et au commerce. Le niveau du programme canadien d'aide au développement s'est accru considérablement ces dernières années et cette croissance se poursuivra, en dépit de l'application de restrictions budgétaires à des programmes nationaux de haute priorité.

En outre, nous nous appliquons résolument à améliorer la qualité de notre aide au développement et notre capacité de mettre en marche un programme plus étendu, comme nous envisageons de le faire à l'avenir. L'expérience nous a appris que le manque de connaissances, ou l'incapacité de faire usage des connaissances disponibles, retarde le développement tout autant que le manque de ressources. Dans la conjoncture présente, le manque de connaissances est encore plus critique que le manque de ressources. En vue d'aider à répondre à ces besoins, à la prochaine session du Parlement, nous comptons prendre des mesures législatives tendant à créer un centre canadien de recherches sur le développement international.

Le centre aura pour but de concevoir et de mettre au point de nouvelles façons d'utiliser la science et la technologie et les dernières techniques d'analyse en vue de surmonter les difficultés subtiles créées par la combinaison des facteurs politiques, économiques et sociaux qui retardent le développement. La direction et le fonctionnement du centre relèveront des autorités canadiennes, mais nous comptons faire appel aux experts et aux savants des quatre coins du monde.

Maintenir la paix et améliorer les conditions de vie sur la terre. Voilà des tâches qui font appel à tout ce que nous avons de meilleur en nous. Nous les remplirons si nous parvenons à détourner les yeux de l'ornière étroite des avantages politiques éphémères et de l'intérêt national vers un horizon plus large qui embrasse l'humanité tout entière. Nous sommes tous solidaires. C'est ensemble que nous devons apprendre à vivre en paix et c'est ensemble également que nous devons consacrer toutes nos ressources à l'amélioration de la condition humaine. Les Nations Unies peuvent devenir l'instrument par excellence pour accomplir ces nobles tâches. Elles peuvent aussi n'être rien de plus qu'un monument élevé aux espoirs et aux occasions que les hommes ont perdus à jamais. Ce sont les États membres qui décideront de la voie que l'Organisation devra suivre, et comme vous, Madame, nous avons confiance.

Visite du premier ministre de la Nouvelle-Zélande

APRÈS AVOIR visité Washington et New York, le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, le très honorable Keith J. Holyoake a été l'hôte du Gouvernement du Canada à Ottawa du 21 au 23 septembre.

Le premier ministre était accompagné de sa femme, de M. George Laking, secrétaire des Affaires extérieures de Nouvelle-Zélande et de Mme Laking, de même que de M. P. Barnes, son secrétaire particulier. Le groupe a quitté New York à bord d'un appareil *Viscount* du Gouvernement du Canada pour arriver à Ottawa vers la fin de l'après-midi. Il a été accueilli par M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Dean J. Eyre, haut commissaire de Nouvelle-Zélande, M. Esmond Butler, secrétaire du gouverneur général, des représentants du Gouvernement du Canada et des membres du haut commissariat de Nouvelle-Zélande. De l'aéroport, les visiteurs se sont rendus à Rideau Hall où le gouverneur général et Mme Michener les ont reçus.

Le lendemain matin, M. Holyoake et le premier ministre Trudeau ont eu



Le premier ministre Holyoake (au centre) et le haut commissaire de Nouvelle-Zélande, M. Dean J. Eyre (à gauche) en compagnie du premier ministre Trudeau près de l'Édifice de l'Est sur la Colline du Parlement.

un entretien d'une demi-heure à l'issue duquel d'autres personnalités se sont jointes à eux. Les deux premiers ministres ont abordé plusieurs sujets dont les problèmes de la Chine, du Vietnam et les relations Canada — Nouvelle-Zélande.

A midi, ce même jour, le premier ministre Holyoake, invité à déjeuner au *Canadian Club*, a prononcé une brève allocution dans laquelle il a rappelé les liens étroits et amicaux qui ont toujours existé entre la Nouvelle-Zélande et le Canada. Il a insisté sur la nécessité de cultiver ces bonnes relations.

Au cours de l'après-midi, le premier ministre de Nouvelle-Zélande a enregistré sur bande magnétoscopique une entrevue qui devait être télédiffusée le soir même. Le point culminant de cette entrevue a sans doute été l'argumentation persuasive dont s'est servi M. Holyoake pour vanter la qualité de l'agneau de la Nouvelle-Zélande. Le premier ministre s'est ensuite rendu à l'Édifice National de la Presse où il a donné une conférence de presse.

Tôt dans la soirée, le premier ministre et Mme Holyoake ont donné une réception à la résidence du haut commissariat de Nouvelle-Zélande. Ils ont ensuite été reçus à dîner au 24, promenade Sussex, par le premier ministre Trudeau.

Le lendemain matin, M. Holyoake et ses conseillers ont rendu visite au ministre du Commerce, l'honorable Jean-Luc Pepin, au ministre de la Défense nationale, l'honorable Léo Cadieux et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Avant leur départ pour la Nouvelle-Zélande avec escale à Toronto et Los Angeles, les visiteurs ont été reçus à déjeuner par le gouverneur général et Mme Michener.

NOMINATION DIPLOMATIQUE AU VATICAN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment la nomination de M. John Everett Robbins au poste de premier ambassadeur du Canada au Vatican. M. Robbins, ancien président de l'Université Brandon (Manitoba), est rédacteur en chef de l'*Encyclopédie Canadienne*.

Le délégué apostolique à Ottawa, Monseigneur Emanuele Clarizio, premier prêtre apostolique au Canada, aura le rang d'ambassadeur et sera membre du corps diplomatique.

Le Gouvernement du Canada et le Vatican sont persuadés que cette mesure contribuera à une plus grande compréhension mutuelle et facilitera les échanges d'opinions sur les questions internationales d'un intérêt commun.

Conférence internationale de la Croix-Rouge

VINGT ET UNIÈME SESSION, ISTANBUL, SEPTEMBRE 1969

LA CONFÉRENCE internationale de la Croix-Rouge, qui se réunit à intervalles de quatre ans, rassemble des représentants de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, du Comité international de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges, et des délégations gouvernementales des États signataires des Conventions de Genève de 1949. La Conférence a pour but d'établir les grandes lignes de la politique que l'organisation adoptera pour les quatre années à venir. Entre les conférences, le Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge tiennent des réunions régulières. Lors de chaque conférence internationale se tient l'élection des membres de la Commission permanente de la Croix-Rouge dont les rencontres ont lieu à intervalles réguliers à Genève.

Le Gouvernement du Canada s'est fait représenter à la Conférence internationale d'Istanbul en 1969 par une délégation que dirigeait M. H. Wershof, ambassadeur du Canada au Danemark, secondé par des fonctionnaires des ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, de la Défense nationale et des Affaires extérieures. La Société canadienne de la Croix-Rouge était également représentée par une délégation dirigée par son président national, le brigadier général I. S. Johnston, et composée de membres de la Société venus de tous les coins du Canada.

Au cours des délibérations, la Conférence a adopté 24 résolutions. Celles qui présentent un intérêt plus spécial pour le Canada et pour la délégation du Gouvernement du Canada en particulier sont énumérées ci-dessous:

Déclaration de principes

Un projet de déclaration de principes a été élaboré par les Gouvernements du Canada et de la Norvège dans le but de préciser un certain nombre de principes particuliers relatifs aux secours internationaux apportés aux populations civiles qui sont victimes de catastrophes, quelle qu'en soit leur cause. Cette initiative a découlé des inquiétudes exprimées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa vingt-troisième session en 1968. L'intervention faite à Istanbul a été précédée de consultations que les représentants canadiens et norvégiens ont tenues à l'étranger avec un grand nombre de pays. Au cours des délibérations, l'unanimité s'est faite progressivement en faveur de l'adoption par la Conférence d'une déclaration de principes sur le secours humanitaire international qui, préconisée en commun par le Canada et la Norvège, était finalement adoptée. Elle énonçait six principes de base¹.

1. Le texte de cette déclaration figure à l'Annexe I.

Elargissement des dispositions des Conventions de Genève

La délégation canadienne a également entrepris d'encourager la création d'un groupe de travail qui étudierait la possibilité d'élaborer un projet de protocole à rattacher à la Quatrième Convention de Genève. Ce protocole aurait pour résultat d'étendre les dispositions de la Convention aux populations civiles victimes de conflits non internationaux, alors que les dispositions existantes ne s'appliquent qu'aux États souverains qui sont parties à la Convention. Un certain nombre de délégations ont exprimé un intérêt marqué en faveur de cette suggestion et, après de nouvelles consultations, l'unanimité s'est faite en vue de présenter une résolution à la Convention qui aurait pour conséquence de mettre sur pied des groupes de travail constitués d'experts internationaux. Ceux-ci auraient pour tâche d'étudier les quatre Conventions de Genève et de voir de quelle manière on pourrait y introduire des dispositions concernant les conflits armés internes. La Conférence a étudié la résolution présentée conjointement par les Gouvernements de la Confédération suisse et du Canada et l'a adoptée à l'unanimité².

Afin d'aider le Comité international de la Croix-Rouge à s'acquitter de la tâche qu'il s'est assignée de venir en aide aux victimes de conflits armés, la délégation canadienne a également présenté une résolution conjointe attirant l'attention des délégués sur les avantages qu'il y aurait à inclure des dispositions supplémentaires plus précises à l'Article 3, commun aux quatre Conventions de Genève. Le Gouvernement du Canada, soutenu par le Gouvernement de la Norvège et celui de la Belgique ainsi que par les Sociétés de la Croix-Rouge française, italienne et sénégalaise, a parrainé une résolution qui avait été approuvée lors de la précédente session de la Conférence et qui demandait au Comité international de la Croix-Rouge de porter une attention plus spéciale à la question de l'introduction de dispositions supplémentaires plus précises à l'Article 3, dans le cadre des études plus générales que l'on entreprend pour améliorer le droit humanitaire³. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré plus tard, dans le discours qu'il a prononcé à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, que le Canada appuierait sans réserves les travaux que la Commission internationale de la Croix-Rouge entreprendrait à la suite des résolutions adoptées à la Conférence d'Istanbul et que le Gouvernement s'attacherait à appliquer par des mesures tangibles les décisions de la Conférence.

² Voir Annexe II.

³ Voir Annexe III.

Annexe I

Séance plénière

DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LE SECOURS HUMANITAIRE INTERNATIONAL À APPORTER AUX POPULATIONS CIVILES EN CAS DE CATASTROPHE

Résolution présentée par les Gouvernements de la Norvège et du Canada, approuvée en principe par la Commission générale et recommandée à l'unanimité par un comité ad-hoc de rédaction formé en vertu du point 4 c) de l'ordre du jour.

La XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

Remarquant qu'au siècle où nous sommes, la communauté internationale a accepté une responsabilité plus grande en ce qui concerne le soulagement des souffrances humaines, sous toutes leurs formes,

Soutenant que toutes les manifestations de la souffrance humaine troublent profondément la conscience des hommes et que l'opinion mondiale réclame des mesures efficaces en vue de soulager cette souffrance,

Soutenant que l'un des objectifs principaux de la communauté des nations, tel qu'il est consigné dans la Charte des Nations Unies, est de parvenir à établir une collaboration entre les nations pour la solution commune des problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel ou humanitaire,

Remarquant avec satisfaction que la communauté internationale a amélioré ses aptitudes à fournir des secours humanitaires sous diverses formes, par l'intermédiaire d'accords internationaux et par la Croix-Rouge internationale ainsi que par d'autres organisations humanitaires internationales,

Reconnaissant que la communauté internationale doit encore prendre d'autres mesures en vue d'apporter des secours prompts et efficaces aux populations civiles qui sont victimes de sinistres ou autres catastrophes,

Adopte la Déclaration de principes qui suit :

1. Le souci fondamental de l'humanité et de la communauté internationale, en cas de catastrophe, se porte sur la protection et le bien-être des personnes et la sauvegarde des droits fondamentaux de l'homme.
2. Les secours que prêtent les organisations humanitaires internationales aux populations civiles, en cas de sinistre ou autre catastrophe, doivent, autant que possible, être considérés comme une œuvre humanitaire et dépolitisée; ils devraient aussi être organisés de façon à ne pas porter atteinte aux droits de souveraineté et à tous autres droits pour que reste entière la confiance que les parties à un conflit portent à la neutralité d'une organisation de ce genre.
3. Les activités des organisations humanitaires internationales non engagées en faveur des populations civiles doivent être coordonnées de façon à assurer la rapidité de l'action et la répartition efficace des ressources et à éviter le double emploi des efforts.

4. Les secours d'urgence en faveur des populations civiles doivent être distribués sans discrimination et l'offre que fait une organisation internationale humanitaire non engagée de fournir des secours ne devrait pas être considérée comme un acte d'hostilité.
5. Tous les États sont priés d'exercer leurs droits de souveraineté et tous autres droits de manière à faciliter le transit, l'admission et la distribution des secours fournis par une organisation humanitaire internationale non engagée aux populations civiles dans des régions éprouvées lorsqu'une catastrophe met en danger la vie et le bien-être de ces populations.
6. Toutes les autorités en exercice dans les régions éprouvées doivent faciliter les activités des organisations humanitaires internationales non engagées qui distribuent des secours aux populations civiles.

Annexe II

RÉAFFIRMATION ET ÉLARGISSEMENT DES LOIS ET COUTUMES APPLICABLES AUX CONFLITS ARMÉS

La XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

Considérant que les conflits armés et autres formes de violence, qui continuent de faire leurs ravages à travers le monde, ne cessent de mettre la paix et les valeurs humaines en danger,

Remarquant que, pour lutter contre de tels dangers, les limites que les impératifs de l'humanité et les voix de la conscience publique imposent à la poursuite d'hostilités ne doivent pas cesser d'être réaffirmées et définies,

Rappelant les résolutions adoptées antérieurement sur ce sujet par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et en particulier la Résolution 38 de la XX^e Conférence internationale,

Reconnaissant l'importance de la Résolution 2444 adoptée le 19 décembre 1968 par l'Assemblée générale des Nations Unies et concernant la défense des droits de l'homme en cas de conflit armé, et la Résolution 2454 adoptée le 20 décembre 1968.

Ayant pris note avec satisfaction des travaux menés par le CICR dans ce domaine, à la suite de la Résolution 28 de la XX^e Conférence internationale et en particulier du rapport approfondi (D.S. 4 a, b, e) que le CICR a préparé sur ce sujet,

Souligne la nécessité et l'urgence qu'il y a à réaffirmer et étendre les engagements humanitaires du droit international applicables aux conflits armés sous toutes leurs formes, de manière à renforcer l'efficacité de la protection des droits fondamentaux des êtres humains, conformément aux Conventions de Genève de 1949,

Demande au CICR, en se basant sur son rapport, de poursuivre activement ses efforts dans ce domaine afin de

- a) proposer, le plus rapidement possible, des règlements pratiques qui compléteraient le droit humanitaire actuel,
- b) inviter les experts gouvernementaux, ceux de la Croix-Rouge et d'autres organisations représentant les principaux systèmes juridiques et sociaux du monde, à se rencontrer pour tenir des consultations avec le CIRC sur ces propositions,
- c) soumettre ces propositions aux gouvernements pour que ces derniers y apportent leurs observations et,
- d) si on le juge souhaitable, recommander aux autorités compétentes de convoquer une ou plusieurs conférences diplomatiques des États parties aux Conventions de Genève et de tous les autres États qui seraient intéressés, de façon à mettre au point les instruments juridiques internationaux qui engloberaient ces propositions,

Encourage le CICR à maintenir et élargir, conformément à la Résolution 2444 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la coopération établie avec cette organisation afin d'harmoniser les diverses études en cours et de collaborer avec toutes les autres organisations gouvernementales et privées pour assurer la coordination de ces études.

Demande aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge de susciter un vif intérêt pour cette cause dans le public, car elle concerne l'humanité entière,

Presse tous les gouvernements d'appuyer les efforts de la Croix-Rouge internationale dans ce domaine.

Annexe III

Séance plénière

PROTECTION DES VICTIMES DE CONFLITS ARMÉS NON INTERNATIONAUX

Résolution soumise par le Gouvernement du Canada et celui de la Norvège, par les Sociétés de la Croix-Rouge française, italienne et sénégalaise et par le Gouvernement et la Croix-Rouge belges.

La XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,

Considérant que depuis la signature des Conventions de Genève en 1949, les conflits armés non internationaux n'ont fait que se multiplier et ont causé beaucoup de souffrances,

Considérant que l'Article 3, commun aux quatre Conventions de Genève, a déjà rendu d'immenses services pour la protection des victimes de ces conflits,

Considérant cependant que l'expérience a fait ressortir certains points sur la base desquels cet Article pouvait être complété et rendu plus précis,

Demande au CICR de consacrer une attention toute spéciale à ce problème dans le cadre des études plus générales qu'il a entreprises pour améliorer le droit humanitaire, en particulier avec la coopération des experts des Gouvernements.

Visite du président de la Tanzanie

Du 29 septembre au 2 octobre 1969, le président de la République unie de Tanzanie, Son Excellence M. Julius K. Nyerere, a visité officiellement le Canada. Le président était accompagné du ministre d'État aux Affaires étrangères de Tanzanie, l'honorable Stephen Mhando, du ministre de l'Agriculture et de la Réforme agraire de Zanzibar, l'honorable R. L. Abdalla, du chef d'état-major de Tanzanie, le major-général M. S. H. Sarakikya et de neuf fonctionnaires. Le président a été reçu officiellement à l'aéroport d'Uplands à Ottawa par le très honorable Roland Michener, gouverneur général du Canada. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp et des membres du corps diplomatique étaient présents. Le soir même, le gouverneur général et M^{me} Michener donnaient un dîner et une réception en l'honneur du président.

Programme (Ottawa)

Le 30 septembre, le président Nyerere s'entretient longuement avec le premier



Le président Julius K. Nyerere de Tanzanie s'entretient avec le gouverneur général du Canada, M. Roland Michener (centre) et le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau.

ministre Trudeau. Il rencontre ensuite M. Sharp et le ministre du Commerce et de l'Industrie, l'honorable Jean-Luc Pepin. Ensemble, ils discutent des relations Canada-Tanzanie et de problèmes internationaux d'intérêt commun; ils s'attardent surtout à des questions africaines: la guerre civile au Nigéria et la situation en Afrique du Sud. Le même jour, le président est l'invité du premier ministre à un déjeuner où il fait aussi la connaissance de quelques autres Canadiens sympathiques à la cause tanzanienne. Au cours de l'après-midi, il est interviewé par la Société Radio-Canada; plus tard, il donne un dîner et une réception en l'honneur du gouverneur général et de M^{me} Michener.

Le 1^{er} octobre, le président s'entretient de nouveau avec le premier ministre; il a ensuite des conversations avec des hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) de même qu'avec le secrétaire exécutif du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). L'assistance économique apportée par le Canada à la Tanzanie s'est considérablement accrue depuis que cette dernière a accédé à l'indépendance en 1961. SUCO compte, cette année, 120 bénévoles en Tanzanie; ce chiffre est sans précédent.

Programme (Toronto)

Au cours de l'après-midi du 1^{er} octobre, le président Nyerere et sa suite quittent Ottawa pour Toronto où ils sont accueillis par le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, l'honorable W. Ross Macdonald. Le recteur de l'Université de Toronto donne un dîner en l'honneur de l'éminent visiteur. Le 2 octobre, le président rend visite au maire de Toronto et, plus tard, il assiste à un déjeuner offert en son honneur par le lieutenant-gouverneur. Au cours de la soirée, avant de s'envoler pour Stockholm, le président Nyerere se voit décerner un titre honorifique par l'Université de Toronto; à cette occasion il prononce une allocution retentissante sur la responsabilité de l'Occident dans la lutte pour la liberté que mènent les peuples du Sud Africain encore dominés par les Blancs. Cette allocution lui vaut une véritable ovation.

La visite du président Nyerere peut être considérée comme un pas de plus dans l'évolution des bonnes relations déjà existantes entre le Canada et la Tanzanie. Tous deux membres du Commonwealth et intéressés aux problèmes d'expansion, ils sont parvenus à dialoguer véritablement sur des questions d'intérêt commun. La chaleur se dégageant des entretiens qui ont eu lieu à Ottawa prouve bien l'importance des relations entre les deux pays.

L'Organisation internationale du Travail

PROGRAMME MONDIAL DE L'EMPLOI

CETTE année, l'Organisation internationale du Travail célèbre le cinquantième anniversaire de sa fondation en 1919, en tant qu'organisme autonome dans le cadre de la Société des Nations. Au cours de ce demi-siècle d'existence l'OIT, composée de représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de 118 pays, est passée de la condition de simple organisme de normalisation dans le domaine du travail, à ce qu'elle est présentement, c'est-à-dire une organisation prête à entreprendre des mesures directes pour améliorer les conditions de travail et les conditions sociales des travailleurs, dans tous les pays du monde.

C'est dans cette optique que l'OIT, maintenant une institution spécialisée des Nations Unies, commence la sixième décennie de son existence en lançant un Programme mondial de l'emploi visant à éliminer la pauvreté dans les pays sous-développés de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique.

M. David A. Morse, directeur général du Bureau international du Travail, qui est le secrétariat permanent de l'OIT, est d'avis que le terme « Programme mondial de l'emploi » exprime très exactement tout ce qu'englobe une entreprise de cette ampleur:

Il faut que ce soit un programme de *l'emploi*, parce que le seul chemin menant à de meilleures conditions de vie dans les pays les moins favorisés est celui qui passe par le travail productif des ressortissants mêmes de ces pays.

Il faut que ce soit un programme *mondial* parce que, bien que le fardeau essentiel doive reposer sur les épaules des pays en voie de développement, ce programme ne pourra réussir sans l'aide des pays industrialisés, — séparément, par des programmes bilatéraux, et collectivement, par le truchement de l'OIT et d'autres organisations internationales. En outre, les pays industrialisés doivent eux-mêmes faire face à certains problèmes d'emploi difficiles, qui pourront eux aussi entrer dans le cadre du programme mondial.

Dans cette campagne internationale contre la pauvreté, l'offensive sera lancée simultanément sur deux fronts. Au fur et à mesure de la formation de nouveaux travailleurs, des emplois où ils pourront utiliser leurs connaissances seront créés grâce à de vastes programmes visant à encourager l'investissement industriel, la remise en valeur des régions rurales et le commerce international. Un coup d'œil jeté sur les chiffres de l'accroissement prévu de la population active indique toute l'urgence du besoin d'un programme à grande portée de cette nature.

Les experts de l'OIT estiment qu'au cours des années 1970-1980, que que 280 millions de personnes grossiront les rangs de la population active du monde. De ce total, il s'en trouvera 173 millions et 32 millions respectivement en Asie et en Afrique, tandis qu'en Amérique latine l'augmentation sera de 29 millions. Contrastant avec ces chiffres, ceux de l'Union soviétique, de l'Amérique du Nord et de l'Europe seront respectivement de 18, 17 et 12 millions.

La formation des travailleurs

La tâche formidable consistant à assurer à ces millions de travailleurs éventuels les connaissances nécessaires pour accomplir un travail productif sera l'une des principales activités de l'OIT au cours des années 70, et pour y arriver l'Organisation devra faire appel à toute son expérience dans les domaines de la planification et de l'organisation de la main-d'œuvre, de la formation à la gestion, de la formation professionnelle et de l'évolution de l'emploi. Il est évident que toute action entreprise dans ces domaines devra être adaptée à l'évolution dans les domaines économique, social, agricole, industriel, et dans celui de l'éducation. Pour cette raison, il y aura lieu de conclure des accords de travail complexes avec d'autres organismes des Nations Unies, d'autres institutions internationales spécialisées, ainsi qu'avec le gouvernement et les groupes d'employeurs et de travailleurs des pays qu'on se propose d'aider.

La première mesure à prendre dans le cadre du Programme mondial de l'emploi sera la réalisation d'un programme de recherche intense. Des équipes de l'OIT sont maintenant au travail en Amérique latine, en Asie et en Afrique, où elles recueillent des données sur une gamme étendue de sujets. Par exemple, elles mènent des enquêtes sur la croissance démographique, sur les conditions d'emploi et de chômage, sur les moyens d'éducation et de formation professionnelle, sur le mouvement des travailleurs entre régions rurales et régions urbaines, et sur bien d'autres aspects touchant l'utilisation ou la non-utilisation des ressources humaines.

Les résultats de ces missions d'enquête seront ensuite regroupés et serviront de base à une série de programmes régionaux qui contiendront des propositions concernant l'action à entreprendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs, l'OIT et d'autres organismes internationaux.

L'étape suivante consistera dans la présentation de ces programmes d'action à la Conférence internationale annuelle du Travail, où l'on invitera les pays membres de l'OIT à approuver les exposés généraux de politique. L'accord donnera le signal de départ des divers programmes.

Le programme d'Ottawa

En appliquant le Programme mondial de l'emploi, l'OIT est fidèle à sa tradition qui est de travailler activement à la création d'emplois. Au cours des années 30, elle a adopté des propositions pour remédier au chômage massif qu'avait provoqué la grande crise économique. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la formation de travailleurs et d'administrateurs à des techniques modernes a constitué une des principales contributions de l'OIT aux programmes d'assistance technique des Nations Unies. En 1964, la Conférence internationale a adopté une convention et une recommandation indiquant une politique d'emploi qui mettait l'accent sur les problèmes des pays sous-développés.

Le même thème général a figuré à l'ordre du jour de la conférence d'Ottawa, où les pays d'Amérique, membres de l'OIT, se sont réunis en 1966.

C'est de cette conférence que devait naître le Programme d'Ottawa concernant les ressources humaines, conçu pour traiter des conditions régnant en Amérique latine et dans les Caraïbes. Lorsque la résolution officielle de l'OIT préconisant un « programme mondial de l'emploi et du développement des ressources humaines » fut adoptée en 1967, le Programme d'Ottawa fut incorporé pour en constituer le premier élément régional.

Le groupe de recherches constitué dans le cadre du Programme d'Ottawa a travaillé à partir de Santiago, au Chili, depuis 1968. L'OIT a fourni un noyau de cinq experts, auxquels se sont ajoutés des représentants de six autres organisations. Les Nations Unies y sont représentées par leur Commission économique pour l'Amérique latine, par l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture et par l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture. Le reste de l'équipe se compose de délégués venant de l'Institut de planification économique et sociale de l'Amérique latine, de la Banque interaméricaine pour le développement, et de l'Organisation des États d'Amérique.

La composition de cette équipe indique de façon très claire l'ampleur et le nombre des domaines qui feront l'objet des programmes régionaux. Elle montre aussi clairement l'envergure de la tâche que constitue la coordination de ces activités, dont la responsabilité incombera essentiellement à l'OCIT. Cependant, comme l'a souligné le directeur général, M. Morse:

Un projet moins ambitieux pour assurer le progrès de la justice sociale n'aurait pas été digne du cinquantième anniversaire de notre Organisation.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

États-Unis d'Amérique

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'accord du 6 octobre 1966 sur l'établissement d'un dispositif conjoint de fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta.

Ottawa, le 13 février et le 24 avril 1969.

En vigueur le 24 avril 1969.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif aux services de pilotage sur les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis, point oriental extrême (avec mémorandum d'arrangement).

Washington, le 31 juillet 1969.

En vigueur le 31 juillet 1969.

Échange de notes entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant des modifications apportées aux paiements relatifs au contournement du débit des eaux pour les barrages Duncan et Arrow.

Washington, le 18 août 1969.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Affaires Extérieures est un mensuel publié en français et en anglais par le ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

Ce bulletin fournit une documentation sur les relations extérieures du Canada et donne un compte rendu de l'activité et des travaux courants du ministère.

On peut reproduire n'importe quelle partie de cette publication, de préférence avec indication de source.

Abonnement annuel : Canada, États-Unis et Mexique, \$2;

autres pays, \$2.50; étudiants au Canada, aux États-Unis

et au Mexique, \$1; dans d'autres pays, \$1.50.

Le bulletin est envoyé franco aux abonnés.

Les remises doivent être établies à l'ordre du Receveur général du Canada et adressées à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa (Canada).

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa.

Publié avec l'autorisation de l'honorable Mitchell Sharp,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Vol. XXI, N° 12

Table des matières

Décembre 1969

Le Canada, puissance moyenne dans un monde en évolution	450	
Mât totémique offert par le Canada à la Nouvelle-Zélande	457	
Comité consultatif du Plan de Colombo	461	
Le Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur	469	
Visite de M. Sharp au Moyen-Orient	474	
Contribution du Canada au Programme de l'ONU pour le développement ..	477	
Visite du ministre des Affaires étrangères de Birmanie	478	
L'Organisation internationale du Travail	480	
Prêt consenti au Kenya en vue d'un relevé photogrammétrique	483	
Fonctionnaires africains en stage au Canada	484	
<i>Les affaires extérieures au Parlement</i>		
<i>Ratification par les États-Unis et l'URSS du</i> <i>traité de non-prolifération</i>	485	
<i>Envoi de secours aux régions sécessionnistes du Nigéria</i>	485	
<i>Nominations, mutations et démissions au</i> <i>ministère des Affaires extérieures</i>		489
<i>Les traités</i>	482	
<i>Index du volume XXI</i>	490	

Le Canada, puissance moyenne dans un monde en évolution

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES
EXTÉRIEURES, M. MITCHELL SHARP, DEVANT LE CONSEIL DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, NEW YORK, 20 OCTOBRE 1969.

IL Y A quelque temps le premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau prononçait un discours à Washington devant le *National Press Club*; il déclarait alors que le Canada se trouve dans la situation de quelqu'un qui partagerait son lit avec un éléphant; si bien disposé que soit l'animal, ses moindres mouvements gênent. Ce langage coloré illustre d'une façon précise la situation existant entre nos deux pays. Votre président s'adresse-t-il à la nation par l'intermédiaire de la télévision, nos réseaux transmettent son discours et ce n'est pas seulement pour poser un geste amical en tant que voisin intéressé aux affaires américaines, mais plutôt parce que tout ce qui se fait aux États-Unis et tout ce que dit le Président est primordial pour nous et même pour tous les pays du monde.

Les relations États-Unis/Canada sont pour nous d'une importance capitale. Elles sont probablement les plus étroites et les plus complexes qui existent entre deux pays. Elles couvrent tout un éventail de questions, depuis l'entretien des monuments frontaliers jusqu'au développement et la défense du continent nord-américain. Ministre canadien des Affaires étrangères, je me rends très bien compte de la position de votre pays en tant que leader des pays occidentaux et en tant qu'influence prépondérante dans le monde. Le Canada est un pays souverain et ses actes le prouvent. Il est aussi, nous aimons le croire, un pays pratique et réaliste. Notre politique étrangère a pour objet de promouvoir notre intérêt national; toutefois, nous savons que pour la réalisation de chacun des aspects de notre politique étrangère, nous devons tenir compte des objectifs, des initiatives et des activités de la politique étrangère des États-Unis.

Le Canada poursuit présentement des négociations à Stockholm afin d'établir des échanges diplomatiques entre Ottawa et Pékin; on ne connaît pas encore l'issue de ces négociations. Je ne les mentionne d'ailleurs qu'à titre d'exemple. Dans ce cas précis, votre Gouvernement et le mien envisagent les choses différemment; cela ne veut pas dire que nous ne tenions aucun compte de la position américaine. Dans ce domaine, les échanges entre nos Gouvernements ont été empreints de franchise et de « camaraderie », comme diraient les Soviétiques. L'important c'est qu'après avoir étudié soigneusement votre position nous suivions la voie qui, selon nous, correspond à nos intérêts et que votre Gouvernement, malgré sa puissance prépondérante et les réserves qu'il porte face à notre ligne de conduite, ait accepté de la respecter.

Le Canada n'est pas un pays satellite

Le monde communiste et, en fait, d'autres pays plus éclairés se plaisent à qualifier le Canada de satellite des États-Unis. Cela répond à leurs desseins. Lorsque Prague a osé différer d'opinion avec Moscou sur le plan idéologique, la Tchécoslovaquie a été occupée par la Force armée soviétique, ce qui a confirmé sa condition de satellite aux yeux du monde entier. Lorsque Ottawa et Washington diffèrent d'opinion, les entretiens sont francs, comme il se doit, mais le principe de la souveraineté est respecté selon l'esprit et la lettre de la loi.

Le droit du Canada de différer d'opinion avec les États-Unis est probablement plus important pour nous que pour vous. Mais je ne veux pas m'y arrêter davantage. Le plus important, c'est que le Canada et les États-Unis partagent les mêmes grands objectifs nationaux et les mêmes espoirs pour l'humanité. Cela n'empêche pas que nos deux pays adoptent souvent des moyens différents en vue d'atteindre ces objectifs et de réaliser ces espoirs.

Le titre de mon allocution laisse entendre que le Canada, a accepté son rôle de « puissance moyenne ». J'utilise l'expression parce qu'elle est courante. Je ne suis pas sûr, toutefois, qu'elle ait un sens bien concret dans le monde d'aujourd'hui.

Il semble légèrement désuet de répartir les pays en grandes, moyennes et petites puissances. Au XIV^e siècle, l'importance des flottes navales déterminait le rang des nations et il n'y avait alors que cinq ou six « grandes » puissances. C'étaient celles qui possédaient des cuirassés. Aujourd'hui, les cuirassés ont disparu de même que tout l'ordre social qu'ils symbolisaient. L'un des événements réellement frappants des 25 dernières années a été l'apparition sur la scène mondiale d'un nombre considérable d'États indépendants. Il est devenu beaucoup plus difficile, sinon impossible, de les diviser en grandes, moyennes ou petites puissances.

L'idée des degrés de « puissance » demeure. Il reste vrai que les nations sont diversement aptes à influencer le cours des événements au delà de leurs propres frontières. Aucun de nous n'est entièrement indépendant. Les activités de chaque pays empiètent de plus en plus les unes sur les autres, et même les superpuissances doivent tenir compte des effets réciproques des décisions nationales.

Facteurs essentiels à la puissance d'un pays

L'aptitude d'un État à influencer d'autres États repose essentiellement sur trois facteurs : ses ressources économiques, sa force militaire et son influence politique. Aucun pays ne peut être considéré comme une puissance de quelque importance s'il ne dispose pas de ces trois facteurs à quelque degré. Toutefois, un pays particulier peut mettre l'accent sur une sphère d'activité sans le faire avec la même intensité dans les autres domaines. Il se peut également qu'un pays soit obligé par les circonstances de compter davantage sur l'une des sources de sa force nationale.

Certains pays possèdent un énorme potentiel économique, mais ils ont

décidé de ne pas se doter ni d'user de la force militaire. Le Japon d'après-guerre est une puissance économique de grandeur exceptionnelle qui a décidé de ne maintenir que des forces militaires plutôt modestes et de compter sur les États-Unis pour ses besoins de sécurité. La Grande-Bretagne, d'un autre côté, est un pays dont la force économique et militaire a connu un certain recul. Mais l'influence politique des Britanniques est encore très importante. Il existe d'autres États qui sont très forts militairement, relativement à leur capacité économique et à leur influence politique. Israël en est un exemple intéressant. Les circonstances qui ont marqué l'histoire toute récente de ce pays l'ont obligé à consacrer un très haut pourcentage de ses ressources à des fins militaires pour échapper à l'anéantissement.

Israël nous donne aussi l'exemple d'une autre dimension de cette question de la « puissance » des États modernes : la dimension géographique. Un pays peut jouer un rôle très important dans une partie de l'univers, à cause de son excellence dans l'un ou l'autre des trois domaines mentionnés plus haut, mais son influence réelle peut ne pas s'étendre au delà de cette région. La puissance militaire d'Israël est certainement très supérieure à celle de ses voisins. Pour cette raison et pour d'autres aussi, Israël est un pays clé dans tout le Moyen-Orient. Par ailleurs, si on le mesure à l'échelle mondiale, quant à la superficie et à la population, Israël doit être placé au rang des petits pays.

Les deux grandes puissances

Si l'on considère le monde à la lumière des facteurs que j'ai mentionnés, il semble clair qu'il n'y a vraiment que deux grandes puissances, les États-Unis et l'Union soviétique. Ce sont les deux seuls pays qui soient simultanément puissants au triple plan économique, militaire et politique, et qui puissent exercer leur puissance sur le monde entier. Eux seuls — au moins dans l'immédiat — possèdent les armes nucléaires intercontinentales qui leur donnent la possibilité suprême de s'anéantir mutuellement. Il semble donc plus approprié de donner aux États-Unis et à l'Union soviétique le nom de « superpuissances ».

Je doute de l'utilité de classer les pays qui ne sont pas des superpuissances. De fait, la grande majorité de ces pays ont la capacité d'exercer une certaine influence sur la scène internationale, soit dans leur propre région géographique, soit dans le monde en général, ou dans un domaine quelconque, et donc ne peuvent être classés de façon précise. Pratiquement nous sommes tous les puissances moyennes, à l'exception des deux géants d'un côté et, de l'autre, d'un certain nombre de très petits pays qui ne peuvent exercer aucune influence vraiment importante. Les superpuissances ont, à un si haut degré, les moyens d'agir sur la destinée des autres pays que les moyennes puissances doivent de toute évidence se préoccuper fondamentalement des politiques des États-Unis et de l'URSS. Les moyennes puissances ont le droit et le devoir de chercher à influencer les actes des superpuissances. Cette influence sera beaucoup plus réelle si les moyennes puissances peuvent trouver les moyens d'agir collectivement.

ment. On pourrait certes prendre comme règle générale pour les moyennes et petites puissances que leur intervention aura nécessairement toute son efficacité dans presque tous les domaines de l'activité internationale si elles agissent ensemble.

Une moyenne puissance peut être parfois en mesure de jouer un rôle spécial dans une situation où les superpuissances, enfermées dans leur lutte pour une influence à l'échelle mondiale, n'osent pas prendre l'initiative. Ces cas sont rares, toutefois, et leur importance ne doit pas être exagérée. L'initiative du Canada concernant l'affaire de Suez en 1956 est parfois citée comme exemple de ce rôle de moyenne puissance, mais il y avait des circonstances très particulières à cette époque.

Le Canada, « puissance moyenne »

Je suis arrivé par ce détour à la reconnaissance du fait que le Canada est probablement une « moyenne puissance », quelle que soit la définition donnée à cette expression. Nous sommes devenus une nation qui a beaucoup de poids sur le plan économique. Nous avons une population de 21 millions d'habitants, un produit national brut de près de 70 milliards de dollars et notre économie se développe à un rythme régulier. Nous offrons un marché aux proportions considérables pour les produits des autres pays. En ce qui touche certains de nos propres produits, nous sommes l'un des principaux producteurs et exportateurs du monde. Nous avons des ressources susceptibles d'attirer les capitaux de l'extérieur. Nous avons une économie prospère qui nous permet de contribuer d'une façon importante aux activités internationales et au développement d'autres parties du monde. Bref, nous sommes une puissance économique.

Nous avons aussi une capacité militaire appréciable. Elle n'est pas importante par rapport à celle des superpuissances, mais nos Forces consistent en professionnels et en volontaires bien entraînés, non en conscrits. Elles sont équipées d'armes modernes et peuvent être employées de manière très efficace dans des situations données.

Le Canada possède également des moyens considérables d'exercer une influence politique et diplomatique. Nous sommes un pays respecté dans la plupart des régions du monde, aux Nations Unies et dans le cadre d'autres organisations internationales. La raison en est peut-être que nous n'avons jamais dominé d'autres pays et qu'il n'existe pas chez nous de grief historique susceptible de troubler nos relations avec d'autres peuples.

Profonds changements au Canada

Les quelques dernières années ont vu de profonds changements dans l'orientation du Canada vis-à-vis du reste du monde. Traditionnellement, les relations extérieures du Canada ont été plutôt tournées vers les États-Unis et l'Europe occidentale, pour des raisons évidentes au point de vue des intérêts historiques nationaux du Canada. Les changements qui se sont produits reflètent l'évolution qui a lieu au Canada, ainsi que les changements qui marquent constamment le

milieu international. Au cours de la dernière décennie, il y a eu un élan inouï de dynamisme social dans la communauté canadienne d'expression française et particulièrement dans la province de Québec. Cette évolution était attendue depuis longtemps et son avènement n'a pu qu'exercer de fortes pressions sur l'unité nationale. Les effets de ce nouvel élément de la vie politique du Canada n'ont pas encore été absorbés. Je ne crois pas qu'ils le soient jamais ni qu'ils devraient l'être. Car le Canada, dont un tiers de la population est de langue et de culture françaises, et un autre tiers de nombreuses autres origines, s'est trop longtemps présenté sur la scène internationale comme un pays à prédominance anglo-saxonne.

Le deuxième grand facteur de changement au Canada touche tout autant votre pays. C'est l'attitude de la jeune génération. Au Canada, les gens de ma génération ont grandi avec une perception très nette de l'existence des États-Unis et de nos racines européennes. Le reste du monde n'était perçu qu'à travers un voile brumeux. Nous savions bien qu'il existait, et nous donnions nos gros sous pour l'envoi de missionnaires vers les païens. La jeune génération, éduquée de façon telle qu'elle se sent bien à l'aise en cette ère nouvelle des communications instantanées, voit aisément le monde dans sa totalité. Les jeunes semblent croire avec Henry Ford que « l'histoire c'est de la frime ». Les perspectives historiques n'ont que peu de sens à leurs yeux, car ils voient les choses en termes d'actualité. Négligeant les perspectives historiques, ils ne semblent nourrir qu'une foi anémée en l'avenir. L'action immédiate, voilà ce qu'ils réclament. Les gouvernements du monde entier subissent les effets de ces attitudes nouvelles, mais nulle part autant qu'au Canada, où plus de 65 pour cent de la population a moins de 35 ans.

Ce ne sont pas des temps faciles pour les gouvernements, et pas davantage pour les ministres des Affaires étrangères. Dans les pays démocratiques, les gouvernements doivent tenir compte des attitudes nouvelles qui se dessinent à l'intérieur de leurs frontières et essayer de s'en accommoder quand ils élaborent leur politique tant extérieure qu'intérieure. Démocratiques ou non, les gouvernements doivent s'efforcer de suivre le rythme des transformations qui s'opèrent si rapidement dans la communauté internationale.

Dans ce contexte, il ne sert à rien au Canada de chercher à se cacher sous l'aile protectrice des États-Unis et de s'y croire à l'abri des pires intempéries. Assaillis par des forces intérieures et internationales incontrôlables, nous devons trouver notre vraie place et nous y tenir le plus dignement possible. Nous ne sommes pas seuls, nous sommes aux côtés des États-Unis, notre ami et allié le plus intime, mais à notre place et à notre propre façon.

C'est pour s'accommoder à ces forces neuves que le Canada a réexaminé à fond sa politique extérieure et sa politique de défense. Au Canada et à l'étranger, certains observateurs ont prétendu que cette étude prenait trop de temps. Je ne le crois pas. Il ne s'agit pas d'une opération facile, et on ne peut aucunement la précipiter. Comme il arrive toujours en de telles circonstances, le fait même de revoir notre politique étrangère produit ses effets sur son évolution. Ce que nous constatons et ce qui va se produire, ce n'est pas

tant un changement de direction qu'un élargissement de notre champ d'intérêt; non un retrait, mais une forme nouvelle de participation. Nos relations avec vous ne perdront rien de leur importance exceptionnelle. Après une étude complète, nous avons réaffirmé notre appui entier à l'Alliance de l'OTAN et nous en demeurons un membre à part entière. Il est vrai que nous avons diminué notre participation aux Forces de l'OTAN postées en Europe. Ce fait exprime notre nouvelle évaluation des réalités de la situation tant en Europe qu'au Canada et, en fin de compte, notre appréciation de nos propres priorités et de notre intérêt national. Nous ne quittons pas l'OTAN et nous ne nous retirons pas sous la tente de l'isolationnisme ou d'une politique continentale. Notre méthode d'approche du Gouvernement de Pékin est peut-être l'exemple le plus frappant de l'élargissement de notre champ d'intérêt. Moins évidentes, mais non moins importantes sont nos initiatives récentes en Afrique francophone, nos relations croissantes avec le Japon et d'autres pays de l'Asie, notre nouvelle politique à l'égard des pays de l'Amérique latine, notre dialogue grandissant avec les gouvernements de l'Europe orientale et l'augmentation régulière de notre aide aux pays en voie de développement.

Quel dossier, n'est-ce pas, pour une moyenne puissance ! Et il n'est pas pour autant exhaustif ! Que nous jetions les yeux, d'une part, sur notre sphère d'activité qui est à l'échelle du globe — à l'instar des États-Unis, le Canada est à la fois puissance atlantique, pacifique, arctique et américaine — et d'autre part sur nos ressources restreintes, et alors il ne sera pas étonnant que nous cherchions dans les organismes multilatéraux le moyen de réaliser nos objectifs. Ainsi, par exemple, nous comptons sur l'OTAN pour aider à maintenir l'équilibre fragile dont dépend la sécurité mondiale et pour prolonger la détente qui s'impose pour que notre sécurité commune s'étaie sur des bases plus solides.

Mais d'abord et avant tout c'est sur les Nations Unies que nous comptons. Dans l'allocution que j'ai prononcée au cours du débat général de la présente Assemblée, j'ai exprimé avec toute la franchise et la conviction dont je suis capable, cette profonde inquiétude que ressent le Canada au sujet de l'efficacité présente et à venir de l'Organisation. Mes paroles, semble-t-il, ont touché juste car plus tard au cours du débat d'autres orateurs y ont fait allusion et sont même allés plus loin. Si elle doit résoudre les problèmes présents et futurs, si elle doit préserver la paix et améliorer les conditions de vie sur notre planète, l'Organisation des Nations Unies doit s'affermir et rajeunir. Il dépendra de ses États membres qu'elle y parvienne ou non. Le Canada est actuellement à mettre au point quelques-unes des mesures pratiques qu'il y aurait lieu de prendre pour surmonter les faiblesses et les obstacles qui gênent l'action de l'Organisation. J'ai fait clairement comprendre à l'Assemblée générale que si le Canada se permettait de formuler des critiques ce n'était que par souci de loyauté envers les Nations Unies dont il est membre et parce qu'il croit, sans l'ombre d'un doute, que l'Organisation est capable de se régénérer.

Une politique étrangère autonome

Chez moi, dans mon pays, on a tendance à assimiler une politique étrangère autonome pour le Canada à une politique qui serait en désaccord avec celle des États-Unis, voire même, en certains milieux, à une politique opposée à celle des États-Unis. Et, semblablement, j'ai remarqué aux États-Unis une projection au désappointement lorsque la politique étrangère du Canada sur telle ou telle question diffère de la vôtre, comme si votre meilleur ami vous laissait tomber. Veuillez me croire, ce ne sont là que des réactions bien superficielles.

Chez nous, au Canada, nous courons le risque de confondre distinction des États-Unis et indépendance. Ici, aux États-Unis, vous pouvez courir le risque de prendre notre indépendance de bon aloi pour un défaut de reconnaissance ou de compréhension des responsabilités d'une superpuissance.

Le Canada n'aspire ni à la puissance ni à l'influence mondiales. Nous nous attachons à vivre selon nos moyens et à utiliser nos ressources restreintes à l'avancement des intérêts qui nous tiennent à cœur, les plus importants étant la paix mondiale et le développement du tiers monde. Actuellement nous sommes à réévaluer notre rôle et à redéfinir nos objectifs.

Il en est de même aux États-Unis, à moins que mon flair me trompe. Vous n'avez peut-être pas entrepris de façon aussi systématique que nous la révision de votre politique étrangère, mais vous la faites et pour à peu près les mêmes raisons. Le monde est en évolution: les États-Unis et le Canada aussi et au même rythme. Il faut établir le bilan de ces changements afin de savoir comment nos deux pays pourront le mieux poursuivre leurs objectifs naturels dans les années à venir. Je ne serais pas surpris que nos politiques étrangères respectives aient tendance dans l'avenir, comme dans le passé, à se compléter l'une l'autre, plus spécialement en tout ce qui a trait à la paix et au développement dans le monde.

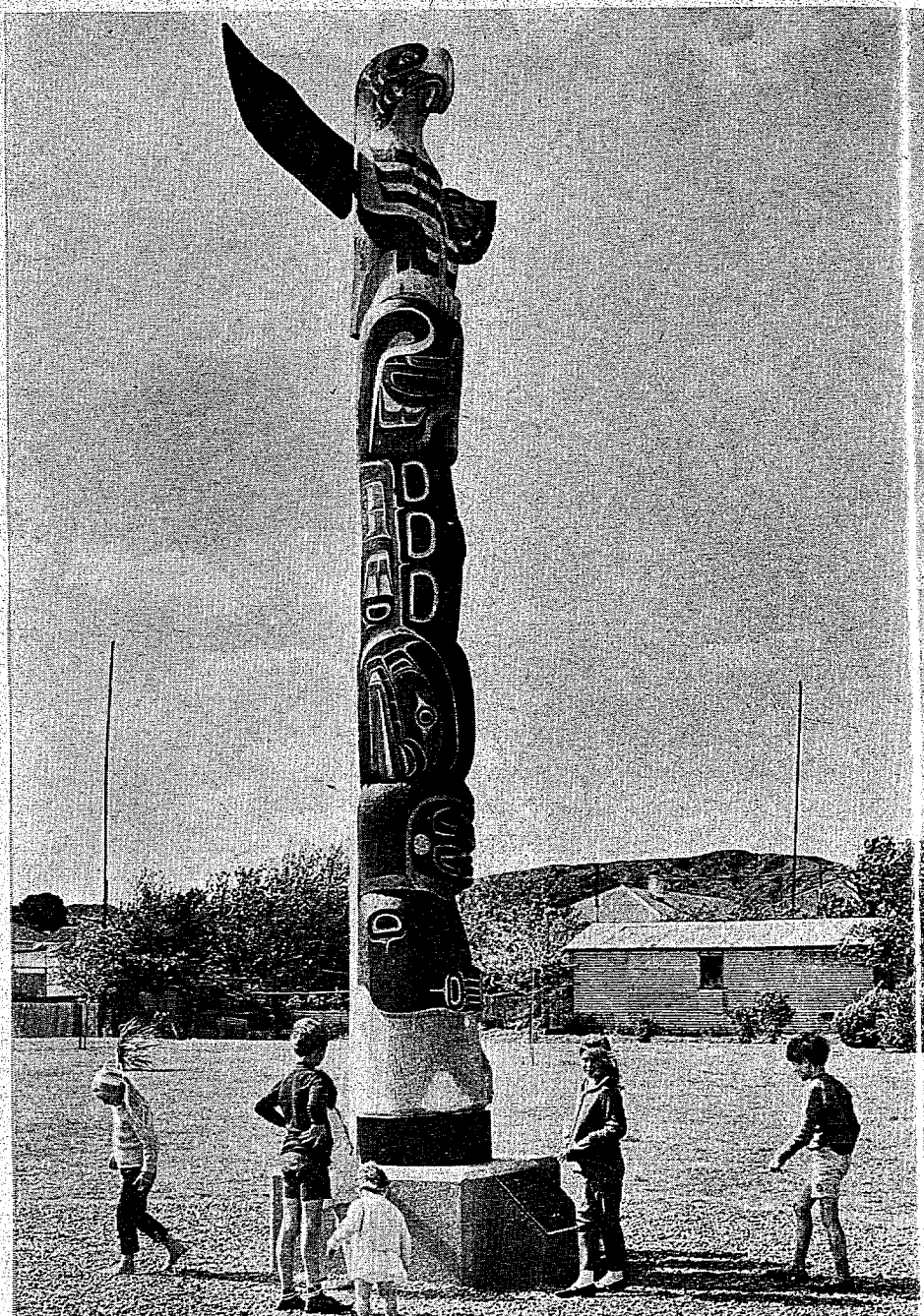
Mât totémique offert par le Canada à la Nouvelle-Zélande

POUR marquer le bicentenaire du premier voyage du capitaine Cook en Nouvelle-Zélande, le Canada a offert un mât totémique à ce pays. La cérémonie a eu lieu le 10 octobre à Gisborne, agglomération de quelque 30,000 habitants sur la côte orientale de l'île du Nord. C'est là que le capitaine Cook débarqua pour la première fois en octobre 1769 lorsque Nick, le mousse en vigie, cria « Terre ». Depuis lors, le promontoire qui domine l'entrée du port s'appelle *Young Nick's Head*.

En 1969, Gisborne est devenu le centre d'un important événement national. Bien que son voyage n'ait pas amené la colonisation immédiate de l'île, Cook a pour ainsi dire tracé la Nouvelle-Zélande sur la mappemonde du fait que ses cartes du littoral et des eaux littorales se sont révélées des instruments de haute précision. Soixante-dix ans devaient s'écouler avant que la Grande-Bretagne déclare son droit de suzeraineté sur la Nouvelle-Zélande et en organise la colonisation. Cela pourrait se comparer au premier voyage de Jacques Cartier au Canada, en 1534, et à la colonisation du pays, commencée soixante-dix ans plus tard sous Samuel de Champlain.

Comme le bicentenaire du voyage de Cook était un événement d'importance en Nouvelle-Zélande, le Gouvernement canadien a désiré marquer cette occasion par un cadeau de circonstance offert au peuple néo-zélandais. En tant que membres du Commonwealth, associés commerciaux et nations du Pacifique, le Canada et la Nouvelle-Zélande ont beaucoup en commun, entre autres choses, leur gratitude envers le capitaine Cook. Bien des années avant son premier voyage dans le Pacifique, l'explorateur était réputé pour ses cartes du Saint-Laurent et des eaux littorales de la côte orientale du Canada. Après ses voyages en Nouvelle-Zélande et en Australie, il a exploré la côte occidentale du Canada. Il occupe donc une place d'honneur dans l'histoire du Canada et celle de la Nouvelle-Zélande, de même que dans celle de l'Australie et de nombreuses îles du Pacifique.

Le choix d'un mât totémique comme cadeau national a été dicté par le désir d'offrir quelque chose de typique de la côte canadienne du Pacifique, qui témoigne des relations entre le Canada et la Nouvelle-Zélande en tant que nations du Pacifique, et rappelle le capitaine Cook au souvenir des spectateurs. On sait qu'après son voyage dans la région qui est actuellement la Colombie-Britannique, des mâts totématiques ont été sculptés à son image. Le capitaine Cook a probablement vu des mâts totématiques lors de son exploration du littoral. En fait, certains experts prétendent qu'il existe des analogies entre les superbes sculptures des Maoris de la Nouvelle-Zélande et celles des Indiens de la côte occidentale du Canada.



Des enfants de Gisborne admirent le mât totémique présenté par le peuple canadien au peuple néo-zélandais, à l'occasion du bicentenaire du débarquement du capitaine James Cook sur l'île du Nord.

Inspira
Bougl
traditi
Cranm
fidèlem
Mucha
la régi
symbo
digne

L
Cook
d'esco
Gisbor
béton
a été

L
à l'occa
dont l'a
deux p
son der
a été tr

L
décrit

«
était fe
J'ai ét
surtout
traditi
doigts
le 9 o
d'attra
Gisbor

L'hom

Le 10
Zéland
du pre

«
Zéland
encore
ont be
nté de
distanc
au Ca

L

Inspiration et réalisation

Douglas Cranmer de Vancouver, excellent sculpteur indien qui marie l'esthétique traditionnelle à ses propres créations, a été choisi pour la conception du mât. Cranmer s'est inspiré, pour des raisons tribales et artistiques, sans le reproduire fidèlement, du mât façonné sur la côte occidentale de l'île Vancouver par les Muchalats, Indiens de la tribu Nootka, après la visite du capitaine Cook dans la région en 1778. Le personnage placé au bas du mât est une reproduction symbolique de Cook lui-même et l'oiseau du sommet est un aigle, emblème digne d'un grand explorateur.

La participation du Canada aux festivités du bicentenaire du voyage de Cook a comporté notamment la visite de trois escorteurs de la Deuxième escadre d'escorte canadienne : *St. Croix*, *Saskatchewan* et *Qu'Appelle*. Transporté à Gisborne à bord du *St. Croix*, le mât a été érigé dans un parc sur un socle de béton offert par les autorités municipales. La plaque de bronze fixée au socle, a été moulée au Canada, et elle porte l'inscription suivante :

Le Canada a offert ce mât totémique indien à la Nouvelle-Zélande en octobre 1969, à l'occasion du 200^e anniversaire de l'arrivée en Nouvelle-Zélande du capitaine James Cook, dont l'apport en tant que navigateur et explorateur a créé des liens historiques entre les deux pays. Ce mât totémique symbolise ceux que le Capitaine Cook a dû voir lors de son dernier voyage d'exploration du littoral occidental du Canada. Ce cadeau du Canada a été transporté à Gisborne à bord du *St. Croix*, escorteur d'escadre canadien.

Le haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, M. R. M. Macdonnell, décrit ses premières impressions du mât deux jours avant la cérémonie :

« Lorsque je suis arrivé à Gisborne dans la matinée du 8 octobre, le mât était fermement et majestueusement en place, attirant déjà de nombreux curieux. J'ai été intéressé par les réactions d'un groupe d'environ 60 écoliers, composé surtout de jeunes Maoris. Chez ces derniers, la sculpture sur bois est un art traditionnel de haute qualité et ces enfants ont immédiatement promené leurs doigts sur le bois pour en sentir le grain. Il faisait beau (il en a été de même le 9 octobre, jour des grandes cérémonies nationales) et le mât était le centre d'attraction pour les milliers de visiteurs qui se sont ajoutés aux résidents de Gisborne pour les fêtes du bicentenaire. »

L'hommage du Canada

Le 10 octobre, le mât totémique fut offert au premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Keith Holyoake, par M. Macdonnell, qui lut le message suivant du premier ministre du Canada, M. Trudeau :

« Je suis enchanté, si tôt après votre départ du Canada pour la Nouvelle-Zélande, de pouvoir rappeler notre désir mutuel d'entretenir des relations encore plus étroites entre nos deux pays. Le Canada et la Nouvelle-Zélande ont beaucoup en commun et, surtout, le souci du développement et de la prospérité de la région du Pacifique. En fait, ce qui nous sépare le plus c'est la distance, et la distance peut être surmontée comme le témoigne votre visite au Canada et, aujourd'hui, la présence de nos navires à Gisborne. »

Le premier ministre, M. Holyoake, a exprimé sa reconnaissance au nom

du Gouvernement et du peuple néo-zélandais et il a invité le maire de Gisborne, M. H. H. Barker, à accepter le cadeau et à le conserver pour le peuple néo-zélandais. Le maire y a consenti avec les remerciements de Gisborne pour ce privilège. Avant de clore la cérémonie, le premier ministre a dévoilé la plaque fixée au socle, couvert jusqu'alors du drapeau canadien.

Voici quelques commentaires officieux de M. Macdonnell :

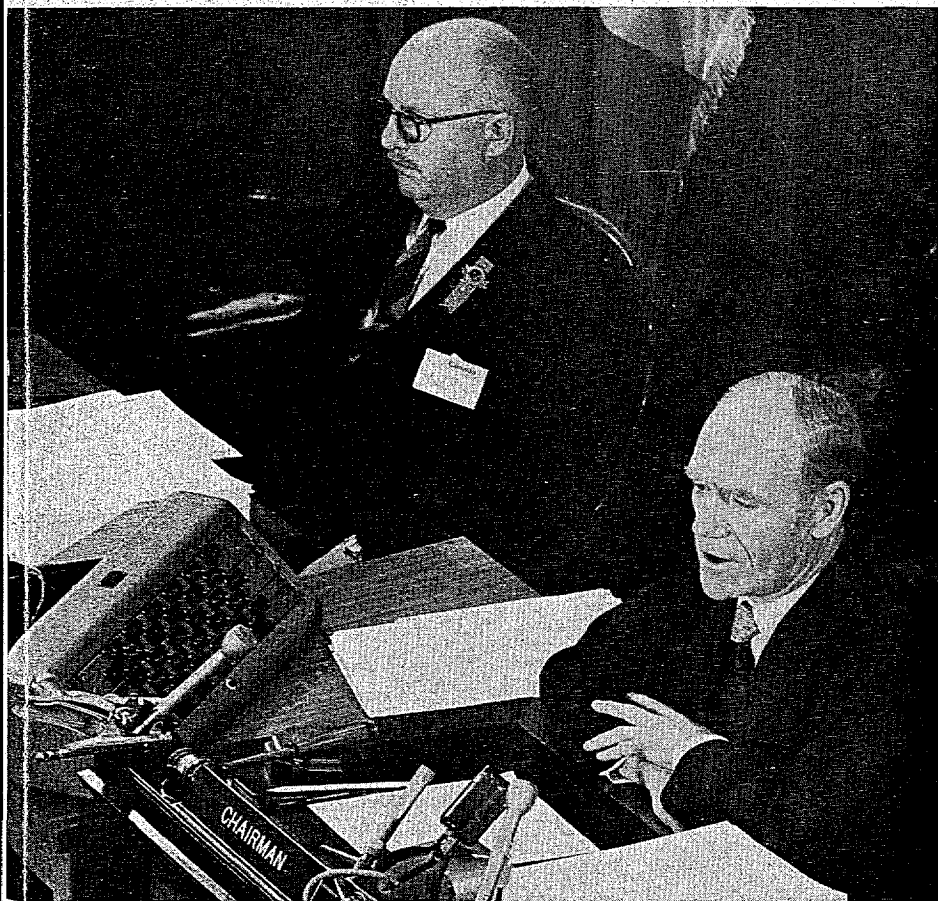
« Plus tôt dans la journée, le gouverneur général a dévoilé une statue du capitaine Cook érigée au sommet d'une colline. Toute la cérémonie n'a duré que trois minutes, et les invités s'arc-boutaient contre le vent qui les aurait emportés par-delà la falaise. Un ministre m'a appris qu'avant la cérémonie le vent avait dévoilé le capitaine Cook à deux reprises. Comme le gouverneur général coupait le ruban symbolique, son parapluie s'est retourné, fournissant aux journalistes la photo la plus sensationnelle de toutes les fêtes du bicentenaire Cook. Du moins pouvons-nous soutenir qu'aucun parapluie officiel ne s'est retourné lors de la cérémonie canadienne.

« Compte tenu du temps qu'il faisait, un nombre surprenant de gens ont assisté à la cérémonie en plus des représentants de la presse, de la radio et de la télévision, ce qui témoigne de l'amitié qu'on a pour le Canada... Outre le premier ministre et le maire accompagnés de leur femmes, on comptait deux ministres, de nombreux conseillers municipaux et autres notables de Gisborne, de hauts fonctionnaires de Wellington et des collègues du corps diplomatique. A part les personnalités, bien des particuliers ont pataugé dans les flaques d'eau pour voir la cérémonie de près. Je les ai appelés des « amis », ajoutant qu'il fallait qu'ils le soient pour sortir par un temps pareil... »

Comité consultatif du Plan de Colombo

VINGTIÈME RÉUNION, VICTORIA, OCTOBRE 1969

« Nous avons décidé de prendre nos responsabilités en tant que nation du Pacifique. » Ces mots prononcés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, lors de la vingtième réunion du Comité consultatif du Plan de Colombo pour le développement économique du sud et du sud-est de l'Asie tenue à Victoria (Colombie-Britannique) du 14 au 31 octobre 1969, ont reçu une vive approbation. Des délégués de 17 pays de la région et de six autres pays ont participé à la Conférence, qui a lieu tous les ans dans l'un ou l'autre des pays membres.



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp (à droite), prononce le discours d'inauguration devant le Comité consultatif. M. J. G. Hadwen, haut commissaire du Canada à Kuala Lumpur et secrétaire général de la Conférence, est assis à sa droite.

Un remarquable esprit d'innovation a caractérisé la réunion et a permis de faire nombre de changements importants conçus dans le but d'adapter la structure de la réunion annuelle du Plan de Colombo au défi des années 70. Des discussions particulièrement utiles ont eu lieu sur les conséquences du développement international. La décision unanime des pays membres de renouveler le mandat du Plan de Colombo pour une période de cinq ans (1971 à 1976) indique le succès qu'a connu la réunion de Victoria.

Les réunions annuelles ont été décrites à juste titre comme étant le « corps et l'âme » du Plan de Colombo; il était donc essentiel que les délégués aient toutes les chances de discuter véritablement des programmes de collaboration en vue du développement économique appliqués dans le sud et le sud-est de l'Asie. A l'intérieur du Plan de Colombo, toute forme d'aide est organisée sur un plan bilatéral; la Conférence offre aux pays donateurs et bénéficiaires la chance de se consulter sur les lignes de conduite à suivre, sur le développement futur des projets en cours et sur l'identification de nouvelles régions qui ont besoin d'aide. Depuis la première réunion, tenue en 1950, l'application du Plan et le nombre des États qui y participent ont connu une expansion telle que le transfert total de ressources entre pays membres avait atteint à la fin de 1968 la somme de 27,495 millions de dollars (É.-U.). Pour 1968, la valeur de ce transfert a été de 2,45 millions de dollars (É.-U.), chiffre assez imposant pour faire du Plan de Colombo l'organisation régionale la plus importante du monde dans le domaine de l'aide au développement. Les réunions annuelles dépendent entièrement des gouvernements qui jouent le rôle d'hôte; les États membres ont donc versé cette somme inespérée même en l'absence d'un secrétariat permanent. Le petit bureau du Plan de Colombo s'occupe provisoirement des activités de l'organisme et fait un rapport lors des réunions trimestrielles du Conseil; celui-ci se compose de représentants des pays membres et se réunit à Ceylan.

Effets d'une bonne planification

Le succès qu'a connu cette année la réunion du Plan de Colombo peut être attribué directement aux études qui ont été faites lors des réunions tenues à Rangoon (1967) et en Corée (1968) de même qu'à l'énergie avec laquelle les représentants des États membres ont travaillé à la révision de l'organisation des principes directeurs du Plan. L'organisation qui a permis la bonne marche de la Conférence résulte de la planification entreprise un an auparavant, à Séoul, en Corée, avant même que le Canada ne soit officiellement choisi comme hôte de la réunion de 1969. C'est l'Agence canadienne de développement international qui a été chargée d'organiser la Conférence; elle a formé un secrétariat dirigé par M. M. N. Burden, devenu plus tard sous-secrétaire général (administration). M. J. G. Hadwen, haut commissaire du Canada à Kuala Lumpur a été nommé secrétaire général de la Conférence du Plan de Colombo, poste qui comportait de grandes responsabilités en ce qui concerne l'organisation et la direction de la réunion annuelle. Pour l'aider, on a nommé un sous-secrétaire

général spécialement chargé de diriger la marche de la Conférence; on a choisi pour cela M. F. G. Livingston, fonctionnaire au ministère des Affaires extérieures. Au cours de la période préparatoire à la Conférence, près de 30 personnes formaient le personnel du secrétariat.

Au début de la réunion annuelle, le nombre total de personnes employées dans tous les secteurs s'élevait à environ 200. Ce chiffre comprenait les représentants des ministères des Finances, de l'Industrie, du Commerce et des Affaires extérieures, de même qu'un personnel assez nombreux recruté en Colombie-Britannique.

Le succès qu'a connu la Conférence de 1969 dépend en grande partie de l'excellente collaboration dont ont fait preuve les autorités provinciales de la Colombie-Britannique. La salle des débats du Parlement de la Colombie-Britannique a été mise à la disposition des délégués qui ont ainsi pu tenir leurs séances plénières officielles dans une ambiance appropriée. Les membres du Plan de Colombo ont eu la chance d'être les premières personnes à occuper le nouvel édifice des archives de la Colombie-Britannique, qui a servi de quartier général au secrétariat, en plus de constituer, avec les édifices du Parlement et quelques pièces du nouveau musée provincial, des locaux très convenables pour les réunions ministérielles et les séances des comités. Les Archives et le Musée font tous deux partie des imposants projets réalisés en Colombie-Britannique à l'occasion du Centenaire de la Confédération canadienne. Les délégués sont descendus à l'hôtel Empress, situé à proximité des locaux de la Conférence; la nécessité de recourir à des moyens de transport était ainsi presque éliminée. De nombreuses activités sociales se sont aussi déroulées à l'Empress.

Dans son message de bienvenue aux délégués, le premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, a tracé un parallèle entre la nécessité d'aider les pays en voie de développement et le besoin d'améliorer le niveau de vie des régions canadiennes économiquement moins favorisées. De plus, l'importance que les gouvernements provinciaux attachent aux objectifs du Plan de Colombo s'est manifestée par la présence au sein de la délégation canadienne de M. L. J. Wallace, sous-secrétaire provincial de la Colombie-Britannique et de M. E. Mercier, conseiller spécial en agriculture auprès du Conseil des ministres du Québec. Ces deux représentants provinciaux ont largement contribué à la réussite de la Conférence en participant aux travaux des comités et des séances plénières.

Participation du Canada

L'intérêt que les membres du Gouvernement fédéral portent à la Conférence du Plan de Colombo s'est manifesté par la présence de trois ministres du cabinet: MM. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Arthur Laing, ministre des Travaux publics, et Horace A. Olson, ministre de l'Agriculture. De plus, le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

de la Chambre des communes était représenté par les députés J. M. Forrest ill, Bruce A. T. Howard, B. Keith Penner et Marcel Prud'homme.

Au début de la semaine préliminaire consacrée aux réunions d'experts, le secrétaire général Hadwen a prédit le succès de la Conférence en faisant appel à une vieille recette canadienne; il a en effet demandé aux délégués d'avoir « la patience du castor et la sagesse du hibou ». Les experts ont montré qu'ils possèdent ces deux qualités au cours de leur examen et de leur révision des mémoires de chacun des pays membres sur le progrès économique.

Les mémoires révisés ont été soumis à la réunion des délégués officiels, dont la séance plénière d'ouverture s'est tenue à l'Assemblée législative le 20 octobre. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W. A. C. Bennett, a prononcé un discours de bienvenue dans lequel il a souligné le rôle historique de sa province dans les relations du Canada avec les pays d'Asie; il a souligné que son gouvernement appuyait la politique du Gouvernement canadien visant à resserrer les liens entre les pays du Pacifique afin de maintenir et de favoriser le bien-être de tous; M. Bennett a ainsi démontré que la Colombie-Britannique s'associait aux objectifs du Plan de Colombo. Il a de plus annoncé que, en souvenir de la Conférence du Plan de Colombo, une plaque commémorative serait placée dans l'espace qu'entourent les édifices construits à l'occasion du Centenaire et que cet espace s'appellerait désormais Place de Colombo. M. George Davidson, président de la Société Radio-Canada, a inauguré ce jour-là la conférence des agents d'information en insistant sur l'importante relation qui existe entre l'opinion publique et la notion d'aide économique à l'échelle internationale.

Pendant la semaine qu'a duré la réunion des délégués officiels, M. M. F. Strong, président de l'ACDI et chef de la délégation canadienne, a joué le rôle de président des séances plénières et de l'important Comité d'analyse des questions commerciales et économiques. Il a réussi à empêcher la Conférence de s'enliser tout en permettant la plus grande liberté d'expression possible sur les questions à l'étude. La Conférence a de plus bénéficié de la collaboration de comités importants: le Comité de coopération technique, sous la direction de M. H. E. Dawa Tsering, ministre du Développement du Bhoutan; le Comité des sujets spéciaux, présidé par M. Basil Bolt, de la Nouvelle-Zélande; la Conférence des agents d'information, présidée par M. H. E. Mohamed Soviep de Malaisie et l'équipe de travail *ad hoc* du Comité d'analyse des questions commerciales et économiques, présidé par M. David Loos, de Ceylan.

Déclaration de M. Sharp

À l'ouverture de la réunion du Comité consultatif au niveau ministériel, le 28 octobre, le chef de la délégation canadienne, M. Mitchell Sharp, a été élu président. Dans son discours d'acceptation, M. Sharp a déclaré que le Canada était fier d'être l'hôte de la Conférence du Plan de Colombo 1969. Parlant de la grande efficacité atteinte par le Plan à une époque où tout change, M. Sharp a dit :

Je
je crois
unique,
c'est que
quelque
Et
dévelop
ce rapp
dévelop
mission
de dév
pays si
les out
A
tenue l

M. Pear
ment du
Technol

Je crois que l'esprit du Plan a aussi changé. Ce devait être une association, mais je crois que l'on peut dire qu'au cours des premières années, ce fut un rapport à sens unique, des pays donateurs aux pays bénéficiaires. Le temps nous a appris quelque chose : c'est que le développement est un mouvement à deux sens; les pays industrialisés ont aussi quelque chose à acquérir des pays en voie de développement.

En terminant, M. Sharp a fait allusion au rapport de la Commission de développement international présidée par le très honorable Lester B. Pearson; ce rapport a été publié récemment et s'intitule *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*. M. Sharp a déclaré que le rapport de la Commission « lance un défi aux pays industrialisés de même qu'aux pays en voie de développement; ce défi doit être relevé par les gouvernements de tous les pays si la communauté du développement dont je viens de parler veut posséder les outils nécessaires pour faire son travail ».

Au cours d'une séance plénière spéciale et officielle du Comité consultatif tenue le 29 octobre, les ministres et les délégués ont entendu M. Pearson déclarer



M. Pearson signe un exemplaire de son rapport *Vers une action commune pour le développement du tiers monde* pour l'honorable Kee Hyong Kim, ministre de la Science et de la Technologie de la Corée.

qu'une augmentation de six pour cent du produit national brut devait être la cible minimum à atteindre pour tous les pays en voie de développement pendant les années 70. Il a de plus déclaré que la Commission appuyait la suggestion voulant qu'un minimum de un pour cent du PNB (cela comprend les sources tant publiques que privées) soit versé par les pays économiquement plus développés. La Commission préconise toutefois, a-t-il ajouté, que l'ensemble des transferts publics en matière d'aide gouvernementale atteigne sept pour cent du PNB de chaque pays donateur en 1975. M. Pearson a souligné que l'idée d'une aide économique au développement s'était révélée efficace, en général, depuis la Deuxième Guerre mondiale et que le Plan de Colombo illustre ce que les pays en voie de développement peuvent réaliser avec la collaboration et l'aide des pays industrialisés. Il a enfin parlé des changements qui devront s'effectuer au cours des années 70 quant à la forme et à la quantité d'aide.

Rencontre avec M. Pearson

Après l'ajournement de la séance plénière spéciale, ministres et délégués ont pu s'entretenir librement avec M. Pearson; on a alors examiné les principales recommandations contenues dans son rapport intitulé: *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*. M. Pearson a fait savoir qu'on tentait déjà d'en arriver à la compréhension et à la mise en œuvre des recommandations de la Commission par des discussions au cours de réunions internationales et de conversations bilatérales entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Il a aussi souligné le fait qu'un des objectifs les plus pressants doit être la création, au sein de l'opinion publique, d'un climat permettant de bien comprendre la nécessité et la nature d'une hausse de l'aide au développement. Les représentants des États membres ont fait savoir qu'ils appréciaient à sa juste valeur l'extraordinaire secours apporté par le rapport de la Commission et ils ont fait connaître leur désir d'en étudier l'application chaque fois que l'occasion s'en présenterait.

Le reste de la semaine, le Comité consultatif s'est borné presque exclusivement à un échange d'opinions sur quelques questions importantes concernant le développement dans les pays faisant partie du Plan de Colombo. Voici quelques-uns des sujets qui furent traités: les améliorations enregistrées en matière de production agricole, qu'on appelle aussi souvent la « révolution verte »; l'investissement de capitaux dans les pays en voie de développement; les conditions de l'aide; la coopération technique; la bonne utilisation des ressources consacrées au développement; le rôle futur du Plan de Colombo. Les rapports des comités qui se sont réunis au cours des deux semaines précédant les réunions ministérielles ont fourni aux ministres de nombreux autres sujets d'étude. Ces rapports comprennent celui du Comité de coopération technique, qui s'est occupé de problèmes tels que celui que pose l'émigration du personnel spécialisé des pays de la région du Plan de Colombo; il y a aussi le rapport du Comité des sujets spéciaux, qui contenait des recommandations groupées sous le titre d'« Admini-

tration de l'aide coopérative en vertu du Plan de Colombo ». Le rapport de la Conférence des agents d'information (partie intégrante de la réunion du Comité consultatif) comprenait plusieurs recommandations, dont l'adoption d'un emblème du Plan de Colombo que l'on pourrait utiliser, sur fond bleu pâle, comme drapeau de l'organisation. On a fait un pas particulièrement important quand on a décidé que le but principal du Bureau du Plan de Colombo serait de servir de chambre de compensation permettant le transfert de renseignements entre les pays membres plutôt que d'organe d'une action directe sur le public.

Principaux changements structureaux

Le rapport du Comité d'analyse des questions commerciales et économiques, qui occupe le rang le plus élevé après le Comité ministériel, a fourni les éléments des principaux changements structureaux qui doivent être insérés dans les futures Conférences du Plan de Colombo. Parmi ces décisions, on remarque la disparition de la semaine préparatoire au cours de laquelle se tenaient les réunions d'experts; il faudra donc que les analyses économiques ou mémoires intitulés « pays » et « contributions » soumis par les États membres soient présentés de façon à être publiés dans le rapport annuel. Ces mémoires contiendront aussi des données importantes qui pourront être insérées dans les chapitres du rapport annuel traitant de l'ensemble de la région du Plan de Colombo. Les réunions ministérielles ne dureront désormais que trois jours et seront précédées d'une semaine de réunions des délégués officiels. Les séries de déclarations officielles préparées à l'avance seront supprimées des réunions du Plan de Colombo et remplacées par des entretiens particuliers et non officiels sur des sujets courants concernant les pays industrialisés et les pays en voie de développement. On a aussi décidé que les dispositions prises lors des Conférences de Rangoon (1967) et de Séoul (1968) et visant au meilleur déroulement possible des réunions annuelles seraient maintenues puisqu'elles avaient été couronnées de succès. Le Comité consultatif a accepté la proposition voulant qu'un groupe soit formé pour étudier les changements à apporter à la constitution et aux lois régissant le Conseil du Plan de Colombo; les propositions du groupe seraient soumises à l'approbation de l'assemblée annuelle.

La dernière séance plénière de la réunion du Comité consultatif (1969) a débuté peu après midi le 31 octobre. Après avoir adopté le projet de rapport annuel, le Comité consultatif a accepté l'invitation du Gouvernement des Philippines qui offrait d'être l'hôte de la Conférence de 1970. Les ministres et les délégués ont écouté Son Altesse Royale Sardar Sultan Mahmoud Ghazi, président de l'Administration de l'aviation civile et du tourisme de l'Afghanistan, dire qu'il se félicitait de la réussite de la Conférence et de la qualité des entretiens non officiels que les ministres avaient tenus sur les grandes questions. Son Excellence M. G. S. Peiris, haut commissaire de Ceylan au Canada, s'est aussi adressé à l'assemblée lors de la dernière séance plénière; il a résumé les réalisations les plus significatives de la Conférence; il a souligné la participation

de MM. Sharp, Strong et Hadwen. M. Peiris a conclu en décrivant les aspirations et les défis particuliers au Plan de Colombo :

Nous regardons en arrière et nous sommes stimulés par les réalisations des dernières années. Nous scrutons l'avenir avec courage et nous espérons que le drame du développement qui se déroule devant nous ne sera pas une tragédie, l'histoire de deux secteurs en conflit, mais un récit décrivant l'effort de coopération qui permettra d'atteindre le but auquel tous aspirent, soit une vie meilleure pour tous les peuples du monde.

Une étude approfondie des décisions prises à Victoria ne peut mener qu'à la conclusion suivante : la structure de la Conférence annuelle a été complètement réorganisée et la nature de la collaboration au sein du Plan de Colombo entièrement révisée. Toutefois, le fait suivant est encore plus significatif : les ministres et les délégués ont pu consacrer beaucoup de temps, au cours de la réunion de Victoria, à repenser, d'une manière constructive, la politique d'aide et les idées concernant l'aide au développement. Au nom du Canada, M. Sharp a déclaré que la réunion avait profité au programme canadien d'aide et que les représentants des autres pays semblaient avoir trouvé ces échanges utiles pour la révision de leur propre politique de développement. La réunion de Victoria a contribué à l'éclosion des nouvelles idées, des nouveaux plans et des nouvelles politiques que les exigences du développement économique international obligeront les pays membres à faire leurs au cours des années 70. Comme le déclarait le délégué de Ceylan pour résumer les réalisations de la réunion : « Le Plan de Colombo a atteint l'âge adulte. »

Le
étr

L E
Le
genre.
subver
les de
meux
A
et M
ces d
compt
rôle d
est étr
l'activ

Raison
La ra
représ
rempl

I
trouve
compl
pas ch
à cet
la situ
l'Euro
de l'é
intern
nouve
spécia
à jou
s'y fo
sur le
métr
du G
dant

Le Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur

(Cet article a pour auteur le directeur du Centre)

LE 21 octobre 1968, le Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur a ouvert ses portes. C'est un événement unique en son genre. En effet, cet organisme qui ne dépend pas du gouvernement et est subventionné par des particuliers a été fondé presque exclusivement pour aider les députés et les sénateurs qui s'intéressent aux questions internationales à mieux comprendre la situation du Canada et les problèmes mondiaux.

Au départ, le personnel comprenait M. Peter Dobell, fondateur-directeur, et M^{lle} Irene Murray; toutefois, le bureau, qui a peine à satisfaire aux demandes ces députés, lesquels n'hésitent pas à innover dans des domaines importants, compte maintenant cinq employés à temps plein et trois à temps partiel. Le rôle de plus en plus important confié aux comités permanents du Parlement est étroitement lié aux changements qui se font jour dans la façon dont s'exerce l'activité parlementaire; c'est de là que viennent la plupart des demandes.

Raison d'être

La raison d'être du Centre vient de ce que, dans une société démocratique, les représentants élus sont censés veiller à ce que le gouvernement en exercice remplisse bien sa tâche.

Pour s'acquitter convenablement de leur rôle, les députés doivent pouvoir trouver facilement des renseignements qui soient sûrs. A cause du caractère complexe et de l'aspect parfois lointain des problèmes internationaux, ce n'est pas chose facile dans quelque pays que ce soit. Mais le Canada semble connaître à cet égard des difficultés particulièrement grandes, du moins si l'on compare la situation de ses législateurs avec celle des législateurs des États-Unis et de l'Europe. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cet état de choses : 1. A cause de l'étendue de notre pays et de l'insuffisance des reportages sur les événements internationaux (à quelques brillantes exceptions près) de nombreux députés nouvellement élus ne peuvent pas prétendre avoir une connaissance complète et spécialisée des questions internationales. 2. Le Canada a un rôle international à jouer depuis un peu plus d'une génération seulement; il commence à peine à s'y former un groupe d'hommes et de femmes possédant des connaissances sur les questions internationales. 3. Le fait qu'Ottawa ne soit pas un centre métropolitain est peut-être le facteur le plus important. En dehors des cadres du Gouvernement, Londres et Paris comptent de nombreuses personnes possédant une certaine connaissance des affaires internationales dans différents

domaines et avec lesquelles les députés que les questions internationales intéressent viennent naturellement en contact. Au Canada, les membres du Parlement ne jouissent pas de ces avantages.

Conscient de la situation, M. Dobell, qui a travaillé pendant 16 ans au ministère des Affaires extérieures, a conclu qu'on avait besoin d'une institution adaptée aux conditions spéciales du Canada et conçue dans le but précis d'aider les députés à mieux comprendre la position de leur pays au point de vue international. M. Dobell attache une très grande importance au mot compréhension. Ce dont on a besoin d'après lui, ce n'est pas simplement de rendre les renseignements accessibles aux députés. Beaucoup d'entre eux se rendent compte qu'ils ont besoin d'aide pour acquérir une connaissance suffisante des données fondamentales des questions internationales afin de pouvoir interpréter comme il faut les renseignements qui leur parviennent.

Ce but a aussi influencé la méthode de travail. Le Centre ne devait pas être un organisme de recherches. L'Institut canadien des affaires internationales, l'Association des Nations Unies et les universités répondent déjà à ce besoin. Ce ne devait pas être non plus un organisme chargé de fournir la documentation ou les renseignements nécessaires à la rédaction des discours comme c'est le rôle de la *Legislative Reference Section* de la Bibliothèque du Congrès. La Bibliothèque du Parlement offre déjà ce service à un degré modeste. On a cru que le Centre atteindrait plus facilement son objectif en organisant, pour les députés, des groupes à l'intérieur desquels des sujets de discussion auraient été préparés avec soin; les députés ne disposant que de peu de temps pourraient ainsi assimiler rapidement une foule de renseignements importants. Même si la principale source d'information devait être les hauts fonctionnaires, les réunions seraient organisées de façon que les députés participent activement à la discussion et arrivent à mieux comprendre les problèmes que s'ils se contentaient d'écouter. Cette façon de procéder suppose que l'on apprend en participant; ainsi, dans une telle situation, en principe tous ceux qui participent vraiment à la réunion en tirent le plus grand profit.

Comités parlementaires

La création du Centre parlementaire a coïncidé avec l'ouverture d'une nouvelle législature régie par un nouveau règlement. C'est ainsi que le Centre s'est trouvé mêlé au travail des députés d'une façon beaucoup plus étroite qu'on ne l'avait d'abord prévu. L'activité des comités permanents, en particulier, non seulement transforme le jeu des rouages parlementaires, mais permet aux députés d'arrière-plan de même qu'aux sénateurs de participer directement aux travaux parlementaires, ce qui se produisait très rarement au cours des législatures précédentes.

Cette nouvelle situation a eu des répercussions sur les activités du Centre. Au lieu d'avoir surtout à organiser des discussions d'intérêt général sans nécessairement répondre à la demande des députés désireux de cultiver des qualités précises, le Centre a été invité, à titre expérimental, à conseiller le Comité

permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de la Chambre des communes et le Comité sénatorial des affaires extérieures. Le directeur du Centre est à la disposition de tous les membres des comités quel que soit leur parti: toutefois, en pratique, il travaille surtout avec les présidents et les groupes directeurs des deux comités qu'il conseille au sujet des sources possibles de renseignements (témoignages, ouvrages, organismes gouvernementaux ou autres) et des études à confier à des experts dont les comités doivent retenir les services.

Depuis l'accession du directeur au poste de conseiller, en janvier dernier, le Comité de la Chambre a fait une étude et présenté un rapport sur l'OTAN et le NORAD. Il est sur le point de commencer une étude approfondie sur les relations canado-américaines. De plus, des sous-comités mènent actuellement des études sur les forces maritimes canadiennes, sur l'aide dispensée pour le développement et sur le rôle des Nations Unies en vue du maintien de la paix.

C'est en février que le directeur a été nommé conseiller du Comité sénatorial quand ce dernier a commencé à examiner les rapports entre le Canada et les Caraïbes. A la demande du Comité, le Centre a retenu les services d'un chercheur chargé de faire les études préliminaires et d'aider à faire l'analyse de la documentation soumise au comité.

Délégations parlementaires

Le Centre se charge aussi de renseigner les délégations qui vont assister aux conférences des associations interparlementaires comme l'Assemblée de l'Atlantique Nord, l'Union interparlementaire et l'Association des parlementaires du Commonwealth; pour le Centre, ce champ d'activités est le deuxième en importance. On a demandé au directeur d'organiser des séances d'information afin de préparer les délégués parlementaires à participer aux conférences, préparation qu'ils ne pourraient, faute de temps, qu'ébaucher. Contrairement aux délégations ministérielles, les groupes parlementaires ne sont pas habituellement accompagnés de fonctionnaires capables de les renseigner. Le directeur tient à organiser des séances d'information qui répondent aux besoins précis des délégués. En règle générale, ce sont des fonctionnaires qui sont chargés de donner ces séances d'information. Le rôle que s'efforce de jouer le Centre consiste à travailler de concert avec ces fonctionnaires qui sont habitués à renseigner les ministres, afin de voir à ce que les questions étudiées soient en rapport avec les thèmes prévus des conférences et soient présentées aux délégués de la façon la plus utile possible.

En plus de préparer des programmes d'information pour plusieurs délégations parlementaires, le directeur a accompagné celles qui ont assisté à la Conférence des parlementaires de l'OTAN à Bruxelles en novembre 1968, à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe à Strasbourg en mai 1969, à des réunions en Tchécoslovaquie en mai 1969 et à l'assemblée du groupe interparlementaire canado-américain à Ottawa en juin 1969.

Aide apportée aux députés

Le Centre s'occupe en troisième lieu d'organiser des discussions ne se rapportant pas directement aux activités parlementaires et d'aider tous les députés qui ont besoin de renseignements sur une question précise. Au départ, ce devait être là le principal rôle du Centre; mais on se rend maintenant compte que le directeur et son personnel ont consacré la plus grande partie du temps aux deux premiers secteurs d'activités. Quand un député s'adresse au Centre, celui-ci peut habituellement l'aider en le dirigeant vers des sources gouvernementales ou spéciales; il peut même, à l'occasion, le renseigner directement lui-même.

Champ d'activités

En vertu de sa charte, le Centre parlementaire doit prêter assistance dans tous les secteurs de l'activité extérieure. Outre la politique étrangère au sens traditionnel du mot, cela comprend le commerce extérieur, la défense, l'aide au développement, et, de plus en plus, tous les domaines de la politique ayant des incidences internationales. Le Centre exerce donc son activité dans des domaines très variés. Au cours d'une seule semaine, il peut organiser des assemblées ou des séances d'information sur les sujets les plus disparates: l'OTAN, les Caraïbes, le maintien de la paix, les répercussions sur le revenu national, dans les provinces de l'Atlantique, des dépenses faites pour la défense, l'exportation du pétrole et du blé, les obstacles que posent aux hommes d'affaires canadiens les nouvelles lois américaines concernant l'immigration, les problèmes monétaires internationaux. En pratique, les sujets sont surtout choisis en fonction de l'ordre du jour des comités parlementaires et des conférences interparlementaires.

Appui et organisation

Le succès du Centre parlementaire est surtout attribuable à la réaction enthousiaste qui a fait suite à la proposition initiale de création et d'organisation du Centre et, plus tard, à la confiance qu'a inspirée aux députés et au public son caractère autonome.

Dès le début, ce projet a reçu l'appui de M. Pearson, alors premier ministre, et de deux de ses ministres: M. Martin, ministre des Affaires extérieures, et M. Winters, ministre du Commerce, puis de MM. Stanfield et Douglas. Plus tard, le nouveau premier ministre, M. Trudeau, et son ministre des Affaires extérieures, M. Sharp, ont chaleureusement appuyé cette initiative. Il est à remarquer que l'Orateur de la Chambre des communes, M. Lamoureux, a signifié son approbation en versant au Centre une subvention destinée à en soutenir l'activité durant une période d'essai de cinq ans.

Le Centre parlementaire est, sur le plan juridique, un organisme bénévole, puisqu'il prête son concours aux membres du Parlement sans rémunération. Financièrement, il reçoit une subvention de l'Orateur de la Chambre des communes (40 pour cent de son budget), une redevance de l'Institut canadien des affaires internationales (20 pour cent) pour services rendus, et des contri-

butions d'une vingtaine de sociétés privées au Canada (40 pour cent). On a délibérément décidé de répartir ainsi l'aide financière afin que le Centre puisse conserver son autonomie et la confiance des parlementaires.

Le conseil d'administration, dont font partie MM. A. D. P. Heeney, président, John Aird, sénateur, Jacques Flynn, sénateur, David Golden et Brian Crane, et le comité consultatif, composé de MM. Andrew Brewin, député, H. E. English, professeur, Gordon Fairweather, député, Jean-Pierre Goyer, député, David Groos, député, Allister Grosart, sénateur, Ian Imrie, Pierre O'Neil, Louis Sabourin, professeur, et Anthony Westell, ont aussi contribué, on le croit, à gagner au Centre la confiance des parlementaires.

Le Centre a son siège dans l'édifice de la Banque royale, rue Sparks; il est situé à proximité du Parlement tout en conservant son indépendance.

Bien que les succès réels du Centre parlementaire n'aient pas été et ne puissent pas être proprement évalués parce qu'il n'existe que depuis peu, on a de plus en plus recours à ses services. La principale question à trancher dans le cas du Centre (il est encore trop tôt pour le faire) est celle de savoir si l'organisme peut et doit devenir permanent au bout de la période d'essai de cinq ans. Qu'il le devienne ou que d'autres moyens soient mis en œuvre pour mener à bien le travail que le Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur accomplit présentement, le Centre estime, sur la foi des résultats déjà obtenus, que ce travail peut et doit être fait.

Post-scriptum

Le Centre parlementaire est associé à l'Institut canadien des affaires internationales mais en est indépendant. Le directeur représente à Ottawa l'ICAI dont le *Rapport mensuel des relations extérieures du Canada* est publié par l'adjoint au directeur, M. Julian Payne.

Visite de M. Sharp au Moyen-Orient

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes, le 19 novembre 1969 :

...Je désire présenter un bref rapport sur le voyage que j'ai fait au Moyen-Orient, la semaine dernière.

Le Canada s'intéresse de près à la question du Moyen-Orient depuis que nous participons aux activités de la Commission spéciale des Nations Unies sur la Palestine, qui a dressé le plan de 1947 pour le partage de la Palestine. En 1948, nous avons voté en faveur de la résolution des Nations Unies créant l'État d'Israël. La reconnaissance du droit d'Israël à exister demeure une caractéristique essentielle de notre politique au Moyen-Orient. Parallèlement, nous essayons d'aborder les problèmes de cette région de façon objective. Notre but essentiel est que tous les États de cette région puissent vivre en paix et en sécurité, sans menaces de guerre ou d'usurpation territoriale.

Pendant vingt ans, le Canada a fourni du personnel militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans cette région. Le Canada figure également au troisième rang parmi les nations contribuant à l'Agence des Nations Unies pour l'aide aux réfugiés arabes.

C'est, dans une large mesure, par la voix des Nations Unies, à New York, que nous avons fait connaître notre politique relative au Moyen-Orient. C'est là que nous avons participé aux démarches qui ont donné naissance à l'État d'Israël; c'est là que connut le jour la Force d'urgence des Nations Unies. Plus récemment, c'est là que nous avons contribué, à titre de membre du Conseil de sécurité, à rédiger la résolution 242 de novembre 1967, qui, croyons-nous, offre, dans les circonstances, les meilleures chances de faire avancer la paix dans cette région du globe.

Si je me suis rendu sur place, c'est que le Canada s'intéresse depuis longtemps aux affaires du Moyen-Orient, et que nous avons reçu des invitations des ministres des Affaires étrangères d'Iran, d'Israël et de la République arabe unie; en outre ma visite faisait suite à celle que nous avaient rendue le chef d'Iran, le président, le défunt ministre et le ministre des Affaires étrangères d'Israël, ainsi que le ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie. Je voulais surtout apprendre de première main quelle attitude et quelle politique avaient adoptées les gouvernements que met en cause le conflit israélo-arabe.

Conflit d'intérêts

Je suis rentré de ma visite à la fois attristé et découragé. Le premier ministre Meir et le président Nasser m'ont tous deux confié qu'ils recherchent une solution pacifique au conflit israélo-arabe. Il demeure très difficile de voir comment des

négociations utiles peuvent débiter lorsque les préoccupations des parties s'opposent directement. Israël s'inquiète de la sécurité de ses frontières et insiste sur des négociations directes avec ses voisins. La République arabe unie insiste sur le retrait d'Israël à ses frontières d'avant 1967 et s'inquiète du sort des réfugiés arabes. Je n'entrevois aucun dénouement immédiat à cette impasse.

Lors de mon voyage au Moyen-Orient, je n'avais aucune solution à offrir, aucune proposition à soumettre. J'y suis allé pour me renseigner sur la situation telle que la voient l'Iran, pays qui ne prend pas parti, et les deux principaux pays intéressés. Dans chacun des pays où nous nous sommes rendus, nous avons été reçus avec une grande courtoisie par le chef d'État, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Dans tous ces pays, les chefs d'État et leurs ministres ont consacré de nombreuses heures à des entretiens sérieux. On a accordé la plus grande attention aux opinions que j'ai exprimées dans mon exposé de la politique canadienne et j'ai reçu des réponses complètes et nettes aux questions que j'ai posées. Partout où je suis passé, j'ai constaté un désir manifeste de voir le Canada comprendre les diverses positions adoptées. Cela nous rappelle le rôle spécial qu'on attribue au Canada en tant que pays qui recherche la paix et s'efforce de l'assurer, et cette attitude est peut-être une preuve du besoin qu'ont les pays en conflit d'être compris.

Pays visités

J'ai d'abord visité l'Iran où j'ai vu un peuple préoccupé de l'expansion de son économie et de l'amélioration de ses conditions de vie. A cause de sa situation géographique, l'Iran est intimement lié aux problèmes du Moyen-Orient. J'ai trouvé à quelque 6,000 milles du Canada, au cœur du Moyen-Orient, un peuple suivant une politique qui lui est propre et qui se rapproche beaucoup de la nôtre. Les entretiens que j'ai eus à Téhéran m'ont été fort utiles, au cours du reste de mon voyage, tant en raison des renseignements que j'y ai recueillis que des attitudes politiques qu'on m'a expliquées.

En Israël, j'ai été ému comme tout le monde par la fierté nationale qui caractérise ce pays, et vraiment impressionné par les réussites de cette nation durant les vingt dernières années. En Égypte, j'ai vu une nation où les signes de la gloire ancienne sont encore bien présents, et contrastent avec ses efforts d'aujourd'hui pour rehausser son niveau de vie.

La situation actuelle au Moyen-Orient est tragique. Il y a tant à faire dans cette partie du monde. La bonne volonté et la technologie sont là, mais la tragédie, c'est que dans nombre de ces pays, les ressources nécessaires au développement sont immobilisées par une confrontation aride qui menace de dégénérer en un violent conflit.

Sentiment d'inquiétude

J'ai quitté le Moyen-Orient avec un sentiment profond d'inquiétude. Rien n'est prévu dans le proche avenir pour des négociations sérieuses et l'escalade du

conflit pose un danger immédiat. Dans ces circonstances, le meilleur rôle que puisse jouer le Canada dans les mois à venir, c'est celui d'un observateur compréhensif, compatissant et objectif, prêt à assumer au moment voulu, à la requête des deux parties, toute tâche que celles-ci voudront bien lui confier.

Espérons que, malgré les difficultés actuelles, les conseils de modération seront entendus et qu'un jour, d'une façon ou d'une autre, la paix se fera au Moyen-Orient.

L'appel des motions n'est pas le moment approprié pour étudier en détail les pourparlers bilatéraux que nous avons eus dans chacune des capitales. Il y a de grandes possibilités de commerce, particulièrement avec l'Iran et Israël, et à un degré moindre avec la République arabe unie. Tous ces pays sont désireux de multiplier leurs contacts avec le Canada. Une façon d'être utile serait peut-être de mieux faire sentir notre présence au Moyen-Orient, région qui a besoin d'amis et qui apprécie l'amitié.

Con
de

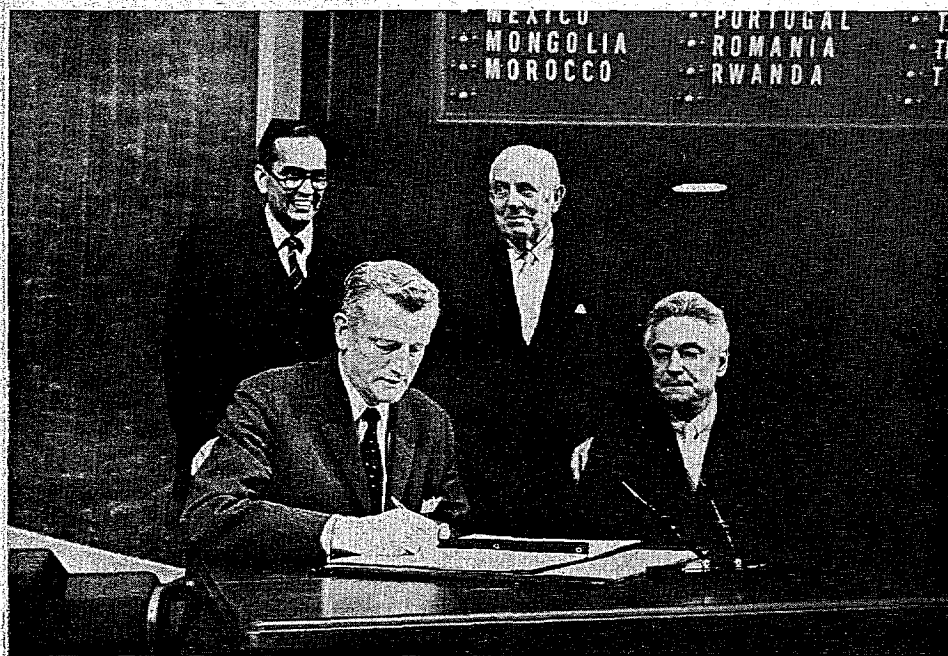
M

déve
du P
contri
augme
porter
affect
gram

M. Br
de con
de la
(Inde),
PNUD

Contribution du Canada au Programme de l'ONU pour le développement

Monsieur Bruce I. Rankin, représentant canadien à la Conférence pour l'annonce des contributions au Programme des Nations Unies pour le développement (1970), a annoncé le 9 octobre que, sous réserve de l'approbation du Parlement canadien, le Canada compte augmenter de 20 pour cent sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement pour 1970, augmentation qui équivaut à 16.2 millions de dollars (canadiens). Cette somme portera à plus de 100 millions de dollars le montant total que le Canada a affecté au Programme des Nations Unies pour le développement et aux programmes qui l'ont précédé.



M. Bruce I. Rankin, représentant canadien à la Conférence de 1969 pour les annonces de contributions du Programme des Nations Unies pour le développement, signe l'Acte final de la Conférence. Les spectateurs (de gauche à droite) sont : MM. C. V. Narasimhan (Inde), administrateur délégué du PNUD; Paul G. Hoffman (É.-U.), administrateur du PNUD, et Juan Gallardo (Mexique), président de la Conférence.

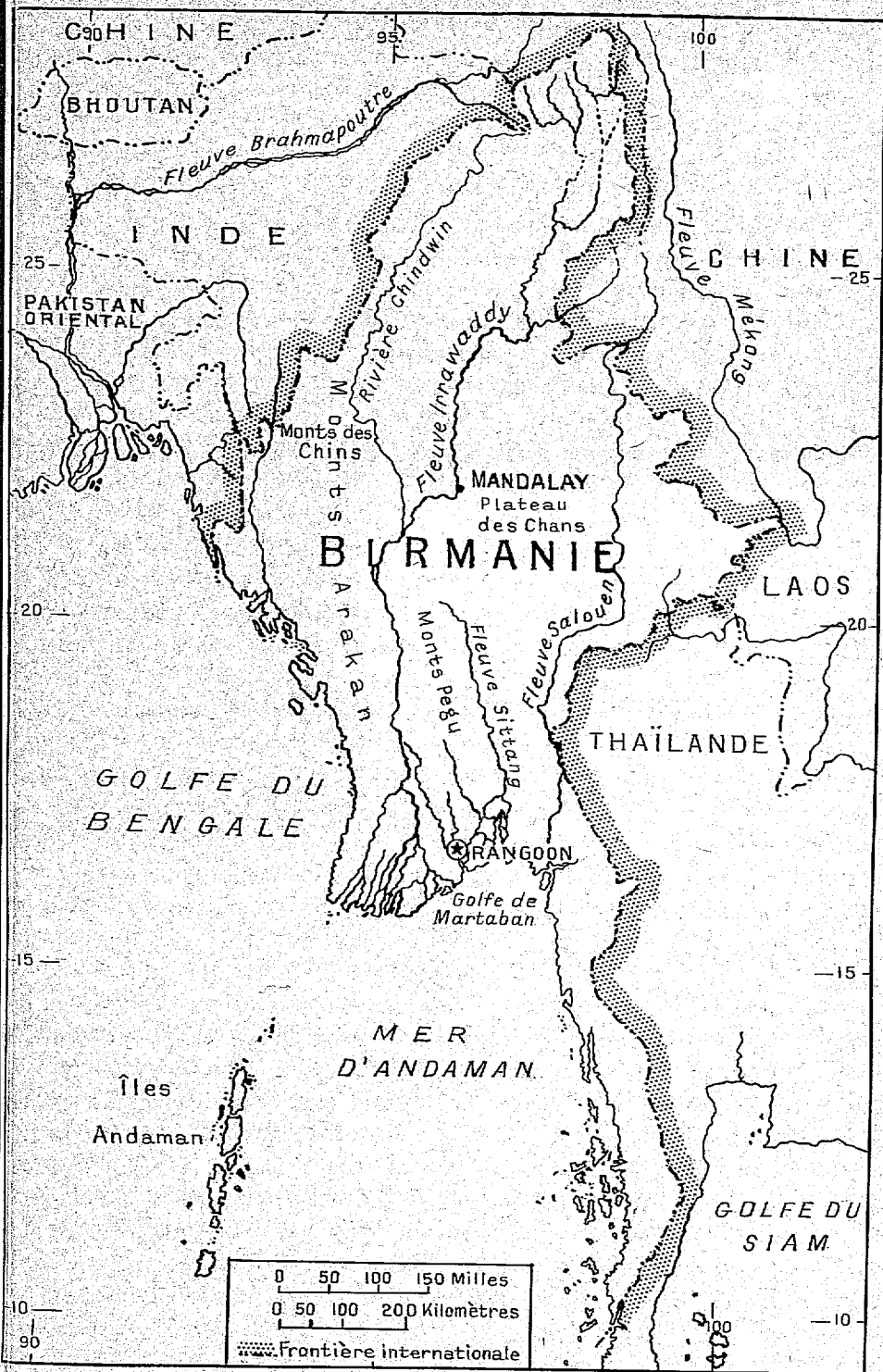
Visite du ministre des Affaires étrangères de Birmanie

LE 14 octobre 1969, le colonel Maung Lwin est arrivé à Ottawa pour une visite officielle de deux jours, après quoi, en route pour la Colombie-Britannique, il s'est arrêté en touriste dans plusieurs centres canadiens avant d'atteindre Victoria où le Comité consultatif du Plan de Colombo se réunissait à la fin du mois. Son séjour à Ottawa a donné lieu à de nombreuses réunions officielles et mondaines qui ont favorisé les entretiens sur les relations entre le Canada et la Birmanie et les échanges de vues sur les affaires internationales. Le ministre des Affaires étrangères a conféré avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mitchell Sharp, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, et le président de l'Agence canadienne de développement international, M. Maurice Strong. M. Sharp a offert un dîner en l'honneur du colonel Lwin, qui l'a en retour invité à un déjeuner de remerciement. Le ministre birman a également été reçu à la Résidence du gouverneur général, M. Roland Michener.

Les contacts canado-birmans ont été peu nombreux dans le passé, en partie à cause de la grande distance qui sépare les deux pays (Rangoon est à 9,000 milles de Vancouver). Le commerce bilatéral est faible et irrégulier, atteignant parfois un chiffre d'affaires d'un million de dollars mais, le plus souvent de moins d'un demi-million par année. Récemment, la balance du commerce a été à plus de deux contre un en faveur du Canada.

Toutefois, il existe plus de coopération en matière d'assistance au développement, thème principal des entretiens qui ont eu lieu pendant la visite du colonel Lwin. En fin d'année 1968 l'aide canadienne à la Birmanie avait dépassé sept millions de dollars, dont la tranche la plus importante a comporté la construction du pont Thaketa franchissant l'Irrawaddy à Rangoon, achevée au début de l'année 1967 au coût de \$1,667,756. Antérieurement, le Canada avait fourni un appareil de cobalthérapie à l'hôpital général de Rangoon. Dans le cadre du programme canadien de coopération technique, plus de 150 étudiants birmans ont fréquenté nos universités et 21 font actuellement un stage au Canada.

Le colonel Lwin a remercié le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada pour le concours que le Canada a prêté dans le passé à la Birmanie et il a soumis à l'ACDI des demandes détaillées en vue d'une aide ultérieure. Il a fait valoir que la compétence technique du Canada serait particulièrement utile au développement de la Birmanie en raison des ressemblances que présentent les ressources et les richesses naturelles des deux pays. A la suite de ces entretiens, le Canada a entrepris de fournir une aide économique et technique pour l'établissement d'un atelier qui facilitera l'entretien d'un équipement forestier fabriqué au Canada. Ce programme est évalué à quelque 250,000 dollars. L'assistance technique à l'industrie minière de Birmanie est en cours d'étude.



L'Organisation internationale du Travail

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

UN travailleur à la chaîne dans une usine canadienne d'automobiles dépose son bulletin de vote en faveur d'un syndicat ouvrier qui le représentera, lui et ses compagnons de travail; un travailleur de métier d'un atelier fait une demande pour obtenir des prestations d'assurance-chômage durant une mise à pied temporaire; l'assemblée législative d'une province promulgue une loi interdisant la discrimination fondée sur la race, la couleur ou le sexe en matière d'emploi.

Alors qu'il est facile de voir dans ces événements des illustrations de droits dont bénéficient les travailleurs d'un pays hautement industrialisé comme le Canada, la contribution importante qu'a apportée l'Organisation internationale du Travail à leur mise en application est peut-être moins connue.

Fondée en 1919 en tant qu'organisme autonome de la Société des Nations, l'OIT est une institution tripartite composée de représentants de gouvernements, de travailleurs et d'employeurs de 118 pays. Alors que son champ d'activité s'est considérablement étendu, particulièrement depuis qu'elle s'est jointe à la famille des Nations Unies en 1946, l'Organisation continue toujours à remplir son rôle fondamental qui est de fixer des normes du travail.

Les normes internationales sont élaborées et appliquées par l'Organisation internationale du Travail sous forme de conventions et de recommandations, qui ont toutes deux des degrés d'influence divers sur les États membres de l'Organisation. Les conventions sont, en fait, des traités internationaux imposant des obligations précises aux pays signataires alors que les recommandations, comme leur nom l'indique, ne font que conseiller aux membres de l'OIT l'adoption de certaines normes.

Depuis la convention n° 1 qui imposait une durée du travail de 8 heures par jour et de 48 heures par semaine et qui fut adoptée lors de la Première Conférence internationale du Travail à Washington en 1919, l'OIT a adopté au total 128 conventions et 132 recommandations. Ensemble, elles sont connues sous le nom de Code international du Travail. Alors que quelques normes ne s'adressent qu'à certains pays (les conventions concernant les marins ne s'appliquent qu'aux pays possédant une marine marchande), la grande majorité d'entre elles traitent de questions d'application universelle. Ce sont, entre autres, la liberté d'association, les justes méthodes d'emploi, l'abolition du travail forcé, la protection des femmes et des adolescents, la sécurité et l'hygiène, la durée du travail, les congés annuels payés, les régimes de sécurité sociale, la réparation des accidents du travail et les relations ouvrières-patronales.

Elaboration d'une convention

La préparation de la matière devant faire l'objet d'une convention demande énormément de planification et de recherches préliminaires. Elle intéresse les trois organismes qui constituent l'Organisation internationale du Travail : la Conférence internationale du Travail qui se réunit annuellement à Genève, le Conseil d'administration et le secrétariat permanent ou Bureau international du Travail.

L'initiative de proposer une convention revient au Conseil d'administration qui est guidé dans sa décision par les désirs exprimés au sein et en dehors de l'OIT par les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi que par les enquêtes menées par le Bureau du Travail. Une fois que le Conseil d'administration a décidé de passer à l'action, il recherche les opinions détaillées des États membres et un plan de discussion est préparé pour être étudié à la prochaine Conférence.

Lors de la Conférence, la proposition est d'abord examinée minutieusement par une commission technique puis soumise à la session plénière. Pour être adoptée, elle doit recueillir une majorité des deux tiers des voix et le vote ouvrier-patronal réuni doit être égal à celui des représentants des gouvernements. Une fois adoptée, la proposition devient une convention qui impose aux États membres des obligations fondamentales.

Qu'ils soient ou non d'accord, les représentants des pays doivent soumettre la convention, dans les 12 à 18 mois qui suivent, à leur assemblée législative nationale et faire rapport à l'OIT de la décision qui y a été prise.

Dans un état fédéral tel que le Canada, si la question qui fait l'objet d'une convention en est une qui relève à la fois du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, la convention est également envoyée aux gouvernements provinciaux pour qu'ils l'étudient avant qu'on entame la discussion sur sa ratification.

Lorsque l'assemblée législative approuve la convention, un avis officiel de ratification est envoyé au directeur général de l'OIT qui prévient alors les Nations Unies et les autres États membres. Il va de soi qu'une ratification entraîne l'obligation d'adopter des lois qui donnent effet aux dispositions de la convention.

Normes souples

Il est certain que la préparation de la matière devant faire l'objet de conventions et de recommandations soulève une difficulté : il faut s'assurer qu'elles soient assez souples pour répondre aux besoins de pays aussi différents dans leur structure sociale et leur développement industriel que le Canada et la Bolivie ou la Suède et le Soudan.

La Constitution de l'OIT prévoit cependant des circonstances de cette nature et les clauses qui s'y rapportent sont souvent invoquées. Par exemple, une réduction de l'âge minimal d'emploi dans certains genres de travaux est quelquefois permise dans des pays en voie de développement. Ainsi, des

clauses aussi souples contribuent à rendre les normes de l'OIT applicables aux nations moins industrialisées. D'autre part, afin de protéger les travailleurs des pays hautement industrialisés, la Constitution stipule que les normes nationales supérieures déjà en vigueur ne seront pas touchées par la ratification d'une convention.

Au début de son existence, les normes qu'adoptait l'OIT étaient souvent considérées plus idéalistes que pratiques. Avec le temps, de plus en plus de pays ont cependant réalisé que les normes du travail en contribuant à améliorer les conditions de travail, à protéger les droits de l'homme et à promouvoir la paix sociale, ajoutaient une nouvelle dimension à la collaboration internationale.

C'est cette caractéristique des normes du travail qui en fait l'une des principales sources d'influence de l'OIT dans le monde. Les conventions et les recommandations sont toujours à la disposition de ceux qui peuvent tirer avantage de leurs dispositions et de leurs propositions. Leurs bénéfices éventuels dépendent cependant de la mesure dans laquelle ceux qui s'intéressent aux questions de travail sont familiers avec les normes. Leur valeur profonde réside donc dans leur acceptation non seulement par les fonctionnaires gouvernementaux, les cadres et les syndicats, mais aussi par quiconque s'intéresse aux problèmes ouvriers et sociaux.

LES TRAITÉS

Faits courants

Bilatéraux

Hongrie

Protocole renouvelant pour trois ans l'accord commercial entre le Gouvernement du Canada et la République populaire de Hongrie conclu à Ottawa le 11 juin 1964.

Signé à Budapest le 9 août 1968.

En vigueur provisoirement le 9 août 1968.

Instruments de ratification échangés à Ottawa le 23 septembre 1968.

En vigueur définitivement le 23 septembre 1969.

Pérou

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Pérou concernant les conditions de financement de la vente de blé canadien au Pérou.

Signé à Ottawa le 4 juillet 1969.

En vigueur le 4 juillet 1969.

République fédérale d'Allemagne

Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill.

Signé à Ottawa le 8 juillet 1969.

En vigueur le 8 juillet 1969.

Prêt consenti au Kenya en vue d'un relevé photogrammétrique

LE KENYA et le Canada ont conclu le 22 octobre 1969 un accord par lequel notre pays s'engage à prêter \$500,000 en vue d'un relevé photogrammétrique d'une vaste région située dans le sud du Kenya. Le ministre kényen des Finances, l'honorable J. S. Gichuru, a signé l'accord au nom du Kenya et le haut commissaire du Canada, M. J. Murray Cook, l'a signé au nom du Gouvernement du Canada.

Le prêt ne comporte aucun intérêt et a été consenti pour une période de 50 ans, y compris 10 ans de grâce. Ces conditions particulièrement favorables ont été conçues dans le but de faciliter le remboursement.

Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, le Canada a versé la somme de 3 millions de dollars au fonds de prêt pour le développement; le Kenya s'en servira pour réaliser des projets précis. L'accord en vue d'un relevé photogrammétrique est le premier du genre. Dans le passé, le programme canadien d'aide au Kenya se traduisait surtout par l'affectation de professeurs et d'experts canadiens au Kenya de même que par la formation d'un personnel kényen au Canada; sous l'empire de ce programme, le Canada verse la somme d'environ 2 millions de dollars chaque année. Depuis 1964, l'apport du Canada sous forme de subventions aux projets d'immobilisations au Kenya s'établit à environ \$1,200,000.

La mise en œuvre du projet d'aérophotogrammétrie a été confiée à un groupe de sociétés canadiennes expérimentées dirigé par la maison *Photogrammetric Services* d'Ottawa et comprenant les entreprises *Spartan Air Services* d'Ottawa et *McElhannoy Surveying and Engineering* de Vancouver. Le projet consiste à photographier une région délimitée par une ligne partant des environs de Machakos et allant jusqu'à un projet situé au sud de Narok, ensuite en direction sud vers la frontière tanzanienne, puis longeant cette frontière jusqu'à un point situé près de Oloitokitok, et de là vers l'est jusqu'à Tsavo sur la route reliant Nairobi à Mombasa au nord, puis vers l'ouest en direction de Sultan Hamud et enfin vers le nord pour rejoindre Machakos. On prévoit exécuter le travail de photographie au cours des mois de janvier, février et mars 1970. Les photographies seront envoyées au Canada où seront tracées les cartes qui seront remises au comité d'études kényen afin d'être imprimées et distribuées. Les laboratoires fourniront un montage photographique en mosaïque de la région cartographiée pour les fins du ministère de l'Agriculture et des autres ministères intéressés.

Fonctionnaires africains en stage au Canada

Sous l'égide de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), cinq fonctionnaires africains ont fait un stage au ministère des Affaires extérieures en octobre et novembre 1969. Leur programme de perfectionnement a été établi par la Direction des affaires des Nations Unies et financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Les visiteurs photographiés ci-dessous sont, de gauche à droite : MM. J. C. Mbezi, Tanzanie; A. Neewoor, Maurice; B. Notegeye, Rwanda; C. Vadamootoo, Maurice; J. M. Happy-Tchankou, Cameroun.



Les affaires extérieures au Parlement

Ratification par les États-Unis et l'URSS du traité de non-prolifération

Voici le texte de la déclaration du premier ministre, M. Pierre-Elliott Trudeau, à la Chambre des communes le 24 novembre :

Monsieur l'Orateur, il est rare qu'un premier ministre du Canada se lève à la Chambre pour commenter les activités des gouvernements étrangers. Néanmoins, les mesures prises simultanément ce matin par les États-Unis et l'Union soviétique sont si importantes pour l'humanité tout entière qu'il me semble tout indiqué de profiter de cette occasion pour les signaler à tous les députés, d'autant plus que, comme il ressort de ma déclaration au début de la session, c'est ce que le Gouvernement du Canada a demandé à ces deux pays de faire sans délai.

A onze heures ce matin, les États-Unis et l'Union soviétique ont annoncé leur intention de déposer sur-le-champ les instruments de ratification du traité de non-prolifération, ce que bien des gouvernements, dont le nôtre, les incitaient à faire depuis quelque temps. Cette mesure donnera lieu, nous l'espérons, à l'entrée en vigueur du traité que le Canada et 20 autres pays ont déjà signé.

Je suis certain que les honorables députés voudront se joindre à moi pour accueillir avec joie cette importante décision et espérer qu'elle sera suivie par d'autres de conséquences tout aussi importantes au cours des entretiens qui se tiennent présentement à Helsinki, sur la limitation des armes stratégiques.

Envoi de secours aux régions sécessionnistes du Nigéria

Le 25 novembre, M. Trudeau répondait dans les termes suivants aux questions concernant l'envoi de secours du Canada « aux régions sécessionnistes du Nigéria ».

Plusieurs questions m'ont été posées à la Chambre, ces derniers jours, au sujet des mesures prises par le Gouvernement du Canada, en vue de collaborer à l'envoi de secours destiné aux populations civiles des régions sécessionnistes... Étant donné qu'il est souhaitable d'exposer, dans une déclaration unique, les divers aspects des démarches faites à cet égard par le Canada, en voici un résumé chronologique:

1. En octobre 1968, des appareils *Hercules* des Forces armées canadiennes ont été dépêchés dans le voisinage du Nigéria afin de servir de transport de chargements de secours à destination du Biafra. Un de ces appareils a participé aux vols de nuit dont les aléas et les échecs étaient alors, et ont toujours été reconnus.

2. A la fin d'octobre 1968, mon représentant personnel, M. Ivan Head, s'est rendu à Lagos pour s'entretenir avec le chef d'État du Nigéria, le général Gowon, des possibilités d'effectuer un plus grand nombre d'envois de secours. C'est à la suite de cette initiative du Canada que les autorités nigérianes ont consenti à ce que des vols de secours aient lieu le jour, sous réserve d'une seule condition, à savoir que le colonel Ojukwu s'engage à ne pas tirer parti de la situation pour se faire livrer des armes pendant le jour.

3. La proposition en vue d'effectuer des vols de jour dans ces conditions a été transmise au colonel Ojukwu par le Comité international de la Croix-Rouge et par d'autres intermédiaires. Comme en novembre, le colonel Ojukwu n'avait pas encore répondu et que le Gouvernement nigérian avait annoncé qu'il ne pouvait plus répondre de la sécurité des avions entrant au Biafra la nuit, le Gouvernement canadien a retiré ses avions. Le Canada a alors annoncé qu'il songerait à remettre ses avions en service pourvu que des arrangements soient faits en vue de la livraison le jour.

4. Ce n'est qu'en juin 1969, huit mois après l'annonce d'une proposition de vols de secours diurnes, que les autorités biafraises l'ont officiellement commentée. Le Biafra n'est pas allé jusqu'à donner son consentement. Il a seulement dit qu'à cinq conditions, il accepterait de considérer les vols de jour.

5. Depuis le début de 1969 et au su du Gouvernement nigérian, nous avons eu des contacts et des pourparlers par la suite au sujet des secours et d'autres mesures avec les représentants du régime biafrais. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est entretenu avec les dirigeants biafrais à New York. Des fonctionnaires canadiens ont eu des entretiens avec les représentants biafrais à Londres, Ottawa, Genève et New York et en ont encore à ces divers endroits lorsque cela semble à propos. A mon avis, c'est dans ce contexte qu'il faut envisager ma déclaration de la semaine dernière, alors que j'ai affirmé qu'il avait eu des contacts au niveau ministériel. Ce contact a été établi à New York et, je le répète, il y en a eu d'autres à l'échelon officiel dans les diverses capitales.

6. Cherchant à surmonter les difficultés de livraison, le Gouvernement du Canada a poursuivi ses consultations avec un certain nombre d'autres gouvernements donateurs qui forment ce qu'on appelle le groupe de La Haye. Il a aussi consulté le Gouvernement des États-Unis. Ce dernier a assumé, au début de l'année, la direction reconnue des secours au Nigéria lorsque le président Nixon a désigné l'ambassadeur Clyde Ferguson comme son représentant officiel pour coordonner l'assistance à des fins humanitaires au Nigéria.

7. En juin dernier, j'ai renvoyé mon représentant au Nigéria pour veiller à ce que l'unique condition fixée par le général Gowon en ce qui concerne les vols de jour reste inchangée. Le professeur Head s'est rendu ensuite en Tanzanie pour s'entretenir en mon nom avec le président Nyerere, chef d'un pays d'Afrique qui a reconnu l'indépendance du Biafra, de tous les aspects de la situation nigériane.

8. Le 10 juillet, voulant tenir compte de la thèse du Biafra selon laquelle les vols de jour seraient préjudiciables à sa situation militaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a offert d'envoyer des Canadiens dans la région pour faire l'inspection des chargements de secours.

9. Au début de l'été, le Comité international de la Croix-Rouge a entamé des négociations à Genève pour essayer de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait la question des vols, devenue critique du fait des efforts intensifiés de l'aviation nigériane pour empêcher les vols de nuit d'armes de parvenir à Uli. Lorsqu'un de ses avions a été abattu, la Croix-Rouge internationale a suspendu ses vols de nuit.

10. Une proposition de la Croix-Rouge relative aux vols diurnes — et je le répète... si l'on a songé à organiser des vols diurnes, c'est grâce à l'initiative du Canada; c'est le Canada qui a pris l'initiative de demander au général Gowon l'autorisation d'organiser des vols de jour, et l'a obtenue — une proposition de la Croix-Rouge relative aux vols diurnes a été remise le 1^{er} août, à Genève, aux représentants des Gouvernements nigérian et biafrais. Le Biafra l'a acceptée en principe le 14 août, sous réserve de continuer de se servir de l'aéroport d'Uli pour ses opérations. Les Biafrais n'ont pas fait mine de vouloir accepter la seule demande nigériane, c'est-à-dire que des armes ne soient pas aéroportées en plein jour. Le document qui précisait les « modalités techniques » des vols de jour, rédigé par le professeur Freymond du Comité international de la Croix-Rouge et le docteur Coockey du Biafra, et diffusé par les autorités biafraises, doit être interprété à la lumière de la condition posée par le Biafra.

11. A la fin de l'été, la Croix-Rouge internationale a envoyé des représentants au Nigéria pour essayer de conclure une entente entre les deux parties relativement aux vols diurnes de secours, ce qu'on n'avait pas réussi à faire jusque-là. Le 13 septembre, le Gouvernement fédéral du Nigéria et la Croix-Rouge internationale ont conclu un accord, militairement inviolable et sous réserve d'une inspection internationale, sur les vols diurnes de secours. Sur la demande instante des Nigériens et compte tenu de la condition biafraise, en visant l'utilisation par les militaires de l'aéroport d'Uli le jour, il était stipulé que l'accord ne nuirait en rien aux opérations militaires du Gouvernement nigérian.

12. Les autorités biafraises ont refusé de conclure une entente avec la Croix-Rouge. Dans une déclaration remise à la presse le 15 septembre, elles ont exigé notamment « l'assurance d'un tiers, que le Nigéria ne retirerait aucun avantage militaire des vols de jour ». La déclaration ajoutait que l'unique garantie acceptable par le Biafra est celle d'un tiers gouvernement ou d'un organisme international de caractère politique.

13. Les Gouvernements du Canada et des États-Unis ont immédiatement tenté de fournir des assurances pour dissiper cette appréhension compréhensible d'un désavantage militaire de la part du Biafra. Des pourparlers à cette fin ont eu lieu à Ottawa et à Washington entre des hauts fonctionnaires du cabinet du

premier ministre et du ministère des Affaires extérieures, et leurs homologues de la Maison Blanche et du département d'État. Ces pourparlers comportaient, comme un élément de ces assurances, une proposition selon laquelle des observateurs canadiens voyageraient dans les avions de secours.

14. Des hauts fonctionnaires canadiens ont par la suite conféré avec des représentants du Biafra à Genève. M. l'ambassadeur Ferguson, à qui on avait convenu de confier la charge de transmettre officiellement ces offres, s'est rendu en Afrique. Comme il est énoncé dans la déclaration de Washington, datée du 12 novembre 1969, les dirigeants du Biafra ont officiellement rejeté, le 24 octobre, ces offres, qui étaient destinées à lui épargner le désavantage militaire, ce qu'il avait demandé précisément.

15. Des représentants du Biafra ont informé des hauts fonctionnaires canadiens, à Genève, que le Biafra exige plus que des garanties militaires, que des garanties de caractère politique sont également nécessaires pour dénouer l'impasse. Le Gouvernement du Canada n'est pas disposé à accorder les garanties politiques exigées, car elles équivaldraient à la reconnaissance du Biafra comme État indépendant, et constitueraient une ingérence manifeste de la part du Canada dans les affaires politiques d'un autre pays, ce qui est contraire aux résolutions de l'Organisation de l'unité africaine.

16. Ces dernières semaines, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a poursuivi, aux Nations Unies, ses conversations sur le Nigéria avec quelque 25 autres premiers ministres étrangers dont beaucoup sont africains. Le 11 novembre, à New York, ainsi que je l'avais fait l'année dernière, j'ai parlé de ce problème avec le Secrétaire général U Thant. Les dirigeants canadiens ont étudié la question nigériane avec ceux de deux pays africains de passage à Ottawa cet automne. Il s'agit du président du Niger, M. Diori Hamani, et du président de la Tanzanie, M. Nyerere. L'avis unanime de ces chefs d'État africains est que les résolutions de l'Organisation de l'unité africaine doivent être respectées.

17. Comme on l'a indiqué il y a quelques jours, le Gouvernement songe à d'autres moyens de faire parvenir de l'aide au Biafra le jour. Il le fait tout en étant parfaitement d'accord avec la récente déclaration du secrétaire d'État des États-Unis, M. Rogers:

Des vols de jour effectués selon des méthodes convenues... restent le seul moyen pratique d'accroître sensiblement et immédiatement les opérations de secours.

18. Le Gouvernement, tout comme les députés de l'opposition et l'ensemble des Canadiens assurément, se préoccupe toujours du sort des innocentes victimes de ce tragique conflit, ainsi qu'il l'a toujours fait depuis le début des hostilités. Nous devons être résolus à faire parvenir des vivres et des secours à ces gens, malgré la répugnance du régime du colonel Ojukwu à les accepter, sauf en retour d'avantages sur le plan politique.

NOMINATIONS, MUTATIONS ET DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

- M. A. J. Andrew, ambassadeur du Canada en Suède, est affecté à l'Université de Toronto, à compter du 14 juillet 1969.
- M. E. J. Bergbush, de l'administration centrale, est affecté à la mission permanente du Canada auprès du Bureau de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à compter du 21 août 1969.
- M. D. M. Miller, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada, à Londres, à compter du 27 août 1969.
- M. B. A. Keith démissionne du ministère des Affaires extérieures le 29 août 1969.
- M. R. Duhamel est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre de haut fonctionnaire de classe 3, à compter du 1^{er} septembre 1969.
- M. G. J. Wilson, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Bangkok, à compter du 11 septembre 1969.
- M^{lle} B. M. Meagher, haut commissaire du Canada au Kenya, est nommée ambassadeur du Canada en Suède, à compter du 16 septembre 1969.
- M. G. Parent, du haut commissariat du Canada à Londres, est affecté à l'ambassade du Canada à Abidjan, à compter du 17 septembre 1969.
- M. M. B. Phillips, de l'ambassade du Canada à Addis-Abéba, est affecté à l'administration centrale à compter du 17 septembre 1969.
- M. J. A. Gagnon démissionne du ministère des Affaires extérieures le 19 septembre 1969.
- M. R. D. Jackson est nommé commissaire du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos, à compter du 19 septembre 1969.
- M. J. R. McKinney, haut commissaire du Canada à la Trinité-et-Tobago, est nommé ambassadeur du Canada et délégué permanent auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques à Paris, à compter du 19 septembre 1969.
- M. J. L. Paynter, de l'ambassade du Canada à Moscou, est affecté au Bureau du délégué commercial du Canada à Hong Kong, à compter du 19 septembre 1969.
- M. E. T. Galpin, de l'administration centrale, est affecté au haut commissariat du Canada à Islamabad, à compter du 22 septembre 1969.
- M. W. G. Brett est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 5, à compter du 22 septembre 1969.
- M. C. S. Gadd, de l'administration centrale, est affecté à l'ambassade du Canada à Quito, à compter du 22 septembre 1969.
- M. J. P. Higginbotham est affecté au ministère des Affaires extérieures à titre d'agent du service étranger de classe 1, à compter du 22 septembre 1969.
- M. S. F. Carlson, de la délégation du Canada auprès de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Vietnam, est affecté au haut commissariat du Canada à Port of Spain, à compter du 23 septembre 1969.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDEX DU VOLUME XXI

(JANVIER-DÉCEMBRE 1969)

- Accord international sur le sucre (*voir* Commerce)
- Affaires extérieures (*voir aussi* Histoire)
Canada et l'Europe (Le), 85
Canada, puissance moyenne (Le), 114, 450
Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur, 469
Conseil de l'Europe, Assemblée consultative, 21^e session, 380
Discours du Trône, 406
Fermeture de missions, 407
Nomination diplomatique au Vatican, 438
Politique étrangère (Trudeau), 264 (Sharp), 285
Politique étrangère et les provinces (La), 409
Prime à un fonctionnaire du ministère, 107
Visite de M. Sharp au Moyen-Orient, 474
- Afrique (*voir* Francophonie, chaque pays de l'— et Visites)
- Aide extérieure
Aide aux indigènes de Malaysia, 35
Comité consultatif du Plan de Colombo, 461
Don aux enfants vietnamiens, 47
Envoi de secours aux régions sécessionnistes du Nigéria, 485
Inauguration du barrage de Kainji (Nigéria), 176
Prêt au Kenya en vue d'un relevé photographique, 483
- Algérie (*voir* Visites)
- Allemagne (*voir* Sciences et Visites)
- Amérique latine (*voir aussi* chaque pays de l'—)
Canada et les pays d'— (Le), 273, 301, 378
Mission ministérielle dirigée par M. Sharp, 16, 137
- Antilles du Commonwealth (*voir* Visites)
- Arménie (*voir* Visites)
- Arts (*voir aussi* Nouvelle-Zélande)
Centre national des Arts, 257
Colloque de Montebello, 373
Culture canadienne en Italie, 312, 396
Orchestre symphonique de Toronto au Japon, 291
- Asie (*voir* chaque pays de l'—)
- Asie du Sud-Ouest (*voir* chaque pays de l'—)
- Australie (*voir* Commerce et Visites)
- Birmanie (*voir* Visites)
- Burundi
Relations avec le Canada, 336
- Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur (*voir* Affaires extérieures)
- Chine
Puissance du Pacifique (Sharp), 202
Relations du Canada avec la République populaire de —, 149
- Commerce
Accord international sur le sucre, 134
— avec les régions du Pacifique, 247
- Commonwealth (*voir aussi* chaque pays du — et Visites)
Réunion des premiers ministres du — à Londres, 62, 108
- Conseil de l'Europe (*voir* Affaires extérieures)
- Conseil économique et social (ECOSOC) (*voir* Nations Unies)
- Costa Rica
Relations avec le Canada, 143
- Croix-Rouge
Conférence internationale, Istanbul, 439

- Culture (*voir* Arts)
- Défense
Politique de — (Premier ministre), 226, 264
- Désarmement et contrôle des armements
Débat sur le — à l'AGNU, 128
Traité de non-prolifération, 55, 485
- Droits de l'Homme
Année internationale des —, 92
- Droit international (*voir aussi* Sciences)
— et affaires internationales (Sharp), 190
- États-Unis d'Amérique
Inauguration du président Nixon, 77
Rénovation de la cataracte du Niagara, 313
Visite du premier ministre Trudeau, 242
Voie maritime du Saint-Laurent, 10^e anniversaire, 322
- Europe (*voir* Affaires extérieures et chaque pays d'—)
- France (*voir aussi* Afrique et Francophonie)
Association interparlementaire France-Canada, 94
Commission mixte franco-canadienne, 179
- Francophonie (*voir aussi* Tunisie)
Conférence de Niamey, 229
Niger et le Canada (Le), 423
Sénateur Martin en Afrique francophone (Le), 99
Sénégal et le Canada (Le), 418
- Grande-Bretagne (*voir* Visites)
- Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (*voir* Nations Unies)
- Histoire
Canada à Versailles (Le), 338
Nouvel examen de l'affaire Riddell, 384
- IMCO (Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) (*voir* Institutions spécialisées de l'ONU)
- Inde
Échange de visites entre les présidents des Chambres indienne et canadienne, 124
- Institut culturel canadien à Rome (*voir* Arts)
- Institutions spécialisées de l'ONU (*voir aussi* Sciences et Visites)
IMCO, Assemblée de l'—, 53
OIT, 275, 282, 331, 370, 397, 446, 480
UNESCO, 15^e conférence, 182
- Italie (*voir* Arts)
- Japon (*voir aussi* Arts et Commerce)
Don d'érables au —, 335
Puissance du Pacifique (Sharp), 202
Réunion ministérielle Canada- —, 209
- Jeux olympiques
Représentation canadienne à Mexico, 104
- Kenya (*voir* Aide extérieure)
- Laos
Infiltration nord-vietnamienne au —, 149
- Libye
Relations avec le Canada, 140
- Maintien de la paix
Déclaration du représentant canadien à l'ONU, 22
- Malaisie (*voir* Aide extérieure et Commerce)
- Mauritanie
Relations avec le Canada, 235
- Moyen-Orient (*voir* Affaires extérieures)
- Nations Unies (*voir aussi* Désarmement, Droits de l'Homme, Institutions spécialisées, Maintien de la paix et Pollution)
Contribution canadienne au programme pour le développement, 477
HCR, 20
Objectifs des — (Sharp), 429
Rapport sur les protéines (ECOSOC), 146
Sessions de l'AGNU, 78, 346
Visite de hauts fonctionnaires des — à Ottawa, 238
- Niger (*voir* Francophonie)
- Nigéria (*voir* Aide extérieure)
- Nixon, Président (*voir* États-Unis d'Amérique)
- Nouvelle-Zélande (*voir aussi* Commerce et Visites)
Don d'un mâât totémique à la —, 457

11

OAA (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture) (*voir Visites*)

OCDE (Organisation de Coopération et de Développement économiques)
Comité de l'agriculture, 50
Réunion du Conseil ministériel, 172

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (*voir Institutions spécialisées de l'ONU*)

Organisation internationale du Travail (*voir Institutions spécialisées de l'ONU*)

OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord)
Discours de M. Sharp, 163
Réunion ministérielle, 2, 218
Vingtième anniversaire, 216

Plan de Colombo (*voir Aide extérieure*)

Pollution
Le milieu humain, 38

Protéines, Rapport sur les (*voir Nations Unies*)

Rhodésie
Nouvelles mesures contre la —, 91

Scandinavie
Voyage de M. Sharp, 314

Sciences
Accord Canada-Allemagne, 325
Comité du Sénat sur la politique étrangère, 295

Sénégal (*voir Francophonie*)

Sharp, l'honorable Mitchell (*voir Affaires extérieures, Amérique latine, Chine, Droit international, Japon, Nations Unies, OTAN et Scandinavie*)

Singapour (*voir Commerce*)

Tanzanie (*voir Visites*)

Tchécoslovaquie
Nouvel ambassadeur canadien en —, 132
Visite de sénateurs canadiens en —, 326

Tunisie
Relations avec le Canada, 189

Trudeau, le très honorable P.-E. (*voir Affaires extérieures, Commonwealth, Défense et États-Unis d'Amérique*)

URSS (*voir Visites*)

Vatican (*voir Affaires extérieures*)

Veille météorologique mondiale
Le Canada et la —, 29

Vietnam (*voir aussi Affaires extérieures et Laos*)
Le Canada et les Commissions internationales de contrôle, 207

Visites (*voir aussi Affaires extérieures, Commerce, États-Unis d'Amérique et Nations Unies*)
Afrique, fonctionnaires, 484
Algérie, diplômés de l'ENA, 376
Allemagne, délégation parlementaire, 26
Allemagne, ministre des Affaires étrangères, 232
Antilles du Commonwealth, gouverneur général, 154
Arménie, prélat, 375
Australie, mission parlementaire, 293
Australie, premier ministre, 214
Birmanie, ministre des Affaires étrangères, 478
Grande-Bretagne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth, 382
Nouvelle-Zélande, premier ministre, 437
OAA, secrétaire général, 96
Tanzanie, Président, 444
URSS, ministre des Affaires étrangères, 427

Voie maritime du Saint-Laurent (*voir États-Unis d'Amérique*)

